



**Thèse présentée par
Sèdagban Hygin
Faust KAKAI**

**UNIVERSITE D'ABOMEY-
CALAVI
FACULTE DE DROIT ET DE
SCIENCES POLITIQUES**

**LE VOTE ETHNIQUE AU BENIN
CONTRIBUTION A UNE ETUDE
SOCIOPOLITIQUE DE L'ELECTION**

08 octobre 2011





UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI



FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCES POLITIQUES

Chaire UNESCO des Droits de la Personne et de la Démocratie

LE VOTE ETHNIQUE AU BENIN CONTRIBUTION A UNE ETUDE SOCIOPOLITIQUE DE L'ELECTION

THESE POUR LE DOCTORAT UNIQUE EN SCIENCES POLITIQUES

présentée et soutenue publiquement le 08 octobre 2011

par

Sèdagban Hygin Faust KAKAI

JURY

PRESIDENT : Monsieur Koffi AHADZI-NONOU

Professeur titulaire de Droit public et Science politique, Président de l'Université de Lomé (Togo).

DIRECTEUR DE RECHERCHE : Monsieur Théodore HOLO

Professeur titulaire de Droit public et Science politique, Conseiller à la Cour Constitutionnelle du Bénin, Président de la Haute Cour de Justice du Bénin, ex-Titulaire de la Chaire UNESCO des Droits de la personne et de la Démocratie de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin).

RAPPORTEURS :

- Monsieur Adama Ferdinand KPODAR

Professeur agrégé de Droit public et Science politique, Vice-Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Lomé (Togo).

- Monsieur Mahaman TIDJANI ALOU

Professeur agrégé de Science politique, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et juridiques de l'Université Abdou Moumouni (Niger).

MEMBRES :

- Monsieur Francis AKINDES

Professeur titulaire de Sociologie, Directeur de la Coopération universitaire de l'Université de Bouaké (Côte d'Ivoire).

- Monsieur Albert TINGBE AZALOU

Professeur de Socio-anthropologie, Maître de conférences des universités du CAMES, Chargé de Programmes de la filière Sociologie du développement à l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin).

**L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI N'ENTEND DONNER
AUCUNE APPROBATION, NI IMPROBATION AUX
OPINIONS EMISES DANS LES THESES.**

**CES OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME
PROPRES A LEURS AUTEURS.**



***La nation ne devrait pas être définie
en raison de l'origine ethnique.***

(Max Weber, Economie et société, Paris, Gallimard, 1998).

DEDICACE

*A ma sœur gémellaire, **Marthe KAKAI** (In memoriam).*

*Aux **électeurs d'Afrique.***

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

Au terme de cette étude, j'adresse mes sincères remerciements :

A notre Directeur de recherche, le **Professeur Théodore HOLO**, Agrégé de Droit public et Science politique, Professeur titulaire de Droit public et de Science politique, Conseiller à la Cour Constitutionnelle du Bénin, Président de la Haute Cour de Justice du Bénin, Ex-Titulaire de la Chaire UNESCO des Droits de la personne et de la Démocratie, Université d'Abomey-Calavi (UAC, Bénin). Je suis très comblé de votre parrainage scientifique et c'est la marque de ma profonde reconnaissance.

Au **Professeur Adama F. KPODAR**, Agrégé de Droit public et Science politique, Vice-Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Lomé (Togo). J'ai un devoir moral de vous remercier puisque vous avez suivi ce travail de recherche avec un grand dévouement. Vous restez pour moi un Tuteur scientifique.

Au **Professeur Mahaman TIDJANI ALOU**, Agrégé de Science politique, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et juridiques de l'Université Abdou Moumouni (Niger). Je vous remercie pour vos précieux conseils très utiles et suis satisfait de votre tutorat scientifique.

Au **Professeur Rotariu TRAIAN**, Professeur titulaire de Sociologie, Titulaire de la Chaire UNESCO de Sociologie à l'Université Babès Bolyai (UBB, Cluj-Roumanie). Vous aviez été mon Responsable scientifique lors de mon séjour de recherche à la Faculté de Sociologie et d'Assistance sociale de votre Université. Je suis très reconnaissant pour la qualité de votre contribution à cette thèse.

Au **Professeur Joseph DJOGBENOU**, Agrégé de Droit privé à l'UAC. Votre engagement à appuyer les jeunes chercheurs transparaît dans cette production. Votre contribution à cette thèse est bien significative.

Aux **Membres du Jury** de notre soutenance de thèse. Recevez notre profonde gratitude pour votre constante disponibilité et votre contribution très déterminante à la conduite de la présente recherche.

Au **Professeur Dorothé C. SOSSA**, Professeur titulaire de Droit privé, Secrétaire permanent de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Mes pensées déférentes à vous. Cette œuvre est aussi le fruit de votre soutien indéfectible.

Au **Professeur Noël A. GBAGUIDI**, Agrégé de Droit privé à l'UAC, Titulaire de la Chaire UNESCO des Droits de la personne et de la Démocratie. Mes pensées déférentes à vous. Je vous remercie infiniment pour vos conseils utiles.

A Monsieur **István HORVÁTH**, Maître de conférences de Sociologie, spécialiste des relations interethniques, Université Babès Bolyai (UBB, Roumanie); Président de l'« *Institutul Pentru Studiarea Problemelor Minorităților Naționale* » (ISPMN). Durant mon séjour dans votre université, vous aviez fait de moi l'un de vos étudiants les mieux encadrés. Je vous remercie infiniment.

A Monsieur **Zsombor CSATA**, Sociologue, Directeur du « *Centrul de Cercetare a Relatiilor Interetnice* » (CCRIT/UBB, Roumanie). Ton apport à cette thèse est significatif.

A Monsieur **Sergiu MIȘCOIU**, Maître de conférences de Science politique (UBB, Roumanie) et HDR en Science politique (Université Paris-Est Marne-la-Vallée, France). J'apprécie ta contribution et ton soutien indéfectible à cette thèse.

Au personnel de la Chaire UNESCO notamment à Monsieur **Eric DEWEDI** (Maître-assistant de Droit privé, Secrétaire scientifique de la Chaire UNESCO), à Mesdames **Gisèle DANTINNON** (Chargée de formation), **Floride HOUNKPONOU** (Comptable) et aux Messieurs **Théophile MINAMON** et **Clément ADE**. Je vous remercie pour toutes les facilitations dont j'ai pu bénéficier. Je n'oublie pas Madame **Joséphine AFFAGNON**, Secrétaire Générale adjointe de la Haute Cour de Justice.

Au **Père Renaud AGBANTOU LALEYE** et **Monsieur Jean GUIDIGO**. Votre lecture critique de ce travail élève sa qualité. Merci infiniment.

A Messieurs **Frédéric AIVO**, Maître-assistant de Droit public à l'UAC, **Luc SOSSA**, **Joël ADELOUI** et **Simon DAKO**, docteurs en Droit à l'UAC. Votre soutien sur le sentier de l'espérance m'édifie.

A Mesdames **Nonna MAYER**, Fondation Nationale de Science Politique (FNSP) de la France et **Nadège RAGARU**, chargée de recherche au CNRS (Institut des sciences sociales du politique, ISP). Vous aviez ma grande admiration.

A ma très chère mère, **Valentine AMASSE KAKAI**. Maman, j'ai tenu à ma promesse d'enfance de faire les études supérieures pour le couronnement de tes efforts.

A mes sœurs et frères, **Gbègnondé, Sindolè, Sènoumè, Père Zodézin et Sindagbo** et à ma nièce, **Mafoya**. Dans notre sphère familiale, j'espère que ce travail de recherche nous honore tous.

A **Blanka** et tous **ceux** qui me portent dans leur cœur, *numai bine*.

A Monsieur **Jean-Jacob SAHOU**, Docteur en Biologie du développement, Conseiller régional au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE, Kenya). Recevez mes sincères marques de considération.

A mes **camarades et amis** de la Faculté de Droit et de Sciences politiques (FADESP). Je vous souhaite le meilleur dans vos projets.

A toutes les **personnes interviewées**.

Cette thèse de doctorat unique en Sciences politiques a reçu le soutien technique et/ou financier de l'**Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) – Bureau de l'Europe Centrale et Orientale (BECO)**, du **Conseil pour le Développement des Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA)** et du **Gouvernement du Bénin - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)** à travers le Fonds d'appui spécial à la formation des formateurs des universités nationales du Bénin.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----|
| INTRODUCTION..... | 10 |
| PREMIERE PARTIE : DES FONDEMENTS DU VOTE ETHNIQUE A L'AUTOCHTONIE DU FAIT POLITIQUE AVANT LE RENOUVEAU DEMOCRATIQUE..... | 44 |
| TITRE I : L'HISTORICITE DES ETHNIES ET LEURS TRAJECTOIRES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES | 47 |
| CHAPITRE 1 : LE PEUPEMENT : FACTEUR EXPLICATIF DE LA NON UNIFICATION DE L'ESPACE SOCIOPOLITIQUE | 48 |
| CHAPITRE 2 : UN PARADIGME DE L'ETHNICITE EN CONSTRUCTION..... | 116 |
| CONCLUSION DU TITRE I..... | 206 |
| TITRE II : L'AUTOCHTONIE DU FAIT POLITIQUE : L'ETHNICITE POLITIQUE EN EMERGENCE..... | 208 |
| CHAPITRE 1 : LES DETERMINANTS DU VOTE DE LA PERIODE PRECOLONIALE AUX ANNEES 1970 | 210 |
| CHAPITRE 2 : LES LOGIQUES ETHNIQUES SOUS LA REVOLUTION POPULAIRE DE 1972-1989..... | 273 |
| CONCLUSION DU TITRE II..... | 311 |
| CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE | 312 |
| DEUXIEME PARTIE : LA PERSISTANCE DU VOTE ETHNIQUE A L'ERE DU RENOUVEAU DEMOCRATIQUE | 314 |
| TITRE I : L'ETHNOREGIONALISATION DU VOTE..... | 316 |
| CHAPITRE 1 : LE DROIT ELECTORAL ET LA GEOSOCIOLOGIE ELECTORALE INHIBES PAR LE FAIT ETHNIQUE..... | 317 |
| CHAPITRE 2 : LE COURTAGE ET LA COMMUNICATION ELECTORALE DE TYPE ETHNIQUE | 420 |
| CONCLUSION DU TITRE I..... | 488 |
| TITRE II : DE L'ECONOMIE A LA VOLATILITE DU VOTE ETHNIQUE | 489 |
| CHAPITRE 1 : L'EXPLICATION ECONOMIQUE DU VOTE ETHNIQUE | 493 |
| CHAPITRE 2 : LA VOLATILITE DU VOTE ETHNIQUE ET PERSPECTIVES POUR UNE SOCIALISATION POLITIQUE..... | 545 |
| CONCLUSION DU TITRE II..... | 584 |
| CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE | 585 |
| CONCLUSION | 587 |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 605 |
| ANNEXES..... | 651 |

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

LISTE DES SIGLES & ACRONYMES

| | |
|---------------|---|
| AEF | Afrique Equatoriale Française |
| ADD | Alliance Démocratique Dahoméenne |
| ADESE | Association de Développement Economique et culturel de Sèmè-kpodji |
| ADESPO | Association pour le Développement de la ville de Porto-Novo |
| ANC | African National Congress |
| ANPE | Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi |
| ANR | Assemblée Nationale Révolutionnaire |
| AOF | Afrique Occidentale Française |
| BGP | Bataillon de la Garde Présidentielle |
| BOAD | Banque Ouest Africaine de Développement |
| CEFA | Comité d'Etudes Franco-Africain |
| CAA | Caisse Autonome d'Amortissement |
| CADHP | Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples |
| CAR | Comité d'Action pour le Renouveau |
| CBT | Compagnie Béninoise des Textiles |
| CCIB | Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin |
| CCRIT | Centrul de Cercetare a Relatiilor Interetnice (<i>en français</i> , Centre de Recherches sur les Relations Interethniques) |
| CEAN | Centre d'Etude d'Afrique Noire |
| CENA | Commission Nationale Electorale Autonome |
| CFA | Communauté Financière Africaine |
| CFDT | Confédération Française Démocratique du Travail |
| CHDPO | Centre Hospitalier Départemental du Plaeau/Ouémé |
| CMR | Comité Militaire Révolutionnaire |

| | |
|--------------------|--|
| CNCB | Conseil National des Chargeurs du Bénin |
| CND | Convention Nationale Dahoméenne |
| CNS | Conférence Nationale Souveraine |
| CNSS | Caisse Nationale de Sécurité Sociale |
| CPA-ONG | Centre de Promotion des Associations et ONG |
| CRAN | Conseil Représentatif des Associations Noires |
| DCC | Décision de la Cour Constitutionnelle |
| DDC | Direction du Développement et de la Coopération |
| DUDH | Déclaration Universelle des Droits de l'Homme |
| EMICoV | Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages |
| FACEEN | Front d'Action Commune des Elèves et Etudiants du Nord |
| FADESP | Faculté de Droit et de Sciences Politiques |
| FARD-Alafia | Front d'Action pour le Renouveau Démocratique |
| FCBE | Forces Cauris pour un Bénin Emergent |
| FITHEB | Festival International du Théâtre du Bénin |
| FLASH | Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines |
| FLIG | Front de Libération des Issas et Gurguras |
| FMI | Fonds Monétaire International |
| FR | Fonds Routier |
| GEC | Groupes d'Etudes Communistes |
| GEN | Groupement Ethnique du Nord |
| G13 | Groupe des treize députés |
| GMR | Gouvernement Militaire Révolutionnaire |
| HAAC | Haute Autorité de l'Audio-Visuel et de la Communication |
| INRAB | Institut National pour la Recherche Agricole du Bénin |
| INSAE | Institut National de Statistique et de l'Analyse Economique |
| IREEP | Institut de Recherche Empirique en Economie Politique |
| ISPMN | Institutul Pentru Studierea Problemelor Minorităților Naționale (<i>en français</i> , Institut pour l'Etude de la |

Problématique des Minorités Nationales)

| | |
|------------------|--|
| KANU | Kenya African National Union |
| LARES | Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale |
| LEPI | Liste Electorale Permanente Informatisée |
| LNB | Loterie Nationale du Bénin |
| MCDDI | Mouvement Congolais pour le Développement et la Démocratie Intégrale |
| MION | Ministère de l'Information et de l'Orientation Nationale |
| MADEP | Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès |
| MAEP | Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche |
| MCRI-SCBE | Ministère chargé des Relations avec les Institutions, la Société civile et les Béninois de l'Extérieur |
| MDR | Mouvement pour la Démocratie et la République |
| MNDD | Mouvement National pour la Démocratie et le Développement |
| MOEB | Mouvements des Etudiants pour un Bénin Emergent |
| MOFEB | Mouvements des Femmes pour un Bénin Emergent |
| NCC | Notre Cause Commune |
| OFRB | Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin |
| OJRB | Organisation de la Jeunesse Révolutionnaire du Bénin |
| OCBN | Organisation Commune Bénin Niger |
| ODEM | Observatoire de Déontologie et d'Ethique dans les Médias |
| ONAB | Office National de Bois |
| ONASA | Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| ONIP | Office National d'Imprimerie et de Presse |
| ONS | Office National de Soutien des revenus agricoles |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| ORTB | Office de Radio diffusion et Télévision du Bénin |
| PCRM | Parti Communiste de la Région de Madagascar |

| | |
|---------------|---|
| PTT | Postes, Téléphones et Télécommunications |
| PAC | Port Autonome de Cotonou |
| PAS | Plan d'Ajustement Structurel |
| PCF | Parti Communiste Français |
| PDCI | Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire |
| PDD | Parti Démocratique Dahoméen |
| PDG | Parti Démocratique de Guinée |
| PDS | Parti Démocratique du Sénégal |
| PDU | Parti Dahoméen de l'Unité |
| PESD | Parti d'Égalité, Solidarité et Développement |
| PIDCP | Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques |
| PNE | Parti National Ensemble |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PRD | Parti du Renouveau Démocratique |
| PRD | Parti Républicain du Dahomey |
| PRPB | Parti de la Révolution Populaire du Bénin |
| PS | Parti Socialiste |
| PSD | Parti Social-Démocrate |
| PUR | Parti pour l'Union Républicaine |
| RDPS | Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès social |
| RAJEMO | Rassemblement de la Jeunesse du Mono |
| RB | Parti de la Renaissance du Bénin |
| RDA | Rassemblement Démocratique Africain |
| RDD | Rassemblement Démocratique Dahoméen |
| RPB | République Populaire du Bénin |
| RPR | Rassemblement pour la République |
| RPT | Rassemblement du Peuple Togolais |
| SBEE | Société Béninoise d'Énergie Électrique |
| SCRP | Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté |

| | |
|------------------|--|
| SDF | Social Democratic Front |
| SIA-Bénin | Société des Intrants du Bénin |
| SIG | Systèmes d'Information Géographique |
| SOBEMAP | Société Béninoise de Manutention Portuaire |
| SONEB | Société Nationale des Eaux du Bénin |
| SPSS | Statistic Package for Social Science |
| TGE | Transitional Government of Ethiopia |
| UAC | Université d'Abomey-Calavi |
| UBB | Universitatea Babès Bolyai (<i>en français</i> , Université Babès Bolyai) |
| UDD | Union Démocratique Dahoméenne |
| UDDIA | Union pour la Défense des Intérêts Africains |
| UDMR | Union Démocrate des Magyars de Roumanie |
| UE | Union Européenne |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| UFC | Union des Forces du Changement |
| UGDO | Union Générale pour le Développement de Ouidah |
| UGEED | Union Générale des Elèves et Etudiants du Dahomey |
| UND | Union Nationale Dahoméenne |
| UNDP | Union pour la Démocratie et le Progrès |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture |
| UNSTB | Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin |
| UPC | Union des Populations du Cameroun |
| UPD | Union Progressiste Dahoméenne |
| UPR | Union Pour la Relève |
| URSS | Union des Républiques Socialistes et Soviétiques |
| USA | United States of America |
| USAID | United States Aid International of Development |
| VIH/SIDA | Virus d'Immuno Humain/Syndrome Immuno Déficitaire Acquis |

LISTE DES ABREVIATIONS

| | |
|--------------|--------------------------|
| © | Copyright |
| al | Autres |
| App. | Apparentées |
| Art. | Article |
| Cf. | Confère |
| Coll. | Collection |
| Dep. | Departement |
| Ed. | Edition |
| R°S | Représentations sociales |
| SD | Sans date |
| Sous la dir. | Sous la direction |
| Vol. | Volume |

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|-----|
| TABLEAU N°1 : POIDS DES ETHNIES DANS LE DEPARTEMENT DE L'ALIBORI..... | 68 |
| TABLEAU N°2 : POIDS DES ETHNIES DANS LE DEPARTEMENT DU BORGOU..... | 69 |
| TABLEAU N°3 : POIDS DES ETHNIES DANS LE DEPARTEMENT DE L'ATACORA..... | 69 |
| TABLEAU N°4 : POIDS DES ETHNIES DANS LE DEPARTEMENT DE LA DONGA..... | 70 |
| TABLEAU N°5 : POIDS DES ETHNIES DANS LE DEPARTEMENT DES COLLINES..... | 71 |
| TABLEAU N°6 : POIDS DES ETHNIES DANS LE DEPARTEMENT DU PLATEAU..... | 71 |
| TABLEAU N°7 : POIDS DES ETHNIES DANS LE DEPARTEMENT DE L'OUEME..... | 72 |
| TABLEAU N°8 : POIDS DES ETHNIES DANS LE DEPARTEMENT DU MONO..... | 73 |
| TABLEAU N°9 : POIDS DES ETHNIES DANS LE DEPARTEMENT DU COUFFO..... | 73 |
| TABLEAU N°10 : POIDS DES ETHNIES DANS LE DEPARTEMENT DU ZOU..... | 74 |
| TABLEAU N°11 : POIDS DES ETHNIES DANS LE DEPARTEMENT DU LITTORAL..... | 75 |
| TABLEAU N°12 : POIDS DES ETHNIES DANS LE DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE..... | 76 |
| TABLEAU N°13 : POIDS DEMOGRAPHIQUE DES ETHNIES DOMINANTES PAR DEPARTEMENT..... | 81 |
| TABLEAU N° 14 : EFFECTIFS DES DIFFERENTES ETHNIES AU BENIN..... | 83 |
| TABLEAU N° 15 : REPARTITION PAR SEXE ET ETHNIE DU GROUPE ADJA ET APPARENTES..... | 84 |
| TABLEAU N° 16 : REPARTITION PAR SEXE ET ETHNIE DU GROUPE FON ET APPARENTES..... | 85 |
| TABLEAU N°17 : REPARTITION PAR SEXE ET ETHNIE DU GROUPE YORUBA ET APPARENTES..... | 86 |
| TABLEAU N° 18 : REPARTITION PAR SEXE ET ETHNIE DU GROUPE BARIBA ET APPARENTES..... | 87 |
| TABLEAU N° 19 : REPARTITION PAR SEXE ET ETHNIE DU GROUPE DENDI ET APPARENTES..... | 87 |
| TABLEAU N° 20 : REPARTITION PAR SEXE ET ETHNIE DU GROUPE PEULH ET APPARENTES..... | 87 |
| TABLEAU N° 21 : REPARTITION PAR SEXE ET ETHNIE DU GROUPE YOA ET APPARENTES..... | 88 |
| TABLEAU N° 22 : REPARTITION PAR SEXE ET ETHNIE DU GROUPE OTAMARI ET APPARENTES..... | 89 |
| TABLEAU N° 23 : AUTRES ETHNIES AU BENIN..... | 89 |
| TABLEAU N° 24 : TABLEAU SYNTHETIQUE DES ETHNIES DOMINANTES/MOINS DOMINANTES PAR GROUPE ETHNIQUE..... | 90 |
| TABLEAU N°25 : LISTE DES LANGUES NATIONALES AU BENIN..... | 94 |
| TABLEAU N° 26 : REPARTITION DES GROUPE ETHNIQUES SELON LES RELIGIONS..... | 101 |
| TABLEAU N° 27 : POIDS DEMOGRAPHIQUE DES RELIGIONS AU NIVEAU DES DEPARTEMENTS..... | 101 |
| TABLEAU N° 28 : POIDS DEMOGRAPHIQUE DES RELIGIONS AU NIVEAU DES GRANDES VILLES.... | 103 |
| TABLEAU N° 29 : SIMILITUDE ENTRE NOMS DE NAISSANCE SELON LES APPELLATIFS PAR ETHNIE ET LES JOURS DE LA SEMAINE..... | 109 |
| TABLEAU N°30 : IDENTIFICATION ETHNIQUE SUIVANT LE SEXE..... | 202 |
| TABLEAU N°31 : IDENTIFICATION ETHNIQUE SUIVANT LE NIVEAU D'INSTRUCTION..... | 203 |
| TABLEAU N°32 : CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES..... | 322 |
| TABLEAU N°33 : TABLEAU DE BORD DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE..... | 325 |
| TABLEAU N° 34 : POIDS ELECTORAL DES CANDIDATS DANS LE DEPARTEMENT DE L'ATACORA ... | 350 |
| TABLEAU N° 35 : POIDS ELECTORAL DES CANDIDATS DANS LE DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE..... | 353 |
| TABLEAU N° 35 : POIDS ELECTORAL DES CANDIDATS DANS LE DEPARTEMENT DU BORGOU..... | 358 |
| TABLEAU N° 36 : POIDS ELECTORAL DES CANDIDATS DANS LE DEPARTEMENT DE L'OUEME..... | 363 |
| TABLEAU N° 37 : POIDS ELECTORAL DES CANDIDATS DANS LE DEPARTEMENT DU MONO..... | 367 |
| TABLEAU N° 38 : POIDS ELECTORAL DES CANDIDATS DANS LE DEPARTEMENT DU ZOU..... | 371 |
| TABLEAU N°39 : RESULTATS AUX ELECTIONS DE 1992 OPPOSANT PASCAL LISSOUBA A BERNARD KOLELAS AU CONGO..... | 377 |
| TABLEAU N°40 : ITEMS FON DESIGNANT LA DECENTRALISATION ET LEUR SIMILITUDE EN LANGAGE JURIDIQUE..... | 394 |
| TABLEAU N°41 : CAS DE LA STRUCTURE DEPARTEMENTALE DE CAMPAGNE DE L'UPR POUR LE SOUTIEN AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE 2006 DU CANDIDAT BRUNO AMOUSSOU..... | 463 |
| TABLEAU N°43 : QUOTA ETHNIQUE DES GOUVERNEMENTS DE MATHIEU KEREKOU (1996-2001) .. | 481 |
| TABLEAU N°44 : QUOTA ETHNIQUE DES GOUVERNEMENTS DE MATHIEU KEREKOU (2001-2006) .. | 482 |
| TABLEAU N°45 : TYPOLOGIE DES CANDIDATS EN LICE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE 2006..... | 508 |
| TABLEAU N°46 : SCORES ELECTORAUX DES CANDIDATS NICEPHORE SOGLO, LEHADY SOGLO ET BONI YAYI DANS LE ZOU..... | 556 |
| TABLEAU N°47 : CRITERES DE CHOIX RATIONNELS..... | 557 |
| TABLEAU N°48 : SENSIBILITE ET SPECIFICITE DES ELECTIONS..... | 560 |
| TABLEAU N°49 : UNCONDITIONAL LOGISTIC REGRESSION (CAS DES ELECTIONS NATIONALES)... | 561 |
| TABLEAU N°50 : SENSIBILITE ET SPECIFICITE DES ELECTIONS..... | 562 |

| | |
|--|-----|
| LOCALES (AUX DIRES DES ENQUETES) | 562 |
| TABLEAU N°51 : UNCONDITIONAL LOGISTIC REGRESSION (CAS DES ELECTIONS LOCALES) | 563 |

LISTE DES CARTES

| | |
|---|-----|
| CARTE N°1 : PEUPLEMENT DU BENIN | 63 |
| CARTE N°2 : CARTE ADMINISTRATIVE DU BENIN | 79 |
| CARTE N°3 : ETHNIES AU BENIN | 80 |
| CARTE N°4 : ROYAUMES AU SUD BENIN | 157 |
| CARTE N°5 : CONTROLE POLITIQUE DE L'ESPACE A LA VEILLE DE LA CONQUETE FRANÇAISE | 159 |
| CARTE N°6 : BALKANISATION DE L'AFRIQUE | 239 |
| CARTE N°7 : POIDS ELECTORAL DES CANDIDATS ELUS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE 1991 A 2006 DANS LE DEPARTEMENT DE L'ATACORA | 351 |
| CARTE N°8 : POIDS ELECTORAL DES CANDIDATS ELUS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE 1991 A 2006 DANS LE DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE | 354 |
| CARTE N°9 : POIDS ELECTORAL DES CANDIDATS ELUS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE 1991 A 2006 DANS LE DEPARTEMENT DU BORGOU | 359 |
| CARTE N°10 : POIDS ELECTORAL DES CANDIDATS ELUS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE 1991 A 2006 DANS LE DEPARTEMENT DE L'OUEME | 364 |
| CARTE N°11 : POIDS ELECTORAL DES CANDIDATS ELUS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE 1991 A 2006 DANS LE DEPARTEMENT DU MONO | 368 |
| CARTE N°12 : POIDS ELECTORAL DES CANDIDATS ELUS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE 1991 A 2006 DANS LE DEPARTEMENT DU ZOU | 372 |
| CARTE N°13 : LEGISLATIVES DE 1999, LES PARTIS DOMINANTS PAR ARRONDISSEMENT SUR LA VALLEE DU NIGER | 387 |
| CARTE N°14 : LEGISLATIVES DE 1999, LES PARTIS DOMINANTS PAR ARRONDISSEMENT SUR LE PLATEAU DE DANXOME | 388 |
| CARTE N°15 : CARTE ADMINISTRATIVE COMMUNALE | 410 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|--|-----|
| FIGURE N°1 : ILLUSTRATION DE LA JARRE TROUEE DU ROI GUEZO | 114 |
| FIGURE N°2 : FORMATION DES REPRESENTATIONS SOCIALES (R°S) | 151 |
| FIGURE N°3 : REGROUPEMENT DES FORCES POLITIQUES AU STADE DE L'AMITIE | 399 |

LISTE DES GRAPHES

| | |
|---|-----|
| GRAPHE N°1 : POIDS DEMOGRAPHIQUE DES GRANDS GROUPES ETHNIQUES AU BENIN | 77 |
| GRAPHE N°2 : FREQUENCE DE L'IDENTIFICATION ETHNIQUE | 198 |
| GRAPHE N°3 : FREQUENCE D'APPARTENANCE ETHNIQUE AU BENIN | 199 |
| GRAPHE N°4 : REPRESENTATIVITE DES ETHNIES DANS LES GOUVERNEMENTS DE NICEPHORE SOGLO (1991-1996) | 480 |
| GRAPHE N°5 : REPRESENTATIVITE DES ETHNIES DANS LES GOUVERNEMENTS DE MATHIEU KEREKOU (1996-2001) | 481 |
| GRAPHE N°6 : REPRESENTATIVITE DES ETHNIES DANS LES GOUVERNEMENTS DE MATHIEU KEREKOU (2001-2006) | 482 |

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION

En Afrique et partout dans le monde¹, la dynamique politique se heurte à des constances. Ethnie, région, terroir, en un mot territorialité², fait religieux, classe sociale, etc. sont, entre autres, des déterminants sociologiques, socio-anthropologiques voire socio-géographiques qui marquent le jeu des acteurs politiques. « Le lien organique entre la formation de l'Etat, [...], et l'affirmation identitaire se retrouve dans maints domaines »³ en Afrique. L'identité notamment l'identité ethnique reste un symbole d'identification dans le champ politique et plus précisément dans le champ électoral.

L'ethnie, un héritage culturel subit des mutations au point où, l'enjeu électoral ne prend corps et sens que si le fait ethnique devient le moteur propulseur de la machine politique. Mais, que peut-on entendre par ethnie ? La clarification des concepts clés de l'étude nous amènera à poser la problématique, à dégager l'intérêt du sujet, à présenter la démarche méthodologique de l'analyse électorale, à faire la délimitation spatiale et temporelle de la recherche et enfin, à annoncer le plan d'analyse.

¹ En Afrique, en Europe (surtout l'Europe centrale et orientale), en Amérique plusieurs substantifs sont employés pour caractériser le fait identitaire : le vote ethnique en Afrique, le vote des nationalités ou des minorités ethniques en Europe et le vote des immigrés et des noirs aux USA. Quelle que soit la terminologie, le vote a une connotation ethnique et interroge la participation politique et le devenir de la démocratie notamment en Afrique où l'Etat de droit est encore à consolider.

² Ce concept est pris dans son acception socio-géographique et non juridique où elle peut désigner l'application de textes sur l'espace contrôlé par une autorité (exemple, la territorialité d'un impôt). En effet, « la territorialité est le rapport, individuel ou collectif à un territoire [...]. C'est un concept vaste, englobant, qui synthétise les relations établies entre un acteur et son territoire, relations qui peuvent parfois l'amener en compétition avec d'autres acteurs du fait de pratiques antagonistes ou simplement différentes, ou du fait de représentations divergentes au sujet de ce territoire (cf. LASSERRE F., GONON E., *Manuel de géopolitique. Enjeux de pouvoir sur des territoires*, Paris, Armand Colin, 2009, 347 pages). DISSOU M., *Le Bénin et l'épreuve démocratique : leçons des élections de 1991 à 2001*, Paris, L'harmattan, 2002, 163 pages parle d'implantation territoriale pour désigner le même phénomène de territorialité.

³ BAYART J-F., *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, nouvelle édition, 1996, p. 94

1- Clarification conceptuelle

C'est en 1896 que le concept d'ethnie⁴ (du grec, *ethnos*, peuple) est introduit dans la langue française par Geoges Vacher de Lapouge. Il n'existe en anglais que sous forme adjectivale (*ethnic group*) ou dérivée (*ethnicity*). Vacher de Lapouge ne l'a « inventée » que pour la distinguer fondamentalement de la notion de race⁵. Le seul auteur classique à prendre le concept au sérieux (c'est-à-dire de manière spécifique) est Max Weber. Le groupe ethnique, pour lui, se distingue de la race en ce que celle-ci est définie par une origine commune, alors que celui-là est fondé sur la seule croyance à cette origine commune. Quant à la nation, elle est une entité du même ordre que le groupe ethnique, mais dotée de surcroît de la passion politique, de la volonté d'existence politique. L'identité ethnique est construite principalement par la conscience des différences avec les autres groupes. Mais, cela posé, la réalité sociale de ce genre de communauté apparaît à Weber comme difficilement saisissable, au point que le concept, sans rendement théorique, lui semble devoir être « jeté par-dessus bord »⁶. L'ethnie n'a donc pas connu un développement théorique assez soutenu dans les sciences sociales et les ethnologues ont mis des décennies avant de s'interroger sur ce qui constitue - au moins étymologiquement - leur objet

⁴ On s'est largement inspiré de l'ouvrage : ABELES M., JEUDY H-P., *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, 283 pages pour aborder l'évolution théorique du concept d'ethnie. Cet ouvrage a le mérite de remonter aux origines lointaines du concept montrant que le concept d'ethnie existait même avant la naissance de l'ethnologie ou encore de l'ethnographie.

⁵ Mais, on note une ambiguïté. Dans son ouvrage *Les sélections sociales*, Paris, A. Fontemoing, 1896 il emploie « ethnie » pour désigner certaines fractions de population « racialement homogènes », qui entrent en contact avec d'autres « races » et cohabitent avec elles dans la longue durée, finissant de ce fait par en assimiler la langue et la culture (G. Vacher de Lapouge cité par ANNAMARIA R., Ethnie – ethnicité in GALLISOT R., MONDHER K., ANNAMARIA R., *L'imbroglie ethnique*, Paris, Editions Payot Lausanne, 2000, p.102). De même, le politologue Dominique DARBON a assimilé l'ethnie à la race. Mais, cette fausse conception a été critiquée par Gérard Prunier et Jean-Pierre Chrétien. La race est une catégorie biologique contrairement à l'ethnie qui relève du socio-culturel (Cf. DARBON D., De l'ethnie à l'ethnisme : réflexions autour de quatre sociétés multiraciales : Burundi, Afrique du Sud, Zimbabwe, et Nouvelle-Calédonie, *Afrique Contemporaine*, n°154 et CHRETIEN J.P., PRUNIER G., *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 2003, 435 pages).

⁶ WEBER M., *Economie et société*, Paris, Plan, 1971, p. 423

d'étude. Les Russes furent les premiers à tenter une conceptualisation. Shirokogoroff publie ainsi en 1936, dans *L'Ethnographie*, un article intitulé « La théorie de l'ethnos et sa place dans le système des Sciences anthropologiques », où il affirme d'emblée que le problème fondamental de l'ethnologie est celui de l'unité ethnique. Ladite unité est définie par :

- l'existence d'une langue commune,
- la conscience de former un tout dans lequel ses membres jouissent de la compréhension réciproque (trait qui contient deux notions à la fois : celle de conscience et celle d'intercommunicabilité),
- une identité culturelle,
- la conviction d'une origine commune,
- l'existence d'une coutume endogamique.

Si cette conception a le mérite de distinguer l'*ethnos* de l'unité ethnique, elle demeure statique puisque l'*ethnos* ne désigne ni le groupe, ni une unité concrète mais un état d'équilibre au sein de ce constant « processus d'adaptation ». La conscience de l'identité ethnique, certes, se constitue dans la référence à une origine commune (biologique, historique, événementielle, etc.) mais, il nous semble qu'un même groupe d'individus unis par la même référence à une origine commune peut se retrouver dans d'autres références identitaires avec d'autres groupes. On est pratiquement en présence de la multi-référence identitaire.

Le concept a donc été repris par Bromley, le chef de file de l'ethnographie soviétique pour l'inscrire dans une perspective évolutionniste. L'*ethnos* devient ainsi l'entité générique d'une typologie diachronique⁷. Tribu, ethnie et nation sont les formes historiques successives que prend l'*ethnos* :

⁷ * BROMLEY J. V., KOZLOV V., The theory of ethnos and ethnic processes in Soviet social sciences, *Comparative studies in society and history*, Cambridge, n° 31, 1989, pp. 425-438

* BROMLEY J. V., The term ethnos and its definition (pp. 55-72) in BROMLEY J. V. (sous la dir.), *Soviet ethnology and anthropology today*, The Hague, Paris, Mouton, 1974, 401 pages

l'époque primitive est celle de la tribu ; pour l'esclavage et le féodalisme, on parlera d'ethnie ou de peuple ; le capitalisme et le socialisme connaissent la nation. Cette théorie a été frappée d'obsolescence par la fin de l'URSS (et de l'école soviétique), car elle n'est pas tout à fait adaptée à l'histoire des sociétés.

En Occident, le non-dit conceptuel qui prévalait jusqu'alors fait place dans les années 1950-1960 à une frénésie de définition. En 1969, Fredrik Barth⁸ parle de frontières ethniques. Barth propose de renverser la perspective et de ne pas définir *a priori* les groupes ethniques comme des unités culturelles discrètes. L'ethnicité, estime-t-il, n'est pas fondamentalement une question de culture, mais d'organisation sociale⁹. Considérer un groupe ethnique isolément n'a pas de sens. Les groupes ethniques n'existent que les uns par rapport aux autres, et ce qui est essentiel - c'est-à-dire bon à étudier - est la frontière qui les sépare. Celle-ci est définie par des marqueurs qui sont principalement constitués de traits culturels. Autrement dit, les groupes se définissent les uns par rapport aux autres par un ensemble de différences et de similarités culturelles. Il urge de tenir compte de ce que les acteurs regardent comme significatif. « Comme le soulignent Aymes M. et Péquignot S., l'identité ethnique chez Barth est avant tout le fait d'une auto-attribution, une attribution par les acteurs eux-mêmes qui choisissent d'endosser telle ou telle identité. Le caractère attributif et exclusif des groupes ethniques permet de surmonter la difficulté conceptuelle liée à la continuité des entités ethniques : leur maintien

⁸ BARTH F., ed., *Ethnic Groups and Boundaries*, Boston : Allen & Unwin, 1969

⁹ L'organisation sociale globale, ainsi conçue comme un ensemble institutionnalisé de statuts et de rôles, ne peut subsister que dans la mesure où existe un certain consensus social et une acceptation des règles qui en résultent. C'est par le « contrôle social » (qu'il vaudrait peut-être mieux appeler « régulation sociale ») que la société impose son emprise sur les individus et maintient sa cohésion, aussi bien pour maintenir la stabilité de l'organisation que pour la faire évoluer. (CAZENEUVE J., *Dix grandes notions de la sociologie*, Paris, Editions du seuil, 1976, p. 21). Pour le sociologue, l'organisation suppose toujours une certaine forme d'institution.

dépend de la préservation de la frontière »¹⁰. Un pont théorique vient d'être construit sur la question de l'ethnie. Ceci a permis aux travaux antérieurs d'aller plus loin dans leur effort de théorisation, c'est-à-dire, leur insistance sur la dimension symbolique et le caractère instrumental de l'ethnicité¹¹. L'ethnicité, quand elle existe, constitue une réalité prégnante, qui peut donner lieu à des stratégies individuelles, mais relèvent aussi - et surtout - de la mise en ordre (sociale et symbolique) du monde. Les anthropologues inclinent à parler de « chaîne de société » plutôt que d'ethnicité¹².

L'ethnie est alors à distinguer de la tribu qui est souvent utilisée dans la littérature française (contrairement à l'anthropologie anglo-saxonne) comme l'équivalent de celui d'ethnie. L'ethnie est un groupement d'individus partageant une même culture, parlant généralement une même langue, et ayant conscience de participer à une même identité collective¹³. Elle doit être perçue comme une catégorie socio-culturelle caractérisée par une communauté de manières d'être, d'agir, de faire, de sentir, de vivre¹⁴. Quant à la tribu, elle est un groupement d'individus partageant une même culture, parlant généralement la même langue, et occupant un territoire propre¹⁵. Certains sociologues pensent que la tribu est une entité archaïque faite de survivances d'essences ancestrales¹⁶. Cependant, le concept de tribu est proche de celui d'ethnie (c'est peut-être cette idée de territoire commun qui introduit une différenciation¹⁷), mais comme il a été souvent employé à

¹⁰ E.N.S. Editions, Les catégories ethniques selon F. Barth, *Tracés*, 2006/1 n° 10, p. 105-112.

¹¹ AMSELLE J-L., *Logiques métisses : anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, 1990, 257 pages

¹² AMSELLE J-L., et M'BOKOLO E., *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985, 225 pages

¹³ LOMBARD J., *Introduction à l'ethnologie*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 57

¹⁴ BIGOMBE LOGO P., Changement politique et dynamiques d'instrumentalisation de « l'ethnicité Kirdi » : l'ingénierie ethnopolitique in SINDJOUN L., (sous la dir.), *La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, Karthala-CODESRIA, 2000, pp. 130-268

¹⁵ LOMBARD J., op. cit., p. 57

¹⁶ AKOUN A., ANSART P., (sous la dir.), *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Le Robert/Seuil, 1999, p. 197

¹⁷ L'ethnie ne se réduit pas à une unité territoriale.

propos des sociétés dites "primitives", notamment non-européennes, nous préférons comme les sociologues et les anthropologues le terme d' « ethnie » ou de « groupe ethnique ». En ethnologie et en anthropologie, c'est un terme (la tribu) péjoratif. Pour Honorat Aguessy, le tribalisme est souvent confondu avec l'ethnisme, bien que les réalités que recouvrent ces notions soient différentes¹⁸. Abondant dans le même sens, Félix Iroko montre que « les querelles qui opposent entre eux les chercheurs à propos du bien-fondé de l'usage et du contenu des mots « tribu », « ethnie », n'existent pas au sein de nos populations, qui dans leur quasi-totalité, ne possèdent aucun mot directement traduisible par « ethnie » ou « tribu »¹⁹. De cette approche ethnométhodologique²⁰, nous utilisons le concept d'ethnie non pas en termes de tribu mais plutôt de groupe socioculturel. L'ethnie fon est, par exemple, assimilée au groupe socioculturel, fon en ce sens que, l'ethnie définit également l'appartenance au sein de la collectivité et par la culture associée à ce groupe. Cette articulation est alors basée sur l'héritage sociologique des peuples, l'ethnie, faisant appel à un réseau de parenté, de cultures, de langues, de systèmes symboliques et à l'auto-inclusion/exclusion ! Cette conceptualisation nous autorise à prendre en compte, par souci de modélisation, les minorités ethniques²¹ comme des

¹⁸ AGUESSY H., Cadre théorique : les concepts de tribu, ethnie, clan, pays, peuple, nation, Etat, etc. et les sociétés africaines, *Présence Africaine*, no 127-128, 1983, pp.17-42(38).

¹⁹ IROKO F., Regard extérieur et saisie interne des ethnies et des ethnonymes : République Populaire du Bénin in CHRETIEN J-P., PRUNIER G., (sous la dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 2003, pp. 216-217

²⁰ L'ethnométhodologie est à rattacher aux travaux précurseurs de Harold Garfinker, sociologue formé à Harvard sous la houlette de Parsons. Garfinker dirige son attention vers l'étude des raisonnements pratiques mis en œuvre en permanence par les individus pour vivre dans le monde social. Ainsi, paraît l'ethnométhodologie : *ethno* suggérant qu'un membre dispose du savoir de sens commun de sa société. [...] Les études ethnométhodologiques analysent les activités quotidiennes des membres comme des méthodes qui rendent ces mêmes activités visiblement rationnelles et rapportables à toutes fins pratiques, c'est-à-dire, descriptibles (*accountable*), en tant qu'organisation ordinaire des activités de tous les jours (LALLEMENT M., *Histoire des idées sociologiques, Parsons aux contemporains*, Tome 2, Paris, Ed. Nathan, 1983, 255 pages).

²¹ Les minorités nationales sont présentes dès la fondation de l'État, et peuvent se targuer, dans leur histoire, d'une autonomie totale ou partielle, même supprimée par annexion ou conquête. Ces minorités disposent d'une culture commune, faite souvent d'une langue, de productions culturelles spécifiques, d'une religion majoritaire, disposent ou revendiquent des institutions propres. Quant

groupes d'identification ethnique. Quel est alors l'importance de la référence à l'ethnie dans la dynamique des élections en Afrique et au Bénin, en particulier ?

L'élection est l'action d'élire une ou plusieurs personnes par un vote²² au sens général. Elle est un mode de désignation des titulaires des rôles politiques octroyant aux membres de la collectivité concernée le droit de choisir leurs représentants²³. Pour Dodzi Kokoroko, elle apparaît comme un substitut au tirage au sort, au hasard ou aux prédictions des oracles, à l'hérédité ou à la cooptation, une alternative viable à l'autodésignation et un outil de participation des citoyens à la gestion de la chose publique²⁴. De ce fait, c'est une procédure par laquelle les membres d'un groupe quelle qu'en

aux minorités ethniques, elles résultent de l'immigration, individuelle ou familiale. Ces dernières ne revendiquent pas la constitution d'une nation séparée et autonome au sein d'un État multinational. Le désir de s'intégrer, de jouir des droits à la ressemblance (logement approprié à la taille du ménage, inscription à la sécurité sociale, emploi décent, accès à des formations, scolarité de qualité pour leurs enfants), n'empêche cependant pas que ces minorités recherchent fréquemment une certaine reconnaissance de leur identité ethnique au sein de droits à la différence garantis par la loi. Ils attendent des institutions qu'elles fassent droit à leurs spécificités culturelles, qu'un ensemble de reconnaissances pratiques évitent les blessures symboliques infligées par certains à leurs traditions culturelles et à leurs attaches religieuses. Dans cette perspective générale, la Belgique, et plus spécifiquement Bruxelles, apparaît à la fois comme un État multinational et polyethnique (ANSART P., De la reconnaissance des droits des minorités, article paru dans *Politique* n°58 : février 2009, <http://politique.eu.org/archives/2009/02/842.html>). Pour le cas le plus abordé dans cette étude, on parlera de la Roumanie comme un État européen pluriethnique avec des minorités hongroise, Roms, turcs, etc.

²² Olivier Ihl montre que la notion renvoie à l'expression anglaise *to vote* (1702) et plus loin, au latin *votum* qui, traduit « le fait d'énoncer un vœu dans des circonstances solennelles. [...] Au XV^{ème} siècle, le mot se rapproche de la notion de délibération c'est-à-dire la manifestation d'un point de vue sur une question mise en débat. [...] Ce n'est qu'au XVIII^{ème} siècle que le vote acquiert le sens d'une décision prise par une assemblée ou un groupe s'exprimant par le suffrage. [...] Au XIX^{ème} siècle, en revanche, le vote équivaut à une dénomination matérielle (C'est un bulletin que l'on dépose dans une urne ou entre les mains du président du bureau de vote en France, en Allemagne, en Espagne, etc. Devenu l'expression codifiée d'un suffrage universel, il se dépose, se confectionne, se prépare, s'altère. [...]. C'est le moment où, enjeu de conquête, source de rivalité, le vote se métamorphose. Entouré de dispositions formelles, il donne naissance à un véritable code électoral. Un droit qui, en célébrant, le principe de l'opinion personnelle, va justifier à son tour un nouvel ordre politique » (IHL O., *Le Vote*, Paris, Montchrestien, 2000, pp. 14-15) qu'il convient de nommer la démocratie.

²³ HERMET G. et al, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Ed. Armand Colin, 1994, p.93

²⁴ KOKOROKO D., Les élections disputées : réussites et échecs, *Pouvoirs*, n°129, 2009, p.115-125

soit la finalité principale seraient en mesure de désigner leurs dirigeants et d'effectuer des choix collectifs quant à la conduite de leurs affaires communes. C'est aussi une institution caractéristique des régimes modernes. Elle est pratiquée avec des degrés d'efficacité et de sincérité variables, un peu partout dans le monde. L'élection n'est pas uniquement une pratique à peu près universellement en usage dans les sociétés politiques contemporaines étant bien entendu que dans les pays à parti unique, ou simplement dominant, avec censure, dictature du prolétariat, cette pratique n'a pas le même sens que dans les régimes multipartistes²⁵.

L'élection remplit trois fonctions essentielles à savoir :

- choisir (du latin *eligere*) : elle permet aux gouvernants d'être choisis par les gouvernés ;
- rendre compte des tendances politiques de l'heure soit une cartographie des forces politiques en présence et ce, en fonction des élections nationales et locales ;
- conférer/retirer aux décideurs politiques leur légitimité²⁶.

Dans la théorie politique²⁷, on distingue l'électorat comme fonction (conception des libéraux) et l'électorat comme droit subjectif (conception des démocrates). L'électorat-fonction, considère le vote comme une fonction et par conséquent, seuls les individus ayant les capacités (intelligence, niveau économique) d'exercer cette activité peuvent l'exercer.

²⁵ BOUDON R., BOURRICAUD F., *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 1994, pp. 218-225

²⁶ Par « légitimité », on entend la caractéristique d'un pouvoir dont l'acceptation se fonde non sur la coercition comme ressource première, mais sur le consentement réputé libre de la population qui s'y soumet (ALCAUD D., BOUVET L., CONTAMIN et al., *Dictionnaire de sciences politiques et sociales*, Paris, Editions Dalloz, 2004, p. 191). Pour le Professeur Fidèle MENGUE, l'Etat de droit et la démocratie ont une autre exigence qui est la légitimité des gouvernants. Autrement dit, le pouvoir ne peut être exercé que par des personnes que le peuple a lui-même choisies pour le représenter. (MENGUE F., *Où en est la démocratie en Afrique ?*, Conférence inaugurale de la Chaire UNESCO des Droits de la personne et de la démocratie, UAC, 7 décembre 2010, 21 pages).

²⁷ A cet effet, lire IHL O., *Le Vote*, Paris, Montchrestien, 2000, pp. 35-36

Pour Emmanuel Sieyès qui fut un partisan de cette théorie, seuls "les actionnaires de la grande société"²⁸ sont suffisamment légitimes pour exercer l'activité de vote. Sieyès distingue les "citoyens actifs" ceux qui paient l'impôt et qui sont capables de voter, des citoyens passifs n'ayant pas les revenus suffisants pour payer l'impôt, incapables de voter. Il justifie cette position en constatant que seuls les citoyens riches contribuent à la bonne marche de l'économie nationale et qu'il est par conséquent juste qu'ils influent sur la vie politique par le truchement du vote. Cette vision de l'électorat est rattachable au concept du suffrage censitaire²⁹, d'où, la présence du suffrage censitaire dans la Constitution française de 1791 dont Sieyès a contribué à la rédaction. Quant à l'électorat-droit, il considère que le vote est un droit. Pour ses partisans, tous les citoyens doivent participer à la vie politique. Cette vision de l'électorat est rattachable au concept du suffrage universel. Au cœur donc de l'électorat-droit, se trouve le citoyen qui dispose, selon la législation en vigueur, du droit de vote qu'il exerce. Dans les régimes politiques contemporains, le processus électoral est de plus en plus opérationnalisé dans un système démocratique.

A travers cette évolution, nous pouvons définir le vote, d'une part, comme l'exercice constitutif de la souveraineté. Un gouvernement qui ne tient pas son origine d'élections régulières est suspect d'illégitimité. D'autre part, c'est l'acte d'un individu qui exprime librement ses préférences. En rapprochant ces deux définitions du vote, on est tenté de définir l'élection comme la procédure par laquelle les préférences individuelles sont agrégées en une décision collective pouvant s'imposer comme loi commune à tous les membres du groupe, les obliger, qu'ils approuvent ou non l'opinion majoritaire. Dans les démocraties avancées notamment la France, elle

²⁸ http://fr.wikipedia.org/wiki/Suffrage_censitaire, consulté le 13 mars 2011

²⁹ Le suffrage censitaire est un système dans lequel l'octroi et l'exercice du droit de vote sont subordonnés soit à la possession d'un certain revenu, soit à l'assujettissement au cens, soit au paiement d'une taxe électorale. Le suffrage universel est un système dans lequel tous les citoyens ont le droit de voter dès lors qu'ils remplissent certaines conditions d'âge, de moralité et de capacité (cf. DEBBASCH C. et al, *Lexique de politique*, Paris, Dalloz (7^{ème} édition), 2001, p. 407).

précède l'électeur et la politisation, c'est-à-dire le mouvement par lequel les populations se sont intéressées et ont participé à la politique³⁰.

Quant à Elizabeth Dupoirier, elle explique que le vote constitue la clé de voûte des régimes démocratiques ; représentant l'opinion du peuple, il est la source ultime de légitimité. Mais le vote est aussi un instrument de formation de la décision collective, un « instrument sous contrainte »³¹, car une série d'éléments définissent les conditions d'expression des opinions : l'objet de la consultation, les modalités et le contenu de la campagne électorale, le mode de scrutin et l'éventail des possibilités d'expression des choix. « Il est aujourd'hui reconnu, écrit-elle, que "l'offre électorale" entre en tension avec les dispositions sociologiques, culturelles et idéologiques des individus pour produire (ou non) et orienter l'acte de vote. En ce sens, le vote n'est jamais un comportement totalement autonome mais un comportement réactif à une sollicitation précise du système politique »³² et des déterminants sociaux tels que l'ethnie. Le vote ethnique est donc l'une des problématiques possibles du vote.

2- Problématique du sujet

Le vote est « ... devenu pour les sociétés politiques contemporaines le thermomètre à l'aune duquel la communauté internationale classe ou décline, évalue ou dévalue les systèmes politiques, notamment dans les pays du tiers-monde. Du coup, le vote est une donnée capitale d'identification et de distinction des sociétés en négociation de démocratisation ou en espoir de libéralisation politique »³³. Il est une réalité

³⁰ GARRIGOU A., *Le Vote et la vertu, comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses De Sciences Po, 1992, p. 14

³¹ DUPOIRIER E., Vote in PERRINEAU P., REYNIE D., (sous la dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, pp. 938-939

³² DUPOIRIER E., op. cit., p. 939

³³ * SINDJOUN L., Le paradigme de la compétition dans la vie politique : entre tradition de monopole politique, Etat parlementaire et Etat seigneurial in SINDJOUN L., (sous la dir.), *La*

empirique dans nombre d'Etats africains et de l'Europe de l'Est après la chute du mur de Berlin, la défaite du bloc communiste et le discours de La Baule³⁴ avec un particularisme de « réussite » et/ou d'« échec »³⁵ des élections.

Au-delà de la consécration juridique du droit de vote par les constitutions démocratiques et les instruments internationaux et régionaux³⁶, la littérature portant sur le comportement électoral³⁷ offre des paradigmes explicatifs de l'acte de vote³⁸ du citoyen. A partir des débats sur l'acte électoral en Afrique, Engueleguele³⁹ propose une catégorisation : le *vote de solidarité*⁴⁰,

Révolution passive au Cameroun : État, société et changement. Dakar, Paris, Codesria, Karthala, 1999, pp. 269-330 (425 pages)

* SINDJOUN L., Le gouvernement de transition : éléments pour une théorie politicoconstitutionnelle de l'État en crise ou en reconstruction, *Mélanges Slobodan Milacic. Démocratie et liberté : tension, dialogue, confrontation*, Bruxelles, Bruylant, 2008, pp. 967-1011

³⁴ Le Bénin a engagé son processus de démocratisation avant La Baule.

³⁵ KOKOROKO D., Les élections disputées : réussites et échecs, *Pouvoirs*, n°129, 2009, p.115-125

³⁶ En effet, depuis l'historique Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, le Bénin a adopté comme régime politique, la démocratie. Dans ce contexte, les droits politiques notamment le droit de vote est garanti au Bénin par la Constitution du 11 décembre 1990 et plus précisément en son article 6 qui dispose que « le suffrage est universel, égal et secret. Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux béninois des deux sexes, âgés de dix huit ans révolus, et jouissant de leurs droits civils et politiques ». Il en est de même des instruments internationaux ratifiés par le Bénin. L'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH, 1948) stipule que « toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote ». Le Pacte international des droits civils et politiques (PIDCP) de 1966 en son article 25 renchérit cette effectivité du droit de vote : « tout citoyen a le droit [...] de voter et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret, assurant l'expression libre de la volonté des électeurs... ». Ceci est repris par l'article 13 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) de 1981 et ratifiée par le Bénin en 1986.

³⁷ Il peut être défini comme l'ensemble des activités par lesquelles les citoyens participent, en tant qu'électeurs, au cérémonial électoral (ALCAUD D., BOUVET L., CONTAMIN et al., *Dictionnaire de sciences politiques et sociales*, Paris, Editions Dalloz, 2004, p. 40). Nous préférons l'expression "rite électoral" à celle de "cérémonial électoral".

³⁸ DELOYE Y., IHL O., *L'acte de vote*, Paris, Presses de Sciences Po., 2008, 507 pages

³⁹ ENGUELEGUELE M., *l'explication du vote dans les systèmes politiques en transition d'Afrique subsaharienne. Eléments critiques des théories symboliques et perspectives de développement*,

le vote comme un rite⁴¹ et le vote comme un théâtre⁴². Mais, à part cette typologie du vote, d'un point de vue théorique des modèles d'analyse électorale⁴³ permettent de mettre en exergue ce que nous (les électeurs) faisons de notre droit démocratique de vote⁴⁴. En se posant la question : le droit de vote est-il toujours un droit qui définit la démocratie ?, Paul-Gérard Pougoué montre que le paradigme démocratique qui repose sur l'assimilation de la démocratie au vote est en pleine discussion puisque l'on

CRAPP-CNRST/IRIC, vol 9, Paris, 2004. <http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol9ns/engueleguele.pdf>, consulté le 20 décembre 2009

⁴⁰ Il est fonction de l'affiliation sociale et non des calculs d'utilité de l'électeur. Les sentiments de solidarité, de loyauté, d'allégeance ou de groupe d'appartenance dominant la volonté d'obtenir des avantages personnels. Les décisions collectives seraient systématiquement forgées par les intérêts de groupe reflétant et exacerbant des clivages communautaires, ethnolinguistiques, religieux et territoriaux. La mobilisation électorale s'opère exclusivement sur la base de revendications d'appartenance et de conflits d'identité. Cette approche fournit une explication conforme au "caractère plural ou segmentaire" des sociétés africaines.

⁴¹ Il est indissociable de la répétition, signe de la persistance de l'accord d'une collectivité durable, marque déposée de l'identité du groupe. Il se caractérise selon Engueleguele par l'usage d'un répertoire lexical particulier (les mêmes formules, les mêmes mots...). L'acte électoral aurait ici une portée symbolique. Ainsi, il serait pour de nombreux électeurs un acte séparé du cours normal de la vie quotidienne, ni sacré, ni banal mais seulement insolite et dénué de sens.

⁴² L'acte électoral est perçu comme une simple comédie, une farce qui met en exergue la puissance et la compétence, l'exclusion des citoyens électeurs digérée par une savante immobilité des systèmes politiques en transition. Le vote est ici une technique de ratification ou d'approbation dans laquelle on magnifie une sentence connue d'avance où aucun choix ne saurait inverser le cours des choses.

⁴³ En science politique, des modèles d'explication des comportements électoraux sont en concurrence. Le premier, de nature sociologique, se fonde sur le postulat d'un effet des variables socio-économiques (sexe, âge, classe sociale, etc.). Le second, prend appui sur une théorie de nature psycho-sociologique : l'électeur choisit son candidat à travers une identification partisane qui oriente son choix. Le troisième, inspiré par des modèles économiques, suppose un électeur rationnel qui effectue des choix politiques en maximisant ses intérêts. Le quatrième, de type géographique/écologique initié par André Siegfried tente d'expliquer le comportement électoral par « la localisation des électeurs et la structure sociale de leur unité territoriale d'appartenance » (CONTAMIN J-G., Comportement électoral in ALCAUD D., BOUVET L., CONTAMIN et al., *Dictionnaire de sciences politiques et sociales*, Paris, Editions Dalloz, 2004, p. 41). Lire SIEGRIED A., (1913), *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III^e République*, Paris, A. Colin, 1980, 535 p. pour mieux cerner le vote géographique.

⁴⁴ Cf. * MAYER N., BOY D., Les « variables lourdes » en sociologie électorale, *Enquête, Débats et controverses*, 1997, [En ligne], mis en ligne le 10 décembre 2008. URL : <http://enquete.revues.org/document1133.html>. Consulté le 21 août 2009.

* MAYER N., Qui vote pour qui et pourquoi ? Les modèles explicatifs du choix électoral, in *Pouvoirs, Voter*, N°120, janvier 2007, pp.17-27

accorde de plus en plus d'importance aux conditions dans lesquelles le droit de vote s'exerce dans un pays⁴⁵.

Dans cette perspective, il conviendrait de noter que la démocratie béninoise bien qu'elle relève institutionnellement de l'exemplarité et reste un modèle à suivre⁴⁶, est infléchie par des mécanismes non institutionnels ne facilitant pas un vote politique⁴⁷ ou encore un vote éthique⁴⁸ (comme solution aux conflits ethniques). Il s'agit, entre autres, de l'ethnicité et du clientélisme politique.

L'une des dispositions qui orientent donc l'acte électoral des citoyens dans toutes les démocraties qu'elles soient avancées ou nouvelles est le fait identitaire. « Identité » est un mot clé dans le vernaculaire de la politique contemporaine et l'analyse sociale doit en tenir compte⁴⁹. Plus généralement, si l'on considère les dynamiques de politisation de l'identité, il importe de souligner qu'il n'y a pas d'effet automatique, stable d'ethnisation du politique à partir du moment où sont créées des formations dites ethniques⁵⁰.

⁴⁵ POUGOUE P-G., L'état des droits de l'homme en Afrique, Chaire UNESCO des Droits de la personne et de ma démocratie, *Recueil de cours de la 5^{ème} Session régionale de formation en droits de l'homme*, Cotonou, 2004

⁴⁶ L'alternance politique et la tenue d'élections régulières sans contestation majeure dans ce pays ont amené des politologues, sociologues, acteurs de la société civile et autres spécialistes à affirmer que le Bénin est un laboratoire de la démocratie en Afrique.

⁴⁷ Tout vote est un acte politique. Mais, étant donné que le vote ethnique limite la dynamique des idées politiques concurrentielles pour la réduire à la défense de soi, nous estimons qu'il n'est pas pour autant un vote politique. De plus, il peut être un handicap à la gestion saine du pouvoir politique. Toutefois, le vote ethnique est un vote démocratique dans la mesure où le citoyen accomplit son acte électoral dont la finalité se résume à l'ethnicité. Le vote démocratique est celui qui exprime la souveraineté du peuple.

⁴⁸ VALFORT M.-A., Le vote éthique, une réponse efficace aux conflits ethniques ?. Le cas de l'Éthiopie, *Revue économique*, 2007/3, Volume 58, pp. 757-766.

⁴⁹ BRUBAKER R., Au-delà de l'«identité», *Actes de la recherche en sciences sociales* 2001/3, 139, p. 66

⁵⁰ CAPELLE-POGACEAN A., RAGARU N., En quoi les « partis ethniques » sont-ils « ethniques » ? Les trajectoires du MDL en Bulgarie et de l'UDMR en Roumanie, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, *Questions de recherche / Research in question*, n° 25, Juin 2008, publié sur <http://www.ceri-sciences-po.org/publica/qdr.htm>, consulté le 15 juin 2009

De ce fait, l'ethnicité est un cadre parmi d'autres de la lutte sociale et politique. Elle est à ce titre ambivalente eu égard aux lignes d'inégalité et de domination⁵¹. On ne peut nier l'existence, voire l'irréductibilité, des consciences ethniques. Celles-ci ne sont pas le reflet d'un stade élémentaire du développement que condamnerait la modernisation⁵². Pour Dominique Darbon, les identités formalisées polarisent certes une partie des enjeux en excluant et en incluant, en fixant une alternative sociale unique ; mais elles deviennent par là même un enjeu de nouvelles logiques sociales qui les investissent⁵³. Ainsi, la problématique de l'ethnie devient l'enjeu d'un débat idéologique sur les conditions de la démocratie en Afrique. Les uns vont décrire ce type de clivage comme porteur de solidarités, de cultures politiques adaptées, de mouvements sociaux contestataires; d'autres vont insister sur l'aliénation postcoloniale, sur les affabulations occultant les véritables enjeux sociaux, [...]⁵⁴. Si l'ethnicité ne peut offrir le repère fixe et originel auquel renverraient les champs politiques postcoloniaux, c'est qu'elle est elle-même constamment en train de se faire et qu'elle se fonde largement dans le phénomène étatique dont elle est censée donner la clef explicative⁵⁵. La force contemporaine des consciences ethniques provient bien plus de leur réappropriation par les acteurs autochtones dès qu'ils circonscrivent l'allocation des ressources de l'Etat⁵⁶. Ainsi, l'ethnicité devient un produit politique qu'on pourrait manipuler lors des échéances électorales. Sommes-nous alors du même avis que le candidat "non

⁵¹ BAYART J-F., *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, nouvelle édition, 1989, 2006, p. 84

⁵² BAYART J-F., op. cit., p. 66

⁵³ Ainsi se confirme cette appréciation de Peter Berger : "La personne renvoie à un ensemble de rôles, chacun de ces rôles impliquant une identité spécifique" (BERGER, 1989 cité par DARBON D., Images et discours de l'ethnicité in DARBON D., (sous la dir.), *Ethnicité et Nation en Afrique du Sud*, Paris, Khartala-MSHA, 1995, p. 12

⁵⁴ CHRETIEN J-P., *Ethnies, Ethnismes, Ethnicité : Un défi à la compréhension de l'histoire ancienne et récente de l'Afrique* in CHRETIEN J-P., PRUNIER G., (sous la dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 2003, p. X

⁵⁵ BAYART J-F., *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, nouvelle édition, 1989, 2006, p. 75

⁵⁶ BAYART J-F., op. cit. p. 77

gagnant” des élections présidentielles de 1991 et de 2006, directeur de campagne du candidat Mathieu Kérékou aux élections présidentielles de 1996 et actuel Maire de la ville de Ouidah⁵⁷ au Bénin qui affirme, certainement en connaissance de cause, que les consultations électorales ont toujours créé le cadre idéal à la prolifération ou l’accentuation des clivages d’ordre régional et tribal⁵⁸. Pierre-François GONIDEC affirme que les dirigeants issus des élections organisées dans les nouvelles démocraties continuent d’être, non pas tant les représentants du peuple dans son ensemble que ceux d’une ethnie ou d’une région⁵⁹.

Dire que le vote est ethnique c’est reconnaître que l’identité ethnique a été très souvent un effet de la situation et des stratégies coloniales, puis des minorités activistes de l’époque des indépendances, qui ont permis à celles-ci de mobiliser une partie de leurs concitoyens pour la défense de leurs intérêts spécifiques⁶⁰. De manière révélatrice, la plupart des situations où la structuration du champ politique contemporain semble s’énoncer dans les termes préférentiels de l’ethnicité mettent en jeu des identités qui n’existaient pas il y a un siècle ou, tout au moins, qui n’étaient pas aussi nettement cristallisées⁶¹. Le poids des solidarités ethniques est-il l’apanage de l’ère du renouveau démocratique ? Ou ne s’agit-il pas de la survivance d’un passé métamorphosé ?

⁵⁷ Elu maire suite aux élections locales de 2008.

⁵⁸ ADJOVI S., *Election d’un chef d’Etat en Afrique*, Paris, l’Harmattan, 2003, p. 35

⁵⁹ GONIDEC P-F., *Les systèmes politiques africains, : les nouvelles démocraties*, Paris, LGDJ, 3^{ème} édition, 1997, p. 83

⁶⁰ NICOLAS G., Stratégies ethniques et construction nationale au Nigéria, in CHRETIEN J.P. et PRUNIER G., *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 2003, p. 376

⁶¹ BAYART J-F. (1989), *L’Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, nouvelle édition, 2006, p. 77

En outre, le vote ethnique repose sur un socle de solidarité⁶². En ce sens, la base électorale est le terroir⁶³ avec pour principe cardinal l'affirmation de son appartenance au groupe ethnique ou à la région. « Les discours politiques et les registres de mobilisation s'articulent autour du don de soi pour son terroir et de l'idéologie du "fils du terroir" »⁶⁴. Pouvons-nous alors croire que voter pour le candidat de son ethnie ou de sa région d'origine (département, commune, arrondissement, ville ou village), c'est opérer un choix politique ? Au Bénin, depuis 1990, grâce à la maturité politique et les différentes tendances politiques survenues, le vote ethnique a-t-il pu transcender sa nature pour s'ériger en un vote véritablement politique ? Le vote notamment lors des élections législatives et présidentielles est-il toujours sous l'emprise des considérations ethniques ? Comment se produit l'ancrage du fait ethnique dans les élections ? Quelles sont alors les représentations sociales de l'ethnie ? Les solidarités ethniques du vote ne trouvent-elles pas leurs fondements dans la culture sociologique forgée par le jeu des acteurs politiques depuis les années 1960 ? Quelles sont les stratégies politiques adoptées par les formations politiques pour utiliser à leur profit les solidarités ethniques ? Quelle marge de manœuvre l'électeur se donne pour une certaine rationalité de son vote ? Quelle culture de partage et de consensus forgeons-nous pour une société véritablement démocratique?

⁶² Le sociologue Durkheim E. (1893) distinguera deux types de solidarité : la solidarité organique et la solidarité mécanique. La solidarité organique est une solidarité par la différenciation, à la manière des organes du corps humain. Il y a consensus social parce que les individus sont à la fois différents et indépendants pour faire vivre la société. Tandis que la solidarité mécanique est une solidarité par similitude. La société est cohérente parce que les individus ne se sont pas encore différenciés. Il y a ressemblance entre les individus parce qu'ils partagent les mêmes sentiments, les mêmes valeurs, ils reconnaissent le même sacré. La conscience collective est alors très forte et absorbe celle individuelle (DURKHEIM E. (1893), *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1967, 416 pages). Dans la présente étude, la solidarité ethnique liée au vote est essentiellement une forme de solidarité mécanique. Cette solidarité ethnique peut aussi expliquer le fait que la logique du terroir soit de mise dans les joutes électorales.

⁶³ Le terroir est un identifiant géographique qui fait de l'individu, l'être qui politiquement exerce une influence sur son milieu d'origine, son milieu d'appartenance ethnique et de vie quotidienne.

⁶⁴ AKINDES F., TOPANOU V., *Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale en République du Bénin : une lecture sociologique*, Genève, UNRISD, 2005, 36 pages

Un premier questionnement est lié à la possibilité de mesurer et de mettre en relief la correspondance entre les principes défendus par la démocratie moderne « occidentale » (dont, surtout, le respect des droits de l'Homme) et les principes issus de la tradition culturelle des groupes qui venaient de se constituer en nations. Le débat sur le relativisme (absolu ou lui-même relatif)⁶⁵ – pour n'en donner qu'un exemple – illustre bien les dimensions de ce débat. Le second type de questionnement est lié à un problème plutôt pratique : apprécier la capacité de la science politique d'analyser la manière des groupes ethniques de se structurer et de se représenter politiquement, alors que « l'analyse traditionnelle » a toujours perçu l'espace public plutôt comme le point de rassemblement des intérêts sociopolitiques que celui des croisements des intérêts ethno-politiques ?⁶⁶. Etudier le comportement des électeurs c'est donc chercher à comprendre concrètement comment ceux-ci réagissent face à l'offre électorale. La **question de recherche** est alors la suivante : à partir des paradigmes explicatifs de la sociologie électorale, comment peut-on conceptualiser le vote ethnique comme la légitimation d'une offre électorale de type déterministe, économique et rationnel ?

L'**objectif général** de la présente recherche est d'analyser, dans une perspective à la fois diachronique et synchronique, la pratique du vote ethnique au Bénin. Les objectifs spécifiques sont :

- Elucider les racines profondes de l'ethnisation de l'espace sociopolitique ;
- Situer dans le temps, dans l'espace et en fonction des événements politiques, l'introduction du fait ethnique dans l'arène politique notamment dans les élections ;

⁶⁵ Voir, à cet égard, SCHNAPPER D., *La relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1998, pp. 40-43.

⁶⁶ MISCOIU S., Vers un modèle de la précarité politique : structurations et représentations politiques des Romes en Roumanie in *Studia Universitatis Babeş-Bolyai, Studia Europaea*, no. 1/2007, pp. 5-32

- Etablir une cartographie des élections nationales et locales de l'ère du renouveau démocratique en fonction du poids de l'ethnie et des régions ;
- Mettre en relief la perception de l'argent, la monétarisation des rapports sociaux et la corruption électorale en rapport avec l'ethnicité ;
- Clarifier la rationalité du vote ethnique ainsi que le type de socialisation possible.

L'hypothèse générale de travail est que le vote ethnique au Bénin fait appel à un champ social et à l'expression du politique où électeur, acteur de partis politiques et de la société civile interagissent entre eux et en fonction des sentiments d'appartenance ethnique, des intérêts individualistes et ethnoclientélistes. Les hypothèses spécifiques sont :

- L'absence d'une parfaite intégration sociale voire nationale des divers groupes socioculturels suite à la mise en place des peuples traduit la prégnance des logiques ethniques dans le jeu électoral ;
- Le vote ethnique est un détour des acteurs politiques pour utiliser la diversité socio-culturelle à des fins électoralistes ;
- Le vote à l'ère du renouveau démocratique est plus déterministe que rationnel puisqu'il résulte d'un héritage de reconstitution ethnique ;
- La corruption électorale est une pratique concourant au vote ethnique;
- Le rôle du constituant béninois et des acteurs de la société civile restent moins visible pour un vote politique.

L'état de la question sur les élections en Afrique nous a permis de dégager la portée scientifique du sujet.

3- Intérêts du sujet et perspectives théoriques

En général, les formes de participation politique en Afrique ont été largement abordées dans de nombreux articles publiés dans la Revue *Politique africaine* tels que Fourchard L.⁶⁷ ; Mayrargue C.⁶⁸ ; Marchal R.⁶⁹ ; Mike M.⁷⁰ ; Acker F. Van., et Vlassenroot K.⁷¹ ; Golaz V.⁷² ; Abbink J.⁷³ ; Gbègnonvi R.⁷⁴ ; Banégas R.⁷⁵ ; Mayrargue C.⁷⁶ ; Gbèssemehun V. et Rijnierse E.⁷⁷ ; Diouf M.⁷⁸ ; Barbier J. C.⁷⁹ ; etc. et dans des ouvrages de référence comme ceux de Bayart J-F.⁸⁰ ; Chrétien J-P et Prunier G.⁸¹ ; Jaffrelot C.⁸² ; Otayek R.⁸³ ; Akindès F.⁸⁴ ; Darbon D.⁸⁵ ; Eboussi B. F.⁸⁶ ; Amselle J-M.⁸⁷ , Adjamagbo K.⁸⁸ , etc.

⁶⁷ FOURCHARD L., *Le Nigeria sous Obasanjo : Violences et démocratie*, *Politique africaine*, n ° 106, juin 2007, pp. 5-27

⁶⁸ MAYRARGUE C., Yayi Boni, un président inattendu? Construction de la figure du candidat et dynamiques électorales au Bénin, *Politique africaine*, n ° 102, juin 2006, pp. 155-172

⁶⁹ MARCHAL R., Le conflit au Darfour, point aveugle des négociations Nord-Sud au Soudan, *Politique africaine*, n ° 95, octobre 2004, pp. 125-146

⁷⁰ MIKE M., Conflit régional et rhétorique de la contre-insurrection, *Politique africaine*, n ° 88, décembre 2002, pp. 84-102

⁷¹ ACKER F. Van., et VLASSENROOT K., Les «maï-maï» et les fonctions de la violence milicienne dans l'est du Congo, *Politique africaine*, n ° 84, décembre 2001, pp. 103-116

⁷² GOLAZ V., Les enjeux ethniques des recensements : le recensement de 1989 au Kenya, *Politique africaine*, n ° 67, 1997, pp. 113-121

⁷³ ABBINK J., Ethnicité et démocratisation : le dilemme éthiopien, *Politique africaine*, magazine de Janvier 1995, pp. 105-141

⁷⁴ GBEGNONVI R., Les législatives de mars 1995, *Politique africaine*, n °59, octobre 1995, pp. 59-69

⁷⁵ BANEGAS R., Mobilisations sociales et oppositions sous Kérékou, *Politique africaine*, n °59, octobre 1995, pp. 25-44

⁷⁶ MAYRARGUE C., Le religieux et les législatives de mars 1995 au Bénin, *Politique africaine*, n °59, octobre 1995, pp. 157-162

⁷⁷ GBESSEMEHUN V. et RIJNIESE E., Les élections en milieu rural : le cas de Ouessè, *Politique africaine*, n °59, octobre 1995, pp. 70-81

⁷⁸ DIOUF M., *Les intellectuels africains face à l'entreprise démocratique*, *Politique africaine*, n ° 51, 1993, pp. 35-47

⁷⁹ BARBIER J. C., Jalons pour une sociologie électorale du Togo : 1958, 1985, *Politique africaine*, n ° 69, 1987, pp. 6-18

⁸⁰ Cf. * BAYART J-F. (1989), *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, nouvelle édition, 2006, 439 pages

* BAYART J-F., *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, nouvelle édition, 1996, 306 pages

⁸¹ CHRETIEN J-P., PRUNIER G., (sous la dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 2003, 435 pages

⁸² JAFFRELOT C., *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000, 638 pages

Au Bénin, la littérature récente sur les élections est assez abondante pour appréhender le système politique et la pluralité d'opinions politiques des acteurs. On peut faire une typologie des travaux en trois séquences.

La première séquence porte sur les travaux abordant les premières années d'indépendance et sur le système monolithique marxiste-léniniste. Sans être exhaustif, on peut noter les travaux de Noudjènoumè P.⁸⁹ ; Adjovi E.⁹⁰ ; Banégas R. ; Adjagba A. S.⁹¹ ; Gbado B.⁹² ; Vittin T. E.⁹³ ; Adjovi S.,⁹⁴ ; etc. La géographie politique tripartite des lendemains des indépendances, la crise sociale et économique des années 1980 ont été élucidées ainsi que les conditions de l'avènement d'un autre système politique : la démocratie.

La deuxième séquence s'intéresse à la conférence nationale souveraine (CNS) et à la transition démocratique. On peut citer les travaux de

⁸³ OTAYEK R., *Identité et démocratie dans un monde global*, Paris, Presses de sciences Po, 2000, 228 pages

⁸⁴ AKINDES F., *Les mirages de la démocratisation en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, Codesria-Karthala, 1996, 246 pages

⁸⁵ DARBON D., (sous la dir.), *Ethnicité et Nation en Afrique du Sud*, Paris, Khartala-MSHA, 1995, 294 pages

⁸⁶ EBOUSSI B. F., *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993, 226 pages

⁸⁷ * AMSELLE J-L., et M'BOKOLO E., *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985, 225 pages

* AMSELLE J-L., *Logiques métisses : anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, 1990, 257 pages

⁸⁸ ADJAMAGBO K., Pluralisme juridique et pratiques successorales loméennes, *Politique africaine*, n° 40, 1990, pp. 12-20

⁸⁹ NOUDJENOUME P., *La démocratie au Bénin. Bilan et perspectives*. Paris, L'Harmattan, 1999, 395 pages

⁹⁰ ADJOVI E., *Une élection libre en Afrique : la présidentielle du Bénin (1996)*. Paris, Karthala, 1998, 181 pages.

⁹¹ ADJAGBA A. S., *Histoire politique du Bénin : de l'indépendance de 1960 à la conférence nationale de 1990*. Les Editions de l'arc-en-ciel, 1992, 171 pages

⁹² GBADO B., *En marche vers la liberté. Passage d'un régime autoritaire à un Etat de droit, mai 1985 -février 1990*. Porto-Novo, CNPMS, 1991, 255 pages

⁹³ VITTIN T. E., Bénin : du "système Kérékou" au renouveau démocratique, RAYNOLL, J.J., « Le renouveau démocratique béninois : modèle ou mirage ? », *Afrique contemporaine* n°160, 1991, pp : 3-25.

⁹⁴ ADJOVI S., *De la dictature à la démocratisation sans les armes*. Paris, Editions C.P., 1990, 132 pages

Houngnikpo C. M.⁹⁵ ; Banégas R.⁹⁶ ; Dissou M.⁹⁷ ; Establet J.⁹⁸, Okenfels W. et Goudjo R. B.⁹⁹ ; Bierschenk T. et Olivier de Sardan J-P.¹⁰⁰ ; Passot B.¹⁰¹ ; Adamon A. D.¹⁰² ; Nwajaku¹⁰³ ; Dossou R.¹⁰⁴ ; Laloupo F.¹⁰⁵ ; Boulaga E. F.¹⁰⁶ ; Nzouankeu J-M.¹⁰⁷ ; Monkotan J-B.¹⁰⁸ ; etc. Ces études mettent en exergue les conditions liées à la tenue de la CNS, aborde des considérations juridiques, sociologiques et économiques et tente un bilan de la transition démocratique.

La troisième séquence aborde la dynamique du renouveau démocratique à travers les élections, son fonctionnement, son évolution et le jeu des

⁹⁵ * HOUNGNIKPO C. M., *Des mots pour les maux de l'Afrique*. Paris, L'Harmattan, 2004, 266 pages

* HOUNGNIKPO C. M., *L'illusion démocratique en Afrique*. Paris, L'Harmattan, 2005, 256 pages

⁹⁶ BANEGAS R., *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*. Paris, Karthala, 2003, 496 pages

⁹⁷ DISSOU M., *Le Bénin et l'épreuve démocratique : leçons des élections de 1991 à 2001*, Paris, L'Harmattan, 2002, 163 pages

⁹⁸ ESTABLET J., *Mathieu Kérékou. L'inamovible Président du Bénin*, Paris, l'Harmattan, 2001, 261 pages

⁹⁹ OKENFELS, W. et GOUDJO, R.B., *Les campagnes électorales. Les vieux démons se réveillent*. Cotonou, Collection Xwefa n°1, Edition du Flamboyant, 2000, 62 pages.

¹⁰⁰ BIERSCHENK T., OLIVIER de SARDAN J.-P., *Les pouvoirs au village : le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Paris, Karthala, 1998, 296 pages

¹⁰¹ PASSOT B., *Le Bénin*. Paris, L'Harmattan, 1996, 335 pages

¹⁰² * ADAMON A. D., *Le Renouveau démocratique au Bénin. La Conférence des forces vives et la période de transition*. Paris, L'Harmattan, 1995, 241 pages

* ADAMON A. D., *Le renouveau démocratique au Bénin : les élections de la période de transition*. Cotonou, Editions du Journal officiel, 1995, 206 pages

¹⁰³ NWAJIAKU K., The national conferences in Bénin and Togo revisited. in *JMAS* 32/3, 1994, pp. 429-447

¹⁰⁴ DOSSOU R., Bénin : du monolithisme à la démocratie pluraliste, un témoignage in CONAC G., (sous la dir.), *l'Afrique en transition vers le multipartisme politique*. Paris, éditions Economica, 1993, pp : 189-197.

¹⁰⁵ LALOUPPO F., La conférence nationale au Bénin. Un concept nouveau de changement de régime politique, *Année africaine*, 1993, pp : 89- 114.

¹⁰⁶ BOULAGA E. F., *Les conférences nationales en Afrique noire*. Paris, Karthala, 1993, 229 pages

¹⁰⁷ NZOUANKEU J-M., La démocratie au quotidien : le Bénin in *Actualité de la démocratie dans le Tiers-monde*, N°1, juillet-décembre 1991, pp. 19-38

¹⁰⁸ MONKOTAN J-B., Une nouvelle voie d'accès au pluralisme politique : la conférence nationale souveraine in *Afrique 2000*, Revue africaine de politique internationale, N°7, octobre – décembre 1991, pp. 41-53

acteurs. On peut indiquer à titre de référence les travaux de Awoudo F. K.¹⁰⁹ ; Banégas R. ; Dissou M. ; Adjovi E. ; Adamon A. D. ; etc.

Malgré la diversité de ses sources, il faut noter que très peu d'auteurs (et encore moins les politologues) accordent une importance particulière à la saisie du fait ethnique dans le jeu politique béninois. A juste titre, on peut noter les contributions de Tossou R.¹¹⁰ ; Banidjè H.¹¹¹ ; Mètodjo A.¹¹² ; Adekambi M., Goudjo R., Dovonou A.¹¹³ ; Iroko¹¹⁴ ; Anignikin¹¹⁵ ; Goudjo R. B.¹¹⁶ ; Bako-Arifari N.¹¹⁷ ; UNESCO-IDHPD (à travers les contributions de Aguessy H.¹¹⁸, Anignikin S.¹¹⁹, Quenum A.¹²⁰, Tingbé-Azalou A.¹²¹, etc.) ;

¹⁰⁹ AWOUDO F. K., *Le mal transhumant. Les infidélités politiques dans le Bénin démocratique*. Cotonou, Edition Tundé, 2004, 207 pages

¹¹⁰ TOSSOU R., *Multipartisme, ethnicité et partis politiques au Bénin*, Thèse de doctorat en Histoire, Université d'Abomey-Calavi, 2010

¹¹¹ BANIDJE H., *La démocratie et la question ethnique au Bénin*, mémoire de DEA en Droits de l'homme et démocratie, Chaire UNESCO, FADESP, 2010, 127 pages. Ce travail de recherche a été dirigé par le Professeur Théodore HOLO.

¹¹² METODJO K. A., *Devenir maire en Afrique : Décentralisation et notabilités locales au Bénin*, Paris, l'Harmattan, 2008, 158 pages. Il est un politologue béninois.

¹¹³ ADEKAMBI M., GOUDJO R., DOVONOU A., *Notions du fils du terroir : enjeux politiques et corruption*, Cotonou, Les Editions Catholiques du Bénin, 2004, 119 pages

¹¹⁴ IROKO F., Regard extérieur et saisie interne des ethnies et des ethnonymes : république populaire du Bénin in CHRETIEN J-P., PRUNIER G., (sous la dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 2003, pp. 216-217

¹¹⁵ * ANIGNIKIN S., Histoire des populations mahi. À propos de la controverse sur l'ethnonyme et le toponyme « Mahi », *Cahiers d'études africaines* 2001/2, 162, pp. 243-265.

* ANIGNIKIN, S., *Relations interculturelles et interethniques au Bénin : la dynamique de la nation (des origines à nos jours)*. Thèse d'Habilitation de diriger la recherche en Histoire, Université Paris 7, 1998, 546 pages

¹¹⁶ GOUDJO, R., (dir.), 1998, *Identités ethniques et intégration nationale. Jalons pour une éthique de l'intégration*, Cotonou, Flamboyant, 154 pages

¹¹⁷ BAKO-ARIFARI N., Démocratie et logique du terroir au Bénin, in *Politique africaine*, N° 59, 1995, pp 7-24.

¹¹⁸ AGUESSY H., La problématique de la question de discrimination sous toutes ses formes en Afrique au Sud du Sahara, in *La Discrimination Raciale*, UNESCO-IDHPD, Editions Flamboyant, Cotonou, 1997, pp 39-49

¹¹⁹ ANIGNIKIN S., Les relations interculturelles et interethniques au Bénin : les racines historiques des oppositions ethniques et régionalistes, in *La Discrimination Raciale*, UNESCO-IDHPD, Editions Flamboyant, Cotonou, 1997, pp 137-161

¹²⁰ QUENUM A., La problématique de la question de discrimination sous toutes ses formes en Afrique noire, in UNESCO-IDHPD, *La Discrimination Raciale*, Editions Flamboyant, Cotonou, 1997, pp 51-56.

Hazoumè G. L.¹²² ; Ahanhanzo-Glèlè M.¹²³ ; etc. En ce sens, si l'ethnicité est abordée dans le champ politique, il faut noter qu'aucune étude n'est consacrée à part entière au vote ethnique. La présente recherche se propose de faire une réflexion holiste sur les préférences du vote ethnique ; elle reste une contribution significative à la science politique et c'est en cela qu'elle trouve son originalité. Un juriste camerounais nous disait au cours d'un entretien : *“J'ai l'impression qu'on vit tellement le phénomène qu'on oublie de le saisir scientifiquement”*. « Le concept est longtemps resté peu discuté, peu théorisé au sein de la discipline, comme d'ailleurs dans l'ensemble des sciences sociales »¹²⁴.

Comme perspectives théoriques, la présente étude est un essai de sociologie des attitudes et pratiques électorales comme champ dynamique de la science politique¹²⁵. En fait, le vote est un acte relevant du comportement électoral. Comprendre le comportement électoral, c'est essentiellement comprendre l'orientation que le citoyen donne à son acte de vote. C'est ce dont les modèles théoriques d'analyse essaient de rendre compte mais la pertinence empirique permettra de mieux confirmer ces postulats théoriques. Ainsi, il est essentiellement question d'analyser le comportement électoral à partir des aspects suivants : la place des comportements politiques en démocratie; le moment central du vote comme acte de décision politique ; les pratiques qui autour du vote le prolongent ou le remplacent¹²⁶. Cette approche s'inscrit aussi dans le cadre d'émergence

¹²¹ TINGBE-AZALOU A., Les ethnies comme enjeux ou instruments politiques en Afrique, in UNESCO-IDHPD, *La Discrimination Raciale*, Editions Flamboyant, Cotonou, 1997, pp 57-72.

¹²² HAZOUME G. L., *Idéologies tribalistes et nation en Afrique: (le cas dahoméen)*, Paris, Présence africaine, 1972, 230 pages

¹²³ AHANHANZO-GLELE M., *Naissance d'un Etat noir*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969, 537 pages. Il est un éminent juriste-politologue béninois.

¹²⁴ GOSSIAUX J-F., Ethnicité, Nationalités, Nation in ABELES M., JEUDY H-P., *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, p. 27

¹²⁵ MAYER N., *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Armand Colin [collection U], 2010. 316 p.

¹²⁶ MAYER N., op. cit.

des recherches sur l'ethnicité politique en Afrique ou du moins telle que l'envisage l'*American Political Science Association* (APSA) et l'*Institute for Development Studies, University of Nairobi, Kenya* au cours du Colloque intitulé "*Representation Reconsidered: Ethnic Politics and Africa's Governance Institutions in Comparative Perspective*"¹²⁷. Il ne s'agit donc pas d'étudier le vote ethnique dans une perspective de droit comparé mais plutôt de tenir compte des logiques politiques, des stratégies des acteurs et des « mécanismes d'ethnification qui caractérisent actuellement les dynamiques ethniques »¹²⁸

Toutefois, compte tenu de la problématique de l'étude, le présent travail de recherche s'inscrit dans une approche interdisciplinaire utilisant des concepts et ressources de l'histoire¹²⁹, de la sociologie, des sciences juridiques, de l'anthropologie, de la démographie, de la géographie politique, des sciences de la communication, des sciences économiques, des mathématiques et des statistiques¹³⁰. Car, au-delà de la science politique pour laquelle il est sujet de prédilection, le vote a capté l'intérêt d'une large partie de la communauté savante : historiens, philosophes, juristes, économistes, sociologues et psychologues, ethnologues, mathématiciens, statisticiens ou anthropologues se sont penchés sur ses

¹²⁷ Le colloque aura lieu du 23 juillet au 6 août 2011.

¹²⁸ BIGOMBE LOGO P., Changement politique et dynamiques d'instrumentalisation de « l'ethnicité Kirdi » : l'ingénierie ethnopolitique in SINDJOUN L., (sous la dir.), *La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, Karthala-CODESRIA, 2000, pp. 130-268

¹²⁹ La dimension historique notamment l'histoire sociale et politique est largement empruntée pour montrer les fondements et la genèse du vote ethnique.

¹³⁰ Les mathématiques et les statistiques sont inhérentes à l'analyse électorale puisque au-delà des fréquences, des moyennes, la régression logistique « permet de faire apparaître, parmi toutes les variables passées en revue, celles qui, toutes choses égales par ailleurs, sont les plus prédictives du comportement électoral » (BOY D., MAYER N. Que reste-t-il des variables lourdes ? in BOY D., MAYER N. (sous la dir.), *L'électeur a ses raisons*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1997, p. 137). Tout en utilisant ces outils, nous avons rendu simple nos analyses pour être plus explicite et compréhensif du grand public, lecteur de nos travaux.

logiques et son fonctionnement¹³¹. La présente étude peut donc être conceptualisée comme une "étude empirique multidimensionnelle des groupes sociaux contemporains et de leurs interactions, dans une perspective diachronique, et combinant l'analyse des pratiques et celle des représentations"¹³². Il s'enracine dans une problématique très intéressante à savoir la participation politique en Afrique.

4- Itinéraire méthodologique de l'analyse électorale

La démarche méthodologique de la présente recherche obéit aux principes suivants :

- **Recherche documentaire**

Elle permet de mettre en exergue les différentes approches théoriques et empiriques existantes dans le domaine d'étude et d'en tenir compte pour apporter de nouveaux éléments à la science politique appliquée¹³³. Cette étude documentaire est faite dans :

- les bibliothèques et centres de documentation des institutions scientifiques (FADESP/Chaire UNESCO, FLASH, Bibliothèque universitaire, etc.) de l'Université d'Abomey-Calavi. Les ouvrages consultés ont trait au droit électoral, à la science politique et à la sociologie politique.

¹³¹ PERRINEAU P., Avant-propos in PERRINEAU P., REYNIE D., (sous la dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, p. XIII

¹³² OLIVIER de SARDAN J.-P., *Anthropologie et développement*, Paris, Karthala-APAD, 1995, p.10

¹³³ Dans le cadre de ce travail de recherche, nous avons effectué en 2009 un stage de recherche doctorale à l'Université de Babès Bolyai (UBB) de la Roumanie. Le choix de la Roumanie s'explique par le fait que le vote est aussi bien ethnique dans ce pays de l'Europe de l'Est qu'au Bénin. L'UBB a été choisie puisqu'elle est située dans la Transylvanie, région où on note un manifeste de l'ethnicité de par la démographie de la minorité hongroise, la plus statistiquement représentative en Roumanie. Ainsi, le contexte dans lequel le stage de recherche a été effectué est favorable à l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixé de commun accord avec notre direction de recherche (Professeur Théodore HOLO) de l'Université d'origine et la coordination scientifique (Professeur Traian ROTARIU) dans l'Université d'accueil.

En outre, sur accord de notre directeur de recherche, nous avons effectué un séjour de recherche en avril 2011 au LASDEL-Niger afin d'échanger avec le Professeur Mahaman TIDJANI ALOU (Agrégé de science politique) mais aussi pour actualiser la recherche documentaire. Le LASDEL étant l'un des laboratoires des sciences sociales de référence en Afrique francophone.

- les bibliothèques et centres de recherche à l'étranger : Université Babès Bolyai et Centre culturel français de Cluj-Roumanie, Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL-Niger). La documentation concerne largement la sociologie des relations interethniques.
- les centres de documentation de la Cour Constitutionnelle et de la Cour Suprême du Bénin. Les données statistiques sur les élections nationales et locales sont essentiellement collectées.
- les centres documentaires des institutions tels que le PNUD, l'Union européenne, l'USAID, l'Institut français du Bénin (ex-Centre culturel français de Cotonou), la Fondation Konrad Adenauer au Bénin ; etc. Des ouvrages de fond et des rapports sur l'évaluation des élections sont surtout consultés.
- les moteurs de recherche de l'Internet tels que Google, Yahoo, Altavista, etc.
- et d'autres fonds documentaires, etc.

• **Population concernée**

La population de l'étude se présente comme suit : les électeurs (le citoyen en âge de voter) ; des acteurs de partis politiques ; des élus (députés et élus locaux) ; des animateurs d'institutions de la société civile ; des juristes ; des sociologues ; des acteurs de l'administration publique chargés notamment de la législation ou impliqués dans les élections ; les chefs religieux (traditionnel, catholique, protestant, musulman, etc.) ; des partenaires au développement (Coopération danoise, Union européenne, PNUD, USAID) et des personnes ressources.

• **Outils de collecte de données**

Quatre types d'outils sont utilisés :

- *l'étude de documents* : l'étude de document est le dépouillement d'archives, qui de par son caractère confirmatif est « tout document

sélectionné selon une stratégie bien précise et traité comme une donnée de la recherche, au même titre que le discours recueilli par l'interview... »¹³⁴ ;

- *le guide d'entretien* : cet outil se présente comme un speech-event dans lequel une personne A (le chercheur) extrait une information d'une personne B (l'enquêté), information qui était contenue dans la biographie (vie privée et/ou professionnelle) de B ;

- *le questionnaire standardisé* : cet outil permet de mesurer les variables à partir des tests statistiques ;

- *l'histoire de vie « politique »* : c'est un récit de l'expérience de vie d'une personne, elle a pour but de comprendre la vie sociale, le déploiement des processus sociaux, à partir d'un ensemble de vécus concrets. Ainsi, son utilisation permettra d'établir un profil sociologique des électeurs votants au nom des solidarités ethniques, du clientélisme ou tout autre déterminant. Ces différents outils sont administrés aux populations concernées, compte tenu du type de population et des analyses et traitements envisagés.

- **Echantillonnage**

- ***Choix des sites d'enquête***

Nous sommes sensé étudier la problématique des solidarités ethniques dans les élections dans toutes les localités du Bénin, car aucune contrée du pays n'est épargnée de ces faits et d'une région à l'autre ; les réalités électorales peuvent être divergentes. Mais, pour des raisons pratiques les enquêtes de terrain ont été menées à Cotonou, à Porto-Novo, à Abomey, à Bohicon, à Dassa et à Parakou. Ces sites choisis sont des lieux d'expression des dynamiques sociales, culturelles (rapports sociaux, rapports économiques, mimétisme de l'occident, influence des faits urbain et rural, la tradition constituant une des pesanteurs sociologiques) et

¹³⁴ de KETELE J-M., ROEGIERS X., *Méthodologie du recueil d'informations : fondements des méthodes d'observations, de questionnaires, d'interviews et d'études de documents*, Paris, Bruxelles, De Boeck & Larcier s.a., 1991, 192 pages

démographiques.

- **Taille de l'échantillon**

Pour l'enquête quantitative (l'électeur pris comme unité statistique), nous avons tenu compte de la population de chaque localité ayant 18 ans et plus. Le calcul de la taille de l'échantillon fait à partir de formule statistique¹³⁵ donne 1229 électeurs qui ont été enquêtés.

Quant à l'enquête qualitative, la méthode d'échantillonnage retenue est celle du choix raisonné. Il nous est difficile de dire avec précision le nombre de personnes interrogées puisque nous saisissons chaque opportunité d'entretiens formels et non formels pour tester des hypothèses. Toutefois, nous avons réalisé sur chaque site deux séances de focus group d'au moins 8 personnes et interviewé 23 acteurs politiques (députés et élus locaux) ; 18 animateurs d'institutions de la société civile ; 12 juristes (enseignants-chercheurs et doctorants) ; 26 sociologues (enseignants-chercheurs, doctorants et titulaires de maîtrise) ; 7 acteurs chargés de la législation ou impliqués dans les élections ; 12 chefs religieux ; 10 partenaires au développement et des personnes ressources.

• **Enquêtes de terrain**

Elles se sont déroulées en deux étapes à savoir les enquêtes pilotes de test des outils et les enquêtes proprement dites. Les enquêtes pilotes se sont déroulées au chef-lieu de la commune de Ouidah qui n'a pas été prise en compte dans l'échantillon. Cette commune a été choisie compte tenu des différents scores faits par des partis politiques qui peuvent confirmer soit l'implication du vote solidaire ou de l'argent dans les élections notamment nationales. C'est aussi la commune d'origine de deux premières dames (Rosine Soglo et Chantal Yayi) du Bénin. Cette enquête pilote a permis

¹³⁵ VIGNIKIN K., *Protocole et questionnaire d'enquête*, DESS PDU, CEFORP/UAC, 2004-2005

d'apporter des corrections aux outils de collecte de données (questionnaire et différents guides d'entretien) et de voir la cohérence entre les différentes variables.

Les enquêtes proprement dites se sont effectuées sur les sites de recherche retenus de juillet à novembre 2009. L'appui technique des enquêteurs (niveau maîtrise en sociologie) nous a permis de collecter les données empiriques. Cependant, compte tenu des élections locales d'avril 2008, on avait déjà effectué un sondage d'opinion en avril-mai 2008 pour mettre en relief la dimension ethnique du vote. Aux élections présidentielles de 2011, nous avons suivi les campagnes électorales pour confirmer ou infirmer nos hypothèses. Des discours des électeurs et hommes politiques ont été enregistrés et exploités dans le cadre de cette étude.

- **Analyse des données**

Les types de traitement réalisés sont :

- le traitement quantitatif à l'aide de logiciels de traitement statistique de données. Ainsi, après la saisie des données et leur épurement à l'aide du logiciel Epi Info¹³⁶, des analyses univariées, bivariées et multivariées (régression logistique) sont faits à partir de l'utilisation des logiciels SPSS¹³⁷ et Epi Info 2000¹³⁸. De même, le tableur Excel¹³⁹ est utilisé pour des représentations graphiques.

Pour la validation de ces données, nous avons fait des tests statistiques suite au croisement des données (*cross tables*). Ainsi, au seuil de 95% (donc une marge d'erreur de 5%), la validité de l'information suppose deux conditions : on postule pour l'hypothèse nulle (h_0) : $h_0 = h_1$, si p-value (effectif calculé) > 5% (effectif théorique) et on conclut qu'il n'y a pas de différence significative ; et l'hypothèse non nulle h_1 : $h_0 \neq h_1$, si p-value < 5%

¹³⁶ Version MS DOS 6.04dfr, avril 2001

¹³⁷ Statistic Package for Social Science, version 16.0 for Windows

¹³⁸ Version windows

¹³⁹ Version Office 2007

et on conclut qu'il y a une différence significative.

- le traitement qualitatif basé sur un modèle d'analyse (transcription et triangulation des données) afin de mettre en exergue le sens, les perceptions des acteurs sociaux sur le vote.

Une dernière activité consiste à faire une lecture transversale des résultats des différentes approches validées à la lumière de leurs spécificités. Ces types de traitement sont faits par nous-même.

En outre, une cartographie électorale du Bénin est faite afin de mettre en relief l'influence des déterminants du vote. A partir des résultats des différentes élections nationales, on a exploité des cartes existantes et fait également appel à un géographe-cartographe, spécialiste des systèmes d'information géographique (SIG) pour la matérialisation d'autres cartes électorales. Des difficultés ont surgi lors de la mise en œuvre de cette approche méthodologique.

5- Difficultés méthodologiques et approches de solutions

Au début de la rédaction de cette thèse, nous étions confronté à une difficulté, celle de la documentation qui n'est pas abondante sur le vote ethnique au Bénin. Les documents qui existent ne renseignent pas tout à fait sur nos objectifs de recherche. De plus, le concept d'ethnie en lui-même est peu théorisé dans le champ politique. Pour ce faire, nous avons posé le problème à notre maître de thèse, le Professeur Théodore HOLO qui a apprécié à sa juste valeur notre constat. Il nous a conseillé d'exploiter les données documentaires et de collecter assez de données empiriques sur le terrain afin d'en arriver à un effort de théorisation du vote ethnique. Comme on l'aurait constaté ces preuves empiriques ont été traitées avec objectivité et surtout en respectant l'éthique dans la recherche. Nous avons transcrit fidèlement les points de vue de nos enquêtés et ce, sous l'anonymat. Aux enquêtés qui ont bien voulu qu'on les cite, nous leur avons souligné qu'il

nous est difficile de le faire mais en, compensation, nous mettrons l'identifiant de leurs identités.

Comme autre difficulté, nous pouvons noter l'inaccessibilité à des données statistiques relatives par exemple, à la répartition des nouveaux agents de la fonction publique suivant les départements depuis 1996. On s'est contenté tout simplement des données qualitatives collectées.

Enfin, les interviews avec les entrepreneurs politiques ont été très compliquées. Pendant que certains refusent de s'entretenir avec nous, d'autres acceptent, mais les informations données sont souvent vagues.

Pour nombre d'entre eux, « nous sommes un politicien ou encore nous sommes à la quête d'un parti politique qui préparerait les échéances électorales ». Tout est politisé !

Face à cette contrainte, nous usons de tact et surtout tirons des ressources de notre expérience de terrain en matière de recherche sociologique. Quand il n'y pas une solution adéquate, nous remercions nos enquêtés sans les frustrer. Ce n'est pas le grand nombre d'interviews qui dénote de la qualité d'un travail de recherche. Tout le "package" méthodologique nous a permis de circonscrire le champ de la recherche.

6- Délimitation spatiale et temporelle de la recherche

Il urge de considérer les trois temps forts ayant marqué l'histoire politique des Etats africains, notamment le Bénin pour mieux mettre en exergue la prégnance des logiques ethniques et de fils du terroir. Il s'agit de la période précoloniale, la période coloniale et celle postcoloniale. D'ailleurs, il est méthodique de rappeler que pour Georges Balandier, la colonisation est une donnée fondamentale dans l'histoire des sociétés africaines. "La situation présente des sociétés africaines était la résultante d'une triple

histoire qui avait « cumulé ses apports » : histoire précoloniale, histoire coloniale, histoire postcoloniale”¹⁴⁰.

Concernant la période postcoloniale, nous distinguons les années d’indépendance, la période révolutionnaire et l’ère du renouveau démocratique. Au sujet de la sous-période démocratique, cette recherche analyse spécifiquement les résultats des élections nationales et locales qui se sont déroulées entre 1991-2011. Toutefois, dans la perspective des élections nationales de 2011 et suivant l’actualité et les faits politiques qui s’y développent, des données marquant les années 2009 à 2010 ont été prises en compte.

Par ailleurs, la présente étude est une recherche comparative¹⁴¹. Des données ont été croisées d’une part entre les réalités de plusieurs groupes socioculturels béninois pour rechercher, entre autres, ce que Barth appelle les frontières ethniques et leurs fondements dans les élections et d’autre part, avec celles d’autres Etats africains tels que le Togo, le Cameroun, le Congo, le Burkina Faso, etc. et européens tels que la France (un Etat rejetant la diversité ethnique) et la Roumanie (un Etat pluriethnique) pour permettre une meilleure visibilité de l’ethnicité politique au Bénin.

Cette approche a le mérite de nous permettre d’appréhender la réalité sociopolitique du vote ethnique dans une certaine globalité. Des fondements du vote ethnique à l’autochtonie du fait politique avant le renouveau démocratique (Première Partie), le présent travail de recherche a

¹⁴⁰ BALANDIER G., Le contexte sociologique de la vie politique en Afrique noire, *Revue française de science politique*, IX(3), septembre 1959, pp. 589-609

¹⁴¹ Cf. * GHORRA-GOBIN C., *La démarche comparative en sciences sociales*, UNESCO, Gestion des transformations sociales MOST, document de travail N°40, 1999, 23 pages

* BANGURA A. K., *Theory, research methodology, comparative analysis and suggestions for using the pluridisciplinary method*, Atelier de recherche comparative du CODESRIA, Kampala, novembre 2009, 37 pages

également analysé la persistance du vote ethnique à l'ère du renouveau démocratique (Deuxième Partie).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE :

**DES FONDEMENTS DU VOTE ETHNIQUE A
L'AUTOCHTONIE DU FAIT POLITIQUE AVANT LE
RENOUVEAU DEMOCRATIQUE**

L'organisation sociale et politique des groupes sociaux révèle que les sociétés humaines ont diverses conceptions de la notion du pouvoir politique. Quel que soit le type de sociétés, démocratiques et non-démocratiques, le pouvoir politique nécessite la présence d'acteurs capables de l'exercer. En ce sens, il existe des modes de désignation des gouvernants dont les élections. Les élections mettent en exergue les questions de la paix, de l'ordre social, de la sécurité publique, de la vie des institutions sociales voire politiques et témoignent de l'expression d'un vote qui résulte des valeurs, des choix collectifs ou individuels et des représentations sociales. « Dans cette perspective, l'acte électoral est le lieu même du processus d'intégration civique »¹⁴². Olivier Ihl affirmera que si l'on vote pour un candidat, l'on vote plus encore pour l'institution même du vote¹⁴³. Autrement dit, le vote a connu un succès en tant que fondement de l'organisation du pouvoir¹⁴⁴.

Partout ailleurs, en Afrique et au Bénin en particulier, une variable indépendante de l'acte électoral et qui sous-tend les paradigmes explicatifs du vote reste et demeure : l'ethnie¹⁴⁵. Les positions des candidats sur les enjeux de l'élection sont inférées à partir des sentiments éprouvés à l'égard des groupes sociaux, ethniques, professionnels dont l'électeur ou l'électrice est proche. On vote pour le parti ou le candidat dont on pense que la politique favorisera le groupe dont on se sent solidaire¹⁴⁶. Sam Nolutshungu écrit, à propos des groupes ethniques, dans son analyse de l'intérêt des expériences africaines pour l'Afrique du Sud : le fait est que le "groupe ethnique" existe en tant que catégorie politique, cadre potentiel de

¹⁴² PERRINEAU P., Les usages contemporains du vote, in *Pouvoirs, Voter*, n°120, janvier 2007, pp. 29 - 41

¹⁴³ IHL O., *Le Vote*, Paris, Montchrestien, 2000, p. 17

¹⁴⁴ PERRINEAU P., op. cit., pp. 29 - 41

¹⁴⁵ Dans le langage mathématique, on dira que $vote = f(ethnie)$ c'est-à-dire que l'ethnie est une variable de l'acte de vote.

¹⁴⁶ MAYER N., Qui vote pour qui et pourquoi ? Les modèles explicatifs du choix électoral, *Pouvoirs, Voter*, N°120, janvier 2007, pp. 17 -27

mobilisation sociale qui joue, parfois, à d'autres niveaux, le rôle de pierre angulaire d'autres formes d'action collective, ou qui parfois y fait obstacle. [...] L'identité ethnique parvient ainsi à s'imposer comme une catégorie socialement significative capable de servir à la fois de cadre de référence et de pôle d'action et de mobilisation politique¹⁴⁷.

L'ethnicité et de façon restrictive le vote ethnique est un produit social significatif, ne pouvant se comprendre que dans son contexte historique et n'ayant une capacité explicative qu'associée à d'autres variables (Titre I). En tant que tel, dans le cadre de ce travail de recherche en science politique, il urge non seulement d'expliquer les fondements du vote ethnique mais aussi d'élucider la politisation des identités avant le renouveau démocratique (Titre II).

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

¹⁴⁷ Sam NOLUTSHUNGU (1991) cité par DARBON D., *The Purple Shall Govern ! Réflexions critiques sur l'identité ethnique à travers quelques-unes de ses significations et enjeux sud-africains* in DARBON D., (sous la dir.), *Ethnicité et Nation en Afrique du Sud*, Paris, Khartala-MSHA, 1995, p. 134

TITRE I : L'HISTORICITE DES ETHNIES ET LEURS TRAJECTOIRES SOCO-DEMOGRAPHIQUES

Depuis les années 1960, le paysage politique béninois est composé de « micro-partis, formés sur des bases ethno-régionales, de partis fragiles, constamment menacés par les querelles intestines et les scissions, de partis qui se font et se défont au gré des intérêts conjoncturels des grands électeurs »¹⁴⁸. L'animation de la vie politique est donc segmentée par des logiques politiques notamment identitaires qui tendent de fonder l'action citoyenne. Il n'y a pas d'élection où l'on ne conjugue pas l'ethnicité voire le régionalisme. Koffi Ahadzi-Nonou dira que c'est un fait bien connu que les partis y ont tendance à se former sur des bases ethniques¹⁴⁹.

En effet, le vote ethnique est très peu étudié dans l'actuel contexte des sciences sociales et politiques « africaines ». Si l'acte électoral (dont la finalité est, entre autres, le vote ethnique) est un acte intentionné, les fondements et les contours précis d'un tel vote préférentiel restent scientifiquement moins explorés au Bénin. Des approches historiques, socio-démographiques voire anthropologiques sont alors empruntées pour mettre en exergue les fondements du vote ethnique que nous qualifions de vote identitaire (Chapitre 1). De même, la compréhension du vote dans un champ social ne peut se faire sans l'élucidation des racines profondes de l'ethnicisation de l'espace sociopolitique (Chapitre 2).

¹⁴⁸ BOLLE S., L'Etat de droit et de démocratie pluraliste au Bénin : bilan et perspectives, <http://www.la-constitution-en-afrique.org/article-13784862.html>, publié le Mercredi 14 novembre 2007

¹⁴⁹ AHADZI-NONOU K., Les nouvelles tendances du constitutionnalisme africain : le cas des Etats de l'Afrique noire francophone, *Afrique juridique et politique*, CERDIP, Vol 1, N°2, juillet-décembre 2002, pp. 35-86

CHAPITRE 1 : LE PEUPEMENT : FACTEUR EXPLICATIF DE LA NON UNIFICATION DE L'ESPACE SOCIOPOLITIQUE

Le peuplement¹⁵⁰ résulte de la transformation d'un espace géographique en zone habitée par des groupes humains (mouvement de peuplement). C'est aussi la manière dont un espace géographique est habité (densité du peuplement) ou encore la zone habitée par des groupes humains¹⁵¹. Cela suppose un processus qui peut être complexifié par des enjeux politiques et économiques. Or, de par l'existence d'une pluralité de groupes sociaux et donc, d'une mosaïque d'ethnies ou de groupes socioculturels, la mise en place des peuples présente un intérêt particulier dans la compréhension des fondements du vote ethnique.

L'analyse de la phénoménalité ethnique doit prendre en considération les éléments historiques, la situation contemporaine et les facteurs construits, ainsi que les différentes interactions qui résultent de leur déploiement spatio-temporel¹⁵². Toute approche scientifique d'un problème social suppose [donc] que celui-ci soit nécessairement analysé dans son contexte historique¹⁵³. Ce faisant, « une analyse même superficielle des classifications ethniques dites ou considérées comme "réelles", suffit à montrer leurs extrêmes fluctuations. Les analyses historiques sur les phénomènes ethniques en Afrique tendent à se multiplier même si les interprétations données divergent¹⁵⁴. J.-C. Lau Thi Keng montre pour l'Ile Maurice, dans un tableau saisissant, l'évolution extrêmement complexe des

¹⁵⁰ Le concept d'ethnie est un dérivé de la notion du peuple. Ce qui nous autorise à étudier l'installation des peuples (le peuplement) pour y rechercher des fondements de l'ethnisation de l'arène politique.

¹⁵¹ MICROSOFT, *Encyclopédie Encarta*, CD Rom, 2006

¹⁵² BIGOMBE LOGO P., Changement politique et dynamiques d'instrumentalisation de « l'ethnicité Kirdi » : l'ingénierie ethnopolitique in SINDJOUN L., (sous la dir.), *La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, Karthala-CODESRIA, 2000, pp. 130-268

¹⁵³ GROMYKO A., (sous la dir.), *Les relations inter-africaines aujourd'hui*, Moscou, Editions du Progrès, 1986, 318 pages

¹⁵⁴ G. Prunier et J.-P. Chrétien, J.-L. Amselle et E. M'Bokolo, L. Vail, J. Pereis, H. Giliommee et L. Schlemmer, J. Bosch, C. Meillassoux et C. Messiant

classifications de la population, certaines catégories disparaissant au profit d'autres ou fusionnant entre elles, d'autres apparaissant selon les époques en fonction de l'évolution de la pertinence politique des critères retenus (race, provenance, religion, minorités) »¹⁵⁵. Le cas béninois n'est guère totalement différent.

Ainsi, on ne peut comprendre les fondements du vote identitaire sans présenter une typologie des ethnies qui constitue les peuples (Section 1) et l'architecture de l'organisation de la mise en place des peuples du Bénin sur le territoire national (Section 2).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

¹⁵⁵ DARBON D., The Purple Shall Govern ! Réflexions critiques sur l'identité ethnique à travers quelques-unes de ses significations et enjeux sud-africains in DARBON D., (sous la dir.), *Ethnicité et Nation en Afrique du Sud*, Paris, Khartala-MSHA, 1995, p. 132

SECTION 1: LA MISE EN PLACE DES PEUPLES : UNE RECONSTITUTION NON UNIFIEE

Le territoire béninois comme celui d'autres Etats africains voire européens et américains ne constitue pas un espace homogène. De par les mouvements migratoires et les guerres hégémoniques, les peuples ont connu des déplacements avant de se sédentariser ou non. Ainsi, avant le tracé des frontières coloniales, le territoire qui précise l'espace sociopolitique de l'actuel Etat béninois n'était pas unifié. Un peuple béninois ou encore dahoméen s'ignorait.

L'appartenance identitaire d'un groupe socioculturel n'était pas un processus en symbiose avec celles d'autres peuples. Nous étudierons donc d'une part, l'installation des peuples au Nord Bénin (Paragraphe 1) et d'autre part, l'installation des peuples du Sud et Centre du Bénin (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : L'installation des peuples au Nord Bénin, l'unicité déguisée

Dans la croyance populaire, les peuples du Nord Bénin forment une unité sociale. Dans cette perspective et s'inscrivant dans le déterminisme durkheimien, il est alors certain que la solidarité ethnique soit plus mécanique. Mais, l'étude du peuplement révèle que des flux migratoires, les peuples du Nord Bénin sont d'horizons divers et variés. Nous abordons donc l'installation des peuples au Nord ouest du Bénin (A), d'une part et celle au Nord est du Bénin, d'autre part (B).

A- L'installation des peuples au Nord ouest du Bénin

Au Nord-Ouest du Bénin se situe l'Atacora qui aurait été peuplé à partir de l'Ouest. Les causes de ces migrations seraient liées aux rivalités ayant opposé les royaumes du Mali puis le Songhaï à des Mossi et aux Gourma entre le XIV^{ème} et le XV^{ème} siècles¹⁵⁶. En effet, il existerait une formation politique mossi bien structurée avant le XIII^è siècle qui, sous les pressions maliennes et songhaï aurait été à l'origine des mouvements de populations vers l'Est en direction de l'Oti et de l'Atacora¹⁵⁷.

Ainsi la mise en place des populations de l'Atacora se serait faite avec les arrivées successives à partir de l'Ouest de différents groupes sociaux. Ce processus a dû s'amorcer avant le XV^è siècle avec les rivalités qui ont opposé les Mossi et les Gourma aux empires du Mali et de Gao et se sont poursuivis avec les pressions des royaumes Mossi, Dagomba, Mamprusi, dont la phase d'expansion se serait située dans la première moitié du XVI^è siècle et du royaume Gulmace dont la fondation remonterait au XV^è siècle.

Ceci a été à l'origine depuis l'Ouest, des peuplements Yowa, Tangba qui vont progresser jusque dans la région de Djougou, refoulant ou assimilant partiellement les Biyobe, les Kabye, les Lamba et les Lokpa qui les y ont précédés. Les Yowa ont été suivis des Waaba et des Daataba. Ces deux derniers groupes ont à leur tour précédé les Betammaribe. Viennent enfin les Mbelibè qui ont été pressés par les Tyokossi.

Toujours dans la plaine de Gourma qui constituait un foyer d'ébullition politique à partir du XV^è siècle, viendront des éléments du groupe Natemba, du sous-groupe Tangamba et du groupe Berba. Ces derniers sont restés au pied de la falaise de l'Atacora tandis que les Natemba et les Tangamba qui

¹⁵⁶ N'TIA R., *Le peuple tammari dans le processus d'occupation de l'Atakora*, Communication sur le Festival des Arts et de la Culture tammari, Natitingou du 3 au 5 Avril 2002, 10 pages

¹⁵⁷ TIANDO E., L'historiographie du Bénin septentrional : l'état de la question, in *Africa Zamani* n°1, Nouvelle série, n° spécial sur le Bénin, 1993, pp. 95-106.

les ont précédés dans la montagne vont progresser vers l'Est. Les Betamaribe en ce qui les concerne, auraient occupé la région par plusieurs vagues migratoires en provenance de l'Ouest après avoir traversé l'Oti (Pendjari). La première vague va d'abord s'installer dans la région de Manta, Kubonku et Kubentyéku. Ils ne tarderont pas à se disperser pour occuper la région comprise entre Koussoucoingou et Tchoumi-Tchoumi et la zone comprise entre Tagaéi et Natitingou jusqu'à la région de Kotopounga.

La seconde vague concerne les Betamaribe de la plaine de Boukombé. Ils auraient quitté la même région d'origine, en empruntant le même itinéraire que les précédents pour s'installer sur les anciens sites abandonnés par leurs prédécesseurs, ceux de Manta, Kubonku et Kubentyéku. Une partie du groupe va progresser vers le Sud de Boukombé pour s'installer à Kandé au Togo actuel.

Par ailleurs, des études consacrées à la mise en place des populations du Bénin septentrional ont conclu à la présence de communautés dendiphones, c'est-à-dire des communautés zarma-dendi dans bon nombre d'agglomérations de cette région. C'est grâce au commerce caravanier qu'elles doivent leur constitution. La plus ancienne de ces communautés demeure en toute probabilité celle de Zougou-Wangara dont la création remonterait au XIV^e siècle. Zougou-Wangara se situait alors sur l'axe commercial qui liait le pays du cola (Moyenne Volta) aux Etats haoussa. C'est à partir de Zougou-Wangara que s'établirent probablement entre le XVII^e et le XVIII^e siècles, les pistes caravanières qui s'enfonçaient au cœur de l'Atacora :

- Une piste liait la cité caravanière à Birni, Kouandé, Guilmaro, Firou, Koukobiri puis se dirigeait par Say sur le Niger.
- Une autre liait Zougou-Wangara à Datori et rejoignait Sananne Mango en pays tiokossi.

- Une troisième reliait Kouandé au Gourma en passant par Yerkou, Toukountouna et Tanguiéta, d'où partaient des pistes secondaires en direction de Batia, Gouandé et de Datori par Tayakou.

Ainsi l'ensemble de l'Atacora était sillonné par des commerçants caravaniers qui séjournèrent dans la plupart des agglomérations de la région. Ces commerçants proposaient aux populations locales du sel, de la potasse, des cotonnades, du cuivre, de l'étain, etc. en échange des produits locaux. Il s'agit des commerçants mandingues, haoussa et, surtout, d'éléments de l'ensemble socio-linguistique songhay-zarma-dendi qui, semble-t-il, devaient être les plus nombreux, notamment à Zougou-Wangara où selon A. Bachabi, citée par l'historien N'tia « le groupe des Dendi était plus important numériquement que chacun des autres groupes ethniques du caravansérail »¹⁵⁸, ce qui expliquerait que le dendi s'y soit imposé comme langue prédominante.

L'apparition des premières communautés dendiphones de l'Atacora précolonial fut d'abord liée à l'installation des « représentants commerciaux » qui exploitaient les circuits locaux. Puis, survint le « retournement » du courant des échanges en Afrique Occidentale consécutif au développement du commerce maritime entre la côte de Guinée et l'Europe qui entraîne le ralentissement du commerce transsaharien. Nombre de commerçants à la faveur de l'hospitalité des populations locales vinrent renforcer les communautés dendiphones déjà existantes ou en créèrent de nouvelles en se sédentarisant. Ces immigrants dendiphones sont porteurs d'une nouvelle culture et d'une nouvelle religion, l'Islam qui leur conférait un mode de vie propre et les rendaient difficilement assimilables par les anciens occupants de la région. Qu'en est-il du peuplement au Nord est du Bénin ?

¹⁵⁸ N'TIA R., Commerce caravanier et installation des communautés zarma-dendi dans l'Atakora précolonial, in *Peuplement et migrations*, Actes du premier colloque international du 26 au 29 Septembre 1995, pp. 161-164

B- L'installation des peuples au Nord est du Bénin

Dans certaines communes actuelles du Borgu historique, se rencontrent des populations baatonu. Il s'agit des communes de Nikki, de Parakou, de Kouandé, de Bembèrèkè et de Kandi. On y trouve également des populations boo (Boko) dans cet espace socioculturel et géopolitique, de part et d'autre de la frontière bénino-nigériane ; car, il faut le rappeler, le Borgu s'étendait jusqu'au Nord-est de l'actuelle République Fédérale du Nigeria où il occupe une superficie de 20 000 km² contre 50 000 km² au Bénin. Cette séparation intervint après le traité franco-britannique du 14 juin 1898.

En effet, l'histoire de l'origine des Baatombu permet de situer la migration de Kisira, l'ancêtre légendaire de ce peuple aux environs de la Mer Rouge (Yemen) dans une fourchette chronologique allant de 624 à 661¹⁵⁹. Kisira et les siens seraient partis de la Mecque, chassés par Mahomet pour atteindre Illo puis Busa dans l'actuelle République Fédérale du Nigeria. C'est son fils aîné, Sunon Séro qui serait le fondateur de la dynastie wasangari à Nikki-Wenu situé à 6 km à l'Est de Nikki en République du Bénin vers le début du XV^e siècle¹⁶⁰.

Quant aux Boo, ils revendiquaient également le leadership de Kisira. Ainsi pour eux, les Boo sont venus de Busa pour s'installer à Nikki. Le chef de Busa, Busanki demandait à ses fils d'aller s'installer à Nikki qui vivait dans une atmosphère de guerre civile pour établir la paix. La paix restaurée, les

¹⁵⁹ DEBOUROU D., Importance de la vallée du Niger dans l'explication du peuplement du Borgou, in *Africa Zamani* n°1, Nouvelle série, n° spécial sur le Bénin, 1993, pp.149-160.

¹⁶⁰ - BAGODO O., Jalons et perspectives pour une approche des problèmes de chronologie dans l'histoire du Baruwu (Borgu) précolonial, in *Africa Zamani* n°1, Nouvelle série, n° spécial sur le Bénin, 1993, pp. 125-148.

- DEBOUROU D., op. cit.

- CORNEVIN R., *La République Populaire du Bénin : des origines dahoméennes à nos jours*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1981, 584 pages

nouveaux arrivants revendiquent le trône de Nikki. Cette requête qui n'aboutit point, suscita la dispersion des Boo ainsi évincés du pouvoir. Les Boo qui perdirent le trône, arrivèrent jusqu'à Ségbana où vivait déjà un personnage dénommé Sé. C'est de Nikki que seraient partis des groupes de chasseurs, fondateurs des royaumes de Kandi et de Kouandé¹⁶¹.

Par ailleurs, les migrations et le peuplement Dendi-Songhay dans le Mokollé et dans le Borgou dataient d'au moins du XV^e siècle. En effet, vers 1470, Sonni Ali Ber levait des troupes à Lôlô, capitale des Mokollé. De telles levées de troupes régulières dans une région donnée n'auraient pas été possibles sans un minimum de contrôle politique direct des Songhay sur ce pays¹⁶².

Plus au Sud, dans le Borgou, on note une présence dendi antérieure à la naissance du pouvoir wasangari de Nikki. En effet, les griots généalogistes appelés *jesere* au service des princes wasangari de Nikki affirment être venus au moment de l'expédition malheureuse des Askya au Borgou (entre 1506 et 1555). Ces expéditions contre le Borgou n'ont atteint que Busa et Illo. Leur migration à Nikki en provenance de Busa ne date que de la création du pouvoir wasangari à Nikki au XVII^e siècle¹⁶³. Par ailleurs, les populations dendi du quartier Yarakénin de Parakou affirment être arrivées en ce lieu suivant un itinéraire migratoire qui passerait par Ilesha, Gbedeibere (dans l'actuel Nigeria), Nikki et Kpèlè (Pèrèrè). Cette migration daterait d'une époque antérieure au pouvoir wasangari à Nikki. Ce groupe d'immigrants dendi proviendrait probablement de la dispersion de populations à la suite de la débâcle songhay, qui se seraient réfugiés au

¹⁶¹ CORNEVIN R., 1981, op. cit.

¹⁶² BAKO-ARIFARI N., Peuplement et populations dendi du Bénin : approches anthropo-historiques, in *Peuplement et migrations*, Actes du premier colloque international du 26 au 29 Septembre 1995, pp. 113-143.

¹⁶³ BAKO-ARIFARI N., op. cit.

Borgou avant de migrer progressivement par les pistes caravanières jusqu'à leur site de Yarakénin à Parakou.

Enfin, au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'instabilité politique dans le Dendi (espace) et l'insécurité dans le *Zarmatarey*¹⁶⁴ à la suite des incursions peulh et touareg ont provoqué de grands mouvements de populations en direction du Borgou. Ainsi, après la destruction de Karimama par la coalition des Dendi de la rive gauche du Niger, alliés aux Zarma en 1881, une partie de la population a trouvé refuge à Kandi, et beaucoup s'y sont établis définitivement. Des populations zarma se sont également établies à Kandi, Parakou et Nikki où elles se sont fondues au groupe dendi.

D'autres formes de migrations liées à des raisons commerciales et religieuses ont amené de nombreuses populations d'origines diverses. Ces migrations se sont déroulées à travers les pistes caravanières. Le Dendi (espace) et le Borgou ont constitué pendant la période du commerce caravanier en Afrique de l'Ouest des carrefours assez importants sur les itinéraires menant des Etats soudano-sahéliens vers les pays côtiers. Les principales pistes qui ont servi à ces mouvements sont celles de l'axe nord-sud reliant Gonja et Begho à Kano, Sokoto et à Katsina en passant par le Borgou, Illo et Gaya dans le Dendi (espace). Cet axe comprend deux embranchements : Gonja-Djougou-Nikki-Zougou (Kandi)-Lougou-Illo-Gaya-Kebbi-Katsina-Kano et Djougou-Nikki-Yauri-Kano¹⁶⁵. Les flux migratoires ont conduit également de nombreuses populations mandingues à se sédentariser dans les caravansérails du Borgou et d'autres peuples à migrer vers les régions qui constituent l'actuel sud et centre du Bénin.

¹⁶⁴ Pays des Zerma.

¹⁶⁵ Dramani, 1977 cité par Bako-arifiri, 1995

Paragraphe 2 : L'installation des peuples du Sud et Centre du Bénin, l'unicité ébranlée

On peut établir des origines communes aux peuples du Sud et du Centre Bénin au point où il est difficile de croire aux différences ethniques et régionalistes. Tout au moins les fondateurs des royaumes de Danxomè, de Porto-Novo et d'Allada (trois grandes régions du sud) ont quitté ensemble Tado au Togo. De ce fait, il s'agit d'une fraternité qui s'est fragilisée. A cet effet, nous abordons l'installation des peuples au Sud du Bénin d'une part (A) et celle au Centre du Bénin, d'autre part (B).

A- L'installation des peuples du Sud du Bénin

L'ensemble du plateau Adja et particulièrement Tado est considéré comme le berceau de dispersion de nombreux groupes socioculturels du Sud du Dahomey (actuel Bénin) et du Togo. Deux vagues de migrations concernent le Dahomey : celle des Houéda et celle des Agassouvi. Les raisons de ces migrations s'expliqueraient par une pression économique ; la population étant devenue trop nombreuse et les ressources agricoles disponibles ne parvinrent plus à la nourrir.

Ainsi les Houéda (ou Padé) conduits par Haholo vont s'installer au XV^e ou XVI^e siècle à proximité de lac Ahémé, à Sahé, un peu au Nord de l'actuel Savi, où ils se trouvent en contact avec une population autochtone, les Aïzo qui seront vite assimilés¹⁶⁶. Au milieu ou à la fin du XVI^e siècle, l'un des souverains de Sahé, Kpassé qui est probablement le successeur de Haholo fonde un village de culture à une quinzaine de kilomètres au Sud de la capitale Savi. Ce village s'appelle Gléhué et correspond à l'actuelle ville de Ouidah. C'est à cette époque qu'apparaissent les premiers européens sur la côte du golfe de Guinée. Ouidah doit d'abord sa prospérité à la pêche, mais

¹⁶⁶ - PASSOT B., *Le Bénin*, Paris, L'Harmattan, 1996, 335 pages

- CORNEVIN R., 1981, op. cit.

elle profitera aux XVII^e et XVIII^e siècles avec tout le royaume Huéda de sa position privilégiée dans l'économie de la traite.

Quant aux Agassouvi, ils vont s'installer à Allada, autorisés par les chefs des Aïzo, Tédou et Adjagbe qui sont les premiers occupants des lieux. En effet, le pays s'appelait *Aïzonou tomé* (pays des Aïzonou). Aussi les Agassouvi fondent-ils les villages d'Adjara, Hounvé, Gbéda, Gbonigon (Sossouhounto), Avolépota, Ahoutigoudo, Tori¹⁶⁷. On appelait les Agassouvi les Adjatadonou mais après le mélange avec les voisins Aïzo, on les appelle Alladatadonou. Les Agassouvi vont diviniser l'ancêtre chef de leur migration et prendront le nom d'Adjahouto.

Après un long séjour dans ce village, une querelle survint entre les princes. *Akpadimagnononou* va s'installer à Hinvi situé à 7 km au Nord d'Allada. A sa mort, des querelles survinrent aussi entre ses nombreux fils. La querelle qui a eu lieu à Djiré-Oua a opposé Dogbagri et son frère aîné Tê Agbalin. Mais les anciens et notables d'Allada ont réussi à l'apaiser à Ouè-Gbo (la palabre est réglée et Ouègbonou est un nom donné parfois aux membres des familles princières à Porto-Novo, Allada et Abomey).

D'autres sources indiquent que cette dispute a lieu entre trois frères : Kokpon va régner à Allada, Zozibé qui s'appellera Tê Agbalin ira fonder le royaume d'Adjatché et le plus jeune Do-Aklin encore appelé Katakélé va fonder le royaume d'Abomey¹⁶⁸. Zozibé dont la mère est de Sèm gagne l'habitat de la famille maternelle et va fonder le royaume d'Adjatché où il verra une couche Yoruba originaire du royaume d'Aholi installée au village d'Akron sur le site actuel du quartier d'Akron ou Aklon. Les migrants Aholi fondèrent également un autre village, Djassin, situé plus à l'Ouest qui

¹⁶⁷ Hérisse cité par CORNEVIN R., 1981, op. cit.

¹⁶⁸ CORNEVIN R., 1981, op. cit.

constitue aujourd'hui comme Akron l'un des quartiers périphériques de Porto-Novo. La fondation d'Akron remonterait à la fin du XVI^e siècle.

Au XVII^e siècle, des Adja du clan Agassouvi en provenance d'Allada auraient progressé par étapes vers le Bas-Ouémé pour se fixer vers 1685 sur un terrain que leur concédaient les Yoruba, à proximité d'Akron sous la conduite de Tê Agbalin. Ils vont appeler cet établissement Hogbonou ; ce qui signifie « la grande maison ». Cet établissement correspond au site de l'actuel palais royal. Les Yoruba l'appelaient Adjatché pour dire « là où sont installés les Adja ». Mais les deux communautés Yoruba et Adja vont entrer en conflit en raison du caractère vindicatif de Tê Agbalin. Il élimine le roi d'Akron, Awanwa et annexa son territoire. Il fit venir des vodoun d'Allada. Il confia au représentant de chaque lignage royal d'Adja-Tado un quartier et une charge puis rattacha son royaume au mythe originel de Tado. La dynastie des rois de Porto-Novo descendra de Tê Agbalin. Les Gun aujourd'hui majoritaires à Porto-Novo, sont descendants de la fusion entre les Yoruba et les Adja.

Do-Aklin ou Dogbagri, frère de Tê Agbalin lui se dirigera vers le Nord pour s'installer au pays des Guédévi situé entre Cana et Bohicon grâce à l'appui d'Akpahé Aïnon, chef de terre des Guédévi. Après la mort de Do-Aklin vers 1620, ses deux fils aînés Gangnihessou et Dako Donou vont soumettre leurs voisins Oyo qui leur avaient offert de terre à des tributs yoruba. Ainsi Dako va établir solidement la domination des Agassouvi dans cette région.

Ce précis historique sur la formation des peuples du Sud montre les écarts dans le processus d'installation et qui peuvent nous renseigner sur les clivages ethniques. Ces mêmes différences de niveau sont-elles à noter dans l'installation des peuples du Centre ?

B- L'installation des peuples du Centre du Bénin

Au Centre-Bénin, les Mahi seraient originaires des rives du lac Ahémé où ils exerçaient les activités de pêche. Dans leur migration, ils auraient évolué vers l'Est, dans une zone marécageuse bordant l'Ouémé inférieur. Ils auraient remonté par la suite le fleuve pour s'installer dans les régions d'Agonli, Covè et Zagnanado. Mais ce pays mahi constituait pour les souverains du Dahomey un terrain rêvé de chasse aux esclaves et pour payer le tribut à *Alaafin* d'Oyo. Ainsi, les Mahi vont migrer vers le Nord dans les régions de Dassa, Savalou et Ouèssè¹⁶⁹.

Quant à Ketou, il aurait été fondé par un descendant d'Odudua, ancêtre légendaire du monde yoruba. Cet aventurier en provenance d'Illé-Ife accompagné de son neveu Owe, se serait dirigé vers le Nord-Ouest en traversant le fleuve Ogun, remontant le cours d'Oyan et va fonder le village d'Oke Oyan. Pour Atanda J. A.¹⁷⁰ et Cornevin R.¹⁷¹, le plus ancien souverain de Ketou retenu par les traditions orales est Isha Ikpashan. Selon Cornevin, après la mort d'Isha Ikpashan à Oke Oyan, un groupe conduit par Owe viendra fonder le village d'Aro. C'est un descendant d'Owe, le prince Ede, au lieu de régner à Aro viendra fonder plutôt Ketou qui deviendra la capitale du royaume du même nom.

On rencontre également dans cette partie du Bénin des royaumes fondés par des groupes yoruba pré-Odudua ; c'est le cas du royaume d'Ifita qui s'étend jusqu'à Glazoué. Après la fondation d'Ile-Ife par Odudua, ces Yoruba seront rejoints par d'autres groupes probablement en provenance d'Oyo. Ils seront dirigés par une dynastie originaire d'Abeokuta en pays Egba au Nigeria. Il en résulte un peuple Iddasha ou Dassa. Les attaques

¹⁶⁹ PALAU MARTI M., *Société et religion au Bénin (les Sabe-Opara)*, Paris, Maisonneuve et Larose, vol. 3, 1993, 314 pages

¹⁷⁰ ATANDA J. A., *An introduction to Yoruba History*, Ibadan, Ibadan University Press, 1980, 77 pages

¹⁷¹ CORNEVIN R., op. cit.

des Oyo et de l'armée de Ghézo les forceront à se réfugier sur les collines de Dassa-Zoumé qu'ils occupent en permanence¹⁷².

Au Nord du pays Iddasha, se trouve le royaume de Sabe. Pays à la flore et à la faune variées, au relief et à l'hydrographie favorables aux mouvements migratoires, à l'installation et aux activités de production et de consommation, le milieu sabe a su abriter, depuis des temps dont la chronologie reste encore à déterminer, une population d'une certaine homogénéité ethnique et linguistique.

Le remodelage social et l'intégration politique de ce monde durant les quelques siècles de règne du pouvoir traditionnel qu'a remplacé l'administration coloniale européenne à la fin du XIX^e siècle, ont fait déjà l'objet d'études socio- anthropologiques, historiques, linguistiques, etc. qui complètent ou nuancent les premières synthèses de John Duncan¹⁷³ et de O. George¹⁷⁴. Ainsi, on sait, de mieux en mieux, qu'il y existait un peuplement antérieur à la migration des enfants d'Odudua, le "mythe" fondateur d'Illé Ifè (capitale mythique et historique du monde yoruba), migration que des études ethnologiques situent au XVII^e /XVIII^e siècle, c'est-à-dire vers 1700¹⁷⁵, sous la conduite de Olata et de Baba Gidai et qui avait son origine à Boko (Borgou)¹⁷⁶. Selon les sources orales et écrites, dans les zones où Sabe-Idadu (capitale) et Kabwa ont eu à émerger comme centres de pouvoirs sociopolitiques, vivaient déjà les communautés telles les Idaisa, les Ija Oku qui s'étaient installés sur la colline d'Olu Popo. Selon les mêmes sources, d'autres habitants de la colline témoignent d'apports Egba et

¹⁷² PASSOT B., op. cit. et Cornevin R., 1981

¹⁷³ Cité par PALAU MARTI M., *Société et religion au Bénin (les Sabe-Opara)*, Paris, Maisonneuve et Larose, vol. 3, 1993, 314 pages

¹⁷⁴ Ibidem

¹⁷⁵ PALAU MARTI, op. cit. p.18

¹⁷⁶ Il s'agit d'un village situé à une dizaine de kilomètres au nord de Parakou. Cf. BAGODO O. et SABI MORA S., *Esquisse d'une monographie historique et ethnoarchéologique de la Sous-préfecture de Daari (N'Dali)*, 1993, Cotonou, p. 26

conservent les caractéristiques des Egba du Nigeria¹⁷⁷. D'autres lignages de cette origine sont ceux des Solo installés auparavant sur la colline de Kabwa, ainsi que les Omo Olodo, « maîtres de la rivière »¹⁷⁸.

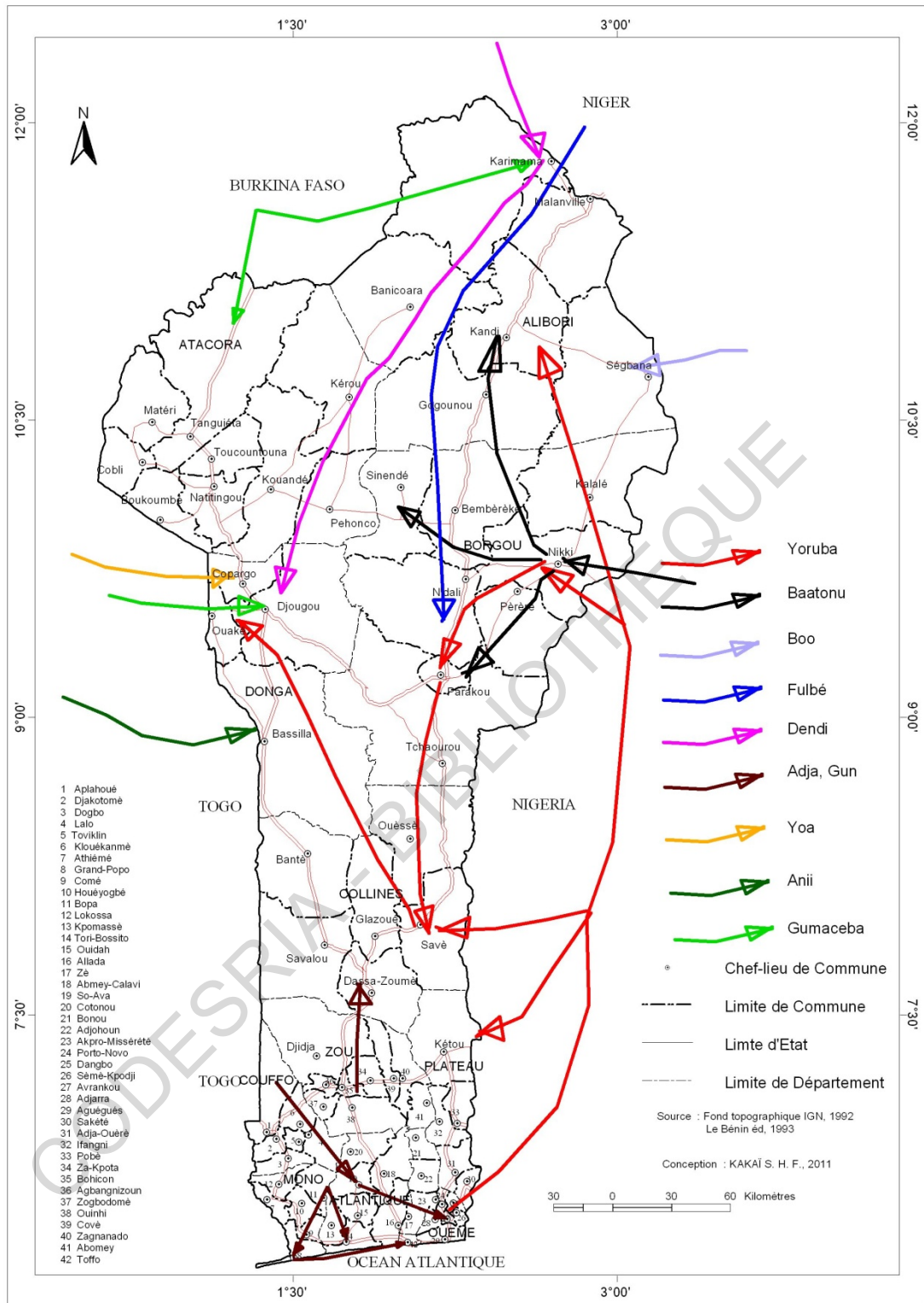
Par ailleurs, il existe dans la région de l'Opara, à Jabata, un temple dédié à Odudua, « divinité » qui serait venue d'Ife et qui appartient aux Omo Jabata, « maîtres de la terre » et considérés comme « autochtones ». Le prêtre du culte serait d'origine Senga. L'existence du culte d'Odudua dans la région serait antérieure à la migration de Boko. Cet ancien village (*Jabata*) aurait pu être fondé par les gens d'Egba ou d'Egbado. Les Jalumon aussi constitueraient un ancien peuplement Popo (*Aja*) à Sabe. Aussi le lignage Seneyin fournirait-il le témoignage d'un apport Ijebu dans la région. Les anciens Seneyin seraient des « autochtones » et « maîtres de la terre » à Worogi. Parmi les anciens lignages qualifiés d'autochtones, on peut citer les Omo Anon qui sont « maîtres de la terre » à Kokoro¹⁷⁹. Les migrants de Boko constituèrent donc un apport capable de submerger et d'absorber, par des moyens pacifiques ou non, une proportion appréciable de la population préexistante. Cet essai de reconstitution de la mise en place des peuples met l'accent sur le fait que les peuples de l'actuel Bénin sont d'origine diverse et variée (*cf. carte de peuplement*).

¹⁷⁷ PALAU MARTI M., *L'Histoire de Sabe et de ses rois*, Paris, Maisonneuve et Larose, vol.1, 1992, 345 pages

¹⁷⁸ - PALAU MARTI M., *Société et religion au Bénin (les Sabe-Opara)*, Paris, Maisonneuve et Larose, vol. 3, 1993, 314 pages

- PALAU MARTI M., 1992, *Nom, Famille et Lignage chez les Sabe*, Paris, Maisonneuve et Larose, vol. 2, 369 pages

¹⁷⁹ PALAU MARTI M., *op. cit.*, p. 105



Carte N°1 : Peuplement du Bénin

Ainsi, à l'origine même de la constitution d'une entité homogène appelée Dahomey et plus tard Bénin, existent des différenciations spatiales, ethniques et culturelles liées au mode de peuplement. Une unification sociale et géographique n'existait pas et on est loin de constituer une entité territoriale dont pouvaient se réclamer tous ces peuples. Ceci confirme les analyses de la Sociologue Andréa Beffay : Il n'est de secret pour personne qu'à l'intérieur des frontières béninoises ne vit pas une Nation consciente de son unicité, mais un certain nombre de micro-Nations dont certaines se sentent plus concernées par les événements du pays frontalier voisin que par les événements internes au Bénin et tentent régulièrement de confisquer l'Etat à leur profit. La presse s'est d'ailleurs souvent fait l'écho de comportements relevant de ce phénomène. Il est d'autant plus accentué et inquiétant que la configuration géographique offre une surface frontalière particulièrement importante laissant peu de place à ce qu'on pourrait appeler un "terroir". La genèse de cet état de fait est suffisamment connue pour ne pas avoir à la rappeler ici, ainsi que les mécanismes institutionnels et politiques qui l'ont développé et amplifié. En revanche, il est essentiel de rappeler une constante dans la vie socio-politique du Bénin, que confirment toutes les analyses des résultats électoraux : la dimension ethnique est toujours prévalente par opposition à l'Etat. Aucun candidat n'a jamais pu juguler ce phénomène, aucune politique d'union n'a permis l'assimilation du concept de "communauté nationale". L'explication est évidente à qui ne refuse pas de l'entendre. La cohésion interne indispensable à la survie de tout groupe social de quelque dimension soit-il n'existe en Afrique, au Bénin que par l'appartenance ethnique et l'affirmation lignagère qui constituent les références sociales de base et conditionnent le subconscient individuel et collectif. [...]. Un vrai projet politique doit donc chercher à construire dans l'acceptation de cette nécessité ontologique¹⁸⁰. La constitution des

¹⁸⁰ BEFFAY A., Le contrôle juridictionnel de la décentralisation : aspects sociologiques, Colloque international sur le contrôle juridictionnel de la décentralisation, *Les cahiers de l'Association Ouest*

territoires ethniques résulte de l'histoire de la longue durée et durant cette histoire, les populations se rattachent au territoire au point de le considérer comme 'une terre natale'. La mémoire collective renforce, de génération à génération, ce sentiment de l'appartenance territoriale qui se transforme en une conviction de 'droits historiques' sur un territoire¹⁸¹. La terre appartient à ceux qui en sont les «titulaires», les autres en sont simplement des habitants, voire des hôtes¹⁸². Les acteurs sociaux n'arrivent donc pas à forger une conscience collective d'appartenance à une même entité étatique. Dès lors que nous n'appartenons pas à un même espace qu'il soit géographique ou culturel, nous ne sommes pas les mêmes, en dépit du fait que des relations lignagères existent entre certains peuples. Il urge alors de s'interroger sur la nature du paysage ethnique pour mieux appréhender la diversité ethnique qui "jonche" le vote ?

Africaine des Hautes Juridictions Francophones, pp. 69-74, <http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/12-4.pdf>, consulté le 10 mars 2010

¹⁸¹ KUSNER P., cité par BLUM A., FILIPPOVA E., Territorialisation de l'ethnicité, ethnicisation du territoire. Le cas du système politique soviétique et russe », *L'Espace géographique*, 2006/4 Tome 35, p. 317-327.

¹⁸² BLUM A., FILIPPOVA E., Territorialisation de l'ethnicité, ethnicisation du territoire. Le cas du système politique soviétique et russe », *L'Espace géographique*, 2006/4 Tome 35, p. 317-327.

SECTION 2 : UN PAYSAGE ETHNIQUE ECLATE

Le terme de peuplement a une double signification : il désigne la forme prise par la répartition de la population dans un territoire, c'est donc une configuration spatiale ; mais cette configuration résulte de l'action d'occuper un territoire en le peuplant [...] Les variations du peuplement dans l'espace et dans le temps, qu'il soit dense ou lâche, pérenne ou saisonnier, groupé ou dispersé, ancien ou récent, sont l'un des premiers indicateurs de la valeur géographique des régions et des territoires¹⁸³.

L'étude sur la mise en place du peuplement pour mieux comprendre la carte politique notamment électorale et les disparités ethnorégionalistes révèle que l'espace sociopolitique est non unifié au Bénin. Ceci explique en partie les poches de brassage ethnique pouvant faciliter un *melting pot* culturel et ethnique nécessaire à l'intégration nationale. Autrement dit, à la mise en place des peuples comme indicateur ethno-spécifique de mesure du vote identitaire, pouvons-nous ajouter l'importance numérique des groupes ethniques (Paragraphe 1) au point où il n'est pas exclu de noter dans le champ social et politique une dominance factuelle d'un groupe ethnique sur un autre. Mais, la pluralité des groupes sociaux devrait avoir pour finalité l'intégration nationale puisque des déterminants socio-anthropologiques permettent d'affirmer que les peuples ont des mêmes substrats communs (Paragraphe 2).

¹⁸³ Hypergéométrie, Peuplement, http://www.hypergeo.eu/IMG/article_PDF/article_442.pdf, consulté le 19 mars 2011

Paragraphe 1 : L'importance numérique des groupes ethniques

A l'ère précoloniale, l'actuel Bénin n'était pas une entité territoriale homogène délimitée par des frontières et habitée par des peuples se réclamant d'une même aire géographique. Toutefois, le Bénin était déjà caractérisé par une multi-ethnicité. Une mosaïque d'ethnies¹⁸⁴ a essaimé les grandes régions de l'Etat¹⁸⁵. Nous ne pouvons donc pas étudier le caractère ethnique du vote sans chercher à savoir si des groupes ethniques sont numériquement nuls au point où, un candidat de cette ethnie n'a aucune chance de "compter" sur son ethnie pour réaliser de meilleurs scores aux élections nationales ou encore de savoir en termes statistiques, si des groupes ethniques s'équivalent (A). Cette démarche permettra de lever l'équivoque sur les grands groupes ethniques pouvant basculer l'électorat d'un candidat du nord, du sud ou du centre. Il en est de même du poids démographique des groupes ethniques tant au niveau national, départemental que communal (B).

¹⁸⁴ Du point de vue anthropologique, le concept "ethnie" sous-entend l'expression "groupe socioculturel".

¹⁸⁵ Du point de vue méthodologique, nous nous référons aux données statistiques des recensements généraux de population et de l'habitation pour mettre en exergue le poids statistique des ethnies au Bénin. Toutefois, les résultats du RGPH de 1979 (les opérations de collecte sur le terrain se sont déroulées du 20 au 30 Mars 1979 et les résultats sont publiés en juillet 1986) manquent de données pertinentes et qualifiantes sur le poids statistique des ethnies. Il en est de même de la période coloniale où des statistiques rigoureuses n'étaient pas tenues sur les ethnies et leurs poids démographiques. On se contentait de diviser les peuples, de qualifier les sociétés africaines de primitives et de montrer leur primitivité que de rechercher les fondements majeurs des disparités ethniques et régionales. Nous nous contenterons alors des données des RGPH de 1992 et de 2002 qui ont toute leur valeur scientifique dans la mesure où, on n'a pas encore noté au Bénin, une épidémie, des catastrophes naturelles, des guerres, etc. qui ont décimé tout un groupe ethnique et de surcroît toute une frange de la population béninoise. Autrement dit, qu'il s'agisse de données plus récentes, elles sont bien indicatives puisque la structure démographique n'est pas modifiée.

A- L'importance numérique des groupes ethniques aux niveaux national et départemental

Cette analyse offre la possibilité de mieux repérer une ethnie dans un département, dans une région donnée ou encore sur l'aire géographique qu'elle occupe. En effet, selon les données de RGPH 1992 et 2002 (INSAE¹⁸⁶), il existe au Bénin, deux grands groupes ethniques : l'un, localisé au sud et au centre du pays comprend les Adja (15,2%), les Fon (39,2%) et les Yoruba (12,3%) et l'autre, situé au nord regroupe les Batombou¹⁸⁷ (9,2%), les Dendi (2,5%), les Bètamaribè (6,1%), les Yoa/Lokpa (4,0%), les Peulh (7,0%). La répartition de ces ethnies par département se présente comme suit.

Tableau N°1 : Poids des ethnies dans le Département de l'Alibori

| Ethnies | Fréquence absolue | Poids statistique |
|-------------|-------------------|-------------------|
| Bariba | 169 847 | 32,60 |
| Peulh | 115 200 | 22,10 |
| Dendi | 94 616 | 18,20 |
| Boo | 32 940 | 6,30 |
| Mokolé | 20 972 | 4,00 |
| Gando | 17 378 | 3,30 |
| Haoussa | 6 458 | 1,30 |
| Gourmantché | 5 402 | 1,00 |

Source : INSAE (RGPH 2002)

Dans le Département de l'Alibori, les trois grandes ethnies sont le Bariba (32,60%), le Peulh (22,10%) et le Dendi (18,20%). Les ethnies moins dominantes sont le Boo (6,30%), le Mokolé (4%), le Gando (3,30%) et les Haoussa et Gourmantché (1%).

¹⁸⁶ - INSAE, *Analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH 1)*, 1979

- INSAE, *Analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH 2)*, 1992, Cd rom

- INSAE, *Analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH 3)*, 2002, Cd rom

¹⁸⁷ Il s'agit du pluriel de Bariba.

Tableau N°2 : Poids des ethnies dans le Département du Borgou

| Ethnies | Fréquence absolue | Poids statistique |
|----------------|--------------------------|--------------------------|
| Bariba | 272 510 | 37,60 |
| Peulh | 144 977 | 20,00 |
| Gando | 71 656 | 9,90 |
| Nago | 30 825 | 4,30 |
| Dendi | 27 039 | 3,70 |
| Fon | 21 806 | 3,00 |
| Boo | 18 262 | 2,50 |
| Berba | 12 748 | 1,80 |
| Lokpa | 12 116 | 1,70 |
| Yoa | 12 241 | 1,70 |
| Besorabè | 12 621 | 1,70 |

Source : INSAE (RGPH 2002)

Dans le Borgou, deux (Bariba et Peulh) des trois grandes ethnies majoritaires qu'on retrouve dans l'Alibori sont aussi des ethnies dominantes. 3 habitants sur 10 sont de l'ethnie bariba tandis que 2 habitants sur 10 sont des Peulhs. Les Gando Apparentés aux Peulh font 9,90%. A ces ethnies dites du terroir, pouvons-nous ajouter les Nago (4,30%), les Dendi (3,70%) et les Fon (3%) facilement localisables dans la commune de Parakou que dans les autres communes du département du Borgou. Cette dernière en minorité est la preuve qu'il est presque impossible à elles de s'exprimer aisément en politique ; d'élire par exemple au Nord du pays (si nous prenons l'exemple d'une élection législative) des candidats Fon sur des listes de partis politiques dont les leaders sont originaires du Sud.

Tableau N°3 : Poids des ethnies dans le Département de l'Atacora

| Ethnies | Fréquence absolue | Poids statistique |
|----------------|--------------------------|--------------------------|
| Bariba | 104 766 | 19,10 |
| Berba | 77 822 | 14,20 |
| Waama | 61 751 | 11,20 |
| Besorabè | 60 472 | 11,00 |
| Natimba | 54 457 | 9,90 |
| Peulh | 54 103 | 9,80 |
| Otamari | 26 977 | 4,90 |
| Gourmantché | 24 196 | 4,40 |
| Gagamba | 8 460 | 1,50 |
| Gando | 6 062 | 1,20 |
| Yendé | 6 823 | 1,20 |

Source : INSAE (RGPH 2002)

Le Bariba est également l'ethnie majoritaire dans l'Atacora. C'est le 3ème département où cette ethnie vient en tête. C'est le continuum Baatonu des départements du Borgou et de l'Alibori. Elle représente 19,10% de la population suivie des ethnies Berba (14,20%), Waama (11,20%), Besorabè (11%), Natimba (9,90%), Peulh (9,80%), Otamari (4,90%), Gourmantché (4,40%). Les ethnies les plus minoritaires sont Gagamba (1,50%), Gando (1,20%) et le Yendé (1,20%). Toutefois le groupe ethnique dominant Otamari et Apparentés fait 58,30% de la population.

Tableau N°4 : Poids des ethnies dans le Département de la Donga

| Ethnies | Fréquence absolue | Poids statistique |
|----------------|--------------------------|--------------------------|
| Yoa | 99 801 | 28,50 |
| Lokpa | 64 693 | 18,50 |
| Peulh | 40 110 | 11,50 |
| Dendi | 20 082 | 5,70 |
| Nago | 19 361 | 5,50 |
| Ani | 17 770 | 5,10 |
| Windji | 11 177 | 3,20 |
| Bariba | 7 807 | 2,20 |
| Koto-Koli | 7 361 | 2,10 |
| Besorabè | 6 984 | 2,00 |
| Otamari | 5 222 | 1,50 |
| Kabyè | 4 862 | 1,40 |

Source : INSAE (RGPH 2002)

La Donga se démarque des autres départements du Nord Bénin de par sa prédominance ethnique. Certes, la configuration ethnique semble être la même mais l'ethnie dominante notamment le Bariba dans les autres départements est devenue minoritaire. D'autres groupes socioculturels tels que le Yoa et le Lokpa sont majoritaires avec un poids démographique respectif de 28,50% et 18,50% de la population totale. Leurs effectifs peuvent s'expliquer par le fait qu'ils ont été repoussés par les invasions des Bariba d'où ils ont créé leur terroir indépendamment des Bariba du Borgou, de l'Alibori et de l'Atacora. Les Peulh, peuples nomades représentent 11,50% de la population suivis du Dendi (5,70%), du Nago (5,50%) et d'Ani (5,10%). Les ethnies les plus minoritaires sont le Windji (3,20%), le Bariba

(2,20%), le Koto-Koli (2,10%), le Besorabè (2,00%), l'Otamari (1,50%) et le Kabyè (1,40%).

Tableau N°5 : Poids des ethnies dans le Département des Collines

| Ethnies | Fréquence absolue | Poids statistique |
|----------------|--------------------------|--------------------------|
| Nago | 141 903 | 26,50 |
| Mahi | 137 772 | 25,70 |
| Idaasha | 79 735 | 14,90 |
| Fon | 69 636 | 13,00 |
| Ifè ou Itcha | 25 733 | 4,80 |
| Peulh | 17 243 | 3,20 |
| Yoa | 6 798 | 1,30 |
| Besorabè | 6 989 | 1,30 |
| Berba | 5 760 | 1,10 |

Source : INSAE (RGPH 2002)

Les Nago venus du Nigeria font 26,50% de la population et restent l'ethnie majoritaire. Cette ethnie n'étant pas la seule ayant un poids démographique important ; elle est suivie du Mahi (du groupe Fon et Apparentés) avec 25,70%, l'Idaasha avec (14,90%), le Fon (13%) et l'Ictha (4,80%). Des groupes socioculturels du Nord Bénin tels que le Peulh (3,20%), le Yoa (1,30%), le Besorabè (1,30%) et le Berba (1,10%) sont minoritairement représentés. Le département des Collines situé au Centre Bénin est aussi le continuum ethnique des peuples du Nord Bénin. Mais, en fait, ce département semble être le plus composite en termes de groupes socioculturels du Nord, du Centre et du Sud du pays. Sur l'arène politique ou électorale, il représente donc un enjeu stratégique même si, empiriquement, on note très souvent une emprise des forces politiques issues du Nord.

Tableau N°6 : Poids des ethnies dans le Département du Plateau

| Ethnies | Fréquence absolue | Poids statistique |
|----------------|--------------------------|--------------------------|
| Nago | 186 049 | 45,70 |
| Holli-Djè | 85 252 | 20,90 |
| Goun | 50 565 | 12,40 |
| Fon | 33 400 | 8,20 |
| Torri | 26 613 | 6,50 |
| Mahi | 4 498 | 1,10 |
| Yoruba | 3 458 | 0,80 |

Source : INSAE (RGPH 2002)

Suivant l'installation des peuples au XX^{ème} siècle, les Nago sont aussi majoritaires dans les Collines que dans le Plateau. D'un point de vue linéaire, on peut y voir l'influence de ces relations interethniques sur l'électorat d'un candidat issu de ce groupe socioculturel. En fait, dans le Plateau, au moins 4 habitants sur 10 (45,70%) sont issus de l'ethnie Nago ; au moins 2 sur 10 (20,90%) sont issus du groupe socioculturel Holli-Djè et au moins 1 sur 10 est issu du groupe socioculturel Goun (12,40%). Les Fon ne représentent que 8% de la population, suivis des Torri (6,50%), des Mahi (1,10%) et des Yoruba (0,80%).

Tableau N°7 : Poids des ethnies dans le Département de l'Ouémé

| Ethnies | Fréquence absolue | Poids statistique |
|----------------|--------------------------|--------------------------|
| Goun | 240 221 | 32,90 |
| Wémè | 160 656 | 22,00 |
| Torri | 112 688 | 15,40 |
| Yoruba | 55 629 | 7,60 |
| Xwla Pla | 36 245 | 5,00 |
| Fon | 33 572 | 4,60 |
| Séto | 17 997 | 2,50 |
| Nago | 17 019 | 2,30 |
| Mina | 6 736 | 0,90 |
| Adja | 5 697 | 0,80 |
| Défi | 4 058 | 0,60 |

Source : INSAE (RGPH 2002)

Dans l'Ouémé, département voisin à celui du Plateau où les relations socio-économiques, culturelles, de parenté et politiques sont fortes et soutenues entre les peuples, la composition ethnique n'est pas la même. Les Nago majoritaires dans le Plateau sont plus que minoritaires (2,30%). Par ordre de préséance, les ethnies les plus représentatives sont le Goun (32,90%), le Wémè (22%), le Torri (15,40%), les Yoruba (7,60%) et les Xwla (5%). Le Fon, le Séto, le Nago, le Mina, l'Adja et le Défi sont des ethnies moins représentées.

Tableau N°8 : Poids des ethnies dans le Département du Mono

| Ethnies | Fréquence absolue | Poids statistique |
|-----------------|--------------------------|--------------------------|
| Sahouè | 143 546 | 39,90 |
| Kotafon ou tchi | 76 606 | 23,30 |
| Ouatchi | 29 375 | 8,20 |
| Adja | 28 855 | 8,00 |
| Xwla Pla | 23 148 | 6,40 |
| Houédah | 12 100 | 3,40 |
| Fon | 11 783 | 3,30 |
| Mina | 9 429 | 2,60 |
| Aïzo | 6 383 | 1,80 |

Source : INSAE (RGPH 2002)

Le département du Mono au Sud Ouest du Bénin a une configuration ethnique différente de celles des départements du Nord, du Centre voire du Sud. L'ethnie majoritaire est le Sahouè. Près de 4 habitants sur 10 (39,90%) sont issus de ce groupe socioculturel. D'autres ethnies ont un poids démographique non négligeable. On peut citer le Kotafon (23,30%), l'Ouatchi (8,20%), l'Adja (8%) et le Xwla Pla (6,40%). Les ethnies minoritaires sont le Houédah (3,40%), le Fon (3,30%) le Mina (2,60%) et l'Aïzo (1,80%).

Tableau N°9 : Poids des ethnies dans le Département du Couffo

| Ethnies | Fréquence absolue | Poids statistique |
|----------------|--------------------------|--------------------------|
| Adja | 463 528 | 88,40 |
| Fon | 43 328 | 8,30 |
| Autres ethnies | 17 730 | 3,30 |

Source : INSAE (RGPH 2002)

Toujours au Sud Ouest du Bénin, le département du Couffo a une configuration ethnique toute particulière voire singulière. Il y a presque une unicité ou une monotonie ethnique dans la mesure où 88,40% (plus de 8 habitants sur 10) de la population sont tous issus de l'ethnie Adja. Les Fon (localisables surtout dans la commune de Klouékanmè, commune frontalière avec celle d'Agbangnizoun du département du Zou) se font remarquer par un score de 8,30% et les autres ethnies (3,30%).

Tableau N°10 : Poids des ethnies dans le Département du Zou

| Ethnies | Fréquence absolue | Poids statistique |
|----------------|--------------------------|--------------------------|
| Fon | 519 095 | 86,50 |
| Mahi | 28 623 | 4,80 |
| Nago | 9 315 | 1,60 |
| Adja | 7 073 | 1,20 |

Source : INSAE (RGPH 2002)

Cette même monotonie ethnique semble s'observer dans le département du Zou où l'ethnie majoritaire, dominante et écrasante est le Fon avec un poids statistique de 86,50% (plus de 8 habitants sur 10). Les Mahi du même groupe Fon et Apparentés font 4,80%, les Nago (1,60%) et l'Adja (1,20%).

Les ethnies Adja et Fon sont les deux ethnies au Bénin qui prennent d' « assaut » tout un espace géographique suivant l'actuel découpage territorial. A priori, pour des candidats ou des leaders issus de ces groupes socioculturels, on ne peut pas s'étonner de leur plébiscite auprès des électeurs de ces contrées si on consent que le vote est ethnique ou ethnorégionaliste. Compte tenu de l'ethnisation du vote et qu'il s'agisse d'élections locales ou nationales, il n'est pas subjectif de dire, sous réserve du jeu des alliances, qu'une formation politique soutenue par des "nordistes" voire des "sudistes" autres que ceux de ces ethnies n'ont pas une chance égale pour faire élire des candidats en lice dans ces régions ou tout au moins peser dans la balance électorale.

Tableau N°11 : Poids des ethnies dans le Département du Littoral

| Ethnies | Fréquence absolue | Poids statistique |
|---------|-------------------|-------------------|
| Fon | 218 929 | 32,90 |
| Goun | 101 272 | 15,20 |
| Mina | 39 322 | 5,90 |
| Yoruba | 36 708 | 5,50 |
| Nago | 32 612 | 4,90 |
| Adja | 30 567 | 4,60 |
| Xwla | 26 413 | 4,00 |
| Mahi | 17 254 | 2,60 |
| Aïzo | 16 424 | 2,50 |
| Houédah | 13 120 | 2,00 |
| Sahouè | 8 776 | 1,30 |
| Dendi | 8 780 | 1,30 |
| Tofin | 7 075 | 1,10 |

Source : INSAE (RGPH 2002)

Quant au Littoral, il est l'un des départements les plus peuplés du Bénin. Il a une situation administrative spécifique c'est-à-dire qu'il compte une seule commune qui est celle de Cotonou. Cotonou est la capitale économique du Bénin de par la présence du marché international de *Dantokpa*, l'installation du port et des petites et moyennes industries, etc. mais, il est aussi la capitale politique de fait dans la mesure où la présidence de la République, des départements ministériels, les représentations diplomatiques et les représentations d'institutions internationales y sont installés.

La population de Cotonou s'élève à 658 572 habitants en 2002 et de par la mise en place des peuples, les Xwla se considèrent comme les autochtones et donc, les propriétaires des lieux. Mais, ils sont minoritaires (4%). Le Littoral est, certes, un département cosmopolite où cohabitent plusieurs ethnies mais les Fon (32,90%) soit 3 habitants "Fon" sur 10 et les Goun (15,20%) constituent les deux ethnies d'importance démographique appréciable. Les Mina (5,90%), les Yoruba (5,50%), les Nago (4,90%), les Adja (4,60%), les Xwla (4%), les Mahi (2,60%), les Aïzo (2,50%) et les Houédah (2%) sont numériquement minoritaires. Les ethnies Sahouè, Dendi et Tofin sont plus que minoritaires (moins de 2%).

Tableau N°12 : Poids des ethnies dans le Département de l'Atlantique

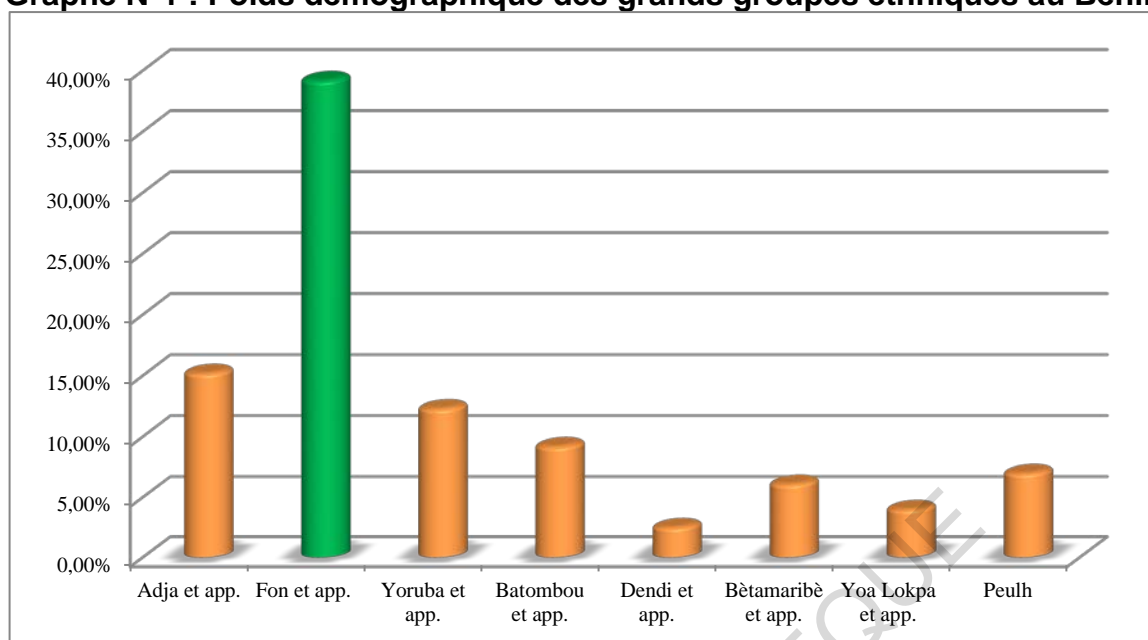
| Ethnies | Fréquence absolue | Poids statistique |
|----------------|--------------------------|--------------------------|
| Aïzo | 260 984 | 32,60 |
| Fon | 231 860 | 28,90 |
| Tofin | 76 121 | 9,50 |
| Adja | 42 585 | 5,30 |
| Houédah | 22 711 | 2,80 |
| Sahouè | 18 083 | 2,30 |
| Goun | 17 479 | 2,20 |
| Torri | 16 944 | 2,10 |
| Mahi | 15 695 | 2,00 |
| Nago | 15 556 | 1,90 |
| Mina | 14 236 | 1,80 |
| Xwla Pla | 8 714 | 1,10 |

Source : INSAE (RGPH 2002)

Cette même configuration est presque observée dans l'Atlantique. Les deux ethnies d'importance démographique certaine sont l'Aïzo (32,60) soit 3 habitants " Aïzo" sur 10 et le Fon (28,90%). Les ethnies telles que Tofin, Adja, Houédah, Sahouè, Goun, Torri et Mahi sont numériquement minoritaires (entre 2% et 9%) tandis que les Nago, Mina et Xwla Pla sont très moins représentés.

Une lecture transversale des données montre qu'au niveau national, de grands groupes socioculturels cohabitent. Au Sud et au Centre du Bénin, nous avons les Fon et Apparentés (39,20%), les Adja et Apparentés (15,20%) et les Yoruba et Apparentés (12,30%). Au Nord, on peut noter les Batombou et Apparentés (9,2%), les Dendi et Apparentés (2,5%), les Bètamaribè et Apparentés (6,1%), les Yoa Lokpa (4,0%), les Peulh (7,0%). Le Bénin est donc caractérisé par une pluralité ethnique qui voile de nombreuses disparités d'ordre ethnique, ethnolinguistique et ethnorégionaliste.

Graphe N°1 : Poids démographique des grands groupes ethniques au Bénin



On peut donc tirer la conclusion que les individus appartenant à un même groupe ethnique (indépendamment de sa taille) se trouvent dans une situation socialement majoritaire résidant sur « leur » territoire ethnique, et dans une situation socialement minoritaire sur le reste du territoire national¹⁸⁸. Près de 4 citoyens béninois sur 10 sont du groupe socioculturel «Fon et Apparentés» et sont majoritairement ou minoritairement représentés dans presque tous les départements du Bénin. Tandis que les Dendi et Apparentés sont plus que minoritaires. On remarque aussi que les groupes socioculturels du Sud ont numériquement une « supériorité » ethnique sur ceux du Nord avec un poids statistique de 66,70%.

De ce fait, si le vote ethnique restait statique, il est évident que dans un contexte de stabilité politique (contexte démocratique), le président de la République au Bénin élu des urnes ne serait qu'un «sudiste» puisqu'il fallait 51% des voix des électeurs pour l'élire¹⁸⁹. La lecture des cartes

¹⁸⁸ BLUM A., FILIPPOVA E., Territorialisation de l'ethnicité, ethnicisation du territoire. Le cas du système politique soviétique et russe », *L'Espace géographique*, 2006/4 Tome 35, p. 317-327.

¹⁸⁹ Un analyste politique, professeur de sociologie tente de remettre en cause cette équation électorale : « C'est ainsi que, de nos jours, à la faveur du processus démocratique fleurissant partout,

administrative et ethnique du Bénin confirme nos analyses sur le poids démographique des ethnies par département.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

même si c'est sans conviction, se manifeste une modalité de discrimination due à l'aspect arithmétique auquel la démocratie est réduite. Dès que des conciliabules et diverses tractations plus ou moins honnêtes et durables permettent à un groupe de politiciens de totaliser 50% des voix plus une voix, alors, le camp de ceux qui représentent 50% des voix moins une voix fait l'objet d'une discrimination ardue, permanente, policière et même meurtrière. Cette modalité de discrimination gagne du terrain en Afrique subsaharienne, au point qu'on est amené à se demander où se situe la frontière entre la démocratie et la dictature, étant donné que le camp des 50% des voix moins une voix est accusé d'intentions mauvaises, de perversion, d'entreprises démoniaques, etc. Qui ne voit ici, encore, le désir d'agression de la part de l'accusateur vainqueur ? » (AGUESSY H., La problématique de la question de discrimination sous toutes ses formes en Afrique au Sud du Sahara, in UNESCO-IDHPD, *La Discrimination Raciale*, Cotonou, Editions Flamboyant, 1997, p. 44).



Carte N°3 : Ethnies au Bénin

D'un point de vue schématique, les ethnies les plus représentatives par département et plus "susceptibles" de mieux influencer le jeu électoral se présentent comme suit.

Tableau N°13 : Poids démographique des ethnies dominantes par département

| Zones géographiques | Ethnies dominantes | Départements | Poids dans le département (%) |
|---------------------|--------------------|--------------|-------------------------------|
| Nord | Bariba | Borgou | 37,60 |
| | Bariba | Alibori | 32,60 |
| | Yoa | Donga | 28,50 |
| | Bariba | Atacora | 19,10 |
| Centre | Fon | Zou | 86,50 |
| | Nago | Collines | 26,50 |
| Sud | Fon | Littoral | 32,90 |
| | Aïzo | Atlantique | 32,60 |
| Sud Ouest | Adja | Couffo | 88,40 |
| | Sahouè | Mono | 39,90 |
| Sud Est | Nago | Plateau | 45,70 |
| | Goun | Ouémé | 32,90 |

Source : INSAE (RGPH 2002) et compilation faite par nous-mêmes.

Un commentaire révèle qu'aucune ethnie représentative au Sud et au Centre Bénin n'a une importance numérique dans les départements du Nord Bénin et vice versa. On ne retrouve que le Fon dans le Borgou avec 3% de la population et une forte concentration ethnique dans la commune de Parakou. A chaque zone géographique correspondent alors une ou deux ethnies dominantes. Mais, qu'il s'agisse d'ethnie dominante ou minoritaire, elle conserve une certaine identité expressive lors des consultations électorales. Les acteurs politiques font leurs calculs politiques sur ces bases ethniques, pèsent leurs poids sur la scène politique à partir de ces disproportionalités ethniques. On pourrait dire que le nationalisme en tant que sentiment d'appartenance à une même nation et partageant les valeurs communes cède à l'ethnicité ou encore à l' « ethnonationalisme »¹⁹⁰.

¹⁹⁰ LORCERIE F., ALAMARTINE F., *L'école et le défi ethnique: Education et intégration*, Paris, Esf Editeur, 2003, 333 pages

Cette prégnance des logiques ethniques semble être plus déterminante et clarifiée dès qu'on met en exergue le niveau microsocial des ethnies, c'est-à-dire, au lieu de se contenter des grands groupes ethniques, on cherche à connaître le poids démographique des différentes ethnies d'un même groupe ethnique afin de mieux faire la lecture du vote ethnique.

B- Le poids démographique des composants des grands groupes ethniques et la dynamique des langues nationales

Suivant des critères linguistiques et de rapprochement culturel, il a été dénombré lors de l'enquête démographique de 1961 au Bénin, douze (12) groupes ethniques : les Peulh, les Djougou, les Somba, les Tanguiéta, les Dendi, les Bariba (Batonou), les Fon, les Goun, les Adja, les Aïzo, les Mina et les Yoruba. Les deux derniers Recensements Généraux de la Population et de l'Habitation (RGPH) faits en 1992 et en 2002 confirment les résultats de cette enquête démographique et désagrègent mieux la coloration ethnique du pays.

Le groupe du sud-centre du Bénin comprend les ethnies appartenant :

- au **groupe linguistique Adja** : il s'agit des ethnies Adja, Ouatchi, Mina, Sahouè, Houéda (ou Péda), Houla (ou Popo) et les Défi; ce sont les Adja et Apparentés.
- au **groupe linguistique Fon** qui comprend, les Aïzo, les Fon, les Kotafon (ou Thci), les Goun, les Mahi, les Wémè, les Tori, les Sèto et les Agouna ; ce sont des Fon et Apparentés.
- Les **Yoruba généralement appelés Nago ou Anago** comprennent les Holli, les Idaasha, les Ifé, les Tchabé, les Itcha de la frontière togolaise, les Manigri, les Partogo et les Mokolé.

Le groupe du nord rassemble :

- les **Bariba et Apparentés** comprennent les Bariba, les Boko, et les Boo ;
- les **Dendi et Apparentés** regroupent les Dendi et les Djerma ;

- les **Bètamaribè et Apparentés** regroupent les Berba, les Ditamari, les Betyobé, les Gabamga, les Goumantché, les Hossori, les Natimba, les Waama et les Yendé ;
- Les **Yoa Lopka et Apparentés** regroupent les Dompago, les Lokpa, les Kabyè, les Koto-koli, les Pila-Pila, les Soruba Biyobè, les Taneka, les Windji-Windji ou Foodo, les Ani ;
- Les **Peulh et Apparentés** regroupent les Peulh ou Fulfuldé et les Gando.

Les autres ethnies du Bénin comprennent les Zerma, les Haoussa, les Cotimba et autres. Chacun de ces groupes ethniques possède des caractéristiques particulières.

Tableau N° 14 : Effectifs des différentes ethnies au Bénin

| ADJA et App. | FON et App. | BARIBA et App. | DENDI et App. | YAO et App. | PEULH et App. | OTAMARI et App. | YORUBA et App. | AUTRE ETHNIE |
|--------------|-------------|----------------|---------------|-------------|---------------|-----------------|----------------|--------------|
| 1030685 | 2655336 | 619940 | 168863 | 271044 | 470542 | 411749 | 829509 | 95467 |
| 15,2% | 39,2% | 9,2% | 2,5% | 4,0% | 7,0% | 6,1% | 12,3% | 1,6% |

Source : RGPH 3

Ce tableau présente les effectifs et les proportions des grands groupes ethniques au Bénin. On constate que le groupe ethnique Fon et Apparentés fait près de 40% de la population béninoise, suivi du groupe Adja et apparenté (15%), Yoruba et apparenté (12%), Bariba et Apparentés (9%), etc. Mais, ces données non agrégées cachent assez de disparités non seulement en termes de spécificités de chaque groupe socioculturel mais aussi suivant le genre. Il n'est pas exclu que le jeu électoral varie suivant le sexe du votant (comme c'est le cas dans les démocraties européennes notamment en France) et peut être encore lié simultanément aux deux variables telles que l'ethnie et le sexe.

Au Sud-Bénin, on a trois grands groupes ethniques : l'Adja, le Fon et le Yoruba. Le groupe Adja et Apparentés comprend 7 ethnies (Adja, Ouatchi, Mina, Sahouè, Houédah, Xwla et Défi) et représente 15,20% de la population béninoise.

Tableau N° 15 : Répartition par sexe et ethnie du groupe Adja et Apparentés

| ADJA et APPARENTÉS | Ensemble | Sexe masculin | Sexe féminin | Proportion par rapport à l'ensemble du Bénin |
|---------------------------|-----------------|----------------------|---------------------|---|
| Ensemble | 1030685 | 489097 | 541588 | 15,2 |
| Adja | 590819 | 279254 | 311565 | 8,7 |
| Ouatchi | 36574 | 17327 | 19247 | 0,5 |
| Mina | 77893 | 33509 | 44384 | 1,2 |
| Sahouè | 174771 | 85017 | 89754 | 2,6 |
| Houédah ou péda | 50534 | 24782 | 25752 | 0,7 |
| Xwla pla | 95713 | 47012 | 48701 | 1,4 |
| Défi | 4381 | 2196 | 2185 | 0,0 |

Source : RGPH 3

Dans cette aire culturelle, on dénombre 1 030 685 béninois soit 489 097 hommes (47,50%) et 541 588 femmes (52,50%). Le poids démographique de chaque ethnie révèle que sur les 15,20% de la population béninoise que font les Adja et Apparentés, l'ethnie Adja à elle seule fait 8,70%, l'ethnie Sahouè fait 2,60% et sont les deux ethnies ayant un poids démographique relativement important. L'ethnie Défi est faiblement représentée (4381 personnes) soit une proportion nulle avec une supériorité des femmes sur les hommes. Tandis que les autres ethnies telles que Ouatchi, Mina, Houédah et Xwla font respectivement 0,50%; 1,2%; 0,7% et 1,4% des 15,20%.

Avec un poids démographique de 39,20%, le groupe ethnique Fon et Apparentés, se fait remarquer par son importance numérique au Bénin. Ce groupe socioculturel comprend 10 ethnies soit l'Aïzo, le Fon, le Goun, le Kotafon, tchi, le Mahi, le Wémè, le Tofin, le Torri ou Ttoli, le Sèto et l'Agouna.

Tableau N° 16 : Répartition par sexe et ethnie du groupe Fon et Apparentés

| FON et APPARENTES | Ensemble | Sexe masculin | Sexe féminin | Proportion par rapport à l'ensemble du Bénin |
|-----------------------|----------|---------------|--------------|--|
| Ensemble | 2655336 | 1276353 | 1378983 | 39,2 |
| Aizo | 289441 | 140547 | 148894 | 4,3 |
| Fon | 1194082 | 567979 | 626103 | 17,6 |
| Goun | 423175 | 203114 | 220061 | 6,3 |
| Kotafon, tchi | 96594 | 47147 | 49447 | 1,4 |
| Mahi | 214597 | 104052 | 110545 | 3,2 |
| Wémè | 169126 | 81514 | 87612 | 2,5 |
| Tofin | 85106 | 42830 | 42276 | 1,3 |
| Torri ou Ttoli | 162051 | 78645 | 83406 | 2,4 |
| Sèto | 20342 | 10134 | 10208 | 0,3 |
| Agouna | 822 | 391 | 431 | 0,0 |

Source : RGPH 3

Il a été dénombré 2 655 336 résidents du groupe Fon dont 1 276 353 hommes et 1 378 983 femmes soit un rapport de masculinité de 92,6 hommes pour 100 femmes. L'analyse des données révèle une catégorisation : la première catégorie regroupe les ethnies avec plus de 10% de la population du groupe Fon et Apparentés. Il s'agit des Fon (45%), des Goun (16%) et des Aïzo (11%). La seconde catégorie rassemble les Torri (6%), les Wémè (6%), les Kotafon (4%) et les Tofin (3%) qui est la seule ethnie du groupe où le nombre d'hommes est supérieur au nombre de femmes (101,3 hommes pour 100 femmes). L'ethnie Agouna¹⁹¹ est la plus minoritaire et compte 822 dénombrés sur les 2 655 336 du groupe Fon et Apparentés.

Quant au groupe socioculturel "Yoruba et Apparentés", il compte 10 ethnies (Yoruba, Nago, Chabé, Idaasha, Holli – Djé, Ifè ou Itcha, Kétou, Manigri, Partago, Mokolé) et rapporté à l'ensemble du Bénin, le poids démographique est de 12,30%.

¹⁹¹ Elle est localisable dans la commune de Djidja, Département du Zou.

Tableau N°17 : Répartition par sexe et ethnie du groupe Yoruba et Apparentés

| YORUBA et APPARENTES | Ensemble | Sexe masculin | Sexe féminin | Proportion par rapport à l'ensemble du Bénin |
|-----------------------------|-----------------|----------------------|---------------------|---|
| Ensemble | 829509 | 396932 | 432577 | 12,3 |
| Yoruba | 124813 | 58927 | 65886 | 1,8 |
| Nago | 459148 | 219986 | 239162 | 6,8 |
| Chabé | 2239 | 1074 | 1165 | 0,1 |
| Idaasha | 101492 | 48360 | 53132 | 1,5 |
| Holli – Djé | 92376 | 44810 | 47566 | 1,4 |
| Ifè ou Itcha | 27312 | 12889 | 14423 | 0,4 |
| Kétou | 378 | 204 | 174 | 0,0 |
| Manigri | 240 | 112 | 128 | 0,0 |
| Partago | 71 | 32 | 39 | 0,0 |
| Mokolé | 21440 | 10538 | 10902 | 0,3 |

Source : RGPH 3

Au recensement de 2002, il a été dénombré 829509 béninois de l'aire culturelle Yoruba et Apparentés avec un rapport de masculinité égal à 91,80. Les ethnies ayant un poids démographique non négligeable sont le Nago (56%), le Yoruba (15%), les Idaasha (12%) et les Holli-Djè (11%). Les Ifè ou Itcha (27312 personnes recensées), les Mokolé (21440), les Chabé (2239), les Kétou (378), les Manigri (240) et les Partago (71 dénombrés) présentent de faibles poids démographiques (moins de 10%).

Au Nord Bénin, on a 5 grands groupes ethniques : Le Bariba, le Dendi, Yoa, le Peulh et l'Otamari. Le groupe Bariba et Apparentés comprend 3 ethnies à savoir le Bariba (91,10%), le Boko (0,60%) et le Boo (8,30%). L'effectif des femmes dépasse celui des hommes au niveau de l'ethnie Boko (100,4 hommes pour 100 femmes). Ils représentent 9,20% de la population béninoise.

Tableau N° 18 : Répartition par sexe et ethnie du groupe Bariba et Apparentés

| BARIBA et APPARENTES | Ensemble | Sexe masculin | Sexe féminin | Proportion par rapport à l'ensemble du Bénin |
|-----------------------------|-----------------|----------------------|---------------------|---|
| Ensemble | 619940 | 304945 | 314995 | 9,2 |
| Bariba | 564489 | 277828 | 286661 | 8,3 |
| Boko | 3738 | 1873 | 1865 | 0,1 |
| Boo | 51713 | 25244 | 26469 | 0,8 |

Source : RGPH 3

Le groupe socioculturel "Dendi et Apparentés" est constitué seulement de 2 ethnies : les Dendi très majoritairement représentés (94,70%) et les Djerma (5,30%). 2,50% des béninois sont de ce groupe ethnique. Au niveau des Djerma, on peut noter qu'il y a 119,3 hommes pour 100 femmes.

Tableau N° 19 : Répartition par sexe et ethnie du groupe Dendi et Apparentés

| DENDI et APPARENTES | Ensemble | Sexe masculin | Sexe féminin | Proportion par rapport à l'ensemble du Bénin |
|----------------------------|-----------------|----------------------|---------------------|---|
| Ensemble | 168863 | 83573 | 85290 | 2,5 |
| Dendi | 159983 | 78743 | 81240 | 2,4 |
| Djerma | 8880 | 4830 | 4050 | 0,1 |

Source : RGPH 3

Composé des Peulh (79,70%) et des Gando (20,30%), le groupe ethnique Peulh et Apparentés fait 7% de la population béninoise. Quelque soit l'ethnie, le rapport de masculinité est supérieur à 1.

Tableau N° 20 : Répartition par sexe et ethnie du groupe Peulh et Apparentés

| PEULH et APPARENTES | Ensemble | Sexe masculin | Sexe féminin | Proportion par rapport à l'ensemble du Bénin |
|----------------------------|-----------------|----------------------|---------------------|---|
| Ensemble | 470542 | 236414 | 234128 | 7,0 |
| Peulh ou Fulfudé | 374892 | 188657 | 186235 | 5,5 |
| Gando | 95650 | 47757 | 47893 | 1,4 |

Source : RGPH 3

Yoa et Apparentés est l'un des groupes ethniques les plus composites au Nord Bénin. Il est composé de 8 ethnies (Dompago ou lokpa ; Kabyè ; Koto-koli ou Term ; Yoa, yom, pila-pila, Soruba ou biyobè ; Tanéka ou tamba ; Windji ou foodo et Ani) et représentent 4% de la population béninoise. Les Yoa représentent 46% du groupe suivis des Dompago ou Lokpa (31%) et sont les deux groupes les plus représentatifs. Les Ani (8,70%), les Koto-Koli (4,90%), les Windji (4,60%), les Kabyè (3,40%), les Taneka (1,10%) et les Sorubé Biyobé (0,50%) sont les moins représentatifs. Les ethnies telles que les Yoa, les Soruba Biyobè, et les Windjo ou Foodo présentent des rapports de masculinité égaux à 1.

Tableau N° 21 : Répartition par sexe et ethnie du groupe Yoa et Apparentés

| YOA et APPARENTES | Ensemble | Sexe masculin | Sexe féminin | Proportion par rapport à l'ensemble du Bénin |
|-----------------------------|-----------------|----------------------|---------------------|---|
| Ensemble | 271044 | 134631 | 136413 | 4,0 |
| Dompago ou lokpa | 83355 | 41019 | 42336 | 1,2 |
| Kabyè | 9301 | 4500 | 4801 | 0,1 |
| Koto- koli ouTerm | 13261 | 6383 | 6878 | 0,2 |
| Yoa , yom, pila-pila | 124974 | 62795 | 62179 | 1,8 |
| Soruba, biyobè | 1347 | 707 | 640 | 0,0 |
| Tanéka ou tamba | 2876 | 1424 | 1452 | 0,0ot |
| Windji ou foodo | 12361 | 6204 | 6157 | 0,2 |
| Ani | 23569 | 11599 | 11970 | 0,3 |

Source : RGPH 3

Otamari et Apparentés font 6,10% de la population béninoise et ce groupe est composé de 10 ethnies à savoir les Berba ; les Besorabé ou Ditamari ; les Betyobé ; les Gagamba ; les Gourmanché ; les Hossori ; les Natimba (tayari) ou Bièro Natemi ; les Otamari, somba ; les Waama et les Yendé. En dehors des Bétyobé (77 dénombrés), des Hossori (1241 recensés) et des Gabamga (8952 recensés), des Yendé (12538 recensés), les autres ethnies du groupe Otamari et Apparentés, se distinguent par leur poids démographique. Il s'agit des Berba (24%), des Besorobé (21%), des Wama (17%), des Natimba (15%), des Otamari (9%), des Gourmantché (9%), des

Yendé (3%). Au niveau des ethnies Betyobé, Gagamba et Gourmanché, l'effectif de femmes dépasse celui des hommes.

Tableau N° 22 : Répartition par sexe et ethnie du groupe Otamari et Apparentés

| OTAMARI et APPARENTES | Ensemble | Sexe masculin | Sexe féminin | Proportion par rapport à l'ensemble du Bénin |
|---|-----------------|----------------------|---------------------|---|
| Ensemble | 411749 | 203429 | 208320 | 6,1 |
| Berba | 96998 | 47267 | 49731 | 1,4 |
| Besorabé ou Ditamari | 88295 | 43744 | 44551 | 1,3 |
| Betyobé | 77 | 39 | 38 | 0,0 |
| Gagamba | 8952 | 4480 | 4472 | 0,1 |
| Gourmanché | 36476 | 18797 | 17679 | 0,5 |
| Hossori | 1241 | 617 | 624 | 0,0 |
| Natimba (tayari) ou Bièro Natemi | 60987 | 30029 | 30958 | 0,9 |
| Otamari, somba | 37630 | 18655 | 18975 | 0,6 |
| Waama | 68555 | 33658 | 34897 | 1,0 |
| Yendé | 12538 | 6143 | 6395 | 0,2 |

Source : RGPH 3

En outre, il a été dénombré 95467 béninois résidents qui ne sont pas classés dans les différentes catégories précédentes. Ils ont été classés dans "Autres Ethnies" par les linguistes. Il s'agit, entre autres, de l'ethnie Contimba (1 905 dénombrés), Zerma (3729 dénombrés) et de l'ethnie Haoussa (20422).

Tableau N° 23 : Autres ethnies au Bénin

| Autres ethnies | Ensemble | Sexe masculin | Sexe féminin | Proportion par rapport à l'ensemble du Bénin |
|------------------------|-----------------|----------------------|---------------------|---|
| Ensemble | 95467 | 47708 | 47759 | 1,4 |
| Zerma | 3729 | 2058 | 1671 | 0,1 |
| Hawsa (Haoussa) | 20422 | 10428 | 9994 | 0,3 |
| Contimba | 1905 | 988 | 917 | 0,0 |
| Autres ethnies | 69411 | 34234 | 35177 | 1,0 |

Source : RGPH 3

L'analyse sociolinguistique du fait ethnique révèle que chaque grand groupe ethnique doit son nom à une ethnie du groupe et le plus souvent, à l'ethnie la plus représentative. Le fait ethnique est hétérogène d'où toute sa complexité au plan social (rapports sociaux et brassage ethnique) et son influence dans le jeu politique jugée utile par les acteurs politiques pour s'afficher sur l'échiquier national. S'il est trop tôt de dire que l'ethnie majoritaire conditionne la victoire d'un candidat issu du même groupe ethnique, il n'est pas exclu que les ethnies ayant un poids démographique non négligeable n'en sont pas des déterminants.

Tableau N° 24 : Tableau synthétique des ethnies dominantes/moins dominantes par groupe ethnique

| Grands groupes ethniques | Ethnies dominantes | Poids démographique (%) | Ethnies moins dominantes | Poids démographique (%) |
|---------------------------------|---------------------------|--------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| Adja | Adja | 57,30 | Défi | 0,4 |
| | Fon | 45 | Séto | 0,8 |
| Fon | Goun | 15,90 | Agouna | - |
| | Nago | 56 | Manigri | - |
| Yoruba | Yoruba | 15 | Partago / Kétou | - |
| | Bariba | 91,10 | Boko | 0,60 |
| Dendi | Dendi | 94,70 | Djerma | 5,30 |
| Peulh | Peulh | 79,70 | Gando | 20,30 |
| Yoa | Yoa | 46 | Soruba Biyobè | 0,5 |
| | Lokpa | 30,80 | Taneka | 1,1 |
| Otamari | Berba | 24 | Hossori | 0,3 |
| | Besorobé | 21 | Betyobé | - |

Source des données : INSAE (RGPH 2002) et compilation des données faite par nous-mêmes.

Il apparaît que le fait ethnique dans sa diversité est omniprésent au sein de la société béninoise. Une pluralité d'ethnies qui cohabitent et s'interpénètrent¹⁹².

¹⁹² INSAE/RGPH, 2002

Cette pluralité d'ethnies constatée s'explique aussi par la multitude de langues. Autrement dit, il y a une congruence entre ethnie et langue. Les béninois de l'ethnie Fon parlent la langue Fon ; les acteurs sociaux de l'ethnie Adja parlent la langue Adja, etc. La dynamique des langues, des ethnies et des Etats nous permet de nous interroger sur la problématique des langues nationales au Bénin qu'on pourrait relier à des enjeux ethniques, voire politiques.

En effet, la genèse et la dynamique des langues rendent compte de la genèse et de la dynamique des ethnies, qui, à leur tour sous-tendent celles des Etats. Avec toutes les diverses rétroactions possibles : des ethnies sur leurs langues, et des Etats sur les ethnies et les langues¹⁹³. C'est l'application de la loi énoncée par Ferdinand de Saussure dans son *Cours de linguistique générale* en 1913. Après avoir reconnu que « les mœurs d'une nation ont un contre-coup sur sa langue, et, d'autre part c'est, dans une large mesure, la langue qui fait la nation »¹⁹⁴, Saussure remarque encore que l'unité de race ne peut être en elle-même, qu'un facteur secondaire et nullement nécessaire de communauté linguistique ; mais il y a une autre unité, infiniment plus importante, la seule essentielle, celle qui est constituée par le lien social : nous l'appellerons *ethnisme*. Entendons par là une unité reposant sur des facteurs multiples de religion, de civilisation, de défense commune, etc., qui peuvent s'établir même entre peuples de races différentes et en l'absence de tout lien politique. C'est entre l'ethnisme et la langue que s'établit ce rapport de réciprocité : le lien social tend à créer la communauté de langue et imprime peut-être à l'idiome commun certains caractères ; inversement c'est la communauté de langue qui constitue, dans une certaine mesure, l'unité ethnique. En général celle-ci suffit toujours pour expliquer la communauté linguistique¹⁹⁵. Le grand linguiste avait bien mis le

¹⁹³ ROLAN J.-L. BRETON, *L'ethnopolitique*, Paris, PUF, 1995, p. 48

¹⁹⁴ de SAUSSURE F. (1913), *Cours de linguistique générale*, Paris, éd. Payot, 1995, p. 40

¹⁹⁵ de SAUSSURE F., op. cit., p. 305

doigt sur ces forces profondes unissant les trois processus, linguistique, ethnique et politique, qui allaient bouleverser ensemble tant de configurations familiales. « La langue est la composante fondamentale de toute culture »¹⁹⁶.

Au Bénin, les aires linguistiques occupées par les locuteurs des langues enseignées¹⁹⁷ au département de Linguistique de l'Université d'Abomey-Calavi, seul cadre de l'enseignement qui assure à proprement parler l'enseignement des langues nationales sont :

- **L'aire linguistique occupée par les locuteurs de l'ajâgbe :**

Les locuteurs de *Yajâgbe* occupent tout le territoire du Département du *Kufo*, sauf les arrondissements et certains villages où le fongbe est concurremment utilisé ; ces locuteurs se rencontrent dans les communes d'*Akphxwe*, de *Dogbo*, de *Jakotoniz*, de *Tjvikle.fi*, de *Klwikanmz*, ainsi que dans des villages des communes de *Atimveme*, de *Lokossa*, de *Grand-Popo* et de *Xweyogbe* dans le Département du Mono. Dans le Département de l'Atlantique, on retrouve ces mêmes locuteurs dans certains villages des communes de *Wlda* et de *Kpomasz*.

- **L'aire linguistique occupée par les locuteurs du fongbe :**

C'est dans les Départements du *Zu* et des Collines que l'on rencontre la grande majorité des locuteurs *du fongbe*, notamment dans les communes de *Gboxikon*, *Zogbodomz*, *Zakpota*, *Agbomz*, *Agbanyizun*, *Jijà* (sauf à *Agunna*), *Zanjannado* (sauf dans le village de *Agonlin Xwegbo* où se parle

¹⁹⁶ HUANNOU A., Commentaire du texte de TCHITCHI T. et al, Regard diachronique in HOUNKPATI C., GBETO F., HUANNOU A. (sous la dir.), *Langues africaines dans l'enseignement au Bénin: problèmes et perspectives*, Pub Labo Gbe N°9, CASAS book series N°68, 2009, pp. 23-25

¹⁹⁷ BADA D., Enseignement des langues nationales à l'Université d'Abomey-Calavi : problèmes et perspectives in HOUNKPATI C., GBETO F., HUANNOU A. (sous la dir.), *Langues africaines dans l'enseignement au Bénin: problèmes et perspectives*, Pub Labo Gbe N°9, CASAS book series N°68, 2009, pp. 26-39

aussi le yoruba), *Savalu* (sauf dans les villages de *Cell*, *Dume*, *Jalokn*, *Odo-Agbon*), et *Wess*.

Dans le Département de l'Atlantique, les locuteurs de *fongbe* sont localisés dans les communes de Ouidah. *d'Agbome-Kalavi*, *d'Allada*, de *Ze*, de *Tofo*, de *Toli*. Le Département du Littoral, une commune à statut particulier est un lieu de refuge de la plupart des groupes linguistiques du territoire national ; cependant on y rencontre une forte concentration des locuteurs natifs du *fongbe* et beaucoup d'autres locuteurs qui l'utilisent comme langue seconde. Dans le Département du Plateau, on les rencontre surtout dans la commune de *Ketu*, précisément dans les villages de *Vsgji*, *Kpanku*, *Gannyigon* et *Adakplams*. Dans le Département du *Kufo*, les locuteurs de cette langue sont localisés dans la commune de Lalo (à *Ci-axomadegbe*, à *Ci-axojannako* et *Adukanji*), de *Dogbo* (à *Fonkomt*; et à *Dekanji*), et de *Klwikanmt*. (à *Axjgbeaya* et *Lamjuta*).

- **L'aire linguistique occupée par les locuteurs du yoruba :**

Les locuteurs *du yoruba* existent dans différents départements du territoire national ; si on considère le yoruba comme langue standard du continuum ede, on peut dire que les départements des Collines et du Plateau abritent tous ceux qui se servent de cette langue à des fins de communication dans les communes *d'Aja-wcre.*, *Ifannyi*, *Ketu*, *Kpobs*, *Idaasha*, *Shaabe.*, *Wess* et *Shawuru*. Il existe également des poches linguistiques à Manigri (commune de *Bassila*) et à Kandi (*Mokole*). La ville de Porto-Novo utilise le gungbc e' le yoruba.

- **L'aire linguistique occupée par les locuteurs du gengbe :**

Le *gengbe* ou *gaingbe* est parlé dans le Département du Mono : Dans toute l'ex-commune rurale de *Agwe* et dans le village de *Yodokonji*, tous dans la commune de Grand-Popo ; Dans le quartier *Atinwemegan* de l'ex-commune urbaine *d'Atinwems* (commune *d'Alinwems*).

- **L'aire linguistique occupée par les locuteurs du biali :**

Le biali est parlé dans le département de l'Atacora : Sur tout le territoire de la commune de Matéri sauf dans l'ex-commune rurale de Nodi où il n'est parlé que dans les villages de Kotari et de Kwarhum ; et dans la commune de Tanguiéta.

Empiriquement, les étudiants s'inscrivent très souvent dans l'unité d'enseignement concernée par leur langue, ce qui suppose qu'ils n'étudient que la langue propre à leur ethnie. Or, les recherches scientifiques dans les Centres et Laboratoires de recherche publics et privés font établir aujourd'hui une liste de 62 langues maternelles béninoises.

Tableau N°25 : Liste des langues nationales au Bénin

| | | |
|-------------|-------------|--------------|
| 1. Aja | 22. Gurma | 43. Shabè |
| 2. Fon | 23. Nago | 44. Saxwè |
| 3. Yoruba | 24. Lokpa | 45. Wamma |
| 4. Dendi | 25. Nateni | 46. Waci |
| 5. Baatonu | 26. Ana | 47. Wémè |
| 6. Ditamari | 27. Biali | 48. Kotocoli |
| 7. Gun | 28. Censka | 49. Zarma |
| 8. Fulfulde | 29. Hausa | 50. Bulba |
| 9. Yom | 30. Kabyè | 51. Gbesi |
| 10. Gain | 31. Maxi | 52. Xcvié |
| 11. Aguna | 32. Xwéda | 53. Rahè |
| 12. Boo | 33. Anii | 54. Aj ashè |
| 13. Ayizo | 34. Biyobe | 55. Kura |
| 14. Ifè | 35. Ci | 56. Se |
| 15. Ko | 36. Idaasha | 57. Ajla |
| 16. Ijè | 37. Kétu | 58. Défi |
| 17. Isha | 38. Mbélibè | 59. Movolo |
| 18. Lamba | 39. Xwla | 60. Tala |
| 19. Alada | 40. Seto | 61. Mokole |
| 20. Basa | 41. Tofm | 62. Busa |
| 21. Foodo | 42. Toli | |

Source : HOUNKPATI C., GBETO F., HUANNOU A., 2009

Pour des raisons d'ordre politique, sociologique et anthropologique, les instructions gouvernementales objet du Relevé des Décisions Administratives N°27/SGG/REL du 16 juillet 1992 concernant les six langues nationales retenues [pour être enseignées dans l'enseignement

primaire] par le Gouvernement n'ont jamais pu être traduites dans les actes par aucun des ministères chargés de les exécuter¹⁹⁸. De même le professeur de linguistique Flavien Gbéto entérine cette conviction très répandue : « le développement des langues nationales est surtout contrecarré par un certain nombre de blocage institutionnel et psychologique :

- on prétend que face au multilinguisme de nos Etats, les langues européennes cimentent l'unité des nations africaines et que la promotion d'une langue africaine serait source de conflits ethniques,

- la seconde raison qu'on brandit serait la pauvreté des langues africaines à véhiculer le savoir scientifique. L'un des obstacles prétendument insurmontables qu'on brandit contre la promotion des langues africaines est cette conception largement partagée selon laquelle puisque les langues européennes sont des langues qui cimenteraient l'unité dans les nations africaines, la promotion des langues africaines compromettrait l'unité des peuples africains. Voilà une affirmation gratuite, puisque l'unité de l'Europe n'a pas été compromise pendant que les uns parlent anglais, et les autres, flamand, allemand, portugais. Affirmation gratuite, puisque les conflits qui ont ensanglanté l'Afrique n'avaient pas pour fondement les questions linguistiques, mais plutôt les questions d'intérêt au profit des puissances coloniales »¹⁹⁹. Il faut aussi ajouter un facteur très important qui résulte du statut non officiel des langues nationales ; les cadres politiques profitent toujours de l'état d'analphabétisme des populations de leur région de provenance (ce qu'on appelle communément "fief électoral") pour se

¹⁹⁸ GUEDOU G., et al., Dispositions prises par le gouvernement in HOUNKPATI C., GBETO F., HUANNOU A. (sous la dir.), *Langues africaines dans l'enseignement au Bénin: problèmes et perspectives*, Pub Labo Gbe N°9, CASAS book series N°68, 2009, pp. 58-77

¹⁹⁹ GBETO F., Politique hardie d'introduction des langues africaines in HOUNKPATI C., GBETO F., HUANNOU A. (sous la dir.), *Langues africaines dans l'enseignement au Bénin: problèmes et perspectives*, Pub Labo Gbe N°9, CASAS book series N°68, 2009, pp. 182-207

faire élire en leur disant des “mensonges” et en leur faisant des promesses mielleuses qui ne sont jamais réalisées²⁰⁰.

Quand bien même le rapport ethnie/langue est moins établi, ces apports scientifiques des experts linguistes béninois montrent que la langue est instrumentalisée politiquement, ce qui empêche la promotion des langues nationales car en faisant la promotion d'une langue au détriment d'une langue, on (les autorités gouvernementales) donne l'impression qu'on privilégie une ethnie à une autre. Du fait qu'on identifie une ethnie par une langue donnée (ethnie fon, langue fon ; ethnie yoruba, langue yoruba, etc.), la promotion d'une langue est certainement perçue sous l'angle d'une hégémonie ethnique, c'est-à-dire, une sorte de prépotence.

Dans la mise en place des peuples, on ne peut non plus ignorer le fait qu'on peut être de la même région sans parler la même langue. Il n'est pas aisé qu'un béninois originaire de l'ethnie Fon, par exemple, s'exprime aisément dans une autre langue du pays, ce qui suppose dans la représentation collective des acteurs qu'il n'est pas de leur milieu, c'est-à-dire, un fils du terroir. La dynamique des langues rend donc compte de celle de l'ethnicité et explique la non-unification des entités infra-étatiques qui constituent l'Etat béninois. « Le premier stade de la dynamique de l'ethnicité est la constitution de l'ethnie comme groupe réel, comme communauté reconnue et consciente d'elle-même, passant du non-être à l'être : aux yeux des autres, et, d'abord, à ses propres yeux »²⁰¹. La sociologie électorale ne peut donc pas occulter la conjonction des éléments “ethnie”, “langue” voire “religion” pour tenter d'élucider la problématique du vote ethnique au Bénin.

²⁰⁰ Commentaire du texte Politique hardie d'introduction des langues africaines in HOUNKPATI C., GBETO F., HUANNOU A. (sous la dir.), *Langues africaines dans l'enseignement au Bénin: problèmes et perspectives*, Pub Labo Gbe N°9, CASAS book series N°68, 2009, p. 209

²⁰¹ ROLAN J-L. BRETON, *L'ethnopolitique*, Paris, PUF, 1995, p. 53

L'ethnographie du Bénin est donc fortement liée à la diversité culturelle, elle-même expliquant la non-unification de l'espace sociopolitique.

Paragraphe 2 : L'ethnie, un fait de diversité culturelle

La notion de culture, comprise au sens étendu, comme ensemble des modes de vie et de pensée, est aujourd'hui assez largement admise, même si cela ne va pas sans une certaine ambiguïté. Depuis qu'elle est apparue au XVIIIe siècle, le concept de culture a toujours suscité des débats très vifs. Quelque soit le sens qui a pu être donné à ce concept et les définitions²⁰², des critiques subsistent sur son application à telle ou telle réalité. Et, s'il en est ainsi, c'est bien parce que l'usage de la notion de culture introduit directement l'ordre symbolique, à ce qui touche au sens, c'est-à-dire, à ce sur quoi il est le plus difficile de s'entendre.

En fait, il est reconnu que c'est à l'anthropologue britannique Edward Burnett Tylor, que l'on doit le concept ethnologique de culture. Selon cet auteur, « la culture est ce tout complexe qui comprend la connaissance, les croyances, l'art, la morale, le droit, les coutumes et les autres capacités ou habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société »²⁰³. Cette définition claire et simple, appelle toutefois quelques commentaires. On le voit, elle se veut purement descriptive et objective, tout en matérialisant une rupture épistémologique avec les représentations restrictives et individualistes de la culture : pour Tylor comme pour d'autres

²⁰² Cf. travaux de TYLOR (1832-1917), BOAS (1858-1942), DURKHEIM (1858-1917), LEVY BRUHL (1857-1939). On s'est inspiré et exploité le texte TINGBE AZALOU A., *Dimensions socioculturelles de l'intégration régionale en Afrique de l'ouest*, document inédit, octobre 2005, 19 pages pour clarifier le concept de culture. De plus, ce texte nous a donné l'idée de rédiger la partie B de ce paragraphe intitulée "Les dimensions socioculturelles de l'intégration ethnique".

²⁰³ Cf. TYLOR E. B., *Primitive Culture: Researches into the Development of Mythology, Philosophy, Religion, Art, and Custom*. Londres, J. Murray, 2 Vol. 1871, cité par <http://www.devoir-de-philosophie.com/dissertation-culture-peut-etre-concue-independamment-nature-103103.html> (consulté le 5 octobre 2009).

culturalistes contemporains, la culture est l'expression de la totalité de la vie sociale de l'homme.

Le concept de culture est pris ici dans son sens anthropologique. La culture de par sa dimension holistique (c'est-à-dire un tout englobant) détermine et conditionne les relations humaines dans toutes les sociétés. L'anthropologue Marc Augé dira que la culture est "un ensemble de systèmes symboliques"²⁰⁴. Claude Lévi-Strauss quant à lui soulignera qu'au niveau de la culture, se placent "au premier rang le langage, les règles matrimoniales, les rapports économiques, l'art, les religions et les sciences"²⁰⁵. L'ethnie est donc un fait de culture ayant un lien fort et soutenu avec un autre, le religieux (A). La culture étant dynamique, elle devrait faciliter la réalisation d'une intégration ethnique (B).

A- L'ethnie en co-relation avec le fait religieux

Aborder la problématique du fait religieux en rapport avec l'ethnie ne signifie pas que le vote est *à priori* d'obédience religieuse. La Constitution du 11 décembre 1990²⁰⁶ réitère la laïcité comme valeur cardinale au Bénin. Mais, empiriquement, il n'est pas exclu que le fait religieux ou encore le fait ethno-religieux influence la décision de vote.

En effet, malgré l'ouverture sur les valeurs importées, on peut noter que le fait religieux est partie intégrante du socius des communautés africaines notamment béninoises. Dans ce sens, Louis Vincent Thomas et René Luneau diront qu'en Afrique, sans être tout, la religion pénètre tout, et le

²⁰⁴ AUGÉ M., Note sur les rapports entre espace social et systèmes symboliques, *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Année 1985, Volume 40, N° 6, pp. 1251 - 1259

²⁰⁵ LEVI-STRAUSS C., *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Mouton et co-La Haye, 1967, 509 pages

²⁰⁶ Il s'agit de l'article 5 de cette constitution

Noir peut se définir comme un être incurablement religieux²⁰⁷. Cette forte croyance religieuse a certainement une influence sur les activités agricoles, politiques voire socio-économiques dans la mesure où, en matière de sociologie de la connaissance les symboles religieux, les numineux, les mythes conditionnent toute la vie et toute activité sociale. Les pratiques religieuses de tradition telles que la géomancie, les sacrifices et les discours mythiques semblent être socialement confirmés surtout lorsqu'on sait que « Le discours du devin ... ne constitue en un sens, rien d'autre qu'un vaste commentaire sociologique des aspects de la réalité auxquels il s'applique »²⁰⁸. Le développement n'a alors de sens que par rapport au culturel. L'anthropologue Claude Assaba dira qu'aucun processus de développement ne peut se tenir hors du champ culturel qui l'a produit²⁰⁹.

La religion étant un fait de culture, elle forme des ensembles structurés et constitue des systèmes cohérents qui compénètrent toute la société. Sociologiquement, la religion est un système cohérent de croyances et de pratiques enracinées dans la culture d'un peuple. De ce fait, la religion peut être vécue par un groupe social dans l'identité même de son ethnie. L'acte religieux est alors animé par une intentionnalité ou par la recherche de cette intentionnalité. « L'ouverture du Bénin sur le monde a permis aux groupes ethniques d'acquérir par adaptation ou par assimilation, d'autres visions sur le monde. La façon de percevoir la vie, et de l'expliquer à travers des symboles diffère d'un groupe ethnique à un autre. Et parfois à l'intérieur d'une même ethnie où on parle la même langue, la perception du monde, sa compréhension et les projections faites peuvent être différentes. Car le phénomène religieux est propre à une entité socio-politico-économique qui tente d'exprimer de son mieux ses aspirations et le sens qu'elle se donne

²⁰⁷ THOMAS L. V., LUNEAU R., *La terre africaine et ses religions*, Paris, Librairie Larousse, 1980, 336 pages

²⁰⁸ Adler et Zempléni cités par ASSABA C., *Vivre et savoir en Afrique*, Paris, GREC, 1997, 85 pages

²⁰⁹ ASSABA C., op. cit.

aux choses et au monde »²¹⁰. Le chercheur en sciences sociales et politiques se doit d'observer les comportements ; il se doit aussi et, surtout de tenir compte du dire du groupe social. Ce qui peut l'autoriser à rechercher la congruence entre ethnie, religion et fait électoral.

Au plan national, et avant la colonisation, la religion de tradition²¹¹ était essentiellement ancrée dans les mœurs et dans les habitus. Quelque soit l'ethnie voire la zone géographique (département), la religion de tradition était la pratique observée. Mais, « la colonisation (du latin *colere*, cultiver) a prétendu amener les sociétés africaines à la civilisation, s'installant par la force parmi elles. [...]. Les colonies ont pendant longtemps tout accepté des colonisateurs, qu'ils cherchaient à imiter »²¹². Le contact avec d'autres religions a fait que les acteurs sociaux béninois ont changé de comportements religieux en se conformant aux réalités d'autres religions. "Cette situation a profondément "modifié" la structure des ethnies par rapport à leurs croyances"²¹³.

²¹⁰ AGOSSOU J., *Christianisme Africain, une fraternité au-delà de l'ethnie*, Paris, Ed. Karthala, 1987, 216 pages.

²¹¹ S'inscrivant dans l'approche ethnométhodologique du sociologue Erving Goffman, nous préférons l'expression "religion de tradition" à celle de "religion traditionnelle" car avec la modernité et au contact de nouvelles valeurs, un peuple ne peut qualifier ses pratiques religieuses d'origine de "traditionnelles" qui supposent dans un langage plus que populaire en Afrique : "une religion reléguée au second plan". L'ethnométhodologie se propose de placer les faits sociaux dans leur contexte social initial (cf. KAKAI S. H. F., et al, *L'anomie dans le champ de la sexualité*, mémoire de master recherche en sciences de l'éducation, Université de Franche-Comté, 2008, 93 pages).

²¹² BODIN M., POIRIER J., TERSEN E., et al, *Histoire* (livre de 3^{ème}), Paris, Editions Fernand Nathan, 1962, 342 p.

²¹³ INSAE/RGPH, 2002

Tableau N° 26 : Répartition des groupes ethniques selon les religions

| Religion | Vodun | Catholique | Protes Métho | Autres Protes | Céleste | Islam | Autre chrét. | Autre tradit | Autre relig. |
|------------------------|-------|------------|--------------|---------------|---------|-------|--------------|--------------|--------------|
| Adja et app. | 45,0 | 22,2 | 2,5 | 3,3 | 3,6 | 0,8 | 8,9 | 6,0 | 2,2 |
| Fon et app. | 23,4 | 39,3 | 3,6 | 2,2 | 10,1 | 2,1 | 7,6 | 2,1 | 2,8 |
| Bariba et app. | 1,0 | 14,6 | 0,7 | 1,0 | 0,1 | 61,5 | 0,5 | 7,2 | 0,7 |
| Dendi et app. | 0,1 | 0,9 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 97,3 | 0,1 | 0,0 | 0,1 |
| Yoa et app. | 0,5 | 10,7 | 0,6 | 1,2 | 0,1 | 73,7 | 0,8 | 6,9 | 0,3 |
| Peulh et app. | 0,4 | 0,7 | 0,3 | 0,5 | 0,1 | 87,3 | 0,4 | 1,5 | 0,1 |
| Otamari et app. | 1,4 | 26,8 | 1,8 | 4,2 | 0,6 | 5,4 | 1,6 | 41,6 | 2,1 |
| Yoruba et app. | 6,4 | 33,0 | 8,8 | 2,1 | 2,7 | 33,0 | 4,2 | 3,2 | 4,6 |
| Autre groupe | 7,8 | 17,3 | 1,9 | 2,8 | 2,4 | 42,3 | 3,5 | 13,9 | 5,5 |

Source des données : INSAE (RGPH 2002)

La lecture des données relatives à la corrélation entre "ethnies" et "religions" varie également d'un département à un autre. Les groupes ethniques Dendi et Apparentés et Peulh du département de l'Alibori sont dans leur grande majorité des musulmans. Cette proportion est respectivement de 98,4% et 95%. Par contre les Bariba du département de l'Alibori sont musulmans dans une proportion de 55,9% et catholiques pour 17,2%. En prenant en compte les religions chrétiennes du département, un Bariba sur cinq pratique le christianisme. Au niveau départemental, Les cartes ethno-religieuses des départements du Borgou et de la Donga présentent des similitudes.

Tableau N° 27 : Poids démographique des religions au niveau des départements

| Religion | Vodun | Catholique | Protes Métho | Autres Protes | Céleste | Islam | Autre chrét. | Autre tradit | Autre relig. |
|--------------------|-------|------------|--------------|---------------|---------|-------|--------------|--------------|--------------|
| Département | | | | | | | | | |
| Alibori | 0,3 | 8,7 | 0,6 | 0,5 | 0,2 | 77,0 | 0,3 | 4,0 | 0,6 |
| Atacora | 0,3 | 19,6 | 1,1 | 2,4 | 0,4 | 23,9 | 0,5 | 35,1 | 1,4 |
| Atlantique | 27,5 | 37,1 | 2,5 | 1,9 | 9,0 | 3,5 | 8,0 | 0,8 | 2,5 |
| Borgou | 1,4 | 15,1 | 1,3 | 1,6 | 0,5 | 66,3 | 1,2 | 2,9 | 0,7 |
| Collines | 14,3 | 39,3 | 8,3 | 3,3 | 4,9 | 14,1 | 3,5 | 1,5 | 1,4 |
| Couffo | 63,1 | 5,9 | 1,0 | 4,1 | 3,9 | 0,7 | 9,9 | 6,9 | 2,3 |
| Donga | 0,2 | 11,1 | 1,0 | 1,8 | 0,2 | 72,9 | 0,8 | 6,9 | 0,3 |
| Littoral | 2,3 | 57,8 | 4,2 | 1,5 | 4,4 | 14,2 | 7,8 | 0,4 | 2,1 |
| Mono | 40,5 | 20,4 | 1,3 | 2,4 | 3,2 | 1,3 | 6,3 | 13,8 | 1,6 |
| Ouémé | 11,0 | 37,1 | 7,8 | 1,6 | 12,3 | 12,1 | 8,2 | 1,1 | 3,1 |
| Plateau | 11,6 | 27,1 | 5,7 | 3,1 | 7,1 | 17,8 | 10,1 | 6,3 | 3,2 |
| Zou | 40,4 | 25,5 | 1,8 | 2,4 | 8,3 | 2,8 | 5,9 | 1,6 | 2,7 |

Source des données : INSAE (RGPH 2002)

Si l'islam est la religion dominante pour les Dendi, les Yoa-Lokpa et les Peulh, le Christianisme est pratiqué par une partie de la population des Bariba de ces deux départements. Le département de l'Atacora présente une synthèse entre le nord et le sud du Bénin par rapport aux religions pratiquées. En effet, les trois importantes religions du pays, l'islam, la religion de tradition et le christianisme se retrouvent dans les pratiques religieuses des populations de ce département. L'effectif de la population des Bariba catholiques s'élève à 20 246 personnes (soit 19,32%) sur les 104 804 habitants du groupe ethnique Bariba de l'Atacora. Dans ce même groupe, 43,6% sont musulmans. Parmi les Yoa-Lokpa du département, d'un effectif total de 322 153 habitants, 22,2% sont catholiques et 51,3% sont de la religion de tradition.

Dans l'Atlantique, l'Ouémé et le Zou où le groupe socioculturel Fon et Apparentés est majoritaire, deux situations s'observent. Dans les deux premiers départements (l'Atlantique et l'Ouémé), les chrétiens sont essentiellement du groupe ethnique Fon tandis que dans le département du Zou, les acteurs sociaux Fon pratiquent la religion de tradition dans une proportion de 41,1%. Malgré les timides percées faites par l'islam dans le Couffo et le Mono et la présence du Christianisme, la religion de tradition demeure prépondérante au sein du groupe socioculturel Adja composé surtout des Guen (Mina), des Adja, des Pédah. Les Yoruba du département des Collines sont des musulmans à 53,1% alors que dans le Plateau où ils sont l'ethnie majoritaire, le Christianisme est la première religion de ce groupe d'ethnies. Au niveau des communes à statut particulier, dans la ville de Cotonou par exemple, le groupe ethnique Fon et Apparentés est majoritaire.

Tableau N° 28 : Poids démographique des religions au niveau des grandes villes

| Grandes Villes | Vodun | Catholique | Protestants Méthodistes | Autres Protestants | Céleste | Islam | Autre chrét. | Autre tradit. | Autre relig. |
|----------------|-------|------------|-------------------------|--------------------|---------|-------|--------------|---------------|--------------|
| Cotonou | 2,3 | 57,8 | 4,2 | 1,5 | 4,4 | 4,2 | 7,8 | 0,4 | 2,1 |
| Parakou | 1,4 | 26,4 | 2,2 | 2,0 | 1,5 | 56,5 | 2,2 | 3,2 | 1,0 |
| Porto-Novo | 4,7 | 45,7 | 5,2 | 1,3 | 5,7 | 25,1 | 4,8 | 0,4 | 2,2 |

Source des données : INSAE (RGPH 2002)

Les ethnies constituant ce groupe sont originaires de l'Ouémé, du Zou et de l'Atlantique où la religion de tradition connaît une certaine audience. Mais à Cotonou, le christianisme reste la religion dominante de ce groupe ethnique. La religion de tradition y est pratiquée seulement par 2% de la population du groupe Fon. Le groupe Adja et Apparentés pour lequel la religion de tradition est dominante dans l'aire culturelle Adja, semble se trouver en "rupture" à Cotonou. Seulement 4,6% de ce groupe ethnique y sont adeptes de la religion de tradition. Chez les Yoruba qui représentent 11,5% de la population de Cotonou, l'Islam reste la religion dominante : 53,3% sont musulmans et 32,5% sont catholiques.

La ville de Parakou, dans le département du Borgou, se trouve dans l'aire culturelle musulmane. Les Bariba qui y résident sont musulmans à 82,3%. Par contre, 44,1% des Yoruba sont catholiques et 35,6% sont musulmans.

Dans la ville de Porto-Novo, 102 077 personnes sont catholiques et 56 063 sont musulmanes sur les 223 552 habitants de la ville. Le groupe Fon et Apparentés y est catholique. Notons que dans ce groupe socioculturel, les Goun sont en majorité dans cette ville. Sur les 56 063 résidents de religion musulmane dans Porto-Novo, 46 505 personnes, soit 83%, sont du groupe socioculturel Yoruba.

Le fait ethno-religieux s'explique donc par le fait qu'on identifie facilement une ethnie par le biais d'une religion donnée et vice-versa. Ce fait non seulement se manifeste dans la vie quotidienne des acteurs sociaux mais

trouve aussi son essence dans la vie des confessions religieuses. Ainsi, par exemple, après la mort du Pasteur Oshoffa en 1985, fondateur de l'Église du Christianisme céleste²¹⁴ et originaire de la région de l'Ouémé, ses successeurs les Pasteurs Agbaossi et Adégoun sont aussi originaires de la même localité. Au niveau de la religion Protestante, les Pasteurs Sagbohan et Dossou sont également tous de la région de l'Ouémé. Dans la religion musulmane, le positionnement des Imams n'échappe pas à cette règle du jeu. La religion catholique ne fait pas exception à cette évidence : la métropole du diocèse de Cotonou a été gardée successivement par Monseigneur (Mgr) Louis Parisot (nationalité française) de 1955-1960, par Mgr Bernadin Gantin devenu plus tard Cardinal (originaire d'Agonlin et d'ethnie fon) de 1960-1971, par Mgr Christophe Adimou (originaire de Zogbodomey et d'ethnie fon) de 1971-1991, par Mgr Isidore de Souza (originaire de Ouidah et d'ethnie fon) de 1991-1999, par Mgr Nestor Assogba (originaire d'Abomey et d'ethnie fon) de 1999-2005, par Mgr Marcel Agboton (originaire de Porto-Novo, d'ethnie Goun ; une ethnie du groupe ethnique fon et Apparentés) de 2005 à 2010 et par Mgr Antoine Ganyê (originaire de Sèdjè dans l'Atlantique, d'ethnie Aïzo ; une ethnie du groupe ethnique fon et Apparentés) de 2010 à nos jours. Aucun prêtre ressortissant du Nord n'a été administrateur du diocèse de Cotonou. De surcroît, la métropole de Parakou est toujours gardée par un religieux originaire du Sud-Bénin (Mgr Nestor Assogba, Mgr Fidèle Agbatchi)²¹⁵. On assiste aussi à l'intégration ethnique des prêtres dans une nouvelle culture ; ce qui explique l'administration de certains diocèses par eux et dont ils ne sont pas originaires. Tel est le cas du diocèse de Kandi avec Mgr Marcel Agboton (1994-2000), ancien curé de Malanville et Mgr Clet Fèliho (depuis

²¹⁴ de SURGY A., *L'Église du Christianisme céleste. Un exemple d'Église prophétique au Bénin*, Paris, Karthala, 2001, 332 pages. Il s'agit d'une religion qui s'inspire de la tradition béninoise pour proposer à ses fidèles des solutions à leurs problèmes de vie. C'est aussi une religion qui a trouvé sa naissance au Bénin.

²¹⁵ De 1964-1975, ce diocèse est tenu par Mgr André Van Den Bronk de la Société des Missionnaires Africaines (SMA).

2000 à nos jours) originaire d'Abomey et ayant servi dans ce diocèse pendant plus de 20 ans avant d'être ordonné Evêque des lieux. Le référentiel "religieux" peut donc rapprocher davantage des ethnies du Nord et du Sud. Notons aussi que feu Mgr Robert Sastre, licencié en Sociologie s'était illustré par son admiration et sa détermination à ne faire que la promotion des ressortissants (séminaristes) des ethnies Mina, Adja et autres dans son diocèse de Lokossa. On se pose la question de savoir si l'ethnicité ne fait pas intrusion dans les séminaires de formation de prêtres au Bénin ?

De ce fait, même s'il n'est pas question de généraliser l'influence du fait ethnique sur la vie des confessions religieuses, il urge de comprendre qu'elle n'y échappe pas. D'où, nous revenons sur notre idée de départ : l'ethnique et le religieux compénètrent toutes les sociétés humaines, le champ de toutes les activités humaines et sont transposés dans l'arène politique par diverses manifestations :

- Aucun homme politique ne se réclame d'une religion donnée. Ils assistent à toutes sortes de messes, prédications, cérémonies religieuses surtout lorsqu'on sait que les leaders religieux sont des leaders d'opinion dans leur communauté respective ;
- Dans un Etat laïc comme le Bénin, des hommes d'affaires et des politiciens demandent qu'on prie pour le chef de l'Etat et souvent dans toutes les confessions religieuses. Ainsi, par exemple, l'homme d'affaires El Hadj Daouda Lawal a commandé des prières musulmanes à l'intention du Chef de l'Etat, le Docteur Yayi Boni dans de nombreuses mosquées du Bénin, à la veille des élections locales de 2008 et tout au long de sa mandature. Kérékou avait bénéficié lui aussi de ce privilège religieux ;
- Des candidats ont été fortement soutenus par des leaders religieux et fidèles de certaines Eglises sur la scène électorale. C'est le cas par exemple du colonel des douanes, Marcellin Zannou (Trésorier du

Comité mondial de gestion de l'Eglise du Christianisme Céleste) pour la députation sur la liste FCBE en 2007²¹⁶ ;

- Le Pasteur évangélique Michel Alokpo, très proche du Président Yayi Boni a été nommé par ce dernier comme membre de la CENA 2007 ;
- Des hommes politiques comme Issa Salifou dit "Saley" ont financé la construction de nombreuses mosquées dont celles de Malanville (au Nord) et de Bohicon (au Sud-Bénin); deux localités dont il se réclame originaire, etc.

L'autochtonie de l'électorat ne peut donc être appréhendée par le seul fait ethnique ou ethnorégionaliste. Le fait ethno-religieux influence également la décision de vote voire les préférences d'un votant. En ce sens, la non unification de l'espace sociopolitique béninois est conditionnée par le fait que chaque électeur se mire dans le jeu électoral par le biais des faits ethnique, religieux, économique, etc. sans tenir compte du caractère transversal de toute culture.

B- Les dimensions socioculturelles de l'intégration ethnique

L'intégration ethnique constitue une dynamique irréversible pour l'unité nationale des Etats où on note une pluralité ethnique, une pluralité de pratiques religieuses et un multilinguisme. Le culturel sert de courroie de transmission et doit pouvoir insuffler le dynamisme d'intégration ethnique car, au-delà des frontières ethniques, inter-Etats ou intra-nationales, les peuples sont liés entre eux par un passé historique, des liens séculaires, etc.

Ainsi, chaque acteur social se réclamant d'une identité culturelle ignore souvent que l'identité fait référence à un système social où des individus se

²¹⁶ Son refus d'aller au Parlement suite à son élection et plus tard son limogeage du poste de chef brigadier du Port Autonome de Cotonou (PAC) ont été interprétés par des acteurs comme une punition de Dieu, un déséquilibre d'ordre spirituel.

définissent comme être social à partir de valeurs culturelles communes. Au-delà de l'ethnie, des langues, des religions qui fondent l'hétérogénéité de l'espèce humaine, ces mêmes traits caractéristiques faisant appel à une diversité culturelle se rapportent à un même ensemble social. L'identité culturelle suppose donc des critères communs d'identification. Comme critères non exhaustifs, on peut encore noter la langue, la religion, la généalogie, le panégyrique clanique de souvenir (Akɔ en fon), les litanies (*mlammlan* en fon), la psychologie de groupe, etc. Etant donné que ces déterminants ne sont pas le pari d'un groupe social donné, ils appartiennent donc à une arène géopolitique donnée. La culture faisant la personnalité de l'homme est aussi un facteur d'intégration ethnique. Elle est extérieure à l'homme et s'impose à nous, même à notre insu. "En cela, la culture s'impose comme véhicule des valeurs identitaires génératrices et de consolidation des rapports sociaux de production, de systèmes de représentations et d'idéologies partagés et/ou transversaux sur plusieurs régions regroupées dans un espace qui se veut désormais plus fort"²¹⁷. Autrement dit, la culture participe de l'intégration ethnique en tant qu'espace historique, social, géographique et géopolitique de plusieurs entités qui se mettent ensemble suivant des règles particulières. C'est dire que les pesanteurs sociologiques que véhicule le poids des ethnies et des religions, etc. dans le jeu électoral peuvent être mieux analysées et contextualisées si on s'en tient à l'intégration ethnique où tout individu est le même quelque soit son identité personnelle.

En effet, de nombreuses entités géographiques au Bénin partagent la même langue. La langue Yoruba est parlée dans l'Ouémé/Plateau (Sud-Bénin), dans les Collines (au Centre) et dans certaines contrées du Nord (Nikki par exemple). La langue Yoruba assure une unité linguistique voire

²¹⁷ TINGBE-AZALOU A., *Anthroponymie sociologique des fon du Bénin*, mémoire de DEA soutenu à l'Université Paris V, Sorbonne, 1985, 112 pages

sociale de ces peuples. Cette unité linguistique dépasse souvent les frontières d'un pays. Le Yoruba parlé au Bénin est aussi partagé par les peuples du Nigeria, du Niger voire du Mali.

Ainsi, lors d'un séjour de recherche à Bamako en juillet 2008, nous étions surpris par la parfaite cohésion spontanée entre un béninois Yoruba, membre de notre délégation et des maliens de la même appartenance linguistique.

Mieux, on retrouve des noms de familles telles que Kouagou, Sangaré, etc. aussi bien au Nord Bénin qu'au Mali ; la famille Ouattara au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire ; la famille Hountondji à Abomey (Zou), à Toffo (Atlantique), à Porto-Novo (Ouémé) ; la famille Houngbédji à Ouidah, à Tori (Atlantique), à Porto-Novo (Ouémé). La diversité culturelle notamment celle linguistique est donc un facteur probant de coopération et de cohabitation entre les peuples. On se souvient encore de l'histoire des migrations qui renseigne que les Bariba du Nord Bénin sont venus de Boussa au Nigeria ; la géomancie Fa pratiquée surtout au Sud Bénin s'y est introduite par des prêtres religieux venus du Nigeria²¹⁸. Ce fait anecdotique en dit encore plus :

Pour des enquêtés, la bonne coopération diplomatique et économique entre le Bénin et le Nigeria favorisant la mise en place de la co-prospérité entre les Etats de la sous-région s'explique par le fait que le Docteur Yayi Boni est d'origine Nago et il en est de même de son homologue nigérian, Olushegun Obasajo. Ces acteurs justifient leur point de vue par le fait qu'après l'arrivée au pouvoir du Président Boubacar Yeradua d'origine Yoruba, cette coopération a perdu quelque peu son boom exponentiel.

²¹⁸ MAUPOIL B. *La géomancie à l'ancienne côte des esclaves*. Paris, Institut d'Ethnologie, 1981, 681 pages

D'un point de vue de la convergence anthroponymique, au niveau du système de dénomination, les peuples Agni de Côte d'Ivoire, Evé du Ghana, Gɛn du Togo et fon du Bénin font usage des mêmes noms de naissance en relation avec les jours de la semaine, à quelques différences linguistiques.

Tableau N° 29 : Similitude entre noms de naissance selon les appellatifs par ethnie et les jours de la semaine

| Appellatifs par ethnie | Agni | | Evé | | Gɛn | | Fon | |
|------------------------|---------|---------|---------------|--------------|--------|----------|--------|---------|
| | Sexe M | Sexe F | Sexe M | Sexe F | Sexe M | Sexe F | Sexe M | Sexe F |
| Lundi | Kadia | Adijoba | Kɔdzo | Adzoa/Adzoyo | Kodzo | Kodzoa | Kɔjò | Siká |
| Mardi | Kablan | Ablan | Kɔmlan /kɔbla | Abla/Abra | Komlã | Ablavi | Kɔmla | Abláwá |
| Mercredi | Kakou | Akomba | Kɔku/Anku | Akua/Ankua | Kwaku | Akuavi | Kɔkù | Akwá vi |
| Jeudi | Koao | Yaba | Kwao/Yawo | Yawa | Yawo | Ayaba | Kɔvi | Ayábá |
| Vendredi | Kofi | Afiba | Kofi | Afua/Afi | Kofi | Kofiwa | Kofi | Afyávi |
| Samedi | Kouamé | Aama | Kwumi/Kɔmi | Ama/Ameyo | Akpã | Ambavi | Kɔmla | Báyi |
| Dimanche | Kouassi | Akassi | Kwassi/Kɔssi | Akosua | Kwasi | Kwasiele | Kɔsi | Asib á |

Source : Extrait de TINGBE-AZALOU A., 1985

Comme on le constate aisément, les noms sont pratiquement semblables chez tous ces peuples, lorsque nous avons à faire à un même jour de la semaine. Les historiens précisent qu'ils sont tous d'origine « *Akán* ». Il ressort donc que cette convergence anthroponymique constitue une valeur culturelle susceptible de forger le sentiment d'appartenir à une même identité pour la mise en valeur des cultures régionales et de ce fait peut être considéré comme de l'unité et de l'intégration régionale²¹⁹.

D'un point de vue religieux, les croyances et pratiques observées chez les Fon présentent les mêmes traits caractéristiques chez les Yoruba, les Adja, les Evé et Gɛn. *Gou*, dieu du fer en Fon est désigné par *Ogou* en Yoruba ; la divinité Sakpata en Fon est désignée par Sakpona ; la géomancie Fa en

²¹⁹ Tingbé-Azalou A., 1985, op. cit.

Fon s'appelle Ifa en Yoruba et Afa en Evé. Ces peuples appartiennent au même panthéon.

Une revue historico-anthropologique de la famille béninoise permet ainsi de noter que la famille clan (ou *akɔ* en fon) est le niveau supérieur de la famille, le plus grand groupement parental où des individus peuvent être de familles lignages (*Hennu* en fon) différentes, d'espaces géographiques différents et avoir des liens de sang. Ici, l'homme a besoin d'une force de cohésion et fait recours à l'ancêtre éponyme. Du fait du système patriarcal régissant l'ordre familial voire social, on est du *akɔ* de son père. *Akɔ* désigne donc l'origine ou l'arbre généalogique de l'homme et c'est à ce niveau qu'on peut parler de *akɔ vodû* ou du *toxio*. Ainsi, par exemple, tous les membres de la famille princière Alladahonu (Agadja, Tégbessou, Guézo, Glèlè, Béhanzin, etc.) d'Abomey ont pour *toxio* « *Agasu* » ; ceux ayant pour *akɔ* « *jeto* » ont pour *toxio* « *Jixo* ». C'est alors que pour saluer un homme, le Fon lui adresse des louanges, des litanies de familles (*mlan mlan*) de son *akɔ*. Les litanies de famille (*mlan mlan* en Fon, *mimlan* en Mina) en tant que critères d'identification du groupe social d'appartenance permettent de faire l'éloge des ancêtres, du héros fondateur mythique ou réel et indiquent l'origine de la famille.

De plus, nous pouvons ne pas avoir le même nom de famille et avoir le même *mlan mlan*. C'est le cas des familles Boya, Gnahoui, Boco, Quenum de Ouidah, les Tollognon d'Abomey, les Tovalou de Wémè-Djigbé, etc. qui ont pour *akɔ* le « *Ayato* » et « *Massé-Vodoun* » l'entité totémique autour desquels ils se reconnaissent. C'est soutenir que dans la tradition béninoise, l'homme appartient toujours à un clan donné, ce qui l'insère dans une dimension élargie du groupe familial. La preuve, les groupes de métissage issus de la reproduction des négriers et des noires communément appelés *aguda* ont eux aussi leurs litanies de famille (*Ku a*

awo men nu yovo) et donc appartiennent à un clan. L'exemple de la famille de Souza, une grande famille *aguda* de Ouidah (Bénin) est illustratif !

Au niveau du clan, subsiste donc un ensemble de traditions, de hauts faits qui témoignent de l'identité historique et culturelle du groupe familial et donc, de l'individu. Au-delà des considérations liées à la présence de la famille lignage, des hommes appartiennent à une même communauté plus élargie appelée "clan". On peut ne pas être de la même ethnie et être du même clan (Akɔ). « Si le clan et/ou le lignage sont des unités de même couverture sociologique, entretenant entre eux des rapports de synonymie, on note à leur niveau une relation d'inclusion avec l'ethnie. C'est dire que l'univers ethnique est constitué de plusieurs lignages ou clans, à l'instar des « alladahonou », « ayato », « dêmonji », etc. qui représentent des « ako » principaux constitutifs de l'ethnie fon, étayés par le mythe d'origine relevant du couple initial panthère-aligbonon établissant la commune descendance des membres du groupe aja-fon »²²⁰. Il se dégage deux principes généraux : l'homme est alors un être qui ne se définit que replongé dans la pluralité des groupes sociaux desquels il procède nécessairement par la culture ; il est le produit de rencontre de nombreuses forces étrangères que traduisent les noms, les devises, les litanies de famille, les panégyriques claniques de souvenir et le groupe de parenté.

Dans la présente étude, l'analyse faite sur la dimension culturelle de l'intégration ethnique révèle que les cultures africaines notamment béninoises présentent assez de similitudes et de traits identitaires. Plusieurs groupes socioculturels se regroupent autour de certains éléments identitaires. Nous devons admettre, qu'en Afrique comme ailleurs, ce sont la langue et la culture qui fondent les rapports humains. C'est donc en se basant sur la diversité ethnique et culturelle que doit s'opérer le

²²⁰ TINGBE-AZALOU A., Les ethnies comme enjeux ou instruments politiques en Afrique, in *La Discrimination Raciale*, UNESCO-IDHPD, Editions Flamboyant, Cotonou, 1997, pp 57-72.

rééquilibrage démocratique des Etats africains. L'Etat doit reposer sur des soubassements humains et culturels évidents et solides. Autrement dit, l'Etat doit s'appuyer humainement, linguistiquement, culturellement et territorialement sur l'ethnie.

Mais, les acteurs sociaux méconnaissent, ignorent ou ne sont pas toujours conscients de cette similarité au point où les entités socioculturelles vivent dans une certaine indifférence les unes par rapport aux autres (*versus de vie autarcique*). Au plan politique et théoriquement, l'intégration ethnique devrait participer d'une manière ou d'une autre de la médiation politique, de la résolution des conflits ethniques et sociopolitiques sur le continent. Or, empiriquement, l'ethnique est souvent utilisé pour la promotion des leaders politiques appartenant à un même espace historique, linguistique et géographique aussi large ou non qu'il soit.

« Si l'identité ethnique est devenue "l'horizon du sens commun africain" comme le note J. Copans (1992), c'est à condition de la concevoir à la manière de C. Geertz comme un mode d'accès particulier à une connaissance ordonnée. [...]. Ce n'est pas non plus un donné fixe, immuable, aux contours nets et à la signification univoque comme le montre l'exemple métis. C'est un mode d'action politique dont la signification et les modalités de mise en forme sont extrêmement fluctuantes. Cette conception n'est pas propre à la période actuelle. Jean Sevry, Vernon February et Phillipe-Joseph Salazar montrent pour leur part à quel point les images identitaires données des héros et des peuples sud-africains varient selon les auteurs et les époques, tout comme Colette Beaune constate à propos de l'histoire de France que "... les siècles modèlent tour à tour en fonction

de leurs options propres les gloires nationales, qui ne forment pas un Panthéon immobile mais une réserve de mythes fluctuants et fugaces” »²²¹. L'intégration ethnique qui devrait limiter le vote ethnique puisque faisant appel à un invariant sociologique le renforce, l'amplifie et donne une réputation aux leaders politiques. Le politologue René Otayek dira qu'en Afrique, le sentiment d'appartenance nationale n'existe pas ou très peu. [...]. On ne peut pas faire comme si les ethnies n'existaient pas, laisser croire qu'elles sont la marque de sociétés particulières a-historiques. Le but ultime est de faire émerger une identité nationale dans le respect des identités particulières²²². Pour Bernard Coulibaly, Christophe Jeunesse et Jean-Claude Manderscheid, cela implique que des groupes participant à une même histoire, utilisant une même langue peuvent s'entendre sur un certain nombre de valeurs (...) et pas sur d'autres. [...] Les différences culturelles peuvent amener à donner des significations tout à fait différentes à un même évènement, à des paroles, des comportements, des proximités (distance entre individus) et des gestuelles²²³. Markus H.R., et Kitayama S. diront que des individus peuvent adopter des comportements très différents selon qu'ils sont en relation de membres de leur communauté proche ou d'étrangers à cette communauté²²⁴.

²²¹ DARBON D., Images et discours de l'ethnicité in DARBON D., (sous la dir.), *Ethnicité et Nation en Afrique du Sud*, Paris, Khartala-MSHA, 1995, 294 p.

²²² OTAYEK R. En Afrique, la question ethnique a été manipulée, Entretien de OTAYEK R., COULON C. avec le journal *Le Monde*, 29 mars 2008

²²³ COULIBALY B., JEUNESSE C., et MANDERSCHIED J-C., Approche interculturelle d'une formation en ligne : Quelles conditions pour réussir ?. *TICE et développement*, Numéro 01, 15 juillet 2008, <http://www.revue-tice.info/document.php?id=860>.

²²⁴ MARKUS H. R., & KITAYAMA S. (2003). *Culture, Self, and the Reality of the Social*. *Psychological Inquiry*, 14, pp. 277-283



Figure N°1 : Illustration de la jarre trouée du Roi Guézo
(Copie d'écran © Hygin Kakai, 2009)

La logique légendaire du Roi Guézo (1818-1858) *“ Si chacun de vous, fils de cette nation, peut boucher un trou avec son doigt, la jarre retiendra l'eau”* suppose et renchérit l'acceptation de l'autre dans la différence, le « droit » à la différence ethnique au profit de l'unité nationale. *“... La mise en avant d'une pluralité d'identité ne conduit pas qu'à leur choc, au chaos social et aux violences intercommunautaires. Elle porte aussi l'espoir ou la virtualité d'une recomposition, la possibilité d'une rearticulation dans laquelle, la culture enrichie et plus créative pourrait s'accommoder de la raison politique. La face lumière du phénomène ethnique est donc, chaque fois au lieu de signifier les horreurs de la purification, de l'appel à la violence, qu'il témoigne d'un effort des acteurs de dénoncer l'exclusion, de participer pleinement à la citoyenneté et aux droits de l'homme, d'en finir avec le mépris et la discrimination et obtenir une certaine reconnaissance*

culturelle”²²⁵. Cette affirmation nous renvoie à une idée essentielle : la représentation de l’ethnie.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

²²⁵ BANIDJE H., *La démocratie et la question ethnique au Bénin*, mémoire de DEA en Droits de l’homme et démocratie, Chaire UNESCO, FADESP, 2010, p. 7 (sous la direction du Professeur Théodore HOLO).

CHAPITRE 2 : UN PARADIGME DE L'ETHNICITÉ EN CONSTRUCTION

Le fait ethnique est un fait universel. Mais, il relève aussi du relativisme culturel puisque d'une culture à une autre, d'un groupe social à un autre, l'identité ethnique n'est pas la même. L'ethnicité est en effet un concept clé de la sociologie et de l'anthropologie sociale et culturelle. Des modèles d'analyse théoriques (paradigmes) permettent d'expliquer l'ethnique qui s'exprime sous forme d'assimilation, de repli identitaire, d'injustice et mettent en exergue la légitimation politique, surtout dans les sociétés plurielles. "L'unité de base, dans cette approche, est la croyance ethnique, c'est-à-dire; le sentiment subjectif qu'ont les individus, qu'ils appartiennent – ou que d'autres appartiennent - à une communauté d'origine, et, citant Weber : peu importe qu'une communauté de sang existe ou non objectivement, la vitalité des croyances ethniques, dans la société, n'est pas indépendante des dynamiques sociales globales, ce qu'elle nomme les « *dynamiques d'identification ethnique* ». Le rapport Eux / Nous ne se déploie en effet jamais dans un espace neutre, il s'inscrit dans une structure sociale globale par rapport à laquelle les individus et les groupes sont identifiés et s'identifient eux-mêmes comme « *normaux* » ou « *à problèmes* »²²⁶. L'ethnicité est ainsi définie comme « production et activation de certaines formes d'identité communautaire au coeur des sociétés modernes, celles qui découlent du fait que les individus croient qu'ils ont en commun avec certains une origine distinctive qui les rend différents et supérieurs à d'autres »²²⁷. De ce fait, les fondements du vote ethnique ne peuvent être saisis scientifiquement que si les représentations sociales de l'ethnie sont élucidées (Section 1) et que l'ethnicité soit appréhendée avec un autre fait indissociable à elle : le terroir (Section 2).

²²⁶ GEORGE B., Note de lecture - LORCERIE F., (sous la dir.), L'école et le défi ethnique, Education et intégration, *Esprit critique*, 2006, Vol.08, consulté sur Internet: <http://www.espritcritique.org> (consulté le 13 septembre 2009).

²²⁷ LORCERIE F., (sous la dir.), *L'école et le défi ethnique: Education et intégration*, Paris, Esf Editeur, 2003, 333 pages

SECTION 1 : LES REPRESENTATIONS SOCIALES : ELEMENTS D'ANALYSE DE L'ETHNICITE

Les représentations sociales constituent des phénomènes se présentant sous des formes variées, plus ou moins complexes. Elles se définissent alors par un contenu (d'informations, d'images, d'opinions, d'attitudes...) se rapportant à un objet (une notion, un travail, un événement, le vote, etc.) et émise par un sujet (individu, famille, groupe, classe sociale) en fonction des positions occupées (dans la société, l'économie, etc.). « Une représentation sociale est représentation de quelque chose et de quelqu'un »²²⁸. De fait, les représentations sociales permettent de comprendre les conditionnements sociaux, les liens sociaux qui existent au sein d'un groupe ou d'une collectivité humaine. Elles font donc appel à la mémoire individuelle, à la mémoire collective, au langage, aux symboles, etc.

Comme le disent les fonctionnalistes (Malinowski), tout a un sens dans la société et ainsi les représentations sociales jouent un rôle fondamental dans les dynamiques ethniques. Dans toute société alors, tout repose sur la représentation que l'on se fait de soi et de ce qui nous entoure. Elles nous permettent de comprendre comment chaque société oriente ses actions par rapport à la vision qu'elle a de son environnement et des faits éventuels qui la frappent.

Ainsi, une représentation sociale de l'ethnie est une réalité objectivement constructive. Elle peut varier suivant les groupes sociaux d'appartenance, les hiérarchies sociales, les normes et valeurs sociétales et renvoie à des logiques de pensée notamment à des logiques ethniques ou ethnorégionalistes (Paragraphe 1). De même, les représentations sociales de l'ethnie peuvent donner lieu à des conflits sociaux (ethniques) issus du processus de domination des peuples (Paragraphe 2).

²²⁸ JODELET D., *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1994, pp. 36-57

Paragraphe 1 : Les logiques ethniques partagées et diversifiées

L'ethnicité fait appel à une construction mentale et théorique abordées par des spécialistes des sciences sociales et politiques. La représentation sociale est donc une forme de savoir qui se présente comme une modélisation de l'objet d'étude qu'est ici l'ethnie. Faire un vote ethnique, c'est fonder son acte électoral sur des logiques ethniques voire ethnorégionalistes. La production sociale de toute ethnie étant l'ethnicité, il est mis en exergue des théories sur l'ethnicité (A) ainsi que la perception et la nature des relations interethniques (B).

A- Les apports théoriques sur l'ethnicité

De sa racine étymologique grecque "ethnos", l'ethnie signifie « peuple ». Le peuple se définit comme un ensemble d'hommes habitant ou non sur un même territoire et constituant une communauté sociale ou culturelle²²⁹. Selon le *Lexique de politique*²³⁰, le peuple, au sens large se confond avec la population. Institutionnalisé et doté d'une physionomie juridique précise, il s'apparente au corps électoral et désigne l'ensemble des citoyens inscrits sur les listes électorales en vue d'exercer le droit de vote²³¹.

Empiriquement, deux conceptions de la notion de "peuple" liées à deux types de langage se dégagent de ces définitions. Nous avons le langage sociologique où le peuple fait appel à l'appartenance à une communauté avec laquelle on partage les mêmes valeurs, histoires et cultures. On parlerait autant de peuples béninois que de peuples Fon, Bariba ou Yoruba, etc. Le langage politique (normatif) identifie le peuple à un grand ensemble, c'est-à-dire, la population. Ainsi, on parlerait tout simplement de peuple béninois. Or, en Afrique, du fait de la multiculturalité, on ne peut nier

²²⁹ *Le Petit Larousse Illustré*, 1999. © LAROUSSE, 1998, P. 754

²³⁰ DEBBASCH C. et al, *Lexique de politique*, Paris, Dalloz (7^{ème} édition), 2001, p. 324

²³¹ Cf. l'électorat de fonction. En droit international, les peuples se voient reconnaître des droits et obligations (exemple : Charte des Nations Unies, art.1 et 55). A l'époque contemporaine, la notion de peuple est liée à la décolonisation avec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

l'existence d'un groupe social partageant des valeurs communes qui ne s'excluent forcément pas avec celui d'un autre groupe social d'un même pays. Pour des anthropologues, les traits caractéristiques d'un peuple sont : la langue, un espace, des coutumes, des valeurs, un nom, une même ascendance et la conscience qu'ont les acteurs sociaux d'appartenir à un même groupe²³². Le processus d'ethnisation concerne le développement de relations sociales qui s'établissent prioritairement en référence à des « identités ethniques » définies en termes socioculturels (culture, religion, langue, territoire, histoire commune, mode de vie), au détriment de celles qui s'établissent avant tout en fonction d' « identités de classe » ou de l'appartenance à une « communauté politique » et citoyenne²³³.

D'après le *Lexique des sciences sociales*, l'ethnie est un groupement naturel caractérisé par des traits communs somatiques, linguistiques, ou culturels ou le sentiment d'appartenance de ses membres²³⁴. Le concept de l'ethnie s'oppose donc à celui de la race²³⁵ du fait de son aspect socio-

²³² AMSELLE J-L., Ethnies et espaces : pour une anthropologie topologique, in AMSELLE J-L., et M'BOKOLO E., éd., *Au coeur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1958, pp. 11-48

²³³ SCHANAPPER D., 1994 cité par BOUCHER M., BELQASMI M., L'intervention sociale et la question ethnique : ethnisation, racisation et déprofessionnalisation (pp.287-313) in BOUCHER M. (sous la dir.), *Le travail social face aux discriminations : interventions sociale, ethnicité et lutte contre le racisme en Europe*, Paris, Ed. Aux lieux d'être, 2008, 338 pages

²³⁴ GRAWITZ M., *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz (7^{ème} édition), 2000, p. 160

²³⁵ La discrimination raciale et ethnique continue à poser un problème important dans le monde, affectant des groupes minoritaires et parfois des groupes majoritaires. Pour longtemps l'attention internationale se concentrait sur l'apartheid en Afrique du Sud, mais l'apartheid a cessé d'exister depuis 1994. Pourtant, la lutte pour l'abolition de la haine ethnique et raciale continue, la décennie des 1990s témoignant des conflits ethniques qui peuvent facilement être classifiés parmi les pires de l'histoire humaine, notamment aux Balkans et dans la région africaine des Grands Lacs.

Une race est définie comme un groupe « partageant des ancêtres communs, des caractéristiques physiques qui les distinguent d'autres groupes comme la couleur des yeux, la couleur ou le type des cheveux, la couleur de la peau, la stature, etc » (traduit du *Dictionnaire Anglais Collins*). L'adjectif « ethnique » est défini comme « relatif ou caractéristique d'un groupe ayant en commun des traits raciaux, linguistiques, religieux, et certains autres traits » (traduit du *Dictionnaire Anglais Collins*).

Au contexte du droit international, le terme « race » est souvent utilisé dans un sens plus vaste et il est souvent confondu avec d'autres distinctions de groupes à base de religion, de langue, d'ethnicité, de culture, et de caractéristiques sociales. De plus, le terme « race » est souvent utilisé

anthropologique mais est souvent assimilé à la minorité, au groupe racial et à la nationalité²³⁶ (cas de l'URSS ; du Bénin si on se réfère à la Loi fondamentale de la République Populaire du Bénin, 1977, Art.3). Pour le sociologue, l'ethnie regroupe un certain nombre de lignages (groupe de parents ayant un ancêtre commun) répartis en agglomérations sur un territoire plus ou moins vaste. Elle représente une réalité sociale et culturelle²³⁷. Quant à l'historien, l'ethnie est un groupe fermé, descendant d'un ancêtre commun ou plus généralement ayant une même origine, possédant une culture homogène et parlant une langue commune²³⁸. Le socio-anthropologue J. P. Olivier de Sardan dit que le terme ethnie désigne soit de vastes aires culturelles et linguistiques (exemple, les *Songhay*) soit des zones d'influence politique (exemple, Etats haoussas) soit des subdivisions des deux, soit des sociétés effectives, c'est-à-dire des sociétés disposant d'un cadre politique minimum qui permette le fonctionnement de relations économiques, sociales, culturelles²³⁹. De par l'existence d'une pluralité ethnique, on peut en déduire l'existence d'une communauté de mémoire, de culture et d'aspirations communes (conscience collective et

au contexte des droits des hommes pour désigner des groupements non-biologiques, tels les systèmes de caste en Inde et au Japon.

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (article 1) ne définit pas la « race », mais définit la discrimination raciale comme « toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique ». Selon cette définition, l'ethnicité est explicitement comprise dans le terme « race ». La majorité des traités relatifs aux droits de l'homme parlent de « race », omettant la terminologie propre à l'ethnicité. (Cf. VEYRAC J-L., *Afrique Noire : Quelques pistes pour l'ethnisme africain* (1995), <http://www.ben-vautier.com/ethnisme/analyses/regions/afriquenoire.html>, consulté le 8 juillet 2009

²³⁶ Il convient de noter que les marxistes, au terme ethnie, préfèrent le mot « nationalité », car ils pensent qu'il est plus dynamique et rend mieux compte de l'aspiration de toute ethnie à se constituer en nation.

²³⁷ INADES, *Cours d'Initiation au Développement. L'Afrique en mutation*, 1973, p. 47

²³⁸ MERCIER P., Remarques sur la signification du « tribalisme » actuel en Afrique Noire, *Cahiers d'Etudes Africaines*, Volume 12, N°48, Année 1972, pp. 670-708

²³⁹ OLIVIER de SARDAN J.-P., *Synthèse des relations économiques et sociales chez les Wogo du Niger*, Paris, Institut d'ethnologie, 1969, p. 216.

affirmation par rapport à d'autres groupes ethniques). De ce fait, l'ethnicité « repose sur la production et la reproduction de définitions sociales et politiques de la différence physique, psychologique et culturelle entre des groupes dits ethniques qui développent entre eux des relations de différents types (coopération, conflit, compétition, domination, reconnaissance, etc.) »²⁴⁰. Une relation dichotomique existe donc entre des concepts qui se rapportent à l'ethnie : nation/communauté, individu/communauté, communautarisme/libertarisme, multiculturalisme/intégration²⁴¹.

- **Nation/Communauté** : on peut envisager le chevauchement des identités nationale et ethnique dans l'action d'un seul et même individu. L'idée de multipositionnalité ou de multiallégence est opératoire à propos de l'analyse de la communauté politique dans les sociétés plures : on peut à la fois se sentir zoulou et sud-africain, bété ou toupouri et camerounais. Les sociétés plures ne sont pas uniquement des lieux où s'entrechoquent les identités ; elles abritent des dynamismes de chevauchement et de métissage de celles-ci. L'interaction entre identités ethniques et identité nationale doit être d'autant plus prise en considération qu'il arrive que dans certaines sociétés plures africaines, l'identité ethnique, notamment au Cameroun, en République Démocratique du Congo et autres Sénégal n'ait pas de sens indépendamment de l'Etat. [...]. Dans cette perspective, on peut comprendre que la démocratie électorale dans les sociétés plures affirme dans une certaine mesure la communauté politique à travers la mobilisation de différents segments de la société, par les partis et leaders ethno-régionaux ou communautaires autour des trophées mis en compétition par l'Etat.

²⁴⁰ MARTINIELLO M., *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, PUF, coll. "Que sais-je ?", 1995, pp.18-19.

²⁴¹ SINDJOUN L., *La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? éléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plures*, Etude réalisée à la demande de la Francophonie pour servir d'introduction inaugurale au Colloque International Francophonie – Commonwealth Démocratie et sociétés plurielles, 2000, <http://www.tutsi.org/demo.pdf>, consulté le 20 mai 2011. On s'est référé à cette production scientifique pour élucider ces différents concepts.

- **Individu/Communauté** : c'est une forme de discrimination des sociétés plures ; celles-ci étant considérées comme le cadre par excellence des communautés ethnique, clanique, linguistique ou raciale. En d'autres termes, la formation d'une communauté politique dans les sociétés plures est relativisée par l'absence d'un référentiel commun aux diverses communautés qui se poseraient en s'opposant aux individus.

- **Communautarisme/Libertarisme** : les communautaristes considèrent que l'appartenance à une communauté et l'affiliation à une culture sont des éléments décisifs. [...]. Quant aux libertariens, ils insistent sur la liberté individuelle de choix et d'action des individus (Kymlicka W., 1989). [...]. On peut envisager la combinaison communautarisme - libertarisme pour rendre compte de la communauté politique dans les sociétés plures. Suivant la lecture communautarienne les individus intégrés dans les communautés assimileraient plus facilement les normes de la citoyenneté notamment ; dans la version libertarienne, les sociétés plures constituent des contextes de choix pour les individus. Les choix effectués par les individus entraînent des mutations au sein des communautés culturelles. En ce sens, pour le communautariste, les droits collectifs permettent de réaliser l'intégration de tous en luttant contre les inégalités tandis que l'effectivité des droits des minorités constitue pour le libertarien une source de reconnaissance de l'égalité et du respect de l'appartenance de l'individu à une communauté donnée.

- **Multiculturalisme/Intégration** : Le multiculturalisme en tant qu'il implique la reconnaissance et la consolidation des particularismes culturels et communautaires, de la socio-diversité, n'est pas nécessairement l'ennemi de l'intégration et de la démocratie. Le « multiculturalisme primordialiste » (Tempelman, 1999), à travers l'ethnocentrisme remet en cause l'égalité entre communautés et peut provoquer des crises politiques d'ampleur différente dans les sociétés plures telles que le Canada, le Burundi ou le Rwanda. On peut envisager à la suite de Jürgen Habermas (1998) et de

Philippe Raynaud (1997), un multiculturalisme républicain ou universaliste. Selon Habermas, la multiplicité des sous-cultures ou des communautés n'empêche par la formation d'une culture politique libérale sous les traits du « patriotisme constitutionnel ». Dès lors le multiculturalisme républicain est fondé sur l'acceptation de l'autre. Philippe Raynaud quant à lui, se fonde sur le modèle constitutionnel américain à travers la recherche par Madison de l'évitement de la « tyrannie » de la majorité par le biais de la multiplicité d'intérêts (Raynaud, 1997). Le multiculturalisme peut s'interpréter alors comme un facteur et une conséquence de la démocratie.

Sur un autre plan, il convient de ne pas perdre de vue que l'appartenance au même espace social (qui est déjà une forme d'intégration) rend possible le multiculturalisme. Aux Etats-Unis, « il est devenu politiquement correct que chaque minorité ethnique mais aussi sociale (femmes, handicapés, etc.) intervienne pour dénoncer les stéréotypes, changer son image, revendiquer des positions sociales et économiques, contester les inégalités. La communauté des Africains américains et la communauté des Natifs américains sont, pour des raisons évidentes, à la pointe de ce combat »²⁴². Il s'agit du *revival* ethnique. Mais, la critique portée au multiculturalisme relève les effets désintégrateurs qu'exercent le culte des ethnicités sur l'idéal national et la « ghettoïsation » des différents groupes ethniques qui s'ensuit. Certaines manifestations du multiculturalisme pourraient même produire l'effet inverse de celui qui est attendu, à savoir une plus grande marginalisation des groupes ethniques défavorisés²⁴³.

²⁴² MONDHER K., L'inhumanité de l'autre ? Notes introductives sur quelques concepts clés in GALLISOT R., MONDHER K., ANNAMARIA R., *L'imbroglia ethnique*, Paris, Editions Payot Lausanne, 2000, p. 14

²⁴³ MONDHER K., op. cit., p. 14-15

De ces couples dichotomiques, il est méthodique de souligner la complexité de la construction d'une communauté politique unie dans une société plurale. La même préoccupation se pose dès lors qu'on explore les théories sur l'ethnicité.

Suivant l'approche primordialiste, l'ethnicité repose sur une qualité intrinsèque. L'anthropologue américain Clifford Geertz parle de « liens primordiaux » comme le sang, le phénotype (race), le langage, la région, la coutume... qui sont des éléments constitutifs de l'identité²⁴⁴. Mais, bien avant Geertz, Pierre Van Berghe élabore une théorie socio-biologique où il expliquait que l'ethnicité est avant tout une affaire de sang, de gènes et de descendance commune²⁴⁵.

Les thèses substantialistes étudient le contenu culturel de l'ethnicité alors que les théories non substantialistes analysent les dimensions identitaires. Les approches instrumentalistes et constructivistes de l'ethnicité mettent l'accent sur les logiques de construction, d'invention, de réinvention permanente et d'utilisation socio-politique de l'ethnicité²⁴⁶. Selon ces deux dernières approches (constructiviste et instrumentaliste), l'ethnicité est la résultante d'un travail social et politique qui est réapproprié par des groupes auxquels on a assigné ces identités²⁴⁷. Cette réappropriation se joue

²⁴⁴ Cf. * GEERTZ C., *Old societies and new States*, Londres, The Free Press Of Glencoe, 1963, 109 pages

* GEERTZ C., *The Interpretation of cultures*, New York, Basic Book, 1973, 259. pages

²⁴⁵ BERGHE P. V., *The Ethnic Phenomenon* (1981), cité par BIGOMBE LOGO P., *Changement politique et dynamiques d'instrumentalisation de « l'ethnicité Kirdi » : l'ingénierie ethnopolitique in SINDJOUN L., (sous la dir.), La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, Karthala-CODESRIA, 2000, pp. 130-268

²⁴⁶ BEKKER S., *La nouvelle nation sud-africaine et la restructuration de la société civile*, in *Hérodote*, n°82/83, 1996, pp 141-161. Cette source a été citée par BIGOMBE LOGO P., op. cit. p. 236

²⁴⁷ Cf. BOURDIEU P., *Les contradictions de l'héritage* in BOURDIEU P., *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, pp. 711-717

particulièrement dans les interactions avec les autres groupes²⁴⁸. Les ethnies sont ainsi instrumentalisées à des fins déterminées, notamment par le colon et à son départ par les groupes politiques ou religieux²⁴⁹. «La perspective primordialiste suppose que l'identité est fonction de la nature humaine. Nous sommes ce que nous sommes dues à nos caractéristiques. Le constructivisme est alors un produit des forces sociales et historiques»²⁵⁰.

L'Afrique du Sud constitue pour l'analyse de la question ethnique un terrain particulièrement riche tant en raison de la spécificité de l'histoire politique et sociale du pays que de la richesse des travaux effectués sur les questions identitaires et notamment raciales et ethniques. La synthèse des travaux permet de retenir quatre paradigmes²⁵¹ :

- La *Volkkunde*²⁵² se fonde sur la théorie de l'ethnos et le romantisme allemand et insiste sur l'ethnie, la culture, la tradition, définies comme des variables intangibles et significatives en elles-mêmes (Breutz, 1989 ; Skanlnik, 1988 ; Bullier, 1988).

²⁴⁸ Cf. BARTH F., *Ethnic Group and Boundaries. The social Organization of Culture Difference*, traduction partielle in POUTIGNAT P., STREIFF-FENART J., *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995, pp. 203-249

²⁴⁹ Cf. * AMSELLE J.-L., M'BOKOLO E., *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985, 225 pages

* CHRETIEN J.P., PRUNIER G., *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 2003, 435 pages

²⁵⁰ Propos recueillis de la communication de Assefaw BARIAGABER, Professor and Chair of Political science in John C. Whitehead School of diplomacy and International Relations, Seton Hall University (USA) sur « *General introduction on the "art" of scientific research and comparative methodology* », Atelier méthodologique de recherche comparative organisée par le CODESRIA, Kampala, le 20 novembre 2009. Un éclairage sur cette conception nous a été fourni par cet auteur.

²⁵¹ DARBON D., *The Purple Shall Govern ! Réflexions critiques sur l'identité ethnique à travers quelques-unes de ses significations et enjeux sud-africains* in DARBON D., (sous la dir.), *Ethnicité et Nation en Afrique du Sud*, Paris, Khartala-MSHA, 1995, p. 122

²⁵² De l'allemand *Volk* qui signifie "peuple", la *Volkkunde* étudie les manifestations d'un objet (le peuple). Lire à cet effet, BLUM A., FILIPPOVA E., *Territorialisation de l'ethnicité, ethnicisation du territoire. Le cas du système politique soviétique et russe* », *L'Espace géographique*, 2006/4 Tome 35, p. 317-327. C'est aussi l'étude de la tradition populaire propre à chaque peuple européen (CUISENIER J. , *L'ethnicité en Europe dans les temps présents*, *Ethnologie française*, 2003/1 Vol. 33, p. 91-100. DOI : 10.3917/ethn.031.0091).

- L'école de la société pluraliste insiste sur le caractère significatif et sur l'autonomie de la multiplicité des formes de stratification sociale et notamment ethnique. Cette école a évolué dans le sens d'une conception toujours plus dynamique des différences tout en les considérant comme des entités sociales objectives (L. Schlemmer, L. Kuper, D. Welsh, P. van den Berghe, S. Bekker).
- L'anthropologie marxiste (H. Kuper, L. Kuper, I. Shapira, M. Gluckman, H. Junod, Z. K. Matthews) s'intéresse à l'organisation sociale et perçoit la réalité sociale et culturelle comme essentiellement mouvante.
- L'anthropologie marxiste (H. J. et R. E. Simons, S. Marks) inspirée notamment des travaux et du "jargon marxiste parisien" de C. Meillassoux et E. Terray conçoivent l'ensemble des structures identitaires comme des résidus *in fine* et de la situation de classe et de l'Etat de dépendance économique (J. Copans, 1989).

Les anti-primordialistes français, toujours englués dans un débat jacobin et une conception unitaire de la nation, jouent très largement leur jeu en débattant sans fin sur l'inexistence d'une ethnicité transcendante. Ils ne font ainsi que légitimer le débat exclusiviste – selon le principe de sagesse populaire "*il n'y a fumée sans feu*" – et que de se placer sur un terrain politique perdu d'avance tant le sens commun impose l'idée des différences évidentes comme le notait Georges Orwell. Les intellectuels libéraux et responsables des mouvements de libération sud-africains et notamment de l'ANC se sont trouvés dans les années 80 placés devant une alternative unique : soit décider que certaines formes d'expression sont illégitimes, alors même qu'elles se constituent selon des modes et des répertoires sociaux et politiques qui font sens pour les acteurs individuels, et renier ainsi ce qui fonde leur engagement ; soit accepter de reconnaître l'existence

de "groupes", c'est-à-dire d'entités collectives transcendant l'individu et réduisant sa capacité d'expression à son insertion dans ce groupe [...]²⁵³.

Françoise Lorcerie²⁵⁴ revient sur la théorie de l'ethnicité selon Max Weber (1956). Selon ce dernier, l'appartenance ethnique n'est pas une question d'essence, pas une question d'être en commun, mais une question de croyance, de représentation sociale. Cette croyance est largement induite par certaines dynamiques sociales, notamment par l'organisation et la vie politique nationales. C'est au sein de ces dynamiques que les schèmes d'imputation des différences prennent consistance et que le contenu des ressemblances tribales s'élabore, symboliquement et matériellement, et, précise-t-il, qu'elles se chargent plus ou moins de *pathos*, de passion. L'ethnicité est tout autant, sinon plus, selon Weber, caractéristique des groupes dotés d'une organisation politique, qu'un trait de groupes « minoritaires ». Cette croyance se déploie toujours à l'encontre d' « autres », tenus pour essentiellement différents et infériorisés à raison de cette différence, tandis que l'on se rehausse collectivement. George Bertin²⁵⁵ soutient que les français n'ont pas de concept de pluralisme et l'action publique se trouve établie sur la discrimination ethnique. L'ethnicité est alors un concept clé de la sociologie de la domination et met en relief l'Etat de la nation et de légitimation politique. L'historien Sylvain Anignikin nous relate l'exemple lié à l'ethnicité mahi au Bénin : "l'enjeu politique des manipulations ethniques est le contrôle de l'électorat mahi. Ces manipulations empruntent deux axes. Le premier est le projet du " grand Mahi " qui vise à réunir, sous la bannière locale d'une circonscription administrative, d'un projet culturel ou d'un parti politique, l'ensemble des

²⁵³ DARBON D., Images et discours de l'ethnicité in DARBON D., (sous la dir.), *Ethnicité et Nation en Afrique du Sud*, Paris, Khartala-MSHA, 1995, p. 13

²⁵⁴ LORCERIE F., (sous la dir.), *L'école et le défi ethnique: Education et intégration*, Paris, Esf Editeur, 2003, 333 pages

²⁵⁵ GEORGE B., "Note de lecture - LORCERIE F., (sous la dir.), L'école et le défi ethnique, Education et intégration", *Esprit critique*, 2006, Vol.08, consulté sur Internet: <http://www.espritcritique.org> (consulté le 13 septembre 2009).

populations mahi. L'absurdité d'une telle démarche, qui se heurte à la fois à l'éparpillement des Mahi du Zou Nord dans six sous-préfectures différentes, au débat sur les vrais Mahi, et aux intérêts divergents et rivaux des cadres mahi, suffit pour le condamner à l'échec et à l'oubli. Toutefois, son impact est dévastateur dans une région de forte concentration ethnique. Le deuxième axe de manipulation politique complète le premier et vise à réaliser l'unité du " grand Mahi " sous la bannière des *lobbies* politiques actuels d'Abomey"²⁵⁶. Le rapport ethnique/nation ne serait donc pas du simple au complexe !

En fait, deux conceptions de la nation s'opposent²⁵⁷. L'une, de la pensée de Rousseau, correspond à la conception « française ». Il s'agit d'une approche contractualiste ou politique, où la communauté nationale transcende toutes les appartenances en volonté générale. L'autre, de la pensée de Herder, correspond à la conception « allemande ». Il s'agit d'une approche ethnique ou culturelle, où la communauté est basée sur les appartenances communautaires préexistantes (le sang, la race, la langue, la culture). « L'Allemagne a formé sa conception de la nation dans des conditions historiques bien différentes de celles de la France, notamment en l'absence d'un Etat depuis longtemps unifié. Le nationalisme allemand, en l'absence d'Etat allemand, dut aller chercher d'autres références que le territoire de l'Etat, et ce fut donc la langue, la culture, la généalogie »²⁵⁸. D'un point de vue de la philosophie politique, nous sommes tenté de rapprocher une définition de la nation « béninoise » de celle du *Dictionnaire Der Grosse Brockhaus* de 1979 : un groupe nombreux de personnes qui

²⁵⁶ ANIGNIKIN S., Histoire des populations mahi. À propos de la controverse sur l'ethnonyme et le toponyme « Mahi », *Cahiers d'études africaines* 2001/2, 162, pp. 243-265

²⁵⁷ Issu des entretiens avec le Professeur Istvan Horvath, spécialiste des relations interethniques, UBB-Cluj, 2009.

²⁵⁸ Cf. * WERNER R., La conception de la nation en France et en Allemagne, *Hommes et migrations*, n° 1223, janvier - février 2000, p. 12-19, <http://www.hommes-et-migrations.fr/articles/1223/1223.pdf>.

* BRUBAKER R., *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, (op. cit.).

sont unies dans une communauté culturelle et/ou politique. Cette communauté peut reposer sur une langue, une religion, une culture, ou une histoire qui deviennent collectives à travers la mise en commun du droit, de l'Etat et de l'appropriation du monde²⁵⁹. Ce faisant, Benedict Anderson souligne la dimension « imaginaire » des nations²⁶⁰. La nation constitue, selon lui, une construction culturelle spécifique, une « communauté politique imaginaire » forte d'un « univers de références communes » intimement lié à la structure des réseaux de communication existants et dont les traumatismes nationaux constituent l'un des éléments déterminants. Son approche offre un éclairage intéressant pour comprendre la nature du « sentiment d'appartenance nationale ».

Dominique Schnapper²⁶¹ dans son modèle idéal typique de l'Etat-nation²⁶², situe la nation dans une relation dialectique double, avec les ethnies et avec l'Etat. La nation, ce n'est pas une ethnie, entendue comme une communauté historique et culturelle, un groupe d'appartenance, qui n'a pas nécessairement une expression politique. Une confusion entre ethnie et nation vient du fait que l'on a utilisé le concept de nation pour définir des ethnies. Pour elle, l'ethnie n'est pas plus naturelle que la nation même si les hommes le vivent ainsi. Elle est aussi historiquement construite. Ce qui les différencie fondamentalement, ce ne sont pas des caractéristiques objectives, mais la nature du lien qu'y entretiennent les hommes. La nation moderne est une forme particulière de communauté organisée

²⁵⁹ Définition citée par MISCOIU S., *Naissance de la nation en Europe. Théories classiques et théorisations constructivistes*, Paris, L'Harmattan, 2010, 207 pages

²⁶⁰ ANDERSON B. (1983), *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La découverte, 2002, 213 pages

²⁶¹ SCHNAPPER D. (1994), *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, Folio, 2003, 66-67

²⁶² On pourrait définir l'Etat-nation comme la superposition de deux dimensions, l'une politique et institutionnelle, l'autre culturelle et territoriale. L'Etat-nation serait ainsi le résultat de la juxtaposition entre un espace institutionnel et un espace psychologique oeuvrant à l'intérieur d'un univers territorial délimité par des frontières (ALCAUD D., BOUVET L., CONTAMIN et al., *Dictionnaire de sciences politiques et sociales*, Paris, Editions Dalloz, 2004, p. 118).

politiquement. Ce qu'elle appelle nation moderne ou politique, c'est quelque chose qui est né en Angleterre, qui « prolonge, tout en les transcendant, les sentiments ethniques et les institutions qui lui préexistaient » mais c'est quelque chose de nouveau, « c'est seulement à l'époque contemporaine » que « des sentiments d'appartenance à une collectivité historique [qui] ont pu exister depuis des siècles » (...) « ont fondé et justifié une forme particulière d'organisation politique ». Schnapper tente aussi de distinguer « nation » et « nationalisme », en montrant que le nationalisme est l'expression de la volonté des ethnies de devenir des nations, ou la volonté des nations à s'affirmer au détriment des autres. En reliant la notion de nation à celle d'ethnicité²⁶³ en tant que sentiment d'appartenance à une collectivité historique, elle insiste sur la primauté de la dimension politique. Elle explique que ce qui est nouveau dans la nation moderne, par rapport aux ethnies, c'est que les sentiments d'appartenance sont utilisés pour fonder et justifier une forme d'organisation politique.

De même, Schnapper remet en cause les idées philosophiques des post-nationalistes Habermas²⁶⁴ et Ferry²⁶⁵. Il ne faut pas dissocier appartenance nationale et allégeance politique. Elle reprend certaines idées fortes de Habermas pour qui « un espace communicationnel et intersubjectif où citoyens, hommes politiques et experts puissent se parler, se comprendre et tenter de se convaincre pour traiter les problèmes de la vie commune », nécessite que les acteurs de la société démocratique partagent « un langage, une certaine culture, et au moins, quelques valeurs communes ». Il paraît inévitable que, pour assurer son existence et sa vitalité, la nation construite et entretienne des éléments d'ordre ethnique. Paradoxalement, pour créer une nation civique, dont l'ambition est rationnelle (...) les nationalistes invoquent des arguments ethniques, race, langue, religion ou

²⁶³ Cf. POUTIGNAT P., STREIFF-FENART J., *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995, 270 pages

²⁶⁴ HABERMAS J., *Ecrits politiques*, Paris, Ed. Cerf, 1990, 263 pages.

²⁶⁵ FERRY J.-M., *Les puissances de l'expérience*, Paris, Cerf, 1991, 472 pages

culture, et contribuent à les créer ou à les entretenir. Les nations ont toujours réinventé un ensemble de mythes et de valeurs ethniques, elles ont besoin d'un territoire sacré, de héros et d'âge d'or, bref elles suscitent une forme d'ethnicité, qui nourrit chez les nationaux le sentiment de leur appartenance au collectif. L'invention de la tradition est une condition de l'existence de toute nation »²⁶⁶. Elle remet aussi en cause cette pensée post-nationaliste : « la nation n'est pas seulement transcendante par la société politique abstraite, mais aussi réalité sociale, concrètement inscrite dans le temps et l'espace. (...) Toute construction nationale s'élabore à partir d'éléments ethniques, que les institutions proprement nationales s'appliquent ensuite à renforcer »²⁶⁷. Quant à Ferry et ses partisans qui pensent que le modèle français républicain est ethnique, Schnapper pense qu'ils font référence à « la nation historique concrète », mais pas à « l'idée ou à l'idéologie de la nation civique »²⁶⁸. Elle souligne que ce qui fait la spécificité de la nation par rapport aux ethnies, c'est son ouverture, c'est-à-dire la possibilité pour les étrangers de l'intégrer pleinement, par le biais de la naturalisation, selon les règles d'assimilation plus ou moins sévères fixées par l'Etat, mais en tout état de cause, définies juridiquement et politiquement²⁶⁹.

Analysant les conditions de participation politique des étrangers, la théorie de la solidarité ethnique stipule que l'adhésion à une minorité désavantagée renforce le sentiment de solidarité et la participation politique puisque cette dernière constitue un moyen d'améliorer la situation d'un groupe. Cette théorie semble fonctionner pour expliquer le comportement politique des étrangers résidant en Suède (*versus des Tsiganes ou Roms de la*

²⁶⁶ SCHNAPPER D., op. cit. p. 117

²⁶⁷ SCHNAPPER D., op. cit. pp. 117-119

²⁶⁸ SCHNAPPER D., op. cit., pp. 258-260

²⁶⁹ SCHNAPPER D., op. cit., p. 154

Roumanie²⁷⁰) : « les immigrés appartenant à la classe moyenne et adhérant également aux associations ethniques et culturelles ont des niveaux de participation politique plus élevés que ceux des immigrés ouvriers [...] cette appartenance à la classe moyenne semble donc être une condition nécessaire pour passer de la participation dans le domaine associatif à l'engagement politique »²⁷¹. Selon cette théorie, c'est la dimension subjective du groupe qui conduit à la participation politique.

Parlant du droit de vote des étrangers perçu sous l'angle de l'ethnicité, Andrés Hervé pose plusieurs hypothèses. La version « humaniste » du refus du droit de vote des étrangers au nom d'un lien indissoluble entre droit de vote et nationalité s'accompagne volontiers d'une prétendue menace que ferait courir la disjonction entre nationalité et citoyenneté : celle de voir la nationalité devenir une identité ethnique, s'éloignant de son universalisme civique. Mais c'est la pure rhétorique. Qu'est-ce que la nationalité sinon justement une identité ethnique ? Si la nationalité était réellement ouverte à l'universel, elle ne s'appuierait pas sur la naissance, la filiation, mais sur la liberté. Elle s'appellerait « citoyenneté »²⁷². Un autre registre argumentaire doit être cité ici, c'est celui qui a à voir avec la peur du « vote ethnique ». On considère que les étrangers risqueraient de ne pas voter avec une vision générale de la politique, mais en fonction de leur appartenance ethnique ou communautaire. Là encore, on voit mal pourquoi la naturalisation changerait quoi que ce soit au problème. On peut sans doute noter de façon savoureuse que s'il y a bien vote ethnique, c'est sans doute celui du communautarisme nationaliste français, qui alimente le vote d'extrême

²⁷⁰ MISCOIU S., Vers un modèle de la précarité politique : structurations et représentations politiques des Romes en Roumanie in *Studia Universitatis Babeş-Bolyai, Studia Europaea*, no. 1/2007, pp. 5-32

²⁷¹ MILLER A., GURIN P., GURIN G., MALANCHUK O., Group Consciousness and Political Participation, *American Journal of Political Science*, vol.25, n°2, 1981, pp. 494-511.

²⁷² ANDRES H., *Le droit de vote des étrangers : Etat des lieux et fondements théoriques*, thèse pour le Doctorat de sciences juridiques et politiques, Spécialité de philosophie politique, Université Paris 7 Denis Diderot, 2007, p. 218

droite et pèse sur tous les partis politiques français. C'est bel et bien le vote ethnique d'une minorité de Français qui a empêché jusqu'à présent le droit de vote des étrangers²⁷³. On a là l'opposition fondamentale au droit de vote des étrangers : il s'agit de préserver, comme un cordon sanitaire, un privilège qui définit la communauté nationale. Accorder le droit de vote aux étrangers, ce serait mettre en péril ce qui fait identité dans la communauté nationale. C'est bien la dimension ethnique (pour reprendre les termes de Schnapper) qui est en question, plutôt que la dimension civique. La dimension civique nous semble, dans son argumentaire, simplement dérivée de la dimension ethnique. Le refus du droit de vote des étrangers est bel et bien l'expression d'une conception ethnique de la communauté politique²⁷⁴. Ces arguments rejoignent paradoxalement ceux avancés, par exemple, par Patrick Weil, qui affirme que l'instauration d'une citoyenneté déconnectée de la nationalité constituerait une menace pour celle-ci, qui justifierait pour les Français de se retirer sur une conception « ethno-culturelle » de la nationalité : « puisque les Français ne pourraient plus s'identifier au citoyen votant, il rechercherait sans doute une identité dans ses origines, son sang, sa race, ou sa culture »²⁷⁵.

En outre, d'autres paradigmes de l'ethnicité sont relatifs au monde arabe²⁷⁶. Il s'agit d'une part, du paradigme de la mosaïque selon lequel la division sociale du travail se fait suivant des clivages ethniques. La mosaïque n'est donc pas que culturelle. Elle est aussi économique. D'autre part, nous avons la métaphore de la vague qui s'inspire des travaux de Barth. En ce sens, les frontières ethniques se modifient et se redéfinissent en fonction des interactions des groupes en présence. Rachad Antonius montre que

²⁷³ ANDRES H., op. cit., pp. 229-230

²⁷⁴ ANDRES H., op. cit., p. 346

²⁷⁵ WEIL P., *La France et ses étrangers*, Paris, Messageries du livre, 1995, p. 474

²⁷⁶ ANTONIUS R., Entre la mosaïque et la vague : l'ethnicité instrumentalisée dans le Machrek arabe", *Cahiers de recherche sociologique*, n° 20, 1993, pp. 129-156. L'auteur est professeur de Sociologie au Département de sociologie, UQÀM.

l'ethnicité est la variable à expliquer et non la variable explicative. Autrement dit, les dynamiques ethniques ne sont pas le facteur explicatif le plus important des processus ethniques dans le monde arabe car les groupes ethniques dans plusieurs pays arabes ne sont pas porteurs de cultures différentes. Le critère fondamental de discrimination est la religion. Les dynamiques ethniques sont essentiellement des dynamiques entre groupe ethno-religieux. Ce qui distingue le monde arabe des autres régions du monde. D'où, il faut tenir compte de la dimension confessionnelle de l'ethnicité.

De cette exploration théorique, il faut comprendre que l'idée que chaque citoyen béninois se fait de son ethnie et de celle de l'autre influence énormément le dépassement de l'estime de soi pouvant amener l'électeur à opérer un choix judicieux, c'est-à-dire, un choix non ethnique pour ne pas dire un choix politique. L'ethnicité est « un aspect des relations sociales entre des acteurs sociaux qui se considèrent et qui sont considérés par les autres comme étant culturellement distincts des membres d'autres groupes avec lesquels ils ont un minimum d'interactions régulières »²⁷⁷. La non acceptation de l'autre "ethnie" peut certainement "bloquer" dans un processus psychosociologique, un électeur à voter pour un candidat d'une ethnie différente, malgré la rationalité de son programme politique. Mbonda E-M. affirmera que : une ethnie n'est qu'une entité aux contours imprécis sur lesquels peuvent malheureusement se bâtir toutes sortes de stratégies politiques. L'ethnicité recouvre toujours un caractère d'auto-définition. L'ethnicité est donc subjective et mouvante²⁷⁸. C'est en effet une construction sociale et identitaire toujours en mouvement permettant aux

²⁷⁷ MARTINIELLO M., *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, PUF, coll. "Que sais-je ?", 1995, pp.18-19.

²⁷⁸ MBONDA E-M., La "justice ethnique" comme fondement de la paix dans les sociétés pluriethniques. Le cas de l'Afrique (pp. 451-500) in BOULAD-AYOUB J., et BONNEVILLE L. (sous la dir.), *Souverainetés en crise*, Collection: Mercure du Nord. Québec: L'Harmattan et Les Presses de l'Université Laval, 2003, 569 pages

acteurs qui s'en saisissent de combiner plusieurs logiques d'action en tension afin de se mouvoir dans la complexité de la société post-industrielle et ainsi de se construire en tant que sujet »²⁷⁹. Pour Michel Wieviorka, le phénomène de l'ethnicité peut être imagée par un triangle dont les trois sommets sont l'individualisme et les valeurs universelles, le communautarisme et la subjectivité²⁸⁰. Ces trois instances citées sont bien prégnantes dans le jeu électoral béninois et ce, encore plus précisément dans un contexte d'ethnicité d'où il urge d'élucier la perception de l'ethnie et de comprendre la nature des relations interethniques afin de pouvoir mieux décrypter les déterminants du vote ethnique.

B- La perception de l'ethnie et la nature des relations interethniques

Les représentations sociales ont trait aux différents types de savoirs de l'homme et de la société et aux schèmes mentaux qui forgent les symboles, les perceptions, les conceptions du réel et de l'irréel, les impressions ou les sentiments qui peuvent être subjectifs ou objectifs. Elles peuvent varier suivant les classes ou les groupes sociaux d'appartenance, les hiérarchies sociales, les normes, valeurs et rites d'une société²⁸¹. Autrement dit, les acteurs sociaux portent un regard sur leur ethnie de même que sur celui de l'autre. Ce regard porté sur l'ethnie n'est pas qu'un acte idéalisé ou idéologique. On peut le ressentir dans les comportements quotidiens des acteurs sociaux. Ainsi, « l'analyse des relations interethniques est

²⁷⁹ Alain TOURAINE cité par BOUCHER M., BELQASMI M., L'intervention sociale et la question ethnique : ethnicisation, racisation et déprofessionnalisation (pp.287-313) in BOUCHER M. (sous la dir.), *Le travail social face aux discriminations : interventions sociale, ethnicité et lutte contre le racisme en Europe*, Paris, Ed. Aux lieux d'être, 2008, 338 pages

²⁸⁰ WIEVIORKA M., *La démocratie à l'épreuve : nationalisme, populisme, ethnicité*. Paris, Ed. La découverte, 1993, 173 pages. Parmi ces pôles, les plus essentiels sont le pôle de l'individualisme et des valeurs universelles dont le but est d'assurer l'accès à la citoyenneté et à l'égalité sociale et politique et le pôle du communautarisme fondé sur les solidarités tissées par l'histoire et les traditions.

²⁸¹ KAKAI S. H. F., *Éléments empiriques pour une Socio-anthropologie de la sexualité. Etude auprès des communautés au Bénin*, Université de Franche-Comté, UFR SLHS, Mémoire de Master recherche 1 en sciences de l'éducation, 2007, 87 pages

pertinente quand des rapports de domination se nouent au nom d'un enjeu « ethnique »²⁸².

En effet, plusieurs groupes socioculturels cohabitent pacifiquement au Bénin. Toutefois, les « diversités ethniques et religieuses font naître des clivages dont l'un des plus sensibles est probablement le clivage nord-sud ; on note aussi l'existence de clivages inter ethniques au sein d'un même ensemble géographique »²⁸³. Si le clivage interethnique est plus visible dans les faits au sud, pendant longtemps et encore de nos jours, l'idée selon laquelle les peuples du nord sont solidaires et unis est fortement répandue. Mais, les peuples du septentrion ne sont pas un²⁸⁴. Au Bénin, la typologie révèle essentiellement trois types de clivages ethniques : les clivages interethniques au Sud, les clivages interethniques au Nord et les clivages ethniques Nord-Sud. Or, des hommes politiques abordent très peu le sujet dans le discours officiel (à cause de sa sensibilité) et proclament l'« unité nationale ».

- **Les clivages interethniques facilement perceptibles au Sud**

Dans l'aire culturelle *Adja-Tado*, la vision stéréotypée est fondée d'abord sur la valorisation de l'image de « soi », une démarche qui déprécie l'autre. A Abomey, on parle de « *Houégbadjavi* », terme qui désigne le Prince et qui s'oppose automatiquement à « *Anato* » (les hommes de la classe populaire) et même à Fon (*fonnou*) que l'on emploie généralement pour désigner les hommes de condition inférieure²⁸⁵. A Porto-Novo, le terme « *Ayintonvi* »

²⁸² Le Robert Seuil (AKOUN A., et ARSART P., sous la dir.), *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Le Robert/Seuil, 1999, p. 446

²⁸³ RB/MAEP/PNUD, Rapport national de l'évaluation sur le Mécanisme Africain pour l'Evaluation par les pairs, Cotonou, 2007, 271 pages

²⁸⁴ ANIGNIKIN S., Les relations interculturelles et interethniques au Bénin : les racines historiques des oppositions ethniques et régionalistes, UNESCO-IDHPD, *La Discrimination Raciale*, Editions Flamboyant, Cotonou, 1997, pp. 137-161

²⁸⁵ AVOLONTO J., *Introduction à l'histoire des Anato du plateau d'Abomey : 1500-1929*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Nationale du Bénin, 1990.

valorise l'homme de la « cité » par rapport au « *Gbétanou* », l'homme de la brousse vivant dans des maisons en terre battue.

Mais à l'intérieur de cette même aire culturelle « *Adja-Tado* », il apparaît d'autres clivages qui réduisent l'image de l'Aboméen, du Dahoméen, voire du Fonnou à celle de l'Homme fruste (par rapport au Houéda de Ouidah), de l'Homme méchant (par rapport au Hogbonouto ou aux habitants d'Allada) et de l'Homme sanguinaire (par rapport aux populations Adja du Mono ainsi qu'aux populations « *Mahi-Monso* » du Zou-Nord²⁸⁶ ou aux « *Mahi-Basso* » d'Agonli. Quant à l'Aboméen, il manifeste un certain mépris pour les « *Mahi* » (traité comme des bêtes puantes et prétentieuses), pour le Porto-Novien (qui apparaît comme un roublard et fanfaron), pour l'«Adja» qui est frustré, le « *Mina* » qui est prétentieux.

Dans l'aire culturelle Yoruba, l'homogénéité relative du groupe ethnique et surtout la référence à un même ancêtre mythique « *Odoudouwa* » atténuent les clivages. L'image que les Yoruba se font d'eux-mêmes est celle de l'Homme cupide. Mais le jugement est plus sévère lorsqu'il provient des populations qui, dans leur évolution historique, se sont détachées du tronc principal Yoruba, comme ceux qu'on appelle généralement les Anago, c'est-à-dire de Kétou, les Tchabè, les Idasha, les Itcha, les Ifè. Pour les Nago, la cupidité du Yoruba peut l'amener à vendre les siens. C'est le cas en particulier pour l'homme de Kétou par rapport à l'Aboméen. [...] Dans son excellent article sur le « Centenaire de la renaissance de Kétou »²⁸⁷, le Révérend Père Moïse Adéniran Adekambi constate comment l'animosité entre Abomey et Kétou, née de la guerre de 1886, dure jusqu'à nos jours. «Il en est résulté pour le Kétois, cette inquiétante et surprenante alternative» : « *Egu nbonia ?* » (Est-ce un Fon ou un homme ?). L'auteur

²⁸⁶ Le Zou-Nord est devenu après le découpage administratif de 1999, le département des Collines.

²⁸⁷ ADEKAMBI M., Enquête auprès de la collectivité KPOKAME à Vêdji-Dassa en février 1997. *La Croix du Bénin*, n° du 2 décembre 1994

précise que cette alternative qui s'appliquait au seul Aboméen est par la suite généralisée «à tous les autres sous-groupes de l'aire culturelle Adja-Tado»²⁸⁸.

Il est aussi bien noté que si le mariage entre Tchabè et le Fon n'est pas culturellement interdit, il n'est toujours pas accepté par la communauté Tchabè. Que l'homme soit Tchabè ou non, les enfants des couples Fon-Tchabè sont considérés en milieu Tchabè comme des Fon et sont de ce fait, marginalisés. Un autre cas évocateur est que :

L'une de nos sœurs voulait se faire recruter comme agent contractuel local à la Caisse Nationale des Chargeurs du Bénin (CNCB) mais elle n'a pas pu parce qu'elle est une Fon. Le directeur lui a dit cela sans détour !

Les rapports entre l'aire culturelle « Adja-Tado » d'un côté et l'aire culturelle «Yoruba-Nago» de l'autre sont ceux qui sont franchement mauvais. Chez les Anago, l'image de l'Aboméen est diabolisée. Ainsi, l'Homme de Kétou ne considère pas l'Aboméen comme un homme. Pour les Idatcha et les Tchabè, l'Aboméen est un mauvais génie. Evidemment, pour l'Aboméen, les Yoruba et les Nago sont des ennemis héréditaires.

Nos enquêtes de terrain ont aussi révélé que le Fon d'Abomey et le Fon de Ouidah ne s'acceptent pas toujours mutuellement. Dans des familles à Abomey, il est un interdit sacré pour les membres de cette famille de se marier à un fils ou une fille de Ouidah. C'est comme un malheur sur la famille et pourtant ils ont les mêmes ancêtres éponymes. Des Fon pensent aussi que les Aïzo (*a i do zo* c'est-à-dire l'esprit est ailleurs) ne sont pas bien éclairés pour voir le bien-fondé d'une quelconque action. Ils sont aussi des traitres. S'agissant des Toffin, ils détestent les Fon puisque ce sont eux qui ont conditionné leur vie sur le lac Nokoué (à travers les razzias

²⁸⁸ ADEKAMBI M., op. cit.

orchestrés lors de la traite transatlantique). Les Fon sont en général des rusés aux yeux des acteurs de nombre d'ethnies !

D'autres expériences de chercheur méritent d'être soulignées.

Etant en stage de recherche à Cluj-Napoca, Roumanie (juin 2009) avec d'autres compatriotes béninois, le débat était orienté un jour, sur les rapports entre les cultures voire les ethnies au Bénin. Un universitaire (physicien) originaire de Porto-Novo s'en prenait aux Fon à tort et à raison. Il va jusqu'à renier le statut d'héros national accordé au roi Gbèhanzin. En tant que prince d'Abomey (Fon), notre sensibilité est très touchée. Nous avons déclaré à ce "porto-novien" que « les gouns ont aussi un "oui" superficiel (*oun do mon lo*) ». Le lendemain, ce porto-novien nous tourne le dos, c'est-à-dire, on se salue tout simplement mais plus de contact social. Alors que nous travaillons sur les représentations de l'ethnie en politique, nous étions un homme-en-situation ayant vécu des différences culturelles et historiques même hors du territoire national.

Quelques jours après, un juriste de droit privé (d'ethnie Xuédah) a eu les mêmes clichés alors qu'on discutait de l'organisation de la microfinance sous le régime de Yayi Boni. Nous n'avions plus réagi puisque notre conscience ethnique ne nous la permettait plus. Mais, nous comprenons une fois encore que le vécu des acteurs sociaux est fondé, segmenté et ces clivages ne peuvent faciliter un vote politique (*cleveage vote*).

Ces différentes images stéréotypées qui sont habituellement gérées de manière interne aux différents groupes ethniques, se cristallisent parfois en de véritables manifestations d'exclusion notamment lors des opérations électorales. Qu'en est-il des clivages interethniques au Nord, zone géographique bénéficiant souvent à tort ou à raison d'une certaine unicité culturelle ?.

- **Les clivages interethniques moins fragmentés au Nord**

Anignikin S.²⁸⁹ souligne que dans l'aire culturelle Baatonu, cette vision stéréotypée est organisée autour de la valorisation de « Soi » et du quasi mépris de l'« Autre ». Le Baatonu dit lui-même « Baatonuwi », le suffixe « *wi* » valorise l'individu dans le sens de « véritable », de « par excellence ». Le Baatonu est le « *Tonou-wi* » c'est-à-dire l'Homme par excellence. Parallèlement, le Baatonu se sert du suffixe « *gué* » pour déprécier l'« Autre ». Ainsi, il parle du yoruba en termes de « *yorugué* », du Somba en termes de « *Sobougué* ».

Quant aux populations de l'Atacora, elles mettent beaucoup plus l'accent sur l'image de l'« Autre » que sur leur propre image. L'« Autre », c'est généralement l'ennemi qui les a contraintes à se réfugier dans les collines. De manière générale, c'est l'image négative du Bariba qui domine. Dans le groupe ethnique Lokpa, par exemple, on utilise le terme « *Sanmansi* », c'est-à-dire « le méchant », pour désigner le Bariba. La haine presque congéniale entre les Somba et les Baatonu est bien mise en exergue dans les Notes de recherche de Pierre Bondé²⁹⁰.

En effet, les Somba et les Baatombu sont deux peuples qui ont toujours développé des antagonismes. Les Somba seraient les premiers habitants de la cité de Nikki qui deviendra plus tard la cité royale des Baatombu. Les Baatombu seraient venus du Nigéria et c'est à la suite de leur défaite lors des guerres avec les Yoruba qu'ils se seraient installés à Nikki pour y fonder leur royaume. Mais avant leur arrivée, Nikki était habité par des Somba qui l'ont fondé. Les Baatombu ont voulu les soumettre en les réduisant en esclavage ce que les Somba ont combattu et ont préféré aller sur d'autres

²⁸⁹ ANIGNIKIN S., 1997 ; op. cit.

²⁹⁰ BONDE P., *Réflexions sur les rapports entre Somba et baatombu (bariba), deux peuples du nord Bénin*, inédit. Ces disparités sont également étudiées par BAKO-ARIFARI N., La gestion pragmatique des sources de violence 'xénophobe' dans le jeu politique au Bénin, *afrika spectrum*, 40 (2005) 2 : 267-297

contrées. Ils ont préféré renoncer à leurs terres que d'être réduits à l'esclavage. On peut donc affirmer que Nikki a été une ville Somba. La preuve, il existe aujourd'hui quelques reliquats ou rudiments de culture Somba au cœur même de l'identité Baatonu. La plus grande fête des Baatombu est incontestablement la fête de la Gani qui célèbre la victoire des Wassangari sur les Mahométans. Le premier rituel de cette fête est la cérémonie d'offrande qui est organisée à Sérékalé la veille par la dynastie des Makararu. A cette cérémonie, on égorge des chiens pour faire des sacrifices. On mélange cette viande de chien à d'autres viandes avant de la distribuer à tous les participants y compris les grands dignitaires. On raconte à ce sujet que le vrai Makararu rencontre au moins un morceau de viande de chien dans son plat même si le partage est fait de façon aléatoire. Or, l'un des reproches faits aux Somba est le fait qu'ils mangent la viande de chien. Voilà que pour leur cérémonie identitaire par excellence, ces mêmes Wassangari utilisent la viande de chien pour leurs offrandes. Ce Vodun de Sérékalé serait un Vodun Somba et lorsque des dignitaires wassangari en arrivent à adorer un fétiche Somba, il y a simplement matière à réflexion. Comme l'a souligné Bako-Arifari N. « le peuple Baatonu a développé des violences langagières à l'encontre des peuples qui ont refusé de se soumettre parmi lesquels on peut citer les Somba »²⁹¹. Après avoir arraché la terre aux Somba, les Baatombu tentent d'étouffer leur identité par le mépris et en les poussant à se renier.

Il y a eu de la chosification, de la négation ou encore du déni du Somba. Le Baatonu considère le Somba comme un sous homme parfois moins. On le chosifie souvent. On dit par exemple *somum gee* au lieu de *somum wi* (le Somba-là) comme *Baatonu wi*, *dendi wi*, *mare wi* (le peulh-là), *zerma wi*, *dakumè wi* (le fon-là). Le "gee" est un diminutif. D'autres, par contre, lui

²⁹¹ BAKO-ARIFARI N., Peuplement et populations dendi du Bénin : approches anthropo-historiques in *Peuplement et migrations*, Actes du premier colloque international du 26 au 29 Septembre 1995, pp. 113-143.

dénient le droit d'être un homme au même titre que les autres. Il n'est pas rare d'entendre dire *mi ba tombu gari mon, mian wuna sombu gari mon* (là où on parle des Hommes, c'est là où toi tu parles des Somba). L'exemple le plus souvent cité est celui de ce conducteur de taxi qui avait été arrêté par des policiers à un poste de contrôle. Le policier de garde aurait demandé au chauffeur combien il y avait de passagers dans sa voiture. Ce dernier lui aurait répondu qu'il y avait cinq (5) personnes et un (1) Somba à bord. Le chauffeur ignorait que le policier était lui-même un Somba. Vous pouvez deviner aisément la suite ! Ce chauffeur Baatonu ne voulait pas compter le Somba qui était dans le véhicule comme une personne à part entière au même titre que les autres. L'un des présidents de la République qui est un Somba ne connaît guère un traitement meilleur²⁹². Pour les plus conservateurs, c'est une grosse erreur que de prendre un Somba pour présider aux destinées du pays. Ils prédisent qu'il n'y aura pas de prospérité tant qu'il sera au pouvoir. Ils fondent leur argumentation sur le fait que les Somba n'ont jamais de roi (*sa n som sunon ware*, nous n'avons jamais vu de roi Somba). D'autres arguments plus souples stipulent qu'il y a des baatombu qui pensent que les Somba, à l'image de leur danse, le tipenti (elle se danserait, un pas en avant et deux pas en arrière) vont toujours à reculons. Ce ne sont donc pas des gens de progrès. Pour certains, le Somba serait originellement sale et même impur. A sa naissance, un enfant Somba ne prendrait son premier bain qu'à partir du septième jour ce qui fait que tous les Somba quelque soit leur rang social aurait cette odeur particulière désagréable qu'on appelle *piina*. Pour insulter quelqu'un qui a une mauvaise odeur, on dit *a piina nun nde somu* (tu sens le *piina* comme un Somba). Autre chose qu'on leur reproche serait leur tendance trop poussée à l'alcool, par exemple au *tchoukoutou* leur boisson de prédilection. On dit de quelqu'un qui aime se saouler *a tam kan ba den*

²⁹² On parle ici de l'ancien président de la République, le Général Mathieu KEREKOU. Ceci n'est pas notre opinion. Et nous relatons des faits d'une note de recherche pour tenter d'élucider le caractère ethnique du vote au Bénin.

somu (tu aimes la boisson comme un Somba). On peut alors être tenté de demander pourquoi les baatombu votent dans leur grande majorité pour un Somba lors des consultations électorales, vu l'hostilité voire la haine qu'ils leur portent au détriment des candidats du sud?²⁹³

La ségrégation dont sont victimes les Somba de la part des baatombu a fini par faire croire à certains Somba qu'ils sont réellement inférieurs aux baatombu. Il y en a beaucoup qui en présence de baatombu ont honte de reconnaître leur identité de Somba. C'est une sorte d'auto-reniement. Les baatombu leur ont "inoculé" le complexe d'infériorité. Ainsi se refusent-ils de parler leur langue. On soutient que c'est pour cette raison que beaucoup de Somba sont rigoureusement polyglottes. Le français serait parlé même dans les hameaux les plus reculés de l'Atacora. Rares sont les Somba qui ne parlent pas le dendi, le Baatonu, le fon ou le français. C'est une région qui fournit beaucoup de journalistes dit-on !. Même lorsqu'ils se refusent à parler leur langue, les Somba sont systématiquement identifiés et traités comme tels. Les baatombu ne sont même pas contents que les Somba puissent parler leur langue (*ba besen barun sankumon*, ils gâtent notre langue). On reconnaît le Somba qui parle le Baatonu par son timbre vocal un peu particulier qui ne trompe guère. Leur nom et leurs cicatrices faciales permettent entre autres de les distinguer. Les noms les plus connus sont entre autres M'Po, N'Tcha, N'Dah, N'koué. Les noms commençant par un M apostrophe ou un N apostrophe sont toujours suspectés d'être d'origine Somba. Parmi les prénoms chrétiens, il y en a qui sont évités aussi par les baatombu parce qu'ils seraient des prénoms de prédilection des Somba. Il s'agit en effet de Paul (*som Polu*), de Jean (*som Jean*), de Mathieu (*som Mathieu*). Les baatombu les appellent des prénoms Somba (*som yinsinu*). Ces stigmatisations du Somba contraignent à certains moments les Somba à se renier. Mais, il faut souligner que les baatombu font des amalgames

²⁹³ On répondra à cette question dans le chapitre 2 de la deuxième partie de ce travail de recherche. Mais elle mérite déjà d'être posée !

souvent à dessein entre les vrais Somba et les autres ethnies sœurs de l'Atacora. Ainsi par exemple, les pila-pila, les yom, les ditamari et autres sont assimilés aux Somba. Vous êtes tous les mêmes, dit-on, souvent (*bè kpuro tia mi*). Pendant la période révolutionnaire, certains ont préconisé l'interdiction des cicatrices raciales permettant d'identifier les Somba. [...]. Les baatombu de l'Atacora, notamment des régions de Kouandé, Wassa Péhunko et de Kérou sont parfois assimilés aux Somba avec lesquels ils vivent ensemble dans la même aire géographique par leurs frères baatombu des autres localités.

En outre, le milieu intellectuel béninois notamment universitaire n'échappe pas à ce genre de ségrégation ethnique. Au département de Géographie de l'UAC, un étudiant peulh (groupe socioculturel très proche des Baatombu) n'a jamais accepté d'avoir comme assistant de cours (celui qui conduit les travaux dirigés) un Somba : le jour où l'enseignant responsable du cours (un sudiste) présentait son assistant ; l'étudiant peulh clame haut et fort que c'est même un Somba !

Dans un article sur les Kufaloyinma de l'Atacora, Abiola Félix Iroko rend compte d'une situation d'exclusion tout aussi dramatique. Il souligne que «les cavaliers Bariba ont, dans le passé, terrorisé les Kufaloyinma au point que la vue d'un cheval dans un rêve signifie pour un Kufalo, l'imminence d'une attaque Bariba». De nos jours, l'image du cheval est assimilée par plusieurs groupes ethniques de l'Atacora à celle du Bariba et annonce un malheur²⁹⁴.

L'analyse de ces données empiriques révèle qu'il faut nuancer le vote quasi-unilatéral des électeurs du nord Bénin considéré souvent comme un vote ethnique ou un vote de « sang » ou encore un vote régionaliste. On

²⁹⁴ IROKO A. F., Les Kufaloyinma de l'Atacora, *Le Mois en Afrique*, n°221 de juin-juillet 1984, pp. 121-129

peut alors se poser la question de savoir quand est-ce que l'électeur du nord procède à un vote régionaliste si les disparités ethniques sont également fortement imprégnées dans les schèmes mentaux des Baatombu et des Somba ? Mais, pour aller plus loin, il faut s'intéresser en amont et en aval aux clivages ethniques nord-sud puisque de par l'histoire, le contact social entre les peuples de ces deux régions n'a pas tellement engendré de heurts ou des avatars historiques.

- ***Les clivages ethniques nord-sud issus d'une culture de « méfiance »***

La perception des Baatombu sur les Fon a été également abordée par Pierre Bondé dans ses Notes de recherche. En fait, il faut noter que toutes les ethnies du Sud Bénin sont généralement assimilées aux Fon par les Baatombu. Le vocable fon ici ne désigne donc pas seulement les Fon mais tous les ressortissants de la partie méridionale du pays. Les baatombu ne considèrent les Fon ni comme inférieurs, ni comme supérieurs à eux. Les Fon sont perçus comme des gens très malins, espiègles, rusés et roublards. Quand tu lui donnes une petite place sur ton banc, il va te pousser à terre et tu te retrouveras à terre (*an dera dakumè u gori wunè kitakuo, u ra nun borié temon kpa u tia wi turo*). On dit généralement quand il y a un fon dans un groupe et que survient un vol, pour retrouver le voleur, le premier réflexe pour un Baatonu est d'indexer immédiatement le fon. Car le premier voleur, c'est le fon pour un Baatonu. La prison est leur maison et les chaînes des menottes, leur chapelet (*yannin, suman tasuba, prison diru yennu*). Ils seraient sans scrupules pourvu que tout ce qu'ils font leur réussisse. Tous les moyens sont bons pour parvenir à leurs fins. Les Baatombu pensent aussi que les fon sont trop "calculateurs" et ne feraient rien sans intérêt. Ils vous jettent l'hameçon avec un morceau de viande pour mieux vous dévorer en retour. Ils sont aussi taxés de peureux qui ne résistent pas face au danger. Leur nom est souvent lié à l'huile rouge, leur huile de prédilection (*a*

di ka ban gun, yannin)²⁹⁵. Beaucoup de baatombu évitent de consommer cette huile car ils estiment que la consommation de cette huile vous rend vulnérable aux "missiles fons" (envoûtements). Des hommes Baatonu évitent de se marier aux femmes fon parce que ces femmes sont perçues comme des accapareuses d'hommes²⁹⁶. Elles vous arracheraient à votre famille et vous isoleraient complètement de votre famille, *dakumè kurobu bara sibu wiru sienwa* (les femmes fon détournent votre tête de votre famille), confisqueraient tous vos biens à votre mort qu'elles programment à leur gré. Les femmes d'Abomey et de Ouidah sont absolument craintes et évitées. Mais il est important de noter qu'épouser une femme fon n'est pas perçu comme source de malédiction. Il n'existe pas de sanctions dans l'au-delà pour celui qui se marie à une femme fon et il n'est pas exclu de son groupe social. On craint surtout de le perdre prématurément, surtout lorsqu'il a des biens. On note un nombre relativement important de baatombu qui se marient aux fon. De nombreux cadres Baatombu se marient aux fon dès lors qu'ils sont relativement libres vis-à-vis de leur famille. Leur pouvoir économique fait taire tous les reproches qu'on peut leur faire. Et lorsqu'ils rencontrent de difficultés dans leur foyer, ils se réfèrent rarement à la grande famille pour les aider à les surmonter. Car c'est souvent l'occasion rêvée des parents pour vous faire des leçons de vie (*sa ra nun sonwa*, on te l'avait dit ou *i kura tonu gari non*, vous n'écoutez pas ce qu'on vous dit). On pense aussi qu'un Baatonu qui se marie à une femme fon voit ses affaires prospérer, car elles auraient des dons dans le domaine de la gestion. Elles entretiendraient aussi mieux leur mari que les femmes Baatombu à qui on reproche d'être négligentes. Leur art culinaire est aussi apprécié des hommes Baatombu qui sont obligés de revenir goûter à leur sauce au sens propre et au sens figuré puisqu'elles sont également mieux appréciées au "lit" que leurs consœurs Baatombu. Leur

²⁹⁵ Cette huile est fabriquée surtout dans la partie méridionale du Bénin.

²⁹⁶ Ceci fait que le baatonu qui prend comme première épouse, une femme fon se trouve forcé par sa famille de prendre une seconde épouse, de référence une femme "nordiste".

non excision en serait pour beaucoup. Les baatombu ont plus d'estime pour les fon que pour les Somba. On insulte un Baatonu, *dakumè* pour signifier qu'il est rusé. Mais cela ne le frustre pas beaucoup comme si on l'insultait Somba.

L'historien Sylvain Anignikin souligne qu'à ces images de base se sont surimposées d'autres par la suite dans le sens d'une simplification régionaliste Nord-Sud. Dans ce cadre, l'homme du Nord dénonce la démarche prétentieuse et dominatrice de l'homme du Sud. Quant à ce dernier, il affiche le mépris de l'homme « policé » face à l'homme « fruste ». L'homme du Sud est « faux » par essence et l'homme du Nord est « honnête » par essence !

D'autres discours et faits marquent l'existence de clivages ethniques nord-sud. Au cours de la collecte de données entrant dans le cadre de cette recherche, nous avons vécu plusieurs scènes de situations ethniques dont voici l'une témoignant l'effectivité de clivages :

Le 26 mars 2007, j'étais dans un centre de documentation (FLASH) pour consulter des ouvrages. A priori, je n'avais plus accès à ce centre car je n'ai plus le statut d'étudiant à la FLASH. Alors que je suppliais la documentaliste, un monsieur étranger à ce centre et certainement allié ou parenté à la dame me demande de "ne pas faire endormir la dame" (parce qu'elle voulait se coucher et avec ce langage codé, il me demande de payer ma consultation). Je faisais fi et le monsieur me demandait si je suis "fonnou" (être un fon) ou de "là-bas". J'ai répondu que je suis "fonnou" et il répondit que "ce sont les gens de là-bas qui ne comprennent pas vite les choses". En fait, il désignait par "là-bas" les nordistes. Quelle unité nationale pour quelle élection sans ethnicité ?

A cela, nous pouvons ajouter le fait que les sudistes désignent en général les ressortissants du nord par le vocable "Tomènu"²⁹⁷. Autrement dit, les ressortissants du nord sont donc considérés comme des étrangers au sud ; des acteurs sociaux d'un autre Etat. Le sociologue Bako-Arifari dira : « lorsque l'étranger est perçu comme une menace, un concurrent et une source de risque, il peut se développer des tendances ethnocentriques qui peuvent épouser des contours de xénophobie, qui commencent par l'exclusion de la limitation de l'accès à des ressources-enjeux données »²⁹⁸ notamment la terre .

D'aucuns diront que des enseignants de l'université ressortissants des Collines²⁹⁹ ou du nord refusent d'encadrer des mémoires d'étudiants originaires du sud. Des laboratoires de recherche des universités publiques sont d'un point de vue structurel et/ou statistique ethnicisés. C'est-à-dire que le nombre impressionnant des étudiants/chercheurs ressortissants de telle ou telle ethnie fait que les acteurs sociaux d'autres entités n'ont plus leur mot à dire ou n'arrivent même pas à s'insérer. Ainsi, par exemple, un enseignant interrogé parle de "savénisation"³⁰⁰ du département de géographie de l'Université d'Abomey-Calavi. Lorcerie F. et al³⁰¹ diront que "les élèves ne quittent pas leurs identifications en entrant à l'école, les personnels non plus. Les relations scolaires peuvent activer les sentiments (et ressentiments) ethniques, ou les désamorcer".

²⁹⁷ Tomènu du préfixe *to* signifie pays et du suffixe *mènu* veut dire originaire, habitant d'un autre pays.

²⁹⁸ BAKO-ARIFARI N., La gestion pragmatique des sources de violence 'xénophobe' dans le jeu politique au Bénin, *afrika spectrum*, 40 (2005) 2 : 267-297

²⁹⁹ Les ressortissants des Collines se considèrent souvent comme les alliés privilégiés des nordistes. L'éthique dans la recherche ne nous autorise pas à révéler l'identité ni des enseignants ni des étudiants qui nous ont confié ce fait. Toutefois, cela semble être subjectif !

³⁰⁰ La savénisation résulte du monopole acquis par des étudiants/chercheurs ressortissants de la région de Savè et environs au niveau des laboratoires de recherche et autres entités du département de Géographie. Il s'agit d'un fait empirique dont tout le monde en parle à la FLASH sans y chercher une solution durable.

³⁰¹ LORCERIE F., et al, *L'école et le défi ethnique: Education et intégration*, Paris, Esf Editeur, 2003, 333 pages

Les rapports sociaux ne sont donc pas qu'ethniques. Ils sont aussi ethnicisés. L'ethnicisation étant le processus par lequel « l'imputation ou la revendication d'appartenance ethnique devient un référent déterminant (fondamental, englobant, dominant, voire exclusif) de l'action et dans l'interaction. Les acteurs sociaux ethnicisent une relation, une situation, un cadre lorsqu'ils lui appliquent une grille de lecture en termes d'appartenance ethnique, c'est-à-dire dès lors qu'ils pensent et interagissent comme si les conditions sociales étaient déterminées, significativement ou totalement, par l'appartenance ethnique. Le concept d'ethnicisation envisage l'ethnicité comme une production sociale, consistant en la sélection et la mise en saillance, par les acteurs sociaux, d'une façon ou d'une autre, pour une raison ou pour une autre, de la modalité ethnique de leur identité sociale ou de celle d'autrui³⁰². Nous sommes également du même avis que Ossebi Henri qui soutient que « la forte fixation populaire sur les notions controversées de « tribus », de « régions », etc., vieux démons des rivalités partisans du contexte colonial, [qui] continuent néanmoins de hanter les représentations locales d'un pouvoir encore et toujours perçu en termes d'oppositions binaires »³⁰³.

Il est alors utopique d'ignorer le fait ethnique dans l'analyse politique puisque « la conscience ethnique reste et demeure un déterminant de la vie politique en Afrique »³⁰⁴. La représentation de l'ethnie est donc une forme de savoir qui se présente comme une modélisation de l'objet lisible dans - et inférée par - le langage, les comportements, le matériel. Cette modélisation fait jouer un rôle essentiel au langage et à la communication à partir des échanges individuels, interindividuels, intergroupes et idéologiques, qui se

³⁰² LORCERIE F. et al, 2003, op. cit.

³⁰³ OSSEBI H., Etat et ethnies au Congo : nouvelles situations, vieux démons in Université Libre de Bruxelles (ouvrage collectif), Les nouveaux enjeux de l'anthropologie – autour de Georges BALANDIER, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1988/3-4, p. 426

³⁰⁴ TINGBE-AZALOU A., 1997, op. cit.

déroulent dans les institutionnelles et à travers l'information délivrée par les médias. La représentation de l'ethnie forme ainsi un système sociocognitif, les éléments qui la composent n'étant toutefois pas de la même importance. Certains en effet présentent pour le sujet et sa communauté d'appartenance, un intérêt majeur ; d'autres en revanche lui paraissent secondaires. L'importance d'identifier l'organisation du contenu de la représentation et de ne pas se contenter de l'étude de son contenu, résulte du sens que revêt la représentation pour le sujet, expliquant qu'à deux contenus identiques peuvent correspondre deux représentations différentes. De ce fait, « la construction des frontières sociales et ethniques comme dans toutes les sociétés procède souvent par la production de stigmates, de stéréotypes ou de préjugés, soit entre catégories sociales d'une même société, soit entre sous groupes ou encore entre groupes ethniques différents regroupés au sein d'un même territoire »³⁰⁵.

Cette activité de construction et d'expression du sujet (l'électeur) autour de l'ethnie ou encore de l'ethnicité peut renvoyer à des processus cognitifs (le sujet est alors considéré d'un point de vue épistémique), à des mécanismes intrapsychiques, c'est-à-dire des projections, des fantasmes, des investissements pulsionnels, identitaires, des motivations, etc. (le sujet est alors considéré d'un point de vue psychologique), à des mécanismes sociaux ou collectifs (le sujet est alors analysé à partir des processus d'appartenance au groupe et de sa participation sociale ou culturelle et considéré d'un point de vue politique). La formation des représentations sociales (R°S) de l'ethnie peut se lire schématiquement dans le modèle suivant.

³⁰⁵ BAKO-ARIFARI N., La gestion pragmatique des sources de violence 'xénophobe' dans le jeu politique au Bénin, *afrika spectrum*, 40 (2005) 2 : 267-297

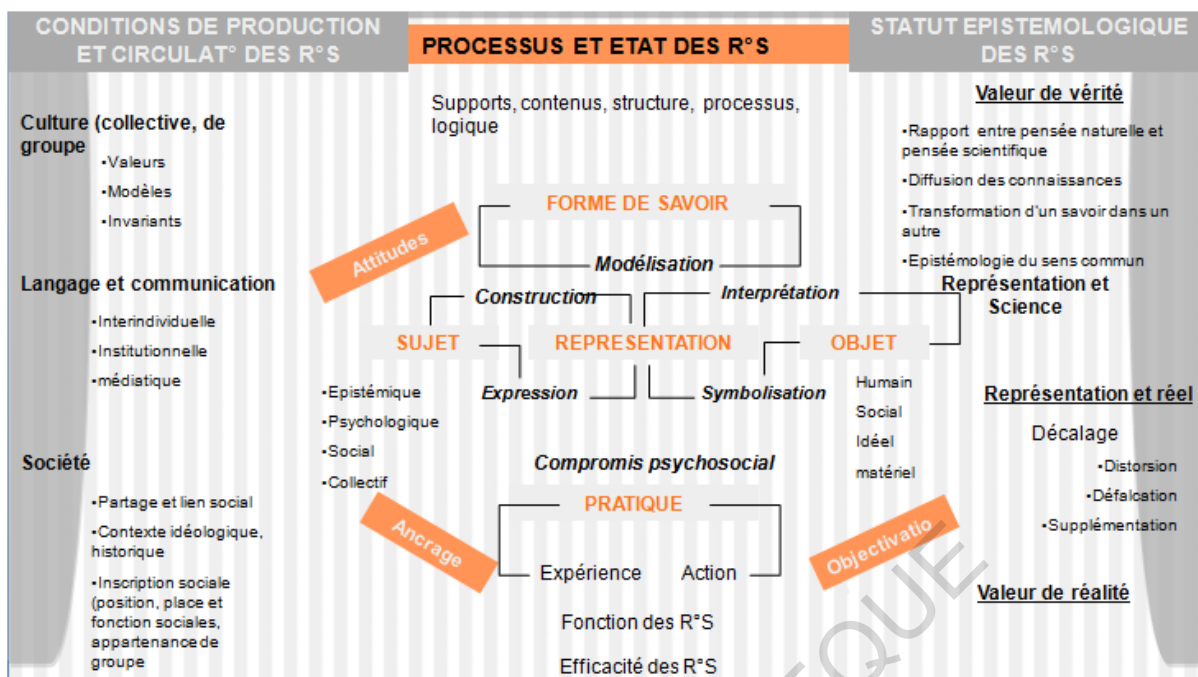


Figure N°2 : Formation des représentations sociales (R°S)³⁰⁶

Les représentations sociales de l'ethnie bien qu'indépendantes de l'acte de vote jouent un rôle fondamental dans la compréhension du vote identitaire à travers les diverses fonctions qu'elles remplissent :

- par leur fonction cognitive, elles permettent de comprendre et d'expliquer la réalité pour en faire un savoir pratique de sens commun, en intégrant les connaissances dans un cadre connu, assimilable, compréhensible qui facilitera ensuite la communication sociale et sa divulgation ;
- par leur fonction identitaire, elles permettent de définir l'identité des groupes et par suite la préservation de leur spécificité par le processus de comparaison sociale où les caractéristiques du groupe sont surestimées. Elles assurent ainsi un rôle important dans le contrôle social ;
- par leur fonction d'orientation, elles guident en amont les comportements et les pratiques : en permettant de finaliser la

³⁰⁶ Source : PATIN B., *Cours sur les Représentations sociales*, fichier Powerpoint, Université de Franche-Comté, master recherche 1 en sciences de l'éducation, 2006-2007

situation « à priori », elles produisent un système d'anticipations et d'attentes où les informations sont sélectionnées et filtrées et par suite, prescrivent les comportements et les pratiques qui en résultent ;

- par leur fonction explicatrice et justificatrice : Les représentations sociales expliquent, en aval, les prises de positions et les comportements. Elles permettent ainsi de justifier « a posteriori » non seulement les pratiques, mais aussi la différenciation sociale visant à la discrimination ou au maintien d'une distance sociale entre les groupes.

Ces dérives de la pensée et du discours, touchant l'ethnicité, comme la structure sociale, peuvent être aggravées encore par l'interférence des intérêts des acteurs eux-mêmes et par les prises de positions partisans en faveur des uns ou des autres³⁰⁷. Autrement dit, l'ethnie n'est pas une substance, mais une réalité mouvante qui se compose et se décompose arbitrairement au gré de l'histoire. Même si certaines données comme la langue, les valeurs, les croyances, semblent constituer les groupes humains dans leurs spécificités, dans leurs différences identitaires, force est de remarquer qu'il n'y a pas d'« ethnie "en soi" »³⁰⁸. Cela est d'autant plus évident que les clivages ethniques ont leurs fondements dans des relents historiques qui servent de relance par les politiciens pour attiser le champ de tensions ethniques dans le jeu électoral. Adekambi M., Goudjo R. et Dovonou A. diront qu'on se rend compte que les conflits interethniques se nourrissent le plus souvent de frustrations historiques qui prennent leurs racines dans un passé plus ou moins récent : guerres entre royaumes, guerres d'installations, travail forcé, esclavage, substitution linguistique,

³⁰⁷ ROLAN J-L. BRETON, *L'ethnopolitique*, Paris, PUF, 1995, p. 12

³⁰⁸ DARBON D., Images et discours de l'ethnicité in DARBON D., (sous la dir.), *Ethnicité et Nation en Afrique du Sud*, Paris, Khartala-MSHA, 1995, 294 pages

frustrations économiques³⁰⁹. Ce fait renchérit la thèse soutenue par Daniel Gaxie qui dénonce l'existence d'un « cens caché » : l'égalité politique est une illusion car les réalités sociales faussent les représentations égalitaires³¹⁰ notamment celles ethniques. C'est également dans cette perspective théorique que se comprendrait l'ethnicité politique en tant que domination des peuples qui venaient de se constituer en nations.

Paragraphe 2 : La domination des peuples : source des conflits ethniques

L'histoire précoloniale du Bénin révèle que des formes de domination avaient existé un peu partout sur le territoire national. Il s'agit souvent de conflit guerrier dont l'enjeu primordial serait l'occupation et le contrôle de l'espace. De ce fait, "les populations victimes, tout en réagissant de diverses manières, affichaient souvent un solide mépris et une haine implacable pour les ethnies dominantes et les transmettaient de génération en génération, perpétuant ainsi des clichés bien établis"³¹¹. Quelques études de cas sont faites : le royaume de Nikki (les acteurs sont des

³⁰⁹ ADEKAMBI M., GOUDJO R., DOVONOU A., *Notions du fils du terroir : enjeux politiques et corruption*, Cotonou, Les Editions Catholiques du Bénin, 2004, p. 25

³¹⁰ GAXIE D., (1978), *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Éditions du Seuil, 3ème édition, 1993, 275 pages

³¹¹ Pour montrer que les disparités ethniques ont aussi leurs fondements dans les conflits guerriers que les peuples qui constituent aujourd'hui le Bénin s'étaient livrés, nous avons exploité les travaux des historiens notamment ceux du Professeur Videgla Michel, Maître de conférences en Histoire à l'Université d'Abomey-Calavi. Nous pouvons citer :

- VIDEGLA D. K. M., *Un Etat Ouest-africain : le royaume goun de Hogbonou (Porto-Novo) des origines à 1908*, thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris I : Panthéon-Sorbonne, 1999, 909 pages
- VIDEGLA D. K. M., *Puissances dominantes et dominées : des difficultés de l'écriture d'une histoire nationale au Bénin* (inédit). Cet article inédit a été publié en 2010 sous le titre suivant : VIDEGLA D. K. M., *Dominants et dominés ou des difficultés de la construction d'une histoire nationale du Bénin*, in GOEH-AKUE N. A., GAYIBOR N. L. (sous la dir.), *Histoires nationales et/ou identités ethniques. Un dilemme pour les historiens africains ?*, Paris, l'Harmattan, pp. 41-64 (312).

L'article sur les *Puissances dominantes* aborde avec beaucoup plus de précision les frustrations historiques générées par les royaumes de Nikki et du Danxomè qui induisent jusqu'à nos jours des heurts ethniques sur les générations descendantes. Toutefois, ces données ont été complétées par d'autres travaux scientifiques.

Baatombu) qui exerçait sa domination sur presque tout le Nord (A) et le royaume du Danxomè (les acteurs sont des Fon) dans le Sud Bénin (B).

A- Les puissances dominantes décisives au Nord Bénin

Le phénomène de razzia est lié par son origine à la condition génétique des Wasangari et à leur style de vie dans une société caractérisée par la stratification en classes plus ou moins étanches : esclaves, hommes libres et seigneurs.

Essentiellement "aventuriers" de naissance, ils comptaient sur leur force et avaient comme traits de caractère l'autosuffisance, le goût du risque, une passion presque morbide de la gloire et un sens de l'honneur. Ni propriétaires fonciers, ni pasteurs, ni artisans, ils disposaient seulement comme revenus des dons de leurs familles maternelles qui, de toute évidence, ne leur suffisaient pas pour faire face aux nombreuses dépenses qu'impliquait leur statut social. La solution la plus facile trouvée par le système politique Wasangari était alors les razzias : expéditions ponctuelles chez les populations voisines permettant le pillage des vivres et des biens et la procuration des esclaves. Elles étaient rarement faites pour une représaille mais toujours à l'initiative d'un chef Wasangari ou des princes aidés par leurs fidèles alliés : les Baatombou. Les régions victimes étaient aussi bien celles des non-Baatombou, mais aussi celles des Baatombou mêmes. Ce phénomène concernait tout le royaume Wasangari de Nikki, mais particulièrement les chefferies de Birni, Kérou et surtout de Kouandé qui, contrairement à certains grands centres comme Nikki, se trouvait à côté d'un grand réservoir d'esclaves : l'Atacora. « A Kouandé, écrivait Edouard Dunglas, dès que le Bangana (chef) annonçait une expédition, de nombreux cavaliers Wasangari y accouraient venant des quatre coins du Borgou,

même de Nikki »³¹². Ce phénomène touchait de nombreux villages, tels que les villages waaba-Tagamba-Daataba, Natemba, Batammaribé (Somba), Yowa, Kotokoli, Kabyè, Dompago etc. Les populations de l'Atacora étaient donc durement éprouvées par ces raids conduits jusqu'à la frontière voltaïque et en territoire Togolais.

D'une façon générale, les Wasangari représentaient un grand danger pour leurs voisins qui, malgré leurs résistances parfois acharnées, n'arrivaient pas à contenir les assauts de l'ennemi. Le meilleur moyen de se protéger paraissait être pour eux alors les alliances qu'ils nouaient avec les vainqueurs. Les Peulh avec leurs *gando* (esclaves), ainsi que les caravaniers n'étaient pas épargnés par les Wasangari et se trouvaient obligés de se placer sous leur protection ou leur domination et cela, contre le paiement d'un impôt. Les guerres de succession au sein des Wasangari eux-mêmes étaient un moyen permettant à une branche princière d'établir sa domination sur l'autre.

Le mépris des autres groupes socioculturels pour les Wassangari et leurs alliés Baatombu s'installaient. Jusqu'à présent, pour faire peur à un enfant têtue, on lui annonce l'arrivée imminente des coupeurs de têtes de Nikki. Dans le groupe Lokpa, on utilise le terme *sanmansa*, c'est-à-dire le méchant pour désigner les Baatombou³¹³. Et chez les Koufaloyinma, la vue d'un cheval dans un rêve signifie pour eux l'imminence d'une attaque baatonou³¹⁴. La domination d'un peuple sur un autre induisant des clivages sociaux semble être plus frappante, plus percutante et plus dramatique au Sud Bénin de par les assauts du royaume de Danxomè.

³¹² DUNGLAS E., Contribution à l'histoire du Moyen-Dahomey, *Études dahoméennes*, 1957, XIX-XX, t. I et II.

³¹³ ANIGNIKIN S., Les relations interculturelles et interethniques au Bénin : les racines historiques des oppositions ethniques et régionalistes, in UNESCO-IDHPD, *La Discrimination Raciale*, Editions Flamboyant, Cotonou, 1997, pp 137-161

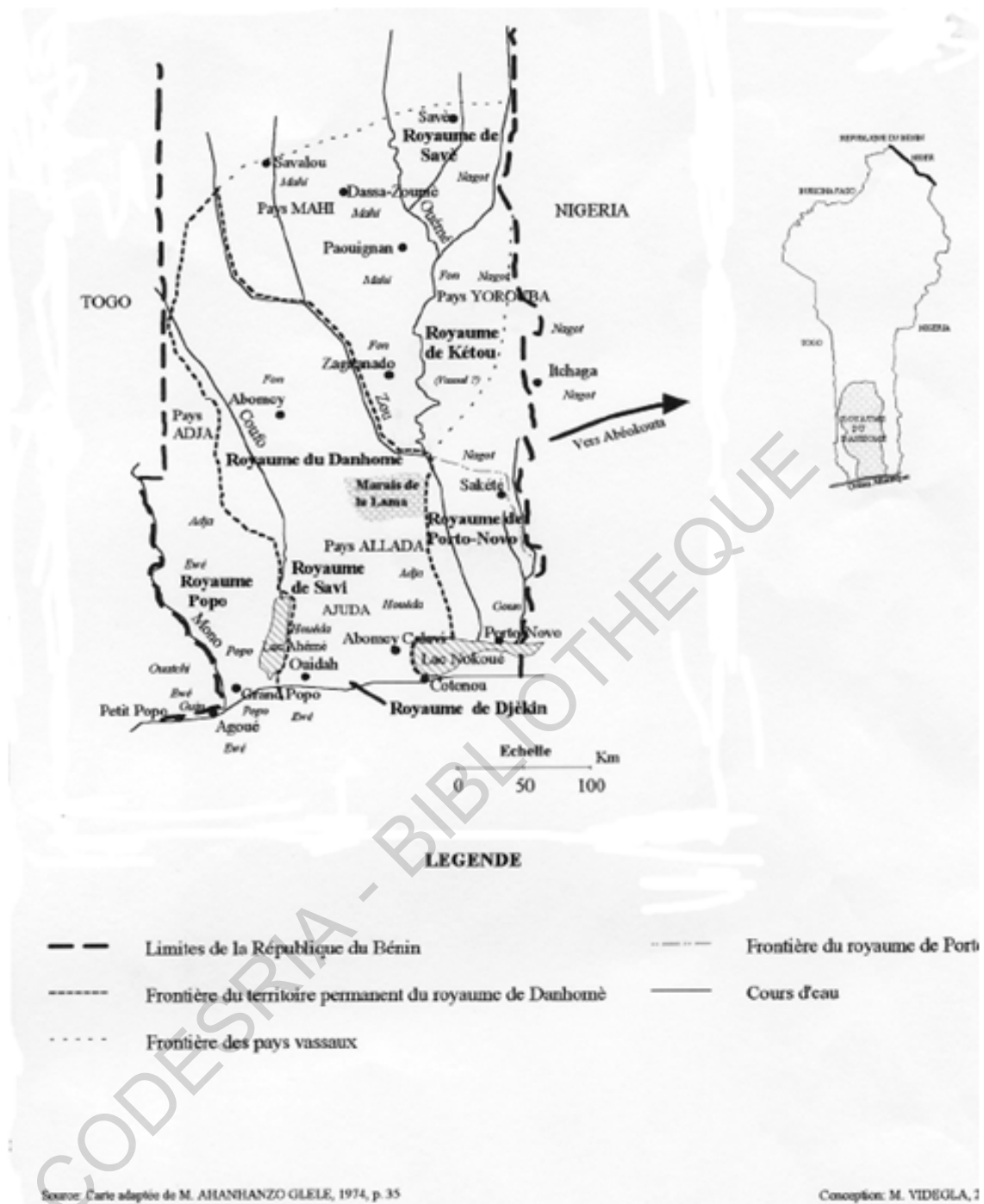
³¹⁴ IROKO A. F., Les Kufaloyinma de l'Atakora", *Le Mois en Afrique*, n° 221-222, juillet 1984, pp. 221-229

B- Les puissances dominantes plus critiques au Sud du Bénin

Les puissances dominantes au Sud Bénin s'exprimaient par les nombreuses guerres hégémoniques du royaume du Danxomè organisées par les Agassouvi ou les Alladahonou. Les raisons fondamentales de ces guerres étaient, d'une part, de pouvoir avoir accès à la côte afin de participer au commerce européen notamment à la traite négrière. L'historien Félix Iroko dit : « l'impérialisme aboméen durement exercé aux dépens des paisibles voisins constamment terrorisés, a été un grand pourvoyeur de captifs de guerre. Une fois ramenés dans la capitale, ceux-ci ne recevaient ni le même traitement, ni la même destination : une partie était envoyée dans les domaines agricoles royaux, certains étaient, [qui] distribués aux guerriers méritants et aux dignitaires, qui laissés en liberté à Abomey même à cause de leur spécialité, quelques-uns immolés aux mânes des ancêtres lors de la cérémonie annuelle des coutumes. Le reste était envoyé à Ouidah pour être vendu aux négriers qui ne quittaient jamais la zone côtière pour l'intérieur du pays, sauf pour rendre visite au roi dans la capitale»³¹⁵. Pour ce faire, "il se lança donc dans une série de guerres et de razzias au Sud et à l'Est, ce qui aliéna les populations victimes et créa chez elles une haine implacable pour Abomey"³¹⁶.

³¹⁵ IROKO F., *La côte des esclaves et la traite atlantique*, Cotonou, 2003, p.108.

³¹⁶ VIDEGLA M., 2008, op. cit.



Carte N°4 : Royaumes au Sud Bénin

D'autre part, on peut noter la dynamique urbaine de ce royaume à la période précoloniale³¹⁷. En effet, à l'instar des anciennes capitales d'empire et de royaume africains, comme Oyo et Ifê au Nigéria, Tombouctou au Mali, Djenné au Niger, Abomey avait aussi un statut de capitale politique dans le royaume du Danxomé. Le fait urbain issu du rêve expansionniste des *Alladahonou* avait pris corps et sens, sous le règne du roi Houégbadja (1650-1679) qui décida de transférer le centre du pouvoir des Agassouvi de Houawé (une localité située dans l'actuel Bohicon) à Agbomè (une localité située depuis lors dans Abomey) à une quinzaine de kilomètres au Nord-Ouest³¹⁸.

En dépit de cette politique expansionniste³¹⁹ (cf. carte n°5 ci-dessous) qui avait permis d'agrandir le royaume au-delà de ces limites actuelles, la croissance urbaine était aussi en rapport avec³²⁰ : la position stratégique de la ville d'Abomey sur le plateau du fait de son extension sur deux axes à savoir : Houawé-Adingnigon au sud-est et Oungbègamè-Dokon au nord ; l'attribution par le roi aux dignitaires et aux princes héritiers (*Vidaho*) d'une concession de terres (*kpatin tun tun*). Ces derniers établissaient leur propre palais sur ces sites autour desquels se créaient des quartiers³²¹. La ville

³¹⁷ - KAKAI S. H. F., Logiques représentationnelles et stratégiques du foncier dans le doublet urbain Abomey-Bohicon au Bénin, *Revue de Géographie du Laboratoire Leïdi*, Université Gaston Berger, N°08, décembre 2010, pp. 131-144

- KAKAI S. H. F., *Lotissement et dynamiques foncières dans la conurbation d'Abomey-Bohicon*, mémoire de DESS en Populations et dynamiques urbaines, UAC/CEFOP, 2005, 71 pages

³¹⁸ Ce paragraphe est une compilation de données documentaires de :

- AHOYO R., *Les villes d'Abomey et de Bohicon : Une capitale historique et un centre commercial moderne dans le Centre-Sud du Dahomey*, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle de géographie, Paris, 1977, 576 pages et ;

- ANIGNIKIN S., Perception du phénomène urbain en Afrique Noire pré-coloniale : L'exemple d'Abomey, capitale du Danxomé in COQUERY-VIDROVITCH Catherine (sous la dir.), *Processus d'urbanisation en Afrique* (Tome I), Paris, l'Harmattan, 1988, 286 pages

³¹⁹ La plupart des zones ont été conquises à partir des razzias organisées par les rois.

³²⁰ Cf. ANIGNIKIN S., op. cit.

³²¹ La toponymie de ces quartiers relève du nom fort du roi qui l'avait créé. C'était le cas du quartier Djègbé qui tire son appellation d'une anecdote du roi Guézo (1818-1858) au moment où il installa son prince héritier, futur roi Glèlè : "dè man gbè djè gbé" (tu es le sel qu'aucune langue ne refuse),

comptait une douzaine de palais royaux privés³²² et le commerce d'esclaves et le développement des activités économiques à travers l'installation des marchés (cas du vieux marché *Adjahi* fondé par le roi Houégbadja).



Carte N°5 : Contrôle politique de l'espace à la veille de la conquête française³²³

du quartier Adandokpodji issu d'une boutarde du roi Tégbessou, de Gbècon issu d'une bénédiction du roi Agonglo envers son fils Adoukonou.

³²² Cf. KAKAI S. H. F., *Rapport sur la géoréférenciation des palais royaux d'Abomey, Cotonou*, CEBEDES, janvier 2005, 32 pages

Pour en arriver là, le royaume de Danxomè avait une politique expansionniste très radicale à l'égard des peuples voisins. Ainsi, par exemple, en 1724 le royaume de Danxomè attaquait le royaume d'Allada³²⁴. Par la ruse, il s'empara de la capitale Houeda en 1727 en provoquant la fuite du roi de ce lieu. Vers le Sud-est, le royaume de Porto-Novo (l'ethnie dominante est le Goun) nouait des relations de protectorat avec le royaume de Danxomè (l'ethnie dominante est le Fon) afin de faire face à l'agression dont il était victime. Les Fon profitaient de ce privilège pour livrer à nouveau des guerres de résistances à leurs alliés. "De Kpengla (1774-1789) à Béhanzin en 1890, il n'y a pas eu moins de 17 principales expéditions dont la plus redoutable était celle de 1889 qui a mis le roi Toffa en fuite³²⁵, ce qui était une grande humiliation pour ce dernier. Le peuple Goun était profondément marqué par cette trahison des Fon surtout que cela a duré plus de 100 ans (1782-1890) au point où le roi Toffa se rangea du côté des Français pour détruire le royaume de Danxomè. Henri Desanti écrira : « La terreur que le Danhomè inspirait aux populations de la région de Porto-Novo était telle qu'après plus de 50 ans elle subsiste encore (...) au plus profond des âmes de ceux-là mêmes qui sont nés bien après la mort de Glèlè et de Béhanzin »³²⁶.

Cette haine mutuelle fait qu'il est presque impossible à un candidat aux élections de l'ethnie Fon de compter sur l'électorat Goun et vice-versa. Le cas palpable s'était observé au 2^{ème} tour des élections présidentielles de 1996 où Maître Adrien Houngbédji (un leader politique de l'ethnie Goun)

³²³ Source : GARCIA L., *Le royaume du Dahomé face à la pénétration coloniale (1875-1894)*, Paris, Ed. Karthala, 1988, 16 p.

³²⁴ Pour les habitants, cet événement était ressenti non seulement comme une humiliation parce que le vainqueur a établi sa résidence dans la ville conquise, mais aussi comme un sacrilège qu'ils reprochaient à Agadja (1709-1732) parce que les restes mortels d'Agassou, leur ancêtre commun, avaient été inhumés en ce lieu (Videgla M., op. cit.)

³²⁵ VIDEGLA D. K. M., *Un Etat Ouest-africain : le royaume goun de Hoglonou (Porto-Novo) des origines à 1908*, thèse d'Etat en Histoire, 1999, p. 488

³²⁶ DESANTI H., *Du Dahomey au Bénin-Niger*, Paris, Larose, 1945, p. 52

faisait alliance avec le Général Mathieu Kérékou, candidat du Nord au détriment de Nicéphore Soglo, le candidat potentiel du Sud et de l'ethnie Fon.

Un enquêté nous confiait que « les Fon n'ont pas oublié cette trahison politique ».

On se souvient encore qu'en février 2009, l'honorable député Epiphane Quenum (originaire de Ouidah et de l'ethnie Fon) du Parti de la Renaissance du Bénin (RB), parti d'obédience Fon et dont le leader charismatique est Nicéphore Soglo est revenu (dans un contexte politique non électoraliste) sur ce fait lors d'une conférence de presse tenue au siège du parti. Plus d'une dizaine d'années (novembre 2009) et lors du 75^{ème} anniversaire du président Nicéphore Soglo, Maître Adrien Houngbédji présente son pardon à la famille politique Soglo³²⁷. Nicéphore Soglo met l'accent sur ce pardon qui, dans le cadre de l'alliance *Union fait la Nation*³²⁸, peut faciliter la cohabitation politique entre Abomey et Porto-Novo. Lehady Soglo, l'héritier politique a insisté sur le fait qu'il s'agit d'un pardon aussi bien envers les Soglo que l'électorat de la RB.

En outre, les mêmes raisons d'hégémonie font que les Yoruba/Nago du Kétou et les Fon d'Abomey sont à la limite des adversaires voire des ennemis : "une fois arrivé sur le trône, son fils Glèlè (1858-1889)³²⁹ décida de le venger et s'en prit à Kétou bien que Ekpo ne fût pas un village yorouba, ni ne se trouvât sur le territoire de Kétou. Ainsi s'expliquaient les campagnes de Danhomè contre Kétou, campagnes dont la plus dévastatrice fut celle de 1886 : trois mois de siège sans succès ; et

³²⁷ Il s'agit de Nicéphore Soglo, ancien président de la république et maire de la ville de Cotonou ; Rosine Vieira Soglo, député à l'Assemblée Nationale et Lehady Soglo, Adjoint au maire de la ville de Cotonou.

³²⁸ Cette alliance regroupe les partis du sud tels que la RB, le PRD, le PSD, le MADEP et Force clé et bien d'autres partis politiques.

³²⁹ Glèlè décidait de venger son père, le roi Guézo (1818-1858) d'Abomey qui a été vaincu par les populations du village d'Ekpo. Ce village a été l'objet de plusieurs razzias.

finalement Glèlè monta un stratagème et se fit ouvrir la porte de la ville dans laquelle se précipitèrent ses troupes. Une partie des habitants fut tuée, une autre prit la fuite et la troisième fut emmenée à Abomey comme esclave. Kétou fut ainsi complètement rayée de la carte, et ne sera reconstruite qu'en 1894 après la conquête du Danhomè par la France. Il en résulta alors une grande haine des Nago et même des Fon de la région pour les Aboméens : aujourd'hui encore, les gens de Vloko, localité située à quelque huit kilomètres de Kétou en provenance d'Agonlin, n'acceptent même pas de donner de l'eau à boire aux Aboméens se trouvant dans le besoin"³³⁰. On peut alors y comprendre les rapports peu concluants entre les kétois³³¹ et les aboméens et qui déteignent sur l'arène politique.

Cette haine peut également prendre une couleur de type ethnorégional. C'est le cas des Fon et des Mahi, deux groupes socioculturels appartenant au même groupe ethnique et partageant le même espace géographique³³². Pour Sokpon A., la crise de confiance entre Mahi et Aboméens était due selon les Mahi à la malhonnêteté, aux comportements de traîtres et à la méchanceté des Aboméens³³³. Selon Anignikin S.³³⁴, sous ce rapport, on a pu voir comment l'ethnonyme et le toponyme " Mahi " ont été forgés de toutes pièces par le Danxomè, un pouvoir englobant, dominant et méprisant pour désigner des communautés diverses et différentes dont le seul point réellement commun était leur commune résistance à la domination étrangère.

³³⁰ VIDEGLA M., op. cit

³³¹ Les habitants de Kétou.

³³² L'ancien Zou-Sud et Zou-Nord devenu après le découpage territorial de 1999, les départements des Collines et du Zou.

³³³ SOKPON A. S. , *Contribution à la connaissance historique des rapports entre les Mahi du Zou-Nord et les Fon d'Abomey (XVIII^{ème} – XX^{ème} siècles)*, mémoire de maîtrise, UNB/FLASH/DHA, 2000, 99 p.

³³⁴ ANIGNIKIN S., Histoire des populations mahi. À propos de la controverse sur l'ethnonyme et le toponyme « Mahi », *Cahiers d'études africaines* 2001/2, 162, pp. 243-265.

On peut donc retenir que les représentations sociales de l'ethnie au Bénin sont fortement influencées et conditionnées par les avatars historiques. Elles élucident essentiellement les racines profondes de l'ethnisation de l'espace sociopolitique qui ne militent pas en faveur de la constitution d'une nation béninoise et d'un vote politique. Ces mêmes représentations sociales permettent de mettre en exergue les temps forts marquants la construction, la déconstruction et la reconstruction du fait ethnique et d'élucider les logiques qui le sous-tendent dans le champ politique. En période électorale, on parlerait de candidat de l'ethnie et non du candidat de développement ayant un projet de société. Il y a une sorte de personnalisation de la politique où on ne vote pas pour le parti X, mais pour Y, membre du parti X. « L'ethnicité a fait de tout temps la centralité des activités politiques en Afrique au Sud du Sahara. Tantôt, l'ethnie constitue un enjeu à sauvegarder par rapport aux intérêts de groupe : des groupes stratégiques se forment spontanément dès lors qu'il s'agit de défendre la notoriété politique de l'ensemble; tantôt, elle est transformée en un instrument dans le but de réaliser des fins politiques »³³⁵. Il n'est alors pas subjectif de dire que nous portons tous un gène ethnique dont les allèles sont soit dominant soit récessif. D'un point de vue de la philosophie morale et politique, il urge de souhaiter qu'on fasse *“un recours au passé”* et non *“un retour au passé”* pour lire l'histoire de nos sociétés. Ce recours au passé est impérieux non seulement pour construire une nation avec une vision partagée de développement, mais aussi pour amoindrir la relance du vote ethnique ou ethnorégionaliste surtout si référence est faite au terroir comme identifiant géographique.

³³⁵ TINGBE-AZALOU A., 1997, op. cit.

SECTION 2 : L'ETHNIE ET LE TERROIR, DEUX REALITES DYNAMIQUES

Ethnie et terroir sont des réalités différentes mais qui s'imbriquent. De par l'installation des peuples, la diversité linguistique et culturelle, on peut retrouver sur un même espace géographique plusieurs acteurs d'ethnies différentes ou non. La formation des représentations sociales de l'ethnie n'est pas sans impact sur la manière dont la vie est organisée sur un espace géographique (terroir). Or, nos schèmes mentaux constituent un véritable moteur inducteur de logiques de fils de terroir, de faits pouvant conduire à des conflits politiques.

Par « conflits politiques », expression qui sera tenue pour synonyme de « crises politiques », "il faut entendre ici les antagonismes ou les combats qui ont pour enjeu la conquête, l'exercice et le contrôle du pouvoir politique par les partis, les clans, les groupes ou les individus qui entendent imposer leur domination sur leurs adversaires. Ces conflits peuvent avoir pour origine les imperfections d'ordre institutionnel ou constitutionnel. Ils peuvent également être alimentés par des rivalités idéologiques, linguistiques, ethniques, religieuses, régionales purement internes. Même circonscrits au sein d'un Etat, ils comportent des risques d'extension internationale qui se réalisent très souvent"³³⁶. Le Bénin et bien d'autres Etats d'Afrique et d'ailleurs sont marqués par des différences ethnorégionalistes (Paragraphe 1). Toutefois, s'il faut rechercher les fondements du vote identitaire, il est également méthodique de mettre en exergue le profil identitaire des électeurs interrogés (Paragraphe 2).

³³⁶ KEUTCHA TCHAPNGA C., Droit constitutionnel et conflits politiques dans les États francophones d'Afrique noire, *Revue française de Droit Constitutionnel*, n° 63, 2005/3, pp. 451-491.

Paragraphe 1 : Le fait ethnorégional discriminant

Dans ce contexte d'Etats africains socialement pluriels, économiquement fragiles et politiquement instables, tout fait discriminant ou discriminatoire est susceptible d'accentuer les forces centrifuges et de nourrir des réflexes de revanche. Le vote n'est donc pas qu'ethnique ou ethnicisé. Il est aussi régionaliste voire ethnorégionaliste. A l'appartenance ethnique s'ajoute celle territorialisée. Ethnie et terroir s'interpénètrent et contextualisent de manière spécifique le jeu politique en Afrique, notamment au Bénin. De manière allégorique, on parlerait de reflet de l'un et de l'autre dans un même miroir. Aux identités ethniques s'ajoutent celles régionales (A). Ces mêmes identités sont fortement et empiriquement politisées (B).

A- Le régionalisme et la logique du fils du terroir, l'émulsion parfaite autour du fait identitaire

L'ethnicité se trouve être un des lieux de repli qui pose problème à l'évolution harmonieuse de nos Etats. Si l'ethnicité est une donnée naturelle, incontournable, avec ses richesses spécifiques et source de cultures complémentaires, elle évolue, hélas en ethnocentrisme et donc en réflexes narcissiques de rejet de l'autre. Dans beaucoup d'Etats, les responsables ne s'entourent que des gens de leur ethnie, à qui reviennent les postes importants, quand bien même ils seraient incompétents³³⁷. L'ethnicité trouve ainsi un terrain d'entente avec le régionalisme.

Le régionalisme est assez proche de l'ethnocentrisme sur lequel il prend souvent appui. Il favorise les gens d'une région à l'exclusion quasi systématique de ceux des autres régions. Il peut se manifester au niveau de l'administration, comme dans l'armée ou dans l'octroi des marchés. Il est latent dans les affrontements politiques du Congo, en Ouganda, au Kenya,

³³⁷ QUENUM A., La problématique de la question de discrimination sous toutes ses formes en Afrique noire, in UNESCO-IDHPD, *La Discrimination Raciale*, Editions Flamboyant, Cotonou, 1997, pp. 51-56.

au Bénin, au Togo, en Côte d'Ivoire. Le phénomène provoque des sentiments de frustration et des réflexes de revanche contenus qui attendent des moments opportuns pour exploser³³⁸. Guy Landry Hazoumé établit une nuance entre ces deux notions. L'ethnocentrisme est vu comme « la solidarité ethnique ou linguistique », tandis qu'il présente le régionalisme comme « une solidarité qui au niveau de la région, englobe et laisse subsister des solidarités secondaires de groupe ethnique et de la langue »³³⁹. Nous relativisons ce point de vue en soutenant que l'ethnocentrisme est une poussée à outrance de la solidarité ethnique ou linguistique. La solidarité ethnique ou linguistique ne peut à elle seule être assimilée à l'ethnocentrisme. Dans la mesure où, les acteurs sociaux sont ressortissants d'un milieu social donné avec des valeurs, normes et rites, un minimum de solidarité est même indispensable pour faire vivre le groupe social. « La solidarité ethnique étant devenue, une forme de vie en communauté basée sur la cohésion sociale, l'affirmation du groupe sur l'individu et prenant appui sur l'appartenance de ce dernier à une entité socioculturelle ou géographique voire à une aire culturelle comme idéal-type de personnification de l'homme »³⁴⁰. Mais, « comment est-on fils du terroir ? Pourquoi le fils du terroir réussit-il à faire de sa position d'autochtonie une ressource politique majeure ? »³⁴¹.

³³⁸ QUENUM A., op. cit.

³³⁹ Cf. HAZOUME G. L., *Idéologies et tribalistes et nations en Afrique, le cas dahoméen*, Paris, Présence Africaine, 1972, p. 27

³⁴⁰ KAKAI S. H. F., Notes de lecture, METODJO A. K., *Devenir maire en Afrique : Décentralisation et notabilités locales au Bénin*, Paris, L'Harmattan, 2008, 158 pages, *Perspectives & Sociétés*, N°1, janvier 2010. Nous reprenons dans cette section nombre de nos développements faits dans cette note de lecture. Des points de vue sont nuancés ou actualisés par rapport à la note de lecture et compilés à nouveau.

³⁴¹ Ces interrogations ont été posées par Alain Kisito Métodjo (2008).

En effet, dans la construction de la logique du fils du terroir³⁴², apparaît la place centrale de retour de l'*akowé*³⁴³ au village³⁴⁴. Ceux-ci vivent souvent en milieu urbain et ont, dans l'imaginaire des paysans et villageois, un capital social et économique intéressants. Ces *akowé* ne manquent pas aussi de faire des démonstrations de force lors des cérémonies aux villages, ce qui leur permet d'avoir une certaine notabilité et crédibilité politique ; en d'autres termes de forger une personnalité au vu des ruraux. Des intellectuels, des hommes d'affaires et des fonctionnaires se font positionner sur des listes électorales de circonscriptions³⁴⁵ dont relèvent leurs villages afin d'être rassurés qu'ils seront élus puisqu'ils sont du terroir.

Le terroir est alors l'esprit d'appartenance identitaire aimante des solidarités électives ou sociales. Ces solidarités, dans le cas d'une élection, à l'instar de la fixation du terroir, varient selon les enjeux, les concurrents, la nature de l'élection et le niveau institutionnel. Pour un scrutin présidentiel, toute une région, un département ou encore une commune peut symboliser le terroir tandis que pour un scrutin local, le terroir peut ne pas dépasser l'arrondissement ou un village. De cette typologie, il faut noter que la sensibilité du fils du terroir est un fait consubstantiel à la vie politique béninoise ; cette idéologie³⁴⁶ suppose aussi bien la primauté de l'autochtonie et de l'ethnicité et révèle que sur une même terre, la langue parlée peut dissocier « les fils du terroir », par rapport au groupe

³⁴² BAKO-ARIFARI N., Démocratie et logique du terroir au Bénin, *Politique africaine*, N° 59, 1995, pp 7-24.

³⁴³ Les lettrés ou intellectuels en langue Fon.

³⁴⁴ METHODJO A. K., *Devenir maire en Afrique : Décentralisation et notabilités locales au Bénin*, Paris, l'Harmattan, 2008, 158 pages

³⁴⁵ Une circonscription électorale est une division territoriale délimitant le cadre dans lequel se déroule une élection (cf. DEBBASCH C. et al, *Lexique de politique*, Paris, Dalloz (7^{ème} édition), 2001, p. 69).

³⁴⁶ « Une idéologie n'est en aucun cas une adjonction de jugements ou de thèmes sans liens internes, elle constitue essentiellement une synthèse ordonnée recelant sa propre cohérence logique. C'est ce caractère de systématisme qui permet à l'idéologie de fournir une explication du divers, de projeter sur l'expérience une grille explicative répondant à toutes les questions qui peuvent être posées » (cf. ANSART P., *Les idéologies politiques*, Paris, PUF, 1974, p.19).

linguistique. Sur le champ politique, le terroir est donc une réalité géographique fluide.

La logique du fils du terroir trouve également son essence dans la corruption et dans le clientélisme. Il vaut mieux hisser un fils du terroir qu'il soit de sa famille ou non pour gérer les affaires publiques et en profiter plutôt que de positionner un « étranger »³⁴⁷ :

L'électeur choisit dans sa communauté, sachant que son élu pourra lui être utile par la suite.

Toutefois, la logique du fils du terroir n'oblige pas un électeur à voter, *stricto sensu*, pour un fils du terroir. La conscience électorale de l'électeur influe sur le choix collectif. Le vote préférentiel pour le fils du terroir répond ce faisant à une quête de représentants politiques responsables, à qui les habitants pourraient demander, le cas échéant, des comptes. Dans une « situation d'incertitude » sur la sécurité de son vote, l'électeur choisit le fils de terroir comme solution.

Des exemples sont légion. Chaque année, le député Issa Salifou dit Saley paie personnellement le *hadj*, à une dizaine de personnes, originaires de la ville de Malanville, depuis qu'il s'est découvert ce terroir en 2002. Il a financé la construction de la mosquée de la commune de Bohicon, l'autre terroir dont il se revendique. Il en est de même du député Rachid Gbadamassi qui a financé la mosquée de Parakou (commune dont il a été le maire et fils de terroir de "fait") et bien d'autres actions de terrain. Dans le département du Zou et plus précisément dans la commune de Za-kpota, on peut noter les actions de construction de modules de classe, de centre de santé, d'achat de fournitures scolaires par un douanier fils du terroir, qui plus tard a pu être élu conseiller de cette commune lors des élections locales de 2008. Le richissime homme d'affaires et député Désiré Vodonon n'est pas aussi à écarter de la liste dans la mesure où, il a étendu ces

³⁴⁷ L'étranger est ici le ressortissant d'une autre localité ou ethnie. Les Fon désignent bien les ressortissants du nord comme des "tomènu".

actions de dons (construction de hangars de marché, modules de classe, centres de santé) non seulement à sa commune d'origine, Zogbodomey mais dans presque toutes les communes du Zou voire des Collines. Il en est de même du député Edmond Agoua pour ses actions dans Glazoué.

De ce fait, le comportement dans l'univers social devient une ressource dans le champ politique³⁴⁸. En tant que "fils du terroir", il faudra poser des actes censés, avoir un bon comportement, participer surtout au développement de sa localité.

Ce n'est pas à la veille des élections qu'un individu (après avoir corrompu les sages de la localité avec l'argent) se présente en tant que "fils". Ils ne le reconnaissent pas en tant que le leur d'autant puisqu'il ne leur avait rien fait pour marquer sa présence". "Ce n'est pas pendant les périodes électorales qu'on se rappelle de sa localité non plus ! Il faut être d'abord natif de cette localité ou avoir l'un des parents qui est reconnu positivement et être toujours aux côtés des populations de la localité avant d'espérer quoique ce soit de nous.

Le fils du terroir a une forte chance de bénéficier des suffrages des siens parce qu'il connaît mieux les problèmes de développement de sa localité. Il peut donc apporter des solutions adéquates à ces problèmes.

Selon les propos de certains enquêtés, on ne peut pas vendre la maison pour l'achat d'un champ à moins que ce champ ne soit fertile et plus productif ou que celui-ci ne détienne tout le trésor caché.

Par rapport à cette logique du terroir, des enquêtés affirment que :

Voter le fils du terroir c'est voter la solution, le développement.

Certes, nous ne doutons pas de la bonne foi de ces personnalités politiques qui investissent leurs propres ressources et/ou mobilisées dans les actions

³⁴⁸ MÉTODJO A. K., op. cit., p. 84

de développement local. Toutefois, nous soutenons l'hypothèse non nulle selon laquelle ces actions servent à faire un *bilan électoral populiste*, c'est-à-dire comptabilisées par les électeurs pour que ce bienfaiteur devenu homme politique ou praticien de la politique puisse leur renouveler sa marque de confiance. « En cas de besoin, pour espérer bénéficier de la « solidarité » du groupe social, il faut y avoir investi. Il se dégage de cette logique sociale un système articulé méconnu mais socialement reconnu et en équilibre toujours instable de créance et de dette infinie dans lequel la solvabilité sociale de chacun se mesure à l'aune de sa disposition à gérer son portefeuille social et communautaire »³⁴⁹.

Ces comportements frisent le clientélisme ou l'ethnoclientélisme³⁵⁰. Le politicien conscient de son incapacité à conquérir l'électorat par un projet de société préfère l'achat de conscience. Jean François Médard dira que le clientélisme électoral, il s'agit d'obtenir un suffrage en échange de faveurs, de services et de biens publics divisibles³⁵¹. Il s'agit là de pratiques contraires à l'*éthos* démocratique, pratiques qui arrangent aussi bien le candidat et l'électeur. Ces candidats utilisent soit leurs propres ressources financières, soit de l'Etat et des rentes étrangères pendant les élections ; on intensifie la machine de distribution de l'argent. C'est un moyen pour le candidat de nouer « une relation personnelle avec les électeurs du terroir et s'attacher à gagner la confiance d'une bonne partie d'entre eux, afin de s'assurer leur vote »³⁵². Le candidat qui veut « s'asseoir » dans son terroir doit faire le lobbying pour amener les projets de l'Etat dans sa communauté, sans quoi, il risque d'être frappé par une mort sociale³⁵³. Jean François

³⁴⁹ AKINDES F., Pauvreté et construction de droits en Afrique, *West Africa Review*, Issue 10 (2007), p. 3

³⁵⁰ Ceci est largement abordé dans le chapitre 7 de ce travail de recherche.

³⁵¹ MEDARD J. F., Postface, in BRIQUET J.L. et SAWICKI F. (dir), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998, p. 313

³⁵² METODJO A. K., op. cit., p. 92

³⁵³ Même s'il ne subit pas une mort sociale, les Fon sont mécontents du Président Nicéphore Soglo pour le fait qu'il n'a pas investi dans sa commune d'origine, Abomey lors de sa mandature

Médard conceptualise la stratégie clientéliste comme “une stratégie de l'échange dans laquelle le don, l'aide, la faveur, le service rendu, deviennent un moyen de se faire des obligés, des créanciers”. Cette réalité répond à une logique sociale « Nul n'est électoralement oint ici, s'il n'est fils du terroir »³⁵⁴. Certains analystes politiques au Bénin et d'ailleurs n'ont pas hésité à affirmer à propos de la nouvelle élite politique que ce sont des citoyens qui ont dû momentanément descendre dans les campagnes pour solliciter les suffrages des gens de leur village³⁵⁵.

Avec ou sans argent, c'est de toute façon notre « frère » ou notre « fils » que nous aurions envoyé au Parlement même si le chef du parti auquel il appartient a le tort de ne pas être notre « parent ». Le mal profond dont la persistance a été révélée par ces élections s'appelle le régionalisme³⁵⁶.

Il faut donc distinguer le fils de terroir de “droit” (c'est-à-dire le natif du village ou de la région) du fils de terroir de “fait” (c'est-à-dire qui a vécu pendant longtemps dans le milieu et de par son comportement, est considéré comme un autochtone). Souvent, ce dernier a une relation de nuptialité avec des familles du milieu d'accueil.

Par phénomène de fils du terroir, nous entendons généralement [donc] une sorte d'affiliation que partagent les membres d'une même communauté (ethnie, tribu ou région) et qui les pousse à porter leur choix sur un des leurs qui prétend à un poste. La raison et la particularité essentielles de ce choix, c'est que toutes ces personnes sont natives de cette ethnie, tribu ou

présidentielle. Il semble que ce dernier a mobilisé assez de ressources pour d'autres régions notamment le Nord du pays afin de pouvoir récupérer ces électors compte tenu de l'importance de ces actions de développement mais cette politique n'a été qu'un échec.

³⁵⁴ METODJO A. K., op. cit., p. 36

³⁵⁵ GREZ A., *La démocratie vue par le monde rural*; une enquête réalisée par Adriana Grez, Emmanuel Adjovi et Jérôme Badou. – Cotonou : Fondation Konrad Adenauer, ca. 1993. - 72 S. : Lit. Hinw.

³⁵⁶ GBEGNONVI R., Les élections législatives de 1995 au Bénin, *Politique Africaine*, N°59, 1995, pp. 59-69

région donnée, sans considération de leur rang social, professionnel ou de leurs idées. Il y a à la base de ce phénomène un compte qui est presque exclusivement tenu du lien de parenté qui repose sur le lien de sang³⁵⁷. Par logiques du terroir, le sociologue Bako-Arifari N. souligne qu'il faut entendre l'ensemble des mécanismes et modes d'interférence des considérations d'ordre villageois dans l'exercice quotidien des activités politiques et dans le processus de promotion des élites au niveau national. Ces logiques tendent à imprimer au système actuel béninois un de ses caractères profonds. Il met aussi un accent particulier sur le vote ethnorégionaliste centré sur la logique du terroir qui "apparaît comme un ensemble de stratégie de conquête et de conservation des positions de pouvoir au niveau national mais qui fait du terroir d'origine une carte maîtresse, une rampe de lancement sur l'échiquier national"³⁵⁸. Plus loin, il affirme que les considérations du terroir semblent indiquer les stratégies d'alliance partisane pendant les périodes électorales. On a souvent l'impression que c'est en fonction des projets qu'ils nourrissent pour leur terroir que les cadres ressortissants se positionnent dans le jeu des alliances électorales sur l'échiquier national. De plus, ces stratégies d'alliances laissent entrevoir une dynamique d'alliance entre minorité d'une région donnée et une majorité dans une autre, comme le faisaient les trois anciennes formations politiques qui ont dominé la scène nationale jusqu'en 1972.

D'autres manifestations de logiques du terroir se retrouvent aussi bien dans le discours politique que dans la ségrégation spatiale en milieu urbain au Bénin.

³⁵⁷ ADJOVI S., *Election d'un chef d'Etat en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2003, p.53

³⁵⁸ BAKO-ARIFARI N., Démocratie et logique du terroir au Bénin, *Politique africaine*, N° 59, 1995, pp 7-24.

Ainsi, par exemple dans une émission télévisée³⁵⁹, le maire de Porto-Novo, Océni Moukaram, déclarait le 22 février 2009, que le Centre Hospitalier Départemental du Plateau/Ouémé (CHDPO) couvrant les 9 communes du Département de l'Ouémé est considéré par les habitants de la commune de Porto-Novo comme le Centre Hospitalier de Porto-Novo (c'est-à-dire leur centre hospitalier) puisque l'hôpital est sur leur territoire.

A propos de la ségrégation spatiale, il faut noter que le milieu urbain est par endroit le prolongement du terroir villageois. Cette ségrégation spatiale en milieu urbain se manifeste par le fait que même dans les villes à caractère cosmopolite comme Cotonou, on notait une ségrégation ethnique. On se souvient de Fonkomè (quartier des Fon) devenu Cadjèhoun/Gbégamey ; de Xwalacodji (terroir des Xwla) ; de Zongo (terroir des Yoruba, des Bariba et Dendi venus du Nord Bénin) ; de Guinkomey (terroir des Guin), etc. Une autre spécificité notée dans la commune de Savè est que les communautés Fon forment en quelque sorte leur quartier ou hameau (à part) séparé des quartiers des autochtones Tchabè. Nous avons pu faire ce constat dans les villages de Attèsè, de Igbo Yoko, de Akon-Gbéré et de Boubou³⁶⁰. Ces terroirs formalisés servent souvent de connecteurs logiques pour véhiculer le discours ethnique ou ethnorégionaliste. A ce niveau aussi, l'*akowé* joue un rôle très important puisqu'il se positionne comme un leader.

Autrement dit, le fait ethnique ne suffit pas à lui seul pour expliquer le comportement électoral lié à l'ethnicité. Il faut y ajouter ou compter sur l'électorat du terroir puisque nous pouvons être de la même ethnie sans être du même terroir. Selon le type d'élection (nationale ou locale), l'ethnie et le terroir deviennent des facteurs à géométrie variable. Il arrive que ces

³⁵⁹ Emission *Zone Franche*, Chaîne de télévision Canal 3, Invité : le maire de Porto-Novo Océni Moukaram, 22 février 2009

³⁶⁰ KAKAI S. H. F., *Sécurité alimentaire, nutrition et état de la microfinance dans la commune de Savè, villages de Attèsè, de Akon-Gbéré, de Igbo Yoko et de Boubou*, Rapport d'étude, Cotonou, CEBEDES, 2006, 79 pages

facteurs sociologiques soient à la base de discrimination ethnorégionaliste, discrimination attisée depuis l'époque coloniale par les avatars historiques évoqués plus loin. Le fait ethnique n'est pas *ex nihilo* consubstantiel à l'acte de vote en Afrique. Il s'agit d'un jeu d'acteurs. Sous d'autres cieux, le fait ethnique ou encore le fait ethnorégionaliste se manifeste également, ce qui nous autorise à dire qu'il s'agit d'un fait universel. Mais, ne sommes-nous donc pas sous l'emprise du fait ethnique en Afrique ?

B- La dimension politique de l'emprise du fait ethnorégionaliste

Le fait ethnique n'est pas l'exclusivité du Bénin ni des Etats africains. Sur d'autres continents notamment américain et européen, de nombreux Etats comptent plusieurs ethnies.

Toutefois, il est à noter que la Somalie est le seul Etat africain ayant une grande homogénéité culturelle du point de vue de l'ethnie (Somalie) et de la religion (musulmane sunnite). La population d'ethnie somalie a donné son nom à l'Etat. Quelques minorités ethno-linguistiques existent et sont surtout formées des *Digil* et des *Mirifle* (Rahenweyn/Rahenwin), de Bantous *souahélis* ou *Jarir* et de *Bantous somalisés*, d'Arabes d'origine yéménite et d'Arabo-Perses ou *Reer Hamer* (*Benadiri* et *Bravanais*) établis dans les villes côtières, d'*Oromo*, de *Garré*, de *Dabarré*, de *Tunni*³⁶¹.

Mais, pour des fins inavouées, "en Afrique, la question ethnique a été manipulée"³⁶².

A cette question "lorsqu'il s'agit d'expliquer les crises qui secouent

³⁶¹ PEROUCHE P., *Le Puntland, un territoire autonome dans une somalie en crise, avril 2006*, <http://gdm.eurominority.org/www/gdm/81-2006-04-gdm.asp> (consulter 15 mars 2009). Ajoutons que malgré cette homogénéité culturelle, la Somalie traverse une guerre civile frisant le terrorisme.

³⁶² Titre d'un article paru dans le Journal français *Le Monde* du 29 mars 2008, Interview avec Christian COULON, chercheur au Centre d'étude d'Afrique noire (CEAN) de Sciences Po Bordeaux et René Otayek, directeur du CEAN. http://www.lemonde.fr/afrique/article/2008/03/29/en-afrique-la-question-ethnique-a-ete-manipulee_1028764_3212.html (consulter le 7 avril 2008)

l'Afrique, le facteur ethnique est régulièrement mis en avant. On l'a vu à propos du Kenya, de la Côte d'Ivoire ou du Rwanda. Est-ce la bonne clé pour comprendre l'Afrique contemporaine ?" d'un journaliste du quotidien français *Le Monde*, Christian Coulon, chercheur au Centre d'étude d'Afrique noire (CEAN) de Sciences Politiques Bordeaux, répond : « Absolument pas. L'ethnicité, ou l'analyse par le prisme ethnique, est une vision immédiate qui satisfait une partie de l'opinion occidentale car elle renvoie à une image de l'Afrique sinon primitive, du moins en retard. C'est l'explication la plus facile, celle qui demande le moins d'efforts ». René Otayek, directeur du CEAN souligne qu'il ne faut pas privilégier cette clé mais il ne faut pas l'ignorer non plus. L'ethnicité est à considérer comme une dimension parmi d'autres, une construction historique en constante transformation, et à articuler avec les facteurs politiques, économiques, culturels.

Nous sommes du même avis que René Otayek et postulons pour l'hypothèse selon laquelle le vote ethnique ou dans une perspective holistique, l'ethnisation de l'arène politique fragilise la démocratie en Afrique compte tenu des discriminations et violences qui ponctuent les élections dans de nombreux Etats africains. Même le Bénin, considéré comme laboratoire de la démocratie africaine ou l'exemplarité démocratique sur le continent, n'échappe pas à ces conflits ethniques qui demeurent, pour l'instant, latents. Adjovi Emmanuel dira :

A Parakou fief de Mathieu Kérékou, situé à 400 km de Cotonou, on parle de barils d'acide stockés pour arroser les béninois originaires du sud, considérés comme les partisans de Soglo³⁶³.

Richard Banégas souligna qu'« un partisan de Kérékou confia à un conducteur de taxi-moto, originaire du sud :

³⁶³ ADJOVI E., *Une élection libre en Afrique, la Présidentielle du Bénin (1996)*, Paris, Editions Khartala, 1996, 180 pages

Nous sommes prêts pour la guerre civile si jamais Soglo manipule les résultats, vous allez le payer très cher ici. "Pris de peur, les ressortissants du sud commencent à quitter Parakou par vagues... la gare ferroviaire connaît une affluence inhabituelle". C'était dans le cadre des élections présidentielles de 1996³⁶⁴.

La dynamique des conflits ethniques ayant un fondement politique est empirique sur le continent africain et fragilise aussi bien l'économie monétaire, l'appareil étatique que le tissu social. La mort conjointe du président bissau-guinéen Joao Bernardo Vieira et de son Chef d'Etat-major, le général Tagmé Na Waié (*dans l'intervalle de 24 heures*) en 2009 semble être un règlement de comptes de clans ethniques.

Le président sénégalais Abdoulaye Wade tout en déplorant les faits souligne sur la radio RFI : il existe dans cet Etat deux camps militaires bipolarisés d'un point de vue ethnique d'où ses inquiétudes puisque la Guinée-Bissau fait frontière avec son pays.

Si on me tue le matin, Nino mourra le soir" avait l'habitude de dire le général Batista Tagmé Na Waie, sous-entendant que sa mort ne pourrait qu'être l'œuvre du président Joao Bernardo « Nino » Vieira et qu'elle serait immanquablement suivie d'une vengeance. Retenant cette interprétation après son assassinat à la bombe le 1er mars 2009, les proches du général organisèrent le lendemain une expédition punitive contre Nino Vieira, à la présidence³⁶⁵. Toutefois, la raison fondamentale largement répandue au sein de la communauté internationale est le trafic de drogue.

³⁶⁴ BANEGAS R., *La démocratie à pas de caméléon : transitions et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003, p. 479

³⁶⁵ ANTIL A., L'Afrique, le retour des militaires ? Une fausse question in IFRI, *Crise mondiale et gouvernance globale*, Paris, Dunod, 2010, p. 224

Ludovic Ollivier³⁶⁶ souligne l'exclusion des Somalis du Harar. La conférence d'Addis-Abeba (tenue du 1^{er} au 5 juillet 1991) prononce l'éviction politique des Somalis du Harar : pas de député. Les Somalis du Harar s'engagent dans 'un conflit armé pour avoir leur place dans la démocratie ethnique. La guérilla du FLIG (Front de libération des Issas et Gurguras) : mai 1991 - avril 1992 a été mise en place. La politique du *Transitional Government of Ethiopia* (TGE) qui dirigeait l'Etat se base sur le postulat que la démocratie ne pourra être établie qu'à travers la réalisation des droits ethniques ou les droits des différentes « nationalités » de l'Etat qui furent opprimées sous les régimes précédents. Ces différents peuples et groupes ethniques auraient été maintenus contre leur gré au sein de l'Etat éthiopien. L'Éthiopie devrait donc devenir une fédération démocratique de régions-ethnies au lieu de rester un Etat unitaire. Les implications et les effets pratiques d'une telle ligne idéologique sont immenses. Un nouveau découpage régional selon des lignes ethniques fut rendu public fin 1991. Les citoyens devraient résider de préférence dans les régions dont sont originaires « leurs » groupes ethniques, ce qui pose problème pour les citoyens de descendance mixte et pour ceux qui habitent depuis plusieurs générations dans une région autre que la leur. La politique encourageant l'autodétermination ethnique a créé, au cours de la première année de la transition, une ambiance chaotique qui a donné lieu à un certain nombre d'affrontements violents entre différents groupes dans les régions rurales. Dans certaines zones, des actions de purification ethnique (*ethnic cleansing*) semblaient viser les descendants d'immigrants Amhars de l'époque de l'empereur Ménélik II (1889-1913). Des craintes, largement partagées, existent en ce qui concerne l'attribution de trop de pouvoirs à des régions qui ne disposent pas des mêmes ressources naturelles et humaines.

³⁶⁶ OLLIVIER L., Les Somalis du Harar et la « démocratie ethnique » éthiopienne (1991-1994), *Politique africaine*, N°59, 1995, pp.153-163 <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/059153.pdf> (consulté le 5 octobre 2009)

Evoquant la situation du Nigeria, Joseph R.³⁶⁷ affirme que tout comme aux Etats-Unis (dont le système politique a grandement inspiré la Constitution nigériane) les candidats à la Présidence doivent prendre le risque de perdre une partie de leurs soutiens régionaux, ethno-linguistiques ou religieux : les candidats en quête d'identification - ne peuvent espérer conquérir le pouvoir quand l'ensemble du pays forme une circonscription unique. On peut alors dire que ces candidats sont « piégés » par les perceptions ethniques de leurs partisans et de leurs opposants, quels que soient les autres facteurs compensatoires durant la campagne. On ne saurait pour autant en conclure que le candidat victorieux en 1979 et son parti ont eu une démarche « non-ethnique », ni que leurs soutiens sont « neutres » du point de vue ethnique (*ethnically-neutral*). Laurent Fourchard³⁶⁸ propose une relecture des violences ayant émaillé la démocratie nigériane sous le régime de Obasanjo : l'organisation mondiale contre la torture estime que 10 000 personnes seraient décédées au cours de conflits ethniques, religieux et politiques entre 1999 et 2002, alors que pour Human Rights Watch, ce chiffre concerne la période 1999-2006³⁶⁹.

Valérie Golaz³⁷⁰ montre comment l'on peut détourner les faits démographiques à des fins politiques. En effet, au Kenya et dans l'intérêt de son propre groupe ethnique, Daniel Arap Moi a cherché à faire croire que les Kalenjin (groupe ethnique dont relève l'ethnie Tugen de Moi) étaient plus nombreux que les Kamba. Cela se comprend par le fait que "du point de

³⁶⁷ JOSEPH R., Le piège ethnique : Notes sur les élections au Nigeria (1978-1979), *Politique africaine*, N°3, 1981, pp. 26-43 (<http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/003026.pdf>, consulter le 7 octobre 2009)

³⁶⁸ FOURCHARD L., Violences et ordre politique au Nigeria, *Politique africaine*, N° 106, juin 2007, pp. 5-27

³⁶⁹ * World Organisation against Torture (OMCT) et Centre for Law Enforcement (Cleen), *Hope Betrayed ? A report on Impunity and State-Sponsored Violence in Nigeria*, Genève et Lagos, OMCT et Cleen, 2002, p. 187 ;

* Human Rights Watch, They do not own this place. Government discrimination against non indigenes in Nigeria, *Human Rights Watch*, avril 2006, vol. 18, n° 3, p. 32.

³⁷⁰ GOLAZ V., Les enjeux ethniques des recensements : le recensement de 1989 au Kenya in *Politique africaine*, N°67, 1997, pp. 113-121

vue politique, Moi et la Kenya African National Union (KANU) sont soutenus par une alliance des petites ethnies (entre autres les Masai et les Kalenjin) contre les grandes (en particulier les Kikuyu et les Luo)”. Suite aux élections présidentielles du 27 décembre 2007, les violences ont pris une tournure ethnique. Elles ont en définitive opposé les Kikuyus, ethnie du président Kibaki, aux Louos, celle de son rival Rayla Odinga. On a parlé de « nettoyage ethnique » et les deux camps se sont mutuellement accusés de génocide³⁷¹.

Le fait ethnique est donc souvent pris d’assaut par nombre d’acteurs pour conquérir, exercer et remodeler l’espace politique voire social. Ceci peut engendrer une violation des droits humains notamment des droits de l’enfant. Raymond Bernard Goudjo met en relief le cas de l’épuration ethnique dont font l’objet les enfants. La meilleure manière d’affaiblir un groupe ethnique nombreux et fort, c’est de ralentir considérablement, voire bloquer sensiblement et radicalement sa croissance démographique. Généralement, quand le Président ou le parti au pouvoir appartient à une ethnie minoritaire, il facilite considérablement les saignées au sein de l’ethnie majoritaire. Quand il n’organise pas lui-même, sous divers couverts, la traite bon marché de ces enfants, il laisse faire les trafiquants tant qu’il s’agit des enfants appartenant à des ethnies autres que la sienne³⁷².

Au Congo, l’accession au pouvoir d’un individu est très souvent considérée comme la victoire d’une région sur les autres et le pouvoir devient ainsi la propriété de l’ethnie dont est originaire le détenteur du pouvoir. [...] Autrement dit, le pouvoir apparaît comme une véritable source d’enrichissement pour celui qui le détient. Il confère à celui-ci et à son

³⁷¹ GUÈYE B., La démocratie en Afrique : succès et résistances, *Pouvoirs* 2009/2, N° 129, p. 5-26.

³⁷² GOUDJO R. B., Le trafic des enfants en Afrique et ses impacts socio-économiques : protégeons les enfants, nouvelle génération de nos États, Séminaire sous-régional sur : Des pays de l’Afrique de l’ouest, FKA, Cotonou, du 18 au 20 octobre 2004, <http://www.kas-Bénin.de/grafiken/ref-abbe.pdf>, consulté le 29 mars 2009

entourage avantages et facilités illimités au détriment des autres. Ainsi, la préservation de ceux ci incite l'ethnie gestionnaire du pouvoir à prévenir toute éventuelle remise en cause de ses « droits désormais acquis » par l'anéantissement systématique des autres ethnies. Or, comme il est souvent établi, partout où l'identité d'un groupe est niée ou réduite, le groupe victime de cette négation, de ce complexe, soit réagit immédiatement contre l'agression, soit par un réflexe de défense de son identité, se replie sur lui-même, se referme dans sa coquille, observe et attend son tour qui peut et/ou doit arriver quelques soient les moyens mis en oeuvre pour atteindre cette fin. Telle est la réaction des groupes exclus dans ce type de régime. Mais ce repli sur soi contribue à la longue à couvrir un sentiment de révolte qui, quand il se manifeste, a souvent des effets néfastes au sein de la société. La simple différence entre groupes ethniques s'exprime désormais en terme d'opposition³⁷³.

Cependant, on ne peut pas parler de l'ethnicité dans le jeu politique et démocratique en Afrique sans aborder la situation de la région des Grands Lacs. La minorité Tutsi a assez de ressort pour mettre en difficulté la majorité Hutu. Et le poids démographique de ceux-ci est assez important pour qu'on ne puisse pas avoir durablement raison d'eux par la seule puissance militaire des Tutsi³⁷⁴. De nos jours, l'expression extrême de la réalité ethnique dans l'arène politique africaine semble être le cas du Rwanda et du Burundi où les manifestations discriminatoires ont pris la forme d'un ethnocentrisme violent et génocidaire.

³⁷³ Cf. KITSIMBOU X. B., *La démocratie et les réalités ethniques au Congo*, Université de Nancy II, Thèse de doctorat en sciences politiques, 2001, p. 45

³⁷⁴ Une minorité a la possibilité de déstabiliser durablement un Etat. On a pu le constater aussi avec les Touaregs au Niger et au Mali.

De ce fait, la question ethnique est de toute évidence au cœur de nombreuses crises en Afrique. Toutefois, nous pensons qu'on ne peut traiter ces violences ethniques comme une résurgence du « passé précolonial où des guerres tribales [qui] avaient existé »³⁷⁵ puisque malgré les luttes hégémoniques, la conscience ethnique n'était pas forte ou du moins expressive dans le jeu politique et des alliances sociales. Ce même point de vue est soutenu par Laurent Fourchard qui dit que ces conflits et ces organisations armées ne représentent en aucun cas la retraditionnalisation d'une « société précoloniale » mais s'inscrivent au contraire dans une histoire récente, coloniale et postcoloniale pour l'essentiel³⁷⁶. Dans le cadre d'une étude multidimensionnelle sur l'ethnicité en Afrique, Chrétien Jean-Pierre nuance sa prise de position. La complexité des constructions collectives, sociales et politiques propres à chaque région d'Afrique a été artificiellement simplifiée et figée dans les lectures et les pratiques coloniales qui ont souvent été intériorisées bon gré mal gré par les colonisés eux-mêmes. Les dernières décennies ont été marquées par des sortes de résurgences de ce passé, correspondant en fait à des stratégies politiques et à des montages idéologiques très actuels. La conscience et la mobilisation ethniques, proches en cela du mouvement des nationalités dans l'Europe du XIXe siècle, sont profondément impliquées par les enjeux politiques et sociaux des Etats contemporains. Chaque situation demande donc un décryptage de l'ethnicité concernée, entre les héritages culturels d'un passé parfois très ancien, le legs de l'emprise coloniale et les adhésions ou les manipulations du temps présent³⁷⁷. En outre, d'autres continents comme l'Europe ont également traversé des conflits ethniques ayant une dimension politique. L'ethnicité fait surtout suite aux immigrations

³⁷⁵ CHRÉTIEN J.-P., Les racines de la violence contemporaine en Afrique : Perspective historique : des guerres héroïques aux massacres interethniques?, *Politique africaine*, pp.15-27, <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/042015.pdf>, pp. 15-27

³⁷⁶ FOURCHARD L., Violences et ordre politique au Nigeria, *Politique africaine*, N° 106, juin 2007, pp. 5-27

³⁷⁷ CHRÉTIEN J.-P., PRUNIER G., *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 2003, 435 pages

et aux guerres mondiales engendrant des déplacements ou des occupations de l'espace.

De par l'histoire, en 1914, la Roumanie devient un Etat centralisé et une démocratie parlementaire. Cet élargissement ne va pas toutefois sans difficulté. Les Hongrois sont nombreux à vivre en Transylvanie et dans le Banat. L'Etat se retrouve dès lors confronté à des problèmes de minorités ethniques qui vont en s'accroissant avec la politique centralisatrice menée à partir de 1922 par le gouvernement roumain. D'autre part, la possession de la Bessarabie, contestée par l'Union soviétique, est une source constante de dissensions entre les deux pays. Plus récent, les conflits ethniques³⁷⁸ se sont multipliés depuis le renversement du régime communiste. De violentes révoltes hongroises ont agité la Transylvanie en 1989 et 1990. Le traité politique bilatéral signé en septembre 1996 entre la Roumanie et la Hongrie garantit désormais les droits de la minorité hongroise (*magyars*) de Roumanie, notamment dans les domaines de la presse, de l'éducation, de la vie culturelle et politique. Quant aux Roms (appelés encore Gitan ou Tzigane en Roumanie ou cigany en hongrois), ils sont originaires du nord de l'Inde, ont migré vers l'ouest à partir du XI^{ème} siècle, atteignant la Roumanie vers le XIX^{ème} siècle. Dès leur arrivée dans la région des Balkans, ils sont réduits en esclavage (notamment en Bulgarie et dans les principautés roumaines de Moldavie/Valachie). Les Roms sont ethniquement mal définis car, en termes de mode de vie et de culture, ils conservent seulement quelques éléments de ce qui est considéré comme une spécificité rom, de plus ils sont linguistiquement et, dans un certain sens, culturellement

³⁷⁸ La population roumaine est pluriethnique. Les Roumains, qui représentent 89 p. 100 de la population totale, sont issus de la fusion des populations préromaines et romaines de l'ancienne Dacie, auxquelles se sont mêlés des Barbares d'origine germanique et slave. Les principales minorités ethniques sont les Hongrois (7 p. 100 de la population), essentiellement concentrés en Transylvanie, les Roms (2 p. 100), résidant surtout dans la plaine roumaine et se caractérisant par une forte natalité, et enfin les Allemands (1,6 p. 100), installés dans la Transylvanie méridionale et le Banat. Il existe en outre un grand nombre de petites minorités : Juifs (Bucarest), Serbes, Ukrainiens (Moldavie), Bulgares, Turcs et Tatars (Dobroudja).

assimilés aux groupes dominants locaux (roumains/hongrois)³⁷⁹. Sous le régime communiste, des Roms (tziganes) ont été victimes de persécutions, fuient en grand nombre vers les Etats voisins ou vers l'Allemagne, mais beaucoup d'entre eux ont été refoulés vers la Roumanie³⁸⁰. "Dans le cas des communautés romes, la conscience de soi est particulièrement faible, à cause, entre autres, des nombreux préjugés, comme celui selon lequel l'appartenance à l' « ethnie des Gitans » est perçue du dehors comme étant une honte"³⁸¹. On peut retenir que l'espace social roumain est bien ethnicisé dans la mesure où on fait une distinction entre les citoyens roumains (citoyens typiquement roumains de souche), des citoyens roumains d'origine hongroise, des citoyens roumains d'origine ukrainienne, etc.

Au cours d'un entretien, un universitaire roumain d'origine hongroise de Cluj nous dira qu'il a la nationalité roumaine et la citoyenneté roumaine, la citoyenneté hongroise mais pas la nationalité hongroise. Un autre universitaire affirme qu'il n'est pas fier d'être en Roumanie malgré qu'il soit inséré dans le secteur public roumain.

Comment rendre compte de communautés résidant depuis des siècles sur un territoire appartenant présentement à un Etat, mais ayant une langue et une culture particulières? Comme, par exemple, les millions de Hongrois de Transylvanie isolés au cœur de l'Etat roumain. Ce sont des Roumains de papiers, mais des Hongrois de langue, d'ascendance, de tradition et de mœurs — vestimentaires, domestiques, religieuses, etc. —, en somme, d'esprit et de cœur³⁸². En Europe de l'est, l'ethnicisation de la concurrence

³⁷⁹ HORVATH I., Politiques spéciales à destination des Roms en Roumanie (pp. 105-129) in BOUCHER M. (sous la dir.), *Le travail social face aux discriminations : interventions sociale, ethnicité et lutte contre le racisme en Europe*, Paris, Ed. Aux lieux d'être, 2008, 338 pages

³⁸⁰ Les sondages démontrent que les Romes sont encore loin d'être acceptés par la société roumaine. Cf. http://www.gallup.ro/romana/poll_ro/releases_ro/pr031016_ro/pr031016_ro.htm, consulté le 12 avril 2009

³⁸¹ MISCOIU S., "Vers un modèle de la précarité politique : structurations et représentations politiques des Romes en Roumanie" in *Studia Universitatis Babeş-Bolyai, Studia Europaea*, N°1, 2007, pp. 5-32

³⁸² ROLAN J.-L. BRETON, *L'ethnopolitique*, Paris, PUF, 1995, p. 19

politique est alternativement érigée en « remède » exclusif aux « tensions » identitaires et en « mal » voué à corroder les démocraties plurales³⁸³.

En Bulgarie³⁸⁴, si la politique d'assimilation brutale des minorités musulmanes conduite par le régime Jivkov en Bulgarie dans les années 1980 a été largement commentée par des médias occidentaux prompts à prédire une escalade de violences interethniques au moment de la chute du communisme fin 1989, on en sait en revanche fort peu sur des communautés islamiques qui représentent environ 13,1 % de la population bulgare. Certes, on se souvient qu'en 1984, le pouvoir communiste avait imposé une bulgarisation forcée des noms d'environ 800 000 Turcs bulgares en vue de procéder à l'unification définitive d'une nation majoritairement chrétienne par l'éradication de la présence turque/musulmane dans le pays. Officiellement d'ailleurs, la Bulgarie ne comptait plus de Turcs, ceux-ci ayant émigré dans le cadre d'un accord bilatéral signé avec Ankara en 1968. Seuls demeuraient des descendants de Bulgares islamisés et turcisés de force pendant la période ottomane. À la faveur d'un processus de "renaissance nationale" (*sic*), ces derniers avaient, aux dires des autorités, redécouvert leur conscience ethnico-religieuse véritable et choisi de modifier leurs patronymes en conséquence. On a également en mémoire l'exode du printemps 1989 au cours duquel s'étaient retrouvés jetés sur les routes près de 340 000 musulmans de Bulgarie. Dernier avatar de la politique jivkovienne des nationalités, ce recours à l'émigration forcée, loin de faire taire les mécontentements dans les régions à population mixte, avait eu raison du peu de légitimité dont le Parti unique jouissait encore dans le pays. Au début des changements politiques, l'une des premières décisions prise par les réformateurs communistes avait

³⁸³ RAGARU N., Repenser la politisation des identités : les engagements militants dans les Balkans, *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 38, n° 4, 2007, p. 8

³⁸⁴ RAGARU N., Recompositions identitaires chez les musulmans de Bulgarie : entre marqueurs ethniques et religieux, *Balkanologie*, Vol. III, n° 1 | juillet 1999, [En ligne], mis en ligne le 03 juin 2008. URL : <http://balkanologie.revues.org/index290.html>. Consulté le 21 août 2009.

d'ailleurs porté sur le rétablissement des droits des musulmans de Bulgarie [...] Au fur et à mesure que se consolidaient des Etats balkaniques au nationalisme d'autant plus virulent qu'il était jeune et fragile, le facteur ethnique a été appelé à jouer un rôle grandissant dans les rapports intercommunautaires. Dans le cas de la Bulgarie, ce basculement a posé avec une acuité nouvelle la question des Pomaks - ces populations, bulgares par la langue et certains aspects de leur système coutumier, mais partageant avec les Turcs bulgares -, tout comme celle des Tsiganes, divisés entre chrétiens et musulmans.

Un autre cas évocateur est celui des wallons et des flamands en Belgique. Les Flamands représentent à peu près 60 % d'une population de 10,5 millions d'habitants, les Wallons 40 %. Mais, à part la famille royale, les emblèmes de l'Etat, la justice et l'armée, ils ne partagent plus aucune institution nationale. Pas une seule université, pas une chaîne de télévision, pas même un parti politique. Au gouvernement fédéral se substituent chaque jour davantage trois pouvoirs régionaux (Flandre, Wallonie et l'agglomération de Bruxelles, officiellement bilingue). Bref, « des mondes qui se côtoient sans jamais se mélanger », reconnaît l'échevin Olbrechts³⁸⁵. Et, pourtant on ne parle pas de problèmes ethniques en Belgique mais plutôt de problèmes communautaires³⁸⁶. Depuis plus d'un an (13 juin 2010-13 juin 2011), les enjeux ethniques font que la Belgique n'a pas un gouvernement fédéral !

³⁸⁵ Cité par MEVEL J.-J., envoyé spécial à Vilvoorde du Journal *le Figaro*, Les deux communautés ne partagent plus beaucoup d'institutions nationales, si ce n'est la justice, l'armée et la couronne royale. Journal du 17/07/2008, <http://www.lefigaro.fr/international/2008/07/17/01003-20080717ARTFIG00009-wallons-et-flamands-sont-tentes-par-le-divorce-.php>, consultez le 17 mars 2009.

³⁸⁶ SINDAYIGAYA J.-M., *Grands lacs: Démocratie ou Ethnocratie*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 29

Parlant de la France, les travaux de Claude Bébéar associent l'ethnicité aux tensions sociales. Il s'agit d'éviter une dérive lente vers un communautarisme et son corollaire, l'exacerbation des tensions de tous ordres ethniques, culturelles ou religieuses. Le même rapport évoque la ségrégation scolaire, à l'université et leur « ethnicisation »³⁸⁷. Une autre étude affirme qu'un grand nombre de jeunes ont une image d'eux-mêmes fortement stigmatisée par l'appartenance communautaire et ethnique³⁸⁸. L'« origine ethnique » est donc un motif de discrimination, et peut être mobilisée sur « le marché de l'emploi », dans « l'accès au logement social » ou « à certains biens et services »³⁸⁹. Les représentations de l'ethnie ont donné lieu à :

- une bourgeoisie ethnique antisociale : les acteurs ont intérêt à conserver des critères de différenciation ethnique et raciale pour maintenir ou développer leur pouvoir.
- l'émergence d'une black bourgeoisie : on note l'existence du Conseil représentatif des associations noires (CRAN) en France apparu sur la scène politico-médiatique en janvier 2007 à l'occasion de la publication dans la presse des résultats d'un sondage TNS-Sofres sur les Noirs en France³⁹⁰.

³⁸⁷ BÉBÉAR C., *Des entreprises aux couleurs de la France. Minorités visibles : relever le défi de l'accès à l'emploi et de l'intégration dans l'entreprise*, Rapport au Premier ministre, Institut Montaigne, novembre 2004, p. 23

³⁸⁸ PAPADOPOULOU D., La situation au regard de l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des jeunes d'origine étrangère, *Migrations Études*, juillet-août 1993, p.5

³⁸⁹ TANDE A., *La notion de discrimination dans les débats et l'action publics : lecture de quatorze années de littérature grise française, (1992-2005)*, Co-édition de l'IRIS, du Pgr FRONTIERES (ANR) et de TERRA-Éditions., Coll. "Études" (<http://terra.rezo.net/article698.html>), janvier 2008, 192 pages

³⁹⁰ BOUCHER M., Discriminations positives, ethnicisation et intervention sociale : analyse critique de la lutte contre les discriminations ethniques (pp. 175-218) in BOUCHER M. (sous la dir.), *Le travail social face aux discriminations : interventions sociale, ethnicité et lutte contre le racisme en Europe*, Paris, Ed. Aux lieux d'être, 2008, 338 pages

En Amérique andine³⁹¹ (Venezuela, Colombie, Equateur, Pérou et Bolivie), les populations des différents Etats reconnaissent l'existence de différents groupes ethniques. L'émergence des mouvements ethniques, et surtout indigènes, depuis les années 1960 a donné un nouveau souffle à des résistances parfois vieilles de plusieurs siècles, et a mené à une prise de conscience de la situation d'exclusion de nombreux groupes ethniques. Si, dans les années 1970, l'ethnicité était le thème qui a lancé la dynamique des mobilisations, ces dernières ont joué et jouent encore un rôle particulièrement important dans la construction des ethnicités et les revendications qui y sont liées. Si beaucoup de travaux ont privilégié l'étude des mouvements indigènes, il ne faut pas oublier les nombreuses mobilisations d'autres groupes ethniques, par exemple celles des Afro-descendants. D'importants mouvements sociaux sont apparus à partir de la fin des années 1980, influant sur l'agenda politique national et local et donnant lieu à une forte participation politique dans certains Etats avec la création d'instruments politiques comme le MAS-IPSP en Bolivie ou le mouvement Pachakutik en Équateur.

En outre, l'action politique peut induire des voies négatives de l'ethnopolitique³⁹² :

- **Camps de concentration**

Le XXe siècle a été fécond en création de techniques et de concepts de l'horreur et de l'inhumanité. Lui, qui sera celui de la manipulation des masses, aura commencé avec l'invention de l'internement de masse. Créé, au cours de la guerre d'Indépendance de Cuba (1895-1898), par la « terreur espagnole », pour essayer de garder une dernière colonie, le camp de concentration fut, aussitôt, adopté par l'armée britannique, dans la guerre

³⁹¹ Cf. « Les identités collectives en Amérique andine », Appel à contribution, *Calenda*, publié le mercredi 16 décembre 2009, <http://calenda.revues.org/nouvelle15301.html>

³⁹² Lire l'entièreté sur les voies négatives de l'ethnopolitique dans ROLAN J-L. BRETON, *L'ethnopolitique*, Paris, PUF, 1995, pp. 102-120

des Boers (1899-1902), pour venir, aussi, à bout, cette fois-ci avec efficacité, de la résistance de toute une nation, celle des Afrikaners : 25 camps contenant près de 200 000 personnes, dont 20 000 y moururent, placés sous la direction de Baden Powell. Puis, avec le Goulag, dès 1922, cela devient une institution de base d'un régime qui repose sur la relégation de tout individu, groupe ou peuple, suspect d'opposition et sur le travail forcé ; institution de « rééducation par le travail », copiée et généralisée, après 1935, par le régime nazi qui y ajoutera, à partir de 1942, les six camps d'anéantissement (*Vernichtungslager*, de Chelmno, Belzec, Sobibor, Treblinka, Maïdanek et Auschwitz), spécialisés dans l'extermination rapide de certaines catégories ethniques : juifs et tsiganes notamment. Dans les camps ordinaires, allemands ou russes, on mourait simplement d'épuisement au travail, de mauvais traitements et de faim. Comme, aujourd'hui, dans ceux de l'archipel Chinois du *Laogai*. C'était aussi ce qui arrivait dans les camps de la République française, créés en février 1939 pour les « étrangers indésirables », c'est-à-dire les réfugiés antifascistes espagnols, et qui furent ouverts, en septembre 1939, aux antifascistes allemands et autrichiens en grande partie juifs (« dangereux » puisque ressortissants d'un Etat en guerre avec la France...), puis, en février 1940, aux détenus politiques français, et, au printemps 1940, aux tsiganes, et, enfin, par l'Etat français de Vichy, en octobre 1940, aux « étrangers de race juive »; camps qu'Arthur Koestler (1941, *La lie de la Terre*), Jorge Semprun (1963, *Le Grand Voyage*) et Anne Grynbsrd (1991, *Les camps de la honte*) ont fort bien décrits, et dont les noms figurent rarement dans nos livres d'histoire : Argelès, Saint-Cyprien, Le Vernet, Gurs, Rivesaltes, Les Milles... Camps dont le gouvernement américain créa le pendant, en 1941, pour y interner l'ensemble de la population nippon-américaine : les *NiseL*.

- **Génocide et crimes contre l'humanité**

En 1948, les Nations Unies adoptent un instrument juridique³⁹³ qui vise les atteintes portées à l'intégrité des groupes *nationaux, ethniques, raciaux et religieux*, l'URSS s'étant opposée à ce que soient inclus les groupes politiques, économiques ou culturels. Le *génocide*³⁹⁴ entre alors dans la catégorie des « crimes contre l'humanité », définie par la charte du tribunal international de Nuremberg (8 août 1945), et qui sont *imprescriptibles*. Il englobe aussi bien l'extermination de tout ou partie d'une population que sa déportation et sa dispersion ou sa mise en condition d'existence pouvant menacer sa vie, son intégrité physique ou mentale, ainsi que sa reproduction naturelle.

- **Ethnocide et linguicide**

L'Ethnocide³⁹⁵ vise l'ensemble des techniques qui, tout en laissant survivre physiquement un peuple, même dans son milieu naturel, ont pour but et effet d'éradiquer sa culture en la remplaçant par une autre, le plus souvent celle du conquérant ou du colonisateur. La déculturation³⁹⁶ d'un peuple ne peut, à terme, quand elle est complète, qu'entraîner sa disparition en tant que groupe distinct, par fusion dans un autre ensemble. C'est, par exemple, ce qui fût réalisé largement à l'égard des Amérindiens, privés de leurs institutions, de leurs religions, et de leurs langues, et qui furent largement exploités économiquement et partiellement intégrés par métissage.

Le linguicide est une forme d'ethnocide qui se limite à l'éradication de la langue native d'une population. Plutôt que les techniques répressives (interdictions, sanctions, etc.), qui peuvent être dénoncées comme contraires aux Droits de l'homme, les Etats modernes pratiquent plutôt

³⁹³ L'ONU adopte sa *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*

³⁹⁴ C'est un concept forgé, en 1946, par R. Lemkin.

³⁹⁵ C'est un concept popularisé par l'ethnologue Robert Jaulin, autour de 1970.

³⁹⁶ Sous le régime du Conducator roumain Ceauscescu, on peut dire que les hongrois de la Transylvanie ont subi une forme de déculturation.

l'enseignement obligatoire d'une autre langue que la langue de l'ethnie : celle de l'Etat, bien sûr. Cela devient alors une politique de développement culturel, comme fait la Chine au Tibet, par exemple.

- ***Déplacements de populations***

Le XXe siècle a aussi vu pratiquer beaucoup de *déplacements de populations*, euphémisme qui peut désigner toutes sortes de flots massifs de réfugiés et expulsés, devant fuir, plus ou moins dans la panique, un régime, un Etat, une armée, etc. La fin de la Deuxième Guerre mondiale a vu ainsi, à elle seule, près de 12 millions de réfugiés affluer en Allemagne et en Autriche. [...] La plupart de ces déplacements étaient motivés, en Europe, par l'appartenance ethnique ou nationale, et, en Inde et au Pakistan, par l'appartenance religieuse des intéressés.

- ***Transferts et échanges de populations***

Les *transferts* ou *échanges* de population, par convention entre plusieurs Etats, peuvent paraître plus ordonnés. C'est une pratique de provenance orientale, des empires où les populations étaient protégées et sauvegardées à l'égal de précieux bétails : en turc, le *raya*, troupeau multinational, s'oppose à l'élite ottomane et le *sûrgûn* est le déplacement de masse.

En Europe, avec les deux conflits mondiaux et la série de traités dont le Traité de Bucarest en 1913, le Traité de Lausanne en 1923, suivis de traités spéciaux de transfert en 1925 et 1936 entre la Turquie, la Bulgarie et la Roumanie, qui entraînent le rapatriement de Bulgares, de Turcs et de Grecs et des Traités de Versailles et de Trianon, 300 000 optants allemands, 400000 optants hongrois et 1,3 million de Polonais gagnent les territoires nouvellement délimités de leur pays.

Puis, différents accords de *transfert* sont conclus entre Etats de l'Europe de l'Est : deux entre la Pologne et l'URSS (1944 et 1945) plus l' « Opération W (Liberté) » en 1946, qui aboutissent à l'échange de 1,8 million de Polonais contre plus de 500 000 Ukrainiens, trois traités entre l'URSS et la Tchécoslovaquie (1945, 1946 et 1947), échangeant 80 000 Tchèques et Slovaques contre 10 000 Ukrainiens, un accord entre la Hongrie et la Yougoslavie (1946) pour un échange de 40 000 nationaux de chaque côté, et un accord de transfert entre la Tchécoslovaquie et la Hongrie (1947) pour 73 000 Hongrois contre 60 000 Tchèques et Slovaques. Et, en 1950, la Bulgarie expulse tout simplement 160 000 turcs vers la Turquie. Cette façon de régler, de préférence par accord mutuel, le problème des minorités illustre, une nouvelle fois, la tendance à l'homogénéisation ethnique des Etats, quel que soit leur régime.

- ***Déportation et extermination, totales ou sélectives***

La déportation et l'extermination des groupes ethniques, englobées par le génocide, peuvent toucher des peuples entiers, ou être sélectives. On sait que le génocide hitlérien fut le plus caractérisé et total et qu'il entraîna la mort de près de 6 millions de Juifs. On parle moins de l'extermination parallèle d'un demi-million de Tsiganes, autre peuple réputé inférieur. Mais la déportation sans extermination de masse, avec extermination sélective, ou simplement dispersion et mauvais traitements de masse, relève aussi du génocide. Tel fut le sort de nombreux peuples minoritaires de l'URSS qui furent envoyés en camps, ou en « Zones de peuplement spécial »³⁹⁷, comme les Coréens en 1937 et les Finnois (Ingres) de la région de Leningrad en 1940, coupables, aux yeux de Staline, d'être des agents potentiels de l'étranger, qui furent déportés en masse avant l'entrée de l'URSS dans la Deuxième Guerre mondiale. Les Baltes par deux fois, à chaque annexion russe, en 1940 et en 1944, connurent la déportation

³⁹⁷ Il s'agit de la spetsposelsnie.

sélective, visant théoriquement propriétaires terriens et bourgeois, mais, aussi bien, dirigeants politiques ou syndicaux et intellectuels : 180 000 en 1940-1941 et 220 000 en 1944- 1945. Les Roumains de Bessarabie, aussi, subirent un pareil écrémage sociopolitique en 1941, touchant 160000 personnes. [...].

Par la suite, d'autres minorités ethniques connurent un sort semblable, et pour des raisons encore plus mal élucidées. Ce furent, principalement, en novembre 1944, les 120 000 « Turcs » Meskhetiens (Géorgiens islamisés), les 50 000 Khemshins (Arméniens islamisés), 25 000 Kurdes des confins arméno-azéris et, en 1949, 100 000 Grecs pontiques du Caucase, et 80 000 Bulgares de la Mer Noire. Il semble, apparemment, que tous aient surtout pâti de la phobie de Staline pour les éléments étrangers à proximité des frontières, spécialement en période de tension, de ses réflexes antimusulmans et des stéréotypes nationaux qu'il véhiculait en secret, avec beaucoup d'autres ; stéréotypes que l'on retrouve cinquante ans plus tard, chez le président Eltsine, dans ses diatribes contre les Tchétchènes. Et ce n'est qu'en novembre 1989 que tous les « peuples punis » avaient pu bénéficier solennellement d'une réhabilitation intégrale et du plein rétablissement de leurs droits.

- ***Djihad et croisade***

Tout en poursuivant la ligne de pensée judéo-chrétienne, la foi musulmane ne mettra pas le *Djihad*³⁹⁸, ou « effort suprême », au nombre des Cinq Piliers de l'islam. C'est le devoir collectif de lutter, au besoin jusqu'au sacrifice de sa vie, pour la défense de la religion contre les infidèles. Mais ce n'est, là, que le Djihad mineur, le « Djihad des corps », au regard de l'effort spirituel personnel du croyant pour son perfectionnement moral et religieux reste le Djihad majeur.

³⁹⁸ C'est la guerre sainte.

Les croisades³⁹⁹ mineures, comme la *Reconquista* hispanique ou les expéditions baltiques, eurent un contenu ethnique affirmé puisqu'il s'agissait, soit, de reprendre et repeupler des terres dominées par l'Islam, ce qui aboutira, en fin de compte, au nom du christianisme aussi bien que de la « pureté de sang » (*Limpieza de sangre*) à l'extirpation des dernières populations musulmanes et juives d'Espagne; soit, d'évangéliser les derniers peuples païens d'Europe : Wendes, Polabes, Slovincs, Kachoubes, Borusses, Jatwignes, Lituaniens, Lettons, Koures, Lives, Estoniens, ce dont la plupart d'entre eux moururent. Quant aux croisades tardives, du XIV^e au XVI^e siècle, elles se confondirent presque avec la résistance nationale aux Ottomans des peuples balkaniques.

- ***Nettoyages ethniques et colonisation***

Le nettoyage ethnique (*ethnic cleansing*), puisque tel est le premier sens de l'expression serbe *etnicko ascenje*⁴⁰⁰, est une création lexicale et conceptuelle remontant à 1878, quand les autorités serbes entreprirent de chasser les Albanais de plus de 100 de leurs villages du bassin supérieur de la haute Morava, au sud de Nish, qu'ils venaient de recevoir. Comme, d'ailleurs, leur premier prince, Karageorges, en avait déjà fait de même dans le bassin moyen de la Morava, dès 1804. L'expression se trouve, plus tard, largement utilisée dans une Conférence de 1937 de Vasa Cubrilovitch: « Le déménagement des Albanais » (*Iscljavanje Arnauta*) qui est une sorte de manuel de cette technique.

Si l'expression « nettoyage ethnique » est moderne, et serbo-croate, la pratique ne serait-elle pas immémoriale et universelle ? Le *nettoyage*

³⁹⁹ La croisade est, elle aussi, un effort individuel et collectif; elle permet, à celui qui prend la croix, de gagner l'indulgence plénière, c'est-à-dire la rémission totale de ses péchés. Tout bien pesé, l'idée de croisade suscita bien plus d'expéditions militaires, plus agressives, mieux programmées et coordonnées, que celle de djihâd.

⁴⁰⁰ Parfois traduite, suivant ses sens seconds, « épuration » ou « purification » ethniques.

ethnique, quant à lui, vise un but bien plus précis et plus durable : prendre la terre de l'autre, avec, éventuellement, les biens et richesses qui s'y trouvent, mais sans cet autre, donc, en l'exterminant ou le chassant complètement.

En décembre 1992, les trois quarts de la Bosnie, ainsi qu'un tiers de la Croatie avaient été et continuaient d'être purifiés ethniquement, c'est à dire que les communautés définies comme non serbes (à Vukovar il y avait plus d'une vingtaine de communautés différentes, appartenant à des sous-groupes religieux ou nationaux spécifiques) étaient en partie chassées, soit en partie massacrées, soit déportées dans des camps de détention dénoncés par la presse américaine [...] Les viols sont cités à chaque étape de l'épuration ethnique, depuis le premier moment de l'invasion, avec des viols trop publics pour être uniquement dus aux pulsions du soldat⁴⁰¹.

Le nettoyage ethnique découle, avant tout, d'une volonté d'expansion territoriale, de colonisation intégrale, au nom du plus fort, du plus grand, voire du plus anciennement implanté, ou du plus développé, pour prendre un concept actuel ; aux dépens des ethnies considérées comme intruses, arriérées ou condamnées par l'histoire. Il porte, en fin de compte, à l'extrême l'idée d'Etat-nation, en utilisant, pour sa réalisation concrète, les moyens d'un autre âge.

L'analyse de ces données révèle que le fait ethnique est constamment manipulé à des fins politiques. « L'analyse de l'identité ethnique est très fortement tributaire des perspectives adoptées et des expériences personnelles des acteurs et tout particulièrement des "porteurs de parole", de ceux qui détiennent le monopole de la parole légitime qui peuvent articuler les cadres et les axes des débats légitimes. Le colloque organisé par l'Association des chercheurs de la revue *Politique Africaine* en 1992 sur

⁴⁰¹ NAHOUM-GRAPPE V., « La purification ethnique et les viols systématiques. Ex-Yougoslavie 1991-1995 », CLIO. Histoire, femmes et sociétés [En ligne], 5 | 1997, mis en ligne le 01 janvier 2005. URL : <http://clio.revues.org/index416.html>, consulté le 12 mars 2011

le thème "ethnie et ethnicité" et dont un atelier était consacré aux questions identitaires en Afrique du Sud, aura eu le mérite non négligeable de montrer combien les conflits sur la compréhension du phénomène étaient indissociablement liés à trois facteurs :

- aux expériences personnelles de terrain et aux tranches de vie personnelles;
- aux traditions et modes d'apprentissage propres des différentes disciplines des sciences sociales;
- et finalement, aux charges émotives et politiques dont chaque acteur et auteur investit l'objet étudié »⁴⁰².

L'Afrique est confrontée à de graves dérives ethnicistes et régionalistes qui vicent parfois la vie politique. Les violences auxquelles elles ont conduit ici et là sont bien éloignées des lois de la démocratie et des notions d'équilibre et de responsabilité que celles-ci sous-tendent⁴⁰³. Cette manipulation du fait ethnique induit violence, crime contre l'humanité, heurt, génocide, violation des droits humains, etc. Cela suppose que l'usage proactif du fait ethnique (expression conflictuelle des identités ethniques) dans le jeu politique notamment électoral est à part entière un frein à la démocratie. « Selon la trajectoire de développement suivie par un pays considéré, l'hétérogénéité ethnique constituera un frein plus ou moins important à l'instauration d'un régime démocratique car, à un moment donné, l'ethnicité sera un aspect de l'identité des individus plus ou moins fréquemment invoqué au détriment de l'appartenance nationale »⁴⁰⁴. Or, la démocratie repose en règle générale sur un système de représentation du peuple, peuple n'ayant pas toujours

⁴⁰² DARBON D., Images et discours de l'ethnicité in DARBON D., (sous la dir.), *Ethnicité et Nation en Afrique du Sud*, Paris, Khartala-MSHA, 1995, 294 pages

⁴⁰³ BOURGI A., Ombres et lumières des processus de démocratisation en Afrique sub-saharienne (pp. 327-340) in OIF, *Bilan des Conférences nationales et autres processus de transition démocratique, Actes de la Conférence régionale africaine préparatoire*, Cotonou (Bénin), 19-23 février 2000, Paris, Editions Pedone, 506 pages

⁴⁰⁴ BOSSUROY T., Déterminants de l'identification ethnique en Afrique de l'Ouest, *Afrique contemporaine* 2006/4, n°220, p. 134

une homogénéité ethnique voire culturelle. Cette incohérence entre le fait ethnique, un élément inné en l'homme et la démocratie, un fait acquis par la culture politique pose la problématique de l'ethnisation des Etats. « Cela étant, il faut se garder de diaboliser le fait ethnique en soi : celui-ci doit être rapporté à l'histoire et à la culture africaine. Ce qui est aujourd'hui en cause, ce sont les pratiques qui tendent à exacerber et à manipuler le fait ethnique. [...] La démocratie porte en elle des valeurs qui surmontent les clivages communautaires et induisent un certain degré de cohésion nationale. Que les électorats s'identifient à telle région ou à telle ethnie ne constituent pas un danger dès l'instant où tous s'identifient à des projets nationaux, défendus par des dirigeants politiques dont la dimension nationale n'est guère réfutable »⁴⁰⁵. De même, la sociologie des rebellions rurales, propice aux interprétations tribalistes, nécessite en réalité que soient invoqués d'autres facteurs que ceux de l'ethnicité, même si les soulèvements armés ont effectivement tendu au cloisonnement géographique et culturel pour des raisons militaires⁴⁰⁶.

Si dans le cas d'espèce du Bénin, il existe très peu de conflits ethniques *ouverts* engendrant des violences électorales, il faut mentionner que le système politique est également vicié par des considérations d'ordre ethnique. Le fait humain étant changeant et dynamique, il urge de ne pas prédire l'avenir surtout si on s'en rend compte que l'ethnie nous obsède, même à notre insu. Cependant, pour mieux décrypter les racines de l'ethnisation du jeu démocratique, nous nous sommes également intéressé au profil identitaire des électeurs enquêtés, profil révélant certaines considérations ethniques.

⁴⁰⁵ BOURGI A., Op. Cit.

⁴⁰⁶ BAYART J-F., *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, nouvelle édition, 1989, 2006, p. 81

Paragraphe 2 : L'identification ethnique, un seuil de fractionnement ethnique significatif

On ne peut pas traiter, *a priori*, de l'identité ethnique sans aborder la question de l'appartenance des citoyens à leur ethnie ou à leur pays (nation). Cette recherche d'identité permet d'appréhender les comportements et attitudes des acteurs sociaux face à la chose publique voire leur engagement citoyen. Logiquement, un individu qui se sent moins attaché à sa nation ne peut consentir plus d'efforts pour sa défense, sa gestion, son économie, etc. Au contraire, il est fort probable qu'il fasse un repli identitaire en vue d'une promotion des acteurs de sa communauté ethnique. Il s'agit là d'une projection dans le national à partir de l'ethnique. On parlera d'identification ethnique qui se définit, ici, comme « le fait que l'individu préfère appartenir à son groupe ethnique plutôt qu'à son pays »⁴⁰⁷. Elle met en évidence le sentiment d'appartenance du citoyen à la nation ou à un groupe spécifique qu'est sa communauté ethnique.

Elle est importante à élucider dans une étude sur le vote ethnique puisqu'elle permet de noter l'attachement des électeurs à l'une ou l'autre identité. L'hypothèse de base est que le lien ethnique influe de façon prépondérante sur le choix électoral des citoyens (A). L'identification ethnique est mesurée à partir d'une question centrale du questionnaire, « A quel corps social (ethnie/pays), êtes-vous fier d'appartenir ? » (Q 216)⁴⁰⁸. Cet indicateur de fractionnement ethnique a été croisé avec plusieurs critères d'identification d'un groupe⁴⁰⁹ (B).

⁴⁰⁷ OLODO K., SOSSOU D., Militantisme et identification ethnique au Bénin in ENGELS J. N., STROH A., WANTCHEKON L., *Le fonctionnement des partis politiques au Bénin*, Cotonou, Edition COPEF, 2008, p. 114

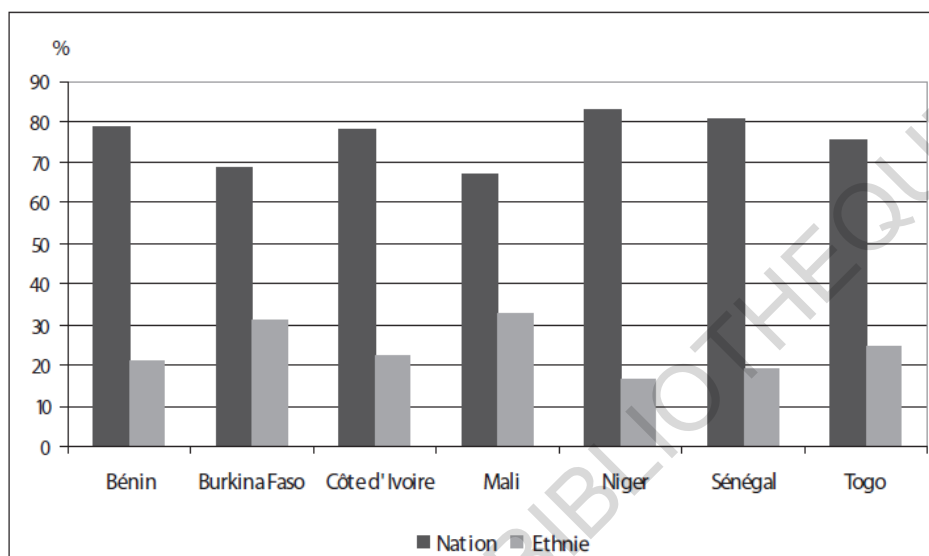
⁴⁰⁸ Voir le questionnaire en annexe.

⁴⁰⁹ FEARON J., *Ethnic Structure and Cultural Diversity Around the World, A Cross-National Dataset on Ethnic Groups*, unpublished, Stanford University, 2002

A- Le degré d'identification ethnique

L'une des études transnationales africaines sur l'identification ethnique est celle réalisée entre 2001 et 2003 par Dial et Afristat dans sept capitales des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo⁴¹⁰.

Graphe N°2 : Fréquence de l'identification ethnique



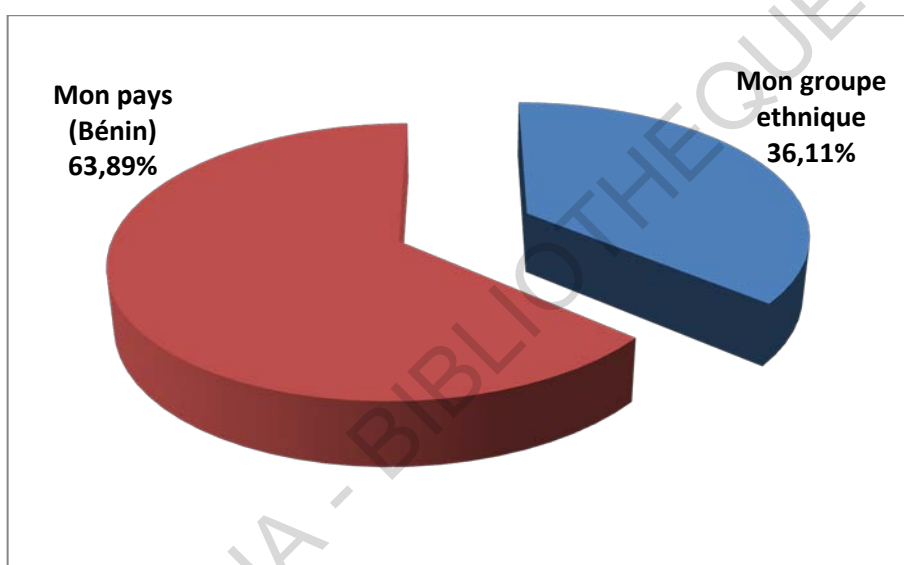
Source : 1-2-3, module « Gouvernance et démocratie », 2001-2003, Instituts nationaux de la statistique, AFRISTAT, DIAL, calculs de l'auteur

L'analyse des données du graphe N°2 révèle une constance. Les enquêtés ont affirmé leur appartenance aussi bien à la nation qu'à l'ethnie. Sans inclusion, dans les Etats ciblés au moins 6 enquêtés sur 10 ont affirmé leur appartenance à la nation. L'appartenance ethnique varie d'un Etat à un autre. Cependant, quelque soit l'Etat, près de 2 enquêtés sur 10 font référence à l'identité ethnique.

⁴¹⁰ RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F., Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté : enseignements tirés des enquêtes 1-2-3 en Afrique francophone, *Statéco*, n° 99, 2005, pp. 117-141

Ce résultat est confirmé par l'étude menée par l' Institut de Recherche Empirique en Economie Politique (IREEP)⁴¹¹ sur le cas spécifique du Bénin. 66,41 % des individus qui ne militent pas font preuve de plus de patriotisme en déclarant choisir leur pays avant leur ethnie contre 33,59 % qui affichent la position contraire⁴¹². Le présent travail de recherche qui au lieu de s'en tenir aux données existantes en produit (pour relativiser certaines conclusions) confirme également cette tendance⁴¹³.

Graphe N°3 : Fréquence d'appartenance ethnique au Bénin



Au Bénin, plus d'un tiers (36,11%) des enquêtés⁴¹⁴ font preuve de fractionnement ethnique. Loin d'y comprendre que les électeurs qui font un vote ethnique sont à identifier parmi cette catégorie d'acteurs sociaux, on peut soutenir que l'identité ethnique est utilisée comme « fondement de constitution de groupes d'intérêt »⁴¹⁵. La conscience qu'un individu a de son

⁴¹¹ L'Institut de Recherche Empirique en Economie Politique est basé à l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée de l'Université d'Abomey-Calavi (ENEAM).

⁴¹² OLODO K., SOSSOU D., op. cit. p. 116

⁴¹³ Les données collectées ont été traitées avec le logiciel SPSS 16.0. Même si des modèles statistiques sont utilisés, nous les avons simplifiés pour être plus expressif.

⁴¹⁴ Citoyen ayant au moins 18 ans et donc des électeurs potentiels.

⁴¹⁵ BOSSUROY T., Déterminants de l'identification ethnique en Afrique de l'Ouest, *Afrique contemporaine* 2006/4, n°220, p. 122

appartenance ethnique serait déterminée par le degré de division de la société dans laquelle il vit. Et le rapport qu'il entretient avec la collectivité en serait inévitablement affecté⁴¹⁶. La fierté ou l'affirmation de soi que requiert la déclaration de son identité ethnique peut énormément déterminer les préférences et choix aussi bien collectifs qu'individuels. « Comme le groupe social défini par l'ethnie est différent, et généralement plus étroit, que l'ensemble politique auquel les individus appartiennent (leur Etat ou leur nation), l'attention qu'ils portent aux intérêts particuliers de leur ethnie les détourne de l'intérêt général, et affaiblit la construction d'une conscience collective nécessaire au fonctionnement des Etats⁴¹⁷. En ce sens, il convient de relativiser cette affirmation faite par les chercheurs de l'IREEP : les individus qui ont pour première valeur identitaire l'ethnie trouvent que la cohabitation politique est facile⁴¹⁸. A moins que nous nous trompions sur le sens donné à l'expression "cohabitation politique", les acteurs sociaux d'une même ethnie qui s'identifieront à travers un parti de la même obédience que leur ethnie forgeront une cohabitation plus pacifique que ceux d'ethnies différentes et qui se retrouveront devant diverses formations politiques polarisées ethniquement. « L'appartenance ethnique pourra donc être présentée tantôt comme une tradition qui ne se discute pas, voire un fait de nature, une essence quasi immuable, tantôt comme le masque de conflits sociaux et de luttes pour le pouvoir. Le choix nous est alors laissé entre une légitimité de fait (« c'est comme ça ») et une légitimité de droit (« nos revendications sont justes »)⁴¹⁹. Le fractionnement ethnique interdit donc toute conclusion hâtive. Quels sont donc les déterminants de l'identification ethnique au Bénin?

⁴¹⁶ BOSSUROY T., op. cit., p. 120

⁴¹⁷ BOSSUROY T., op. cit., p. 120

⁴¹⁸ OLODO K., SOSSOU D., op. cit. p. 118. La représentation sociale de l'ethnie développée dans le cadre de ce travail de recherche permet aussi de relativiser ce point de vue.

⁴¹⁹ CHRETIEN J-P., *Ethnies, Ethnismes, Ethnicité : Un défi à la compréhension de l'histoire ancienne et récente de l'Afrique* in CHRETIEN J-P., PRUNIER G., (sous la dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 2003, p. VI

B- Les déterminants de l'identification ethnique

Sur la question des déterminants de l'identification ethnique en Afrique subsaharienne, on peut citer comme référence l'étude de Edward Miguel et Daniel N. Posner, *Sources of ethnic identification in Africa*, écrite en 2006. Sur la base des données individuelles d'Afrobaromètre pour douze Etats africains (dont neuf d'Afrique de l'Est ou australe), Miguel et Posner trouvent que « l'importance de l'ethnicité croît avec le degré de compétition que connaissent les individus pour l'accès aux emplois prestigieux ou au pouvoir politique, ainsi qu'aux alentours d'un scrutin politique national. Leur analyse suggère que la modernité et l'implication politique des individus sont des facteurs d'accroissement de leur identification ethnique⁴²⁰. Nous partageons entièrement ce point de vue, tout en nuancant à partir du test statistique khi-deux⁴²¹ d'autres suivant des critères tels que le sexe, l'éducation, les dynamiques urbaines.

⁴²⁰ MIGUEL E., POSNER D. N. (2006), *Sources of Ethnic Identification in Africa* cité par BOSSUROY T., op. cit., p. 123

⁴²¹ Le Test du khi carré est un test permettant de comparer deux ou plusieurs variables qualitatives nominales (Khi deux, khi carré de Pearson). On utilise ce test quand la recherche comporte deux groupes (deux mesures) et que la variable dépendante est qualitative. Pourquoi faire un test khi carré ? Pour comparer les fréquences de ces deux groupes afin d'inférer une relation entre X (ex: sexe) et Y. Les tests statistiques comme le khi carré permettent au chercheur de rejeter ou non l'hypothèse nulle, donc de prendre une décision. Avant de procéder à ce test, il faut formuler vos hypothèses statistiques (Ho et H1). Dans la logique d'un test d'hypothèse, il y a toujours deux hypothèses statistiques. La première - l'hypothèse nulle ou Ho - est, comme son nom l'indique, une hypothèse qui postule qu'il n'y a pas de différence entre les fréquences ou les proportions des deux groupes (notez : Groupe 1 = Groupe 2). La seconde - l'hypothèse alternative ou H1 - correspond habituellement à l'hypothèse de votre recherche. Contrairement à l'hypothèse nulle, cette hypothèse postule qu'il existe une différence entre les fréquences des deux groupes, différence qui ne serait pas due au hasard. L'existence de cette différence permet d'inférer que X est bel et bien la cause de Y (notez : Groupe 1 ≠ Groupe 2). On parle de significativité de test statistique.

- **Sexe**

« Le fait d'être une femme augmente significativement la probabilité de se référer en premier lieu à son ethnie plutôt qu'à sa nation »⁴²². Autrement dit, les femmes africaines ont tendance à féminiser l'ethnicité, peut-on conclure.

Tableau N°30 : Identification ethnique suivant le sexe

| | | Homme | Femme | |
|-------|---------------------|--------|--------|--------|
| Corps | Mon groupe ethnique | 36,8% | 34,5% | 35,8% |
| | Mon pays (Bénin) | 63,2% | 65,5% | 64,2% |
| | Total | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

Source : Enquête de terrain, 2009

Mais, ceci est infirmé par les résultats de notre étude qui montre qu'au Bénin l'identification ethnique n'est pas fonction du sexe. Dans les mêmes proportions, homme et femme ont déclaré leur appartenance à l'ethnie ou à la nation. Le vote ethnique n'est certainement pas un fait sociologique qu'on pourrait lire à travers les différences de genre ou de sexualisation de l'espace sociopolitique.

- **Education**

« L'éducation est le propre de l'Homme. Celui-ci ne pouvant que vivre en société, l'éducation n'est rien d'autre que les moyens mis en œuvre par les hommes pour s'assurer leur intégration dans la société, c'est-à-dire pour assimiler les valeurs définies par leur groupe social »⁴²³. « La notion même d'éducation implique celle d'un idéal, d'une perfection supérieure à la nature simplement donnée »⁴²⁴. En ce sens, le bon sens suppose que « la propension à se référer en premier lieu à son ethnie diminue significativement avec le niveau d'éducation. [...]. Le fait d'avoir suivi l'école primaire augmente de 2,8 % la probabilité de se référer à sa nation plutôt

⁴²² BOSSUROUY T., op. cit., p. 131

⁴²³ ASSABA C., *Vivre et savoir: un exemple de projet éducationnel en Afrique*, Paris, Edition du GREC, 1997, p. 3

⁴²⁴ FOULQUIE P., *Dictionnaire de la langue pédagogique*, Paris, PUF, Quadrige, 1971, p.155

qu'à son ethnie, alors que le fait d'avoir suivi un enseignement secondaire l'augmente de plus de 6,4 % »⁴²⁵.

Des modalités⁴²⁶ retenues pour aborder la variabilité de l'identification ethnique suivant le niveau d'instruction (entendu, niveau d'éducation), on constate que de l'enquêté qui n'a reçu aucune instruction à celui qui a suivi les cours dans l'enseignement supérieur, au moins 3 enquêtés sur 10 affirment leur identité à l'ethnie.

Tableau N°31 : Identification ethnique suivant le niveau d'instruction

| | | N'a pas été à l'école | Primaire | Secondaire cycle I | Secondaire cycle II | Supérieur | Total |
|-------|----------------------------|-----------------------|----------|--------------------|---------------------|-----------|--------|
| corps | Mon groupe ethnique | 33,3% | 33,3% | 41,7% | 36,4% | 35,3% | 36,1% |
| | Mon pays (Bénin) | 66,7% | 66,7% | 58,3% | 63,6% | 64,7% | 63,9% |
| Total | | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

Source : Enquête de terrain, 2009

Par rapport au résultat du test statistique, on note qu'il n'y a pas de significativité c'est-à-dire que l'identification ethnique ne croit ni ne décroît suivant le niveau d'instruction. Nos résultats ne sont donc pas conformes à ceux de Bossuroy et de Miguel et Posner, qui, au contraire, pensent que l'identification ethnique croîtrait avec l'éducation c'est-à-dire plus les individus sont éduqués plus ils sont enclins à s'identifier à leur ethnie. De ce fait, la détermination du vote par l'appartenance ethnique qui serait plus forte chez les individus les moins éduqués⁴²⁷ est alors à minimiser. "En Afrique, les différences ethniques dans les attitudes ne semblent pas être profondément érodées par l'école"⁴²⁸.

⁴²⁵ BOSSUROY T., op. cit., pp.126-127

⁴²⁶ Il s'agit de : "N'a pas été à l'école", "Primaire", "Secondaire cycle I", "Secondaire cycle II" et "Supérieur".

⁴²⁷ NORRIS P., MATTES R., Does ethnicity determine support for the incumbent party? *KSG Working Paper Series*, n° RWP03-009, 2003

⁴²⁸ CLIGNET R., Ethnicity, social differentiation and secondary schooling in West Africa, *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol. VII, 2 (26), 1967, p. 378

- ***Dynamiques urbaines***

Par rapport aux dynamiques urbaines, il faut comprendre si l'identification ethnique varie selon le milieu de vie (rural et urbain). Notre étude confirme les conclusions tirées par Bossuroy à cet effet : « dans le monde rural, les individus sont insérés dans un groupe social relativement homogène sur le plan ethnique, et dans lequel la stratification est déterminée par d'autres dimensions que l'accès aux bienfaits de la modernité. Pour ces deux raisons, l'identification ethnique est peu élevée : l'ethnicité, qui n'est pas une dimension distinctive des individus, est de surcroît moins mobilisée comme instrument d'ascension sociale »⁴²⁹. Cela va de soi, car étant de la même ethnie, il n'y a pas de ségrégation ethnique possible en termes d'échelle de valeurs. Ainsi, les migrations vers les villes⁴³⁰ ou milieu urbain du fait de l'exode rural facilitent le fractionnement ethnique. L'individu commence par cohabiter des acteurs sociaux d'autres ethnies, ce qui active des clivages ethniques. De plus, la recherche de profit de même que l'insertion sur le marché de travail amène des migrants à s'organiser en réseau basé sur l'ethnicité. On peut citer, comme exemple, le nombre assez remarquable de ressortissants Adja revendeurs de pièces détachées dans le marché Dantokpa. Paulet J-P. dira que "la société agit sur son espace qui, en retour, la détermine"⁴³¹. Cependant, milieux urbain et rural sont tous des lieux de production de l'ethnicité.

Le diagnostic posé par cette étude sur l'identification ethnique permet de confirmer, d'infirmer ou encore de nuancer des conclusions tirées de grandes enquêtes. Toutefois, on en arrive à une certitude : l'identification ethnique met en jeu l'intégration sociale; la constitution, la reconstitution et

⁴²⁹ BOSSUROY T., op. cit., pp.133

⁴³⁰ La ville peut être définie comme « un centre de densification humaine et de diffusion culturelle. Les conditions de son existence sont des conditions à la fois économique, politique et d'organisation de la production et des échanges » (cf. COQUERY-VIDROVITCH C., (sous la dir.), *Processus d'urbanisation en Afrique*, Tome I, Paris, l'Harmattan, 1988, 286 pages).

⁴³¹ PAULET J-P., *Géographie urbaine*, Paris, Ed. Armand Colin, 2000, 288 pages

la déconstitution des repères sociaux face à la référence à l'ethnicité. « L'identification consciente au groupe est le propre de chaque homme. Plusieurs niveaux d'identification sont possibles et plusieurs sont normalement acceptés simultanément par chaque individu en nombre variable suivant les traditions sociales. L'appartenance à la famille, au clan, à la tribu, à la région, à la classe sociale, à l'ethnie, à la nation, à la civilisation, par exemple, peuvent cohabiter dans l'identité de chacun, qui se définira par une série d'allégeances multiples superposées, emboîtées géographiquement et/ou socialement... Et chacun privilégiera, suivant le cas, un attachement plus ou moins fort à tel ou tel niveau d'une hiérarchie subtile de loyalismes inculqués et acceptés. L'identification au(x) groupe(s) est une source de force psychologique, d'équilibre, d'épanouissement personnel. Elle est plus ou moins consciente chez chacun, et peut résulter de choix volontaires aussi bien que d'habitudes jamais remises en cause »⁴³². De fait, « l'enjeu est aussi de comprendre les situations concernées qui mettent en œuvre des jeux d'opposition où un groupe se définit essentiellement par rapport à l'autre »⁴³³. Quelle serait donc la dynamique de l'autochtonie de l'électorat au Bénin ?

⁴³² ROLAN J-L. BRETON, *L'ethnopolitique*, Paris, PUF, 1995, p. 11

⁴³³ BARTH F., *Ethnic Group and Boundaries. The social Organization of Culture Difference*, traduction partielle in POUTIGNAT P., STREIFF-FENART J., *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995, pp. 203-249

CONCLUSION DU TITRE I

Le vote est le produit d'un comportement. La récurrence du vote de type ethnique nous fait interroger sur ses fondements surtout qu'il s'agit d'un fait identitaire (l'ethnie) qui définit l'orientation du vote.

Il en résulte que l'espace social béninois est segmenté ou parcellisé en de plusieurs entités géographiques voire socioculturelles. On a l'impression que l'Etat est la résultante de micro-nations. Selon la trajectoire de développement suivie par un pays considéré, l'hétérogénéité ethnique constituera un frein plus ou moins important à l'instauration d'un régime démocratique car, à un moment donné, l'ethnicité sera un aspect de l'identité des individus plus ou moins fréquemment invoqué au détriment de l'appartenance nationale⁴³⁴. De ce fait, l'affirmation de l'identité ethnique de soi pourrait alors induire des conflits ethniques, des coups d'Etat, une faiblesse structurelle de la démocratie⁴³⁵, porter atteinte au fonctionnement de l'Etat⁴³⁶, ralentir la croissance économique⁴³⁷.

A cela, peut-on ajouter la configuration ethnique qui dénote du poids démographique des ethnies, de la dynamique des langues, du fait ethno-religieux, etc. Or, une lecture socio-anthropologique de l'intégration ethnique révèle que quelque soit la référence identitaire, les acteurs sociaux sont unis et reliés entre eux par d'autres références. L'univers sociologique suppose la présence de multiréférence identitaire qui devrait servir à la socialisation plutôt qu'à attiser le champ des tensions ethniques.

⁴³⁴ BOSSUROY T., Déterminants de l'identification ethnique en Afrique de l'Ouest, *Afrique contemporaine* 2006/4, n°220, p. 134

⁴³⁵ EASTERLY W., Can institutions resolve conflicts?, *Economic Development and Cultural Change*, University of Chicago Press, vol. 49, 2001, p. 4.

⁴³⁶ EASTERLY W., RITZEN J., et WOOLCOCK M., Social cohesion, institutions, and growth, *Economics & Politics*, vol. 18, Issue 2, 2006, pp. 103-120.

⁴³⁷ ALESINA A., DEVLEESCHAUWER A., EASTERLY W., KURLAT S. et WACZIARG R., Fractionalization, *Journal of Economic Growth*, n°8, 2003, pp. 155-194.

L'ethnisation de l'arène politique est donc un processus découlant de la représentation sociale que nous avons de notre identité ethnique et de celle de l'autre, des relents historiques marquant les schèmes mentaux et les logiques du fils du terroir. Les fondements du vote identitaire sont ainsi théoriquement établis. Il reste à analyser sa mise en œuvre dans les régimes politiques.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TITRE II : L'AUTOCHTONIE DU FAIT POLITIQUE : L'ETHNICITE POLITIQUE EN EMERGENCE

L'autochtonie fait référence à l'appartenance et à l'identification d'un acteur social à un terroir. "Depuis les années 1990, la recherche sur les politiques de l'ethnicité, de l'appartenance et de la citoyenneté en Afrique s'est élargie à la problématisation d'une forme de rapport politique qu'on a appelé « l'autochtonie ». En employant cette catégorie, on a pu mettre en évidence et désigner certaines homologues observables dans les conflits qu'ont connus des pays comme la Côte d'Ivoire, où l'on s'est battu au nom de l'*ivoirité*, l'Afrique du Sud, où ont été agressés des travailleurs étrangers, ou encore le Rwanda, où les Tutsi ont été présentés comme des allochtones « hamites » d'origine « éthiopique » ; la notion d'autochtonie a également été employée pour décrire les tensions observées dans des Etats comme le Cameroun, où les droits civils et politiques des « allochtones » ont été remis en question"⁴³⁸. L'autochtonie se décline sur des modes divers : de l'ethnisation aux nationalismes, des rhétoriques de l'appartenance à l'ancestralité, sa force semble résider surtout dans sa capacité à articuler différents niveaux d'identité dans un contexte de volatilité des processus politiques et économiques du capitalisme contemporain⁴³⁹. Elle articule donc des logiques de sédentarisation politique, c'est-à-dire « *nous sommes maîtres du terroir* » et de ce fait, nourrit des différences ethniques. Le « capital d'autochtonie »⁴⁴⁰ constitue donc un champ d'investigation à ne pas négliger dans les usages contemporains du vote notamment ethnique voire ethnorégionaliste. « L'autochtonie devient ainsi une ressource

⁴³⁸ CUTOLO A., GESCHIERE P., Populations, citoyennetés et territoires : Autochtonie et gouvernamentalité en Afrique, *Politique africaine*, Dossier Enjeux de l'autochtonie, n° 112 - décembre 2008, pp. 6-17

⁴³⁹ * BAYART J-F., GESCHIERE P. et NYAMNJOH F., Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique», *Critique internationale*, n° 10, 2001, pp. 177-194 ;

* COMAROFF J., COMAROFF J. L., Naturing the nation : aliens, apocalypse and the Postcolonial State », *Journal of Southern African Studies*, vol. 27, n° 3, 2001, pp. 627-651.

⁴⁴⁰ RETIÈRE J-N., Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire, *Politix*, année 2003, Volume 16, Numéro 63, p. 121.

politique et chaque acteur politique ou candidat aux élections détient, recherche ou révendique un capital d'autochonie »⁴⁴¹. Sommes-nous en mesure d'affirmer que le vote ethnique relève de l'autochtonie de l'action politique ? Pour répondre à cette question très récurrente puisque le vote ethnique suppose terroir, idéologie du fils du terroir, ethnicité, région, etc., nous empruntons une démarche heuristique qui consiste à découvrir des faits, actions politiques, logiques représentationnelles et ce, dans une certaine temporalité : de la période précoloniale aux années 1970. Si la période précoloniale est marquée par des modes de désignation des gouvernants sans ethnicité, à la période coloniale on peut noter l'apparition du fait ethnique dans le jeu politique notamment dans la création des partis politiques et dans l'émergence d'une classe politique africaine, ce qui constituera un socle pour le vote et de surcroît le vote ethnique dans les colonies et au lendemain des indépendances (Chapitre 1). Cependant, les idéologies politiques telles que le marxisme-léniniste mis en œuvre au Bénin de 1972 en 1989 peut permettre de nuancer le manifeste de l'ethnicité dans un régime politique (Chapitre 2).

⁴⁴¹ * RETIÈRE J-N., op. cit.

* METODJO K. A., *Devenir maire en Afrique : Décentralisation et notabilités locales au Bénin*, Paris, l'Harmattan, 2008, 158 pages

CHAPITRE 1 : LES DÉTERMINANTS DU VOTE DE LA PÉRIODE PRÉCOLONIALE AUX ANNÉES 1970

La présente recherche en science politique a, entre autres, pour objectif d'étudier les racines profondes de l'ethnisation de l'arène politique notamment du vote ethnique. Au-delà des faits migratoires, du poids démographique des ethnies et des représentations sociales de l'ethnie, il urge alors de savoir si des empreintes ethniques étaient déjà liées à l'exercice du pouvoir politique dans nos sociétés de tradition et de pouvoir situer dans le temps, l'apparition du fait ethnique dans le jeu politique africain en général et béninois en particulier.

En effet, les modes de désignation des gouvernants dans les sociétés non étatiques et étatiques de traditions africaines ne sont pas identiques. Mais, il ne s'agit pas d'élection régie par des normes démocratiques. Cependant, le pouvoir politique est exercé par des acteurs qui ne se réfèrent point à l'ethnicité. L'ethnicité politique s'inscrit donc en rupture avec la tradition africaine (Section 1). Autrement dit, les trajectoires politiques africaines précoloniales et coloniales ne s'imbriquent pas en termes de recherche d'identités. Il faut méthodiquement en arriver à une contextualisation du fait colonial en rapport avec l'ethnicité non seulement sur cette période mais aussi des indépendances aux années 1970 (Section 2).

SECTION 1 : LA DESIGNATION DES GOUVERNANTS A L'ERE PRECOLONIALE, UN MODE DE DEVOLUTION SANS ETHNICITE

Des modes de gestion du pouvoir politique existaient : les sociétés à pouvoir diffus, les chefferies et les royaumes. D'un point de vue de l'anthropologie politique, nous considérons les sociétés à pouvoir diffus et les chefferies comme des sociétés non étatiques puisque l'organisation sociale et politique n'était pas fortement hiérarchisée comme c'est le cas dans les sociétés étatiques. D'aucuns parlent de sociétés sans Etat. Toutefois, si l'on peut assimiler les sociétés acéphales à des sociétés à pouvoir diffus, les chefferies ne peuvent être considérées ainsi même si l'autorité n'est pas bien régie dans son rôle. La question se pose alors de savoir si ces modes de gestion de l'ordre politique étaient fondés sur des substrats ethniques (Paragraphe 1). Qu'en est-il des sociétés étatiques caractérisées par une forte hiérarchisation ? (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : Le choix des gouvernants dans les sociétés non étatiques, la parenté à l'épreuve

Le Bénin est constitué de deux aires géographiques : le Nord qui a connu le destin des peuples de la savane (Baatombu, Dendi, Djerma, Haoussa, Mossi, Peulhs, etc.); le Centre et le Sud (Fon, Adja, Ewé, Gen, Mina, Yoruba, etc.) qui sont marqués par l'histoire des peuples du golfe de Guinée.

Il y avait existé des sociétés à pouvoir diffus et des chefferies. Nous étudierons donc le cas des sociétés à pouvoir diffus au Nord Bénin (A). Le choix de la chefferie de Dangbo au Sud Bénin répond à un choix au hasard puisque toutes les chefferies⁴⁴² (Sandilo à Nikki, Kika non loin de Parakou, Bué à Bembèrèkè dans la région septentrionale ; Idatcha à Dassa au centre, Holli au sud, etc.) avaient pratiquement la même configuration politique et sociale (B).

A- Le cas des sociétés à pouvoir diffus au Nord Bénin

Les sociétés sans Etat ne signifiaient pas toutes des sociétés anarchiques, sans politique, sans modalité de prise de décision où prédomine le chaos. Bien au contraire, c'est dans ce type de société qu'on voit le mieux la part des facteurs culturels dans les processus de prise de décision. Elles présentent deux variables principales. La première est marquée par l'ordre qui est assuré et maintenu par des organisations familiales étendues et par des liens de parenté complexes qui se déploient au-delà de la sphère domestique. La seconde correspond à des formations économiques plus élaborées, une division du travail plus accentuée et des systèmes productifs associant l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat : tout cela se diffuse à tous les échelons de la communauté.

⁴⁴² Toutefois, on constate avec le fait démocratique des années 1990 que toutes ces chefferies se sont proclamées en royauté. Ce qui constitue, selon nous, une entorse à l'histoire politique de l'ère précoloniale.

Il y existe plusieurs centres de contrôle destinés à s'équilibrer. Les groupes sociaux sont faiblement différenciés, les distinctions reposant principalement sur l'âge et le sexe ; les frontières territoriales apparaissent mouvantes et instables ; la parenté et l'ordre lignager constituent l'assise de la société ; la vie politique se révèle diffuse et se manifeste moins par des institutions permanentes, à peu près inexistantes, que dans des situations concrètes ; la segmentation permanente de la société, qu'on peut interpréter comme l'un des moyens d'occupation de l'espace et d'exploitation des ressources, constitue aussi l'un des modes de résolution des divergences et des conflits. L'homme, comme force de travail et personne investie d'une valeur symbolique, occupe une place centrale dans l'organisation sociale. Les communautés anciennes se structurent sur leurs lignages. Vivant sur des territoires restreints, ces populations ont une organisation sociale basée sur le respect des coutumes et des ancêtres. L'autorité s'y exerce oralement par le partage des traditions. Lorsque plusieurs lignées se regroupent, elles s'organisent en chefferies. Le chef peut être un représentant d'une famille ancienne ou un prêtre. Il s'entoure de dignitaires, chargés chacun d'une activité collective et formant un conseil.

Les sociétés sans Etat reposent sur des économies de subsistance, aux technologies relativement rudimentaires, dans lesquelles la force de travail représente le principal facteur de production : perdre des hommes revient ainsi à s'appauvrir économiquement et à fragiliser le groupe face aux empiétements des groupes voisins ou aux tentatives hégémoniques des Etats. Or, dans la mesure où la terre était disponible, en cas de divergence majeure au sein de la communauté, un groupe de gens (en général la minorité en désaccord avec le reste de la communauté) préférerait se séparer des autres et aller s'établir plus loin, sur des terres inconnues ou, au besoin, sur des terres appartenant à la communauté d'origine, et s'organiser de manière indépendante. Dans ces conditions, la prise de décision reposait

sur le souci permanent de recueillir l'adhésion maximale de la communauté et dans tous les cas sur la volonté de ne pas provoquer des actes d'hostilité ou de résistance susceptibles de conduire à la scission du groupe : d'où le caractère souvent consensuel des décisions, l'allure feutrée et indirecte des conflits, la présence de mécanismes complexes visant à empêcher l'émergence ou à limiter le rôle, au sein de la communauté, d'individus ou de groupes possédant, par l'accumulation de richesses ou de pouvoirs, des moyens d'imposer leur point de vue.

Le processus décisionnel dans les sociétés sans Etat n'allait pas toujours sans crise. L'un des caractères les plus frappants de ces sociétés, souvent définis comme des "sociétés segmentaires", est une indication précise de la présence de conflits en leur sein et de certains modes de résolution de ces conflits. L'exclusion de certaines personnes ou catégories sociales de la prise des décisions collectives reposait sur le sexe (exclusion des femmes), sur l'âge (exclusion des "cadets") ou sur le statut (exclusion des esclaves). Ce triple système de mise à l'écart tendait à réserver l'élaboration et la prise de décisions non seulement aux hommes, mais à un groupe particulier d'hommes, les hommes libres et les aînés de lignages, au point que, non sans excès, certains anthropologues ont décrit ces sociétés lignagères comme des lieux d'exploitation des femmes et des "cadets de lignages" par les "aînés". En dehors de la régulation idéale et de la segmentation, l'issue de ces tensions et de ces compétitions pouvait d'abord être la confiscation de la décision au profit d'un homme ou d'un groupe d'hommes ; mais il y avait aussi la possibilité de l'émergence d'un héros civilisateur qui prétendait se situer au-dessus des intérêts particuliers et se proclamait l'incarnation du bon droit et le dernier recours de la légitimité. Le manque apparent d'émulation peut à tort ou à raison être considéré comme un facteur limitant son développement. Mais en réalité, la vision du développement de cette société était assez prise en compte à travers des mécanismes internes de production et redistribution des ressources.

Dans ces sociétés, l'organisation sociale se caractérise par un leadership décisionnel qui est assuré par les représentants des grandes familles (conseil d'anciens). Ces sociétés reposent sur un système de parenté linéaire.

L'intégration dans la société s'effectue essentiellement par le biais des classes d'âge. Les rapports économiques sont basés sur une réciprocité dans les échanges. L'égalitarisme social se caractérise par la propriété collective des terres : la terre est indivise et appartient au groupe. Les chefs disposent de la force contraignante pour faire exécuter les décisions de la communauté ; cette force est souvent assurée par les classes d'âge lors des cérémonies initiatiques.

L'unité de solidarité est le groupe familial ; celui-ci assure la sécurité de l'individu. Le groupe familial réunit plusieurs générations et les personnes apparentées (famille étendue). Il est placé sous l'autorité de l'aîné. L'aîné n'est pas nécessairement le puîné mais celui qui a la responsabilité du groupe ; il est accepté par l'ensemble du groupe pour tenir cette fonction. L'aîné est le porte-parole du groupe. Toute prise de décision doit faire l'objet d'un consensus, c'est-à-dire que toutes les parties prenantes acceptent la décision prise. Il s'en suit que les discussions sont souvent longues⁴⁴³. C'est le cas des Berba de Kouandé, des Taneka des montagnes, des Kabyè de Djougou, du groupe socioculturel des peuhls, de la communauté Somba dans l'Atacora, etc.

Ces sociétés à pouvoirs diffus sont hiérarchisées en fonction de l'arrivée des premiers occupants. Les conflits sont dans la majorité des cas réglés par le « maître de la terre ». L'effusion de sang doit être évitée à tout prix car elle enclenche un système de vengeance. Cela se traduit dans le domaine religieux par le fait que la Terre a horreur du sang ; le maître de la

⁴⁴³ cf. L'arbre à palabres africaines.

terre doit alors procéder à des sacrifices (Tallensi du nord Ghana). Ce système se caractérise par une absence totale de stabilité. Pour faire face à des conflits éventuels, les groupes contractent des alliances, ce qui les conduit à faire appel à la parenté.

Dans d'autres sociétés africaines comme chez les Nuer⁴⁴⁴ au Soudan, cette société se présente en effet en apparence comme une « anarchie ordonnée »⁴⁴⁵. Les individus ne semblent pas être soumis à la conquête du pouvoir et semblent vivre en bonne harmonie sociale. Les conflits internes sont apaisés par « *l'homme à la peau de léopard* » qui est le seul homme ayant un statut particulier, il arbitre les conflits et cherche la négociation, mais ne possède pas le pouvoir de contraindre les volontés individuelles. Chez les Tallensi⁴⁴⁶ au Ghana, des études ethnographiques⁴⁴⁷ ont montré que la vie de l'individu est également fermée dans les relations de parenté. Au Mali, des études socio-anthropologiques ont prouvé qu'une seule et unique société *bo*⁴⁴⁸ n'existerait pas en tant que peuple ayant une organisation sociopolitique spécifique. Car l'organisation sociale des Bwa est essentiellement horizontale et le politique diffus dans les différentes responsabilités sont assumées par le chef de village, le *lo-so*, reconnaissent les sociologues. Souvent le village est une juxtaposition d'ensembles lignagers dans des quartiers ou des hameaux. Car le lignage (*zun*) est le lieu où le *Bo* se replie sur lui-même avec ceux qui lui ressemblent et

⁴⁴⁴ Les Nuer (ou *Nouers* ou *Naath*) sont l'un des grands peuples du Sud du Soudan et vivent dans l'Ouest de l'Éthiopie aussi. Ils habitent des régions du Nil. Les Nuer sont victimes de persécutions par le gouvernement soudanais, pendant la guerre des années 1990 notamment, mais aussi des rebelles du sud-soudan car de nombreuses milices nuers travaillaient pour Khartoum. L'accord de cessez-le-feu de 2004 est censé mettre un terme aux hostilités.

⁴⁴⁵ EVANS-PRITCHARD E. E., *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, Gallimard, 1968 (éd. anglaise, 1939), 312 pages

⁴⁴⁶ Dans cette société, la filiation est patrilinéaire ; l'habitat est dispersé ; les lignages très étendus ;

⁴⁴⁷ * FORTES M., *The Dynamics of Clanship among the Tallensi*. London: Oxford University Press (for International African Institute), 1945.

* FORTES M., *The Web of Kinship among the Tallensi*. London: Oxford University Press (for International African Institute), 1949

⁴⁴⁸ On parle de Bwa au pluriel et bo au singulier.

constituent la fratrie, ceux qui ont le même sang, le même nom, descendant d'un même couple de géniteurs. En effet chaque village ou grande famille a son organisation et sa structuration hiérarchique et manifeste son autonomie vis-à-vis des villages voisins. Aucune structure politique ne régit véritablement nulle part, la vie commune du Bwatun dans sa globalité. L'unique entité politique est donc la communauté villageoise, qui a son organisation sociopolitique propre, ses manières de vivre la religion traditionnelle. Seuls les liens de parenté par le mariage, régissent les rapports sociaux entre les villages. Ce qui justifie le fait que les Bwa sont allergiques à toute autorité et rétifs au pouvoir centralisé⁴⁴⁹.

“Dans les anarchies, que les sociologues anglo-saxons qualifient de *stateless societies*, l'autorité peut d'autant plus malaisément être confisquée par un seul homme que l'individu n'y dispose pas d'existence propre, tant celle-ci s'efface au profit du groupe tout entier. C'est le cas par exemple des Nuer du Soudan, des Bobo et Lobi de Haute-Volta (Burkina Faso), des Tallensi du Ghana ou des Luos et Kikuyu du Kenya, qui ont conservé leurs mœurs ancestrales, lesquelles tiennent, pour beaucoup d'entre elles, lieu de gouvernement et de lois”⁴⁵⁰. On peut donc tirer la conclusion que dans ces sociétés acéphales, la règle de l'autorité était fortement influencée par la parenté plutôt que par l'ethnie. Qu'en est-il des chefferies ?

B- Le cas des chefferies (l'exemple de Dangbo au Sud Bénin)

Le concept de chefferie est réservé aux communautés territoriales à base régionale ; ce ne sont plus les liens de parenté qui priment ; le clan n'est plus le centre de la vie politique. La chefferie est soumise à l'autorité d'un

⁴⁴⁹ KONE B., *la vision chrétienne de promotion humaine : le Cas du Diocèse de San au Mali*, Grand séminaire St Augustin de Bamako - Licence Canonique, juin 2009 publié sur mémoire online http://memoireonline.free.fr/07/08/1392/m_evangelisation-et-promotion-humaine-chretien-bwa-aujourd'hui31.html (consulté le 7 octobre 2009)

⁴⁵⁰ DECRAENE P., Les sources du consensus dans les Etats africains, *Ethiopiennes* N°16, revue socialiste de culture négro-africaine, Octobre 1978, http://www.refer.sn/ethiopiennes/imprimer-article.php?id_article=706 (consultez le 30 mars 2009).

représentant spécialisé dans la direction des affaires collectives et la régulation des affaires sociales. La chefferie se caractérise par :

- des rapports étroits au sein d'un groupe restreint, à population hétérogène, disposant d'un territoire et unis par des liens avec le fait religieux;
- des échanges contractuels ou déterminés par des rapports de force. Le chef prélève un tribut en échange d'une redistribution des biens ;
- l'autorité qui repose à la fois sur la parenté, le prestige, le sacré ;
- la différenciation entre l'appareil politique et les hiérarchies sociales.

Parlant de la chefferie de Dangbo, vers 1708, les troupes du roi Akaba du Danxomé chassèrent du Plateau d'Abomey les Wemènou qui y étaient installées à la suite d'une guerre au cours de laquelle leur chef Yahassa fut tué. Les Wemènou s'enfuirent vers le sud-est et s'installèrent dans la région située entre Bonou et l'actuel Dangbo. Là, ils fondèrent la chefferie de Dangbo. Leur migration était conduite par sept fils de Yahassa dont Aviti, Agbaku, Zunpla, Alian, Henou, Djohun et Adjagon.

Cette chefferie était dirigée par une personnalité portant le titre de Mito. Les richesses du Mito étaient les produits agricoles issus de ses propres champs et les tributs versés par les villages dépendants. Il était le représentant des ancêtres mais il ne dirigeait pas en dictateur. Il obéissait aux prescriptions de la tradition, à la volonté des dieux et des ancêtres. Il était entouré d'un conseil de hauts dignitaires dont les plus importants étaient Agu le premier de tous, Saï responsable des questions militaires, Togbonon pontife du culte de l'ancêtre et consécuteur principal du chef.

L'administration des villages est confiée au Tonon. Le Mito n'intervient pas dans le choix des Tonon. Seulement, après leur désignation, le Tonon doit se rendre à la cour de Dangbo et y offrir des cadeaux au Mito. Cette cérémonie constituait une sorte de proclamation d'allégeance à l'égard du Mito.

Quant à la succession au trône, elle est organisée suivant des règles strictes : en principe ce sont les enfants uniques à leur mère qui peuvent être élus au trône. Cette disposition était destinée à éviter l'emprise éventuelle des frères et sœurs sur le chef. Mais, dans la réalité cette disposition est tombée désuète. Ce sont les sept lignages issus de l'ancêtre qui se réunissent pour élire le chef. Selon la pratique établie et acceptée de tous, le candidat est choisi parmi les descendants de Agbaku et de Dougla; ensuite, on consulte l'oracle Fâ pour savoir si les dieux et les ancêtres donnent leur approbation. Lorsque la consultation se révèle positive, la date de l'intronisation est fixée. Elle a lieu devant le peuple souverain.

Le chef est un modérateur de conflit ; il représente l'unité du groupe. Le responsable de la chefferie dispose d'avantages économiques (prestations de biens et de services à son profit), sociaux (plusieurs femmes), moraux, etc. Responsable du surplus à conserver, il jouit d'un important prestige en raison du rôle qu'il détient lors de la redistribution de richesses. Il est le garant de l'harmonie avec le cosmos, ce qui lui confère un caractère sacré, généralement confirmé par le rattachement des chefs aux premiers ancêtres. Les chefferies disposent d'un système de contre-pouvoir qui est généralement constitué par la désignation de chefs particuliers : le « chef de la terre » qui possède à la fois un rôle religieux et économique.

Dans les chefferies, l'autorité du chef, quelle que soit son étendue, coexiste avec celles de grandes familles ou d'associations. Ainsi, chez les Mende de Sierra Leone, aucune forme de gouvernement n'est concevable sans l'appui de la société secrète du Poro, qui groupe tous les mâles initiés. En pays bamiléké, au Cameroun, où le chef est pourtant réputé immortel, le *Kamwe*, société formée de neuf membres descendant des créateurs du groupe, désigne le successeur du chef, décide de la guerre et de la paix, contrôle

les associations⁴⁵¹. Le roi est entouré aussi d'agents exécutifs notamment les *Wala djé* (agent public) les *Wala-ntsa'à* (messager et protocole).

Tout comme les sociétés à pouvoir diffus, on peut retenir que la gestion du pouvoir politique dans les chefferies n'est pas influencée par le fait ethnique. Certes, l'ordre familial est, par essence, à la base de l'autorité mais dans ces sociétés non étatiques aussi bien au Bénin qu'ailleurs l'ethnicité n'existait pas dans le jeu politique. Qu'en est-il des sociétés étatiques précoloniales ?

Paragraphe 2 : Le choix des gouvernants dans les sociétés étatiques : le principe héréditaire du pouvoir

Les caractéristiques de l'Etat précolonial sont un gouvernement centralisé avec un souverain, l'existence d'un territoire, la présence d'un corps administratif et d'institutions spécialisées, le monopole de l'emploi de la force⁴⁵² ; le pouvoir magico-religieux, etc. De par la littérature abondante nous ne nous intéressons qu'aux modes de désignation des rois dans la royauté de Danxomè au Sud Bénin (A) et de Nikki au Nord Bénin (B).

A- Le cas du royaume de Danxomè au Sud Bénin

Dans toute l'aire culturelle du Sud Bénin, nous constatons « l'existence de sociétés étatiques caractérisées par un sens commun de la souveraineté territoriale, l'existence d'une administration centralisée et une redistribution à des niveaux différents du pouvoir central selon un système pyramidal de dépendance à l'égard de ce pouvoir »⁴⁵³.

⁴⁵¹ Philippe DECRAENE, op. cit.

⁴⁵² Dans la perspective wébérienne, on peut dire que l'Etat précolonial a le monopole de la violence légitime.

⁴⁵³ KOSSOU B., La notion de pouvoir dans l'aire culturelle aja-fon, in UNESCO, *Le concept de pouvoir en Afrique*, Paris, 1981, pp. 84-106

Dans le Royaume de Danxomè, le mode de désignation est basé sur une monarchie héréditaire. Le pouvoir politique est un élément indispensable du système politique et ce, dans une perspective structuraliste dans la mesure où le roi est le détenteur de tous les types de pouvoirs qui pouvaient exister : économique, social, politique, judiciaire, religieux, culturel, etc. L'expression "é do to" pour dire que « le roi a le pays » ou "é xô to" pour signifier que « le roi a acheté le pays » montre que le roi a la totalité du pouvoir. Dans une traduction juxtalinéaire, le pouvoir est désigné par "acê " et est relatif à la capacité de faire ou d'agir de quelqu'un. *Acêkpikpa* signifie « exercer le pouvoir, l'autorité ». L'acê du roi qui est un acê politique exercé dans un lignage et sur un peuple n'est pas à confondre avec l'acê obtenu par individu de par des cérémonies initiatiques et religieuses. D'une manière significative, l'idéologie de la royauté dans la monarchie était ambivalente : elle insistait à la fois sur la toute puissance du roi, seul dépositaire de la souveraineté et de la légitimité, et sur l'obligation pour le roi de prendre ses décisions en conseil et toujours après consultation. L'expérience politique de ces sociétés leur avait montré à la fois la nécessité d'une autorité centrale, incarnée dans un homme, et les risques de toute concentration de pouvoirs entre les mains d'un seul homme. Aussi voit-on dans toutes les organisations politiques de type étatique des institutions et des mécanismes destinés à empêcher tout abus de pouvoir.

Dans une approche sociolinguistique, Kossou B. souligne que le roi, est appelé *axosu* (celui à qui l'on paie une dette, à qui l'on est redevable), *dokunon* (le propriétaire de tous les biens, de toutes les richesses), *sêmêdo* (« l'être hors pair qui dispose »), *dâdâ* (le roi en tant que personne disposant de tous les pouvoirs)⁴⁵⁴. Un différentiel existe donc entre le statut du roi et de celui du chef. Il en est de même pour leur mode

⁴⁵⁴ KOSSOU B., op. cit.

de désignation. Dire Dâdâ GLELE pour désigner le roi GLELE (1859-1889) fait appel à la noblesse du détenteur du pouvoir politique tandis que le chef (*gan* en fon) fait allusion à une responsabilité à assumer. Maurice Ahanhanzo-Glèle (1974)⁴⁵⁵ dira que les noms du roi « servent à célébrer sa gloire, à magnifier sa puissance et sa richesse ; ils expriment la force, la stabilité et la pérennité du Danxomè et du pouvoir royal ». Ainsi, par exemple Gangnihessou (1600- ?) signifie « Je suis l'oiseau le plus gros et le tambour le plus sonore. On ne peut empêcher l'oiseau de chanter ni le tambour de résonner » ; Houegbadja (1645-1685) « Le poisson qui a échappé à la nasse n'y retourne pas » ; Kpingla (1774-1789) « L'oiseau agité attaque les autres oiseaux » ; Guézo (1818-1858) « Le buffle puissant traverse le pays et rien ne peut l'arrêter ou s'opposer à lui » ; Glèle (1858-1889) « Le lionceau sème la terreur parmi ses ennemis dès que ses dents ont poussé » ; Gbèhanzin (1889-1894) « Le monde tient l'œuf que désire la terre. Ou Je suis un requin. Je n'abandonnerai pas une pouce de mon royaume ».

A la Cour royale, on trouve le *Vidaho* (prince héritier) qui est préparé à l'exercice du pouvoir politique en suivant toutes les grandes assemblées de prise de décisions auprès de son père, le roi. Le *Vidaho* a droit à un domaine au sein du palais où il érige son « propre palais »⁴⁵⁶. Toutefois, les princes et les princesses n'ont pas le droit de s'immiscer dans les affaires

⁴⁵⁵ AHANHANZO-GLELE M., *Le Danxomè. Du pouvoir aja à la nation fon*, Paris, Editions Nubia, 1974, 282 pages

⁴⁵⁶ La plupart des palais royaux privés sont construits au moment où le roi désigna l'un de ses fils (*Ahôvi*) qui sera le prince héritier (*Vidaho*) du trône. On reconnaissait à ces palais royaux privés des attributs complémentaires (tout ce qui est au grand palais "musée" est installé en miniature dans le palais princier car il n'a pas les mêmes fonctions que le palais central). D'ailleurs, il est appelé "*Sêkpamin*" c'est-à-dire le palais dans lequel le prince héritier fait son apprentissage du pouvoir. Les palais sont donc des lieux d'éducation (éducation au pouvoir, éducation sociale, etc.) et de socialisation. C'est donc du "*Sêkpamin*" qu'il part pour le palais central.

politiques du Danxomè⁴⁵⁷. Les ministres (*Migan, Mewu, Yovogan, Ajaxo, Sogan, Tokpo, Akplogan, Binazon, Kpanlingan*) étaient nommés par le roi.

En outre, pour des auteurs comme Aguessy H.⁴⁵⁸ ; Kossou B.⁴⁵⁹ et Ahanhanzo-Glèle M.⁴⁶⁰ l'exercice du pouvoir politique est lié à la sacralité et à l'omniprésence de la géomancie Fa⁴⁶¹ qu'on consulte déjà lors de la désignation du Vidaho, prince héritier appelé à devenir roi. Le symbole géomancique (*Fa sisin*) révèle tout le projet royal du futur roi. De même, le rôle du Fa est très important dans la mesure où il participe de la détermination du *joto* (ancêtre éponyme) qui dresse également le profil du prince au point où il est capable de savoir s'il peut gouverner ou non.

L'exemple suivant est illustratif : Tòkpa est un prince de la Cour royale de Danxomè qui avait refusé d'être Vidaho et donc ne peut être roi. Depuis lors, tous les princes dont il est le *joto* ont aussi vu refuser l'exercice d'une fonction prestigieuse. C'est le cas de Mélé, fils aîné de Glèle qui n'a pas pu être le prince héritier⁴⁶². Nous connaissons

⁴⁵⁷ Exception est faite au prince Goutchili qui a été Général d'armée sous le roi Gbèhanzin. Cela peut se comprendre par la lutte organisée par ce roi contre la résistance française. Il a certainement besoin d'un homme courageux et brave qu'il a trouvés en son frère.

⁴⁵⁸ AGUESSY H., Les marques du pouvoir en Afrique in Revue du Grand Séminaire Monseigneur-Louis Parisot, *Chemins d'espérance*, Le pouvoir politique et le sacré en Afrique Noire, N°4, 2000, pp. 28-47

⁴⁵⁹ KOSSOU B., La notion de pouvoir dans l'aire culturelle aja-fon, in UNESCO, *Le concept de pouvoir en Afrique*, Paris, 1981, pp.84-106

⁴⁶⁰ AHANHANZO-GLELE M., *Le Danxomè. Du pouvoir aja à la nation fon*, Paris, Editions Nubia, 1974, 282 pages

⁴⁶¹ Du grec « géo » (terre) et de mancie (jeter, calculer), la géomancie signifie "jeter, calculer ce qui tombe sur la terre" afin de comprendre certains événements qui nous échappent. Le Fa est la forme de géomancie la plus répandue dans le Golfe du Bénin. La connaissance de "ce qui tombe sur la terre" est déchiffrée, décodée par les devins (*bokonon* en Fon, *babalawo* en Yoruba ou *Ifa priest* en anglais). Mieux, le rôle du Fa fait appel à la démarche prospective qui suppose l'adoption d'une vision globale et systémique ; l'analyse le temps long passé et futur ; l'inspiration et l'encadrement de la mise au point des stratégies. A ce titre, on peut parler dans la prospective du Fa de la présence du temps : passé, présent et avenir à la conscience humaine : Il existe ainsi le présent des choses passées, le présent des choses présentes et le présent des choses à venir. Autrement dit la mémoire présente des choses passées, la conscience des choses présentes et enfin l'attente présente des choses à venir.

⁴⁶² Propos recueillis auprès de sages de la famille royale d'Abomey.

aussi l'histoire de deux jeunes princes qui ont tous des *joto* ayant assumé des fonctions royales très élevées⁴⁶³. Ces deux princes pensent qu'ils sont tous mieux placés pour exercer le pouvoir puisqu'ils ont des *joto* « forts ».

On tient surtout compte dans ces sociétés lignagères, de la notabilité coutumière, du comportement et attitudes du prince héritier et de son histoire personnelle révélée par l'univers géomantique. "Le choix des chefs, incluant des procédures de discussion et de consultation, est présent dans de nombreux systèmes politiques précoloniaux, associé le plus souvent avec des logiques claniques et des considérations religieuses. Le degré d'ouverture du droit de participer est variable. Il touche parfois l'ensemble des adultes, mais il est souvent limité à certains clans ou à certaines classes d'âge"⁴⁶⁴. Du point de vue de l'anthropologie politique, on peut dire que le Fa en tant que prospective permettant de décrypter et de décoder les faits passé, présent et à venir est le substitut du vote.

S'intéressant donc au pouvoir royal, on comprend que l'ethnicité n'a rien à avoir dans le mode de désignation des rois et donc, l'ethno-démocratie contemporaine n'est pas une survivance du passé des peuples qui constituaient l'actuel Bénin mais plutôt une invention coloniale récupérée comme stratégie des acteurs politiques depuis 1960 jusqu'à nos jours⁴⁶⁵. « Cela tient aussi au fait qu'autrefois le pouvoir se transmettait toujours selon un rituel précis liant le roi aux ancêtres; aujourd'hui, le pouvoir peut être pris par la force, qui paraît, du moins au départ, le légitimer. Naguère, le roi avait le soutien indéfectible de son peuple tant qu'il garantissait la vie régulière de la communauté et du royaume; aujourd'hui, l'argent faisant et défaisant le pouvoir, les classes bourgeoises s'approprient le pouvoir contre

⁴⁶³ L'un a été Roi "Glèlè" et l'autre Chef canton "Gansrègo", représentant de la dynastie Glèlè.

⁴⁶⁴ EBOUSSI-BOULAGA F., *Les conférences nationales en Afrique noire*, Paris, Editions Karthala, 1993

⁴⁶⁵ C'est notre idée prise de position que nous développons dans la section suivante.

la communauté nationale en achetant la complicité des électeurs. Il serait amusant de poursuivre la comparaison entre la pratique du pouvoir tel qu'il s'exerçait dans les royaumes aja-fon et celle que l'on peut observer dans la même aire culturelle en régime républicain. On constaterait entre les deux maintes oppositions de forme et de principe »⁴⁶⁶. Peut-on tirer la même conclusion pour le cas de Nikki ?

B- Le cas du Royaume de Nikki au Nord Bénin

Le royaume Bariba⁴⁶⁷ avait une structure de type féodal dont le grand suzerain était le roi de Boussa, puis les rois en quelque sorte subalternes étaient le roi de Nikki, et les chefs de Bouay (Bembéréké), de Kika (Parakou) et Sandilo (Nikki). Ces commandements d'après Bramoullé auraient été répartis entre les fils du premier souverain : l'aîné, Ouorou, avait Boussa ; le deuxième, Chabi, avait Nikki ; le troisième, était chef de Bouey ; le quatrième, Boni, recevait Kika ; le cinquième, Sani, recevait Sandilo.

Actuellement encore, les chefferies les plus importantes sont :

- Nikki : Sandilo, Bouka, Doun-kassa, Basso, Daroupara, Guinagourou, Tébo, Nionkala-kalé, Bourou,
- Parakou : Kika, Bori, Ouénou, Ouorora, Bégourou, Sonso (en yorouba : Tchatchou), Témé, Marégourou,
- Kouandé : Kouandé, Ouassa-Tobé,
- Bembéréké : Bouay, Saoré, Bouanri, Soka, Sinendé,
- Kandi : Kandi, Guéné, Zougou, Banikoara.

La monarchie Bariba repose en quelque sorte sur une alliance entre princes immigrés et chefs de la terre ; cette alliance étant équilibrée par le

⁴⁶⁶ KOSSOU B., 1981, op. cit.

⁴⁶⁷ Les données sont compilées à partir de CORNEVIN R., *La République Populaire du Bénin : des origines dahoméennes à nos jours*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1981, 584 pages

choix réciproque, le roi confirmant le chef de la terre qui désigne à son tour le souverain, après avoir assuré la régence. Le roi doit sa charge au fait qu'il descend du fondateur et qu'il possède les emblèmes royaux, c'est-à-dire à Nikki les tambours. Ces tambours sont doués d'une force magique occulte et symbolisent le pouvoir.

Le pouvoir royal était limité par les grands vassaux et les ministres. L'activité politique du souverain se bornait à recevoir, le vendredi, sous la garde du *Sounon Toto*, les visiteurs, à rendre la justice et à discuter des problèmes du royaume avec ses ministres. Le roi jouait, comme dans la majorité des groupes socioculturels africains, un rôle de juge suprême avec les divers degrés de sanctions (bastonnades, mise en esclavage et mise à mort des sujets). Toutefois, l'autorité du chef était limitée par un certain nombre d'interdits coutumiers, mais aussi par la puissance et l'éloignement des vassaux. Bien souvent il ne faisait, pour les nominations de chefs, qu'entériner le choix effectué par les autorités intermédiaires et se bornait à offrir le cadeau rituel du cheval.

Quant à la succession, les candidats étaient aux environs de Nikki. Certains avaient déjà été éliminés par meurtre ou emprisonnement. Cependant, à la fin des funérailles, le choix de chacune des branches princières était fait si bien qu'il ne restait que trois ou quatre candidats. Le candidat devait remplir les conditions suivantes :

- avoir été fils ou petit-fils d'un roi,
- avoir été rasé à la Gani et avoir reçu un nom de prince,
- être possesseur des étriers de cuivre et avoir donc un statut familial élevé,
- enfin être orphelin de mère, ce décès étant indispensable pour que l'on soit considéré comme adulte.

Le royaume de Nikki était dirigé alternativement par un représentant de chacune des six familles princières, trois d'origine Boko : Korarou de Gbasso (clan *Mako*), princes de Gbassi (clan *Mako*) et Karawé (clan *Sané*) ; trois d'origine Bariba : les Makararou (clan *Sési*), les Lafiarou (clan *Yari*, avec parenté haoussa) et les Tossou. Chacune des familles princières correspond à un secteur géographique déterminé : les Gbasso contrôlent la région nord-est de Nikki jusqu'à l'actuelle Nigeria; la branche Gbassi contrôlait la riche région de Bagou (actuel cercle de Kandi). La branche Makararou, originaire du village de Tèbo (45 km à l'ouest de Nikki) contrôle la partie située à l'ouest de Nikki. Cette branche est particulièrement renommée pour le courage de ses princes tel Sérrou Kpéra Horinkpouno qui se fit tuer contre les Peuls à la bataille d'Ilorin à laquelle il prit une part glorieuse. La branche Lafiarou enfin, originaire du quartier Danri à Nikki, avait l'appui des éléments musulmans des villes. Son influence s'est étendue au sud et à l'est de la capitale, notamment à Yasikira et Péréré.

L'élection du roi se faisait en conseil des ministres (qui comprenait douze membres ou une quinzaine). Ce conseil était renforcé par l'appoint de plusieurs notables. Le vendredi qui suivait la réunion, le Sina Donwirou proclamait le nouveau roi cependant que le Sounon Bournon lui passait le pagne royal, insigne de la nomination, autour du cou.

Ensuite, durant sept jours, le roi restait dans sa maison, recevant des visites mais n'ayant pas le droit de sortir. Après quoi il était rasé par le Wasankpé, le chef coiffeur, recevait de l'imam un pagne neuf et un boubou, puis, après avoir fait quelques dons aux principaux ministres, il s'installait dans son palais. Les tambours royaux recevaient alors leurs nouvelles peaux et l'intronisation se déroulait dès que le nouveau roi en avait la possibilité, en général assez vite du fait que le souverain n'était vraiment proclamé qu'après son pèlerinage à Nikki Ouénou sur la tombe de son ancêtre.

Dans d'autres sociétés étatiques tels que les *Luo* du Kenya, la coutume institutionnalise la compétition politique en intégrant le principe d'opposition interne entre différentes factions qui peuvent se succéder au pouvoir et préfigure une sorte de polyarchie⁴⁶⁸. On peut donc retenir deux caractéristiques fondamentales de la conception du pouvoir traditionnel en Afrique : il y a le sacré et le mode d'accession au pouvoir.

En ce qui concerne le sacré, il faut rappeler que dans l'Afrique précoloniale, le pouvoir est sacré en raison de ses origines lointaines et mythiques. La sacralité du pouvoir et du droit est un phénomène cosmogonique en ce sens qu'elle s'inscrit dans la conception du monde des sociétés africaines. « Le pouvoir est sacré parce que son fondement est sacré, et son fondement est sacré parce que, culturellement il est ainsi admis », écrit Maurice Kamto⁴⁶⁹ en parlant des fondements du pouvoir traditionnel en Afrique. C'est dire que c'est le sacré qui fonde le pouvoir et le droit en Afrique avant l'arrivée des occidentaux. La sacralité du pouvoir en Afrique lui assurait une certaine stabilité en ce qui concerne ses principes et sa finalité. Elle lui inspirait une certaine crainte révérencielle à travers la personne du détenteur temporel du pouvoir ; dans la mesure où celui-ci est d'une certaine façon le gardien de la tradition ancestrale. Mieux, le déchaînement de la colère des ancêtres que déclencherait toute violation de la tradition renforçait cette crainte et solidifiait la stabilité du pouvoir.

L'analyse des données révèle aussi que dans l'Afrique précoloniale, le roi ou l'empereur était le seul détenteur du pouvoir. Le mode de succession était soit patrilinéaire (le cas du royaume de Danxomé au Sud Bénin où 12 rois se seraient succédés à Abomey à la tête du Danxomé de 1645-1900 avec chacun un nom fort tiré d'une phrase allégorique soit Gangnihessou,

⁴⁶⁸ FEDDERS A., SALVADORI C., *Peoples and Cultures of Kenya*, Nairobi, Editions Transafrica, 1979, 84 pages

⁴⁶⁹ KAMTO M., *Pouvoir et droit en Afrique noire, essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, Paris, L.G.D.J. 1987, p. 207

Dako, Houégbadja, Akaba, Agaja, Tégbéssou, Kpengla, Agonglo, Ghézo, Glèlè, Béhanzin, Agoli-Agbo) soit matrilineaire, c'est le cas de l'empire du Ghana où vers 1720, le vénéré Ossei Tutu, fondateur de la puissante confédération ashanti, originaire du Ghana serait victime d'une embuscade tendue par le groupe socioculturel des Akan, voisins alliés un jour, rebelles le lendemain. La règle de succession matrilineaire s'appliqua dès lors en vertu de la tradition Akan qui favorise la transmission de l'héritage aux enfants de sexe masculin des sœurs ou nièces du défunt d'où son neveu utérin Opokou Ware, frère aîné de Pokou lui succéda.

Danxomè avait une organisation politique⁴⁷⁰ centralisée et hiérarchisée ; ce qui explique d'une part son homogénéité et sa résistance à l'épreuve du temps et d'autre part la décision du colonisateur, séduit par sa cohérence et son efficacité, de ne point modifier ses structures. Des raids ont permis au Danxomè de peupler plus densément telle ou telle région d'importance stratégique ou commerciale, de centraliser l'univers religieux avec la création d'un panthéon, et l'espace économique par l'adoption des divinités des pays conquis et par le transfert de leurs marchés⁴⁷¹.

Le Nord du Bénin avait connu plusieurs royaumes Bariba et notamment le royaume de Nikki. C'est à partir de ce village du nord-est qu'une dynastie, créée au XVI^e siècle par Sunon Séro, étendit sa domination sur la région. La société est structurée en classes sociales strictes : nobles guerriers, griots, agriculteurs roturiers, artisans et esclaves.

Une reconstruction formelle des principaux traits de fonctionnement de ces royaumes permet d'affirmer que les décisions engageant la communauté,

⁴⁷⁰ « (...) Il y a organisation politique lorsqu'il existe au sein d'une société globale un processus décisionnel permettant de prendre des décisions collectives ayant un caractère obligatoire résultant d'une obéissance consentie ou forcée à ces décisions », *Annales de l'université des sciences sociales de Toulouse*, 1989, p. 101 cité par http://droit.univ-lille2.fr/enseignants/villalba/intro-sc_po.htm., consulté le 23 décembre 2009

⁴⁷¹ C'est le cas du marché Houndjro à Abomey.

en particulier dans les domaines socio-économique et politique, y étaient prises dans un contexte polycentrique et avec un souci bien affirmé de les asseoir sur une légitimité, existante ou construite en fonction des besoins. Le polycentrisme des décisions tient en grande partie aux contraintes techniques concernant la maîtrise de l'espace. La maîtrise et le contrôle permanents de ces Etats constituaient une tâche difficile en raison de l'archaïsme et du niveau de développement des infrastructures routières. Aussi, quoique l'Etat bénéficiât, comme partout dans le monde, du monopole de la violence légitime, était-il judicieux de maintenir l'intégrité et la cohésion territoriales en sollicitant l'adhésion des populations plutôt qu'en recourant à la force. L'Etat déléguait ainsi une partie plus ou moins grande de ses prérogatives aux autorités locales des provinces : entre ces chefs et le monarque, il y avait parfois des relations de parenté réelle (le monarque nommant ses "frères" et leurs descendants à la tête des provinces) ou fictive (les chefs des provinces intégrées au royaume étant proclamés, parents perpétuels du monarque) ; parfois au contraire, ces relations reposaient sur des contrats délimitant de manière précise les domaines de compétence, les droits et obligations de chacun.

D'une manière générale, l'Etat se réservait la "souveraineté extérieure" et laissait aux unités territoriales qui le constituaient leur "souveraineté intérieure". Toutes les décisions concernant les activités de production étaient par conséquent prises au niveau local. Puis l'intervention de l'Etat se faisait sentir seulement dans le prélèvement d'un tribut réputé équitable pour les deux parties (permettant à l'Etat de vivre et laissant aux producteurs l'essentiel du produit de leur travail) et au besoin, dans l'organisation de certains échanges à longue distance. De même une grande autonomie était laissée à ces unités pour tout ce qui touchait à leurs pratiques religieuses et à leurs coutumes : ainsi, parallèlement à l'effort d'intégration et d'assimilation mené par le pouvoir central, pouvaient coexister dans un même Etat des formations ethniques diverses et des religions différentes, en particulier l'islam et les croyances Vodun. De ce fait,

la situation précoloniale serait caractérisée par une cohabitation pacifique entre les différents groupes de population, d'assimilation et/ou de métissage et surtout la force de mécanismes de pacification des rapports inter-communautaires⁴⁷².

Si ces modes de désignation étaient fondés sur des maximes ethniques, nous sommes autorisé à faire des extrapolations concluant que le fait ethnique est congénital à la vie politique du Bénin depuis les périodes *in illo tempore*. Ce qui n'est pas le cas. Pour cette raison, nous ne pouvons pas tirer la conclusion hâtive selon laquelle le vote ethnique est une résurgence du passé en termes de véritables traditions politiques africaines. L'ancien ministre sénégalais Habib Thiam aborde avec beaucoup de pertinence et de clarté cette question, affirmant notamment : « La réalité, et c'est de là qu'il faut partir, est que les personnes, dans les sociétés africaines, sont insérées dans plusieurs réseaux de solidarité : ethnique, religieuse, professionnelle, idéologique et peut-être de classe. Dès lors, la question est de mettre sur pied des structures étatiques respectant ces différentes solidarités dans ce qu'elles ont de positif. Ce n'est certainement pas au moment où, dans les pays développés, les minorités se réclament de plus en plus de leur identité culturelle que nous pouvons nous permettre de rejeter notre solidarité ethnique par exemple, à l'intérieur d'une même nation. Ainsi, le découpage des circonscriptions politiques et administratives doit-il seulement répondre aux nécessités économiques, ou bien ethniques, ou bien religieuses ? Il semble qu'il faille concevoir le tout comme trame et chaîne d'un même tissu. Et l'on mesure combien il est dérisoire, s'agissant des peuples africains, de parler de manière péjorative des tribus, pour ne s'en tenir qu'à cette réalité. Une telle approche comporte, naturellement, quelque danger. On risque, en effet, d'avoir une société sclérosée, fermée sur elle-même et refusant toute évolution. C'est une certaine forme de

⁴⁷² IDRISSE K., Ethnicité, politique et démocratie au Niger, *Sociétés africaines et diaspora*, N° 5. 1997/01., pp. 45-71

passéisme réactionnaire. Aussi, convient-il de ne point s'en arrêter à ce stade... »⁴⁷³. Cependant, en dépit de l'inexistence d'un système électoral formel ou formalisé axé sur le vote, la désignation du roi, des chefs coutumiers et des ministres n'est pas faite sur la base d'une "infiltration" de l'argent et de la prépondérance des solidarités ethniques. Au contraire, la solidarité du groupe vient en appui à la consolidation du pouvoir politique. Une consolidation, qui a connu une certaine rupture avec la pénétration coloniale. Nous ne soutenons donc pas la thèse de certains politologues européens ou ayant une vision eurocentrique dont Banégas R.⁴⁷⁴ et Mètojo A.⁴⁷⁵ qui rejettent la "pécunarité" des élections béninoises sur les traditions. En fait, les solidarités ethniques et l'argent ne sont pas, par essence, dévolus aux élections. Il s'agit plutôt d'une "récupération" des hommes politiques à leur guise de la culture sociologique faite de synergie et d'intégration de l'individu dans sa communauté d'appartenance.

En outre, l'idée de légitimité populaire, voire démocratique, n'est pas étrangère à certains systèmes politiques africains anciens. Avant l'importation des procédures occidentales de participation, et plus particulièrement du vote, il n'était pas exceptionnel de rencontrer des formules de contrôle du pouvoir ou de prise de décision collective. Des collèges électoraux pouvaient procéder à la nomination d'un chef ou d'un roi. Ces collèges étaient souvent, mais pas toujours, restreints à une fraction de la société, les anciens par exemple. Au Ghana, les Akan considéraient que le pouvoir d'un dirigeant découlait du peuple et était

⁴⁷³ THIAM H., Réflexions sur l'Etat en Afrique, *Revue négro-africaine de littérature et de philosophie*, http://www.refer.sn/ethiopiennes/article.php?id_article=545&artsuite=2 (consulté le 7 octobre 2009)

⁴⁷⁴ BANEGAS R., *La démocratie à pas de caméléon : transitions et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003, p. 479

⁴⁷⁵ METODJO A., op. cit. (Soulignons que ce politologue poursuit ses travaux de recherche sous la direction de Richard Banégas. Certainement qu'ils appartiennent à la même école de pensée!).

seulement délégué par celui-ci⁴⁷⁶. L'introduction du scrutin n'est pas un fait récent dans l'arène politique africaine puisque "des élections ont été organisées à Freetown dès 1787⁴⁷⁷. De fait, comment s'était manifesté, à la période coloniale, le jeu des solidarités ethniques voire régionalistes ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

⁴⁷⁶ - GLUCKMAN M., *Politics, Law, and Ritual in Tribal Society*, Chicago, Aldine Publishing Co., 1965, 45 pages

- QUANTIN P., La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle, *Pouvoirs* 2009/2, N° 129, p. 65-76.

⁴⁷⁷ GOERG O., *La ville européenne outre-mer, un modèle conquérant ? 15^e-20^e siècle*, Paris, Editions l'Harmattan, 1996, 54 pages

SECTION 2 : LE MANIFESTE DU VOTE ETHNIQUE DE L'ERE COLONIALE AUX ANNEES 1970

Dans la chronologie électorale de l'Afrique notamment du Bénin, le vote ethnique est une œuvre coloniale. Certes, l'existence de champs de représentations sociales sur l'ethnie n'était pas à écarter mais le processus colonial avec sa politique de '*diviser pour mieux régner*' avait su utiliser le pluralisme ethnique⁴⁷⁸ pour faire asseoir son impérialisme. "C'est l'Europe qui apporte sa civilisation, inculque ses idées et impose ses valeurs, avec son système d'enseignement. La réciproque n'existe pas, car l'Europe n'emprunte guère aux civilisations extra-européennes. Voilà ce qui fait la spécificité du fait colonial, sur quelles bases se sont d'abord établies, puis consolidées et organisées, en un système cohérent et durable, les relations entre l'Europe et les autres continents. Tel est le système qui a, pendant quatre siècles, réglé les relations internationales, exception faite des relations intereuropéennes"⁴⁷⁹. Nous soutenons donc qu'en Afrique, malgré les luttes anticoloniales, les premières formations politiques avaient dans une certaine mesure leur fondement dans le substrat ethnique et que l'ethnicité politique est une invention coloniale (Paragraphe 1). De même, le vote dans les colonies et aux lendemains des indépendances était empreint d'ethnicité (Paragraphe 2).

⁴⁷⁸ En Europe de l'Est, la question ethnique ne se pose pas sous l'angle colonial. Les migrations et les guerres mondiales en sont les principales causes (Issu de l'entretien avec le Professeur Traian Rotariu, notre Coordonnateur scientifique dans le cadre du programme de recherche doctorale Eugen Ionescu de l'Agence Universitaire de la Francophonie, Juin 2009).

⁴⁷⁹ REMOND R., *Introduction à l'histoire de notre temps : le XIX^e siècle 1815-1914*, Vol 2, Paris, Editions du Seuil, 1974, p. 217

Paragraphe 1 : Un contexte sociopolitique de création des partis politiques polarisé par l'ethnicité

L'exercice du pouvoir politique par le biais des partis politiques n'était pas enraciné dans la culture politique africaine précoloniale voire dans le monde contemporain⁴⁸⁰. Le mode de désignation des gouvernants était fondé sur la parenté, l'affiliation patrilinéaire ou matrilineaire, le religieux, etc. « La désacralisation du pouvoir et la substitution de ses fondements mythiques et sacrés aux fondements rationnels (le peuple), à la faveur de la colonisation, joue dans le comportement des hommes politiques actuels africains »⁴⁸¹. Et si on tient compte de la hiérarchisation des sociétés, tout le monde ne devrait pas voter (exception devrait être faite aux esclaves!). La notion d'égalité introduite par les pratiques électorales a bouleversé les conceptions traditionnelles. Or, le colonisateur trouvait ces modèles peu démocratiques puisque non occidentalisés ; d'où le recours à des formations politiques qui prenaient à leur tour appui sur des bases ethnorégionalistes. Mais, avant d'en arriver là, comment le processus de l'ethnicité a-t-il été amorcé sous la colonisation ? (A) et dans quelle mesure sert-il de refuge à l'émergence de la classe politique africaine ? (B).

A- L'ethnicité politique, une invention coloniale

Il est essentiel de parler de la Conférence de Berlin dès qu'on fait référence à la balkanisation des Etats africains et donc, de la mosaïque ethnique du continent. « La difficulté ressentie par les peuples africains, depuis la Conférence de Berlin, dans la construction d'une nation y est pour quelque chose »⁴⁸². La conférence de Berlin⁴⁸³ fut l'organisation et la collaboration

⁴⁸⁰ BAYART J-F. affirme que l'autoritarisme présidentiel en cours de restauration puise une bonne part de son inspiration idéologique et pratique dans le moment colonial, et non dans l'époque précoloniale (Cf. BAYART J-F., *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, nouvelle édition, 1996, p.41)

⁴⁸¹ MALLAM-IDI A. M., *Réflexion sur l'alternance démocratique en Afrique*, mémoire de DEA en droits de l'homme et démocratie, Chaire UNESCO/UAC, 2005-2006, p. 96

⁴⁸² ADJOVI S., *Election d'un chef d'Etat en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2003, p.35

⁴⁸³ http://fr.wikipedia.org/wiki/Conf%C3%A9rence_de_Berlin (consulter le 2 avril 2009)

européenne pour le partage et la division de l'Afrique. Cette conférence débuta le 15 novembre 1884 à Berlin et finit le 26 février 1885. À l'initiative du chancelier allemand Bismarck, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède-Norvège et la Turquie ainsi que les Etats-Unis y participèrent. Les peuples et les rois africains sont tenus à l'écart de toutes les discussions.

Bismarck se pose en médiateur de la crise, profitant de l'occasion pour affirmer un peu plus le rôle central de l'Allemagne dans le concert des nations. La conférence présente un ordre du jour plus large que la simple question congolaise (le contrôle de la région de Cabinda). On y parle principalement de la liberté de navigation et de commerce ainsi que des modalités d'installation sur les côtes. Deux conceptions s'opposent. D'un côté, Bismarck entend garantir la liberté de navigation et de commerce dans toute la zone. De l'autre, le président du conseil français Jules Ferry, soutenu par les Portugais, conçoit les colonies comme un monopole commercial détenu par la métropole. Au final, la conférence établit une liberté de commerce élargie dans les bassins du Congo et du Niger, mis à part dans le domaine du transport d'armes.

Les frontières du nouvel Etat sont fixées : au total, Léopold II de Belgique reçoit, à titre personnel, deux millions et demi de kilomètres carrés qui deviendront l'Etat indépendant du Congo. Au nord-ouest de l'Etat ainsi formé, 500 000 km² reviennent à la France (il s'agira du Congo-Brazzaville). La France se voit aussi attribuer la partie intérieure du Niger dont le Royaume-Uni contrôle le delta. Du côté allemand, on espère que les concessions territoriales faites à la France atténueront le ressentiment né de la perte de l'Alsace-Lorraine à la suite de la guerre franco-allemande de 1870. Le Portugal abandonne ses prétentions au nord de l'estuaire du Congo, sauf en ce qui concerne l'enclave de Cabinda.

Sur la question ethnique et de ses représentations, Ossebi Henri⁴⁸⁴ mentionne les séquelles d'un découpage colonial reconnu absurde qui, dans et par les nouveaux espaces arbitrairement assignés aux groupements humains, a affecté de façon durable les équilibres démographiques et culturels locaux. A l'Est et au Sud, les populations Kongo, héritières de l'ancien royaume, sont aujourd'hui écartelées entre le Zaïre⁴⁸⁵ et l'Angola. « Il demeure cependant compliqué par la donne coloniale, qui a définitivement brouillé les cartes : à quelques exceptions près – le Lesotho, le Swaziland, le Rwanda, le Burundi – les formes politiques d'aujourd'hui ne coïncident pas territorialement avec celles d'hier »⁴⁸⁶.

Ainsi, des découpages bilatéraux ont eu lieu :

- Portugal - Royaume-Uni : le gouvernement portugais présente un projet connu sous le nom de « Carte rose » dans lequel les colonies de l'Angola et du Mozambique étaient réunies sur un axe est-ouest. Tous les pays réunis, à l'exception du Royaume-Uni, sont prêts à entériner ce projet. En 1890, le gouvernement britannique, en violation du traité de Windsor et du traité de Berlin lui-même, lance un ultimatum qui force les Portugais à se retirer de la zone située entre les deux colonies. Cet espace sera une dizaine d'années plus tard occupé par la Rhodésie.

- France - Royaume-Uni : une ligne courant depuis Say au Niger jusqu'à Baroua, sur la côte nord-est du lac Tchad, détermine la zone dévolue à chacun des deux pays. La France se voit doter du territoire situé au nord de cette ligne, et le Royaume-Uni la zone au sud de la limite. Le bassin du Nil reste la propriété des Britanniques. De plus, entre le onzième et le quinzième degré de longitude, la frontière passera entre le royaume du

⁴⁸⁴ OSSEBI H., Etat et ethnies au Congo : nouvelles situations, vieux démons in Université Libre de Bruxelles (ouvrage collectif), Les nouveaux enjeux de l'anthropologie – autour de Georges Balandier, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1988/3-4, p. 426

⁴⁸⁵ Actuel Congo démocratique.

⁴⁸⁶ BAYART J-F., *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, nouvelle édition, 1989, 2006, p. 65

Ouaddaï, qui sera français, et le Darfour au Soudan, qui sera britannique. En réalité, une zone tampon de 200 kilomètres est mise en place entre le vingt-et-unième et le vingt-troisième parallèles. Le contentieux sera levé en 1898 à l'issue de la crise de Fachoda en 1898.

- France – Allemagne : La zone située au nord de la ligne formée par l'intersection du quatorzième parallèle et Miltou est considérée comme française, celle située au sud est allemande.

- Royaume-Uni – Allemagne : La ligne de démarcation entre les colonies des deux Etats est formée par une ligne passant par Yola, sur la rivière Bénoué, Dikoa, en remontant jusqu'au lac Tchad.

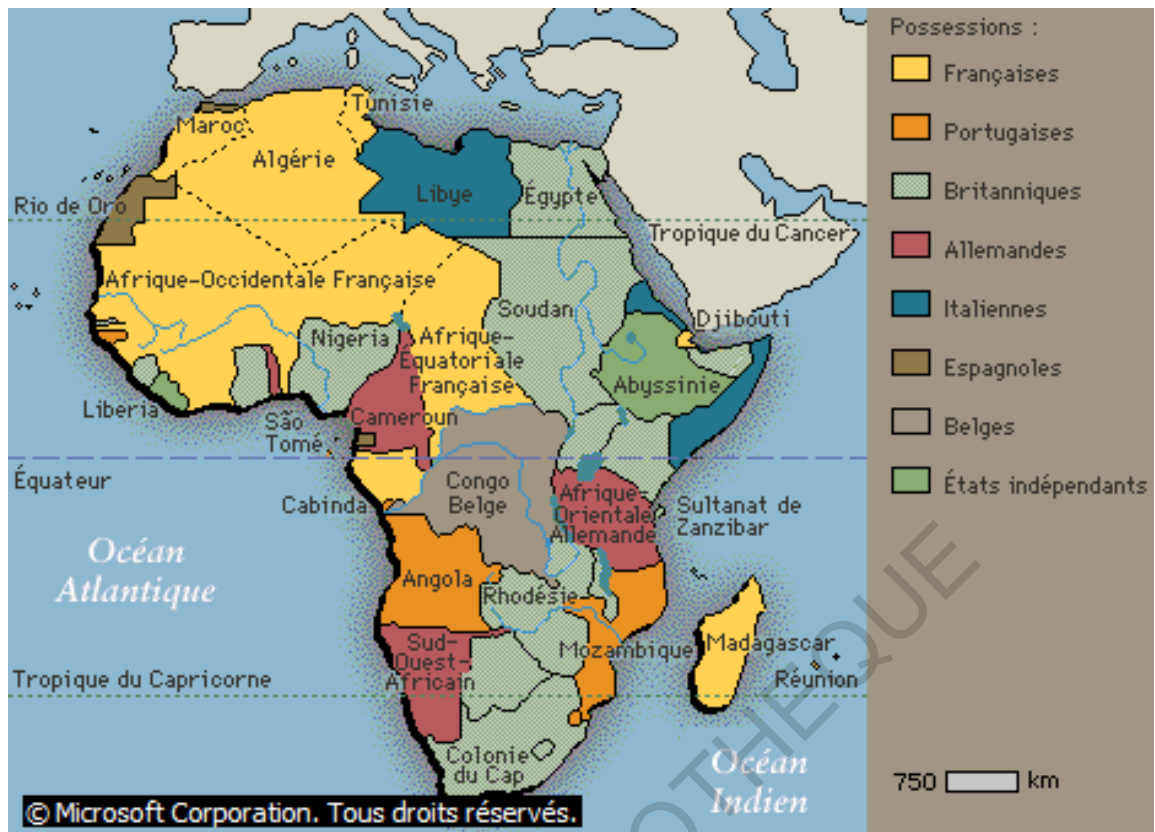
- France – Italie : L'Italie se voit attribuer la zone comprise dans le quadrilatère formé par le Tropique du Cancer, le quinzième parallèle et les dix-septième et vingt-et-unième méridiens.

La carte de la balkanisation se présente comme suit⁴⁸⁷ :

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

⁴⁸⁷ * Colonies européennes en Afrique (1914) : en 1914, à la veille de la Première Guerre mondiale, la colonisation de l'Afrique est terminée. La plupart des pays africains, à l'exception du Liberia et de l'Éthiopie, sont administrés directement par les puissances coloniales européennes ou placés sous protectorat, comme le Maroc (France) et l'Égypte (Grande-Bretagne). Les Îles du Cap-Vert et Saõ Tomé appartiennent au Portugal, les Îles Canaries à l'Espagne, les Comores à la France et Maurice à la Grande-Bretagne (MICROSOFT, *Encyclopédie Encarta*, CD Rom, 2006).

* Cette même carte a été reprise par André Marie JOHNSON, *Gbêhanzin, le rêve inachevé*, Film documentaire de 58 minutes, Cd rom, ORTB, janvier 2007.



Carte N° 6 : Balkanisation de l'Afrique

Si pour élucider des faits contemporains, l'on se réfère si souvent à cet acte, c'est surtout pour se référer à l'intangibilité des frontières qui à l'époque ont parfois été arbitrairement établies au mépris des populations habitant dans une même région, certaines de ces frontières soumettant une partie de la même ethnie à l'autorité d'une puissance et une autre partie de celle-ci à l'autorité d'une autre puissance. Il faut aussi noter que moins de trente ans après la signature de l'Acte général de la Conférence de Berlin éclatait, en 1914, la première guerre mondiale. A la fin des hostilités, en 1918, les alliés de l'époque se partagèrent les possessions de l'empire d'Allemagne et on ne reparla plus, ni durant la seconde guerre mondiale (1939-1945), ni après les quinze années qui suivirent, des dispositions édictées par l'Acte de la Conférence de Berlin. Ainsi, par exemple, les "Français et les Britanniques s'allièrent pour expulser du Togoland les Allemands implantés depuis 1884. La colonie (87000 km²) fut alors partagée entre les vainqueurs, les Anglais s'arrangent pour annexer en mai 1956 leur partie à la Gold Coast avant son

accession à l'indépendance l'année suivante. L'autre partie, connue sous le nom Togo (57000 km²), fut placée entre les deux guerres sous le régime du mandat de la Société des Nations dont l'administration fut confiée à la France, et plus tard au lendemain de la Seconde Guerre sous le régime de tutelle de l'Organisation des Nations Unies (ONU) avec le même Etat administrateur⁴⁸⁸. Quels Etats en Afrique aujourd'hui ?

Les découpages territoriaux issus des rapports de force coloniaux ont pour l'essentiel démontré leur caractère inique. Louis Soussa tire des traits caractéristiques de ce découpage :

- leur manque absolu de connaissance sur le pays et ses habitants ;
- leur paranoïa à faire rassembler les populations sans mesurer les différences ;
- le caractère irréel, sans fondement concret, de toute action cartésienne c'est-à-dire idéaliste⁴⁸⁹.

« En définitive, l'organisation administrative que le colonisateur s'attelle à mettre en place se présente de la manière suivante :

- Au sommet, se trouve la circonscription regroupant plusieurs subdivisions ;
- La subdivision est divisée en tribus
- La tribu est divisée en terres
- La terre, elle, comprend les villages ;

La circonscription et la subdivision qui sont des échelons supérieurs disposent d'un pouvoir de sanction et d'intervention. Toute cette organisation administrative avait pour but principal d'affaiblir le pouvoir

⁴⁸⁸ TOULABOR C., Démocratie coloniale et mascarades électorale au Togo, *Actes du Colloque Voter en Afrique : différenciation et comparaison*, AFSP-IEP, 2002, p 1

⁴⁸⁹ SOUSSA L., *Evolution des structures sociales traditionnelles au Congo : De la pénétration coloniale à nos jours, un exemple M'bochi*, Thèse de 3e cycle, EHESS 1981, p. 102

coutumier et de le placer sous la dépendance coloniale. Ainsi structurées, les terres entières furent divisées et placées sous l'autorité du colon avec des normes d'administration coloniale »⁴⁹⁰. C'est alors une aberration de tracer à la règle sur une carte, de futures frontières d'Etat sans tenir compte du *propionum africanum*⁴⁹¹. Gilles Sautter signale qu'au gré des conflits franco-allemands, le tracé frontalier entre le Congo, le Gabon et le Cameroun a subi cinq fois des modifications. "L'émiettement ethnique qui en a résulté légitime la prise de conscience des groupements démembrés, au-delà des frontières « nationales » officielles⁴⁹². Ceci a engendré la fragilisation et la fragmentation de citoyenneté de peuples solidement unis par des liens de sang, de la langue et de la culture. Ainsi en a-t-il été des Touaregs, des Mandé, des Haoussa, des Ewé, des Somalis, des Ba-kongo, des Mossi. Les Ewé, sont à cheval sur le sud du Togo et du Ghana; les Yoruba et les Dendi répartis entre le Nigeria et le Dahomey, ou encore l'Etat dahoméen (actuel République du Bénin) créé sur les cendres des anciens royaumes de Hogbonou, du Danxomè et du Nikki.

A cette fragilisation et fragmentation de citoyenneté des peuples, s'est vue accompagner une ambition tacite de vouloir créer un sentiment national mais, le substratum sociologique est que chaque ethnie se démarque légèrement de la vision d'un Etat-nation. Le sentiment national n'est pas vécu comme un lien de solidarité transcendant les clivages ethniques, politiques, socio-économiques ou religieux mais comme une exacerbation du sentiment particulariste lorsqu'on participe de près ou de moins à l'exercice du pouvoir. Cette attitude entraîne tous les abus d'autorité que l'on constate depuis les indépendances où les ethnies ont perdu une partie ou tous les privilèges politiques ou économiques, tandis que le sentiment de

⁴⁹⁰ Cf. KITSIMBOU X. B., *La démocratie et les réalités ethniques au Congo*, Université de Nancy II, Thèse de doctorat en sciences politiques, 2001, p. 39

⁴⁹¹ Ce qui est propre à l'Afrique; ce qui fait son authenticité.

⁴⁹² Cité par OSSEBI H., Etat et ethnies au Congo : nouvelles situations, vieux démons in Université Libre de Bruxelles (ouvrage collectif), Les nouveaux enjeux de l'anthropologie – autour de Georges Balandier, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1988/3-4, p. 426

solidarité, exploité par les colonisateurs dans un premier temps et ensuite par les politiques, a donné naissance à des situations conflictuelles voire des guerres, vite qualifiées de guerres tribales, ou de luttes interethniques. L'exemple type et empirique en Afrique est celui des Tutsi et des Hutu du Burundi et du Rwanda.

Au Burkina Faso (ancienne Haute-Volta), le gouverneur colonial français Angoulvent institue la colonie de la Haute-Volta, le 1^{er} mars 1919. Compte tenu de la richesse qu'on pourrait tirer des exploitations agricoles de la Côte d'Ivoire et dont la main d'œuvre est abondante, la colonie fut supprimée par décret le 5 septembre 1932 et le territoire réparti entre les trois colonies du Niger, du Soudan français (actuel Mali) et de la Côte-d'Ivoire. Certes, le 4 septembre 1947 sur la base d'une proposition de loi du député Lallérêma Henri-Marcel Guissou à l'Assemblée nationale française, le territoire de la Haute-Volta a été reconstitué mais ce dépeçage a été douloureusement mal vécu non seulement au plan économique⁴⁹³ mais surtout au plan de l'organisation sociale. Sans doute, que la question de l'ivoirité trouve ses fondements dans ce basculement de territoire sans tenir compte de la dimension sociale !

Parlant du Bénin, l'historien Videgla Michel⁴⁹⁴ montre que le colonisateur, en élargissant son domaine de conquête, avait progressivement mis en place les frontières de ce domaine⁴⁹⁵, devenu en 1894 « *Colonie du Dahomey et Dépendances* ». Ce faisant, il rapprochait des groupes ethniques qui, jusque-là, ne s'ignoraient pas certes, mais n'avaient pas entre eux des

⁴⁹³ GUISSOU B., *Histoire et pauvreté au Burkina Faso* (pp. 97- 127) in UNESCO, *La pauvreté, une fatalité*. Paris, Ed. UNESCO, Karthala, 2002, 283 pages

⁴⁹⁴ VIDEGLA M. (2008), *Op. Cit*

⁴⁹⁵ * Cf. KIKI S. C., *L'établissement de la frontière Dahomey-Nigeria*, mémoire de maîtrise, Université de Dakar, 1970, 175 pages

* ALI NAPO P., *L'installation européenne au Togo : les conquêtes, les délimitations de frontière jusqu'en 1920*, mémoire de maîtrise, Université de Dakar, Faculté des Lettres, Département d'histoire, juin 1970, 178 pages

relations étroites. En témoignage, par exemple, le cas de l'Atacora et du Borgou d'un côté et du Danhomè et de Porto-Novo de l'autre. Cet état de choses ne manquait pas de lui profiter.

Conformément à sa redoutable stratégie de diviser pour régner, le colonisateur avait dans le cadre de son « *Inventaire des races du Dahomey* » élaboré des stéréotypes qui mettaient l'accent sur les différences culturelles et figeaient les groupes ethniques dans des dimensions n'ayant rien à voir avec la réalité⁴⁹⁶. Puis, il a fait des oppositions communautaires une arme de prédilection. Comme l'a souligné avec pertinence l'historien Clément Vodouhè « c'est dans ce cadre qu'il a créé tout un mythe autour de la conscience ethnique, de la spécificité ethnique, s'efforçant systématiquement de trouver une origine ethnique aux événements les plus étrangers à ce schème. C'est ainsi que l'ethnisme est devenu un élément essentiel de l'idéologie coloniale⁴⁹⁷ ». Une telle politique a permis la fragmentation du peuple dahoméen, son atomisation en groupuscules plus ou moins fermés et le renouvellement structurel de la société dans le sens d'une véritable stratification. Par ce moyen, le colonisateur a pu jouer sur des intérêts particularistes apparents de groupuscules, créer des clivages là où il n'en existait pas et les accentuer là où il en existait déjà, toutes choses nuisibles à la cohésion du peuple.

La naissance de l'ethnicité mahi⁴⁹⁸ évoquée par Sylvain C. Anignikin⁴⁹⁹ est assez illustrative. En fait, les concepts d'« ethnie mahi » et de « pays mahi » ont été inventés par la monarchie du Danxomè. Toutefois, jusqu'à la

⁴⁹⁶ HAZOUME G. L., *Idéologies tribalistes et nation en Afrique: (le cas dahoméen)*, Paris, Présence africaine, 1972, 230 pages

⁴⁹⁷ VODOUHE C. C., Quelques obstacles majeurs à la construction démocratique de la nation en Afrique occidentale et approches de solution", 16 p. dactyl., *Afrique de l'Ouest et la quête d'une construction démocratique de la nation*, Cotonou (Bénin) 6-7 septembre 2003 (p. 9)

⁴⁹⁸ Mahi est une ethnie appartenant au groupe Fon et apparentés.

⁴⁹⁹ ANIGNIKIN S., Histoire des populations mahi, *Cahiers d'études africaines*, 162 | 2001, [En ligne], URL : <http://etudesafricaines.revues.org/index86.html>. Consulté le 04 avril 2009.

conquête française il est difficile d'appréhender, aussi bien au niveau des couches populaires que des couches dirigeantes, le fait ethnique mahi. Mais, le pouvoir colonial français a pris en compte, à sa manière, l'impact de cette géopolitique de la deuxième moitié du XIXe siècle. Après la conquête du Danxomè par les troupes expéditionnaires du général Dodds, la France signe un " traité de protectorat... avec le roi de la confédération des Mahi de Savalou " le 30 janvier 1894. Mais, quelques jours plus tôt, le 21 janvier 1894, la France avait signé un traité de protectorat avec Zomahoun, " roi de la Confédération des Dassa ". Les initiatives françaises ont été prises sur la base de nombreuses erreurs qui ont singulièrement compliqué les données de l'histoire des Mahi.

En effet, en créant deux confédérations, celle des Dassa et celle des Mahi de Savalou, le pouvoir colonial prit en compte l'ethnicité mahi en dehors de l'espace géographique où s'est imprimée l'histoire des Mahi, c'est-à-dire le fameux couloir qui s'est organisé autour du méridien 2° 30' de longitude Est. Par ailleurs, le pays mahi n'a pas été pris en compte de manière spécifique puisqu'il a été intégré à l'espace administrativement défini par la confédération des Dassa. Cette erreur d'identification du peuple mahi et de localisation de son territoire, commise par le corps expéditionnaire du général Dodds, a été reprise et perpétuée par l'administration coloniale, comme l'illustre en particulier l'étude menée par J. A. Bergé⁵⁰⁰ sur le pays mahi.

L'hégémonie coloniale a amené ces acteurs à user de la configuration ethnique des peuples africains. Selon Rotimi Suberu⁵⁰¹, la solidarité ethnique aujourd'hui est tendanciellement moins incendiaire que le

⁵⁰⁰ BERGE J.-A., Étude sur le pays mahi, *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, XI, pp. 708-765, 1928

⁵⁰¹ SUBERU R., *Federalism and Ethnic Conflict in Nigeria*, Washington, United States Institute of Peace Press, 2001, pp. 47-77

chauvinisme ethnique qui s'exprimait dans le système régional des années 1960. D'après lui, le fédéralisme nigérian est « ethnodistributeur » : la multiplication des Etats a permis de scinder les trois grands groupes ethniques (Yoruba, Hausa-Fulani et Igbo) et de répondre aux revendications des « minorités », néologisme utilisé depuis les années 1940 par des leaders politiques qui s'opposaient à l'hégémonie du parti dominant au sein des trois régions (le Nord, le Sud-Ouest et l'Est). Il a permis à l'Etat de s'assurer le soutien des leaders locaux et de redistribuer une partie des rentes de l'Etat tandis que le principe du « caractère fédéral » a autorisé une représentation des élites politiques originaires de tous les Etats dans les institutions fédérales, sans néanmoins parvenir à représenter l'ensemble des minorités du pays.

L'ethnicité en Afrique a été donc amorcée par le processus de balkanisation des Etats africains, par la modification de la carte ethnique des peuples créant des oppositions voire des suicides ethniques, la fragilisation de la citoyenneté des peuples. « La non-concordance des frontières politiques et frontières ethniques a été le propre du continent africain au cours de la domination coloniale »⁵⁰². Notre hypothèse selon laquelle "l'ethnicité politique est une œuvre coloniale" vient nuancer quelque peu celle de l'historien africaniste Jean-Loup Amselle⁵⁰³, pour qui l'ethnie serait une création coloniale ; « il n'existait rien qui ressemblât à une ethnie pendant la période précoloniale. Les ethnies ne procèdent que de l'action du colonisateur qui, dans sa volonté de territorialiser le continent africain, a découpé des entités ethniques qui ont été elles-mêmes ensuite réappropriées par les populations. Dans cette perspective, « l'ethnie » comme de nombreuses institutions primitives, ne serait qu'un faux archaïsme de plus ». Ainsi, selon Amselle, l'Afrique précoloniale ne

⁵⁰² GROMYKO A. (sous la dir.), op. cit., p. 186

⁵⁰³ Cf. AMSELLE J.-L., M'BOKOLO E., *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985, 225 pages

disposait pas de groupes ethniques clairement distincts, mais des « chaînes de société », c'est-à-dire des sociétés locales avec leur mode de production, de redistribution intégrées dans des formes générales englobantes qui les déterminaient et leur donnaient un contenu spécifique. De ce fait, l'Afrique précoloniale était structurée par une série d'espaces sociaux :

1- des espaces d'échanges caractérisés par des échanges entre - unités sociales de taille et de structure diverses, portant sur des produits tels que le sel, l'or, les textiles, le riz, l'igname, le mil, etc.,

2- des espaces étatiques, politiques et guerriers s'étendant sur des surfaces considérables,

3- des espaces linguistiques constituant des prémisses à la formation ethnique dans la mesure où la langue semble bien être l'un des principaux indices de la condition d'existence de la conscience ethnique,

4- des espaces culturels et religieux que matérialisent diverses institutions artistiques, techniques parentèles, d'alliance, de culte, etc.

C'est dans le même sillage que se situe Jean-Pierre Dozon⁵⁰⁴ lorsqu'il nie toute espèce de réalité liée à une entité « hété » précoloniale. Ceci est d'autant plus évident dans la mesure où le pouvoir politique précolonial n'était pas parcellisé ethniquement.

La thèse contraire est soutenue par d'autres chercheurs dont notamment le politologue René Otayek⁵⁰⁵. La thèse de l'ethnie comme pure « invention » coloniale doit donc être réfutée, et cela pour deux raisons au moins. La première parce qu'elle témoigne d'un manque de profondeur historique en faisant abstraction des mouvements endogènes de recomposition

⁵⁰⁴ * DOZON J-P., Les Bete : une création coloniale, in AMSELLE J.-L., M'BOKOLO E., *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985, pp. 49-85.

* DOZON J-P., La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme, *Politique africaine*, n° 78 – juin 2000, pp. 45 -62

⁵⁰⁵ OTAYEK R., L'Afrique au prisme de l'ethnicité : perception française et actualité du débat, *Revue internationale et stratégique* 2001/3, n° 43, pp. 129-142.

identitaire, tels les grands jihad (guerres saintes) qui, aux XVIIIème et XIXème siècles, bouleversèrent les frontières ethniques et religieuses de l'Afrique de l'Ouest : on pense notamment à la geste politico-religieuse des grands rénovateurs de l'Islam que furent Usman dan Fodio, El-Hajj Omar, Samory Touré ou, dans un registre différent, Cheikh Amadou Bamba, le fondateur de la confrérie sénégalaise des mourides⁵⁰⁶. La seconde parce qu'elle postule que le colonisateur aurait été capable de créer *ex nihilo* des ethnies qui n'existaient pas avant son arrivée et qui n'existeraient pas sans son intervention. Or, même en admettant qu'il l'ait fait, les tenants de cette thèse oublient que pour « inventer » une ethnie, il faut qu'il y ait le minimum de substrat historique nécessaire à la cristallisation d'un sentiment d'être différent. S'il est donc acquis que le colonisateur a bien « bricolé » les identités, il les a rarement inventées. Il les a, le plus souvent, manipulées, re-formulées, classifiées, hiérarchisées, secondé en cela par les Eglises chrétiennes qui contribuèrent à leur manière (codification des langues indigènes, spatialisation de l'action missionnaire, fixation de certaines coutumes, etc.) à ce travail de bornage ethnique. La question qui se pose dès lors n'est pas de définir l'ethnie, pas plus que de savoir si la conscience ethnique est « illusion » ou de se prononcer sur la légitimité de la revendication identitaire. Elle est de comprendre pourquoi et comment l'ethnicité fait sens et représente l'un des répertoires privilégiés d'énonciation du politique aujourd'hui ; pourquoi des acteurs n'hésitent-ils pas à se ré-appropriier des ethnies manipulées et à s'en réclamer.

Malgré l'argumentaire de ce politologue, il faut noter que ce qui a été créé, ce n'est pas l'ethnie mais l'ethnicité. D'ailleurs, il affirme lui-même dans son article que « l'ethnicité n'est pas un donné, un Etat, mais une construction

⁵⁰⁶ BAYART J-F., rejette cette thèse lorsqu'il affirme que « à l'instar de la quasi-totalité des systèmes politiques du passé, les grands mouvements culturels qui ont balayé le continent avant sa colonisation – en particulier l'islam, les prophétismes, les millénarismes – ont été transethniques » (BAYART J-F., *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, nouvelle édition, 1989, 2006, p. 75)

historique, en interaction permanente avec les dynamiques sociales, politiques et économiques globales dont sa production est indissociable. Elle est toujours plurielle, évolutive et investie de significations complexes et multiples ». Justement, la colonisation a été l'un des moteurs les plus puissants dans le remodelage ethnique de l'Afrique. En étudiant le groupe socioculturel Somba du Bénin en 1968, Paul Mercier mettait déjà l'accent sur les différences de niveau entre l'ethnicité de la période précoloniale et celle de la période coloniale⁵⁰⁷. De ce fait, la colonisation n'a fait que dramatiser ce pluralisme culturel en figeant la tradition, en modifiant la nature de l'inégalité sociale et en introduisant la discrimination raciale. Loin d'annuler la relative indétermination culturelle des temps anciens par l'imposition de la « civilisation » légale rationnelle, elle l'a compliquée en y ajoutant la dimension de l'hétéroculture⁵⁰⁸. Même l'*indirect rule* britannique a renchéri le fait ethnique car au Nigeria, elle a maintenu et même renforcé le cadre ethnique, en façonnant souvent la cohésion des groupes culturels⁵⁰⁹.

On assiste, aussi, à des manipulations visant à opposer des ethnies, voire à en créer là où il n'y en a pas⁵¹⁰. Cela fut particulièrement courant lors de la décolonisation. Ainsi, quand la politique coloniale française se heurta au nationalisme arabe en Afrique du Nord, elle commença à agiter le mythe berbère; [...]. Au Maroc, face au sultan Mohamed V, demandant la révision du protectorat, la Résidence française suscita un mouvement de tribus berbères de l'Atlas, derrière le pacha de Marrakech, ce qui permit de déposer le sultan, mais seulement de 1953 à 1955. Au Viêt-nam, les interventions militaires françaises, de 1945 à 1954, puis américaine, de

⁵⁰⁷ MERCIER P., *Tradition, changement, histoire, les « Somba » du Dahomey septentrional*, Paris, Anthropos, 1968, 538 pages

⁵⁰⁸ BAYART J-F., *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, nouvelle édition, 1996, p. 71

⁵⁰⁹ NICOLAS G., *Stratégies ethniques et construction nationale au Nigéria*, in CHRETIEN J.P., PRUNIER G., *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 2003, p. 368

⁵¹⁰ Cf. ROLAN J-L. BRETON, *L'ethnopolitique*, Paris, PUF, 1995, pp. 90-91

1964 à 1975, essayeront vainement d'opposer aux Viêt-namiens, les ethnies montagnardes des Moïs, Thaïs ou Méos. A Madagascar, face au nationalisme grandissant des élites Hovas, du plateau central, la France cherchera à s'appuyer sur les populations côtières, plus frustes, « déshéritées », et baptisera « ethnies » toutes les tribus de l'île, bien qu'elles soient toutes de même langue et de même culture. Et, après une très dure répression concentrée sur les Hovas (1947), elle remettra le pouvoir aux représentants des « ethnies » côtières (1957-1960).

Au Rwanda et au Burundi, la colonisation belge, trouva, au lendemain de la Première Guerre mondiale, deux royaumes aux populations parlant une langue commune, le *kinyarwandakirundi*, subdivisées en trois strates sociales complémentaires : minorité (13%) d'éleveurs tutsi, majorité (85%) d'agriculteurs hutu et petits groupes de chasseurs pygmées, twas (2%). Le système colonial belge fut content de s'appuyer sur une société stratifiée ayant déjà une structure hiérarchique en chefferies, et une élite princière, qu'elle put convertir au catholicisme et envoyer faire ses études en Europe. Mais, quand, après la Deuxième Guerre mondiale, les possessions belges commencèrent à être entraînées vers la décolonisation, le pouvoir, appuyé sur l'armée et l'église catholique, réalisa, avec effroi, que les élites intellectuelles tutsi étaient devenues perméables aux courants de pensée modernes. L'église et l'armée coloniale firent, alors, une volte-face complète. [...]. Au Rwanda et au Burundi, dans les années cinquante, l'administration belge, abandonnant les Tutsi aux démons de l'anticolonialisme, porta toute son attention sur la majorité hutu et élaborait la théorie des ethnies opposées. Les Tutsi furent présentés aux Hutu comme leurs oppresseurs, venus d'ailleurs, de race différente, et qu'il fallait chasser. Alors qu'il s'agissait, non de peuples distincts, mais de couches sociales, entre lesquelles la perméabilité était restée grande : par exemple, tout hutu ayant plus de dix vaches devenait tutsi et tout tutsi perdant ses biens devenait hutu. Ce qui fait que, dans bien des cas, hutu et tutsi avaient du

mal à s'identifier comme tels. Les masses hutu furent intensément politisées par l'administration coloniale, l'armée, l'église et le Parti social-chrétien belge. Le résultat fut la « révolution sociopolitique » de 1959, au Rwanda, qui aboutit au renversement du pouvoir royal et princier, à la proclamation de la république (1961) et à la remise de l'indépendance (1962) aux cadres improvisés hutu, accompagnée du massacre et de l'expulsion de dizaines de milliers de tutsi, au nom de la lutte de la paysannerie hutu contre le féodalisme tutsi. A partir de 1973, le régime rwandais devient une dictature militaire, soutenue par la Belgique, et à partir de 1990, par la France seule, qui intervient militairement de 1991 à 1993. La dictature multiplie les exactions contre les tutsi, dont la plus grande partie est contrainte à l'exil, ainsi que tous les opposants libéraux, hutu ou tutsi. Quand, en 1994, les opposants à la dictature pénètrent dans le pays, la terreur d'Etat atteint son paroxysme, frappant systématiquement tous les tutsi et les libéraux hutu. Ces massacres font plus d'un demi-million de morts sur une population de moins de 8 millions. Au moment où les opposants conquièrent la capitale, le gouvernement français se résout à intervenir à nouveau, pour canaliser le flot de réfugiés vers des « zones humanitaires sûres », au Zaïre (actuel Congo démocratique), permettant, du même coup, aux organisateurs des massacres — dirigeants, armée, milices, réseau terroriste, parti unique et radiodiffusion — qu'il honorait, soutenait, équipait, formait, conseillait, encadrait et subventionnait depuis trois ans, d'échapper à la justice des vainqueurs, et de préparer leur revanche. On peut y voir la création d'une conscience pseudo-ethnique !

En outre, avec l'accession à la souveraineté nationale, des Etats africains sont nés au début des années 1960 ; ils avaient été créés artificiellement par les colonisateurs européens au lendemain de la Conférence de Berlin (1885) et ont conservé la configuration territoriale héritée de cette période coloniale. « Aujourd'hui, les Etats africains indépendants ne sont pas monolithiques par leur composition ethnique. Le partage impérialiste de

l'Afrique et la longue domination coloniale ont engendré deux problèmes aigus et étroitement liés l'un à l'autre : les relations entre des peuples différents qui se sont retrouvés dans un même Etat, et les relations entre les Etats voisins où vivent des populations de même origine, séparées par des frontières [...]. La non-concordance des frontières politiques et frontières ethniques est cause de tensions dans les relations entre les Etats africains »⁵¹¹. Autrement dit, les frontières de ces Etats ne correspondaient pas du tout à la carte ethnique des pays, ni aux entités politiques précoloniales. Les élites africaines ont donc voulu construire la nation avec des communautés ethniques juxtaposées sur un même territoire, communautés qui, la veille encore, s'ignoraient, se méprisaient ou s'affrontaient.

B- La classe politique africaine émergente : le refuge ethnique

L'apparition du parti politique a été un phénomène nouveau : le parti regroupe des membres en dehors de toute appartenance familiale, tribale, ethnique ou religieuse; il contribue à abolir les distinctions, mais, en pratique, il est arrivé que des partis reprennent à leur compte de vieilles oppositions ethniques ou même confessionnelles⁵¹². Tel a été le cas des premières formations politiques africaines notamment béninoises dont le soubassement était le fait ethnorégionaliste. Toutefois, pour mieux situer l'avènement des partis politiques dans le champ politique africain, nous remontons dans l'histoire coloniale pour aborder l'importance de la Conférence de Brazzaville⁵¹³. La Conférence de Brazzaville est certainement la plus impériale en termes d'espoirs pour les colonisés et a connu la présence de l'élite africaine, des administrateurs des colonies, des hommes politiques français et du Général de Gaulle.

⁵¹¹ GROMYKO A. (sous la dir.), op. cit., pp. 186-187

⁵¹² BODIN et al, op. cit., p. 326

⁵¹³ Cf. KIPRE P., *Le congrès de Bamako ou la naissance du RDA*, Paris, Collection d'Histoire « Afrique Contemporaine (Ibrahima Baba Kaké, sous la dir.), 1989, 190 pages

En effet, elle s'est tenue du 30 janvier au 8 février 1944, au Cercle civil de Brazzaville. L'un des thèmes principaux⁵¹⁴ de cette conférence est la représentation des colonies dans la future constitution française. Dès le 6 février 1944, des recommandations ont été faites sur l'organisation politique de l'Empire et des colonies. Il s'agit du principe de la représentation des colonies au plus haut niveau des instances soit délibératives⁵¹⁵ soit consultatives⁵¹⁶. C'est ensuite le principe d'une évolution administrative qui débouche sur une véritable personnalité territoriale et une participation active des colonisés à la gestion de la chose publique.

Malgré tout, deux mesures principales s'inscrivent en droite ligne de l'esprit de Brazzaville. La première est un décret d'août 1944 instituant la liberté syndicale dans les colonies d'Afrique Noire. L'ancien médecin Félix Houphouët-Boigny, alors chef canton et grand propriétaire terrien, en profite pour créer, avec un petit groupe d'autres planteurs, un syndicat agricole africain regroupant tous les planteurs africains de la colonie, le 10 juillet 1944. Ibrahima Baba Kaké⁵¹⁷ met en relief la bataille syndicale menée par Sékou Touré aussi bien en Guinée (création du syndicat des P.T.T⁵¹⁸.) qu'au sein de l'AOF⁵¹⁹-Togo. La seconde mesure est l'ordonnance du 22 août 1945 organisant des élections législatives dans les colonies d'Afrique Noire, à l'exception du Sénégal. Ces deux mesures contribuent à l'éclosion d'une vie politique organisée et nouvelle dans les colonies.

⁵¹⁴ Les autres objectifs étant la politique indigène, la politique économique, l'organisation administrative et politique de l'Empire colonial, etc.

⁵¹⁵ Assemblées représentatives de chaque colonie, Conseils régionaux, Assemblée constituante de la République.

⁵¹⁶ Assemblée fédérale ou « Parlement colonial » qui servirait de « Conseiller » au Parlement et au Gouvernement français pour toutes les questions coloniales.

⁵¹⁷ BABA KAKÉ I., *Sékou Touré : le héros et le tyran*, Collection Destins, Jeune Afrique N°3, 1987, 254 pages

⁵¹⁸ Postes, téléphone et télécommunications.

⁵¹⁹ Afrique occidentale française.

Sous la vigie du colon, une élite sociale s'est constituée. En Afrique Équatoriale française (A.E.F.) dès 1944, le Gouverneur Général Félix Eboué délivre des brevets de notabilité. Il nomme ainsi 98 notables dès cette année ! Les ordonnances de 1945 sur les élections dans les colonies arrêtent des critères d'excellence pour faire partie du corps électoral du 2^{ème} collège. Ils donnent un ordre de grandeur de cette élite. Par exemple pour l'ensemble de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.) y compris le Togo, on a 118030 personnes ; au Cameroun, ce sont 38976 personnes sur près de 3 millions de « sujets » ; en A.E.F., 71000 inscrits⁵²⁰. Mais, il n'existait pas de cadres de référence pour l'analyse des faits politiques voire économiques dans les colonies. Seul le Sénégal offre un tel cadre. Ce territoire avait, en 1939, des sections de partis métropolitains souvent liés à la personnalité d'un homme (Parti Républicain Socialiste de Blaise Diagne, Parti Radical Socialiste avec Marsat ; Parti Socialiste Indépendant avec Sabourault ; Section Française de l'Internationale Ouvrière avec Lamine Guèye, etc.). Il y avait onze journaux d'opinion au moins : l'AOF, le Petit Sénégalais, Réveil, Clarté, Paris-Dakar, l'Indépendant colonial, etc.). Madagascar aussi avait connu, à moindre échelle, le même phénomène avec, entre autres, la création de la première section du Parti Communiste Français en Afrique, le P.C.R.M. (Parti Communiste de la Région de Madagascar) de 1936-1938 avec sa presse d'opinion des années 1930. Dans les autres colonies, la quasi-absence de cadres de référence expliquerait le fondement du jeu politique à partir des débats ethniques.

Mais, la formation des idées politiques coïncidait avec l'associationnisme qui prévaut jusqu'en 1946. Elles sont essentiellement urbaines et c'est là que l'on peut entendre la voix des « élites africaines ». Entre 1944 et 1946, c'est un véritable engouement pour les associations de toute nature. Et, avant même que ne soit accordée la liberté d'expression, les associations

⁵²⁰ Il s'agit de l'électorat comme fonction.

urbaines sont des cercles de discussion politique. On peut noter, par exemple, le « Foyer du Soudan », « l'Association des Amis du Rassemblement Populaire » du Soudan (actuel Mali). Certaines, comme les sous-comités urbains du C.E.F.A. (Comité d'Etudes Franco-Africain) implantés presque partout en AOF ou les G.E.C. (Groupes d'Etudes Communistes)⁵²¹ présents dans la plupart des colonies d'Afrique Noire en 1944-1945, qui affichent déjà ouvertement leur nature politique. Plusieurs leaders africains font leur apprentissage et acquièrent assidûment les rudiments de l'analyse politique dans ces cercles.

L'extension aux colonies par décret des lois déjà en vigueur en métropole a, au plan des libertés individuelles, accru le mouvement associatif et politique dans l'espace géopolitique africain colonial. Il s'agit de la liberté d'association⁵²², de la liberté de réunion⁵²³, de la liberté d'expression et de la presse⁵²⁴. Félix Houphouët-Boigny transforme alors son comité électoral de 1945-1946 en parti politique avec pour dénomination, le Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire (PDCI), le 9 avril 1946. Ce parti était rattaché au Parti Communiste Français (PCF) et confirme que le processus de décolonisation de l'Afrique était sans rupture avec la France. Avec la naissance du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) en Octobre 1946, l'Afrique des colonisés faisait véritablement irruption sur tout le terrain politique.

Mais, l'analyse institutionnelle de la mise en place des partis politiques en Afrique ne peut se faire sans une lecture quelque peu ethnique/régionaliste de l'arène politique coloniale. Du fait des élections d'octobre-novembre 1945, une césure se crée entre les élites soudanaises. On avait tenté de

⁵²¹ Les G.E.C. sont une émanation directe du P.C.F.

⁵²² Décrets du 13 mars et du 16 avril 1946.

⁵²³ Décret du 11 avril 1946.

⁵²⁴ Décrets du 27 septembre et du 21 novembre 1946 qui confirment l'ordonnance du 13 septembre 1945.

remettre en cause la candidature de Fily Dabo Sissoko à l'Assemblée Constituante Française puisqu'il n'est pas Bambara de Bamako. En lieu et place, la candidature de Mamadou Konaté était vivement souhaitée. Ceci avait engendré une division politique des Soudanais (actuel Mali).

En Afrique centrale, on pouvait noter l'existence de deux partis politiques à base ethnique/régionale : l'UDDIA (Union pour la défense des intérêts africains) pour les Kongo, derrière l'Abbé Fulbert Youlou d'un côté, de l'autre le MSA (Mouvement socialiste africain) pour les Mbochi ayant à leur tête Jacques Opangault (époque des indépendances). Il s'agit d'une représentation binaire du politique au Congo. "Le point culminant est atteint lors des émeutes ethniques qui en février 1959, ensanglantent Brazzaville et Pointe Noire"⁵²⁵.

Au Dahomey (actuel Bénin), l'élection des représentants aux Assemblées a révélé les premiers animateurs de la vie politique. Il s'est progressivement constitué autour d'eux un noyau stable qui dirigea la vie politique jusqu'à l'indépendance. Ainsi, depuis l'élection de Sourou Migan Apithy à l'Assemblée Constituante en 1945, ce noyau s'est étoffé d'un nombre significatif de politiciens parmi lesquels on peut citer Hubert Maga, Emile Derlin Zinsou, Justin Ahomadégbé, Paul Hazoumè, Emile Poisson, Ignacio Pinto, René Deroux, Maximilien Quenum, etc. Ces hommes politiques animaient un système de partis dont le premier élément fut l'union Progressiste Dahoméenne (UPD). "La vie politique nationale au Dahomey au lendemain de la Seconde Guerre mondiale semble avoir été marquée à ses débuts par une sorte d'idéologie du consensus à travers l'union sacrée autour de Apithy, à l'occasion des élections à l'Assemblée constituante française de 1945 et de la création de l'UPD (Union Progressiste

⁵²⁵ OSSEBI H., Etat et ethnies au Congo : nouvelles situations, vieux démons in Université Libre de Bruxelles (ouvrage collectif), Les nouveaux enjeux de l'anthropologie – autour de Georges Balandier, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1988/3-4, p. 426

Dahoméenne) en 1947. Mais de consensus, ce ne fut qu'une illusion de beau temps avant la tempête"⁵²⁶. Autrement dit, il s'agit d'un consensus déguisé et le renforcement du système représentatif a entraîné une floraison de partis politiques due non seulement à la compétition politique mais aussi aux rivalités interpersonnelles et aux avatars historiques qui provoquent un émiettement de la classe politique, le dynamisme de l'ethnicité et du régionalisme dans le champ politique dahoméen. C'est ainsi que prennent corps et sens l'ethnicité en tandem avec le régionalisme pour « asphyxier » le jeu politique dans les colonies françaises et aux premières années des indépendances.

Paragraphe 2 : Les premières apparitions du vote ethnique

La décolonisation en Afrique s'est essentiellement opérée par un long processus complexe de transfert du pouvoir des colons aux colonisés. De l'appropriation des nouvelles formes de gestion du pouvoir politique, le vote est apparu comme un mode privilégié de représentation politique. Les Etats africains à re-créeer sous le concept de modernité ont procédé par détour en introduisant un élément de différenciation sociale dans l'arène politique : l'ethnicité. Ceci n'a pas été possible sans la volonté du colonisateur dont la politique n'était pas du tout à fond de construire des nations africaines.

« Sans parler des institutions réservées aux Blancs dans les colonies de peuplement comme l'Afrique du Sud ou la Rhodésie, l'élargissement du suffrage aux Africains commence dès les années 1920 avec l'élection de conseils législatifs dans des colonies britanniques comme le Kenya et le Nigeria. A partir de 1945, le droit de vote est accordé aux ressortissants de l'Union Française qui votent dans des collèges séparés de ceux des titulaires de la citoyenneté. En 1956, l'instauration du "collège unique" donne une majorité écrasante aux électeurs africains. Ceci entraîne, en

⁵²⁶ BAKO-ARIFARI N., Démocratie et logique du terroir au Bénin, in *Politique africaine*, N° 59, 1995, pp 7-24.

même temps que dans des colonies britanniques telles que le Ghana ou le Nigeria, l'émergence de classes politiques locales qui fournissent quelques années plus tard les dirigeants des nouveaux Etats indépendants »⁵²⁷. En Afrique noire, dix-sept (17) Etats sont devenus indépendants au cours de l'année 1960⁵²⁸. Les élections qui ont eu lieu dans les colonies (A) et au lendemain des indépendances ne sont pas exemptées de logiques ethnorégionalistes (B).

A- Le vote dans les colonies françaises et la création de l'Etat dahoméen sous un prisme ethnique

Avec sept millions de kilomètres carrés, l'Afrique noire française est la plus étendue des espaces coloniaux européens sur le continent. Quatre colonies pour l'A.E.F.⁵²⁹ et huit colonies de l'A.O.F.⁵³⁰. Les institutions représentatives sont les seuls organes consultatifs que sont le conseil d'administration de la colonie, le conseil supérieur des colonies, les chambres consulaires, les conseils des notables, etc. Une restriction de ce droit est faite aux seules « élites » sociales, la communauté de colons européens étant l'« élite » par excellence⁵³¹.

Seule une colonie, le Sénégal, - et pas tout le Sénégal mais seulement les quatre communes de citoyens français (Dakar, Gorée, Rufisque et Saint-Louis)- échappe à cette loi commune. Ces quatre communes ont chacune un Conseil municipal élu ; et suprême honneur de ce temps, leurs habitants élisent un député. Ce fut notablement Blaise Diagne jusqu'en 1934 et Galandou Diouf de 1934 à 1940. La guerre mondiale a empêché de

⁵²⁷ SCHACHTER-MORGENTHAU R., *Le multipartisme en Afrique de l'Ouest francophone jusqu'aux indépendances*, Paris, L'Harmattan, 1998, 488 pages

⁵²⁸ 1^{er} août au Dahomey, 7 août en Côte d'Ivoire, 27 avril pour le Togo, etc.

⁵²⁹ L'Afrique Equatoriale française qui regroupe le Moyen-Congo, le Gabon, l'Oubangui-Chari et le Tchad.

⁵³⁰ L'Afrique occidentale française qui comprend le Sénégal, la Mauritanie, le Soudan, le Niger, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Dahomey.

⁵³¹ Cf. KIPRE P., *Le congrès de Bamako ou la naissance du RDA*, Paris, Collection d'Histoire « Afrique Contemporaine (Ibrahima Baba Kaké, sous la dir.), 1989, p. 20

nouvelles élections à la mort de G. Diouf. La fin du conflit et les élections pour la Première Constituante trouvent ici un milieu déjà habitué aux joutes électorales.

Cependant, exclus de la gestion des affaires politiques et sans cadre légal d'expression politique, les colonisés d'Afrique noire française subissent une dépendance politique totale. Guy Rocher rapporte les écrits de Pierre Clément selon lesquels "le colonisateur a toujours découragé la participation politique de la population locale, maintenant celle-ci dans un état de dépendance complète à l'égard des décisions et de l'administration de l'autorité métropolitaine, à telle enseigne que certains auteurs emploient indifféremment les expressions « situation coloniale » et « situation de dépendance ». Dans toutes les colonies, les autochtones qui ont cherché à faire de l'action politique qui menaçait cet état de dépendance, étaient taxés d' « agitateurs politiques »"⁵³². En fait, dans le monde colonial, deux camps s'affrontent : cela correspond à deux types de statut personnel, donc à deux manières de se voir appliquer le droit français. D'un côté les personnes du statut de « citoyen français ou assimilé » ; de l'autre, ceux qui ont le statut de « sujet français ».

Les premiers, français de naissance ou de nationalité, sont une minorité partout en 1945. Lors des élections du 21 Octobre 1945 pour la première Constituante, ils sont 54 691 inscrits (y compris le Togo) sur les listes électorales. Avant 1939, ils ne représentent pas 1% de la population totale des colonies d'Afrique Noire. Or, ce sont eux qui bénéficient de la protection de la loi et ce sont eux qui ont tous les droits civiques. Les seconds, la très large majorité des colonisés, sont des « sujets » soumis au code de

⁵³² CLEMENT P., Formes et valeurs de la vie sociale urbaine in *Aspects sociaux de l'industrialisation et de l'urbanisation en Afrique au sud du Sahara*, Paris, UNESCO, 1956, p.500-505 cité par ROCHER G., *Le changement social*, Paris, Editions HMH, 1968, p. 226.

l'indigénat⁵³³, régime juridique d'exception qui ne met personne à l'abri de l'arbitraire des autorités administratives.

Lors de la publication de l'ordonnance du 22 août 1945 sur les élections, toute l'élite dénonce la non-application du suffrage universel dans les colonies. Mais, les colonisés pourront déjà élire leurs députés pour la Première constituante ; ils y feront entendre leur voix. C'est une voix bien faible en 1945 et 1946 ; car, pour toutes les colonies d'Afrique Noire et dans une Assemblée Constituante de 578 membres, on compte seulement 20 députés d'Afrique Noire.

Ces premières grandes élections législatives dans les colonies françaises d'Afrique Noire se déroulent en Octobre-Novembre 1945 dans une atmosphère d'intense ferveur politique. La mobilisation des électeurs africains étonne plus d'un observateur. Elle se traduit partout par des taux

⁵³³ Le Code de l'indigénat fut adopté le 28 Juin 1881. Puis c'est en 1887 que le gouvernement français l'imposa à l'ensemble de ses colonies. En général, ce code assujettissait les autochtones et les travailleurs immigrés aux travaux forcés, à l'interdiction de circuler la nuit, aux réquisitions, aux impôts de capitation (taxes) sur les réserves et à un ensemble d'autres mesures tout aussi dégradantes. Il s'agissait d'un recueil de mesures discrétionnaires destiné à faire régner le « bon ordre colonial », celui-ci étant basé sur l'institutionnalisation de l'inégalité et de la justice. Ce code fut sans cesse « amélioré » de façon à adapter les intérêts des colons aux « réalités du pays ».

Le Code de l'indigénat distinguait deux catégories de citoyens: les citoyens français (de souche métropolitaine) et les sujets français, c'est-à-dire les Africains noirs, les Malgaches, les Algériens, les Antillais, les Mélanésien, etc., ainsi que les travailleurs immigrés. Les sujets français soumis au Code de l'indigénat étaient privés de la majeure partie de leur liberté et de leurs droits politiques; ils ne conservaient au plan civil que leur statut personnel, d'origine religieuse ou coutumière.

Tout compte fait, le colonialisme pratiqué en Nouvelle-Calédonie, en Algérie, à Madagascar, etc., s'apparentait à une sorte d'esclavage des populations autochtones: celles-ci étaient dépouillées de toute leur identité. Ce système colonial odieux, qui paraît sans aucun doute honteux aujourd'hui, semblait normal à l'époque et d'autres pays pratiquaient des politiques similaires. Le Code de l'indigénat était assorti de toutes sortes d'interdictions dont les délits étaient passibles d'emprisonnement ou de déportation. Ce système d'inégalité sociale et juridique perdura jusqu'en 1946, soit plusieurs années après que les accords de Genève (le 23 avril 1938) eurent interdit toute forme de travaux forcés. Après la loi du 7 avril 1946 abolissant le Code de l'indigénat, les autochtones (Nouvelle-Calédonie, Madagascar, Algérie, etc.) purent à nouveau circuler librement, de jour comme de nuit, et récupérer le droit de résider où ils voulaient et de travailler librement. Cependant, les autorités françaises réussirent à faire perdurer le Code de l'indigénat en Algérie pratiquement jusqu'à l'Indépendance (1962). (Source : http://www.tfg.ulaval.ca/axl/afrique/indigenat_code.htm, consulté le 10 avril 2009).

élevés de participation électorale : 80,58% des inscrits du 2^{ème} collège en AOF-Togo par exemple, donc plus que la participation des citoyens français du 1^{er} collège (63,50%). Les colonisés croient aux possibilités et à l'efficacité du combat parlementaire pour faire valoir leurs droits. Or, tous les vingt députés qui viennent de l'Afrique Noire ne sont pas tous des africains ; car par colonie, l'ordonnance d'août 1945 a prévu un siège par collège électoral (sauf à Madagascar où on a deux sièges). Comment le vote s'est-il déroulé dans les colonies ?

En Guinée, Ibrahima Baba Kaké rapporte qu' « il n'y a en Guinée, au lendemain de la guerre, que des groupements régionaux à base ethnique : le Comité de Basse-Guinée, l'Amicale Gilbert Vieillard (au Fouta), l'Union mandingue, l'Union forestière et des groupuscules également ethniques comme le Foyer des Sénégalais, le Foyer des métis, l'Union des Toucouleurs ou l'Union des insulaires. Sékou Touré, en tant que Malinké, quitte le Front national⁵³⁴ pour militer un court moment dans l'Union mandingue animée par Faramoï Béréte et Mamba Sano. Ces groupements ethniques sont censés faire de la politique, mais leur action se limite surtout à soutenir, en période électorale, les candidats de leur ethnie. Des alliances sont parfois conclues plus tard entre certains de ces groupements ethniques, alliances qui peuvent aboutir à la création de véritables partis politiques. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la fondation du Parti démocratique de Guinée (PDG), section guinéenne du Rassemblement démocratique africain (RDA) ». Toulabor Comi dira que pour les consultations électorales qui ont ponctué la période coloniale au Togo, « la stratégie de l'administration coloniale a toujours consisté à favoriser le camp des partis amis ». Peut-il y avoir favoritisme de camp sans

⁵³⁴ Au milieu des années quarante déjà, on retrouve ainsi Sékou Touré à la tête d'un petit mouvement politique dénommé Union patriotique, qui obtient en février 1945 son affiliation au Front national.

la logique de “*diviser pour mieux régner*” s’appesantissant sur des oppositions interethniques ou intra-ethniques ?

Au Dahomey (actuel Bénin), grâce à l’autonomie accordée par la Loi-cadre Defferre de 1956⁵³⁵, trois grands pôles contrôlent la vie politique du Bénin :

- Le pôle de Porto-Novo qui a longtemps servi de base à la puissance coloniale française pour organiser la conquête du Danxomè ;
- Le pôle d’Abomey structuré autour de l’aristocratie Fon. Il s’est par le passé illustré par la résistance à la pénétration coloniale ;
- Le pôle de Parakou représentant les intérêts des populations du Nord Bénin.

C’est autour des trois pôles que les premiers partis politiques ont été créés. Le Parti Républicain du Dahomey (PRD) de Apithy représentait l’ancien royaume de Porto-Novo ; l’Union Démocratique Dahoméenne (UDD) de Ahomadégbé, le royaume du Danxomè ; le Groupement Ethnique du Nord (GEN)⁵³⁶ devenu le Rassemblement Démocratique Dahoméen (RDD) de Hubert Maga, les anciennes chefferies traditionnelles du Nord-Est et les sociétés dites « acéphales » du Nord-Ouest. Cette division trilogique a fortement marqué l’évolution politique du Bénin de 1957 à 1972 et de 1990 à nos jours.

⁵³⁵ La loi dite Loi-cadre Defferre est une loi adoptée le 23 juin 1956 sur l’initiative de Gaston Defferre et ministre français d’outre-mer et maire de Marseille et Houphouët-Boigny, premier président de la Côte d’Ivoire et maire d’Abidjan. On l’appelle “loi-cadre” car elle habilite le gouvernement à statuer par décret dans un domaine réservé en principe à la loi. Elle crée dans les territoires d’outre-mer des Conseils de gouvernement élus au suffrage universel, ce qui permet au pouvoir exécutif local d’être plus autonome vis-à-vis de la métropole (toutefois le mode de scrutin reste défavorable). Elle crée aussi le collège unique alors que jusque là les habitants étaient répartis en deux collèges selon leur statut civil (de droit commun ou de droit local). La loi cadre sera complétée par plusieurs décrets d’application concernant les territoires d’outre-mer.

⁵³⁶ Il s’agit là de la première référence formelle à la région comme catégorie politique (le Nord) et à l’identité ethnique comme élément de mobilisation politique des habitants de cette région. L’utilisation du terme “groupement ethnique” au singulier au lieu de groupement des ethnies du Nord illustre aussi la manipulation politique d’une conscience régionale tendant à transcender le fait ethnique en soi (BAKO-ARIFARI N., 1995, op. cit.).

Le colonisateur, en tant que le « grand » dominateur de tous, avait introduit dans les rapports interethniques de nouveaux facteurs d'opposition : il a créé l'école coloniale caractérisée par son élitisme et introduit l'économie de marché destinée à promouvoir à terme une catégorie sociale relativement fortunée au sein des dahoméens. Sa politique de mise en valeur même du pays oppose les régions entre elles⁵³⁷. Puis, avec la décolonisation, il fallait transférer dans certaines conditions l'essentiel du pouvoir et des compétences aux fils du pays. Ainsi au plan politique, les premières manifestations fondées sur l'origine ethnique firent leur apparition au Dahomey en 1947⁵³⁸. Selon le politiste Maurice Ahanhanzo Glèlè, le tribalisme a été provoqué non seulement par la lutte d'influence entre les responsables de l'UPD, mais aussi par des ambitions qui s'étaient vite révélées impatientes et que la bourgeoisie locale put habilement exploiter. Ces manifestations prenaient désormais à la fois une dimension ethnique et régionaliste. Ainsi Justin Ahomadégbé, originaire d'Abomey, mais bien connu à Porto-Novo, s'est-il vu refuser le poste de maire de cette ville, selon la "logique" que ce médecin ne pouvait défendre valablement les intérêts des populations goun, majoritaires dans la ville et sa région environnante. C'est ainsi aussi que Sourou Migan Apithy créa en 1951 le parti Républicain du Dahomey en mobilisant la majeure partie de la population de ce milieu dont il était originaire⁵³⁹. Dans la même optique, les militants de l'UPD, originaires du Nord-Dahomey estimèrent que les intérêts de leur région n'étaient pas pris en compte et s'employèrent, toutes ethnies confondues, à créer le Groupement Ethnique du Nord (GEN) à la suite de l'initiative de Hubert Maga en 1951. Quant à Justin Ahomadégbé, il démissionna de l'UPD pour le bloc populaire d'Emile Poisson avant de prendre en 1956 la

⁵³⁷ ANIGNIKIN S., 1997, pp. 17-18

⁵³⁸ AHANHANZO-GLELE M., *Naissance d'un Etat noir*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969, 537 pages

⁵³⁹ AHANHANZO-GLÈLÈ M., op. cit.

direction de l'Union Démocratique Dahoméenne (UDD)⁵⁴⁰. Chaque leader avait donc désormais son fief pour ne pas dire sa région.

Quant à la création de l'Etat Dahoméen, elle constitue la deuxième étape de la décolonisation. Cette évolution a été provoquée par la loi-cadre dont les décrets d'application ont organisé dès 1956 les services civils propres au territoire du Dahomey. Après le référendum du 28 septembre 1958, le processus de formation de l'Etat dahoméen s'accélère. Il est couronné le 4 décembre 1958 par la naissance officielle de l'Etat et par l'organisation provisoire des pouvoirs d'Etat. Enfin, l'adoption le 14 février 1959 de la première Constitution du Dahomey consacre l'existence légale et autonome de l'Etat dahoméen.

De par le gouvernement d'autonomie interne instauré et parallèlement à la formation de l'Etat, le pouvoir exécutif s'est progressivement mis en place. L'impulsion majeure vient de la loi-cadre qui institue un Conseil de gouvernement jouant un rôle d'un véritable Conseil des Ministres. Le conseil de gouvernement était composé de 10 membres et présidé par le gouverneur devenu Chef du Territoire. Le Vice-président faisait office de Premier Ministre, et était le Chef du Parti majoritaire à l'Assemblée Territoriale. Les trois gouvernements d'autonomie interne ont tous été dirigés par Sourou Migan Apithy dont la formation politique, le Parti Républicain Dahoméen (PRD) conservait la majorité des sièges à l'Assemblée jusqu'au référendum du 28 septembre 1958.

S'agissant du gouvernement de la communauté, le régime de la Communauté créé par la Constitution gaulliste de 1958 renforce l'autonomie du gouvernement du Dahomey. En fait, le gouvernement de la Communauté est dirigé par un dahoméen promu Président du Conseil en

⁵⁴⁰ Notons toutefois que ce parti était « le plus national et le plus représentatif de l'espace géographique dahoméen » : cf. HAZOUME G. L., 1972, op. cit., p. 20

remplacement du gouverneur, chef du territoire devenu Commissaire de la République et futur Ambassadeur de France. Les élections législatives organisées le 2 avril 1959 conformément à la 1^{ère} Constitution du Dahomey sont remportées par la coalition du Rassemblement Démocratique Dahoméen (RDD) de Hubert Maga et de l'Union Démocratique Dahoméenne (UDD) de Justin Ahomadégbé qui se partagent le pouvoir aux dépens de Sourou Migan Apithy. Justin Ahomadégbé est élu Président de l'Assemblée Nationale ; Hubert Maga devient Premier Ministre et conduit l'Etat à l'indépendance. "Comme stratégie politique, il a permis l'usage d'un discours électoral posant les différentes régions en altérité pour mobiliser les suffrages et par la conclusion d'alliances binômiques circonstanciées qui prennent toujours l'allure d'une coalition de deux régions contre la troisième⁵⁴¹. "Le processus de décolonisation débute donc dans la lutte entre des élites autochtones, présentant chacune une définition différente de ce que devrait être l'avenir de la collectivité"⁵⁴² :

Selon des informateurs, il y avait même eu des affrontements parfois violents dans toutes les grandes régions du pays (Abomey, Porto-Novo et la région Nord Bénin) entre individus de la même ethnie si un membre ou un petit groupe se désolidarise du leader politique de la région.

La construction de l'altérité Nord-Sud va alors prendre des dimensions xénophobes, particulièrement à partir des années 1940 dans le procès de l'évolution des colonies vers l'autonomie interne⁵⁴³. Depuis la période coloniale, le Dahomey – aujourd'hui Bénin – était réputé dans tout l'empire colonial français comme un pays difficile à administrer en raison, sans doute, de l'attachement de chacun et de chaque région à ses intérêts et de

⁵⁴¹ BAKO-ARIFARI N., Démocratie et logique du terroir au Bénin, *Politique africaine*, N° 59, 1995, pp 7-24.

⁵⁴² ROCHER G., *Le changement social*, Paris, Editions HMH, 1968, p. 245

⁵⁴³ BAKO-ARIFARI N., La gestion pragmatique des sources de violence 'xénophobe' dans le jeu politique au Bénin, *afrika spectrum*, 40 (2005) 2 : 267-297

la volonté des uns de s'opposer à la promotion des autres⁵⁴⁴. Le fait ethnorégionaliste s'enracine de plus en plus dans l'ossature politique dahoméenne. De plus, le discours politique est fondé sur l'estime en soi de l'ethnie pour mobiliser l'électorat à sa propre gouverne. Ceci a été un argument qu'ont utilisé les militaires pour opérer les nombreux coups d'Etat.

B- Le vote ethnorégionaliste au lendemain des indépendances (1960-1970)

Durant cette période, plusieurs régimes se sont succédés suite à des coups d'Etat orchestrés par des forces politiques et militaires internes soutenues par des occidentaux notamment la France. Quel ancrage du fait ethnique peut-on faire de ces différentes agitations politiques?

- *1^{er} août 1960-28 octobre 1963 : le premier régime de Hubert Maga et le jeu régionaliste Nord-Sud*

En août 1960, l'UDD de Justin Ahomadégbé et le RDD de Hubert Maga conduisaient la gestion de l'Etat dahoméen. Mais, le parti de Justin Ahomadégbé bien que faisant partie du gouvernement, accusait Hubert Maga de régionaliste et de concentration autoritaire des pouvoirs entre ses mains. Il dépose alors à l'Assemblée nationale une motion de censure destinée à renverser le gouvernement. La motion échoue le 2 novembre 1960, obligeant ainsi l'UDD à sortir du gouvernement. Le RDD forme immédiatement avec le PRD de Sourou Migan Apithy, une nouvelle coalition concrétisée par la création d'un parti unitaire le 3 novembre 1960 : le Parti Dahoméen de l'Unité (PDU). Une nouvelle Constitution est adoptée le 26 novembre 1960 ; elle donne naissance à la 2^{ème} République. Hubert Maga est élu Président et Sourou Migan Apithy Vice-Président. L'UDD et son leader restent isolés et la carte politique de l'Etat est jouée par un fils du nord et un autre de Porto-Novo. Du fait du pouvoir considérable conféré au

⁵⁴⁴ METINHOUE P., *Les gouvernements du Dahomey et du Bénin : 1957-2005*, Porto-Novo, CNPMS, p. 7

Président de la République par cette Constitution, du mécontentement social, de la corruption, ce gouvernement chute par un coup d'Etat.

- *28 octobre 1963-janvier 1964 : la prise du pouvoir par l'armée*

Le 28 octobre 1963, l'armée dahoméenne est (comme on a pris l'habitude de le dire en Afrique) forcée de prendre le pouvoir. Le Colonel Christophe Soglo, originaire du Sud est alors Président de la République. Ce dernier prépare l'avènement de la troisième République, c'est-à-dire de la troisième Constitution.

- *11 janvier 1964-29 novembre 1965 : le pouvoir de l'Etat aux mains des sudistes*

Avec l'avènement de la troisième République Sourou Migan Apithy est élu Président de la République et Justin Ahomadégbé son Vice-Président. Ensemble, ils créent le Parti Démocratique Dahoméen (PDD). L'entente entre les deux leaders prend fin suite au conflit d'attribution de postes notamment celui de la nomination du président de la Cour Suprême après le limogeage de Valentin Djibodé Akplogan membre du bureau politique du PDD.

Cette crise constitutionnelle débouche sur un coup d'Etat civil perpétré par Justin Ahomadégbé qui exige la destitution de Sourou Migan Apithy par l'Assemblée. Mais, pour éviter un bain de sang suite au coup de force du Vice-président, l'armée intervient à nouveau en invitant le Président Sourou Migan Apithy et son Vice-Président à démissionner. Après la démission des deux leaders, le 29 novembre 1965 le pouvoir étatique est confié à Tairou Congacou, originaire du Nord, Président de l'Assemblée nationale et proche de l'UDD.

- *29 novembre 1965-22 décembre 1965 : la prise de pouvoir par l'armée*

Taïrou Congacou avait entre 20-50 jours pour organiser de nouvelles élections présidentielles. Mais, il est renversé le 22 décembre 1965 par le Général Christophe Soglo qui affirma que l'Etat était en danger et que l'armée ne devait pas rester insensible à cela.

- *22 décembre 1965-17 décembre 1967 : l'exercice du pouvoir par l'armée*

Pour l'armée, le Président de l'Assemblée (Taïrou Congacou) ne pouvait pas contenir les assauts des grands leaders qui ont reconstitué leur formation politique mais sous de nouvelles appellations, suite à l'annonce des élections. Sourou Migan Apithy fonde la Convention Nationale Dahoméenne (CND), Hubert Maga l'Union Nationale Dahoméenne (UND) et Justin Ahomadégbé l'Alliance Démocratique Dahoméenne (ADD).

Durant les deux ans passés à la Marina (nom de la présidence de la République du Bénin), Christophe Soglo prit des mesures d'austérité pour redresser l'économie nationale : abattement de 25% sur les salaires, campagnes nationales de reboisement, opération « routes et ponts », contrôle des activités de la société civile et du gouvernement par le Comité militaire de vigilance créé le 7 avril 1967, etc. Notons aussi que le gouvernement du Général Christophe Soglo a interdit la pratique des signes distinctifs des origines ethniques comme les scarifications faciales. Mais les décisions impopulaires notamment l'abattement de salaires ainsi que l'incarcération de syndicalistes et de grévistes provoquèrent l'indignation de jeunes officiers qui, sous la direction de Maurice Kouandété, renversèrent le Général Soglo le 17 décembre 1967 pour porter au pouvoir le lieutenant-colonel Alphonse Alley, originaire du Nord.

- *17 décembre 1967-26 juin 1968 : le régime des jeunes cadres de l'armée*

Une fois Chef de l'Etat, Alphonse Alley était appuyé par le Comité Militaire Révolutionnaire (CMR). Le régime décida de maintenir les anciens leaders en exil et les empêcha de participer aux élections présidentielles. Le candidat élu, le docteur Basile Adjou Moumouni, obtint environ 84% des voix. Mais le scrutin boycotté par l'écrasante minorité de la population électorale (taux de participation de 26%), fut annulé par les militaires. L'armée décida alors de remettre le pouvoir à Emile Derlin Zinsou, le 26 juin 1968. Il devait diriger le pays pendant une période transitoire de cinq ans.

Ce gouvernement fait adopter par référendum, en date du 31 mars 1968, une Constitution qui instaure un parti unique « pour favoriser l'union nationale et le regroupement de tous les citoyens autour d'une charte et d'un programme d'action nationale, en vue de mettre fin à la haine, aux luttes fratricides et stériles, aux actes de violence et de vandalisme qu'engendre le pluripartisme ».

- *26 juin 1968-10 décembre 1969 : le régime de Emile Derlin Zinsou*

Désigné le 26 juin 1968, Emile Derlin Zinsou est officiellement investi le 17 juillet 1968. Il légitima son pouvoir par le référendum du 28 juillet 1968 avec 75% de « oui ». Les mesures d'austérité, les grèves intermittentes, la découverte d'un complot aboutissant à la condamnation du colonel Alphonse Alley, créent un grand malaise dans le pays, notamment entre les forces armées et le Président. Le 10 décembre 1969 le colonel Maurice Kouandété renversa le gouvernement du Président Zinsou.

- *10 décembre 1969-7 mai 1970 : le directoire militaire et l'idée de division Nord-Sud*

Paul Emile de Souza (Fon de Ouidah), Benoît Sinzogan (Goun de Porto-Novo) et Maurice Kouandété (fils de l'Atacora, Nord-Bénin) prennent les rênes du pays. Les militaires ont eux aussi assumé la régionalisation par

l'institution d'un Directoire militaire d'officiers, à pouvoir égal, originaires des trois grandes régions traditionnelles du pays. Ce directoire militaire a été présidé par Paul Emile de Souza.

Il invita les anciens présidents exilés depuis 4 ans à rentrer au Dahomey. Il décida d'organiser les élections, mais département par département. Ces élections départementalisées provoquèrent des mécontentements. Le pays était au bord de la guerre civile. Le Nord du Dahomey menaçait de se séparer du Sud. Débordés, les chefs militaires demandèrent à tous les anciens présidents de se mettre d'accord pour choisir en leur sein un chef de l'Etat pour le Dahomey. Emile Derlin Zinsou refusa de s'associer à ce processus. Hubert Maga, Justin Ahomadégbé et Sourou Migan Apithy réunis à Savè finirent par signer une charte qui donnait naissance au Conseil présidentiel.

- *7 mai 1970-26 octobre 1972 : le Conseil présidentiel entre acteurs politiques Nord-Sud*

Le Conseil présidentiel composé de Hubert Maga, Justin Ahomadégbé et Sourou Migan Apithy dirigeait le pays, chacun pendant deux ans. Le Président Hubert Maga forma le premier gouvernement. Les deux années du régime sont marquées par des troubles dus à des grèves des étudiants, des élèves, des fonctionnaires, etc. Justin Ahomadégbé investi le 7 mai 1972 ne parvient pas à rétablir l'ordre. C'est dans cette atmosphère de tension que le 26 octobre 1972, l'armée renversa le Conseil présidentiel. Le commandant Mathieu Kérékou fut désigné Président de la République et Chef du Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR)⁵⁴⁵.

En réalité, comme toutes les colonies de l'Afrique noire francophone, le Dahomey (actuel Bénin) connaît un transfert de compétences sans rupture avec la métropole française. Le 1^{er} août 1960, le drapeau tricolore (bleu,

⁵⁴⁵ On revient sur l'exercice du pouvoir politique sous le régime de Mathieu Kérékou dans le chapitre qui suit.

blanc, rouge) cède la place à un autre tricolore (vert, jaune et rouge). L'Aube Nouvelle "*Enfants du Bénin – Débout*" est chantée officiellement pour la première fois. Ce fut le symbole de l'accession à la souveraineté nationale du Bénin. Toutefois, très vite l'euphorie des indépendances tourne à la désillusion car des problèmes d'ordre politique⁵⁴⁶, économique et social surgissent. Les premières années des indépendances ne se sont pas déroulées sans des contraintes politiques liées à des conflits régionalistes et ethnocentriques entraînant une profonde crise identitaire et un malaise social.

En somme, on assiste à un découpage tripartite de la géopolitique nationale. Les trois leaders (Hubert Maga, Justin Ahomadégbé et Sourou Migan Apithy) se partagent les grandes régions du pays. Les campagnes électorales ne donnaient pas lieu à des débats d'idées mais faisaient resurgir les vieilles querelles nées des rivalités hégémoniques que se livraient les anciens royaumes qui constituent l'actuel Bénin. De l'histoire sociopolitique du Dahomey, on constate aussi que ces premiers leaders politiques ont été de tout temps, durant leur carrière politique respective, soutenus par leur groupe socioculturel d'origine : les Fon et quelques ethnies apparentées n'ont pu jouir de leur droit de vote qu'en faveur de Justin Ahomadégbé ; il en a été de même de Sourou Migan Apithy par rapport aux Goun, Yoruba et Aïzo de l'Ouémé et de l'Atlantique, et de Hubert Maga, l'homme favori du septentrion. L'espace ethnique est donc la base électorale. Les partis politiques sont créés et présentés comme l'instrument privilégié pour amener les solidarités ethniques à fusionner en une solidarité nationale. Il est aussi à souligner que si on a des points d'ancrage comme fiefs électoraux, d'autres acteurs politiques peuvent également s'ériger un « petit » territoire :

⁵⁴⁶ On s'intéresse surtout aux problèmes d'ordre politique et leurs impacts sur la gouvernance démocratique.

L'UDD avait des partisans au Nord notamment à Djougou et à Kandi; Justin Ahomadégbé a son fief à Abomey avec des sympathisants dans le Mono, Cotonou et à Porto-Novo; Hubert Maga n'a pas pu réaliser l'unité de tous les fils du Nord à sa cause⁵⁴⁷.

Banégas R.⁵⁴⁸ dira que l'électorat de ces trois leaders n'était pas vraiment identique à leur communauté d'origine. L'UDD était au début le parti des Mina en quête d'identité politique de la Côte que des Fon du Zou; le PRD n'était pas qu'un parti des Ouémènou et le RDD une formation politique pro-nataliste. Il serait alors "inexact d'analyser les trois principaux partis dahoméens et leur leader comme des résurgences ou la reconstitution des anciens royaumes du Danxomè, du Borgou et de Porto-Novo"⁵⁴⁹.

Malgré cela, entre 1960-1972 le Dahomey connaît une véritable instabilité politique due à la "déchirure ethnique". Ainsi, aucun Président de la République n'a pu achever un mandat constitutionnel pendant ces douze premières années. Des soulèvements populaires et des coups d'Etat venaient établir un nouvel ordre, lui-même source d'un désordre politique ethnicisé et surtout ethnorégionaliste. Tout en postulant pour l'hypothèse selon laquelle "le vote ethnique ou ethnorégionaliste est un détournement des acteurs politiques pour utiliser la diversité ethnique à des fins électoralistes", nous tenons à mentionner que les acteurs politiques n'étaient pas aussi préparés à la gestion du pouvoir politique à l'occidentale même s'ils ont pu faire des luttes anticoloniales pour obtenir les indépendances. Ils n'avaient pas une culture démocratique fondée sur le « *nous collectif* » (l'unité nationale) où l'on peut "gouverner avec/dans la diversité culturelle". Cela devrait être une école politique ! Il n'existait presque pas d'idéologies politiques ; or, le débat politique se nourrit souvent de ressources

⁵⁴⁷ Issu d'un entretien que nous a accordé en avril 2008, le Professeur Sylvain ANIGNIKIN, Maître de conférences en Histoire à l'Université d'Abomey-calavi (UAC) au Bénin.

⁵⁴⁸ BANEGAS R., *La démocratie à pas de caméléon : transitions et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003, p. 479

⁵⁴⁹ AHANHANZO-GLELE M., 1974 cité par BANEGAS R., op. cit.

argumentaires tangibles et discursives. Faute d'un tel cadre idéal d'exercice du pouvoir politique, le fait ethnorégionaliste facilité par des conditionnements historiques et le pouvoir colonial tiennent lieu de véritables pensées politiques et reste la négation du contrôle de l'action citoyenne. On était tout simplement sous une démocratie à la bananière ! On peut donc conclure que depuis 1945 où a eu lieu l'Assemblée Constituante française, les solidarités ethniques battaient leur plein. Pour Bako-Arifari N.⁵⁵⁰ « ce qui est fondamental c'est que ce tripartisme à majorité régionale définit à la fois la géographie électorale et le champ sociologique dominant de l'expression du politique au Bénin jusque dans les années 70 ». Le discours politique est donc fondé sur l'estime en soi de l'ethnie pour mobiliser l'électorat à sa propre gouverne. La Révolution populaire promue sous le régime marxiste-léniniste par Mathieu Kérékou de 1972-1989 pourrait-elle endiguer le fait ethnique ou ethnorégionaliste de l'arène politique, vu l'option politique choisie ?

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

⁵⁵⁰ BAKO-ARIFARI N., Démocratie et logique du terroir au Bénin, *Politique africaine*, N° 59, 1995, pp 7-24.

CHAPITRE 2 : LES LOGIQUES ETHNIQUES SOUS LA RÉVOLUTION POPULAIRE DE 1972-1989

Le 26 octobre 1972, le commandant Mathieu Kérékou lance ses blindés à l'assaut du palais présidentiel (*La Marina*). Le gouvernement militaire révolutionnaire (GMR) est dirigé par une nouvelle génération de jeunes officiers⁵⁵¹. Mathieu Kérékou est désigné comme chef de l'Etat par les putschistes. Son programme est bien accepté par les populations. En économie, il consiste à rompre les liens néo-coloniaux par des nationalisations et la création d'entreprises d'Etat⁵⁵² qui, une fois pillées sont devenues des éléphants blancs ou ont subi des liquidations avec le plan d'ajustement structurel (PAS) de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) en 1989. Il s'agit, dans le domaine politique, de rétablir l'unité nationale et de mettre fin à l'instabilité. L'unité nationale est envisagée par une certaine neutralité de l'action politique pouvant empêcher l'ethnicité de se manifester⁵⁵³ (Section 1). Mais, cette neutralité s'inscrira-t-elle dans la durabilité ? Comment peut-on expliquer l'appropriation du fait ethnorégionaliste par le gouvernement révolutionnaire même si au cours de cette période, des élections démocratiques étaient occultées ? (Section 2).

⁵⁵¹ Les jeunes militaires véritables acteurs sont Michel Aïkpé, Janvier Assogba, Hilaire Badjogoumè et Michel Alladayè. "Incapables de s'entendre sur le partage du pouvoir, ces officiers originaires du Sud auraient, dit-on, confié la direction du pays, faute de mieux, au commandant Mathieu Kérékou, un Somba du Nord" (cf. BANEGAS R., *La démocratie à pas de caméléon : transitions et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003, p. 479). Comme le dit cet auteur et suivant des courants populaires et au sein même des hommes de rang, Mathieu Kérékou est bien le cerveau de ce coup d'Etat. Les clivages ethniques sont à cet effet à nuancer !

⁵⁵² On en dénombre plus de 100 dans les années 1980.

⁵⁵³ Même les périodes de coup d'Etat en Afrique peuvent être relues comme un brouillage idéologique de la question ethnique. Au Congo, en mars 1979, le commandant Marien Ngouabi est abattu à son domicile par un commando. Cet assassinat est imputé à l'ancien président Massamba Débat, homme du Sud, dont on soupçonnait le rapprochement imminent avec Ngouabi. (Cf. OSSEBI H., *Etat et ethnies au Congo : nouvelles situations, vieux démons* in Université Libre de Bruxelles, *Les nouveaux enjeux de l'anthropologie – autour de Georges Balandier*, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1988/3-4, p. 426).

SECTION 1 : LA NEUTRALITE DE L'ETHNICITE SOUS L'IDEOLOGIE MARXISTE-LENINISTE

L'option socialiste, marxiste-léniniste choisie par le gouvernement révolutionnaire a eu comme *out put* un défi ethnique qui a été relevé. Logiquement, l'essence de l'idéologie marxiste-léniniste et la philosophie communiste sont des courants de pensée et d'actions permettant d'écarter théoriquement la thèse de l'ethnicité ou des nationalités dans le jeu politique (Paragraphe 1). De ce postulat, le gouvernement révolutionnaire a pris un certain nombre de dispositions politiques et sociales pour assurer à son peuple une unicité résultante de la neutralité ethnique nécessaire pour l'unité nationale (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : Les fondements théoriques du marxisme-léninisme, source d'inspiration à la neutralité ethnique du jeu politique

Les fondements théoriques du socialisme et du marxisme-léninisme⁵⁵⁴ sont revus afin de saisir le cadre de référence dans lequel s'exerce la neutralité ethnique de l'action politique. Au Bénin, le socialisme scientifique était un choix politique fait pour le consensus national (A) le marxisme-léninisme, l'idéologie étatique sans ethnicité (B).

A- Le socialisme scientifique, une option politique

Le socialisme (du mot latin *socius*, nom commun signifiant compagnon, camarade, associé, allié, confédéré et adjectif signifiant joint, uni, associé, allié, mis en commun, partagé) est une idéologie politique. Cette forme d'organisation politique suppose que les individus sont appréhendés comme un unique tout (collectivisme). Son objectif est alors d'instaurer une propriété commune du capital et une redistribution des richesses.

⁵⁵⁴ La littérature sur le marxisme-léninisme voire le socialisme est trop abondante pour être revue dans le cadre de ce travail de recherche. Les grands postulats de ces fondements théoriques sont alors mis en exergue.

Le socialisme désigne un système d'organisation sociale basé sur la propriété collective des biens et moyens de production, par opposition au capitalisme. Il est le produit de divers courants apparus et développés depuis le XIXe siècle, et ayant abouti aujourd'hui aux courants marxistes et anarchistes, ainsi qu'aux sociaux-démocrates.

Selon le *Lexique de politique*⁵⁵⁵, le socialisme est un nom générique des doctrines inspirées par des sentiments humanitaires, fondées sur une analyse critique des mécanismes économiques et parfois du statut politique de l'Etat, ayant pour objectif la transformation de la société dans un sens plus égalitaire. Plusieurs formes de socialismes sont à noter :

- Socialisme utopique : corps de doctrines se caractérisant par un antiétatisme, la critique de l'économie libérale et ayant pour but la transformation de la société à partir de communautés exemplaires.
- Socialisme anarchique : doctrine selon laquelle, après un changement de société par la violence, les masses populaires doivent organiser spontanément et de manière décentralisée le cycle de production.
- Socialisme autogestionnaire : doctrine selon laquelle la société nouvelle se caractérise par une gestion décentralisée dans tous les domaines : large autonomie de chaque institution, avec participation de tous les membres à la détermination de la politique et au fonctionnement de l'institution. Doctrine appliquée en Yougoslavie sous Tito, représentée en France un certain temps, par certaines tendances du Parti socialiste (PS) et la Confédération française démocratique du travail (CFDT).
- Socialisme chrétien : expression désignant la position de certains chrétiens qui adhèrent à l'une ou l'autre des doctrines socialistes; au

⁵⁵⁵ DEBBASCH C. et al, *Lexique de politique*, Paris, Dalloz (7^{ème} édition), 2001, p. 396

XIX^e siècle, constructions utopiques de certains penseurs chrétiens; ne représente pas à l'époque actuelle une doctrine distincte.

- Socialisme d'Etat : doctrine selon laquelle seul l'Etat peut véritablement opérer le changement de société, au moyen notamment d'une prise en charge de la direction de l'économie (exemple : ateliers d'Etat, nationalisations).
- Socialisme utilitariste : doctrine des premiers Fabiens en Grande-Bretagne, tendant à plus d'avantages, de justice et de bonheur. Cf. Socialisme d'Etat.
- Socialisme humaniste : doctrine selon laquelle le changement de société, caractérisé par un progrès moral et individuel, peut s'opérer dans le cadre de la démocratie pluraliste, sans révolution ni dictature. Parfois également, qualifié de socialisme individualiste.
- Socialisme marxiste : Système d'analyse des sociétés humaines en vue de l'action, élaboré par K. Marx (1818-1883) et F. Engels (1820-1895), qui voit l'histoire dominée par la lutte des classes et la victoire finale du prolétariat.
- Socialisme scientifique : doctrine selon laquelle la disparition du capitalisme est inéluctable et doit s'opérer selon un certain nombre de lois dont la connaissance scientifique est indispensable pour maîtriser l'évolution et favoriser l'avènement de la société socialiste.

Le socialisme scientifique, proclamé par le gouvernement de Kérékou en 1972, correspondrait à la pensée marxiste développée par Karl Marx et Friedrich Engels au XIX^e siècle. Engels qualifia sa doctrine de « socialisme scientifique » afin de la distinguer du « socialisme utopique », courant de pensée très présent à cette époque. La méthode d'analyse de la société capitaliste adoptée par Marx et Engels se veut « scientifique » et rigoureuse, s'appuyant sans cesse sur l'observation et sur des concepts

philosophiques, historiques et sociologiques⁵⁵⁶. Friedrich Engels et Karl Marx⁵⁵⁷ caractérisent la société capitaliste, tirent les conséquences de leur existence et projettent la société socialiste de type scientifique.

La société capitaliste serait alors caractérisée par l'évolution des forces productives; le conflit entre les « forces productives » devenues sociales et les « formes de la production » restées individuelles (entre le régime de la production et le régime de la propriété); l'antagonisme entre les forces productives et la propriété capitaliste se traduit par un antagonisme de classes; la généralisation de l'échange anarchique dans la production sociale et l'organisation de la production à l'intérieur de la fabrique, anarchie de la production dans la société tout entière.

L'évolution des forces productives est mise en relief par le fait que le régime social existant, - ceci est assez généralement admis, - a été créé par la classe actuellement dominante, la bourgeoisie. Le mode de production *capitaliste*, était incompatible avec les privilèges des localités et des ordres, de même qu'avec les liens personnels réciproques du régime féodal. La bourgeoisie a mis en pièces le régime féodal et édifié sur ses ruines la constitution bourgeoise de la société, empire de la libre concurrence, de la liberté d'aller et venir, de l'égalité juridique des possesseurs de marchandises et autres splendeurs bourgeoises. [...] Le mode de production capitaliste pouvait maintenant se déployer librement. Les forces productives élaborées sous la direction de la bourgeoisie se sont développées, depuis que la vapeur et le nouveau machinisme ont

⁵⁵⁶ http://fr.wikipedia.org/wiki/Socialisme_scientifique (consulté le 24 avril 2009).

⁵⁵⁷ Pour mieux expliciter chaque type de caractérisation, nous nous sommes référés à l'ouvrage de Engels plutôt que de se livrer à une spéculation intellectuelle ou à des critiques. Dans le cadre de ce travail, cette clarification a une valeur méthodologique et non une valeur théorique et discursive. Autrement dit, nous tentons de comprendre si le fait ethnique a sa raison d'être sous un régime socialiste et pourquoi les dirigeants ont cherché à le combattre (Cf. MARX K., ENGELS F., (1880), *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, Traduction française, 1950, publié par "Les classiques des sciences sociales", http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html, consulté le 19 mars 2010).

transformé la vieille manufacture en grande industrie, avec une rapidité et une ampleur inouïes jusque-là.

En ce qui concerne le conflit entre les « forces productives » devenues sociales et les « formes de la production » restées individuelles, il est à noter que dans la quatrième section du *Capital*⁵⁵⁸, Marx a décrit dans le détail comment elle a mené cette œuvre à bonne fin depuis le XVe siècle, aux trois stades de la coopération simple de la manufacture et de la grande industrie. Mais, comme il le prouve également au même endroit, la bourgeoisie ne pouvait pas transformer ces moyens de production limités en puissantes forces productives sans transformer les moyens de production de l'individu en moyens de production sociaux, utilisables seulement par un ensemble d'hommes. Au lieu du rouet, du métier de tisserand à la main, du marteau de forgeron ont apparu la machine à filer, le métier mécanique, le bateau à vapeur; au lieu de l'atelier individuel, la fabrique qui commande la coopération de centaines et de milliers d'hommes. Et de même que les moyens de production, la production elle-même se transforme d'une série d'actes individuels en une série d'actes sociaux et les produits, de produits d'individus, en produits sociaux. Le fil, le tissu, la quincaillerie qui sortaient maintenant de la fabrique étaient le produit collectif de nombreux ouvriers, par les mains desquels ils passaient forcément tour à tour avant d'être finis. Pas un individu qui puisse dire d'eux : c'est moi qui ai fait cela, c'est mon produit. [...] A mesure que le nouveau mode de production arrivait à dominer dans tous les secteurs décisifs de la production et dans tous les pays économiquement décisifs, et par suite évinçait la production individuelle jusqu'à la réduire à des restes insignifiants, *on voyait forcément apparaître d'autant plus crûment l'incompatibilité de la production sociale et de l'appropriation capitaliste.*

⁵⁵⁸ MARX K. (1867), *Le Capital*, livre I, trad. J. Roy, Flammarion, Paris, 1999

L'antagonisme entre les forces productives et la propriété capitaliste se traduit par un antagonisme de classes. La séparation était accomplie entre les moyens de production concentrés dans les mains des capitalistes d'un côté, et les producteurs réduits à ne posséder que leur force de travail de l'autre. *La contradiction entre production sociale et appropriation capitaliste se manifeste comme l'antagonisme du prolétariat et de la bourgeoisie.*

S'agissant de la généralisation de l'échange anarchique dans la production sociale, avec l'extension de la production marchande et surtout l'avènement du mode de production capitaliste, les lois de la production marchande, qui sommeillaient jusque-là, entrèrent aussi en action d'une manière plus ouverte et plus puissante. Les cadres anciens se relâchèrent, les vieilles barrières d'isolement furent renversées, les producteurs transformés de plus en plus en producteurs de marchandises indépendants et isolés. L'anarchie de la production sociale vint au jour et fut de plus en plus poussée à son comble.

Comme autre antagonisme, il y a l'organisation de la production à l'intérieur de la fabrique, anarchie de la production dans la société tout entière. La grande industrie, enfin, et l'établissement du marché mondial ont universalisé la lutte et lui ont donné en même temps une violence inouïe. Entre capitalistes isolés, de même qu'entre industries entières et pays entiers, ce sont les conditions naturelles ou artificielles de la production qui, selon qu'elles sont plus ou moins favorables, décident de l'existence. Le vaincu est éliminé sans ménagement. C'est la *lutte darwinienne pour l'existence* de l'individu, transposée de la nature dans la société avec une rage décuplée. La condition de l'animal dans la nature apparaît comme l'apogée du développement humain. La contradiction entre production sociale et appropriation capitaliste se reproduit comme *antagonisme entre l'organisation de la production dans la fabrique individuelle et l'anarchie de la production dans l'ensemble de la société.*

Les conséquences de ce système capitaliste sont la prolétarianisation des masses, le chômage (armée industrielle de réserve), la misère, la surproduction, les crises, la concentration capitaliste. La loi qui toujours équilibre le progrès de l'accumulation du capital et celui de la surpopulation relative ou de l'armée de réserve industrielle, rive le travailleur au capital plus solidement que les coins de Vulcain ne rivaient Prométhée à son rocher. C'est cette loi qui établit une corrélation fatale entre l'accumulation du capital et l'accumulation de la misère, de telle sorte qu'accumulation de richesse à un pôle égale accumulation de pauvreté, de souffrance, d'ignorance, d'abrutissement, de dégradation morale, d'esclavage au pôle opposé, du côté de la classe *qui produit le capital* même.

Eu égard à ces conséquences, la société socialiste de type scientifique tend vers une élimination du capitalisme individuel, une socialisation des moyens de production et d'échange, une ère de liberté et une Mission du prolétariat : abolition des classes et des Etats de classe. Ce qui suppose une idéologie de l'Etat.

B- Le marxisme-léninisme, l'idéologie de l'Etat

Le terme marxisme-léninisme a été inventé après la mort de Lénine (1870-1924) par des groupes politiques pour désigner une nouvelle idéologie. Cette idéologie fut celle des dirigeants de l'Union des Républiques Socialistes et Soviétiques (du milieu des années 1920 jusqu'aux années 1960), à commencer par Staline. Il est revendiqué par différents groupes staliniens, en particulier maoïstes. Le terme a été initié par la propagande de l'URSS sous domination stalinienne.

En effet, de 1924 à 1953, sous Staline, le marxisme-léninisme domine l'ensemble des partis communistes réunis dans le Komintern (*IIIe Internationale*) jusqu'en 1943, puis le Kominform à partir de 1947. La mort de Staline en 1953 et la dénonciation de ses crimes en 1956 ne changent rien à la doctrine officielle de l'URSS et des Etats d'Europe de l'Est : le

marxisme-léninisme est conforté, Staline emportant les défauts du système comme un bouc émissaire.

L'idéologie inventée par Staline n'a eu pour objectif que de justifier sa dictature en se référant formellement aux théories et aux pratiques de Lénine lors de son exercice du pouvoir en Russie. D'après le *Dictionnaire de Sociologie, Le Robert* (1999)⁵⁵⁹, le marxisme est un ensemble des théories et interprétations socio-économiques et politiques élaborées par Karl Marx et poursuivies par les analystes et hommes politiques revendiquant leur fidélité à cette œuvre. L'Etat est conçu comme superstructure et les rapports sociaux de production : la thèse générale fait de l'Etat une partie de la superstructure et donc un élément déterminé par les rapports sociaux de production. C'est en ce sens qu'une révolution sociale, bouleversant les rapports sociaux, entraînerait par voie de conséquence la transformation radicale de l'Etat. Mais l'Etat capitaliste, sans être extérieur à la société, est un instrument aux mains de la classe dominante qui se l'approprie pour maintenir l'ordre établi, fût-ce par la violence.

L'Etat n'est donc pas le simple reflet d'une structure économique, mais bien une force active qui répond à la domination de la classe bourgeoise. Il n'existe qu'en raison de l'antagonisme des classes et, dans les périodes insurrectionnelles, il devient l'instrument spécifique de la répression : l'Etat d'une société répressive se meut en appareil de répression....L'Etat prend alors la forme d'un pouvoir de violence, largement indépendant de la société civile et imposant son arbitraire aux classes en conflit. Il illustre la situation extrême d'une contradiction que la classe dominante ne parvient plus à maîtriser.

⁵⁵⁹ Le Robert Seuil (AKOUN A., et ARSART P., sous la dir.), *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Le Robert/Seuil, 1999

Quant au léninisme, le *Lexique des sciences sociales*⁵⁶⁰ souligne qu'il s'agit d'une doctrine de Wladimir Illich Oulianov (1870-1924), qui inspira la Révolution de 1917. Le léninisme insiste sur la nécessité d'une avant-garde révolutionnaire, d'un parti organisé et centralisé, d'une conception scientifique et marxiste de l'évolution de la société (dictature du prolétariat, dépérissement de l'Etat).

Dans la théorie marxiste-léniniste, le socialisme est la phase intermédiaire entre la dictature du prolétariat et la société communiste⁵⁶¹. Le communisme est l'ensemble des théories égalitaires fondées sur la communauté des biens et parfois des personnes se différenciant par leur inspiration ascétique (Babeuf), utopique (Cabet) ou spiritualiste (Buonarotti). Dans la théorie marxiste, le communisme est l'étape ultime de l'histoire de l'homme aboutissant à une société d'abondance sans classes sociales et sans Etat, régie par le principe : « A chacun selon ses besoins ».

La conception du communisme découle, selon le *Dictionnaire de Sociologie*⁵⁶², de ces prémisses économiques et politiques. Puisque la propriété privée des moyens de production est le principe central du mode de production capitaliste, l'appropriation collective détruirait radicalement tout le système économique et interdirait tout retour à l'exploitation. Le prolétariat, classe essentiellement dépossédée, en succédant à la bourgeoisie comme classe dominante, provoquerait la dissolution des classes puisqu'il en est, par lui-même, la négation. De même, la destruction des rapports sociaux propres au capitalisme entraînerait la transformation radicale de l'Etat...Marx ajoute que cette révolution sociale nécessiterait l'intervention d'une « dictature du prolétariat » chargée de réaliser cette

⁵⁶⁰ GRAWITZ M., *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz (7^{ème} édition), 2000, p. 254 (424 pages)

⁵⁶¹ GRAWITZ M., op. cit., p. 396

⁵⁶² Le Robert Seuil (AKOUN A., et ARSART P., sous la dir.), *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Le Robert/Seuil, 1999

destruction progressive de l'Etat. Cependant Marx s'est obstinément défendu de construire une représentation plus précise de cette société communiste, estimant que, si l'on pouvait esquisser les grandes lignes du futur, il était impossible d'en prévoir les caractères particuliers. On peut retenir que le communisme est la société idéale sans classes et sans Etat.

« Un spectre hante l'Europe » disait déjà Marx en 1848 dans le manifeste qu'il avait écrit pour répondre aux « légendes » qui circulaient déjà alors sur le communisme. Le communisme, peut se résumer, disait également Marx, par « l'abolition de la propriété privée des moyens de production », puisque cette propriété n'est que la propriété d'une minorité sur les moyens du travail ; cette propriété équivalant à une *propriété* de la bourgeoisie sur la *force de travail* collective des travailleurs salariés, privés de fait du produit de leur travail et seulement rémunérés à hauteur de la valeur des moyens de subsistance qui sont nécessaires à la survie de leur race. De même, dans *L'Etat et la révolution*⁵⁶³, Lénine a systématisé les enseignements de Marx sur l'Etat et défendu contre les opportunistes "marxistes". Lénine a défini la dictature du prolétariat comme représentant la démocratie authentique pour les travailleurs, contrairement à la démocratie bourgeoise, nécessairement tronquée, fausse et hypocrite du fait des libertés formelles proclamées, mais du joug économique du capital qui y accable les masses travailleuses. Le marxisme-léninisme est donc une interprétation du marxisme par Lénine à la lumière de la réalité russe, comportant notamment l'établissement de la dictature du prolétariat, grâce à un parti fortement centralisé, pour opérer le passage du capitalisme au communisme.

Le prolétariat s'empare du pouvoir d'Etat et transforme les moyens de production en propriété d'Etat. Toutes les différences de classe et oppositions de classes doivent être supprimées. « Accomplir cet acte

⁵⁶³ LENINE, *L'Etat et la révolution*, Moscou, Editions du Progrès, 1979, 205 pages

libérateur du monde, voilà la mission historique du prolétariat moderne. En approfondir les conditions historiques et par là, la nature même, et ainsi donner à la classe qui a mission d'agir, classe aujourd'hui opprimée, la conscience des conditions et de la nature de sa propre action, voilà la tâche du socialisme scientifique, expression théorique du mouvement prolétarien⁵⁶⁴.

Le 30 novembre 1974 à la place Goho⁵⁶⁵ à Abomey, le marxisme-léninisme devenait l'idéologie officielle de l'Etat dahoméen, marquant une radicalisation du régime⁵⁶⁶. Nous proclamons solennellement ce jour, samedi 30 novembre 1974 que la société nouvelle où il fera bon vivre pour chaque Dahoméenne et chaque Dahoméen, sera une société socialiste ... Nous déclarons donc que la seule voie de développement historiquement juste pour le peuple dahoméen est la voie socialiste de développement... Notre philosophie révolutionnaire, le fondement philosophique et le guide de notre action révolutionnaire, c'est le marxisme-léninisme » affirme le lieutenant-colonel Mathieu Kérékou dans son discours⁵⁶⁷. De fait, les militaires, au pouvoir, installaient à partir de 1974, un régime dictatorial militaro-marxiste⁵⁶⁸ à orientation socialiste⁵⁶⁹. La loi

⁵⁶⁴ Cf. MARX K., ENGELS F., (1880), *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, Traduction française, 1950, publié par "Les classiques des sciences sociales", http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html, consulté le 19 mars 2010

⁵⁶⁵ Symbole de la résistance à la colonisation française.

⁵⁶⁶ Notons que depuis 1961 la tendance vers le socialisme pouvait être notée dans le discours de Hubert Maga : « Au Dahomey, un peu comme partout en Afrique, notre passé, nos traditions multiséculaires, notre sous-développement exigent que nous réaffirmons, ainsi que cela a été nettement précisée au congrès du Parti dahoméen de l'unité (P.D.U.) le 13 novembre 1960, notre option pour le socialisme... » (Cf. *L'Aube Nouvelle*, N°38 du samedi 5 août 1961, p. 1 cité par METINHOUE P., *Les gouvernements du Dahomey et du Bénin : 1957-2005*, Porto-Novo, CNPMS, p. 83

⁵⁶⁷ Ministère de l'information et de l'orientation nationale (M.I.O.N.), *Recueil des discours du camarade président de la République, le lieutenant-colonel Mathieu Kérékou*, Cotonou, novembre 1975, pp. 87-88 (175 pages)

⁵⁶⁸ HOLO T., *Etude d'un régime militaire : le cas du Dahomey (Bénin), 1972-1977*, Thèse de doctorat en droit public, Paris I, 1979, p. 70

fondamentale de 1979 consacrait le principe des nationalités en considérant l'Etat béninois comme une sorte de fédération des nationalités. La nationalité, dans son sens marxiste, renvoie ici à l'appartenance ethno-linguistique. Chacune des nationalités était considérée comme l'égale de l'autre et avait la possibilité de développer sa culture et sa langue dans le respect des autres. Mieux, la révolution a donné la possibilité à chaque groupe ethnique de s'auto-définir en s'auto-désignant par l'ethnonyme qu'il juge expressif de son projet social et de sa vision du monde. Cette politique des nationalités va s'organiser autour de la Commission nationale linguistique, à l'intérieur de laquelle il y avait autant de « sous-commissions linguistiques » qu'il y avait de langues au Bénin⁵⁷⁰.

On comprend alors que le socialisme tend non seulement vers un collectivisme économique mais aussi (psychosociologiquement), vers un collectivisme mental (idéologie, appel au don de soi, imposition de la fraternité et de la solidarité, morale républicaine). Le socialisme suppose aussi une justice sociale, une condamnation des inégalités sociales et de l'exploitation de l'homme par l'homme, le progrès social en tandem avec le progrès économique. En un mot, une société égalitaire, sans classe sociale. Dans cette perspective, on peut estimer que le fait ethnique qui indubitablement génère, reproduit et prolifère des différences sociales voire de classes sociales doit être réduit ou aboli afin que le socialisme scientifique soit triomphant.

⁵⁶⁹ HOLO T., Le concept de l'Etat à orientation socialiste, *Revue Béninoise des Sciences Juridiques et Administratives*, N°11, décembre 1988, pp. 1-13

⁵⁷⁰ BAKO-ARIFARI N., La gestion pragmatique des sources de violence 'xénophobe' dans le jeu politique au Bénin, *afrika spectrum*, 40 (2005) 2 : 267-297

Paragraphe 2 : La neutralité ethnique de l'arène politique

Nombreux sont les acteurs politiques à reconnaître que sous le régime révolutionnaire l'ethnicité s'est atténuée dans le champ politique voire social. Cette atténuation du fait ethnique peut être lue à travers deux éléments essentiels : la naissance du parti unique de l'Etat (A) et la désethnicisation de l'arène politique par des actions concrètes (B).

A- La naissance du parti unique : le PRPB

Le pluralisme culturel de la société et le refus de sa politisation ont été pendant longtemps les arguments de justification de l'absence de démocratie pluraliste dans la plupart des Etats africains [...] Le parti unique est alors considéré comme l'instrument par excellence de gestion des sociétés plures dans le sens de la construction de la nation⁵⁷¹. En effet, suivant l'idéologie marxiste-léniniste, le parti unique a été instauré au Bénin en 1975. Il s'agit du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) qui est également le parti-Etat⁵⁷². Le monopartisme a prévalu comme le système susceptible de favoriser l'émergence d'un Etat unitaire. Compte tenu du contexte sociopolitique engendrant des clivages ethnorégionalistes, le parti unique pourrait favoriser l'union nationale et le regroupement de tous les citoyens autour d'une idéologie commune, d'une charte et d'un programme d'action nationale, en vue de mettre fin à la haine, aux luttes fratricides, aux actes de violence et de vandalisme qu'engendre le pluripartisme. La nouvelle constitution du 26 août 1977 donne un caractère civil et légal au régime, institutionnalise davantage le marxisme-léninisme et affirme : "le parti dirige l'Etat". Le cadre politique

⁵⁷¹ SINDJOUN L., *La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? éléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plures*, Etude réalisée à la demande de la Francophonie pour servir d'introduction inaugurale au Colloque International Francophonie – Commonwealth Démocratie et sociétés plures, 2000, <http://www.tutsi.org/demo.pdf>, consulté le 20 mai 2011

⁵⁷² HOLO T., *Etude d'un régime militaire : le cas du Dahomey (Bénin)*. Thèse de doctorat en droit public, Paris I, 1979, pp.10-15.

est alors assez favorable à la neutralité ethnique en ce sens que « la « diversité tribale » des Etats africains leur sert d'argument pour refuser le pluralisme politique sous prétexte que celui-ci ne serait que l'expression de celle-là et par conséquent un obstacle à la construction nationale »⁵⁷³.

Mieux, sous le régime du PRPB, le choix des gouvernants par le peuple souverain n'était plus un enjeu fondamental de la vie politique nationale. L'investiture des candidats par le parti unique emportait l'adhésion du corps électoral. L'élection étant désormais sans choix, le résultat étant aussi connu à l'avance, le vote n'était plus qu'une formalité, un rituel de légitimation et de ratification des choix opérés par le parti unique⁵⁷⁴.

L'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR) est l'instance révolutionnaire la plus populaire compte tenu de sa configuration très composite d'artisans, de paysans, d'intellectuels, etc. de toutes les régions du pays. Il en est de même des Comités révolutionnaires de District, etc. Le concept de l'équilibre régional est né et phagocyte celui d'ethnorégionalisme. De la recherche de cet équilibre régional, on peut donc trouver dans l'existence du PRPB deux sources de désethnicisation de l'arène politique : « le dépassement de la logique d'affrontements ternaires des blocs historiques du Sud, du Centre et du Nord et le déplacement des clivages ethnorégionaux de l'arène électorale à la seule sphère de l'équipe dirigeante (instances du PRPB) »⁵⁷⁵.

⁵⁷³ AMSELLE J-L., M'BOKOLO E., *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985, p. 9

⁵⁷⁴ Mais malgré cela, de sources sûres et empiriques, aux élections du 6 mars 1984, les urnes ont été renflouées au niveau de plusieurs Comités révolutionnaire de District (CRD) afin d'élever le taux de participation électorale et de légitimer la révolution auprès du bloc soviétique et des occidentaux.

⁵⁷⁵ Cf. BANEGAS R., *La démocratie à pas de caméléon : transitions et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003, p. 479

B- La désethnicisation de l'arène politique

D'un point de vue conceptuel, c'est le processus par lequel les dirigeants politiques d'un Etat cherchent à assurer une même morphologie ethnique à leur peuple. D'un point de vue empirique, le régime militaro-marxiste du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) est allé plus loin dans cette voie. En vue de réaliser un consensus national, l'Etat change de nom en 1975: le Dahomey d'origine coloniale, ayant trait à la prééminence de l'ethnie Fon et mettant mal à l'aise les populations du Nord et une partie du Sud⁵⁷⁶ devient le "Bénin"⁵⁷⁷. Le poids politique du Sud-Bénin est alors réduit considérablement. Or, le nom de nombre d'Etats européens sont dérivés de termes ethniques : la France, avant d'être la matrice éponyme des Français, était le pays des Francs, la *Francie (occidentale)*. La Grande-Bretagne, était la grande île des Bretons, l'Angleterre la terre conquise par les Angles, l'Allemagne, pour les Français et les Italiens, le pays des Alamans, ou pour d'autres la terre des Teutons (*Deutschland, Duitsland*) ou des Saxons, le Danemark, la marche des Danois⁵⁷⁸, etc. La plupart des noms de pays, hors ceux des îles, ne désignent pas une entité naturelle évidente⁵⁷⁹.

Dans le cadre de l'appel « *unissons nos pensées* », le régime a inféodé au PRPB en avril 1975 le mouvement unique des syndicats : Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin (UNSTB) ; a créé le mouvement unique de la jeunesse : Organisation de la Jeunesse Révolutionnaire du Bénin (O.J.R.B) ainsi que le mouvement unique des femmes : Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin (O.F.R.B.). Ce sont les seules organisations officiellement reconnues et vu le niveau de militantisme, l'engagement est citoyen et civique. Le fait ethnique est écarté. « L'idéologie marxiste-léniniste, globalisante, introduisait une nouvelle grille de lecture de la

⁵⁷⁶ Cf. Chapitre sur les représentations sociales de l'ethnie au Bénin.

⁵⁷⁷ Ce nom "Bénin" rappelle l'existence d'un royaume au Nigeria qui était bien développé.

⁵⁷⁸ ROLAN J-L. BRETON, *L'ethnopolitique*, Paris, PUF, 1995, p. 9

⁵⁷⁹ ROLAN J-L. BRETON, op. cit., p. 10

société mettant en jeu des oppositions de classe et non plus des rivalités ethnorégionales, l'ennemi désigné n'étant plus le Fon d'Abomey ou le Bariba du Borgou, mais l'impérialisme et ses supports intérieurs »⁵⁸⁰. De cette expérience politique, on peut retenir et il n'est pas exagéré de dire que le concept de nation, le sentiment d'appartenir à une même entité culturelle, politique et géographique, a eu toute sa plénitude avec ce régime. C'est le véritable acquis de la période révolutionnaire béninoise. Toutefois, les régimes communistes⁵⁸¹ qui procèdent, éventuellement, par le nationalisme poussé ou par la désethnicisation de l'arène politique, peuvent ethniciser davantage la sphère publique et privée. C'est le cas de la Roumanie sous le régime de Nicolae Ceaușescu (1967-1989), et plus précisément dans la Transylvanie où on note la présence des minorités ethniques notamment celle hongroise (*magyars*)⁵⁸².

⁵⁸⁰ RONEN D., People's Republic of Bénin : the military, marxist ideology and the politics of ethnicity, in HABERSON J. W. *The military in African Politics*, New York, Praeger, 1987, p. 114

⁵⁸¹ La présente étude offre le cadre méthodologique de cette comparaison dans la mesure où le gouvernement de Mathieu Kérékou (1972-1989) au Bénin et celui de Nicolae Ceaușescu (1967-1989) en Roumanie (Europe de l'Est), étaient tous deux des régimes socialistes. Mieux, L'ancien président Emile Zinsou caractérisera le Bénin après ces dix-sept années de "pays sans industrie mais gouverné au nom de la classe ouvrière", de "Roumanie sans exportations, de Bohême sans usines, de Pologne sans charbon, de Prusse sans discipline" (ZINSOU E, Lettre au *Monde* du 6 mars 1990, http://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_du_B%C3%A9nin, consulté le 10 août 2009).

⁵⁸² Nous insisterons sur les actes posés et qui ont trait à l'ethnicité ou aux minorités nationales, terme plus utilisé en Europe notamment en Roumanie pour désigner les ethnies minoritaires. Historiquement, l'émergence de la notion de « minorité nationale » est intervenue à la fin de la Première Guerre mondiale. Des groupes « ethnoculturels » approchés comme « nationalités » dans les empires de la seconde moitié du XIXe siècle, ont alors été définis par le droit international dans le cadre des nouveaux États-nations nés des traités de paix de 1919-1920 comme des « minorités nationales ». Cette catégorisation les excluait du champ d'application du droit à l'autodétermination. Nous n'aborderons pas les violations des droits de l'homme sous ce régime puisqu'il n'est pas objet de notre réflexion et étude de cas.

* Les données documentaires sur l'émergence de l'ethnicité Magyars ont été confirmées par nos interlocuteurs suivants : Zsombor CSATA, Directeur du *Centrul de Cercetare a Relatiilor Interetnice*_CCRIT (Centre de Recherches sur les Relations Interethniques de l'Université de "Babes-Bolyai" (din Cluj-Napoca); István HORVATH, Président de l'*Institutul Pentru Studiarea Problemelor Minorităților Naționale* (ISPMN) du Guvernul României (Institut pour l'Etude de la Problématique des Minorités Nationales du Gouvernement Roumain). En outre, le texte en hongrois a été traduit pour nous par des sociologues de la *Facultatea de Sociologie si Asistente Sociala* de l'Université de "Babes-Bolyai" dans le cadre de la mobilité AUF, Bourse Eugen Ionescu (2008-2009).

En effet, le contentieux roumano-hongrois remontait à l'origine même du nationalisme roumain en Transylvanie, à ses premières formulations à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, lorsque le pays faisait partie intégrante de la Hongrie royale et le pouvoir politique était aux mains de l'empire d'Autriche⁵⁸³. Avec la victoire de la Roumanie et de ses alliés sur la Hongrie lors de la première guerre mondiale (1914-1918), la Transylvanie fut cédée au Royaume roumain, où la politique culturelle était déjà symétrique ne facilitant pas l'épanouissement de la culture hongroise. Avec la deuxième guerre mondiale, la Roumanie récupère la Transylvanie⁵⁸⁴. Lorsqu'en 1948 les communistes prirent le pouvoir, ils décident de "roumaniser" toute la région. "La « déstalinisation » va de pair avec la « roumanisation » du leadership communiste qui s'empresse en même temps de tirer les enseignements de la révolution hongroise de 1956 et de ses échos dans les milieux *magyars* de Roumanie (allant des projets de réforme du système communiste à des mobilisations irrédentistes). Après une période plus « libérale » dans les années 1960, les deux décennies suivantes voient le déploiement d'un projet politique ayant pour but d'effacer les différences socioculturelles (et ethnoculturelles) au sein de la « société socialiste multilatéralement développée »⁵⁸⁵. Le rapport démographique urbain est renversé par l'apport des populations roumaines dans les villes de la Transylvanie en vue d'une politique d'industrialisation et d'urbanisation. Les cadres administratifs *magyars* (hongrois) en poste sont remplacés par ceux roumains. Face à cette politique d'ethnisme, les *magyars* ont préféré rentrer en Hongrie ou aller dans les Etats occidentaux.

⁵⁸³ KARNOOUIH C., *Un logos sans ethos : considérations sur les notions d'interculturalisme et de multiculturalisme appliquées à la Transylvanie*, CNRS/Université Babes-Bolyai, Cluj, juillet 1997, http://dev.ulb.ac.be/cevipol/dossiers_fichiers/karnoouh-logos.pdf, consulté le 15 avril 2009

⁵⁸⁴ Un traité de paix de 1947 restitua cette région à la Roumanie mais attribua la Bessarabie et la Bucovine septentrionale à l'Union soviétique.

⁵⁸⁵ CAPELLE-POGACEAN A., RAGARU N., En quoi les « partis ethniques » sont-ils « ethniques » ? Les trajectoires du MDL en Bulgarie et de l'UDMR en Roumanie, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, *Questions de recherche / Research in question*, n° 25, Juin 2008, publié sur <http://www.ceri-sciences-po.org/publica/qdr.htm>, consulté le 15 avril 2009

« L'émigration des *magyars* de Transylvanie (notamment des diplômés) vers la Hongrie s'accélère de manière spectaculaire à partir de 1987, avec quelque 15000 départs par an »⁵⁸⁶. Cela a créé un vide culturel dont les traces sont encore visibles (peu de cadres *magyars* dans l'administration publique roumaine; clivages ethniques entre roumains et *magyars*). "Dans les milieux de l'intelligentsia *magyare* marginalisée, fût-elle formée par le régime ou héritière des anciennes élites, ce contexte favorise l'émergence d'une nouvelle idéologie minoritaire qui propose une interprétation du communisme roumain exclusivement en termes de répression anti-hongroise"⁵⁸⁷. Claude Karnouth dira que cette politique visait, à l'évidence, à marginaliser la haute culture hongroise, à forcer les intellectuels à l'acculturation au roumain (de fait, les étudiants hongrois sont plus ou moins bilingues), transformant le hongrois en une langue privée ou semi-privée, en langue religieuse, ouvrière, artisanale ou folklorique. Voilà la dynamique qui œuvrait lorsqu'en décembre 1989 le pouvoir communiste s'effondre, et avec lui les relations internationales roumaines qui, dorénavant, se tiennent sous l'égide des Etats-Unis et de la Communauté européenne qui, en théorie, imposent d'autres règles constitutionnelles et institutionnelles à l'égard des minorités nationales⁵⁸⁸. L'Union Démocrate des Magyars de Roumanie (UDMR) est née comme un parti politique et ethnique rassemblant l'essentiel de la minorité hongroise de Transylvanie. Dans cette période postcommuniste et démocratique, une autre bataille politique faite de divergences ethniques débute !

⁵⁸⁶ Cf. HORVATH I., « A migráció hatása a népesség előszámítására » [Les effets des migrations sur le décompte de la population], *Magyar Kisebbség* [Kolozsvár] 4(26), 2002, à l'adresse : <http://www.hhrf.org/magyarkisebbsseg/0204/m020403.html>, consulté le 26 avril 2009

⁵⁸⁷ CULIC I., Dilemmas of Belonging: Hungarians from Romania, *Nationalities Papers*, 34(2), mai 2006, pp.175-200.

⁵⁸⁸ KARNOUOH C., *Un logos sans ethos : considérations sur les notions d'interculturalisme et de multiculturalisme appliquées à la Transylvanie*, CNRS/Université Babes-Bolyai, Cluj, juillet 1997, http://dev.ulb.ac.be/cevipol/dossiers_fichiers/karnoouh-logos.pdf, consulté le 15 avril 2009

Autrement dit, si le communisme offre un cadre idéologique d'effectivité de nationalisme, ce qui amène des dirigeants à vouloir désethniciser l'arène politique voire le champ social, tout dépend des stratégies d'endiguement utilisées, du contexte d'émergence de l'ethnicité et du seuil de diktat. Le communisme n'est qu'une illusion idéologique de ces dirigeants pour mettre en place leur politique d'ethnicité. Dans le cas du Bénin, on peut bien parler de "forcing" culturel dans la mesure où les différences ethniques ne sont pas effacées mais atténuées par la peur d'une répression à la fois idéologique, politique et militaire. La preuve, le gouvernement révolutionnaire a dû faire recours à des promiscuités géographiques et socio-ethniques pour réaliser ce qu'il convient d'appeler l'équilibre régional.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

SECTION 2 : LA PREGNANCE DES LOGIQUES DE TERROIR SOUS LA REVOLUTION POPULAIRE

La révolution populaire a offert un espace de désethnicisation de l'arène politique. Mais, elle a abouti à une unité nationale déguisée. En ce sens, si les acteurs sociaux et politiques ne peuvent conjuguer explicitement l'ethnicité, ils le font par le biais de l'identifiant géographique qu'est le terroir.

Consciemment ou inconsciemment, le terroir comme champ d'expression du politique a été une invention politisée de l'ère de la révolution populaire du Bénin. Il semble être impossible de gouverner sans tenir compte de l'estime de soi lié non seulement à l'individualité mais aussi au facteur géographique c'est-à-dire le village, le district, la province, etc. La logique du terroir étant un déterminant sociologique de l'activité politique, quel arrimage peut-on établir avec la territorialisation du fait politique ? (Paragraphe 1). De même, il urge de s'interroger sur le dépassement du fait ethnique qu'a pu réaliser le peuple béninois pour pouvoir instaurer une transition démocratique (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : Le terroir, socle de l'action politique

On peut caractériser cette édification du terroir par la territorialité de l'action politique (A) et par le retour de l'« akowé » (l'intellectuel) au village impulsant une dynamique associative locale (B).

A- La territorialité du fait politique

« La territorialité peut se définir, au-delà de la simple relation de la société à son environnement, comme un rapport social qui s'exerce par l'intermédiaire de l'espace. Ce concept permet d'embrasser dans leur variété et leur complexité les liens établis entre un groupe social, quelle qu'en soit la taille, en un espace approprié, habité, aménagé, mis en valeur, dégradé, représenté, intériorisé, vécu, disputé [...] Et les rapports de complémentarité, de concurrence, de hiérarchie, d'inclusion ou d'exclusion

– qui s'établissent à l'intérieur du groupe social à propos du territoire »⁵⁸⁹. En effet, dès son origine, le parti unique de l'Etat (PRPB) était segmenté par des différences régionales. Les membres fondateurs du PRPB sont les anciens membres de l'Union Générale des Elèves et Etudiants du Dahomey (UGEED) dont les acteurs sont pour la plupart originaires du Sud et du Front d'Action Commune des Elèves et Etudiants du Nord (FACEEN). De tout temps, ces deux associations se sont opposées pour des intérêts laissant infiltrés des avatars historiques et des considérations ethniques. Mais les acteurs de l'UGEED et du FACEEN ont été la base de la création du PRPB. Ces instances dirigeantes, à savoir le Bureau politique, le Comité central et le gouvernement étaient formés sur la base d'un système de représentation des six (6) provinces que comptait le pays. « Ainsi, avec le régime Kérékou, passe-t-on de la régionalisation tripartite à une sorte de « provincialisation » du débat politique. Sur les 15 membres du Bureau politique du PRPB, on comptait à ses débuts au moins deux originaires de chacune des six provinces, puis au moins un par province lorsque le nombre a été réduit à 11 à partir de 1985. Le Conseil exécutif national réduit à 15 membres à partir de 1984 comptait à chaque fois au moins deux ministres par province »⁵⁹⁰.

Au niveau local, "le discours-programme du 30 novembre 1972 a prévu ; entre autres objectifs du Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR), de « rapprocher par la décentralisation, le pouvoir du citoyen ». Dans cette perspective, l'ordonnance 74-07 du 13 février 1974 portant réforme de l'administration territoriale dispose en son article 4 : « La province, le district, la commune sont des collectivités territoriales décentralisées. Elles sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière ». Les

⁵⁸⁹ ROUX M., *Les Albanais en Yougoslavie : minorité nationale, territoire et développement*, Paris, Éditions Maison des Sciences de l'homme, 1999, 542 pages

⁵⁹⁰ Nous nous sommes largement inspiré de l'article de Bako-Arifari (1995) pour soutenir notre argumentaire.

ordonnances 74-8, 74-9, 74-10 et les décrets 74-26 et 74-27 du 13 février 1974 avaient pour ambition de réaliser à la fois une déconcentration, une décentralisation et une démocratisation du pouvoir d'Etat. Le Dahomey devenu Bénin (avec l'avènement de la révolution) comptait alors 6 provinces, 39 districts et 304 arrondissements⁵⁹¹. A cette décentralisation administrative, nous pouvons ajouter le système de représentation du milieu rural à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR) qui a induit une logique du terroir. Dans la perspective marxiste-léniniste qui sous-tend le prolétariat, les paysans étaient les plus nombreux à être représentés (86 commissaires au peuple sur les 196 que comptait l'ANR). Etant donné que chaque district était représenté à l'ANR, la désignation des représentants faisait implicitement appel à la filiation patrilinéaire, à la provenance, à l'origine, en un mot au terroir. Le béninois devient étranger dans son propre pays dès qu'il n'est pas du district où il voulait se faire élire.

Au niveau des cadres de commandement, Bako-Arifari souligne que la même dynamique de provincialisation de la représentation politique se retrouvait dans le système de nomination des préfets de province⁵⁹². Les préfets étaient originaires de l'une des provinces administratives, au point où toutes les provinces voient un de leurs fils à la tête de chaque commandement de l'Etat. Mais à partir de 1987-1988, cette tendance a été renversée avec la nouvelle stratégie politique de responsabiliser les cadres ressortissants d'une région donnée devant leurs parents. Ainsi chaque préfet est nommé dans sa province d'origine. Cette responsabilisation qui participe d'un certain équilibre du pouvoir renchérit l'idée de parcellisation des rapports sociaux et politiques. Le pouvoir est territorialisé pour être équilibré. S'agit-il d'un réel équilibre ? Si pour Félix Iroko, l'absence de

⁵⁹¹ KAKAI S. H. F., *Interprétations juridiques et sociologiques des pratiques et perceptions des acteurs sur la décentralisation au Bénin*, Mémoire de DEA en Droits de l'homme et démocratie, Chaire UNESCO/FADESP/UAC, 2006, 120 pages (sous la direction du Professeur Théodore HOLO).

⁵⁹² BAKO-ARIFARI N., *Démocratie et logique du terroir au Bénin*, in *Politique africaine*, N° 59, 1995, pp 7-24.

critères régionalistes et de préférences ethnocentristes dans le choix de ses collaborateurs, civils comme militaires, même les plus proches⁵⁹³ caractérise le régime marxiste-léniniste de Kérékou, thèse difficilement soutenable on peut être du même avis que le juriste-politologue Joël Frédéric Aïvo qui affirme que l'assise ethnique du pouvoir marxiste est donc géographiquement située entre le Centre et le Nord du pays. La réalité du pouvoir politique est de fait, détenue et partagée entre les Fon, les Bariba, les Dendi et les Somba⁵⁹⁴. En outre, une autre dynamique était impulsée au niveau de la société civile notamment, avec le phénomène des associations de développement.

B- La dynamique associative locale

Par analogie au slogan marxiste '*Prolétaires de tous les pays, unissez-vous!*', le Président Mathieu Kérékou lançait à Ouidah en 1985 l'appel selon lequel : « *Intellectuels de tous les villages, retournez chez vous!* ». Cet appel était prononcé lors de la création de l'Union Générale pour le Développement de Ouidah (UGDO). Il lance la dynamique associative où chaque région devra compter sur ses intellectuels et sur ses élites urbaines pour construire le local. De même, cette dynamique a tendance à renforcer le régionalisme puisqu'il est difficile pour X d'investir dans le village Y; mieux les investissements d'un béninois de l'extérieur ne peuvent que bénéficier aux ressortissants de son village, district, sous-préfecture, etc. Ces intellectuels ou encore ces "évolués" (*akowé en Fon*) bénéficient donc d'un statut élevé (le prestige) dans l'imaginaire collectif puisqu'ils ont été à l'école des "blancs" et peuvent mieux s'occuper de la gestion de la chose publique. Les villageois accordent plus facilement leur confiance électorale à ceux-ci dans la mesure où ils sont à la capitale ou vivent en milieu urbain

⁵⁹³ IROKO F. A., *Le président Mathieu Kérékou, Un homme hors du commun*, Cotonou, Les Nouvelles Editions du Bénin, 2001, p. 195

⁵⁹⁴ AIVO F. J., *Le Président de la République en Afrique noire francophone : genèse, mutations et avenir de la fonction*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2007, p. 203

(souvent modélisé comme le milieu des riches, le lieu des savoirs occidentalisés où les gens détiennent assez d'atouts pour opérer le développement de leur communauté à la base). Ces associations ont commencé par jouer non seulement un rôle de développement local mais également celui de soupape de sûreté pour l'émergence des cadres sur l'échiquier politique. De même, nombreux sont les acteurs de la Révolution populaire à "augmenter" leur influence dans les terroirs en se créant une clientèle en utilisant des réseaux de corruption.

En dépit d'élections démocratiques au cours de cette période, les logiques ethniques et de terroir méritent d'être analysées pour montrer toute l'empreinte ethnique sur le fait politique. La révolution, malgré son idéologie marxiste-léniniste et le socialisme, n'a pas pu se soustraire du champ ethnique ou ethnorégionaliste. Cela confirme cette assertion : le culte de l'Etat-nation sert naturellement à légitimer pouvoirs personnels et dictatures oligarchiques ; car les bruyants discours sur l'unité nationale sont partout accompagnés d'une politique habilement donnée en spectacle, de « dosages ethniques et régionalistes », qui permet au pouvoir de dissimuler sa nature en perpétuant les stéréotypes ethnocentristes⁵⁹⁵. Ce régime ayant connu un déclin, du fait de son instabilité socio-économique et politique, le communiqué final de la Session Conjointe Spéciale du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National considérés (6 et 7 décembre 1989) comme organes attributaires du pouvoir d'Etat selon la loi fondamentale du 26 août 1977 avait, entre autres décidé ce qui suit : « (...). Le marxisme-léninisme n'est plus l'idéologie officielle de l'Etat béninois ». Le Bénin prépare donc son renouveau démocratique de par une Conférence Nationale qui est la

⁵⁹⁵ AMSELLE J-L., M'BOKOLO E., *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et état en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985, p. 9

première organisée en Afrique. Il convient donc de mettre en rapport la période de transition démocratique avec l'enjeu ethnique.

Paragraphe 2 : La prégnance de logiques transethniques, socle de l'instauration de la transition démocratique

Le manque de dynamisme de l'économie de transit, la politique du ventre, la stagnation des échanges avec le Nigeria, la faillite des banques de l'Etat sonnent le glas du mode économique régulateur du régime de Kérékou. A cela nous pouvons ajouter l'accumulation des arriérés de salaires et la fin de la cooptation des élites dans la fonction publique au terme de leur formation universitaire. Les clientèles politiques et la carte de redistribution des ressources ont donc été considérablement modifiées.

Un vaste mouvement de contestation populaire est enclenché et donne lieu, en février 1990, à la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation et au référendum constituant de décembre 1990. La Conférence Nationale a été une instance majeure dans l'instauration du processus de démocratisation au Bénin puisqu'elle a suscité des débats multiples et controverses débouchant sur un consensus (A) et sur un référendum d'enjeu national (B).

A- La Conférence nationale souveraine, une instance de consensus national « sans ethnicité »

La chute du régime marxiste-léniniste induisant le mécontentement voire un soulèvement populaire et les pressions externes ont fait que le régime révolutionnaire est en crise de légitimité⁵⁹⁶. En application immédiate de la décision conjointe prise les 6 et 7 décembre 1989 par la session spéciale du

⁵⁹⁶ La situation financière et économique s'était effondrée et il fallait opérer un changement allant dans le sens d'un renouveau institutionnel qui mette l'accent sur la démocratisation, la bonne gouvernance et le développement participatif (VAN HOEK F., L'Afrique à la recherche d'un renouveau institutionnel, in *Courrier ACP-UE*, N°138, mars-avril 1993, p.67).

Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, du Comité permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National⁵⁹⁷, la loi fondamentale du 9 septembre 1977 a été suspendue, le Parti unique et les institutions de la République ont été dissouts.

Avant même le discours de la Baule, une Conférence Nationale fut réunie au Bénin du 19 au 28 février 1990 avec pour objectif primordial la recherche de solutions pertinentes à la crise politique et aux problèmes de développement socio-économique du pays. Le Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin avait convoqué, au cours du 1^{er} trimestre de l'année 1990, la Conférence Nationale qui regroupait les représentants de toutes les forces vives de la Nation. « Les résultats issus de cette conférence nationale seront exploités pour l'élaboration d'une nouvelle constitution dans laquelle seront garantis les principes ci-après :

- la séparation du parti et de l'Etat ;
- la création d'un poste de Premier ministre, chef du gouvernement ;
- la responsabilisation du gouvernement devant l'Assemblée sur la base d'un Programme ;
- la prise en compte des principes du libéralisme économique découlant de la signature avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International des accords de mi-juin 1989 et de l'application de notre programme d'Ajustement structurel pour promouvoir et développer l'initiative privée »⁵⁹⁸.

C'est donc par le biais de la conférence nationale que se sont opérées les mutations politiques engendrant la démocratie au Bénin. « La Conférence nationale est devenue la première revendication des peuples en mal de

⁵⁹⁷ Les données sont essentiellement extraites de ADELOUI J., *Transitions démocratiques et coopération au développement : approche comparative Bénin, Mali, Niger et Togo*, Thèse de Droit public, Chaire UNESCO/FADESP, Université d'Abomey-Calavi, Tome 1, 2006, 264 pages

⁵⁹⁸ Cf. Journal EHUZU du 8 décembre 1989 cité par NOUDJENOUME P., *La démocratie au Bénin. Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp.148-149.

démocratie, le cadre privilégié de régulation de la crise de l'Etat. La conférence nationale marque ainsi une réappropriation de la scène politique par les gouvernés ou plus précisément ambitionne d'établir de nouveaux rapports gouvernants-gouvernés et de définir un nouveau mode d'exercice du pouvoir »⁵⁹⁹. Ainsi, pour Maurice Kamto, les conférences nationales sont des moyens de rechercher et de dégager un consensus sur l'idée même d'un Etat en Afrique, la possibilité pour le peuple de se déterminer sur le problème du vouloir vivre collectif et la mise en place d'un Etat de droit⁶⁰⁰. Nicolas Tiangaye la décrit en ces termes : ... la conférence nationale est le fait des peuples eux-mêmes. C'est une séance d'exorcisme collectif très salubre (...) Toute transition démocratique s'appuie sur un débat intellectuel en profondeur qu'on désigne Conférence Nationale, Grand colloque, Forum, Etats généraux, etc.⁶⁰¹. Daniel Bourmaud et Patrick Quantin perçoivent la conférence nationale comme une assemblée consultative réunie aux fins de proposer des solutions à une crise politique provoquée par le blocage de régimes autoritaires à parti unique. Elle est devenue un outil de gestion des crises politiques affectant des systèmes à parti unique, par la reconnaissance officielle des libertés publiques et la consécration de l'Etat de droit⁶⁰².

De ces approches de définition, l'évidence qui se dégage est que la conférence nationale est un cadre approprié de discussion pour se rallier aux règles du libéralisme politique imposé par les partenaires au

⁵⁹⁹ Cf. RAYNAL J. J., Conférence nationale, Etat de droit et démocratie. Quelques réflexions à propos d'une occasion manquée in DARBON D. et du bois de GAUDUSSON J., *La création du droit en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, pp. 157-158.

⁶⁰⁰ KAMTO M., Les conférences nationales africaines ou la création révolutionnaire des constitutions in DARBON D., du Bois de GAUDUSSON J. (dir.), *La création du droit en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, p.177.

⁶⁰¹ TIANGAYE N., Crise de légitimité du pouvoir de l'Etat et conférences nationales en Afrique in *R.A.D.I.C.*, n°3, Tome 4, octobre 1992, pp. 603-629

⁶⁰² BOURMAUD D. et QUANTIN P., Le modèle et ses doubles : les Conférences nationales en Afrique (1990-1991) in MENY Y., *Les politiques de mimétisme institutionnel : le greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 166

développement⁶⁰³. Pour Gérard Conac, la conférence nationale est une version africaine et moderne des Etats généraux français du 1789, un processus où la société civile se réapproprie le pouvoir politique⁶⁰⁴. Dans une perspective socio-anthropologique, la conférence nationale peut s'apparenter à l'arbre à palabre africain où l'assemblée populaire se penche sur les problèmes de la communauté. Bayart J.-F. dira que des hommes politiques ont eu recours à la tradition pour mettre en œuvre des processus de démantèlement des pouvoirs autoritaires et de passage à la démocratie, par exemple en organisant des conférences nationales en 1990 sur le mode de la « palabre »⁶⁰⁵.

En fait, si on note la représentation de toutes les forces associatives et politiques⁶⁰⁶ du pays à la Conférence des Forces vives de la Nation de février 1990, on ne peut désigner cela sous le vocable d'une régionalisation puisqu'il s'agit de la recherche d'un consensus national. « L'implication de la majorité des forces vives de la Nation aux assises et surtout leur prise de conscience du danger que pourrait représenter toute tentative de sabotage qui aurait entraîné une rupture du processus, sont des signes visibles de leur patriotisme lors des assises. Ainsi la composition hétéroclite des participants à la conférence n'a pas donné lieu à une discrimination sérieuse entre l'opposition et les membres du gouvernement ou entre les différentes régions du pays »⁶⁰⁷. Aussi la conférence tire-t-elle sa légitimité⁶⁰⁸ du fait de sa composition. De même, les débats d'idées l'ont

⁶⁰³ ADELOUI J., *Transitions démocratiques et coopération au développement : approche comparative Bénin, Mali, Niger et Togo*, Thèse de Droit public, Chaire UNESCO/FADESP, Tome 1, 2006, 264 pages

⁶⁰⁴ CONAC G., Etat de droit et démocratie in CONAC G. (sous la dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, p. 491

⁶⁰⁵ BAYART J.-F., La démocratie à l'épreuve de la tradition en Afrique subsaharienne, *Pouvoirs* 2009/2, N° 129, p. 27-44.

⁶⁰⁶ A l'exception du Parti Communiste du Bénin (PCB).

⁶⁰⁷ ADELOUI J., Op. cit. p. 144

⁶⁰⁸ Selon Max Weber, la légitimité correspond aux valeurs admises par un groupe humain et sur lesquelles se fonde le pouvoir conçu comme capacité d'agir sur les autres, au nom de ces valeurs

emporté sur les querelles ethniques⁶⁰⁹. Cela est d'autant plus évident que ni le présidium de la Conférence Nationale, ni l'élection de Nicéphore Soglo, ancien administrateur de la Banque Mondiale au poste de Premier ministre ne se sont heurtés à des clivages ethniques ou ethnorégionalistes. Autrement dit, bien que le Président Mathieu Kérékou soit originaire du Nord, cette élection de Nicéphore Soglo originaire du Sud n'est pas perçue comme une victoire des sudistes sur les nordistes. De plus, malgré l'existence de disparités géographiques entre le Nord et le Sud (potentiellement à l'avantage du Sud dans les années 1990) en termes d'urbanisation et de développement socio-économique et que les cadres du Sud soient les plus nombreux dans l'arène politique de la période révolutionnaire, les décisions de la Conférence Nationale ne sont pas non plus interprétées comme une défaite des sudistes. La Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation a été une instance de consensus sans ethnicité permettant de redonner un espoir grâce au renouveau démocratique. D'ailleurs, dans le discours du Président Mathieu Kérékou à l'ouverture de la Conférence des Forces Vives de la Nation, on pouvait lire cet extrait :

C'est pourquoi les conclusions des travaux de la conférence nationale doivent épargner au peuple béninois toute situation susceptible de provoquer des désordres, des violences et des affrontements inutiles. Nous sommes tous pleinement conscients des distorsions multiples et multiformes qui existent entre nos circonscriptions administratives, mais les problèmes et les frustrations qui en résultent ne pourront trouver leurs justes solutions que dans le cadre d'une politique nationale cohérente de développement économique, social et culturel, qui tient grand compte de l'équilibre inter-régional. La diversité de nos

(sur les types d'autorité, cf WEBER M., *Le Savant et le politique*, Plan, Paris, 1950 p. 114 ; WEBER M., *Economie et société*, Paris, Plan, 1971, T1, 1er Partie, Chap. III). Le pouvoir légitime s'appelle l'autorité. Il distingue trois types de légitimité : la légitimité de type traditionnel, la légitimité de type légal-rationnel ou bureaucratique, et la légitimité charismatique.

⁶⁰⁹ ZIEGLER J., *Démocratie et nouvelles formes de légitimation en Afrique : les conférences nationales du Bénin et du Togo*, Itinéraires, Genève, IUED, octobre 1997, p. 32.

cultures, loin de constituer une source de tension ou de division, doit au contraire être considérée comme un facteur d'enrichissement mutuel, pouvant concourir au rapprochement et l'intégration des membres de la Communauté nationale, de manière que chaque Béninoise et chaque béninois se sente partout chez lui, sur toute l'étendue du territoire national, du Nord au Sud, et de l'Est à l'Ouest⁶¹⁰.

L'image de la réconciliation nationale [...] idéalise à souhait le visage de la Conférence nationale du Bénin⁶¹¹. L'expérience béninoise, en raison de son succès, deviendra le modèle explicite et l'instrument privilégié des scénarios de transition ou d'aggiornamento fleurissant du début 1990 à la fin 1991⁶¹², que la plupart des Etats africains au sud du Sahara chercheront à imiter ou à reproduire. Mais, cette imitation ou reproduction n'est pas faite sans ethnicité partout en Afrique.

C'est le cas du Congo⁶¹³ où l'élection de André Milongo de l'ethnie Kongo par la conférence nationale et le dépouillement des prérogatives de Sassou N'guesso de l'ethnie M'bochi étaient considérés comme la victoire du Sud sur le Nord. Avec André Milongo, le sud revenait au pouvoir après plus d'une vingtaine d'années de marginalisation⁶¹⁴. En conséquence, les

⁶¹⁰ Discours du Président Mathieu Kérékou à l'ouverture de la Conférence des Forces Vives de la Nation in ONEPI, *Conférence nationale des Forces Vives de la Nation*, 19-28 février 1990, Documents fondamentaux, Cotonou, Presses de l'ONEPI, SD, 56 pages

⁶¹¹ GBAGO B., *Contributions béninoises à la théorie des droits de l'homme*, Université Paris I Panthéon- Sorbonne, laboratoire d'anthropologie juridique, 1997 publié sur <http://www.reds.msh-paris.fr/communication/textes/gbago.htm>, consulté le 15 juin 2010

⁶¹² BOURMAUD D., et QUANTTN P., op. cit., p. 166.

⁶¹³ Cf. KITSIMBOU X. B., *La démocratie et les réalités ethniques au Congo*, Université de Nancy II, Thèse de doctorat en sciences politiques, 2001, 221 pages

⁶¹⁴ Il est à noter que depuis 1960, date de l'indépendance du Congo jusqu'à nos jours, sept chefs d'Etat se sont succédés :

- L'abbé Fulbert Youlou d'ethnie Lari ressortissant de la région du Pool au sud du Congo (1960-1963)
- Massamba débat d'ethnie Kongo ressortissant de la région du Pool au sud du Congo (1963-1968)
- Marien ngouabi d'ethnie Kouyou, ressortissant de la région du Cuvette au nord (1969-1977)

ressortissants du nord devaient en subir la logique de l'exclusion. Aussi la géopolitique nationale qui se dessine à la veille de l'ouverture démocratique se présente-t-elle de la manière suivante :

- *Pour les originaires de la grande vallée du Niari*, la période démocratique qui s'ouvre est une occasion pour enfin accéder aux commandes des responsabilités nationales. Depuis l'accession du Congo à l'indépendance, aucun ressortissant de cette entité géographique n'avait accédé à la magistrature suprême. Il fallait donc réunir tous les moyens nécessaires pour atteindre cet idéal.

- *Pour les originaires de la région du Pool*, le discours était simple. Il fallait à tout prix conserver le pouvoir et faciliter l'élection d'un ressortissant de cette région à la magistrature suprême aux termes des élections présidentielles prévues pour août 1992. Cette réalité est significative de l'attitude du nouveau Premier ministre pour qui malgré la déclaration « *je ne suis pas l'otage d'une région* »⁶¹⁵, a affiché dès les premières heures de son mandat, sa préférence régionale dans ses différentes nominations. Il est à noter que la région du Pool affichait deux personnalités dans l'optique des présidentielles : André Milongo, Premier ministre de la transition et Bernard Kolelas, président du Mouvement Congolais pour le Développement et la Démocratie Intégrale (M.C.D.D.I).

- *Pour les originaires du Nord*, proche du président Denis Sassou Nguesso, président dont la personnalité et les treize années de règne, constituaient l'essentiel des débats de la Conférence Nationale Souveraine,

-
- Yhombi opango d'ethnie kouyou ressortissant de la région de la Cuvette au nord (1977-1979)
 - Sassou N'guesso d'ethnie M'bochi, ressortissant de la région de la Cuvette au nord (1979-1992)
 - Pascal Lissouba, d'ethnie N'zabi, ressortissant de la région du Niari au sud ouest (1992-1997)
 - Sassou Nguesso depuis 1997.
 - L'élection de André Milongo au poste de Premier ministre de la transition avec rang et prérogatives de chef d'Etat, ethnie Kongo, ressortissant de la région du pool au sud (1992-1997)

⁶¹⁵ Cette déclaration a été faite lors de son élection au poste de Premier Ministre, chef du gouvernement de transition en 1991 à la fin des travaux de la Conférence Nationale Souveraine.

il était question d'adopter un profil bas et de s'organiser pour la reconquête du pouvoir dans les meilleurs délais.

En conséquence de cette nouvelle donne qui parfois s'exprimait par des frictions entre partisans de tel ou tel groupe, la période transitoire va poser les bases d'une réelle différenciation ethnorégionale. Le fait ethnique apparaît avec une certaine acuité avec l'ouverture politique de 1990 au point que les événements qui suivent le renouvellement démocratique du personnel politique, ne pouvaient étonner tout observateur de la vie politique congolaise. Dans une analyse de la situation du Congo en cette période démocratique, Coquet M. écrivait : la situation actuelle est dans la continuité de l'ancienne, mais le rapport de force est inversé. Les gens du sud étant revenus au pouvoir (...) le Premier ministre A. Milongo, est accusé par l'opposition de mener une politique tribaliste en s'appuyant uniquement sur les partis de sa région, celle de Brazzaville ; c'est ce que les congolais appellent la « revanche du Pool sur la Cuvette »⁶¹⁶. En Afrique, la transition démocratique ne s'ouvre donc pas toujours sans la prise en compte de la dimension ethnique dans l'arène politique. Et lorsqu'elle devient un indicateur, l'environnement politique semble être vicié, ce qui peut hypothéquer les innovations démocratiques attendues des conférences nationales.

Si au Bénin, l'identité ethnique était non remarquable non seulement lors de la Conférence Nationale et au cours du déroulement du vote par référendum de la Constitution, il faut remarquer qu'au lendemain de ces grands événements, les élections démocratiques (locales et nationales) qui se sont déroulées depuis les années 1990, ont pris corps et sens, à partir des solidarités ethniques. Quelles sont les logiques qui sous-tendent alors le référendum comme un vote sans ethnicité ?

⁶¹⁶ COQUET M., Congo in HENNEBELLE G., (sous la dir.), *Le tribalisme planétaire. Tour du monde des situations ethniques dans 160 pays*, coll. Panoramiques, Paris, 1992, p. 243

B- Le référendum constituant de décembre 1990, un vote non ethnique et d'enjeu national

D'un point de vue étymologique, le mot "référendum" vient du latin *referre* qui signifie, faire un rapport, soumettre à une assemblée. Le référendum est « un vote de l'ensemble des citoyens pour approuver ou rejeter une mesure proposée par les pouvoirs publics ou pour exprimer leurs avis sur celle-ci »⁶¹⁷. Un référendum est donc un vote direct des électeurs d'un Etat ou d'une collectivité locale. Il est dit "constituant" lorsqu'il s'agit de la « soumission au peuple de constitution ou d'un projet de révision constitutionnelle parfois voté antérieurement par le Parlement »⁶¹⁸. Le recours au référendum présente des avantages incontestés en ce qu'il constitue un instrument de mesure direct et collectif de l'assentiment des citoyens à l'accord constitutionnel. Il sert alors à « *asseoir la légitimité d'une règle collective* »⁶¹⁹. Le recours à la majorité référendaire permet d'impliquer les citoyens dans le projet constitutionnel. Autrement dit, la constitution n'est pas qu'un travail d'experts constitutionnalistes. « Le référendum est donc, avant tout, un instrument de "démocratie directe" car il permet au peuple d'intervenir directement dans la conduite de la politique nationale ou locale. Aujourd'hui, beaucoup d'observateurs proposent de recourir davantage au référendum, notamment pour faire évoluer certains domaines de la vie sociale difficiles à réformer (exemple, l'éducation nationale). Le référendum national, tout en gardant son objet principal, peut aussi être détourné et servir à consacrer la légitimité du président de la République et de sa majorité. On "glisse" alors vers le plébiscite. On parle de plébiscite lorsque la question posée peut être utilisée à d'autres fins par son auteur, notamment en cas de forte personnalisation du pouvoir pour renforcer sa légitimité, parfois pour contraindre un parlement, organe collégial qui exerce

⁶¹⁷ DEBBASCH C. et al, *Lexique de politique*, Paris, Dalloz (7^{ème} édition), 2001, p.354.

⁶¹⁸ DEBBASCH C. et al, op. cit. p.355

⁶¹⁹ GRIMALDI D'ESDRA J., Nature et régimes juridiques du référendum en droit social, *Dr. soc* 1994, p. 397.

le pouvoir législatif (adoption des lois et contrôle du pouvoir exécutif). En France, le Parlement est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Réticent, le général de Gaulle a utilisé le référendum en ce sens. Aussi quand en 1969, les citoyens rejettent sa proposition de réforme du Sénat et de régionalisation, il s'est aussitôt démis de ses fonctions. Toutefois, les trois derniers référendums n'ont pas emprunté cette voie. Ni François Mitterrand⁶²⁰, ni Jacques Chirac⁶²¹ n'ont lié la poursuite de leur mandat au résultat de la procédure référendaire qu'ils avaient initiée »⁶²².

Au Bénin, les choix possibles étant "oui", "oui mais"⁶²³ ou "non", le projet constitutionnel soumis au vote est soit "accepté", soit "rejeté". Le référendum permet d'obtenir l'aval du peuple sur les grandes questions de société et institutionnelles. La proclamation des résultats du référendum constituant du 02 décembre 1990⁶²⁴ sur le projet de Constitution de la République du Bénin se présente comme suit⁶²⁵ :

- Total des inscrits = 2.052.105
- Nombre de votants = 1.304.870 soit 63% des inscrits.
- Nombre de bulletins blancs (oui) = 926.860 soit 73,3% des votes exprimés.

⁶²⁰ En septembre 1992 pour le traité de Maastricht.

⁶²¹ En septembre 2002, pour le quinquennat, et en mai 2005, pour le projet de constitution européenne.

⁶²² <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/participation/voter/referendum/quoi-sert-referendum.html>, La documentation française © 2008 - Tous droits réservés (consulté le 10 août 2009)

⁶²³ Le Constituant béninois a innové en proposant un "oui mais" pour trancher sur la question de la limitation d'âge.

⁶²⁴ - Vu la Loi constitutionnelle n° 90 6002 du 13 août 1990, portant organisation des pouvoirs de la période transitoire ;

- Vu la Charte des partis politiques objet de la loi n°90 -023 du 13 août 1990 ;

- Vu la loi n° 90 -025 du 10 septembre 1990, portant organisation du referendum constitutionnel;

- Vu la loi n° 90 -030 du 8 novembre 1990, portant règlement du contentieux référendaire ou électoral pendant la période de transition.

⁶²⁵ http://www.gouv.bj/textes_rapports/textes/constitution.php (consulté le 10 août 2009)

- Nombre de bulletins verts {oui mais sans limitation d'âge) = 252.064 soit 19,9 % des suffrages exprimés
- Nombre de bulletins rouges (non) = 85.717 soit 6,8 % des suffrages exprimés.
- Le total des «oui» représente 96,9% des suffrages exprimés.

Autrement dit, la Constitution béninoise a été adoptée par référendum. Ces résultats concernent le vote organisé dans les six départements du territoire national et dans les Représentations diplomatiques du Bénin. Nous nous posons alors la question de savoir pourquoi la pratique référendaire de décembre 1990 est exempte de considérations ethniques ou ethnorégionalistes?

En effet, cette interrogation est pertinente en ce sens qu'avant la période révolutionnaire, il existait deux grands blocs géographiques définissant l'espace politique béninois. Il s'agit du Nord et du Sud. Si les valeurs défendues par la première Constitution du renouveau démocratique au Bénin sont celles des droits humains, des libertés publiques et individuelles et d'instauration d'un Etat de droit, il faut noter que la question de limitation d'âge à la fonction présidentielle avait fait objet de polémiques non seulement au niveau des instances politiques mais aussi au niveau des populations. Hubert Maga du Nord, Justin Ahomadégbé et Emile Derlin Zinsou du Sud et bien d'autres personnalités politiques qui incarnaient avec des logiques ethniques et contradictoires, la période d'avant la Révolution de 1972 sont écartés par la restriction d'âge. On pouvait s'attendre à ce que cette limitation d'âge soit interprétée politiquement et sur fond ethnique/ethnorégionaliste comme un évitement de ces anciens "ténors" de la classe politique béninoise surtout que ces grandes régions n'avaient pas à proprement parler de nouveaux entrepreneurs politiques de taille ayant un code de popularité, une influence certaine sur les populations voire l'électorat. En ce sens, les logiques ethniques ou ethnorégionalistes

n'avaient pas prévalu et ce, au profit d'un enjeu national : la démocratie. La démocratie référendaire n'apparaît donc pas toujours comme « un enregistrement passif des volontés »⁶²⁶.

Les valeurs constitutionnelles promues par la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 qui dans son *Préambule* évoque son opposition fondamentale à tout régime fondé sur l'arbitraire, la dictature, l'injustice, la corruption, la concussion, le régionalisme, le népotisme, la confiscation du pouvoir et le pouvoir personnel ; [...], (sa) ferme volonté de défendre et de sauvegarder notre dignité aux yeux du monde et de retrouver la place et le rôle de pionnier de la démocratie et de la défense des Droits de l'Homme qui furent naguère les nôtres ; [...], (sa) détermination par la présente constitution de créer un Etat de droit de démocratie pluraliste dont les droits fondamentaux de l'homme, les libertés publiques, la dignité de la personne humaine et la justice sont garantis, protégés et promus comme la condition nécessaire au développement véritable et harmonieux de chaque béninois tant dans sa dimension temporelle, culturelle que spirituelle⁶²⁷ ont été d'une grande ressource politique et psychosociologique faisant disparaître le fait ethnique dans l'enjeu référendaire. Le juriste Joël Adeloui dira que le déclin de l'autoritarisme, modèle dominant en Afrique jusqu'en 1989 a renforcé l'idée d'une constitutionnalisation des droits et libertés dans les nouvelles constitutions africaines des années 1990⁶²⁸. A cela, nous pouvons ajouter deux autres indicateurs : le contexte de sortie de crises sociale, économique et politique engendrées par la Révolution populaire et le fait que le vote par référendum est un vote d'intérêt général et n'induit pas une échelle de valeurs comme c'est le cas pour les élections nationales et

⁶²⁶ GAURIAU B., *Le référendum, un préalable nécessaire*, *Dr. soc.* 1998, p. 339

⁶²⁷ Cf. Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, *Journal Officiel*, 102^e Année, n°1, 1er janvier 1991, pp.2-19
n°1, 1er juillet 1991, p.2.

⁶²⁸ ADELOUI J., *Transitions démocratiques et coopération au développement : approche comparative Bénin, Mali, Niger et Togo*, Thèse de Droit public, Chaire UNESCO/FADESP, Tome 1, 2006, 264p.

locales. « En théorie juridique, la Constitution est considérée avant tout comme la traduction d'un équilibre politique obtenu à un moment donné et qui est traversé par une idée de droit »⁶²⁹.

On peut alors se poser la question de savoir comment dans un régime démocratique où la doctrine politique souligne que le pouvoir d'Etat est exercé par le peuple souverain, le vote ethnique peut constituer également un pilier de la sociologie électorale ? Philippe Gérard dira que le terme de démocratie peut revêtir trois (3) significations : elle peut désigner un type de régime politique impliquant certains principes et certaines institutions caractéristiques. Ainsi, le principe selon lequel les gouvernants accèdent au pouvoir par le biais d'une compétition électorale à laquelle tous les citoyens peuvent participer sur pied d'égalité et qui se déroule, de manière périodique, dans des conditions de liberté. [...] ; la démocratie désigne un idéal moral et politique qui repose sur des exigences d'égalité et d'autonomie ; la démocratie désigne un type de société dans laquelle le statut des individus, ainsi que leurs relations, sont déterminés par certains principes moraux et politiques⁶³⁰. De ce fait, la démocratie présuppose deux exigences fondamentales. En premier lieu, un principe d'égalité de droit des individus où aucun individu n'est considéré comme jouissant, de manière intrinsèque, d'une dignité supérieure à celle des autres. En second lieu, la démocratie présuppose que les normes qui sont destinées à régir la collectivité doivent trouver leur source, directement et indirectement, dans la volonté des membres de cette collectivité. Dans le contexte démocratique béninois, la clientèle politique tire-t-elle sa source et ressource du fait ethnique ?

⁶²⁹ KPODAR A., *Décision de la Cour Constitutionnelle du Bénin, DCC 09-002 DU 8 JANVIER 2009* « Une bonne année à la démocratie pluraliste », <http://www.la-constitution-en-afrique.org/categorie-10195442.html> (consulté le 15 juin 2009).

⁶³⁰ GERARD P., *Droit et démocratie. Réflexions sur la légitimité du droit dans la société démocratique*, Bruxelles, Publ. des F.U.S.L., 1995 cité par GERARD P., *Philosophie des droits de l'homme, cours de DEA droits de l'homme et démocratie, Chaire UNESCO, FADESP/UAC, 2005-2006*, p. 68

CONCLUSION DU TITRE II

L'autochtonie de l'électorat peut être rattachée aux usages contemporains du vote. Chaque acteur qu'il soit social ou politique dispose d'un capital d'autochtonie qu'il essaie de mettre en valeur lors des joutes électorales.

Cependant le mode de désignation des gouvernants à l'époque précoloniale est exempt d'ethnicité. Qu'il s'agisse des sociétés à organisation lâche, des chefferies et des sociétés étatiques, l'ethnicité n'était pas un indicateur de référence d'exercice du pouvoir politique. En revanche, elle est une invention coloniale. Le vote dans les colonies françaises et au lendemain des indépendances était les premiers terrains d'expérimentation de l'ethnicité politique avec un revers : une classe politique basée sur des intérêts ethnopolitiques en pleine ébullition.

Mais, en théorie un régime marxiste-leniniste avec sa philosophie de collectivisme devrait assurer la neutralité ethnique de l'action politique. Toutefois, les réalités socio-anthropologiques étant persistantes, Mathieu Kérékou n'a pas pu exercer le pouvoir d'Etat socialiste sans faire recours aux logiques de terroir. Néanmoins, à la veille de la refondation de l'Etat socialiste béninois en Etat démocratique, il urge de souligner que les logiques politiques étaient plutôt transethniques notamment lors de la conférence nationale souveraine de février 1990 et du référendum constituant. Le vote à l'ère du renouveau démocratique est-il ethnique ? Ou devrions-nous parler de l'ethno-démocratie au Bénin ?

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Les racines de l'ethnisation de l'arène politique et plus précisément du fait électoral sont d'ordre historique, démographique, sociologique et même anthropologique. L'historicité de l'ethnicité est une approche fondamentale dans la saisine théorique et empirique de la politisation des identités c'est-à-dire des faits et actes permettant d'expliquer la représentation sociale de l'ethnie et son injonction sur le terrain électoral.

De par la démographie sociale, le poids des ethnies est mis en relief. On en arrive au postulat que de grands groupes ethniques existent et peuvent à eux seuls "basculer" dans un camp ou dans l'autre, le pouvoir électoral détenu par un acteur politique. Cependant, les groupes ethniques statistiquement minoritaires font la différence et montrent une certaine visibilité sur le terrain politique. Aucune ethnie n'est à négliger dans l'analyse sociopolitique de l'élection. Car, le vote est un mode d'expression individuelle sous forme de droit légitime permettant à un groupe de prendre une décision. Ce mode d'expression est basé sur la représentativité étant donné que les décisions sont prises en fonction du plus grand nombre d'acteurs favorables.

L'ethnicité est aussi un concept-enjeu de la sociologie électorale et de l'anthropologie sociale et culturelle puisque le fait identitaire ayant fait son intrusion dans le champ politique, il devient impérieux de l'analyser en recherchant les écarts (le mode de penser l'ethnie étant différent d'un groupe social à un autre) et les invariants (la persistance du fait ethnique) de même que les tendances lourdes (la parcellisation ethnique de l'arène politique) et les incertitudes critiques (l'ethnopolitique).

L'ethnicité, en tant que production sociale de l'ethnie nous apparaît comme une invention coloniale. « Les jeunes Etats ont hérité du colonialisme une

Afrique désunie »⁶³¹ d'un point de vue de sa structuration sociale et politique. Dès lors, le fait ethnique est remodelé par le fait politique (et vice versa). L'expression du social et du politique ne peut se faire dans la moindre mesure sans la référence à l'identité ou du moins sans un repli identitaire. Le vote dans les colonies françaises, au lendemain des indépendances et la prégnance des logiques de terroir sous la révolution populaire de 1972 n'en démontrent pas le contraire. La politisation des identités se fait socialement (construit social) et se cristallise politiquement. Le « processus de construction nationale est décrit comme celui où les individus perdent leurs identités ethnique et régionale pour s'identifier à la nation. Or, au Bénin, ce processus est confronté à un autre du même genre, qui lui vise la reconstruction de l'identité ethnique sur l'initiative des acteurs politiques. [...] les identités nationale et ethnique sont juxtaposées »⁶³².

⁶³¹ GROMYKO A. (sous la dir.), *Les relations inter-africaines aujourd'hui*, Moscou, Editions du Progrès, 1986, p. 7

⁶³² CHIDJOU K., *L'incidence d'une conception de l'ethnie sur la construction de l'Etat au Bénin*, Paris, Presses de l'ANRT, 2003, p.17 (525)

DEUXIEME PARTIE :

**LA PERSISTANCE DU VOTE ETHNIQUE A L'ERE
DU RENOUVEAU DEMOCRATIQUE**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Le droit de vote est reconnu aux citoyens béninois des deux sexes ayant l'âge de 18 ans et jouissant de leurs droits civiques et politiques. Le droit de vote est garanti par son caractère universel⁶³³, égal⁶³⁴ et libre⁶³⁵. Mais, que faisons-nous de notre droit démocratique de vote ? Dans le cadre de cette recherche, nous mettons en exergue les comportements sociaux, économiques, rationnels des électeurs et des acteurs politiques pouvant induire une ethnicité du vote et faisant appel à un clientélisme électoral voire à l'ethnoclientélisme⁶³⁶.

Il est donc mis en relief trois types de vote : le vote ethnique, le vote régionaliste et le vote ethnorégionaliste. En fonction de la territorialité regroupant des cadres socio-géographiques, ces trois types de vote sont nuancés. Les mécanismes juridiques liés aux droits des élections démocratiques sont relus à la lumière des considérations ethnorégionalistes (Titre I). De même, les fondements majeurs de la pauvreté comme phénomène dynamique pouvant influencer les préférences d'un votant ainsi que l'empirisme de l'ethnoclientélisme électoral sont élucidés en rapport avec le fait ethnique. De la relativité du vote ethnique, on en débouche sur des perspectives pour un vote politique aussi bien d'un point de vue juridique qu'éducatif (Titre II).

⁶³³ Tous les citoyens disposent du droit de vote.

⁶³⁴ Un électeur ne dispose que d'une seule voix.

⁶³⁵ Les citoyens exercent librement leur droit de vote.

⁶³⁶ Une ressource clientèle à la charge de l'ethnicité.

TITRE I : L'ETHNOREGIONALISATION DU VOTE

Partout dans le monde, les élections qu'elles soient présidentielles, législatives ou locales ont toujours été des situations de tous les enjeux. Le cas le plus récent a été celui des élections présidentielles aux Etats-Unis d'Amérique en 2008 qui ont vu le monde entier s'y intéresser. Les résultats qui ont abouti à l'élection de Barack Obama à la tête de cette grande puissance ont suscité un engouement général dans le monde entier et plus particulièrement en Afrique. De la même façon, au Bénin, lorsqu'il y a une élection, il y a toujours une effervescence qui est un indicateur des enjeux qui sont liés à l'événement. Mais, que faisons-nous de notre droit de vote? Tout chercheur en sciences sociales et politiques qui tente de répondre à cette question doit recentrer son analyse sur l'ethnorégionalisation du vote compte tenu de sa nature empirique et de sa complexité (Chapitre 1). Il doit aussi s'intéresser aux réseaux sociaux et à la communication politique pour mieux décrypter la complexité du fait à l'étude (Chapitre 2).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 1 : LE DROIT ELECTORAL ET LA GEOSOCIOLOGIE ÉLECTORALE INHIBES PAR LE FAIT ETHNIQUE

Il est facile d'affirmer que le vote est ethnique, régionaliste ou encore ethnorégionaliste. Le fait même de l'affirmer et la manière dont nous (les acteurs sociaux) avons pris l'habitude de le dire tend à calquer le modèle électoral béninois sur un paradigme ethnique et/ou ethnicisé. Or, si le citoyen peut faire un vote déterministe, cela résulte non seulement de sa propre conscience électorale (sous-tendue par des schèmes mentaux, des disparités ethniques ou des avatars historiques, bref de sa représentation de l'ethnie) mais aussi de l'institutionnalisation du vote, de l'organisation des partis politiques sur la scène électorale (Section 1).

En outre, il est mis en relief le caractère ethnique et régionaliste des élections démocratiques depuis 1990, soit plus d'une vingtaine d'années de démocratie. Certes, cette période est limitative pour tirer des conclusions hâtives mais le caractère régulier et permanent des élections permet de faire une standardisation et une interprétation des données⁶³⁷, d'y comprendre les fondements majeurs et d'apporter des nuances d'un type d'élection à un autre. Il s'agit de la géosociologie électorale des élections nationales et locales (Section 2).

⁶³⁷ La source des données exploitées est les résultats des élections nationales et locales publiés par la Cour Constitutionnelle et la Cour Suprême et des données issues d'une enquête sociologique faite par nous. Ces analyses sont soutenues par un système d'information géographique (SIG) appliqué donnant lieu à une cartographie électorale. Toutefois, la littérature politologique existante est revue soit pour confirmer ou infirmer certaines analyses.

SECTION 1 : LE DROIT DES ELECTIONS SEGMENTE PAR L'ETHNICITE

Le droit électoral est l'ensemble des règles qui définissent le pouvoir de suffrage et en aménagent l'exercice⁶³⁸. Il fixe le cadre dans lequel s'exercent, les opérations de désignation des responsables élus des institutions de la République⁶³⁹. Le doyen Jean-Claude Masclet définit le droit électoral politique comme celui qui régit les élections par lesquelles le citoyen désigne ses représentants. Il est intrinsèquement lié à la démocratie politique dont il exprime les valeurs et qu'il contribue à organiser⁶⁴⁰. C'est alors le corpus des règles constitutionnelles, législatives, réglementaires, administratives et jurisprudentielles applicables en matière d'élections, auquel les instruments internationaux sont susceptibles de s'agréger⁶⁴¹. Le droit des élections démocratiques est donc l'ensemble des dispositions juridiques, légales et constitutionnelles ayant trait à l'effectivité d'élections garantissant les droits civils et politiques des citoyens.

Le droit de vote n'est garanti que s'il est constitutionnalisé et que les dispositions pratiques en la matière participent de l'enracinement d'un Etat de droit démocratique. Autrement dit, les choix optionnels de systèmes électoraux faits par le Constituant béninois ainsi que les règles générales de formation de partis politiques sont, a priori, favorables à l'organisation d'élections démocratiques. Toutefois, l'acte de vote étant un fait comportemental, d'autres mécanismes non institutionnels entrent en ligne de compte et peuvent biaiser ou ne pas militer en faveur d'une élection démocratique. Il s'agit ici de l'ethnicité et du régionalisme qui tendent à infléchir certaines dispositions légales et institutionnelles liées aussi bien

⁶³⁸ VINCENT J-Y., de VILLIERS M., *Code électoral*, commenté, LexisNexis litec, 8^{ème} ed. 2007, p. IX

⁶³⁹ BASTION J-C., CHABANIER N., *Le droit des élections locales*, LGDJ, 2004, coll. « Systèmes », p. 19

⁶⁴⁰ MASCLLET J-C., *Droit électoral*, Paris, PUF, coll. « Droit fondamental », 1989, p. 11

⁶⁴¹ MALIGNER B., *Droit électoral*, Paris, Ed. Ellipses, 2007, pp. 11-12

aux modes de désignation des gouvernants (Paragraphe 1) qu'à la manière dont les partis politiques sont formés et occupent l'arène politique (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : Le mode de désignation empreint d'ethnicité dans le régime démocratique

Il s'agit de mettre en relief les modes de désignation des gouvernants à divers échelons. Selon l'article 6 de la *Constitution* du 11 décembre 1990, "le suffrage est universel, égal et secret". Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux béninois des deux sexes âgés de dix-huit ans révolus et jouissant de leurs droits civils et politiques".

Etant donné que tout système électoral doit tenir compte de l'électeur et des partis politiques, est-il possible par ces derniers d'instrumentaliser ces modes de scrutin à des fins ethniques ou régionalistes? Dans cette étude, nous analysons le cas des élections nationales (A) et des élections locales (B).

A- Le cas des élections nationales

Il s'agit de décrypter les modes de scrutin aux élections présidentielles et législatives. En effet, la Constitution béninoise dispose en son article 41 que « Le Président de la République est le Chef de l'Etat. Il est l'élu de la Nation et incarne l'unité nationale ». Le Chef de l'Etat devrait alors veiller à l'unité nationale en œuvrant par des mécanismes de respect des droits humains à l'intégration des communautés nonobstant les différences ethniques. Il est élu au « scrutin uninominal majoritaire à deux tours » (Article 43). En cas de non obtention de la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, « il est procédé, dans un délai de quinze jours, à un second tour » (Article 45). Une très forte mobilisation des électeurs du Sud autour d'un candidat sudiste peut, du coup, légitimer ce dernier dans la mesure où démographiquement, la population du Sud fait près de 70% de la population

du Bénin, or, il faut 51% pour être élu Chef de l'Etat. Ainsi, l'équation électorale peut, même si ce n'est pas encore le cas, rendre unidimensionnelle le jeu électoral si les acteurs politiques arrivent à polariser plus ethniquement l'arène politique.

Dans le cas du régime présidentiel qui est celui du Bénin, il importe que le choix du président de la République exprime la volonté du peuple pour que sa légitimité soit référable à la démocratie, celle-ci étant le gouvernement du peuple par le peuple. Le syntagme "par le peuple" est ici métonymique parce que dans le concret, il prend la forme du vote dont le langage permet d'identifier l' élu du peuple.

De fait, le caractère démocratique du vote est en lien avec la souveraineté du peuple dont la volonté s'explique dans le choix du président. Mais, dans son application cette souveraineté, elle-même est inféodée à la loi de la majorité puisqu'il s'agit de choisir. Le problème n'est pas encore là. La notion même de peuple suppose la conséquence d'appartenance à un corps social réuni par des intérêts communs. Cette conséquence dans le cas du Bénin (et bien d'autres pays) est postérieure à la conséquence d'appartenance à une ethnie ; elle-même remise en cause par les frictions issues des replis identitaires ethniques. Dans ce contexte, l'élection du président de la République exprime-t-elle la volonté du peuple ou la volonté d'une ethnie (si elle est vraiment majoritaire) ou de celle des alliances ethniques sous la parenté régionaliste ou non ? Au Bénin, le vote des électeurs pour les présidentielles milite-t-il en faveur de la démocratie ou de l'ethnocratie ? Ces questions méritent d'être posées puisque « le pouvoir politique s'analyse de nos jours en un réseau de pouvoirs dominé par l'hégémonie bureaucratique partisane, maîtrisée par le chef de l'Etat et un clan, voire une ethnie, bénéficiaire d'une véritable confusion institutionnelle

des pouvoirs. Le chef de l'Etat est toujours au cœur du pouvoir, le cœur même du pouvoir »⁶⁴².

En ce qui concerne les élections législatives, les conditions d'éligibilité et d'inéligibilité sont définies par la loi. Lors des élections législatives de 1995, ces conditions ont été fixées par la Loi n°94-015 du 27 janvier 1995 définissant les règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale comme suit : être âgé de 25 ans au moins dans l'année du scrutin, être domicilié au Bénin depuis au moins un an si le candidat est Béninois de naissance et y vivre sans interruption depuis au moins dix ans s'il s'agit d'un étranger naturalisé Béninois (articles 10 et 11). Sont inéligibles les personnes condamnées lorsque cette condamnation comporte la déchéance de leurs droits civils et politiques (article 12). Il s'agit notamment des personnes privées par décision judiciaire de leur droit d'éligibilité, en application des lois en vigueur; des personnes condamnées pour corruption électorale et des personnes pourvues d'un conseil judiciaire. Il faut observer ici que ces conditions sont impératives puisque leur non respect, même découvert après l'éventuelle élection du candidat indélicat, expose son auteur à de graves conséquences dont la déchéance de plein droit. Ceci est applicable également au candidat suppléant. Il faut en outre être inscrit sur la liste d'un parti politique ou d'un groupe de partis politiques.

“Les députés sont élus au suffrage universel direct. La durée du mandat est de quatre ans. Ils sont rééligibles. Chaque député est le représentant de la Nation toute entière et tout mandat impératif est nul” (Article 80). Selon le système électoral béninois, les députés à l'Assemblée Nationale, à l'instar du Président de la République, sont tous élus au suffrage universel direct⁶⁴³. Les députés sont élus au scrutin de liste à la représentation

⁶⁴² Jean du Bois DE GAUDUSSON « Quel statut constitutionnel pour le chef de l'État africain ? », Mélanges Gérard Conac, *Le Nouveau Constitutionnalisme*, Economica, 2001, p. 323 cité par KOKOROKO D., Les élections disputées : réussites et échecs, *Pouvoirs*, n°129, 2009, p.115-125

⁶⁴³ Toutefois, le Président de la République est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

proportionnelle, avec répartition des sièges restants selon la règle de la plus forte moyenne⁶⁴⁴. Le pouvoir législatif a défini 24 circonscriptions électorales et le député ne peut être élu que dans l'une de ces circonscriptions⁶⁴⁵.

Tableau N°32 : Circonscriptions électorales pour les élections législatives

| Circonscription électorale | Sièges | Communes ciblées |
|-----------------------------------|--------|---|
| 1 ^{ère} circonscription | 3 | - Commune de Kandi, Commune de Malanville, Commune de Karimama. |
| 2 ^{ème} circonscription | 3 | - Commune de Gogounou, Commune de Banikoara, Commune de Ségbana. |
| 3 ^{ème} circonscription | 3 | - Commune de Boukombé, Commune de Cobly, Commune de Matéri, Commune de Tanguéta. |
| 4 ^{ème} circonscription | 4 | - Commune de Kérou, Commune de Kouandé, Commune de Natitingou, Commune de Péhunco, Commune de Toucountouna. |
| 5 ^{ème} circonscription | 5 | - Commune d'Allada, Commune de Kpomassè, Commune de Ouidah, Commune de Toffo, Commune de Tori-Bossito. |
| 6 ^{ème} circonscription | 4 | - Commune d'Abomey-Calavi, Commune de Sô-Ava, Commune de Zè. |
| 7 ^{ème} circonscription | 4 | - Commune de Nikki, Commune de Bembèrèkè, Commune de Sinendé, Commune de Kalalé. |
| 8 ^{ème} circonscription | 4 | - Commune de Pèrèrè, Commune de Parakou, Commune de Tchaourou, Commune de N'dali. |
| 9 ^{ème} circonscription | 3 | Commune de Bantè, Commune de Dassa, Commune de Savalou. |
| 10 ^{ème} circonscription | 3 | -Commune de Ouessè, Commune de Glazoué, Commune de Savè. |
| 11 ^{ème} circonscription | 3 | - Commune d'Aplahoué, Commune de Djakotomè, Commune de Klouékanmè. |
| 12 ^{ème} circonscription | 3 | - Commune de Dogbo, Commune de Lalo, Commune de Toviklin. |
| 13 ^{ème} circonscription | 2 | - Commune de Djougou. |
| 14 ^{ème} circonscription | 2 | - Commune de Bassila, Commune de Copargo, Commune de Ouaké. |
| 15 ^{ème} circonscription | 4 | Du 1 ^{er} au 6 ^{ème} arrondissement de Cotonou. |
| 16 ^{ème} circonscription | 5 | Du 7 ^{ème} au 13 ^{ème} arrondissement de Cotonou. |
| 17 ^{ème} circonscription | 3 | - Commune d'Athiémé, Commune de Comé, Commune de Grand-Popo. |
| 18 ^{ème} circonscription | 3 | - Commune de Bopa, Commune de Lokossa, Commune de Houéyogbé. |
| 19 ^{ème} circonscription | 5 | - Commune d'Adjarra, Commune des Aguégoués, Commune de Porto-Novo, Commune de Sèmè-Kpodji. |

⁶⁴⁴ Articles 1er et 4, alinéa 2 de la Loi n°94-015 du 27 janvier 1995 définissant les règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale, *Journal Officiel*, 106^{ème} Année, n°5, 15 mars 1995, p. 112

⁶⁴⁵ Article 2 de la de la Loi n°94-015 du 27 janvier 1995, *Journal Officiel*, 106^{ème} Année, n°5, 15 mars 1995, p. 112

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| 20 ^{ème} circonscription | 5 | - Commune d'Adjohoun, Commune d'Akpro-Missérété, Commune d'Avrankou, Commune de Bonou, Commune de Dangbo. |
| 21 ^{ème} circonscription | 3 | - Commune d'Adja-Ouèrè, Commune d'Ifangni, Commune de Sakété. |
| 22 ^{ème} circonscription | 2 | - Commune de Kétou, Commune de Pobè. |
| 23 ^{ème} circonscription | 4 | - Commune d'Abomey, Commune d'Agbangnizoun, Commune de Bohicon, Commune de Djidja. |
| 24 ^{ème} circonscription | 4 | - Commune de Covè, Commune de Ouinhi, Commune de Zagnanado, Commune de Za-kpota, Commune de Zogbodomey. |

Source des données : Article 2 de la de la Loi n°94-015 du 27 janvier 1995

Cela donne en moyenne 3,5 sièges par circonscription électorale (au total, il y a 83 sièges). Il est bien connu que la représentation proportionnelle ajoutée à une moyenne de sièges par circonscription électorale relativement élevée (environ 3,5) assure essentiellement « la représentation des minorités au Parlement »⁶⁴⁶, et permet d'avoir une photographie relativement fidèle des « clivages » (idéologiques, politiques, ethniques, économiques, culturels, etc.) de la société pour peu qu'ils aient une certaine consistance (ou une représentativité réelle) dans au moins une zone géographique⁶⁴⁷. Cependant, le député "représentant de la Nation" est élu dans une circonscription électorale et pour cette circonscription ; c'est comme s'il est l'élu de cette circonscription ou à la limite de sa région d'origine et "représentant de ce terroir" à l'Assemblée Nationale. En fait, à l'étape de l'élaboration des listes de candidats à la députation, il est tenu grand compte de l'appartenance ethnique et régionale des candidats or, les élections législatives devraient contraindre les partis politiques à une ouverture transethnique. Les circonscriptions électorales n'étant qu'un

⁶⁴⁶ AKPOVO V., Les systèmes électoraux : Avantages et Inconvénients in Konrad Adenauer-Stiftung et Institut des Droits de l'Homme et de la Promotion de la Démocratie, *Modes de Scrutin et Financement des Campagnes Électorales dans une Démocratie Pluraliste*, La Démocratie au Quotidien, n°6, p.63.

⁶⁴⁷ Cette précision par rapport à la zone géographique est utile car, même membre d'un groupe relativement grand (en nombre), on peut ne pas être représenté au Parlement si on est trop éparpillé alors qu'un groupe plus petit mais concentré peut être représenté en nouant de bonnes alliances. (<http://209.85.129.132/search?q=cache:ivZDXrTxKBJJ:www.masidemos.org/pdfdocs/modeComposition.pdf+loi+%C3%A9lectorale+98-036+au+B%C3%A9nin&cd=15&hl=fr&ct=clnk&gl=fr>, consulté le 14 septembre 2009)

assemblage de communes voisines ou frontalières partageant souvent les mêmes réalités historiques et sociologiques, les partis ou alliances de partis politiques n'ont aucun succès électoral de se faire représenter au Parlement s'ils ne s'appuient pas sur ces déterminants. Sans que cela ne soit un refus, un ressortissant de la première circonscription électorale ne peut présenter sa candidature dans la 23^{ème} circonscription et maximiser ses chances électorales. De plus, lorsque le député est élu et cherche à transcender le terroir électoral, il risque de signer sa « mort politique » puisque les populations ne l'acceptent pas ainsi. L'ingénierie constitutionnelle de promouvoir la démocratie est rendue complexe par des déterminants sociologiques. Le manifeste du terroir dicte sa loi. Peut-on tirer la même conclusion quand il s'agit des élections locales ?

B- Le cas des élections locales⁶⁴⁸

La décentralisation comme option de l'administration territoriale au Bénin émane de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation de février 1990 qui s'est tenue dans un contexte de crise profonde de légitimité de l'Etat et de faillite de son projet politique de développement. La *Constitution* du 11 décembre 1990 porte les jalons de cette décentralisation en ce sens qu'elle prône la libre administration et l'autonomie des collectivités territoriales, mais avec un encadrement de l'Etat qui veille au développement du territoire national. Cette *Constitution* qui est l'un des produits immédiats de la Conférence nationale souveraine dispose en son article 150 que les collectivités territoriales sont créées par la loi. L'article 151 précise que ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et dans des conditions prévues par la loi.

⁶⁴⁸ Les données sont pour l'essentiel tirées de KAKAI S. H. F., *Interprétations juridiques et sociologiques des pratiques et perceptions des acteurs sur la décentralisation au Bénin*, Mémoire de DEA en Droits de l'homme et démocratie, Chaire UNESCO/FADESP/UAC, 2005-2006, 120 pages (sous la direction du Professeur Théodore HOLO).

Sur demande de la Conférence Nationale, les *Etats Généraux de l'administration territoriale* se sont tenus en 1993 et ont débouché sur des dispositions opérationnelles pour l'élaboration des lois de la décentralisation. Ces lois ont été promulguées le 03 janvier 2001 par le Président Mathieu Kérékou. La décentralisation est donc devenue une réalité au Bénin depuis les élections locales de décembre 2002 et de janvier 2003. Ce qui induit un découpage administratif en 77 communes. Le tableau de bord de l'organisation administrative et territoriale se présente comme suit.

Tableau N°33 : Tableau de bord de l'organisation administrative et territoriale

| Découpage | | Collectivité locale | Organe délibérant | Organe Exécutif | Organe de tutelle |
|----------------|--------|---------------------|--|-----------------------|---|
| Dénomination | Nombre | | | | |
| Département | 12 | - | Conseil départemental de concertation et de coordination | Préfet | Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et des Collectivités Locales |
| Commune | 77 | X | Conseil communal / municipal | Maire | Préfecture |
| Arrondissement | 546 | - | Conseil d'arrondissement | Chef d'arrondissement | Conseil communal / municipal |
| Quartier | 3628 | - | Conseil de quartier | Chef de quartier | Conseil d'arrondissement |
| Village | 3508 | - | Conseil de village | Chef de village | Conseil d'arrondissement |

Source : KAKAI S. H. F., 2006

Le pouvoir étatique est alors décentralisé. Ainsi, 1199 conseillers communaux et municipaux, 77 maires, 157 adjoints aux maires et 546 chefs d'arrondissement sont élus non seulement pour gérer la société au niveau local mais aussi pour œuvrer à son développement. Les deux grands enjeux de toute décentralisation, à savoir la promotion de la démocratie à la base et le développement local, y sont inclus. C'est dire alors qu'une bonne lecture de la décentralisation à l'ère démocratique ne peut se faire qu'en se référant aux dispositions légales.

En s'inspirant de la doctrine qui enseigne qu'une démocratie est nécessaire à un Etat de droit, on peut dire que les entités infra-étatiques sont des

entités démocratiques et participent à l'instauration d'un Etat de droit. Ceci est confirmé par l'article 2 de la *loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin* qui énonce que « La commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales ». Quelle est alors la nature du pouvoir politique local ?

Les collectivités locales sont juridiquement protégées pour leur bon fonctionnement et ce, dans les limites de leur sphère de compétences et pour la protection des droits et libertés des citoyens. Elles ne sont pas souveraines et ne disposent ni d'une justice locale, ni d'un pouvoir législatif. Malgré cela, le pouvoir politique local est organisé suivant des principes démocratiques. La vie politique locale relève d'un pluralisme politique. Le citoyen béninois a le droit de solliciter le suffrage de l'électorat en dehors de tout parti politique contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays tel que le Cameroun⁶⁴⁹, où les textes de lois ne laissent aucune place aux candidats indépendants de se mettre en lice pour devenir élu local. Le pouvoir politique local repose donc sur la libre acceptation par les membres de la communauté des règles applicables en la matière et reconnues par la Constitution et les lois sur la décentralisation. Ceci explique la légitimité des élus locaux car gouvernants et gouvernés sont soumis au droit.

Le mode de désignation des gouvernants locaux est l'élection. Ils sont élus au "suffrage universel, direct, égal et au scrutin secret"⁶⁵⁰. Le scrutin est proportionnel c'est-à-dire que la répartition des sièges est faite en fonction du score réalisé par chaque formation politique ou chaque coalition de partis. Pour une population comprise entre 10000-30000 habitants, il faut 9 conseillers soit 1 conseiller pour 1666 habitants et pour une population de

⁶⁴⁹ Cf. Loi n°92/002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux.

⁶⁵⁰ Cf. Art. 3 de la Loi n°98-006 du 09 mars 2000 portant régime électoral communal et municipal en République du Bénin, *Journal Officiel*, 113^e Année, n°17, 1^{er} septembre 2002, pp. 380-395

plus de 600.001 habitants, il faut 49 conseillers soit 1 conseiller pour 12244,8 habitants. D'une commune à faible poids démographique à une commune à fort taux d'accroissement intercensitaire, l'écart est disproportionné et montre qu'il y a donc moins de conseillers par habitant. Ce scrutin proportionnel permet aussi de rendre compte des forces politiques en présence ou d'établir la carte politique d'une commune. Ainsi, dans les communes du Département du Zou, la formation politique la plus représentée au sein des conseils communaux aux élections de 2003 est la Renaissance du Bénin, un parti dont le leader politique est du terroir. Aux élections de 2008, les Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE), une formation politique de la mouvance présidentielle est fortement représentée avec une certaine homogénéité dans les conseils communaux du Nord-Bénin; région considérée comme chasse gardée du Président Yayi Boni.

Mais, l'un des objectifs poursuivis par la politique de décentralisation étant de rapprocher le processus de décision des citoyens et de favoriser l'émergence d'une véritable démocratie de proximité, la commune reste donc une collectivité de proximité. L'enjeu est donc local (*versus* national). Selon nous, il est donc légitime que des considérations du terroir voire ethniques, soient prises en compte dans le choix des candidats par les partis politiques ou pour les listes indépendantes. Il ne s'agit pas de recréer une nouvelle société démocratique mais de tenir compte des agrégats sociaux pour construire la réalité sociologique et politique des communes. Un fils de la commune X à la tête de la gestion des affaires locales de sa commune d'origine semble être logique. D'ailleurs, c'est le souhait des populations de voir un des leurs diriger la commune afin de lui demander des comptes ou de le sanctionner. Cependant, il doit exister une marge de manœuvre. Ici, le vote déterministe ne peut être figé et perçu comme une caste électorale. Autrement dit, un ressortissant d'une autre commune devait avoir des chances égales d'entrer en lice si ce dernier est accepté socialement dans le milieu d'accueil. Des béninois considèrent leur milieu

d'accueil comme leur principal milieu de vie où ils participent aux activités économiques, sociales et politiques de par leur sédentarisation. Il n'est pas aussi certain que le fils du terroir soit capable de mieux accompagner le processus de développement local qu'un ressortissant d'une autre commune. Mais, il est difficile aux acteurs des partis politiques et aux électeurs de nuancer ou de se démarquer de ces considérations ethnorégionalistes pour animer la vie politique nationale dans la mesure où ils y prennent sources et ressources.

Paragraphe 2 : L'espace ethnique, base de formation des partis politiques

Le concept de parti politique est bien connu des africains depuis la période coloniale. Les élections dans les colonies françaises pour mettre en place l'Assemblée Constituante Française avaient permis l'introduction du régime des partis. Après les indépendances, le processus d'élection avait été interrompu par les coups d'Etats et les partis uniques ou partis-Etat. Le début des années 1990 a vu de nouveau le retour à la démocratie pluraliste. Ceci a été facilité par la chute du mur de Berlin, la fin de la Guerre froide en 1989 et le « discours de La Baule » qui ont eu une certaine influence sur l'accélération du processus démocratique en Afrique francophone.

Dans certains Etats comme le Bénin, la Conférence Nationale a été un moment crucial dans l'avènement des partis politiques, en un mot du multipartisme intégral. Le renouveau démocratique au Bénin avec son corollaire qu'est le pluralisme politique a permis l'émergence de plusieurs partis politiques. Mais, compte tenu du passé politique des premières années des indépendances de 1960, le Constituant et le législateur ont prévu des dispositions en vue de prévenir l'ethnisation de l'arène politique par l'avènement des partis politiques (A). Quel écart peut-on noter entre ce qui est juridiquement constitué et ce qui est empiriquement observable (sociologique) sur le terrain politique? Cette interrogation qui mérite d'être

posée trouve aussi son essence dans la territorialité des formations politiques (B).

A- Les formations politiques et l'endiguement du fait ethnique

Un parti politique, selon la doctrine, est une force politique constituée d'une association de personnes ayant en commun un projet de société, une vision de l'avenir du pays, partageant la même idéologie et la même volonté d'accéder au pouvoir par les voies légales pour réaliser leur modèle de société⁶⁵¹. Selon Quermonne J-L., les partis politiques se définissent comme des forces politiques organisées qui regroupent des citoyens de même tendance politique en vue de mobiliser l'opinion sur un certain nombre d'objectifs et de participer au pouvoir ou d'infléchir son exercice pour les réaliser⁶⁵². Pour Burdeau G., le parti politique est tout groupement d'individus qui, professant les mêmes vues politiques, s'efforcent de les faire prévaloir, à la fois en ralliant le plus grand nombre possible de citoyens et en cherchant à conquérir le pouvoir ou, du moins, à influencer ses décisions⁶⁵³. La Palombara et Weiner définissent le parti politique comme une organisation durable, c'est-à-dire une organisation dont l'espérance de vie politique est supérieure à celle de ses dirigeants en place; une organisation locale bien établie et apparemment durable, entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national : la volonté délibérée des dirigeants nationaux et locaux de l'organisation de prendre et exercer le pouvoir, seuls ou avec d'autres, et non pas -simplement- d'influencer le pouvoir ; le souci enfin, de rechercher un soutien populaire à travers les élections ou de toute autre manière⁶⁵⁴. Pour Max Weber, le parti politique est, toute association d'hommes et de femmes qui repose sur un

⁶⁵¹ Définition donnée par Charles DJREKPO à la page 27 dans *Recueil des actes du séminaire sur le multipartisme intégral*. PLM Alédjo-Cotonou, les 17 et 18 mars 2000

⁶⁵² QUERMONNE J-L., *L'alternance au pouvoir*. Paris, PUF, 1998, 127 pages

⁶⁵³ BURDEAU Georges, cité par KOUIGNIAZONDE C. C., *Multipartisme et démocratie : quel lien commun ?*, Cotonou, Fondation Friedrich Ebert-Bénin, septembre 2001, p. 24.

⁶⁵⁴ La PALOMBARA et WEINER in CHAGNOLLAUD D., *Science politique*, 4 éd., Paris, Dalloz, 2002, pp. 197-198.

engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement, à leurs militants actifs, des chances- idéales ou matérielles- de poursuivre des buts et des objectifs, d'obtenir des avantages personnels ou de réaliser les deux ensembles⁶⁵⁵.

Au Bénin, les partis politiques sont des groupements de citoyens, formés en vue de promouvoir et de défendre des projets de société et des programmes politiques dans le cadre de la Constitution du 11 décembre 1990 et des lois subséquentes. Dans leur vocation à conquérir le pouvoir d'Etat ou à participer à la représentation du peuple au niveau local et national, ils concourent à la formation de la volonté politique et à l'expression du suffrage universel par des moyens démocratiques et pacifiques, entre autres en : - stimulant et en approfondissant l'éducation civique, - encourageant la participation active des citoyens à la vie publique, - formant des citoyens capables d'assumer des responsabilités publiques, - participant aux élections locales et nationales par la présentation de candidats, - contribuant à l'animation politique au parlement, au gouvernement et dans la vie publique, - veillant à une liaison entre le peuple et les organes de l'Etat⁶⁵⁶.

Les formations politiques ne peuvent dans les conditions prévues par la loi instrumentaliser l'ethnie à des fins politiques car « la souveraineté nationale appartient au peuple. Aucune fraction du peuple, aucune communauté, aucune corporation, aucun parti ou association politique, aucune organisation syndicale ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice »⁶⁵⁷. Les partis politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent librement leurs activités dans les conditions déterminées par la charte des partis politiques. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale, de la démocratie, de l'intégrité territoriale et de la

⁶⁵⁵ WEBER M., *Economie et société*, Tome 1, Paris, Pion, 1971

⁶⁵⁶ Article 2 de la Loi N° 2001-21 portant Charte des partis politiques.

⁶⁵⁷ Article 3 de la Constitution du 11 décembre 1990

laïcité de l'Etat⁶⁵⁸. Mais, malgré ces prescriptions constitutionnelles le fait ethnique a fait son irruption sur le champ politique notamment dans la création des partis politiques.

En effet, la première loi portant Charte des partis politiques est la Loi n°- 90-023 du 13 août 1990. En son article 17, cette Loi dispose que : ne peuvent être fondateur ou dirigeant d'un parti politique que les personnes remplissant les conditions suivantes : - être de nationalité béninoise d'origine ou acquise depuis au moins dix ans, - être âgé de dix huit ans au moins, - jouir de ses droits civils et politiques et ne pas avoir été condamné à une peine infamante, - avoir en ce qui concerne les dirigeants, son domicile ou sa résidence sur le territoire national.

L'article 8 de la même Loi exige un nombre minimum de trois membres fondateurs par département (six départements) pour établir le caractère national d'un parti politique soit dix huit personnes avant la réforme de l'administration territoriale. Le constat est que les partis politiques ont été créés anarchiquement⁶⁵⁹ et reposent bien évidemment sur des bases ethnorégionalistes. Le législateur ayant pris conscience de la gravité de ce fait a initié et adopté une nouvelle loi : il s'agit de la Loi n° 2001-21 du 21 février 2003 portant Charte des partis politiques. Elle abroge en son article 57 la loi n°- 90-023 du 13 août 1990 portant Charte des partis politiques. Ainsi, obligation est faite aux partis politiques de se conformer à cette loi. L'article 5 de cette nouvelle Charte dispose que « Les partis politiques doivent, dans leurs programmes et dans leurs activités, proscrire l'intolérance, le régionalisme, l'ethnocentrisme, le fanatisme, le racisme, la xénophobie, l'incitation et/ou le recours à la violence sous toutes ses formes. Aucun parti politique ne peut fonder sa création et son action sur

⁶⁵⁸ Article 5 de la Constitution du 11 décembre 1990

⁶⁵⁹ À la date du 21 octobre 2002, 136 partis politiques étaient régulièrement enregistrés à la Direction des affaires intérieures au Ministère de l'Intérieur.

une base et/ou sur des objectifs comportant : - le sectarisme et le népotisme, - l'appartenance exclusive à une confession, à une philosophie, à un groupe linguistique ou à une région, - l'appartenance à un même sexe, à une ethnie ou à un statut professionnel déterminé, - l'appartenance à une association de développement ou à une organisation non gouvernementale.

Pour renforcer cette disposition, le nombre des membres fondateurs d'un parti ne doit pas être inférieur à dix (10) par département (Article 15). Autrement dit, il faut au moins 120 individus (tous départements confondus) pour créer un parti politique au Bénin. De plus, l'article 7 de la même Loi dispose que tout parti perd son statut juridique s'il ne présente pas, seul ou en alliance des candidats à deux élections législatives consécutives... Or, l'article 3 de la Loi n°94-015 du 27 janvier 1995 définissant les règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale dispose que « ...les partis politiques ou groupes de partis politiques qui désirent prendre part aux élections législatives, sont tenus de présenter des listes de candidats dans toutes les Circonscriptions électorales ». Cela suppose que les partis ou groupes de partis politiques doivent avoir une assise territoriale nationale dépassant le cadre restreint d'un département voire d'une circonscription électorale. L'intégration nationale est l'objectif à atteindre. Malgré toutes ces dispositions, au 31 mai 2007 on peut dénombrer 150 partis politiques⁶⁶⁰ qui s'y sont conformés.

On peut faire cette même lecture dans d'autres constitutions. L'article 4 de la Constitution de la République du Sénégal du 22 janvier 2001⁶⁶¹ dispose que les partis politiques et coalitions de partis politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils sont tenus de respecter la Constitution ainsi que les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. Il leur est

⁶⁶⁰ Cf. République du Bénin. MISD/DCDAI. *Listes des partis politiques régulièrement enregistrés*, 14 juin 2007.

⁶⁶¹ Cette disposition n'a pas été modifiée par la révision constitutionnelle de 2008.

interdit de s'identifier à une race, à une ethnie, à un sexe, à une religion, à une secte, à une langue ou à une région. Celle du Niger souligne en son article 5 que « ...dans l'exercice du pouvoir d'Etat, le pouvoir personnel, le régionalisme, l'ethnocentrisme, l'esprit de clan, le népotisme, l'esprit féodal, l'enrichissement illicite, le favoritisme, la corruption et le trafic d'influence sont bannis, sous peine de poursuites judiciaires »⁶⁶². De plus, « ...les partis à caractère ethnique, régionaliste ou religieux sont interdits. Aucun parti ne saurait être créé dans le but de promouvoir une ethnie, une région ou une religion, sous peine de poursuites judiciaires » (article 9). Il s'agit beaucoup plus d'une mise en garde puisque les sphères publique et privée de ce pays ne sont pas fragmentées par des logiques ethniques. Le politologue Mahaman Tidjani Alou dira qu'historiquement il n'y a pas d'Etat ethnique au Niger. Le facteur régional est plus accentué⁶⁶³. Dans la Constitution du Cameroun⁶⁶⁴, le fait identitaire est proscrit. Mais, en dépit de l'interdiction formelle par la Constitution camerounaise d'une reconnaissance des structures ethniques dans la vie politique nationale, l'inverse a souvent été le cas⁶⁶⁵. De ce fait, si le pouvoir constituant a pris la mesure du poids de l'ethnie dans le champ politique et tente de ne pas l'institutionnaliser en règle de conduite démocratique, ceci n'est qu'un principe ou un énoncé des Constitutions africaines.

⁶⁶² Il s'agit de la Constitution adoptée avant la pagaille constitutionnelle de 2009 organisée par le Président Mamadou Tanja. Dans le projet de Constitution soumis par le Général de Corps d'Armée Djibo Salou, il s'agit de l'alinéa 2 de l'article 4 : « Dans l'exercice du pouvoir d'Etat, le pouvoir personnel, le régionalisme, l'ethnocentrisme, la discrimination, le népotisme, le sexisme, l'esprit de clan, l'esprit féodal, l'esclavage sous toutes ses formes, l'enrichissement illicite, le favoritisme, la corruption, la concussion et le trafic d'influence sont punis par la loi ».

⁶⁶³ Issu de l'entretien avec le Professeur Mahaman Tidjani Alou, Politologue à l'Université Abdou Moumouni au Niger (LASDEL-Niger, avril 2011).

⁶⁶⁴ Les articles 3 de la Constitution du 2 juin 1972 et de la loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972) ; la loi n° 90/056 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques (article 1).

⁶⁶⁵ BURNHAM P., L'ethnie, la religion et l'Etat : le rôle des Peuls dans la vie politique et sociale du Nord-Cameroun, *Journal des Africanistes*, Tome 61, 1991 p. 76

En marge de ce principe, d'autres constitutions comme celle du Mali⁶⁶⁶ restent muettes sur une mise en garde de l'ethnicité dans le jeu politique par le biais des partis politiques. Même l'article 28⁶⁶⁷ de cette constitution n'est pas explicite sur la question. Il en est de même de la Constitution française, malgré la diversité ethnique (bretonne, flamande, occitane) ou encore la multiculturalité que constitue la société française. L'article 4 de la loi constitutionnelle du 3 juin 1958⁶⁶⁸ dispose que « Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. Ils contribuent à la mise en œuvre du principe énoncé au second alinéa de l'article 1^{er} dans les conditions déterminées par la loi. La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation ». Le concept d'ethnie ou encore celui d'identité nationale n'est pas reconnu dans le discours officiel français⁶⁶⁹. Etre français, c'est donc assumer une appartenance non choisie, qui me précède et me dépasse⁶⁷⁰. On projette un homme unique c'est-à-dire le citoyen français. Or, Boucher M. souligne que la France ne peut plus se réfugier (contenter) de son modèle assimilationniste niant les communautés et ne reconnaissant que les individus citoyens alors que ce pays prend conscience de sa réalité polyethnique⁶⁷¹. Jean-loup Amselle

⁶⁶⁶ Décret n° 92-0731 P-CTSP portant promulgation de la Constitution 1992

⁶⁶⁷ Les partis concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent librement leurs activités dans les conditions déterminées par la loi. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale, de la démocratie, de l'intégrité du territoire, de l'unité nationale et la laïcité de l'Etat.

⁶⁶⁸ Cet article n'a pas varié de contenu dans la loi constitutionnelle n° 2010-830 du 22 juillet 2010.

⁶⁶⁹ BRUBAKER R., *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Ed. Belin, Collections Socio-histoires, 1997, 320 pages

⁶⁷⁰ MISCOIU S., DELSOL C., ALLIOT B. (sous la dir.), *Identités politiques et dynamiques partisans en France*, Cluj-Napoca, Editions de la Fondation pour les Etudes Européennes, 2009, p. 14.

⁶⁷¹ BOUCHER M., Discriminations positives, ethnicisation et intervention sociale : analyse critique de la lutte contre les discriminations ethniques (pp. 175-218) in BOUCHER M. (sous la dir.), *Le travail social face aux discriminations : interventions sociale, ethnicité et lutte contre le racisme en Europe*, Paris, Ed. Aux lieux d'être, 2008, 338 pages

suggère à la France de ne pas éradiquer les différences au nom des valeurs républicaines et laïques, interprétées de façon intégriste, mais de réaliser un compromis entre les intérêts des individus et ceux des collectivités⁶⁷². Car, la tradition jacobine française cultive une vision négative et réductrice de l'ethnicité. Il faut la dépasser et, sans porter de jugement de valeur, appréhender l'ethnicité comme un paramètre du politique. L'Inde est un exemple formidable de pluralisme national, ethnique, religieux, social. Elle arrive grosso modo à gérer l'ensemble⁶⁷³.

En outre, le fait ethnique est constitutionnellement pris en compte par certains Etats en conflits ethniques et où les droits des minorités ethniques sont reconnus. Au Burundi, par exemple le conflit ethnique a atteint son paroxysme après la mort du président hutu, démocratiquement élu, Melchior Ndadaye en octobre 1993. Pour mettre fin à la violence, la nouvelle Constitution de 2005 énonce que le Président élu, doit être assisté de deux vice-présidents appartenant à des ethnies différentes. Le Conseil des ministres ainsi que l'Assemblée Nationale doivent comprendre 60% de Hutu et 40% de Tutsi, et le Sénat 50% de Hutu et 50% de Tutsi. Le texte prévoit aussi la refonte de l'armée et de la police pour assurer une parité entre les deux ethnies. Le ministre de la Défense et le ministre de l'Intérieur doivent être d'une ethnie différente. L'article 164 de la nouvelle Constitution précise que « l'Assemblée nationale est composée d'au moins cent députés à raison de 60% de hutu et de 40% de tutsi, y compris un minimum de 30% de femmes, élus au suffrage universel direct (...) et de trois députés issus de l'ethnie *Twa* (pygmées) cooptés conformément au code électoral. Le 1^{er} alinéa du même article affirme que « si les résultats des votes ne reflètent

⁶⁷² AMSELLE J-L., *Vers un multiculturalisme à la française : l'empire de la coutume*, Paris, Aubier, 1996, 179 pages

⁶⁷³ Titre de l'article (En Afrique, la question ethnique a été manipulée) paru dans le Journal français *Le Monde* du 29 mars 2008, Interview avec Christian Coulon, chercheur au Centre d'étude d'Afrique noire (CEAN) de Sciences Po Bordeaux et René Otayek, directeur du CEAN. http://www.lemonde.fr/afrique/article/2008/03/29/en-afrique-la-question-ethnique-a-ete-manipulee_1028764_3212.html (consulter le 7 avril 2008)

pas les pourcentages susvisés, il sera procédé au redressement des déséquilibres par cooptation ». C'est la démocratie consociative qui est "basée sur l'abandon du principe majoritaire, sur la base duquel une simple majorité politique suffit pour contrôler la prise de décision politique. Un système majoritaire est parfois appelé adversatif, car il s'agit souvent de sociétés où deux grands partis politiques s'opposent, comme aux Etats-Unis et au Royaume Uni et où la partie victorieuse détient tout le pouvoir politique"⁶⁷⁴. Lijphart A.⁶⁷⁵ met en doute la thèse 'traditionnelle' suivant laquelle une démocratie stable peut difficilement être installée et maintenue dans une société plurale. Sur la base d'une analyse de pays comme la Suisse, les Pays-Bas, la Malaisie, le Liban, la Belgique et autres, Lijphart conclut qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre démocratie et sociétés plurales, mais plutôt entre sociétés plurales et démocratie "majoritaire". Une approche consociative peut aider à installer et maintenir un système démocratique et stable dans une société plurale. Nous soutenons ce point de vue dans la mesure où aucune société humaine n'est exempte de démocratie et il urge de procéder par imagination politique et ingénierie constitutionnelle pour adapter les règles constitutionnellement admises en démocratie aux réalités socio-anthropologiques d'un pays.

Dans le cas des minorités ethniques, nous pouvons noter la création de partis ethniques⁶⁷⁶ reconnus par les dispositions juridiques⁶⁷⁷. En effet, en Europe

⁶⁷⁴ VANDEGINSTE S., *Théorie Consociative et Partage du Pouvoir au Burundi*, Institut de Politique et de Gestion du Développement, Université d'Anvers, Cahier / 2006.04, 2006, pp 1-34

⁶⁷⁵ * LIJPHART, A., *Democracy and Plural Societies. A Comparative Exploration*, New Haven, London, Yale University Press, 1977, p. 1.

* Voir également LIJPHART, A., *Democracies. Patterns of Majoritarian and Consensus Government in Twenty-One countries*, New Haven, London, Yale University Press, 1984 (229 pages) cités par VANDEGINSTE S., *Théorie Consociative et Partage du Pouvoir au Burundi*, Institut de Politique et de Gestion du Développement, Université d'Anvers., CAHIER / 2006.04, 2006, pp 1-34

⁶⁷⁶ La notion même de « parti ethnique » peut recouvrir des réalités humaines, politiques et symboliques extrêmement variées. De manière assez classique, on l'a vu, les partis ethniques sont définis comme le point de convergence entre des cadres et élites ethniques, des demandes à dominante identitaire et une mobilisation tournée vers une communauté spécifique dont les lignes de démarcation seraient relativement clairement établies (Cf. CAPELLE-POGACEAN A., RAGARU

centrale et orientale, l'intérêt pour les identités et les minorités s'est progressivement déporté vers l'analyse des processus d'intégration à l'Union européenne (UE) et vers la manière dont l'eupéanisation était susceptible de faire évoluer aussi bien les politiques étatiques que les rapports entre majorités et minorités, ainsi que les registres de mobilisation retenus par les entrepreneurs minoritaires⁶⁷⁸.

Un enquêté (en Roumanie) déclare que « sans l'UE, il n'y aura pas de consensus entre la Hongrie et la Roumanie en termes de reconnaissance des droits des minorités et de stabilité des relations bilatérales ».

Des instruments juridiques tels que la Charte des Nations Unies, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte

N., En quoi les « partis ethniques » sont-ils « ethniques » ? Les trajectoires du MDL en Bulgarie et de l'UDMR en Roumanie, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, *Questions de recherche / Research in question*, n° 25, Juin 2008, publié sur <http://www.ceri-sciences-po.org/publica/qdr.htm>), consulté le 15 mai 2009

⁶⁷⁷ Une critique à la prise en compte de l'ethnicité est faite par :

- HILLARD Pierre, auteur de deux essais et de nombreux articles sur l'Europe des ethnies. Il met en garde contre l'« officialisation du fait ethnique » contenu dans le projet de traité constitutionnel européen :

* HILLARD P., *La décomposition des nations Européennes : de l'union euro-atlantique à l'Etat mondial*, Paris, Editions Francois-Xavier De Guibert, 2005, 192 pages

* HILLARD P., *Minorités et régionalismes dans l'Europe Fédérale des Régions : Enquête sur le plan allemand qui va bouleverser l'Europe*, Paris, éditions Francois-Xavier De Guibert, 2001, 411 pages

- LE POURHIET A-M., professeur de droit public à l'Université Rennes-I, *Tribunes : Constitution européenne : des droits fondamentaux contraires aux droits de l'homme*, " Il faut une certaine dose de perversité pour oser ranger les droits des minorités dans les droits de l'homme quand on sait que la philosophie de ceux-ci s'est entièrement construite sur le postulat d'un individu libre de toute appartenance et le refus de reconnaître aucun corps, groupe ou corporation entre le citoyen et la Nation". http://www.communautarisme.net/Constitution-europeenne-des-droits-fondamentaux-contraires-aux-droits-de-l-homme_a375.html (consulté le 02 mai 2009).

⁶⁷⁸ CAPELLE-POGACEAN A., RAGARU N., En quoi les « partis ethniques » sont-ils « ethniques » ? Les trajectoires du MDL en Bulgarie et de l'UDMR en Roumanie, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, *Questions de recherche / Research in question* – n° 25 – Juin 2008, p.17

international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction et la Convention relative aux droits de l'enfant, la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques⁶⁷⁹, ainsi que d'autres instruments régionaux (Charte européenne des droits fondamentaux de l'Union européenne, etc.) ont facilité la prise en compte des aspirations politiques des minorités ethniques par certains Etats. Ainsi, par exemple, la Constitution de la Roumanie de 1991 dispose en son article 62, alinéa 2 que « Les organisations des citoyens appartenant aux minorités nationales, qui ne réunissent pas aux élections le nombre de voix nécessaire pour être représentées au Parlement, ont droit chacune à un siège de député, dans les conditions fixées par la loi électorale. Les citoyens d'une minorité nationale ne peuvent être représentés que par une seule organisation ». En son article 6, alinéa 1, il est établi que « L'Etat reconnaît et garantit aux personnes appartenant aux minorités nationales le droit de conserver, de développer et d'exprimer leur identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse ».

D'un point de vue institutionnel, on peut noter l'existence de l'Agence Nationale des Roms⁶⁸⁰ et de l'Institut pour l'Etude de la Problématique des Minorités Nationales du Gouvernement Roumain (ISPMN)⁶⁸¹. En Roumanie, pas moins de dix-neuf minorités nationales sont représentées à la Chambre des députés, ce qui place cet Etat sur l'une des premières places dans le monde à cet égard et les membres des minorités ont la possibilité de former leur propre groupe parlementaire⁶⁸². Les Constitutions roumaines post-

⁶⁷⁹ O.N.U. [(A.G. res. 47/135, annexe, 47 U.N. GAOR Supp.(No. 49) à 210, U.N. Doc. A/47/49 (1993)]

⁶⁸⁰ En roumain, Agentia Nationala pentru Romi

⁶⁸¹ En roumain, Institutul Studierea Pentru Problemelor Minorităților Naționale (ISPMN), Guvernul României

⁶⁸² * GERGO S. I., *Reprezentarea politică a minorităților naționale în România* (inédit, 2009) ;

communistes assumaient ouvertement des connotations ethniques⁶⁸³. Ainsi, deux aspects très importants de légitimation politique des minorités ethniques sont à noter : la reconnaissance constitutionnelle des partis ethniques et le fait identitaire (langue, culture, ethnie et religion) qui facilite la production et la reproduction politique polarisées sur les intérêts du groupe ethnique et son autonomisation. Toutefois, "la consécration juridique de l'existence de « groupes ethniques » singuliers peut donc aboutir à la fragmentation, voire à la dislocation de la « communauté nationale ». En effet, même si au préalable des individus ont une faible « conscience ethnique », les dispositifs de discriminations positives instituées par la loi peuvent aboutir à ce que les personnes trouvent stratégiquement intéressant de revendiquer une appartenance à une communauté particulière afin d'accéder à des « privilèges compensatoires » [...] Les individus ne s'expriment plus comme membres d'un espace politique national mais, à partir de la recomposition d'une identité particulière ethno-religieuse, comme des représentants de leur « groupe d'origine » ou d'appartenance"⁶⁸⁴. Une nuance est apportée par le politologue franco-roumain Mișcoiu S. qui pense que " La conscience de soi est le critère fondamental de la participation des groupes ethniques à la vie de la communauté nationale, puisque l'identité ethnique assumée ouvertement est le seul moyen qui permette l'identification d'une communauté – l'ethnicité est auto-assumée (par l'auto-identification) et non pas attribuée

* GERGO S. I., *Soluții instituționale speciale pentru Reprezentarea parlamentară a minorităților naționale*, Institutul Pentru Studierea Problemelor Minorităților Naționale (ISPMN), Nr. 5, Cluj-Napoca, 2008, p.40.

⁶⁸³ CULIC I., 2001 ; HORVATH I., 2002 cités par HORVATH Istvan, Politiques spéciales à destination des Roms en Roumanie (pp. 105-129) in BOUCHER M. (sous la dir.), *Le travail social face aux discriminations : interventions sociale, ethnicité et lutte contre le racisme en Europe*, Paris, Ed. Aux lieux d'être, 2008, 338 pages

⁶⁸⁴ BOUCHER M., Discriminations positives, ethnicisation et intervention sociale : analyse critique de la lutte contre les discriminations ethniques (pp. 175-218) in BOUCHER M. (sous la dir.), *Le travail social face aux discriminations : interventions sociale, ethnicité et lutte contre le racisme en Europe*, Paris, Ed. Aux lieux d'être, 2008, 338 pages

(par l'alter-ou l'hétéro-identification)"⁶⁸⁵. Par contre, "en Bulgarie, il est interdit de former des partis politiques sur des bases ethniques"⁶⁸⁶. Selon nous, la reconnaissance ou non de partis ethniques dans les constitutions est essentiellement liée au contexte d'émergence de l'ethnicité.

L'Afrique du Sud rajoute à ses caractéristiques le fait unique d'avoir été le seul Etat à inscrire dans sa Constitution et ses textes légaux la classification raciale et ethnique comme base d'une politique de gestion sociale discriminatoire contenue dans le vocable "apartheid institutionnalisé". Il n'est ainsi guère surprenant que les options idéologiques, les décisions politiques et les analyses scientifiques n'aient cessé d'entrer en collision (association/conflit/sur-détermination) et de s'interpénétrer au point de rendre extrêmement complexe toute description d'une réalité sociale parcourue par une multitude de stratifications sociales alternatives mais surtout complémentaires et concurrentielles. L'identité raciale et ethnique infiltre tous les aspects de la recomposition politique et sociale du pays, au point que tous les acteurs politiques et notamment ceux - comme l'ANC - rejetant la pertinence de l'identité ethnique définie comme l'expression automatique d'une appartenance primordiale, sont aujourd'hui forcés de redéfinir leurs options politiques en fonction des différences "ethniques" revendiquées et proclamées⁶⁸⁷.

Ainsi, pour une véritable démocratie en Afrique, les partis politiques, au-delà des considérations juridiques doivent dépasser le cadre formalisé d'influence de la sphère locale, ethnique voire religieuse pour s'ériger en

⁶⁸⁵ MISCOIU S., "Vers un modèle de la précarité politique : structurations et représentations politiques des Romes en Roumanie" in *Studia Universitatis Babeș-Bolyai, Studia Europaea*, no. 1/2007, pp. 5-32

⁶⁸⁶ Issu de l'entretien avec le Professeur Istvan Horvath, Sociologue à l'Université de Babeș-Bolyai, Cluj-Napoca, Roumanie (mars 2009).

⁶⁸⁷ DARBON D., *The Purple Shall Govern! Réflexions critiques sur l'identité ethnique à travers quelques-unes de ses significations et enjeux sud-africains* in DARBON D., (sous la dir.), *Ethnicité et Nation en Afrique du Sud*, Paris, Khartala-MSHA, 1995, p. 123

parti national et entretenant des relations internationales avec d'autres partis ayant la même philosophie qu'eux. C'est ainsi qu'ils peuvent devenir « une organisation durable, c'est-à-dire une organisation dont l'espérance de vie est supérieure à celle de ses dirigeants en place; une organisation légale et bien établie entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national. La volonté délibérée des dirigeants nationaux et locaux de l'organisation de prendre et d'exercer le pouvoir, seul ou avec d'autres et non pas simplement de l'influencer, le souci enfin de rechercher un soutien populaire à travers les élections ou de toute autre manière »⁶⁸⁸. Dans la plupart des Etats africains comme le Bénin, ceci reste un but à atteindre dans la mesure où, les partis politiques se forment sur une base de logique de terroir et d'ethnicité. Le fait ethnorégionaliste est le socle et une force centripète à toutes actions politiques et électorales en Afrique et au Bénin en particulier.

B- La territorialité, cadre empirique des formations politiques

La territorialité suppose le contrôle d'un espace géographique. Dire que les partis politiques se forment sur la base de logique de terroir c'est reconnaître qu'ils exercent une influence politique sur les terroirs définissant un cadre géographique et une culture donnée (ethnie, langue, religion, mode de vie, etc.). Nous préférons alors la terminologie de "territorialité" pour englober celles de "terroir", "région" et "ethnie".

En effet, la carte électorale montre que les formations politiques ont repris à leur guise cette ethnicité non seulement du vote mais aussi dans la création des partis politiques⁶⁸⁹. Ainsi, par exemple, le Parti social-démocrate (PSD) de Bruno Amoussou est l'œuvre des anciens militants du Rassemblement

⁶⁸⁸ La PALOMBARA et WEINER in CHAGNOLLAUD D., *Science politique*, 4 éd., Paris, Dalloz, 2002, pp. 197-198

⁶⁸⁹ Nous avons pris au hasard sans aucune considération partisane des études de cas. Il y a plus d'une centaine de partis politiques au Bénin et on ne peut procéder qu'à des choix.

de la Jeunesse du Mono (RAJEMO) et de différentes associations de développement du Mono. Dans l'Ouémé, Maître Adrien Houngbédji a gardé le sigle de PRD du parti des premières années d'indépendance de Sourou Migan Apithy⁶⁹⁰ avec pour nouvelle appellation de sa formation politique, le Parti du renouveau démocratique (PRD). A la fondation, le vice-président du PRD, feu Moucharafou Gbadamassi était le président de l'Association pour le développement de la ville de Porto-Novo (ADESPO). Le Front d'action pour le renouveau démocratique (FARD-Alafia), le seul Parti influent du nord Bénin jusqu'à une date récente (courant 2005-2006) a été porté sur les fonts baptismaux par des cadres ressortissants des départements du Nord du pays. Valentin Houdé, Président du Rassemblement pour la République (RPR) s'impose surtout dans son milieu Aïzo dans l'Atlantique. La Renaissance du Bénin (RB) de Nicéphore Soglo, fils d'Abomey dont l'ethnie est le Fon a pour terrain de prédilection, les départements du Zou et du Littoral fortement occupés du point de vue démographique par des Fon⁶⁹¹. Le Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès (MADEP) de l'homme d'affaires Seyfou Fagbohoun dont les principaux dirigeants sont issus de *Olatédju*, la coordination des associations de développement du département du Plateau (sud du Bénin) a son point d'ancrage dans le département du Plateau où domine l'aire culturelle Yoruba-Nago. Il s'est infiltré un peu dans les Collines, où l'on retrouve encore le groupe ethnique des Yoruba-Nago. Très récemment (le 6 mars 2009), le député André Dassoundo a mis en place son Parti d'Egalité, Solidarité et Développement (PESD) à Dassa, sa région d'origine en présence du "roi" de Dassa. C'est aussi le cas (le 10 octobre 2009) du Parti pour l'Union Républicaine (PUR) de Patrice Hounssou-Guèdè, maire d'Abomey-Calavi en présence des "rois" dont celui de Hêvié.

⁶⁹⁰ Il s'agit du Parti Républicain du Dahomey (PRD)

⁶⁹¹ Selon l'INSAE, 2002 il y a 92,4 % de Fon et apparentés dans le Zou et 32,9% dans le Littoral contre 15,2% de Goun, 5,5% de Yoruba, 4,9% de Nago et 4,6% de Adja.

Aux élections locales de 2008, la carte électorale locale confirme ce fait identitaire. Au Nord Bénin, les FCBE (Forces Cauris pour un Bénin Emergent) et l'alliance G13 sont les plus représentatifs. Les partis ou alliances politiques tels que la Renaissance du Bénin (RB), le Parti du Renouveau Démocratique (PRD), l'alliance Force Clé, etc. ont dominé le Sud du pays. Avons-nous des partis politiques ? des clubs électoraux ? des clans politiques ? des clubs politiques régionaux ? De plus, dans les états-majors de ces formations politiques, on constate également que les décideurs sont pour la plupart de la même région ou de la même ethnie que le chef du parti politique. Une formation politique créée par un ressortissant d'une zone géographique donnée reçoit l'adhésion ou le soutien des acteurs sociaux de cette localité. Même si ces acteurs sociaux n'adhèrent pas officiellement (*avoir la carte de membre*) à ces formations politiques, ils se considèrent comme membres et organisent leur vie militante autour de leur leader politique. L'affirmation des identités (ethnique, régionaliste) s'est imposée comme critère d'émergence des partis politiques.

Cependant, la constitution d'un regroupement de formations politiques (RB, PRD, MADEP, UNDP, Force Clé, etc.) en un bloc appelé « *L'union fait la nation* » (UN) vient reconfigurer l'échiquier politique. Il s'agit d'une mutation en faveur d'un grand rassemblement mais on se pose la question de savoir s'il s'agit d'un regroupement de forces politiques régionalistes ou non. Le constat empirique est que l'UN est constituée presque uniquement de formations politiques du sud et du centre du Bénin. Ne s'agit-il pas de résoudre le régionalisme par le régionalisme ? Toutefois, c'est pour la première fois dans l'histoire politique du Bénin que des formations politiques forment un grand bloc politique, malgré les divergences ethnorégionalistes⁶⁹².

⁶⁹² On peut lire sur le site Internet du candidat Adrien Houngbédji que « la création de l'Union fait la Nation répond au souci de léguer aux générations futures une classe politique moins émiétée, donc plus unie et plus forte au service du peuple béninois tout entier. C'est dans cette logique que

Dans d'autres Etats africains, on peut noter les mêmes tendances de construction des formations politiques. Au Cameroun, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) est qualifié globalement de parti « beti » , le Social Democratic Front (SDF) est le parti des « Anglo-Bami », l'Union pour la Démocratie et le Progrès (UDP) est le parti des Peulh ou de l'ethnie « nordiste », l'Union des Populations du Cameroun (UPC) est assimilée à l'ethnie bassa, le Mouvement pour la Démocratie et la République (MDR) à la communauté Kirdi. L'ethnie est instrumentalisée à des fins de calcul politique en vue de l'occupation des positions de pouvoir dans l'ordre dirigeant⁶⁹³.

De fait, la base électorale est la logique du terroir avec pour principe cardinal l'affirmation de son appartenance au groupe ethnique ou à la région. « Le phénomène ethnique est alors un réel phénomène qui s'est manifesté dans la vie politique béninoise de 1946 à 1963 »⁶⁹⁴ et se manifeste encore dans la création des partis politiques au Bénin depuis 1990. La référence identitaire représente une ressource politique, un moyen de maximiser le vote de l'électorat, l'accession au pouvoir et sa conservation. Pouvons-nous croire que voter pour le leader de son ethnie ou de sa région d'origine, c'est faire un vote utile ou démocratique ? Depuis

l'appel du 12 mars 2008 a été lancé. Le premier pas vers la réalisation de cet objectif a été franchi avec la signature le 1er septembre 2009 du protocole d'union dont les promesses politiques méritent d'être cultivées. La dynamique unitaire ainsi née entre les signataires du protocole d'Union a pour objectif final d'unir voire de fusionner toutes les forces politiques partageant les buts fixés à court, moyen et long terme. C'est dans cette voie qu'ont décidé de s'engager les partis et alliances de partis signataires des présents statuts. Les partis membres de l'Union, en faisant ce pas, ont l'ambition, au sein de l'Union, de se transformer en une force politique capable de mobiliser le peuple autour de ses objectifs de développement » (http://adrienhoungbedji.com/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=35&Itemid=56, consulté le 31 mars 2011).

⁶⁹³ MENTHONG H-L., Vote et communautarisme au Cameroun : "un vote de coeur, de sang et de raison", *Politique africaine*, N°69, 1998, <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/069040.pdf> (consulté le 15 juin 2009)

⁶⁹⁴ ANIGNIKIN S., *Relations interculturelles et interethniques au Bénin : la dynamique de la nation (des origines à nos jours)*. Thèse d'Habilitation de diriger la recherche en Histoire, Université Paris 7, 1998, p. 102 (546)

1990, grâce à la maturité politique et les différentes tendances politiques survenues, le vote se conjugue-t-il en pluralisme ethnique ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

SECTION 2 : LA GEOSOCIOLOGIE ELECTORALE COMPLEXIFIEE PAR LE FAIT ETHNIQUE

La géographie électorale est un courant récent de la géographie politique. Elle analyse les scrutins électoraux en combinant l'effet de la structure sociale et l'influence du fonctionnement des territoires sur le vote. Or, selon François Goguel, « le principe de toute recherche sur le comportement électoral, consiste dans la comparaison entre les résultats et les facteurs qui peuvent contribuer à les expliquer »⁶⁹⁵, d'où la prise en compte des dynamiques sociales pour ne pas parler d'une approche sociologique électorale. Ce qui explique la géosociologie des élections, concept inventé par Albert Brimo en 1968. Ancrées dans des territoires, géographie et sociologie électorales, non loin de s'opposer, se complètent, et « il conviendrait de les unir indissolublement et d'intituler « Etudes de géosociologie électorale », toute recherche relative au comportement électoral comportant, d'une part, une étude géographique qui se traduit par des cartes de répartition des opinions, comparées avec des cartes physiques, humaines ou économiques, et d'autre part, une recherche sociologique en profondeur des causes multiples des comportements électoraux »⁶⁹⁶.

Si la géographie électorale est une discipline récente en France et puise ses racines des travaux pionniers, d'André Siegfried⁶⁹⁷, il faut noter qu'elle doit sa naissance au géographe américain Carl Ortwyn Sauer (1918) qui publiait un article sur le « *gerrymandering* »⁶⁹⁸. Ce terme renvoie à une expression apparue en 1812 pour qualifier le projet du sénateur républicain

⁶⁹⁵ GOGUEL F., Sociologie électorale in *Traité de Sociologie* (Gurvitch G., sous la dir.), Paris, PUF, Tome II, 1965, p. 44

⁶⁹⁶ BRIMO A., *Méthode de la géo-sociologie électorale*, Paris, Publications de l'Institut d'études politiques de Toulouse, Ed. Pedone, 1968, pp. 5-6

⁶⁹⁷ SIEGFRIED A. a fait initialement des études de droit, d'histoire et de science politique. Il s'agit de l'ouvrage, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III^e République* (1913), rééd. A. Colin, 1980, 535 pages

⁶⁹⁸ SAUER C. O., Geography and the gerrymander, *American Political Science Review*, vol. XII, n° 3, août 1918.

Eldridge Gerry, qui consistait à redessiner un district électoral au nord de Boston afin d'assurer l'élection d'un candidat de son parti. En voyant la proposition de découpage, un adversaire politique aurait évoqué la ressemblance avec une salamandre, tandis qu'un autre affirmait qu'il s'agissait d'une « gerrymandre » (*gerrymander* en anglais). [...] Au-delà de l'analyse du vote, la géographie électorale est également une réflexion sur le découpage et sur le rapport entre espace, pouvoir et représentation politique [...]. La géographie électorale entend mettre en lumière le rôle du contexte, du fonctionnement de l'espace et de la diffusion des opinions en utilisant le traitement cartographique des données statistiques à différentes échelles⁶⁹⁹. En Afrique, elle n'est pas un modèle spécifiquement utilisé par les géographes ni les politologues ou encore les sociologues même si des analyses de scrutin font référence à la territorialisation du vote.

Dans le cadre de la présente étude, la géosociologie électorale est une approche d'analyse comparatiste fondée essentiellement sur la prise en compte des concepts d'ethnie, de région et de terroir, en un mot de la territorialité dans l'explication de la dynamique des faits électoraux. Elle fait appel à plusieurs instruments tels que l'analyse des scrutins basée sur une lecture transversale des résultats des différentes élections nationales et locales, les statistiques sociales permettant de déterminer les fréquences et la cartographie électorale. Le choix d'utiliser ces instruments s'explique par le fait que la littérature sur les élections africaines connaît un regain d'intérêt pour nombre de politologues, sociologues, historiens, journalistes, etc., mais elle reste néanmoins pour l'essentiel descriptive, factuelle, et dépasse rarement le cadre des chroniques électorales. Des spécialistes de la question reconnaissent ces lacunes⁷⁰⁰, et appellent à se saisir pleinement

⁶⁹⁹ ANTIL A., *La géographie électorale*, http://www.scienceshumaines.com/la-geographie-electorale_fr_14552.html, consulté le 29 mars 2009

⁷⁰⁰ OTAYEK R., Les élections en Afrique sont-elles un objet scientifique pertinent ?, *Politique africaine*, N° 69, 1998, pp : 3-11.

de cet immense champ d'investigation⁷⁰¹. Ainsi, par exemple, il est difficile de prendre la véritable mesure de la dimension ethnique des choix électoraux, alors qu'elle apparaît déterminante dans certains contextes.

La présente étude tente de combler ces lacunes en mettant en place un dispositif⁷⁰² servant de support à la sociologie électorale quantitative comme c'est le cas dans des Etats comme la France, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada. A côté de cette approche quantitative, nous privilégions également l'approche qualitative pour faire une analyse du discours des électeurs perçue comme un moyen d'apprécier l'état de l'opinion publique et pour étudier, dans une approche éclectique, les comportements sociaux du vote des électeurs aussi bien pour les élections nationales (Paragraphe 1) que pour les élections locales (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : La géosociologie des élections nationales

En tant qu'approche d'analyse, la géosociologie électorale permet d'interpréter et de donner un sens aux résultats électoraux. Elle le fait en tenant scrupuleusement compte des agrégats sociaux et du fait physique qu'est le territoire. De fait, il s'agit ici de faire la géosociologie des élections présidentielles (A) et législatives (B).

A- Le cas des élections présidentielles

Sur la période de 1990-2008, le Bénin a connu 4 élections présidentielles⁷⁰³. Il s'agit d'un scrutin majoritaire à deux tours. Sur les 43 candidats aux élections présidentielles soit une moyenne de 10,75 candidats par échéance électorale, l'on constate qu'aucun d'entre eux n'a pu gagner les élections au premier tour. Dans le cadre de ce travail de

⁷⁰¹ QUANTIN P., Pour une analyse comparative des élections africaines, *Politique africaine*, n ° 69, 1998, pp. 12-28

⁷⁰² Au-delà de l'analyse transversale des scrutins, nous utilisons la probabilité et la régression logistique pour tester nos hypothèses.

⁷⁰³ Nous parlons plus loin des élections présidentielles de 2011.

recherche, nous nous intéresserons aux résultats des scrutins des premiers et deuxièmes tours et ce, département par département puisque nous nous référons à la dynamique territoriale comme fait inducteur influençant les comportements électoraux.

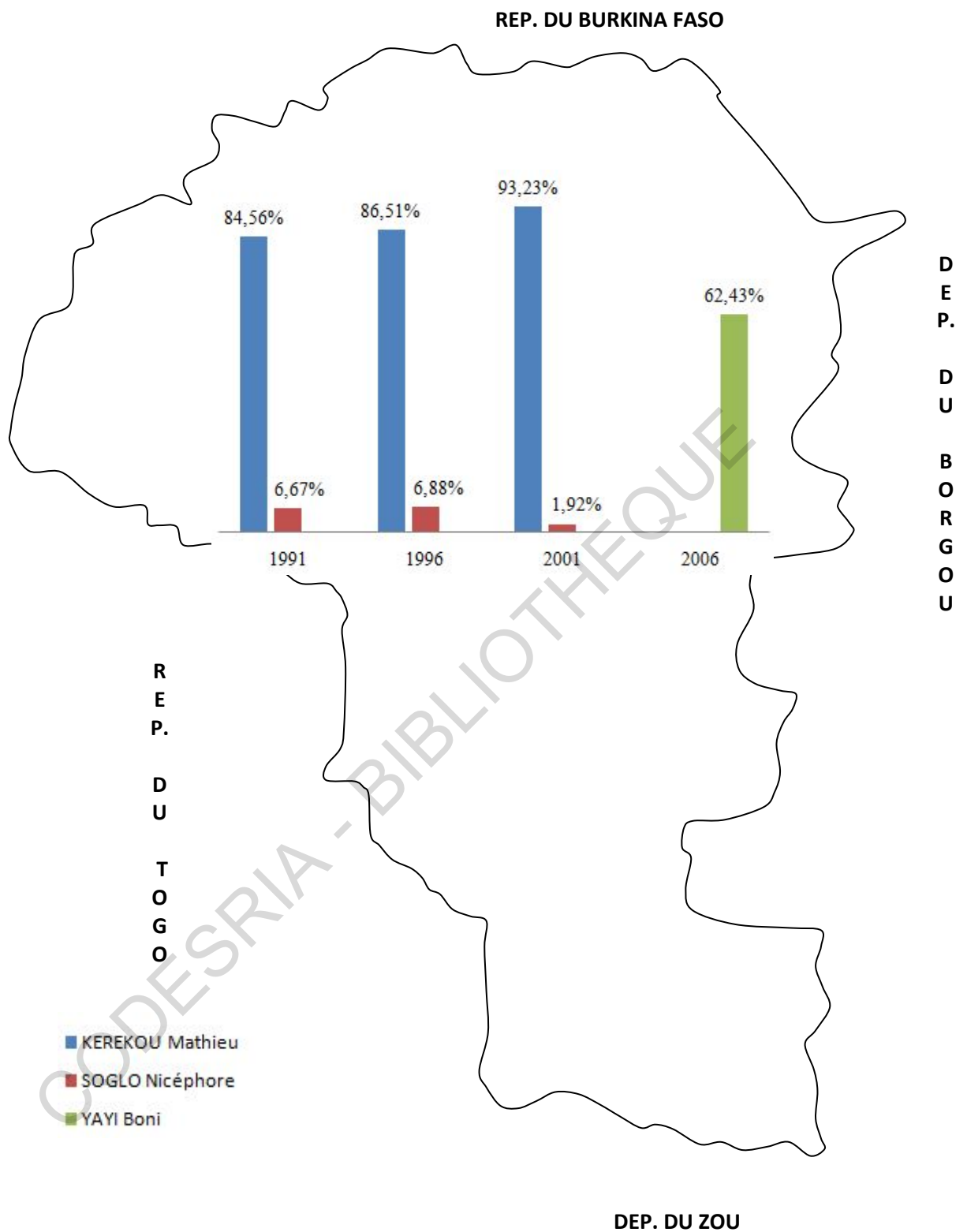
D'un point de vue méthodologique, il faut souligner que si les résultats des scrutins électoraux étaient désagrégés pour 6 départements (Atacora, Atlantique, Borgou, Mono, Ouémé, Zou) jusqu'en 1996, la prise en compte de la réforme administrative par les autorités en charge de la gestion des opérations électorales a fait que les résultats des élections présidentielles de 2001 et de 2006 existent pour 12 départements (Atacora-Donga, Atlantique-Littoral, Borgou-Alibori, Mono-Couffo, Ouémé-Plateau, Zou-Collines). La démarche comparatiste nous amène à adopter un même modèle d'analyse empirique fondé sur la prise en compte de l'ancien découpage. « Pour être convaincante, une étude sur le comportement électoral doit descendre à un degré de précision tel que les unités territoriales considérées soient suffisamment homogènes pour que la comparaison entre elles permette de mettre en rapport les variations politiques avec celles de certains facteurs sociaux »⁷⁰⁴. Toutefois, nous procéderons à des nuances grâce aux données désagrégées existantes sur les 12 départements pour montrer que la réforme administrative supposant un redécoupage territorial actualise des fragments identitaires. Le poids électoral des candidats par département a été calculé par nous et n'est rien d'autre que la fréquence relative des scores obtenus par les candidats sur le nombre total d'électeurs enregistrés et publiés selon les sources officielles de la Cour Constitutionnelle.

⁷⁰⁴ GOGUEL F., Sociologie électorale in *Traité de Sociologie* (Gurvitch G., sous la dir.), Paris, PUF, Tome II, 1965, p. 56 (Selon nous, tout comme une circonscription électorale, un département peut être considéré comme une unité homogène).

Tableau N° 34 : Poids électoral des candidats dans le Département de l'Atacora

| Identité des candidats | Elect Pres. 1991 | Poids électoral en 1991 | Elect Pres. 1996 | Poids électoral en 1996 | Elect Pres. 2001 | Poids électoral en 2001 | Elect Pres. 2006 | Poids électoral en 2006 |
|-----------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|
| ABIMBOLA Adébayo | - | - | - | - | 305 | 0,15 | - | - |
| ADJAHO Richard | - | - | - | - | - | - | 1069 | 0,37 |
| ADJOVI Séverin | 1165 | 0,77 | - | - | - | - | 3908 | 1,35 |
| AGBO Lionel | - | - | 1947 | 0,95 | 91 | 0,04 | 1453 | 0,50 |
| ALAO Sadikou | - | - | - | - | 512 | 0,25 | - | - |
| AMOUSSOU Ange Bruno | 339 | 0,22 | 1747 | 0,85 | 1632 | 0,80 | 16367 | 5,63 |
| BORNA Bertin | 4169 | 2,76 | - | - | - | - | - | - |
| DAGBA Rhétice Franchy | - | - | - | - | 1062 | 0,52 | - | - |
| DAYORI Antoine | - | - | - | - | - | - | 22718 | 7,82 |
| DJAGOUE Léandre | - | - | 1220 | 0,60 | 458 | 0,22 | 841 | 0,29 |
| DOSSOU Robert | 454 | 0,30 | - | - | - | - | - | - |
| FANTODJI Pascal | - | - | 1794 | 0,88 | - | - | - | - |
| FASSASSI Kamarou | 495 | 0,33 | - | - | - | - | 4832 | 1,66 |
| GBAGUIDI Marcel | - | - | - | - | - | - | 540 | 0,19 |
| GBEDO Marie Elise | - | - | - | - | 420 | 0,21 | 651 | 0,22 |
| GNACADJA Luc | - | - | - | - | - | - | 2314 | 0,80 |
| GOUDOU Thomas | 919 | 0,61 | - | - | - | - | - | - |
| HODONOU Adolphe | - | - | - | - | - | - | 1235 | 0,43 |
| HOUNGBEDJI Adrien | 1588 | 1,05 | 6830 | 3,33 | 657 | 0,32 | 15803 | 5,44 |
| HOUNGBEDJI Gatien | 1419 | 0,94 | - | - | 450 | 0,22 | 1199 | 0,41 |
| IBRAHIMA Idrissou | - | - | - | - | - | - | 1793 | 0,62 |
| IDJI Antoine Kolawolé | - | - | - | - | - | - | 14294 | 4,92 |
| KEREKOU Mathieu | 127769 | 84,56 | 177313 | 86,51 | 190035 | 93,23 | - | - |
| KOUYAMI François | - | - | - | - | 126 | 0,06 | - | - |
| LAFIA Sacca | - | - | - | - | 1019 | 0,50 | - | - |
| LEMON Idelphonse | 454 | 0,30 | - | - | - | - | - | - |
| LOKO François-Xavier | - | - | - | - | 1773 | 0,87 | - | - |
| MENSAH Moïse | 347 | 0,23 | - | - | - | - | - | - |
| OLOFINDJI Akandé | - | - | - | - | 240 | 0,12 | - | - |
| SALAMI Zul Kifl | - | - | - | - | - | - | 2184 | 0,75 |
| SEHOUETO Lazare | - | - | - | - | - | - | 2485 | 0,86 |
| SENOU Richard | - | - | - | - | - | - | 2366 | 0,81 |
| SOGLO Galiou | - | - | - | - | - | - | 317 | 0,11 |
| SOGLO Léhady | - | - | - | - | - | - | 1714 | 0,59 |
| SOGLO Nicéphore | 10083 | 6,67 | 14104 | 6,88 | 3909 | 1,92 | - | - |
| DANKORO Soulé | - | - | - | - | 804 | 0,39 | 1055 | 0,36 |
| TAWENA Daniel | - | - | - | - | - | - | 8115 | 2,79 |
| TEVOEDJRE Albert | 1899 | 1,26 | - | - | - | - | - | - |
| TOUKOUROU Raphiou | - | - | - | - | - | - | 428 | 0,15 |
| YAHOUEDDEHOU Janvier | - | - | - | - | - | - | 575 | 0,20 |
| YAYI Boni | - | - | - | - | - | - | 181398 | 62,43 |
| ZANNOU Célestine | - | - | - | - | - | - | 903 | 0,31 |
| ZOUMAROU WALLIS Mamoudou | - | - | - | - | 332 | 0,16 | - | - |
| Total Votants | 151100 | 100 | 204955 | 100 | 203825 | 100 | 290557 | 100 |

Source : Résultats des scrutins électoraux de la Cour Constitutionnelle du Bénin, 1991, 1996, 2001 et 2006 et compilation des données faite par nous.



Carte N°7 : Poids électoral des candidats élus aux élections présidentielles de 1991 à 2006 dans le département de l'Atacora

L'analyse transversale des données révèle que durant toute cette cohorte électorale, les électeurs dans l'Atacora⁷⁰⁵ n'ont accordé leurs suffrages qu'à un ressortissant non seulement du Nord mais de la même entité socioculturelle qu'eux. Mathieu Kérékou (un Warma ou péjorativement un Somba), fils du terroir a fait les meilleurs scores : 84,56% en 1991, 86,51% en 1996 et 93,23% en 2001. Nicéphore Soglo (un Fon du Sud), son principal challenger avait 6,67% en 1991, 6,88% en 1996 et 1,92% en 2001. Ange Bruno Amoussou et Adrien Houngbédji (tous deux du Sud) ont fait des scores variant entre 0 à 6 %. N'est-ce pas la minorité des électeurs des groupes socioculturels du Sud qui ont porté, en partie, leurs suffrages sur ces candidats sudistes ? Ces résultats sont, selon nous, insuffisants pour conclure que le vote est ethnorégionaliste à part entière, dans la mesure où d'autres candidats ressortissants de l'Atacora n'ont pas pu réaliser de bons scores. En 1991, Bertin Borna (un Gourmantché)⁷⁰⁶ avait 2,76% des voix et Mamoudou Zoumarou Wallis avait 0,16% des voix en 2001. En 2006, alors que Daniel Tawema et Antoine Dayori (deux natifs de ce terroir et respectivement ministre de l'intérieur et ministre du commerce et de l'artisanat dans le dernier gouvernement de Mathieu Kérékou) obtenaient respectivement 2,79% et 7,82% des voix ; Yayi Boni originaire du centre-pays et considéré souvent comme un fils du Nord puisque sa mère est Bariba, avait 62,43% des voix. Cela suppose que le vote ethnorégionaliste peut être encore influencé par le profil voire la personnalité de l'homme du terroir. Tous les candidats fils du terroir n'obtiennent pas le privilège électoral des citoyens⁷⁰⁷.

⁷⁰⁵ Atacora en tant que territorialité englobe les actuels départements de l'Atacora et du Donga.

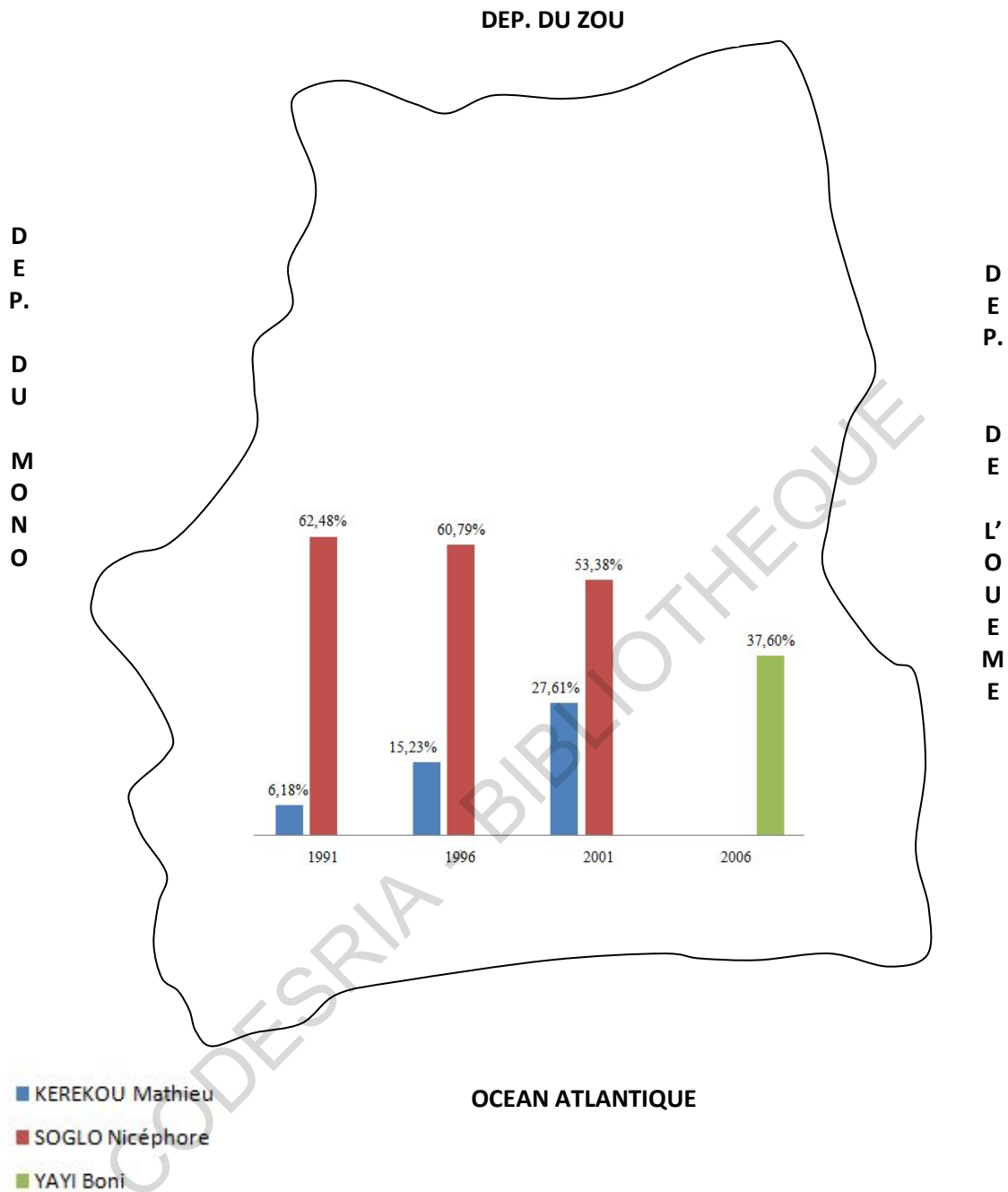
⁷⁰⁶ Bertin Borna et Mathieu Kérékou sont les deux candidats du Nord à se présenter aux élections de 1991.

⁷⁰⁷ Cette nouvelle hypothèse sera confirmée si nous faisons le même constat au niveau des 5 autres départements, selon l'ancien découpage qui représente pour nous, un modèle d'analyse empirique. Ici, le facteur "argent" est écarté puisque c'est un déterminant matérialiste. Le seul facteur pris en compte est le fait identitaire c'est-à-dire le statut social des candidats dans leur département d'origine (*versus* statut économique à étudier plus tard). On traitera du facteur matérialiste dans l'un des chapitres à suivre.

Tableau N° 35 : Poids électoral des candidats dans le Département de l'Atlantique

| Identité des candidats | Elect Pres. 1991 | Poids électoral en 1991 | Elect Pres. 1996 | Poids électoral en 1996 | Elect Pres. 2001 | Poids électoral en 2001 | Elect Pres. 2006 | Poids électoral en 2006 |
|--------------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|
| ABIMBOLA Adébayo | - | - | - | - | 1969 | 0,35 | - | - |
| ADJAHO Richard | - | - | - | - | - | - | 1884 | 0,26 |
| ADJOVI Sévérin | 11459 | 3,70 | - | - | - | - | 28355 | 3,86 |
| AGBO Lionel | - | - | 2554 | 0,63 | 2881 | 0,52 | 2134 | 0,29 |
| ALAO Sadikou | - | - | - | - | 688 | 0,12 | - | - |
| AMOUSSOU Ange Bruno | 4644 | 1,50 | 15376 | 3,82 | 18291 | 3,27 | 65907 | 8,98 |
| BORNA Bertin | 4276 | 1,38 | - | - | - | - | - | - |
| DAGBA Rhétice Franchy | - | - | - | - | 1022 | 0,18 | - | - |
| DAYORI Antoine | - | - | - | - | - | - | 1571 | 0,21 |
| DJAGOUÉ Léandre | - | - | 3046 | 0,76 | 803 | 0,14 | 505 | 0,07 |
| DOSSOU Robert | 2807 | 0,91 | - | - | - | - | - | - |
| FANTODJI Pascal | - | - | 2901 | 0,72 | - | - | - | - |
| FASSASSI Kamarou | 2645 | 0,85 | - | - | - | - | 5531 | 0,75 |
| GBAGUIDI Marcel | - | - | - | - | - | - | 506 | 0,07 |
| GBEDO Marie Elise | - | - | - | - | 2847 | 0,51 | 4736 | 0,65 |
| GNACADJA Luc | - | - | - | - | - | - | 4499 | 0,61 |
| GOUDOU Thomas | 1666 | 0,54 | - | - | - | - | - | - |
| HODONOU Adolphe | - | - | - | - | - | - | 930 | 0,13 |
| HOUNGBEDJI Adrien | 8789 | 2,84 | 72674 | 18,05 | 67516 | 12,07 | 203428 | 27,72 |
| HOUNGBEDJI Gatien | 2793 | 0,90 | - | - | 1619 | 0,29 | 1004 | 0,14 |
| IBRAHIMA Idrissou | - | - | - | - | - | - | 1192 | 0,16 |
| IDJI Antoine Kolawolé | - | - | - | - | - | - | 6891 | 0,94 |
| KEREKOU Mathieu | 19139 | 6,18 | 61333 | 15,23 | 154398 | 27,61 | - | - |
| KOUYAMI François | - | - | - | - | 1075 | 0,19 | - | - |
| LAFIA Sacca | - | - | - | - | 653 | 0,12 | - | - |
| LEMON Idelphonse | 4568 | 1,48 | - | - | - | - | - | - |
| LOKO François-Xavier | - | - | - | - | 3513 | 0,63 | - | - |
| MENSAH Moïse | 16428 | 5,31 | - | - | - | - | - | - |
| OLOFINDJI Akandé | - | - | - | - | 1174 | 0,21 | - | - |
| SALAMI Zul Kifl | - | - | - | - | 0 | - | 1629 | 0,22 |
| SEHOUETO Lazare | - | - | - | - | 0 | - | 17410 | 2,37 |
| SENOU Richard | - | - | - | - | 0 | - | 1362 | 0,19 |
| SOGLO Galiou | - | - | - | - | 0 | - | 1940 | 0,26 |
| SOGLO Léhady | - | - | - | - | 0 | - | 92592 | 12,62 |
| SOGLO Nicéphore | 193388 | 62,48 | 244826 | 60,79 | 298526 | 53,38 | - | - |
| SOULE DANKORO | - | - | - | - | 1026 | 0,18 | 824 | 0,11 |
| TAWENA Daniel | - | - | - | - | - | - | 1640 | 0,22 |
| TEVOEDJRE Albert | 36900 | 11,92 | - | - | - | - | - | - |
| TOUKOUROU Raphiou | - | - | - | - | - | - | 707 | 0,10 |
| YAHOUÉDEHOU Janvier | - | - | - | - | - | - | 7621 | 1,04 |
| YAYI Boni | - | - | - | - | - | - | 275879 | 37,60 |
| ZANNOU Célestine | - | - | - | - | - | - | 3104 | 0,42 |
| ZOUMAROU WALLIS Mamoudou | - | - | - | - | 1243 | 0,22 | - | - |
| Total votants | 309502 | 100 | 402710 | 100 | 559244 | 100 | 733781 | 100 |

Source : Résultats des scrutins électoraux de la Cour Constitutionnelle du Bénin, 1991, 1996, 2001 et 2006 et compilation des données faite par nous.



Carte N°8 : Poids électoral des candidats élus aux élections présidentielles de 1991 à 2006 dans le département de l'Atlantique

L'Atlantique⁷⁰⁸ est situé au Sud-Bénin. Il est peuplé essentiellement de Aïzo, de Fon, etc. Le comportement électoral des citoyens reste sensible à l'ethnicité et au régionalisme. La mobilisation électorale autour de Nicéphore Soglo de l'ethnie Fon confirme cette analyse pour les élections de 1991, de 1996 et de 2001. Il a obtenu respectivement 62,48%, 60,79% et 53,38% des voix. Son grand challenger Mathieu Kérékou réunissait 6,18%, 15,23% et 27,61% des voix. Moins de 3 électeurs sur 10 ont accordé leur suffrage à Mathieu Kérékou au moment où au moins 5 à plus de 6 électeurs priorisaient Nicéphore Soglo.

D'autres candidats aux élections présidentielles originaires du Sud ont vu leurs chances électorales réduites puisque Nicéphore Soglo a déjà "raflé" la majorité des voix. En 1991, Albert Tévoèdjè (de l'ethnie Goun de l'Ouémé) avait obtenu 11,92% des voix; Adjovi Sévérin (Un Fon de Ouidah) avait obtenu 3,70% des voix en 1991 et 3,86% en 2006; Marie Elise Gbèdo (Un Fon de Ouidah et la première femme aux élections présidentielles au Bénin) avait obtenu 0,51% des voix en 1991 et 0,65% en 2006. Ange Bruno Amoussou (un Adja du Mono) et Adrien Houngbédji (de l'ethnie Goun de l'Ouémé), les deux candidats ayant régulièrement déposé leur candidature aux élections présidentielles depuis 1991 n'ont pas pu dépasser 30% des suffrages exprimés par les électeurs de cette entité territoriale. Amoussou Ange Bruno avait respectivement 1,50% en 1991, 3,82% en 1996, 3,27% en 2001 et 8,98% en 2006 tandis que Adrien Houngbédji obtenait sur la même cohorte 2,84%, 18,05%, 12,07% et 27,72% des voix. Néanmoins, on constate que le retrait de Nicéphore Soglo de la lice des présidentiables a permis à ces deux candidats du rituel électoral des premières années de la démocratie béninoise d'améliorer relativement leur score. Nous sommes tout de même surpris que dans une logique patrimonialiste, Lehady Soglo n'a pas pu "récupérer" l'électorat Fon de son père, Nicéphore Soglo. Etant

⁷⁰⁸ Atlantique en tant que territorialité englobe les actuels départements de l'Atlantique et du Littoral.

présenté comme le dauphin et l'héritier politique de la Renaissance du Bénin (RB) et ayant bénéficié du soutien inconditionnel de son père aux élections de 2006, Lehady Soglo n'a obtenu que 12,62% des voix. Galiou Soglo, le frère à Lehady Soglo et perçu par des acteurs de la RB comme un « rebelle » politique à leur parti avait obtenu 0,26% des voix⁷⁰⁹. Selon nous, cette non récupération de l'électorat Fon par le candidat officiel de la RB (la formation qui animait essentiellement la vie politique au cours de cette cohorte électorale) et de surcroît un "Soglo" coopté s'expliquait non seulement par les clivages internes au parti et qui déteignent sur la mobilisation politique mais aussi par le fait que les Fon en général n'assimilaient pas le "Soglo père" au "Soglo fils".

On pouvait entendre des discours comme '*na sin so bo na sin so migo a*' ou encore '*na sin gan bo na lè vo sin ganvi a*' (je ne me ferai pas gouverner pas un chef et ensuite par le fils du chef).

D'un point de vue de l'anthropologie politique, on peut affirmer que les Fon issus d'une civilisation de royauté ont pu différencier la désignation du gouvernant dans une perspective royale du républicanisme. Autrement dit, Lehady Soglo devrait bâtir son propre champ politique avec une affirmation de son estime de soi dans l'espace public afin de s'appropriier l'électorat Fon. D'un point de vue de la sociologie politique/science politique, on peut dire qu'au-delà de l'ethnicité, l'électorat Fon connaît progressivement une certaine maturité démocratique qu'il faut entretenir dans le temps en vue d'une citoyenneté responsable.

⁷⁰⁹ A cette époque, les deux frères Soglo sont tous membres du parti RB. Lehady Soglo est le candidat officiel de la RB et Galiou Soglo, un candidat indépendant. De plus, au moment où la RB militait comme force opposante aux actions du gouvernement du Docteur Yayi Boni, Galiou Soglo était ministre de ce gouvernement. Cette fissure dans le jeu élitiste de la RB entraîne non seulement des dysfonctionnements internes dans le parti mais aussi des influences sur l'électorat de la RB comme formation politique.

En outre, l'analyse faite montre qu'en 2006, même si près de 4 candidats sur 10 ont accordé leurs suffrages à Yayi Boni⁷¹⁰ les préférences électorales étaient caractérisées par une hétérogénéité ne balayant pas d'un revers de la main le fait ethnique ou ethnorégionaliste dans l'arène électorale⁷¹¹.

S'intéressant donc aux données désagrégées, on constate alors que Adrien Houngbédji a obtenu près de 32% des voix dans le Littoral contre 25,01% dans l'Atlantique; Lehady Soglo avait 14,09% dans le Littoral et 11,49% dans l'Atlantique. Yayi Boni, le nouveau visage en politique avait 38,10% et 37,22% dans le Littoral et l'Atlantique. Adrien Houngbédji et Yayi Boni étaient alors les deux candidats les plus plébiscités par les électeurs de ces deux départements en 2006. Le premier peut être considéré comme autochtone dans la mesure où le Goun appartient au groupe ethnique Fon et apparenté et l'autre est un Nago (un allochtone). On constate aussi que les Fon n'ont privilégié ni Lehady Soglo ni "côté" Adrien Houngbédji comme Nicéphore Soglo en avait bénéficié jusqu'en 2001. Si nous soutenons notre argumentaire par rapport au statut politique de Lehady Soglo, nous pouvons dire que les Fon n'ont pas accordé leur suffrage à Adrien Houngbédji du fait des clivages ethniques entre les Fon et les Goun. Mieux, il faut rappeler qu'en 1996 Adrien Houngbédji avait soutenu Mathieu Kérékou au second tour des élections présidentielles contre Nicéphore Soglo, ce qui a frustré plus d'un électeur Fon. De fait, l'électorat Fon a certainement fait un vote-sanction envers Adrien Houngbédji, qui selon certains dires en 2006, avait déclaré que sa mère est Fon d'Abomey⁷¹². Mais, cela n'a pas amené les Fon à s'engager à ses côtés. Les racines du vote ethnique sont assez profondes.

⁷¹⁰ Un Nago, originaire de Tchaourou, commune frontalière à Parakou au Nord Bénin.

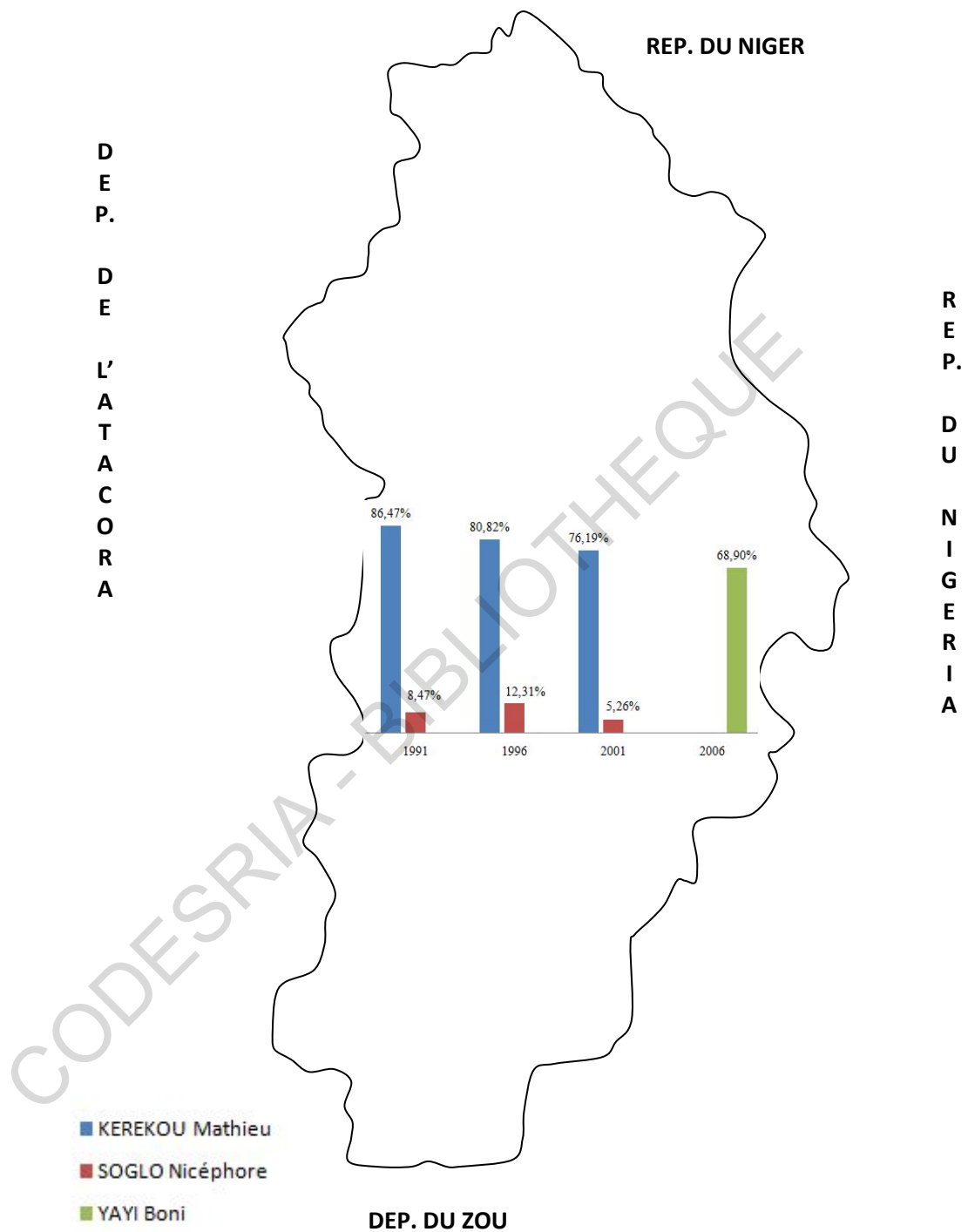
⁷¹¹ Nous reviendrons sur le contexte d'élection de Yayi Boni un peu plus loin.

⁷¹² Nous sommes dans un régime patrilinéaire.

Tableau N° 35 : Poids électoral des candidats dans le Département du Borgou

| Identité des candidats | Elect Pres. 1991 | Poids électoral en 1991 | Elect Pres. 1996 | Poids électoral en 1996 | Elect Pres. 2001 | Poids électoral en 2001 | Elect Pres. 2006 | Poids électoral en 2006 |
|--------------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|
| ABIMBOLA Adébayo | - | - | - | - | 1243 | 0,33 | - | - |
| ADJAHO Richard | - | - | - | - | - | - | 1536 | 0,31 |
| ADJOVI Sévérin | 710 | 0,48 | - | - | - | - | 8254 | 1,67 |
| AGBO Lionel | - | - | 2313 | 0,93 | 929 | 0,25 | 1809 | 0,37 |
| ALAO Sadikou | - | - | - | - | 2015 | 0,54 | - | - |
| AMOUSSOU Ange Bruno | 278 | 0,19 | 4335 | 1,74 | 5875 | 1,56 | 37115 | 7,52 |
| BORNA Bertin | 923 | 0,63 | - | - | - | - | - | - |
| DAGBA Rhétice Franchy | - | - | - | - | 4769 | 1,27 | - | - |
| DAYORI Antoine | - | - | - | - | - | - | 9178 | 1,86 |
| DJAGOUE Léandre | - | - | 2247 | 0,90 | 2030 | 0,54 | 908 | 0,18 |
| DOSSOU Robert | 464 | 0,32 | - | - | - | - | - | - |
| FANTODJI Pascal | - | - | 1087 | 0,44 | - | - | - | - |
| FASSASSI Kamarou | 362 | 0,25 | - | - | - | - | 7108 | 1,44 |
| GBAGUIDI Marcel | - | - | - | - | - | - | 777 | 0,16 |
| GBEDO Marie Elise | - | - | - | - | 1614 | 0,43 | 1120 | 0,23 |
| GNACADJA Luc | - | - | - | - | - | - | 4388 | 0,89 |
| GOUDOU Thomas | 652 | 0,44 | - | - | - | - | - | - |
| HODONOU Adolphe | - | - | - | - | - | - | 1566 | 0,32 |
| HOUNGBEDJI Adrien | 649 | 0,44 | 7164 | 2,87 | 6177 | 1,64 | 36481 | 7,39 |
| HOUNGBEDJI Gatien | 763 | 0,52 | - | - | 1712 | 0,45 | 1641 | 0,33 |
| IBRAHIMA Idrissou | - | - | - | - | - | - | 10463 | 2,12 |
| IDJI Antoine Kolawolé | - | - | - | - | - | - | 2650 | 0,54 |
| KEREKOU Mathieu | 126747 | 86,47 | 201715 | 80,82 | 286775 | 76,19 | - | - |
| KOUYAMI François | - | - | - | - | 1445 | 0,38 | - | - |
| LAFIA Sacca | - | - | - | - | 25395 | 6,75 | - | - |
| LEMON Idelphonse | 303 | 0,21 | - | - | - | - | - | - |
| LOKO François-Xavier | - | - | - | - | 5161 | 1,37 | - | - |
| MENSAH Moïse | 292 | 0,20 | - | - | 0 | - | - | - |
| OLOFINDJI Akandé | - | - | - | - | 732 | 0,19 | - | - |
| SALAMI Zul Kifl | - | - | - | - | - | - | 1235 | 0,25 |
| SEHOUE TO Lazare | - | - | - | - | - | - | 3291 | 0,67 |
| SENOU Richard | - | - | - | - | - | - | 3545 | 0,72 |
| SOGLO Galiou | - | - | - | - | - | - | 763 | 0,15 |
| SOGLO Léhady | - | - | - | - | - | - | 8078 | 1,64 |
| SOGLO Nicéphore | 12416 | 8,47 | 30718 | 12,31 | 19792 | 5,26 | - | - |
| SOULE DANKORO | - | - | - | - | 9718 | 2,58 | 5942 | 1,20 |
| TAWENA Daniel | - | - | - | - | - | - | 3284 | 0,67 |
| TEVOEDJRE Albert | 2013 | 1,37 | - | - | - | - | - | - |
| TOUKOUROU Raphiou | - | - | - | - | - | - | 716 | 0,15 |
| YAHOUÉDEHOU Janvier | - | - | - | - | - | - | 945 | 0,19 |
| YAYI Boni | - | - | - | - | - | - | 340094 | 68,90 |
| ZANNOU Célestine | - | - | - | - | - | - | 750 | 0,15 |
| ZOUMAROU WALLIS Mamoudou | - | - | - | - | 1005 | 0,27 | - | - |
| Total Votants | 146572 | 100 | 249579 | 100 | 376387 | 100 | 493637 | 100 |

Source : Résultats des scrutins électoraux de la Cour Constitutionnelle du Bénin, 1991, 1996, 2001 et 2006 et compilation des données faite par nous.



Carte N°9 : Poids électoral des candidats élus aux élections présidentielles de 1991 à 2006 dans le département du Borgou

Borgou⁷¹³ au Nord Est Bénin est l'une des entités territoriales n'ayant pas un candidat assez représentatif auprès des électeurs. Les candidats ressortissants de cette territorialité sont Soulé Dankoro et Sacca Lafia. Soulé Dankoro, un ancien baron de la révolution populaire du Bénin et plus d'une fois ministre sous ce régime n'a pas pu se constituer un électorat ni sur des considérations ethnorégionalistes ni sur un discours politique objectivement vérifiable, même s'il a été une fois député sous le régime démocratique en cours depuis les années 1990. Il avait obtenu en 2001, 2,58% des voix des électeurs et 1,20% en 2006. Sacca Lafia connu pour son discours "anti-kérékouiste"⁷¹⁴ n'a obtenu que 6,75% des voix des électeurs du Borgou en 2001. Les électeurs du Nord Est du Bénin ont alors préféré soutenir depuis 1991 à 2001 et de façon majoritaire Mathieu Kérékou. Or, ce dernier n'est pas un ressortissant de cette entité territoriale. De 1991 à 2001, le seul candidat potentiellement représentatif au Nord est Mathieu Kérékou. Il y a fait ses meilleurs scores. Il avait eu respectivement en 1991, 1996 et 2001, 86,47%, 80,82% et 76,19% des suffrages contre 8,47%, 12,31% et 5,26% des voix pour son challenger Nicéphore Soglo. Des ressortissants du Sud se situant dans certaines contrées du Borgou notamment à Parakou ont été même brimés au point où au cours de la période électorale, ils migrent souvent vers le Sud et repartent après la ferveur électorale. Mais si nous nous référons aux représentations sociales de l'ethnie on se rend compte qu'il y a assez de clivages entre les Baatombou et les Somba (plus approprié, les Warma) et ceci était politiquement affiché par l'un des leaders politiques originaires du Borgou.

Sacca Lafia, un prince Wassangari affirme, selon certaines sources, qu' « il n'ira pas s'abreuver au marigot-Kérékou, c'est-à-dire au marigot-Somba; il préfère mourir de soif ».

⁷¹³ Borgou en tant que territorialité englobe les actuels départements du Borgou et de l'Alibori.

⁷¹⁴ C'est l'un des originaires du Nord qui s'opposent farouchement et visiblement à la politique de Mathieu Kérékou.

Lors des campagnes électorales en 2001, les enquêtes de terrain ont révélé que Sacca Lafia avait qualifié son adversaire et de surcroît son ennemi de "*mangeur de chien*" pour le désigner comme un Somba et pour lui rappeler qu'il n'est rien et qu'il est en face de son maître. Mathieu Kérékou en répliquant le traitait de bouvier (Sacca Lafia est un vétérinaire) et de chauve-souris qui mange et qui chie sur lui-même. Et pourtant, le mépris est plus ou moins transcendé dès que l'intérêt régional est mis en jeu :

"Taisons nos querelles car il vaut mieux donner du grain de mil à la poule qui est dans ta maison que d'aller le jeter aux perdrix de la brousse" (traduit du Bariba, *ye ko n ka kusu dobi ken yakaso, n sannon n da nen gua ken kparo*).

De plus, présenté aussi bien au Sud et au Nord comme l'homme de la paix, du fait qu'il n'avait pas "incendié" le pays comme ça été le cas dans d'autres Etats comme le Togo, le Burkina Faso, etc. lors de la transition vers la démocratie, Mathieu Kérékou est appelé le chef de la paix qui colmate les brèches (traduit du Bariba, *sina bwendoragui kenki yinnin*). En réalité, les baatonbu en votant Mathieu Kérékou au détriment de Nicéphore Soglo n'ont jamais ou souvent pas voté pour un Somba mais pour un fils du nord qu'est Kérékou. Ceci est très fondé dans la mesure où le Président Nicéphore Soglo, d'origine Fon était en réalité mieux accepté que le Président Mathieu Kérékou en milieu baatonu. Nicéphore Soglo a été élevé au rang de Prince baatonu par le "Roi" de Tobré. Autrement dit, Nicéphore Soglo a été accepté non seulement au sein de la communauté baatonu mais aussi élevé à un rang supérieur réservé à un clan de privilégiés qu'on ne peut intégrer que par le lien du sang. Le nom de prince qu'on lui a donné était Dafia Tobré. Il devient ainsi un baatonu de fait. Kérékou n'a jamais eu droit à ce privilège! De ce fait, les électeurs du Borgou ne font pas là un vote ethnique ni un vote ethnorégionaliste mais plutôt un vote régionaliste

car pour que le Président de la République soit un nordiste⁷¹⁵, il faut un candidat ayant un pouvoir électoral suffisamment élevé pour contrecarrer celui du Sud (Nicéphore Soglo). Dans la perspective lévi-straussienne, le statut baatonu accordé à Nicéphore Soglo n'est rien d'autre qu'une théâtralisation politique.

Cette analyse reste différentielle dans le cas des élections présidentielles de 2006 où c'est Yayi Boni qui a eu les meilleurs scores électoraux (68,90% soit près de 7 électeurs sur 10). Yayi Boni est un Nago originaire de Tchaourou, commune frontalière à Parakou, capitale de la cité des Koubourou. Sa mère est un baatonu. Il a été élevé en milieu *baatonu*. Au-delà du fait qu'il a utilisé son statut de banquier, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) lors de toute la campagne électorale on ne peut nier l'influence de son origine du terroir baatonu sur son pouvoir électoral. Dans ce cas, on pourrait parler de vote ethnorégionaliste. Pour faire une généralisation nécessaire compte tenu de l'oscillation du fait ethnorégionaliste dans le jeu électoral béninois qu'en 2006, on dira que Yayi Boni a repris à sa guise l'ancien électoral du Nord de Mathieu Kérékou même s'il ne s'agit pas d'une fidélité électorale puisqu'étant considéré comme un Baatonu (dans le temps), il avait aussi bénéficié de l'électorat Somba de l'Atacora. Dans la perspective durkheimienne, on peut soutenir que le comportement électoral des électeurs du Nord Bénin relève beaucoup plus d'une solidarité de type mécanique.

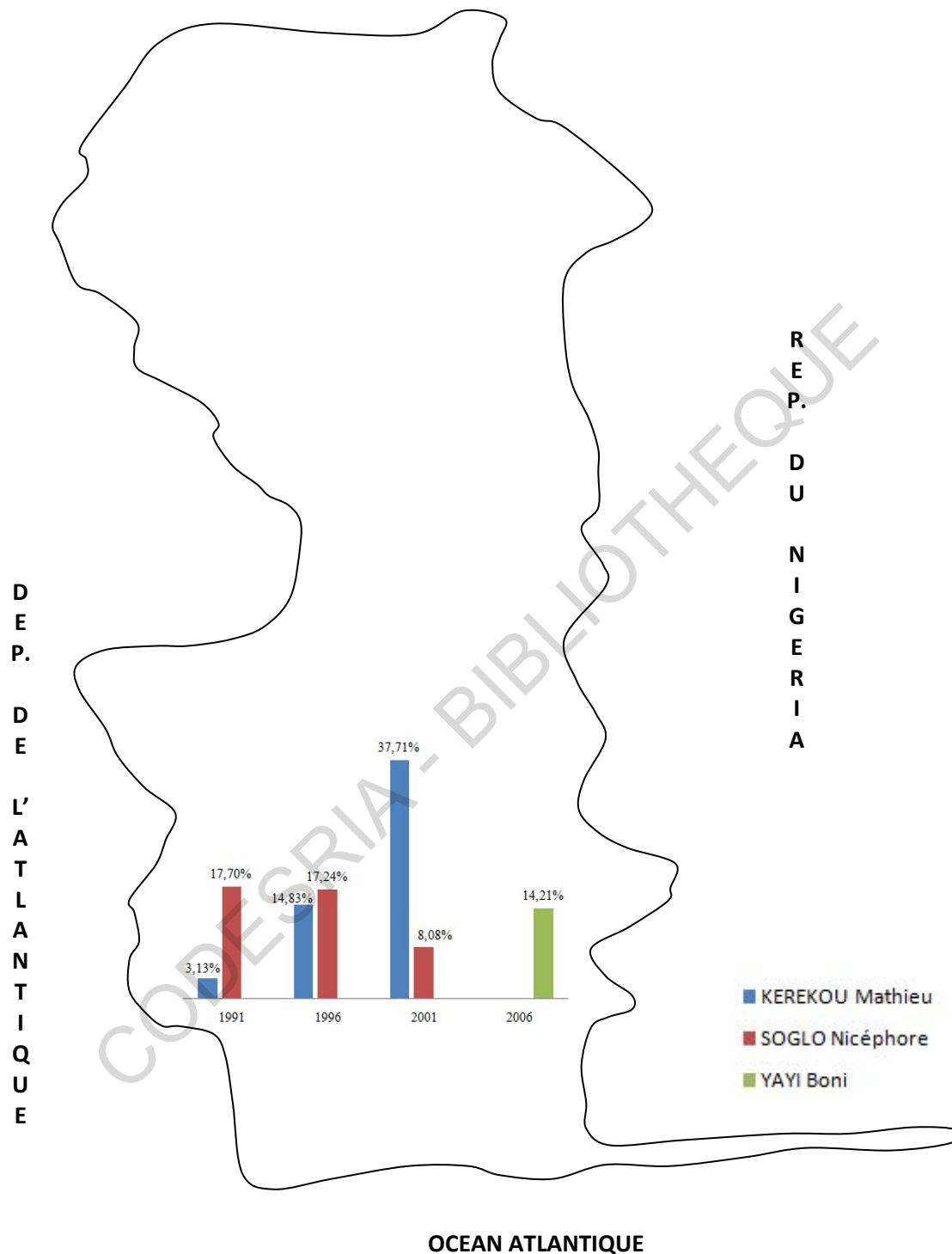
⁷¹⁵ Cela se vérifie aussi pour Yayi Boni.

Tableau N° 36 : Poids électoral des candidats dans le Département de l'Ouémé

| Identité des candidats | Elect Pres. 1991 | Poids électoral en 1991 | Elect Pres. 1996 | Poids électoral en 1996 | Elect Pres. 2001 | Poids électoral en 2001 | Elect Pres. 2006 | Poids électoral en 2006 |
|-----------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|
| ABIMBOLA Adébayo | - | - | - | - | 6701 | 1,47 | - | - |
| ADJAHO Richard | - | - | - | - | - | - | 951 | 0,17 |
| ADJOVI Sévérin | 5530 | 2,64 | - | - | - | - | 2517 | 0,45 |
| AGBO Lionel | - | - | 3114 | 0,96 | 932 | 0,20 | 2211 | 0,40 |
| ALAO Sadikou | - | - | - | - | 1560 | 0,34 | - | - |
| AMOUSSOU Ange Bruno | 2060 | 0,98 | 12673 | 3,92 | 15348 | 3,36 | 21514 | 3,88 |
| BORNA Bertin | 3187 | 1,52 | - | - | - | - | - | - |
| DAGBA Rhétice Franchy | - | - | - | - | 2174 | 0,48 | - | - |
| DAYORI Antoine | - | - | - | - | - | - | 1098 | 0,20 |
| DJAGOUE Léandre | - | - | 3616 | 1,12 | 1671 | 0,37 | 681 | 0,12 |
| DOSSOU Robert | 1439 | 0,69 | - | - | - | - | - | - |
| FANTODJI Pascal | - | - | 2748 | 0,85 | - | - | - | - |
| FASSASSI Kamarou | 2512 | 1,20 | - | - | - | - | 6992 | 1,26 |
| GBAGUIDI Marcel | - | - | - | - | - | - | 430 | 0,08 |
| GBEDO Marie Elise | - | - | - | - | 1677 | 0,37 | 1141 | 0,21 |
| GNACADJA Luc | - | - | - | - | - | - | 3922 | 0,71 |
| GOUDOU Thomas | 2365 | 1,13 | - | - | - | - | - | - |
| HODONOU Adolphe | - | - | - | - | - | - | 1534 | 0,28 |
| HOUNGBEDJI Adrien | 31817 | 15,18 | 197271 | 61,07 | 207427 | 45,37 | 351674 | 63,34 |
| HOUNGBEDJI Gatién | 2793 | 1,33 | - | - | 1627 | 0,36 | 1197 | 0,22 |
| IBRAHIMA Idrissou | - | - | - | - | - | - | 682 | 0,12 |
| IDJI Antoine Kolawolé | - | - | - | - | - | - | 60618 | 10,92 |
| KERÉKOU Mathieu | 6567 | 3,13 | 47920 | 14,83 | 172395 | 37,71 | - | - |
| KOUYAMI François | - | - | - | - | 1300 | 0,28 | - | - |
| LAFIA Sacca | - | - | - | - | 543 | 0,12 | - | - |
| LEMON Idelphonse | 2257 | 1,08 | - | - | 898 | 0,20 | - | - |
| LOKO François-Xavier | - | - | - | - | 1160 | 0,25 | - | - |
| MENSAH Moïse | 1900 | 0,91 | - | - | - | - | - | - |
| OLOFINDJI Akandé | - | - | - | - | 2241 | 0,49 | - | - |
| SALAMI Zul Kifl | - | - | - | - | - | - | 1677 | 0,30 |
| SEHOUETO Lazare | - | - | - | - | - | - | 1378 | 0,25 |
| SENOU Richard | - | - | - | - | - | - | 5263 | 0,95 |
| SOGLO Galiou | - | - | - | - | - | - | 464 | 0,08 |
| SOGLO Léhady | - | - | - | - | - | - | 5749 | 1,04 |
| SOGLO Nicéphore | 37107 | 17,70 | 55703 | 17,24 | 36957 | 8,08 | - | - |
| SOULE DANKORO | - | - | - | - | 1550 | 0,34 | 907 | 0,16 |
| TAWENA Daniel | - | - | - | - | - | - | 1022 | 0,18 |
| TEVOEDJRE Albert | 110099 | 52,52 | - | - | - | - | - | - |
| TOUKOUROU Raphiou | - | - | - | - | - | - | 709 | 0,13 |
| YAHOUÉDEHOU Janvier | - | - | - | - | - | - | 998 | 0,18 |
| YAYI Boni | - | - | - | - | - | - | 78879 | 14,21 |
| ZANNOU Célestine | - | - | - | - | - | - | 979 | 0,18 |
| ZOUMAROU WALLIS Mamoudou | - | - | - | - | 979 | 0,21 | - | - |
| Total Votants | 209633 | 100 | 323045 | 100 | 457140 | 100 | 555187 | 100 |

Source : Résultats des scrutins électoraux de la Cour Constitutionnelle du Bénin, 1991, 1996, 2001 et 2006 et compilation des données faite par nous.

DEP. DU ZOU



Carte N°10 : Poids électoral des candidats élus aux élections présidentielles de 1991 à 2006 dans le département de l'Ouémé

Ouémé⁷¹⁶ est une territorialité située au Sud est du Bénin. Les partis politiques les plus influents sont le PRD de Adrien Houngbédji, un natif Goun de l'Ouémé et le MADEP de Seyfou Fagbohoun, un homme d'affaires Nago du Plateau. L'influence du PRD était élargie sur les deux départements⁷¹⁷ mais depuis la création du MADEP, le PRD a une surface électorale restreinte, c'est-à-dire plus délimitée sur l'étendue du Département de l'Ouémé⁷¹⁸. Les deux ethnies (Goun et Nago) appartiennent à des groupes ethniques différents. Le Goun est apparenté au groupe Fon et le Nago au groupe Yoruba. Adrien Houngbédji avait respectivement eu en 1991, 1996, 2001 et 2006, 15,18%, 61,07%, 45,37% et 63,34% des suffrages. En 1991, 1996 et 2001 Nicéphore Soglo avait eu respectivement 17,70%, 17,24% et 8,08% des suffrages contre 3,13%, 14,83% et 37,71% pour Mathieu Kérékou. Ange Bruno Amoussou n'est pas connu électoralement dans cette localité où il a exercé pendant 4 ans le mandat de Président de l'Assemblée Nationale. Ces résultats confirment que l'un des fiefs électoraux de Adrien Houngbédji est l'Ouémé. Mais, il y a deux nuances à apporter. En 1991, Albert Tévoèdjè, candidat du parti Notre Cause Commune (NCC) aux élections présidentielles et l'un des acteurs clés de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation avait pu mieux mobiliser l'électorat ethnorégionaliste (52,52% des suffrages) que Adrien Houngbédji. Ce qui nous autorise à nouveau à dire que la personnalité de l'homme politique compte aussi aux yeux des électeurs qui font un vote déterministe. Et quand ce dernier n'est plus jamais candidat aux élections présidentielles, Adrien Houngbédji s'est érigé comme l'un des leaders politiques du terroir.

⁷¹⁶ Ouémé en tant que territorialité englobe les actuels départements de l'Ouémé et du Plateau.

⁷¹⁷ Les rapports de proximité qui existent entre les Goun et les Yoruba défient la parenté entre Goun et Fon. C'est d'ailleurs ce qui explique que l'influence du PRD puisse être élargie aux deux départements. De plus, dans le bureau politique du PRD, se trouvent de nombreux Yoruba dont notamment le Secrétaire Général. On peut même dire que le Goun et le Yoruba sont les deux "langues liturgiques" du PRD.

⁷¹⁸ Dans un passé récent, on peut aussi citer le NCC (Notre cause commune de Albert Tévoèdjè) comme un parti ayant une influence sur le terroir.

On constate qu'en 2001, Mathieu Kérékou avait fait aussi un bon score (37,71% soit près de 4 électeurs sur 10) sur un terrain électoral qui n'est forcément pas le sien. Mathieu Kérékou avait obtenu 50,74% (soit 5 électeurs sur 10) des suffrages dans le Plateau et 31,72% (soit 3 électeurs sur 10) dans l'Ouémé. En fait, ayant bénéficié du soutien inconditionnel du MADEP, Mathieu Kérékou a également lancé au cours de sa campagne électorale le projet de réhabilitation de la ville de Porto-Novo⁷¹⁹. De plus, il a été plébiscité par Albert Tévoèdjè.

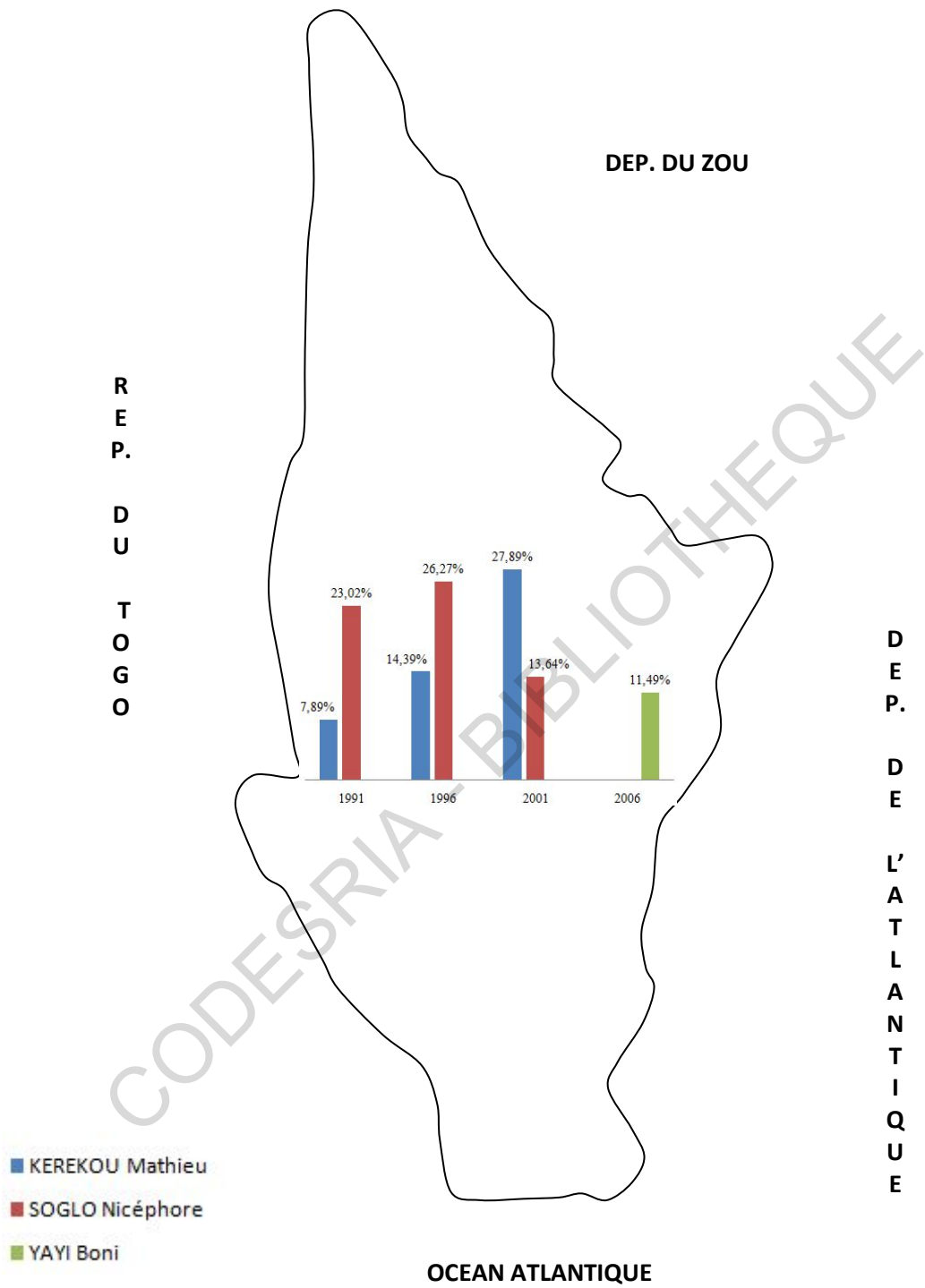
En outre, Antoine Kolawolé IDJI, Président de l'Assemblée Nationale d'alors et candidat MADEP en 2006 avait 10,92% des suffrages et suivant les données désagrégées, il avait obtenu 32,99% dans le Plateau et 1,87% dans l'Ouémé. Autrement dit, *"il n'a été mieux servi que chez lui"*. L'Ouémé et le Plateau sont aussi l'un des terrains électoraux ayant échappé à Yayi Boni en 2006. Il n'avait eu que 14,21% (15,63% dans le Plateau et 13,63% dans l'Ouémé). On pourrait formuler l'hypothèse qu'en plus de son statut de banquier Yayi Boni, un Nago a pu mobiliser un tant soit peu l'électorat Yoruba-Nago de cette territorialité car il a été soutenu par deux ténors non moins importants : Abimbola Adébayo du Plateau et Ataou Soufiano, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) originaire de l'Ouémé. D'autres candidats tels que Zul Kifl Salami, François Kouyami, Akandé Olofindji, Raphiou Toukourou, tous originaires de cette région n'ont pas pu avoir une mobilisation électorale forte dans leur territorialité dans la mesure où ils ont été phagocytés par des « poids lourds ».

⁷¹⁹ Porto-Novo est la capitale politique du Bénin mais cette ville a besoin d'être ré-urbanisée. Sa réhabilitation touche la sensibilité des porto-noviens.

Tableau N° 37 : Poids électoral des candidats dans le Département du Mono

| Identité des candidats | Elect Pres. 1991 | Poids électoral en 1991 | Elect Pres. 1996 | Poids électoral en 1996 | Elect Pres. 2001 | Poids électoral en 2001 | Elect Pres. 2006 | Poids électoral en 2006 |
|-----------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|
| ABIMBOLA Adébayo | - | - | - | - | 1099 | 0,34 | - | - |
| ADJAHO Richard | - | - | - | - | - | - | 464 | 0,11 |
| ADJOVI Sévérin | 5333 | 3,70 | - | - | - | - | 3397 | 0,77 |
| AGBO Lionel | - | - | 3115 | 1,47 | 548 | 0,17 | 551 | 0,13 |
| ALAO Sadikou | - | - | - | - | 486 | 0,15 | - | - |
| AMOUSSOU Ange Bruno | 56686 | 39,28 | 86510 | 40,71 | 161275 | 49,77 | 315447 | 71,95 |
| BORNA Bertin | 2734 | 1,89 | - | - | - | - | - | - |
| DAGBA Rhétice Franchy | - | - | - | - | 1735 | 0,54 | - | - |
| DAYORI Antoine | - | - | - | - | - | - | 742 | 0,17 |
| DJAGOUE Léandre | - | - | 3114 | 1,47 | 1893 | 0,58 | 1307 | 0,30 |
| DOSSOU Robert | 3239 | 2,24 | - | - | - | - | - | - |
| FANTODJI Pascal | - | - | 7927 | 3,73 | - | - | - | - |
| FASSASSI Kamarou | 2157 | 1,49 | - | - | - | - | 1105 | 0,25 |
| GBAGUIDI Marcel | - | - | - | - | - | - | 481 | 0,11 |
| GBEDO Marie Elise | - | - | - | - | 1078 | 0,33 | 1048 | 0,24 |
| GNACADJA Luc | - | - | - | - | - | - | 1928 | 0,44 |
| GOUDOU Thomas | 1231 | 0,85 | - | - | - | - | - | - |
| HODONOU Adolphe | - | - | - | - | - | - | 532 | 0,12 |
| HOUNGBEDJI Adrien | 3365 | 2,33 | 25447 | 11,97 | 14413 | 4,45 | 39571 | 9,03 |
| HOUNGBEDJI Gatién | 1325 | 0,92 | - | - | 1692 | 0,52 | 616 | 0,14 |
| IBRAHIMA Idrissou | - | - | - | - | - | - | 2366 | 0,54 |
| IDJI Antoine Kolawolé | - | - | - | - | - | - | 3078 | 0,70 |
| KEREKOU Mathieu | 11381 | 7,89 | 30581 | 14,39 | 90370 | 27,89 | - | - |
| KOUYAMI François | - | - | - | - | 498 | 0,15 | - | - |
| LAFIA Sacca | - | - | - | - | 481 | 0,15 | - | - |
| LEMON Idelphonse | 2004 | 1,39 | - | - | - | - | - | - |
| LOKO François-Xavier | - | - | - | - | 1409 | 0,43 | - | - |
| MENSAH Moïse | 15888 | 11,01 | - | - | - | - | - | - |
| OLOFINDJI Akandé | - | - | - | - | 704 | 0,22 | - | - |
| SALAMI Zul Kifl | - | - | - | - | - | - | 320 | 0,07 |
| SEHOUETO Lazare | - | - | - | - | - | - | 3928 | 0,90 |
| SENOU Richard | - | - | - | - | - | - | 715 | 0,16 |
| SOGLO Galiou | - | - | - | - | - | - | 233 | 0,05 |
| SOGLO Léhady | - | - | - | - | - | - | 6885 | 1,57 |
| SOGLO Nicéphore | 33215 | 23,02 | 55827 | 26,27 | 44203 | 13,64 | - | - |
| SOULE DANKORO | - | - | - | - | 1522 | 0,47 | 508 | 0,12 |
| TAWENA Daniel | - | - | - | - | - | - | 1502 | 0,34 |
| TEVOEDJRE Albert | 5753 | 3,99 | - | - | - | - | - | - |
| TOUKOUROU Raphiou | - | - | - | - | - | - | 322 | 0,07 |
| YAHOUÉDEHOU Janvier | - | - | - | - | - | - | 475 | 0,11 |
| YAYI Boni | - | - | - | - | - | - | 50393 | 11,49 |
| ZANNOU Célestine | - | - | - | - | - | - | 528 | 0,12 |
| ZOUMAROU WALLIS Mamoudou | - | - | - | - | 664 | 0,20 | - | - |
| Total Votants | 144311 | 100 | 212521 | 100 | 324070 | 100 | 438442 | 100 |

Source : Résultats des scrutins électoraux de la Cour Constitutionnelle du Bénin, 1991, 1996, 2001 et 2006 et compilation des données faite par nous.



Carte N°11 : Poids électoral des candidats élus aux élections présidentielles de 1991 à 2006 dans le département du Mono

Mono⁷²⁰ est une territorialité située au Sud ouest du Bénin. Jusqu'en 2006, l'un des partis politiques les plus influents est le PSD de Ange Bruno Amoussou, un Adja originaire de Djakotomey. Sa formation politique contrôlait les deux départements. Il avait obtenu respectivement en 1991, 1996, 2001 et 2006, 39,28%, 40,71%, 49,77% et 71,95% des suffrages. En 1991, 1996 et 2001 Nicéphore Soglo avait eu respectivement 23,02%, 26,27% et 13,64% des suffrages contre 7,89%, 14,39% et 27,89% pour Mathieu Kérékou. C'est la seule entité territoriale où Ange Bruno Amoussou a électoralement une assise et une influence sur le terroir. Robert Dossou, l'un des artisans de la Conférence Nationale, originaire de Grand-Popo et Moïse Mensah, ancien fonctionnaire international ne sont pas potentiellement des candidats ayant un pouvoir électoral territorialisé. Toutefois, il faut rappeler que selon les résultats du recensement de population de 2001, le groupe Adja et Apparentés est démographiquement concentré dans ces deux départements d'où on peut comprendre pourquoi Ange Bruno Amoussou y a eu les meilleurs scores électoraux. Les électeurs font un vote plus régionaliste qu'ethnique.

On pourrait aussi dire que Adrien Houngbédji (9,03%) et Yayi Boni (11,49%) n'avaient pas un fief électoral dans le Mono-Couffo en 2006. Malgré cela, leurs résultats électoraux ne sont pas insignifiants surtout lorsqu'on sait que l'électorat de cette territorialité rêve d'avoir un des leurs au Palais de la Marina. Par contre, les percées de Nicéphore Soglo peuvent se comprendre par le fait que le Couffo est frontalier aux communes du Département du Zou telles que Agbanhnizoun et Zogbodomey. Nombreux sont les ressortissants de ces communes à migrer vers le Couffo à la recherche de terres fertiles, de commerce, etc. Nous pouvons alors supposer dans un schéma linéaire que ce sont les électeurs Fon qui ont surtout porté leur suffrage à leur frère de sang. De plus, cette entité territoriale du Bénin n'a

⁷²⁰ Mono en tant que territorialité englobe les actuels départements du Mono et du Couffo.

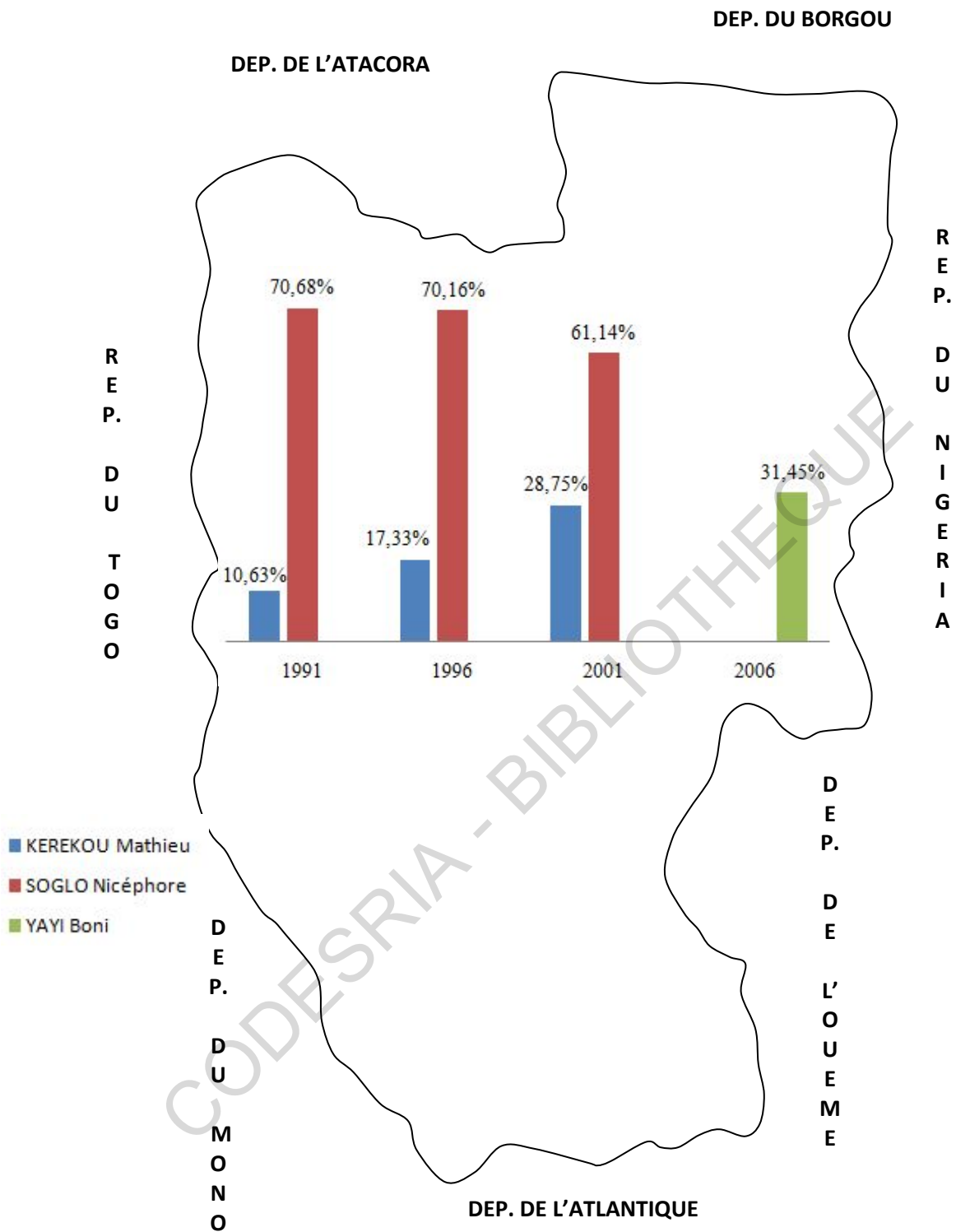
pas connu de grands mouvements politiques comme Abomey, Porto-Novo et Parakou depuis les indépendances et donc, une culture démocratique est plus en cours d'initiation ou fait son chemin.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Tableau N° 38 : Poids électoral des candidats dans le Département du Zou

| Identité des candidats | Elect Pres. 1991 | Poids électoral en 1991 | Elect Pres. 1996 | Poids électoral en 1996 | Elect Pres. 2001 | Poids électoral en 2001 | Elect Pres. 2006 | Poids électoral en 2006 |
|--------------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|
| ABIMBOLA Adébayo | - | - | - | - | 3363 | 0,78 | - | - |
| ADJAHO Richard | - | - | - | - | - | - | 1541 | 0,33 |
| ADJOVI Sévérin | 5657 | 3,10 | - | - | - | - | 6852 | 1,47 |
| AGBO Lionel | - | - | 2036 | 0,73 | 2717 | 0,63 | 859 | 0,18 |
| ALAO Sadikou | - | - | - | - | 641 | 0,15 | - | - |
| AMOUSSOU Ange Bruno | 1991 | 1,09 | 9090 | 3,27 | 9875 | 2,28 | 32408 | 6,97 |
| BORNA Bertin | 3195 | 1,75 | - | - | - | - | - | - |
| DAGBA Rhétice Franchy | - | - | - | - | 1276 | 0,29 | - | - |
| DAYORI Antoine | - | - | - | - | - | - | 2125 | 0,46 |
| DJAGOUE Léandre | - | - | 2175 | 0,78 | 1302 | 0,30 | 421 | 0,09 |
| DOSSOU Robert | 1148 | 0,63 | - | - | - | - | - | - |
| FANTODJI Pascal | - | - | 1520 | 0,55 | - | - | - | - |
| FASSASSI Kamarou | 2163 | 1,19 | - | - | - | - | 3914 | 0,84 |
| GBAGUIDI Marcel | - | - | - | - | - | - | 742 | 0,16 |
| GBEDO Marie Elise | - | - | - | - | 992 | 0,23 | 1071 | 0,23 |
| GNACADJA Luc | - | - | - | - | - | - | 3208 | 0,69 |
| GOUDOU Thomas | 1175 | 0,64 | - | - | - | - | - | - |
| HODONOU Adolphe | - | - | - | - | - | - | 713 | 0,15 |
| HOUNGBEDJI Adrien | 5680 | 3,12 | 19978 | 7,18 | 13979 | 3,22 | 56974 | 12,25 |
| HOUNGBEDJI Gatién | 1117 | 0,61 | - | - | 1177 | 0,27 | 858 | 0,18 |
| IBRAHIMA Idrissou | - | - | - | - | - | - | 1606 | 0,35 |
| IDJI Antoine Kolawolé | - | - | - | - | - | - | 9771 | 2,10 |
| KERÉKOU Mathieu | 19375 | 10,63 | 48222 | 17,33 | 124630 | 28,75 | - | - |
| KOUYAMI François | - | - | - | - | 940 | 0,22 | - | - |
| LAFIA Sacca | - | - | - | - | 1344 | 0,31 | - | - |
| LEMON Idelphonse | 1711 | 0,94 | - | - | - | - | - | - |
| LOKO François-Xavier | - | - | - | - | 2637 | 0,61 | - | - |
| MENSAH Moïse | 4395 | 2,41 | - | - | - | - | - | - |
| OLOFINDJI Akandé | - | - | - | - | 931 | 0,21 | - | - |
| SALAMI Zul Kifl | - | - | - | - | - | - | 1490 | 0,32 |
| SEHOUE TO Lazare | - | - | - | - | - | - | 32693 | 7,03 |
| SENOU Richard | - | - | - | - | - | - | 2416 | 0,52 |
| SOGLO Galiou | - | - | - | - | - | - | 1511 | 0,32 |
| SOGLO Léhady | - | - | - | - | - | - | 138245 | 29,73 |
| SOGLO Nicéphore | 128819 | 70,68 | 195193 | 70,16 | 265020 | 61,14 | - | - |
| SOULE DANKORO | - | - | - | - | 840 | 0,19 | 691 | 0,15 |
| TAWENA Daniel | - | - | - | - | - | - | 2558 | 0,55 |
| TEVOEDJRE Albert | 5838 | 3,20 | - | - | - | - | - | - |
| TOUKOUROU Raphiou | - | - | - | - | - | - | 529 | 0,11 |
| YAHOUÉDEHOU Janvier | - | - | - | - | - | - | 12388 | 2,66 |
| YAYI Boni | - | - | - | - | - | - | 146231 | 31,45 |
| ZANNOU Célestine | - | - | - | - | - | - | 3199 | 0,69 |
| ZOUMAROU WALLIS Mamoudou | - | - | - | - | 1824 | 0,42 | - | - |
| Total Votants | 182264 | 100 | 278214 | 100 | 433488 | 100 | 465014 | 100 |

Source : Résultats des scrutins électoraux de la Cour Constitutionnelle du Bénin, 1991, 1996, 2001 et 2006 et compilation des données faite par nous.



Carte N°12 : Poids électoral des candidats élus aux élections présidentielles de 1991 à 2006 dans le département du Zou

Zou⁷²¹ est une entité territoriale située au Centre du Bénin. Dans la représentation sociale, le Zou est le symbole de la royauté. On comprend alors que la tradition politique est très ancienne dans ce cadre géographique. Par contre, faute de leaders politiques de taille, les Collines pouvaient être considérées jusqu'en 2006 comme un espace politique régulateur du jeu électoral. Tantôt cet électorat bascule pour un candidat du Sud tantôt pour un candidat du Nord. La Renaissance du Bénin (RB) de Nicéphore Soglo, fils d'Abomey d'ethnie Fon a pour terrain de prédilection, le Département du Zou fortement occupé du point de vue démographique par des Fon⁷²². Il avait obtenu respectivement en 1991, 1996 et 2001, 70,68%, 70,16%, 61,14% des suffrages contre 10,63%, 17,33% et 28,75% pour Mathieu Kérékou. Si en 2001, Mathieu Kérékou a pu obtenir 28,75% des voix dans l'entité qu'est le Zou, c'est parce que 51,29% des électeurs des Collines ont porté leur choix sur lui contre 12,49% dans le Zou. Une fois encore la charge émotionnelle liée à la personnalité politique de Nicéphore Soglo a largement influencé l'électorat. De plus, il a été pratiquement le seul candidat Fon ayant un pouvoir électoral compétitif. Thomas Goudou ressortissant de la commune d'Agbangnizoun ne fait pas le poids devant Nicéphore Soglo, ancien fonctionnaire de la Banque Mondiale et positionné comme Premier ministre selon les recommandations de la Conférence Nationale. Lehadu Soglo, dont l'un des fiefs électoraux en construction est le Zou, et Yayi Boni, les Collines ont pu mobiliser respectivement l'électorat Fon et Nago avec un discours ethnique tenu par leurs sympathisants lors de la campagne électorale⁷²³.

⁷²¹ Zou en tant que territorialité englobe les actuels départements du Zou et des Collines.

⁷²² Selon l'INSAE, 2002 il y a 92,4 % de Fon et apparentés dans le Zou.

⁷²³ Etant Coordonnateur du Département du Zou pour le compte d'une étude du CEBEDES sur la perception des élections présidentielles de 2006, nous avons suivi ces campagnes électorales et discuter avec plusieurs électeurs sur les préférences de leur vote. De plus, il nous a été revenu de finaliser le rapport de la recherche fait sur les deux Départements (Zou et Collines). Des données empiriques de cette étude sont exploitées dans la présente thèse puisque l'étude était menée à un moment où l'électeur était-en-situation.

Toutefois, le vote ethnique ou ethnorégionaliste n'est pas stricto sensus. En 2006, le retrait de Nicéphore Soglo des présidentiables a facilité à d'autres candidats de faire des percées électorales. On peut citer Adrien Houngbédji (12,25%) et Ange Bruno Amoussou (6,97%). Lazare Sèhoueto de Zogbodomey pourrait être aussi vu comme un candidat du futur (7,03%).

S'intéressant de près à l'électorat de Boni Yayi, candidat ayant remporté les élections présidentielles de 2006, nos analyses révèlent qu'on ne peut pas affirmer comme le montrent certains politologues tels que Cédric Mayrague du CEAN que « la diversité des origines du candidat – le fait qu'il ne puisse être identifié à une seule composante culturelle de la société béninoise – a appuyé son image de rassembleur, capable de transcender les divisions liées aux appartenances – revendiquées ou subies – régionales ou ethniques et de rassembler au-delà des origines des uns et des autres. Cet élément reposait principalement sur l'origine du candidat, né en 1952 à Tchaourou, ville géographiquement située au centre du pays, à 60 km au sud de Parakou, à la limite entre les départements des Collines et du Borgou. Son père est un Nago, population d'origine yoruba anciennement installée dans cette partie du pays, tandis que sa mère est bariba, population implantée dans le Nord du pays. Cette dimension était renforcée par le fait qu'il s'est marié avec une de Souza, grande famille de la région de Ouidah dans le sud du pays. Ainsi, son histoire personnelle le rattachait à des populations historiquement liées au Nord, au Centre-Est et au Sud du Bénin »⁷²⁴. Les acteurs sociaux du Centre et du Nord ayant des liens de parenté et des contiguités sociolinguistiques et culturelles, les scores électoraux faits par Boni Yayi peuvent se comprendre aisément. Ce n'est pas une évidence que les populations du Sud ont voté pour Boni Yayi en "régardant" son alliance avec une femme de Ouidah mais plutôt son

⁷²⁴ MAYRAGUE C., Yayi Boni, un président inattendu ? Construction de la figure du candidat et dynamiques électorales au Bénin, *Politique africaine*, n° 102 - juin 2006, pp. 164-165

expertise d'économiste-gestionnaire attestée à la tête de la BOAD⁷²⁵. De plus, Nicéphore Soglo et Mathieu Kérékou, les plus influents à la course au pouvoir étaient écartés par une limite d'âge⁷²⁶. Ce qui induit une fluidité de l'électorat du Sud.

Par ailleurs, malgré toutes les transformations sociales, économiques, politiques et de changement de mentalités qu'induit le fait urbain⁷²⁷, on voit bien que dans les trois grandes villes du Bénin, l'électorat semble être encore fondé sur des maximes ethniques. Parakou, où le peuplement est essentiellement baatonu, dendi et nago a été toujours la chasse gardée des candidats provenant d'un quelconque village du Nord aux élections nationales ou d'un fils du terroir (cas de Kérékou, natif de Kouarfa dans la commune de Natitingou et de Yayi Boni, originaire de Tchaourou, commune frontalière et porte d'entrée à celle de Parakou pour les élections présidentielles) ; Porto-Novo, fief de Adrien Houngbédji, fils du terroir. Cotonou, malgré son caractère cosmopolite et dont les Fon sont plus représentatifs constitue la "force tranquille" de la RB de Nicéphore Soglo.

⁷²⁵ Ceci ne résulte pas d'une analyse déterministe mais plutôt rationnelle abordée largement dans le dernier chapitre de ce travail de recherche.

⁷²⁶ Article 44 de la Constitution du 11 décembre 1990.

⁷²⁷ Cf. BAUJEAU-GARNIER J. et CHABOT G., *Traité de géographie urbaine*, Paris, Ed. Armand Colin, 1963 ne manqueront pas de préciser que le fait urbain est sans doute, l'un des traits les plus frappants de la civilisation contemporaine. Une croissance urbaine qui ne se réalise pas sans problèmes : la montée des prix qui dépend des besoins de la demande et de la spéculation, l'envahissement de vastes espaces par de constructions nouvelles, etc. SINOUE A. et al, *Les villes d'Afrique noire en 1650-1960, Politiques et opérations d'urbanisme et d'habitat*, Paris, La documentation française, 1989 se sont préoccupés à montrer dans leurs études que les événements politiques modifient timidement les modalités d'aménagement d'une ville dans la mesure où la production de la ville est par essence une œuvre de longue durée ayant ses propres logiques. PAULET J-P., *Géographie urbaine*, Paris, Ed. Armand Colin, 2000 dira que "la société agit sur son espace qui, en retour, la détermine". Pour COQUERY-VIDROVITCH C., (sous la dir.), *Processus d'urbanisation en Afrique* (Tome I), Paris, l'Harmattan, 1988, la ville est un « un centre de densification humaine et de diffusion culturelle. Les conditions de son existence sont des conditions à la fois économique, politique et d'organisation de la production et des échanges ». Kakaï S. H. F. (2006) dans son mémoire de DESS en Populations et dynamiques urbaines sur "Lotissement et dynamiques foncières dans la conurbation d'Abomey-Bohicon" a montré toute la pesanteur du fait urbain dans le renouvellement de l'espace géographique et dans les occupations et activités humaines dans ces deux villes du Bénin.

L'ethnicité et le régionalisme sont des vecteurs dominants du comportement de l'électorat béninois. L'analyse des statistiques révèle d'autres indices qui ne sont de moindre importance : la personnalité du candidat, la popularité rattachée à un terroir, les appuis partisans hétéroethniques, en un mot son pouvoir électoral. Ces indices expliquent le fait que certains candidats obtiennent des valeurs croissantes de suffrages dans des électorsats qui ne sont pas référés à leur ethnie et à leur région. Autrement dit, d'une territorialité à une autre le vote déterministe ne prend pas la même configuration ethnique ou régionaliste. De plus, « l'implantation régionale des partis est attestée par la distribution territoriale des votes qui reflète la mobilisation communautaire. Le choix des électeurs se porte très souvent sur les compétiteurs avec lesquels ils partagent des affinités ethniques et régionales. Par conséquent, les suffrages revêtent une expression ethno-régionale importante »⁷²⁸.

Au Cameroun, un géographe dira qu'empiriquement :

Le premier ministre est de l'Ouest ; le président de l'Assemblée du Nord ; le Sud, le Centre et l'Est c'est pour le Président de la République⁷²⁹.

D'autres Etats africains comme le Congo n'échappent pas à cette donne ethnique. Malgré son élection avec près de 62% de suffrages, Pascal Lissouba, l'un des rares chefs d'Etat congolais à accéder au pouvoir à la suite d'une élection libre et démocratique, le 16 août 1992 était élu sur une base ethnorégionaliste.

⁷²⁸ MENTHONG H-L., Vote et communautarisme au Cameroun : "un vote de coeur, de sang et de raison", *Politique africaine*, N°69, 1998, <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/069040.pdf> (consulté le 15 juin 2009).

⁷²⁹ Propos issus d'une discussion en ligne (*Yahoo messenger*) avec un géographe camerounais, 15 juillet 2009

Tableau N°39 : Résultats aux élections de 1992 opposant Pascal Lissouba à Bernard Kolelas au Congo

| Régions | Suffrages Pascal Lissouba | % | Suffrages Bernard Kolelas | % | Electeurs |
|------------|---------------------------|-------|---------------------------|-------|------------------------|
| KOUILOU | 72706 | 49,23 | 74968 | 50,77 | 147674 / 276835 |
| NIARI | 81540 | 92,70 | 6423 | 7,3 | 87963 / 119516 |
| BOUENZA | 74077 | 91,16 | 7187 | 8,84 | 81274 / 119347 |
| LEKOU MOU | 34695 | 98,51 | 526 | 1,49 | 35221 / 42655 |
| POOL | 10779 | 11,29 | 68092 | 88,71 | 78871 / 117154 |
| PLATEAUX | 45861 | 88,71 | 5839 | 11,29 | 51700 / 78985 |
| SANGHA | 12650 | 93,44 | 888 | 6,56 | 13538 / 29924 |
| CUVETTE | 48424 | 94,64 | 2743 | 5,36 | 51167 / 94936 |
| LIKOUALA | 9771 | 96,34 | 371 | 3,66 | 10142 / 22459 |
| BRAZAVILLE | 115892 | 43,20 | 152359 | 56,80 | 168251 / 446366 |

Source : KITSIMBOU X. B., 2001⁷³⁰

Le tableau ci-dessus montre que les votes sont essentiellement orientés sur les origines du candidat. Dans la région du Kouilou par exemple, Bernard Kolelas a remporté l'élection sur consigne de vote de Thystère Tchikaya, car cette région est le fief originel du Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès social (R.D.P.S.). Pour les régions du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou, la victoire du candidat Lissouba était naturelle car ces régions sont essentiellement des zones à forte concentration ethnique et groupe ethnique proche de Pascal Lissouba. Les régions de la Sangha, de la Likouala, des Plateaux et de la Cuvette ont massivement voté Pascal Lissouba pour des raisons d'alliance électorale avec les candidats Yhombi, Ganao et Sassou. Brazzaville et la région du Pool sont des régions qui votent Bernard Kolelas, le leader traditionnel de cette zone fortement ethnicisée. En définitive, les élections présidentielles ont confirmé les tendances des premières consultations. En consacrant la victoire du candidat Lissouba à la magistrature suprême, ces élections ont réaffirmé l'impact du « vote sentimentaliste » et ont finalisé la nouvelle sociologie électorale du Congo⁷³¹.

⁷³⁰ KITSIMBOU X. B., *La démocratie et les réalités ethniques au Congo*, Université de Nancy II, Thèse de doctorat en sciences politiques, 2001, pp. 105-106.

⁷³¹ Le tableau et le commentaire sont tirés de KITSIMBOU X. B., op. cit., pp. 105-106

Le cas de la Côte d'Ivoire aux élections présidentielles de 2010 mérite également une attention de l'analyste politique. En effet, malgré le repère identitaire polarisé autour de l'ivoirité, ces élections notamment le premier tour a démontré l'ascendance géographique et l'origine ethnique des candidats sur le vote des citoyens. Ainsi, le Nord de la Côte d'Ivoire serait le « fief » d'Alassane Dramane Ouattara. Il l'emportait dans des bastions comme Korogho, Odienné, Ferkéssédougou, Boundiali, Ouangolo, Katiola, villes du nord, où il réalisait des scores proches du 100%. Pour Laurent Gbagbo (président sortant), d'origine bété, ce sont les régions de l'ouest ivoirien comme (Bangolo, Toulepleu, Duekoué, Guiglo etc..), fief des populations d'origine Bété et celles du centre ouest (dont Gagnoa, dans sa région natale), qui l'ont plébiscité. Cependant, le Sud et le Sud Comoé, fief du candidat Henri Konan Bédié, l'ont échappé au profit de Laurent Gbagbo. Le vote ethnique a donc ses enjeux et ses réalités. Le sociologue Francis Akindès disait déjà que « l'ingénierie politique est calquée sur les identités ethniques justifiant des opportunités inégales d'accès aux espaces de pouvoir. Les communautés s'organisent ; elles s'identifient à un homme, soit pour accéder au pouvoir, soit pour le conserver⁷³².

Dans les démocraties avancées et lors des joutes électorales comme c'est le cas en France, l'analyse du vote ne s'écarte pas de telles considérations même si elles ne sont du même ordre que dans les pays du Sud. « A l'exception de l'Auvergne et des marges occidentales du massif Central [Ségolène Royal], ces espaces ont pour la plupart majoritairement soutenu Nicolas Sarkozy (le nord-ouest, dans un trapèze Le Havre – Dunkerque – Charleville – Reims, l'Alsace, la Franche Comté, le littoral méditerranéen, de Marseille à Menton, ainsi que son arrière-pays et les basses Alpes, et enfin, la Corse. A l'inverse, les cantons les « moins civiques » sont ceux où le

⁷³² AKINDES F., Les tensions politiques et sociétales en période de récession : la Côte d'Ivoire et le Kenya, débat N° 120 sur la thématique « Lieux et territoires de mobilisation des ressources futures », publié sur <http://www.afrique-demain.org/debat-120-tensions-politiques-au-kenya-et-en-cote-divoire>, consulté le 15 mars 2010.

candidat centriste [François Bayrou] avait réalisé un bon score, souvent supérieur à 15% des suffrages exprimés »⁷³³. A cette géographie du vote, s'ajoute la connotation ethnique. L'analyse de Jean-Yves Ménébrez révèle que le vote ethnique a été une constante. Certes, il n'a pas changé le sens du scrutin mais a atténué l'écart entre Royal et Sarkozy ; sans le vote ethnique, la différence de 6 points qui les sépare aurait pu monter à 10⁷³⁴.

En outre, le vote ethnique peut également donner lieu à des chevauchements entre les acteurs politiques des différentes contrées d'un Etat tel que le Bénin. Les leaders politiques n'arrivent pas toujours à une conquête nationale puisque limitée par des avatars historiques et des barrières ethniques. Le vote suppose alors une compétition entre acteurs politiques et entre communautés différentes. Les joutes électorales sont souvent la période de résurgence des identités ethnorégionalistes capables d'induire des conflits ethniques. Un candidat aux élections présidentielles doit s'efforcer de transcender le fait ethnorégionaliste au nom de l'intérêt général. De même, la présente étude permet de souligner que les « nombreux » candidats "spontanés" qui surgissent à la veille des élections présidentielles et qui sortent du « néant » n'ont souvent pas d'assise territoriale. Il semble que le titre de candidat aux élections présidentielles sert à une carte de redistribution politique aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'étranger⁷³⁵. Toutefois, des candidatures sont sollicitées pour fragiliser l'électorat d'un ténor politique assimilant une région en un fief électoral.

⁷³³ COLANGE C., Présidentielle 2007 second tour : Nouvelle géographie des votes et réaligement partisan, Cyberge, *Elections présidentielles 2007 en France*, mis en ligne le 15 mai 2007, modifié le 15 mai 2007. URL : <http://www.cyberge.eu/index6022.html>. Consulté le 19 juin 2009.

⁷³⁴ Ménébrez Jean-Yves, cf. « Présidentielles : les deux France » http://www.polemia.com/contenu.php?cat_id=39&iddoc=1448, consulté le 15 février 2011.

⁷³⁵ Des candidats déposent aussi leur candidature afin de se positionner au deuxième tour pour soutenir les meilleurs challengers. Ceci constitue vraisemblablement un atout pour occuper de hautes fonctions ou pour servir de médiateurs politiques.

Quant aux femmes candidates (Maître Marie Elise Gbèdo et Célestine Zannou) aux élections présidentielles, leurs résultats électoraux peuvent se lire autrement⁷³⁶. L'affirmation des droits politiques des femmes se heurte à des obstacles et barrières. La sous-représentation des femmes au sein des instances décisionnelles est un fait empirique et traduit une inégalité de genre. L'ensemble du corps social ne participant pas à la vie sociopolitique, malgré l'acceptation des normes et règles juridiques qui régissent la société (la régulation sociale), l'intégration des acteurs sociaux dans le tissu social peut ne pas être parfaite. Il urge donc de rechercher les causes de cette sous représentation et ce, dans la tradition et dans les mécanismes de sous-développement. Elles sont essentiellement liées à la faiblesse du statut juridique de la femme, aux pesanteurs sociologiques, à l'inégal accès à l'éducation et aux obstacles d'ordre symbolique. Le statut juridique de la femme au Bénin a été longtemps régi par les normes coutumières contenues dans le "Coutumier du Dahomey" de 1931 et le code civil de 1804. Les acteurs sociaux béninois se réfèrent le plus souvent au "Coutumier" mieux connu et plus adapté aux réalités sociologiques des communautés. Or, ce Coutumier est en lui-même source d'inégalité et d'iniquité. On en a pour preuve l'article 218 qui affirme que " l'émancipation n'existe pas pour la femme". Mais, malgré la *loi fondamentale de la République populaire du Bénin* (RPB) de 1977 (art. 124) et la *Constitution* du 11 décembre 1990 (art. 26) qui ont reconnu l'égalité entre les genres, il semble que le statut juridique de la femme a peu évolué et ses droits individuels politique limités. Les rapports sociaux inégalitaires persistent donc entre l'homme et la femme à tous les échelons de la vie et peuvent aussi être mis en relief à partir des pesanteurs socioculturelles. Des discours populaires, on peut entendre les propos : *'la politique n'est pas l'affaire des femmes'*, *'il revient aux hommes de prendre les décisions et*

⁷³⁶ Cf. KAKAI S. H. F., *Interprétations juridiques et sociologiques des pratiques et perceptions des acteurs sur la décentralisation au Bénin*, Mémoire de DEA en Droits de l'homme et démocratie, Chaire UNESCO/FADESP/UAC, 2005-2006, pp. 60-61

nous exécutons”, etc. Ces prédispositions ancrées dans la mentalité non seulement des hommes mais aussi des femmes ont une influence qu’on n’imagine pas sur l’organisation et le fonctionnement des institutions politiques étatiques et décentralisées. « Il y aurait, ainsi, un “passé” d’illégitimité qui entacherait le pouvoir (et qui), semble-t-il, rendrait les femmes peu enclines à briguer la légitimité populaire, ou même à avoir, simplement, leur intérêt pour le pouvoir. Ce serait, du reste, les mêmes raisons qui feraient qu’une femme qui recherche le pouvoir, paraît “dangereuse” ou “libre” et qui expliqueraient, aussi, que les femmes, surtout dans l’Afrique contemporaine, se soient rarement illustrées dans des coups d’Etat politiques »⁷³⁷. Ainsi, « si la femme ne participe pas du tout ou trop peu à la vie sociale, cela ne tient pas à une raison psychologique inhérente à son sexe, mais à des raisons sociales qui ont fait obstacle jusqu’ici à sa participation »⁷³⁸. Tout court alors vers la sexualisation de l’espace social de l’Homme⁷³⁹. On pourrait dire que le personnel politique n’est pas encore féminin.

Quant au deuxième tour des élections présidentielles, on constate que les résultats proclamés par la Cour Constitutionnelle depuis l’avènement de la démocratie ont toujours opposé deux candidats appartenant aux deux grands blocs géographiques ; le Nord et le Sud : Nicéphore Soglo et Mathieu Kérékou de 1991 à 2001 puis Adrien Houngbédji et Yayi Boni en 2006. Pour nombre d’analystes politiques, il s’agit du jeu des alliances qui consacre le triomphe de l’un ou de l’autre. Or, le jeu des alliances fait appel au suivi de la consigne de vote. On se pose alors la question de savoir pourquoi les électeurs qui sont plus attachés à l’identité communautaire au

⁷³⁷ UIDH, rapport 1995/1996

⁷³⁸ SAN Martin Hermann, *Machismo ou la suprématie du mâle* in *Le Courrier-UNESCO*, Paris, Mars 1975

⁷³⁹ Cf. KAKAI S. H. F., *Approche Genre et Projets de développement au Bénin : Cas du PNDC à Djidja et du PADEL à Nikki*. Mémoire de Maîtrise de Sociologie-Anthropologie, Université d’Abomey-Calavi, 2003. pp 47-87

premier tour, sont également capables de suivre les consignes de vote?

Des types de réponses peuvent être apportés :

- Dans leurs représentations politiques, les électeurs votent toujours pour leur leader qu'ils pensent s'associer à la majorité ou le candidat soutenu pour avoir une caution politique.
- Les leaders politiques étant aussi des leaders d'opinion auprès de leur électorat territorialisé, les électeurs pensent qu'ils ont toutes les garanties possibles de voir leurs conditions de vie s'améliorer si le leader X peut s'allier avec tel ou tel candidat au deuxième tour.
- Les électeurs ont réussi leur socialisation aux préférences partisans dictées par les leaders de leurs territorialités et donc, ils sont surdéterminés par leur groupe d'appartenance.

On peut dire que les électeurs font un transfert de vote c'est-à-dire qu'il s'agit d'un vote déterministe en différé. Le modèle de l'électeur captif est mis en relief. "Or, le vote dit « captif » n'est pas un vote libre, c'est un vote biaisé" affirme un analyste politique béninois⁷⁴⁰. Sous un autre angle (de type psychologique), on peut dire que cela s'explique par la hiérarchisation des motivations.

- Au premier tour, le crédit est accordé au candidat de l'ethnie/région. En l'absence de lui au second tour, le crédit est accordé au candidat qu'on estime "éclairé" pour le développement du pays (illustration faite à l'élection de Yayi Boni en 2006).
- Des électeurs cherchent à faire un vote utile en se démarquant des intérêts partisans. Ils peuvent voter pour le candidat de l'ethnie ou non.

⁷⁴⁰ DISSOU M., *Le Bénin et l'épreuve démocratique : leçons des élections de 1991 à 2001*, Paris, L'harmattan, 2002, p. 118

- Des électeurs cherchent à voter pour le candidat ayant plus de popularité car « *en jouant, on ne doit pas perdre* »⁷⁴¹. Autrement dit, le vote devient plus rationnel au second tour.

Cependant, les élections présidentielles de mars 2011 présentent une particularité : elles sont sans un second tour. Le président Yayi Boni, candidat à sa propre succession a gagné les élections avec un suffrage exprimé à 1 579 550 voix sur 1 486 223 qu'il fallait pour obtenir la majorité absolue⁷⁴². Le facteur ethnorégional a-t-il eu d'effet ? En dépit des données désagrégées qui ne sont pas encore disponibles⁷⁴³, les tendances électorales confirment que les électeurs ont fait référence au fait identitaire. Les électeurs de l'Ouémé ont voté massivement pour Adrien Houngbédji plutôt que pour Yayi Boni ou encore pour Abdoulaye Bio Tchané. Il en est de même de l'électorat du Nord pour Boni Yayi. Cependant, à ce type d'explication s'ajoutent d'autres raisons fondamentales qui permettent d'expliquer la victoire électorale de Yayi Boni au premier tour. « En fait, par conservatisme ou par légitimisme, le corps électoral a tendance à renouveler sa confiance à ceux qu'il connaît, qu'il voit quotidiennement dans l'exercice du pouvoir et qui s'imposent insidieusement à sa conscience comme nés pour la fonction et que tout changement de cap ou de gouvernant serait un saut dans l'inconnu, susceptible de provoquer le chaos »⁷⁴⁴. De plus, il est sans doute évident que Yayi Boni dispose d'un réseau relationnel assez dynamique permettant de rallier des leaders d'opinion et de noter la fidélité de ses alliés aussi bien du Nord que du Sud. Autrement dit, son pouvoir électoral est assez étendu et il est fort possible que nombre d'électeurs ont fait un vote déterministe en différé ou en

⁷⁴¹ Expression d'un universitaire béninois, spécialiste des mathématiques de décision.

⁷⁴² Résultats de la Cour Constitutionnelle, mars 2011

⁷⁴³ Nous faisons cette analyse quelques jours après la proclamation définitive des résultats.

⁷⁴⁴ HOLO T., "Démocratie revitalisée ou démocratie émasculée ? Les constitutions du nouveau démocratique dans les Etats de l'espace francophone africain : régimes juridiques et systèmes politiques", *Revue Béninoise de Sciences Juridiques et Administratives* (R.B.S.J.A.), N°16, p. 17-41 (33)

l'absence de personnalités politiques remarquables dans leur communauté, un vote actionniste (vote utile).

En outre, dans les Etats où il existe des minorités nationales/ethniques comme la Roumanie, un candidat de cette minorité n'a pas toutes les chances électorales de se faire élire. Des citoyens roumains atypiques et roumains d'origine hongroise (sociologues, spécialistes du droit public et politologues) interviewés ont confirmé le comportement électoral devenu empirique selon lequel :

Un roumain ne peut voter pour un hongrois mais l'inverse est bien possible" (*vot etnic* en roumain). Une économiste roumaine (A. S.) de l'UBB à Cluj-Napoca dit : « je vote roumain parce que je suis roumaine. Ce n'est pas bon de voter pour les gens qui ne sont pas de votre nationalité car il y a une rivalité entre hongrois et roumains ».

Ce modèle empirique électoral fondé sur des clivages ethniques et sur des représentations sociales reste figé et ne peut permettre une régénération de la démocratie, voire la mise en marche d'une vision commune partagée pour le développement. L'exercice du pouvoir politique devient un acte symbolique pour nombre d'acteurs politiques *maygars*, dans la mesure où aux élections présidentielles, un homme politique *maygar* (hongrois) peut bien poser sa candidature dans la perspective d'affirmer la représentation politique de son groupe d'appartenance. "Selon la théorie de la solidarité ethnique, l'adhésion à une minorité désavantagée renforce le sentiment de solidarité et la participation politique puisque cette dernière constitue un moyen d'améliorer la situation d'un groupe. [...] Une autre explication de l'engagement politique des étrangers s'appuie sur le processus de frustration en raison du décalage entre une aspiration élevée et la possibilité d'une réalisation médiocre. [...] La participation politique est conditionnée à

la citoyenneté et celle-ci est elle-même conditionnée à la nationalité⁷⁴⁵. Pour le juriste togolais Adama Kpodar, la démocratie pluraliste repose effectivement sur le respect de la minorité, de l'opposition. [...] Si dans la pensée rousseauiste, la loi est l'expression de la volonté générale, elle peut errer et la minorité est là pour éviter les écarts de la majorité⁷⁴⁶. En outre, quelle géosociologie peut-on faire des élections législatives ?

B- Le cas des élections législatives

Le Parlement béninois est à sa 6^{ème} mandature aux élections législatives de 2011. Les échéances électorales ont lieu tous les 4 ans. L'analyse électorale fait montre de la véracité du facteur ethnorégionaliste dans les élections législatives depuis l'avènement de la démocratie au Bénin.

Ainsi, par exemple, aux élections de 1991 dans la 1^{ère} circonscription électorale de l'Atacora (Boukoubé, Cobly, Matéri, Tanguiéta), Boukoubé capte 2 des 3 sièges en lice. Tanguiéta a voté pour son fils, tête de liste MNDD. Cobly et Matéri sont alors sans représentant à l'Assemblée Nationale. Dans l'Atlantique, les candidats du grand groupe ethnique Fon ont été élus à Toffo (2 députes), Ouidah (4 députes) et Cotonou (8 députés). Les sous-préfectures d'Abomey-Calavi, d'Allada, de Kpomasse, de Sô-Ava, de Tori-Bossito et de Zè n'ont pas eu de représentants à l'Assemblée Nationale.

Dans l'Atacora Nord, sur les 11 députés en mars 1995, 6 sont du grand groupe ethnique "Somba" (Bétamaribè, Warma, Natimba) et sont élus dans les sous-préfectures de Boukoubé, Natitingou, Tanguieta (Atacora Nord). Dans l'Atacora Sud où prédominent les Dendi, Djougou et Ouaké, ils

⁷⁴⁵ GHEMMAZ M., *Des portugais en Europe du nord : une comparaison France, Belgique, Luxembourg. Contribution à une sociologie électorale de la citoyenneté de l'union européenne*, thèse de doctorat en science politique, Université de Lille II, 2008, p. 68

⁷⁴⁶ KPODAR A., *Décision de la Cour Constitutionnelle du Bénin, DCC 09-002 DU 8 JANVIER 2009 « Une bonne année à la démocratie pluraliste »*, <http://www.la-constitution-en-afrique.org/categorie-10195442.html> (consulté le 15 juin 2009).

obtiennent les 4 sièges (3 pour Djougou, 1 pour Ouaké). Le groupe ethnique Bariba obtient 1 siège à Kérou. Le vote relève ici d'une prévalence ethnique plutôt qu'ethnorégionaliste⁷⁴⁷. Par contre, au Sud presque toutes les sous-préfectures ont pu envoyer un de leurs fils au Parlement béninois à l'exception de Ouidah. De façon synthétique, la carte électorale des élections législatives de 1995 montre que sur un total de 83 députés⁷⁴⁸, la Renaissance du Bénin (RB) avait 20 élus essentiellement originaires du groupe ethnique Fon, le PRD (Parti du Renouveau Démocratique) 19 députés majoritairement de l'ethnie Goun, le PSD (Parti social-démocrate) avec 8 élus (à l'exception d'un député) du Mono, région d'origine de son leader. Au Nord, le FARD-Alafia (Front d'Action pour le Renouveau et le Développement), parti régionaliste s'en sort avec 10 élus. Il s'agissait des grandes formations de cette époque et qui, sous un autre angle, bipolarisent le jeu politique en une division ethnorégionaliste. En fait, comme l'a écrit Roger Gbègnonvi « partout, l'on a voté essentiellement pour le fils du terroir. Que l'on ait reçu de l'argent pour le faire n'a point gâté la fête, bien au contraire. Mais il semble bien que ce ne fut pas nécessaire. Avec ou sans argent, c'est de toute façon notre « frère » ou notre « fils » que nous aurions envoyé au Parlement même si le chef du parti auquel il appartient a le tort de ne pas être notre « parent ». Le mal profond dont la persistance a été révélée par ces élections s'appelle le régionalisme"⁷⁴⁹.

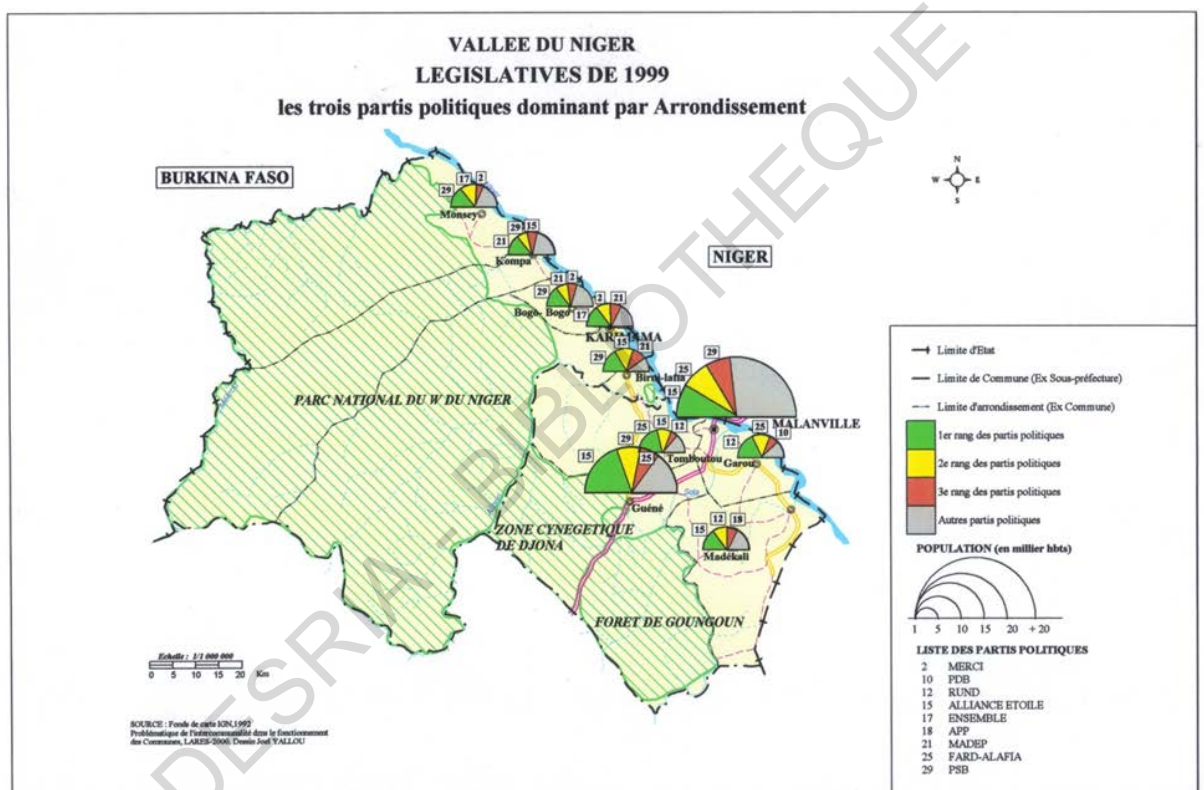
Les résultats des autres élections législatives confirment également la dynamique territoriale de la démocratie béninoise. En 1999, les sièges de la 1^{ère} (Kandi, Malanville, Karimama) et 2^{ème} (Gogounou, Banikoara, Ségbana) circonscriptions électorales ont été enlevés par des partis ou alliances de partis politiques d'obédience nordiste tels que Fard-Alafia (3 sièges),

⁷⁴⁷ Tous les députés ne sont membres d'un parti d'obédience nordiste. Deux députés (Wama et Dendi) étaient du PRD de Adrien Houngbédji. Les électeurs ne pointent pas du doigt l'appartenance politique de ces derniers mais leur origine socioculturelle.

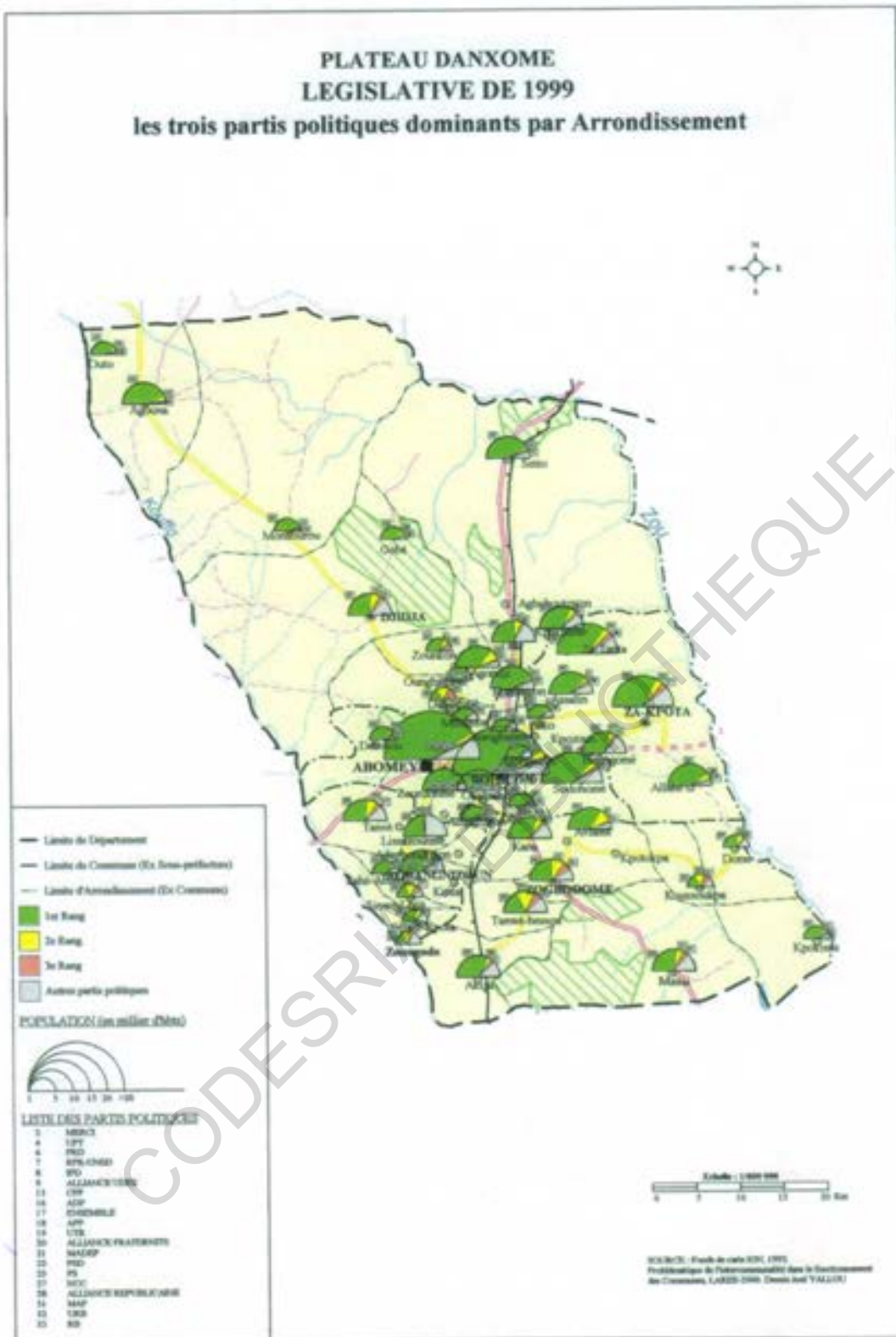
⁷⁴⁸ Elle est réduite de fait à 82 depuis l'invalidation du mandat de Georges Guédou dont la suppléance est rendue impossible par un méandre juridique.

⁷⁴⁹ GBÈGNONVI R., Les élections législatives de 1995 au Bénin, *Politique Africaine*, n°59, p. 67

Alliance Etoile (1 siège) et Car Dunya (2 sièges). Les 23 et 24^{èmes} circonscriptions, sphères géographiques typiquement Fon ont été assiégées par la RB, la 12^{ème} circonscription (Dogbo, Lalo, Toviklin) par le PSD. Les 15^{ème} et 16^{ème} circonscriptions regroupant les 13 arrondissements de Cotonou, ville primatale du Bénin ont été représentées par le PRD (1 siège) et la RB (8 sièges), deux partis dont les leaders appartiennent au groupe ethnique Fon et apparenté. On peut faire la même lecture sur des cartes électorales des élections législatives de 1999.



Carte N°13 : Législatives de 1999, les partis dominants par arrondissement sur la Vallée du Niger



Carte N°14 : Législatives de 1999, les partis dominants par arrondissement sur le Plateau de Danxomé

Si aux élections de 2007, les partis politiques occupant traditionnellement l'espace électoral ont une fois encore confirmé la tendance ethnorégionale du vote, il faut noter que l'alliance FCBE (regroupement de partis soutenant l'action du Chef de l'Etat Yayi Boni) a pu avoir des députés presque sur toute l'étendue du territoire national. « Le premier indice est l'omnipotence et l'hégémonie des FCBE dans cinq (5) Départements sur les douze (12) que compte le Bénin. Il s'agit des départements de l'Alibori où la liste FCBE a obtenu trois (3) sièges sur les six (6) à pourvoir; de l'Atacora, cinq (5) sièges sur (7); du Borgou, six (6) sièges sur huit (8); des Collines, cinq (5) sur six (6); de la Donga, quatre (4) sur quatre (4); soit au total, 23 sièges pour FCBE sur les 31 à pourvoir dans les 5 Départements précédemment cités. Le deuxième indice est l'omniprésence des FCBE sur la carte électorale du Bénin. Sur les vingt quatre (24) circonscriptions électorales que prévoit la loi 94-015 du 27 janvier 1995 portant règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée nationale, la liste présidentielle sort au moins un (1) député dans vingt et une (21) circonscription. Seules les 11ème et 12ème dans le département du Couffo (22) et la 21^{ème} dans le département du Plateau échappent à cette constance. D'autres particularités, non moins importantes, des résultats de cette liste touchent à la moisson des partisans du chef de l'Etat dans les grandes villes de notre pays. FCBE obtient un (1) député à Parakou, trois (3) à Cotonou, un (1) à Porto-Novo et même un (1) à Abomey, l'orthodoxe cité royale des « Houégbadjavi ». Ces performances méritent d'être soulignées dans la mesure où, en dix (10) ans de pouvoir, Mathieu Kérékou, pourtant fin stratège, n'avait jamais réussi le pari de gagner le moindre siège à Porto-Novo et à Abomey. Si Nicéphore Soglo, quant à lui, contrôlait la cosmopolite Cotonou, il ne réussit pas lui non plus à sortir le moindre député de la redoutable ville de Porto-Novo, en permanente résistance politique à tous les chefs d'Etat depuis 1990 »⁷⁵⁰. Mais, il s'agit d'un détour

⁷⁵⁰ Nous partageons cette analyse électorale du Docteur en science politique, AIVO F. J., *Après les* 389

puisque les candidats positionnés dans chaque circonscription électorale sont dans la grande majorité originaire d'une localité incluse dans la circonscription électorale. Ainsi, par exemple, la RB a eu dans la seizième circonscription électorale (7^{ème} au 13^{ème} arrondissement de Cotonou), 3 sièges sur 5 (soit 60% des sièges). Les 2 autres ont été décrochés par des Fon de la formation politique Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE). Dans la 19^{ème} circonscription électorale (communes de Porto-Novo, Sèmè-podji, Adjarra et Aguégus), le PRD a obtenu 4 sièges (soit 80% des sièges) et le cinquième siège a été remporté par un candidat autochtone, membre des FCBE.

Aux élections législatives de 2011, l'analyse des résultats électoraux obtenus par les partis et alliances de partis politiques notamment les deux grandes formations politiques (FCBE et UN) révèle que le vote a été également territorial. Tous les députés élus de l'UN sont ressortissants du Centre et du Sud-Bénin (en majorité). Cette tendance électorale pourrait argumenter l'opinion d'un certain acteur politique selon laquelle « *l'UN est un mouvement régionaliste* » car elle est limitée dans sa transcendance territoriale. Un autre constat fort intéressant est que si auparavant des formations politiques comme Force clé, le PRD et la RB (partis d'obédience Sud-Bénin) avaient "décroché" au moins 1 siège de députation dans le Nord-Bénin, aux dernières élections législatives, aucune d'entre elles n'a pu mobiliser l'électorat du Nord. Ne s'agit-il pas d'un recul de la mobilisation électorale imputable aux jeux des acteurs politiques qui, du coup, freinent l'élan démocratique ?

élections législatives du 31 mars 2007 : Le Bénin à l'épreuve du fait majoritaire, mis en ligne sur www.joelaivo.info, consulté le 25 novembre 2009. Le même article a été publié dans la *Revue juridique et politique*, Vol 62, n°1, 2008, pp. 111-133

En revanche, les FCBE sont plus représentatives dans les départements du Nord voire au Centre-Bénin. Cette formation politique a aussi réussi à enlever un ou deux sièges dans des circonscriptions électorales du Sud-Bénin. Cependant, l'invariant électoral est que quelque soit le nombre de sièges obtenus, les députés sont majoritairement élus dans leur région d'origine ou dont ils se réclament.

L'ethnorégionalisation des législatives est aussi empirique dans d'autres Etats d'Afrique comme le Togo. « Il suffit d'observer les résultats des élections législatives d'octobre (2007) dernier pour se rendre compte de cette réalité. 80% des candidats du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) sont élus au Nord. Les députés du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) sont élus chez Agboyibo dans le Yoto. L'essentiel du sud est entre les mains de l'Union des Forces du Changement (UFC). Même quand on analyse le vote des quelques candidats du RPT dans le Sud, on se rend compte que ce sont les populations allogènes qui s'assimilent au RPT qui les ont élus. Le drame au Togo, c'est qu'il y a une instrumentalisation des régions, des ethnies et même les partis politiques sont assimilés à leurs régions d'origine »⁷⁵¹.

Le vote est donc ethnorégionaliste. Les électeurs ne "regardent" pas toujours le leader du parti mais le candidat de la région qu'on soutient. Chaque formation politique ou alliance politique occupe la sphère politique en fonction de l'hégémonie qu'elle peut exercer sur le terroir auquel elle s'identifie. La géographie électorale de ces scrutins législatifs est aussi ethnicisée et ce, suivant une répartition régionale renvoyant vers une fidélisation des électeurs à l'homme du terroir.

⁷⁵¹ Propos de M. Atta Mensan Ajavon ZEUS, « Le vote ethnique est irrationnel », Forum Togolais de la société civile pour le développement, journée de réflexion sur le thème « *Les votes ethniques et claniques en Afrique. Quelles conséquences sur la démocratie ? Le cas du Togo* », Cf. Republicoftogo.com, <http://www.republicoftogo.com/central.php?o=5&s=1&d=3&i=1871>, Publié le 28 mars 2008.

Un fon d'Abomey a toutes les chances de l'emporter à Abomey mais pas un fon de Ouidah dans la même localité, affirme un sociologue interviewé.

On constate aussi que c'est depuis l'établissement des listes électorales que le positionnement des fils de chaque entité territoriale est soigneusement pris en compte par la plupart des partis politiques. Ceci est aussi influencé par le poids démographique de la commune. Les analyses de Francis Akindès et de Victor Topanou révèlent que si « l'énergie identitaire reste une ressource sociale et politique mobilisée dans la compétition politique seulement par le bas », à l'Assemblée Nationale, « la transhumance en direction du parti qui contrôle le pouvoir tend de s'institutionnaliser et finit d'ailleurs par transcender la logique ethnique dans les jeux d'alliance par le haut »⁷⁵². L'ethnicité politique du parlement mériterait d'être étudiée !

En outre, tous les acteurs de la configuration développementiste doivent œuvrer et trouver des mécanismes institutionnels pouvant freiner l'emprise ethnique dans les élections nationales voire dans les élections locales.

Paragraphe 2 : La géosociologie des élections locales

Dans le cadre des élections locales, on s'intéresse à la manière dont les logiques de terroir servent de construit social en politique. La prise en compte du local fait introduire indubitablement les concepts de l'ethnie, de région et du terroir dans le champ électoral. On ne saurait donc parler de vote ethnique ou encore de vote ethnorégionaliste au niveau local sans apporter des restrictions puisque les élections ont eu lieu dans le cadre de la décentralisation et des arènes locales (A). De plus, des clivages peuvent naître du découpage de l'administration territoriale si on procède à un

⁷⁵² AKINDES F., TOPANOU V., *Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale en République du Bénin : une lecture sociologique*, Genève, UNRISD, 2005, 36 pages

morcellement ou à une balkanisation des régions suivant des logiques partisans. En ce sens, du local au national, le vote serait de plus en plus déterministe alors qu'il devrait être politique (B).

A- La territorialité des élections locales nuancée

D'après la Loi N° 97-029 du 15 Janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin, « la commune est une collectivité territoriale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle s'administre librement par un conseil élu dans les conditions fixées par la présente loi » (Article premier). La commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales (Article 2). Pour une vitalité de la démocratie à la base, « la commune est divisée en arrondissements. L'arrondissement est divisé en quartiers de villes dans les zones urbaines ou en villages dans les zones rurales. L'arrondissement, le quartier de ville et le village n'ont ni la personnalité juridique, ni l'autonomie financière » (Article 4). Ainsi, « les organes de la commune sont le Conseil Communal et le maire » (Article 3). « Le maire est le premier responsable de la commune. Il est le chef de l'administration communale » (Article 48). Chaque arrondissement est administré par un chef. Le chef d'arrondissement est désigné par le Conseil Communal en son sein, autant que possible parmi les conseillers communaux élus sur la liste de l'arrondissement concerné. Cette désignation est constatée par un arrêté du maire qui installe le chef d'arrondissement dans ses fonctions. Celui-ci est assisté d'un conseil d'arrondissement composé des chefs de quartiers de ville ou de villages de l'arrondissement (Article 5). Chaque village ou quartier de ville est administré par un chef désigné par le conseil de village ou de quartier de ville en son sein. Le maire ou par délégation, un de ses adjoints installe le chef de village ou de quartier de ville dans ses fonctions en présence du chef d'arrondissement concerné (Article 6). Le pouvoir de tutelle sur la commune comporte des fonctions :

1- d'assistance et de conseil à la commune, de soutien des actions de la commune et d'harmonisation de ses actions avec celles de l'Etat ;

2- de contrôle de la légalité des actes pris par le conseil communal et le maire ainsi que du budget de la commune (Article 142).

Le législateur béninois a donc consacré l'organisation du pouvoir local. Or, c'est au niveau du local comme espace socio-géographique qu'on note le manifeste du fait identitaire. Dans les Etats multiethniques, on ne peut exercer la démocratie à la base sans la prise en compte de considérations ethniques et régionalistes. D'ailleurs, le concept de décentralisation traduit dans les langues nationales notamment en Fongbé par des acteurs sociaux interrogés en 2006 révèle cette logique⁷⁵³.

Tableau N°40 : Items Fongbé désignant la décentralisation et leur similitude en langage juridique

| Concept en fon | Traduction littérale en français | Sens dans un langage juridique |
|----------------------------------|--|---------------------------------------|
| <i>Acè kpikpa sè afo wa doko</i> | Le pouvoir est au bas de l'échelle | Rapprochement du pouvoir des citoyens |
| <i>To jè tovi lomè</i> | Le pays (ici c'est la commune) est dans les mains des citoyens | Autonomie locale |
| <i>Sra do kpo nan hen é dé</i> | Chaque localité doit subvenir à ses besoins | Autonomie financière |

Source: KAKAI S. H. F., 2006

Il ne peut y avoir rapprochement du pouvoir des citoyens ou encore une autonomie locale sans que des gouvernants locaux ne naissent de leur commune respective. Entre citoyens et élus locaux, il peut exister divers types de relations. La décentralisation étant l'expression de '*moins d'Etat pour mieux d'Etat*', elle est perçue comme un moyen de refondation de l'Etat dans un nouveau paradigme administratif et de développement. L'ère de l'Etat jacobin ou l'Etat providentiel et conservateur des prérogatives et des tâches exécutives est révolue. Désormais donc, une relation synergique (de

⁷⁵³ KAKAI S. H. F., *Interprétations juridiques et sociologiques des pratiques et perceptions des acteurs sur la décentralisation au Bénin*, Mémoire de DEA en Droits de l'homme et démocratie, Chaire UNESCO/FADESP/UAC, 2005-2006, p. 57

proximité) devait exister entre les élus locaux et les citoyens. Cette relation est aussi fondée sur une obligation de résultat. L'approche de gestion axée sur résultat est l'un des indicateurs de mesure de l'évolution du développement local. Or, les élus locaux sont perçus surtout dans une logique paysanne comme les tenants et aboutissants du développement à la base. Ainsi, les élus locaux doivent honorer leurs engagements au risque d'être désavoués ou sanctionnés par les citoyens lors des élections. Cela suppose un autre type de relation qui est celui de l'implication des citoyens dans la gestion communale et dans les mécanismes de suivi des autorités de la commune.

La relation entre les élus locaux et les populations peut également prendre la forme de prestation de service car la commune s'occupe des affaires locales. Le citoyen attend que les élus locaux jouent un rôle de facilitateur dans l'établissement de ses pièces d'Etat-civil, à savoir ; l'acte de naissance, l'acte de mariage, etc. De même, la commune cherche à être rassurée que ce dernier est capable de mener à bien certaines offres de services (maçonnerie, menuiserie, etc.) liées à ses domaines de compétence, un autre type de relation fondée sur le respect des exigences de la démocratie locale. En fait, la démocratie fait appel à une synergie et a une exigence de par le respect des textes de lois en vigueur. Jean-Jacques Rousseau affirme que « *L'obéissance aux lois qu'on s'est prescrit est liberté* »⁷⁵⁴. Ainsi, le citoyen tout comme l' élu local doit se soumettre aux lois (Constitution, lois sur la décentralisation, etc.).

De par leurs fonctions, les élus locaux sont alors les principaux acteurs du système politico-administratif local. On peut lier à ces prérogatives un certain nombre de pratiques humaines observées empiriquement par les acteurs sociaux dont une présidentialisation du pouvoir des maires. Le maire est un

⁷⁵⁴ ROUSSEAU J.-J. (1973), *Du contrat social*, Paris, Ed. Flammarion, 2001, p. 33

“petit président de la République”. Le maire est presque la seule autorité qui incarne « l'exécutif local ». Selon des courants populaires, il est pratiquement la seule personne qui agit. On en a également pour preuve, le maire de la commune de Zogbodomey⁷⁵⁵ (Département du Zou) qui était souvent accueilli comme un “chef d'Etat” avec une mobilisation des conducteurs de taxi-moto⁷⁵⁶ et de la masse populaire, dès qu'il revient d'un voyage à l'étranger. Martine Buron écrit à propos de la France que « pour faire image, on pourrait dire que le maire cumule les rôles que jouent, au plan national, le Président de la République, le Premier ministre et les Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, c'est-à-dire le rôle des quatre premiers personnages de l'Etat. Quant au conseil municipal, il choisit d'ailleurs moins son maire que ce dernier ne choisit l'équipe avec laquelle il veut travailler et qu'il va présenter aux électeurs. Au total, le pouvoir local apparaît déséquilibré au profit de l'exécutif »⁷⁵⁷. A cette présidentialisation du pouvoir des maires, on peut ajouter celles de polarisation du pouvoir local entre les mains de quelques personnalités dominantes et de personnalisation du rôle de l'élu. En fait, on a pu constater que des maires s'entourent de gens qui ne sont pas des élus locaux mais semble-il ont plus de pouvoir d'influence que des élus locaux. Il s'agit souvent de jeunes leaders locaux qui peuvent mobiliser la communauté autour des enjeux défendus par le maire, de gens soit du même parti politique que lui, soit qui l'ont soutenu aux élections locales. Ils sont les plus proches du maire et influencent la prise de décision dans la mesure où les conseillers communaux et les chefs d'arrondissement sont dans leur entité administrative, participent à la vie du conseil communal mais ne gèrent pas toujours le quotidien des communes.

⁷⁵⁵ Il s'agit du maire Zéphirin Kindjanhoundé.

⁷⁵⁶ Communément appelé *zémidjan* au Bénin voire en Afrique de l'ouest (ou *boda boda* en Swahili, Afrique de l'est).

⁷⁵⁷ BURON Martine citée par la Documentation française, *Avis adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 21 juin 2000*, p 297

Le pouvoir politique local n'a donc pas les mêmes objectifs ni exigences que celui national. L'identité culturelle de même que l'environnement politique semblent être favorables à l'exercice du pouvoir politique à la base dans les communes. Ceci facilite l'émergence du « *jeu politique* » et du « *métier politique* » au niveau local. Le Journal « *Le Municipal, Journal des Grands débats sur la Décentralisation au Bénin* »⁷⁵⁸ rapporte les avis d'un certain nombre de citoyens sur la question de la politisation du conseil communal pour un développement local. Pour René Adjitchè, « la politique ne peut pas contribuer au développement local. [...] Il ne faut jamais mêler la politique à la gestion de la cité qui se fait à la base ». Cette tendance affichée par certains partis politiques échafaude actuellement les plans de politique politicienne pour conquérir les municipalités. Quant à Laetitia Agbodjogbé, « la politisation va tout détruire ». La politisation du conseil communal empêche l'unanimité en son sein. Au lieu de conduire au développement local, la politisation « génère » des antagonismes. Pour Pierre Attolou, « il faut laisser la politique au niveau central ». La communion d'esprit est nécessaire pour le développement local alors que la politique oppose des intérêts partisans et ne favorise pas les tâches de développement. Enfin, pour Romuald Agnatou, « [...] on ne veut rien faire sans la politique dans ce pays. [...] Il ne faut pas mélanger torchon et serviette ». On peut toutefois noter que l'électorat local est « pensé » du point de vue ethnique ou ethnorégionaliste par des hommes politiques. « *Le Municipal, Journal des Grands débats sur la Décentralisation au Bénin* »⁷⁵⁹ restitue les propos du chef du 7^e arrondissement et adjoint au maire de Cotonou, Séverin d'Almeida, à l'issue de l'atelier sur le bilan de la décentralisation dans les départements de l'Atlantique et du Littoral tenu à

⁷⁵⁸ C'est le journal qui s'est spécialisé sur les questions de décentralisation au Bénin. Cf. Journal « *Le Municipal, Journal des Grands débats sur la Décentralisation au Bénin* », Test citoyen : La politisation du conseil communal peut-elle véritablement conduire au développement local ?, n°261, Jeudi 27 septembre 2007, page 3

⁷⁵⁹ Cf. *Le Municipal, Journal des Grands débats sur la Décentralisation au Bénin*, Prochaines élections locales : La population de Cotonou fera encore confiance à la RB (selon le chef du 7^e arrondissement), n°262, 1^{er} octobre 2007, page 4

Ouidah, qui retrace ici les défis relevés à la tête de son arrondissement, les difficultés rencontrées et les chances de son parti politique (la Renaissance du Bénin) aux prochaines élections locales.

Après avoir fait le point des réalisations (la rénovation de certaines infrastructures, la pavage de voies, le chargement de voies, les ouvrages d'assainissement, etc.), Sévérin d'Almeida aborde les obstacles au développement de son arrondissement au cours de sa mandature : manque de moyens, le temps pris par la mairie pour donner son avis sur les décisions urgentes prises au niveau de l'arrondissement, le niveau d'instruction de la population qui fait qu'elle ignore qu'il faut des étapes pour réaliser telle ou telle chose. Au nombre des défis, on peut citer : la sécurité foncière, les conflits fonciers, l'approvisionnement en eau potable, l'aménagement des réserves foncières, etc. Parlant des rapports entre partis politiques, il estime que certes la RB fait partie de la mouvance présidentielle mais il ne s'agit pas d'un suivisme. En plus la RB a des "choses" à réclamer aux FCBE (Forces Cauris pour un Bénin Emergent) qui est au pouvoir comme c'est le cas du marché international Dantokpa. La RB n'a aucune crainte par rapport aux échéances électorales prochaines.

On peut donc noter une certaine assurance quant à la fidélité de l'électorat de Cotonou, majoritairement Fon. Néanmoins, la crainte de perdre les Communes de Cotonou et de Porto-Novo ont amené la RB et le PRD, deux partis d'obédience sudiste et d'appartenance au groupe Fon et Apparentés à calmer pour la première fois dans leur histoire électorale, leurs divergences. Le maire de la ville de Cotonou et le Président du Parti du Renouveau Démocratique (PRD) ont scellé au domicile de ce dernier à Porto-Novo, le premier acte de leur alliance. Leurs deux formations politiques s'entendent pour défendre leur fief respectif contre l'hégémonie actuelle du groupe Cauris (alliance majoritaire présidentielle) et leur projet de rafler presque toutes les communes du pays lors des élections municipales, communales et de la désignation des chefs de quartier et de

village⁷⁶⁰. Sans doute, il s'agit d'une alliance non désintéressée puisque le contexte politique explore l'hégémonie du camp présidentiel de Yayi Boni, ce qui a amené les grandes formations du Sud voire du Nord à savoir la RB, le PRD, le PSD, le MADEP, la Force-clé et l'UPR à s'auto-grouper et à ne pas s'auto-détruire par un discours partisan. On peut en déduire que le rapport qui lie le candidat à l'électorat est sociopète puisque c'est toujours un parti ethnique ou régional qui élit l'élu local.



Figure N°3 : Regroupement des forces politiques au Stade de l'Amitié de Cotonou, le 12 mars 2008
(Copie d'écran © Hygin KAKAI, 2009)

C'est pour la première fois que la classe politique qualifiée souvent de "vieille" par les "Cauris émergent" a mesuré l'ampleur de la tâche électorale et cherche à redéfinir des stratégies électoralistes moins ethniques ou ethnorégionalistes. Loin d'un débat politique local pris d'assaut dans un étau ethnique, dans le message de l'ancien Président de la République et maire sortant, Nicéphore Soglo dans le cadre des municipalités de 2008, il ressort vingt (20) propositions pour le développement de la ville de

⁷⁶⁰ Journal 'Le Matinal' N° 2773, 22 janvier 2008 avec pour titre de l'article « Tractations politiques pour les municipales 2008 : Soglo et Houngbédji calment leurs divergences », p.4

Cotonou⁷⁶¹. Ces propositions sont entre autres : la lutte contre l'inondation, les opérations de lotissement, les infrastructures d'activités marchandes, les voies de circulation et de la mobilité urbaine, les infrastructures scolaires, sanitaires, de sports, loisirs et cultures, l'aménagement de l'espace, etc. Jérôme Dandjinou, ancien chef de la circonscription urbaine de Cotonou et directeur du Port autonome de Cotonou d'alors (et candidat FCBE) présente lui aussi une série de 20 engagements⁷⁶². Nous avons, entre autres, la collaboration ville/Etat, la collaboration ville/Port, le volet social, la circulation urbaine, les infrastructures, les transports, le logement social, l'environnement, la gestion des marchés, la bonne gouvernance, etc. L'empreinte ethnique est atténuée par les enjeux locaux.

En outre, même s'il est fondé de prendre en compte l'identitaire dans les élections locales compte tenu du type d'enjeu, le fait typiquement ethnique existe et freine une bonne avancée de la démocratie locale.

Un enquêté déclare : J'ai vu des Fon devenir délégués ou maires de villages Baatonu à l'issue d'un vote populaire. Et ils étaient beaucoup aimés et appréciés. Cela est très rarissime avec les Somba. En tout cas je n'en ai pas encore rencontré.

Alain Kisito Métojo⁷⁶³ revient sur le cas des élections de 2002. Il parle du sacre du fils du terroir. « Des premières consultations locales béninoises de l'ère décentralisée, « l'enfant du pays » est sorti, partout ailleurs, sanctifié par les urnes ». [...] « Nul n'est électoralement oint ici, s'il n'est fils du terroir ».

⁷⁶¹ Journal *'Le Municipal'* n°290, Spécial du 16 avril 2008 avec pour titre de l'article « Message de Soglo dans le cadre des municipalités 2008 : Les 20 propositions de Soglo pour Cotonou », p.10

⁷⁶² Journal *'La Nation'*, 15 avril 2008 avec pour titre de l'article « Conquête de la ville de Cotonou : Les 20 engagements de Jérôme Dandjinou ». p.11

⁷⁶³ METODJO K. A., *Devenir maire en Afrique : Décentralisation et notabilités locales au Bénin*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 40

Un bon dirigeant doit être originaire d'ici, de la terre de Malanville. Cette terre nous appartient. Ikuaranon [Ici c'est chez nous, en Dendi] Comment quelqu'un qui n'a pas sa famille dans la commune peut être notre maire ? Ce n'est pas possible. Il ne peut pas connaître nos souffrances. Cela va de soi. Moi, je ne peux pas aller à Abomey [centre du Bénin] et me mêler des affaires publiques. Ils vont me chasser.

En effet, le conseil communal ne compte que des représentants des « peuples de la terre » à savoir les Dendi et le groupe Djerma. Mais, le seul Djerma élu en son sein est devenu, depuis lors, député et siège à l'Assemblée Nationale à Porto-Novo. Cette configuration de la table des élus locaux de la ville laisse absentes les autres communautés socio-ethniques, présentes dans l'aire géographique malanvilloise. Et ce n'est pas faute d'avoir essayé. Les « allogènes » installés dans la commune, depuis des lustres pour certains, se voyaient systématiquement marginalisés par des « autochtones » dans la sphère politique locale. À ce constat, ils ont décidé de se fondre dans un creuset afin de présenter des personnes de ressources aux communales. Le docteur Clément Adandé, le premier pharmacien à s'installer dans la ville depuis près d'une décennie, originaire d'Abomey au Sud du pays, est désigné pour conduire cette initiative. Interrogé au sujet de cette action, ce dernier en explique les ressorts : « Nous sommes constamment marginalisés dans la vie sociale et publique, alors que les questions de développement intéressent tous ceux qui vivent à Malanville et non uniquement les autochtones. Pour ne pas continuer à se taire, nous avons pris l'initiative de présenter une liste aux élections communales de 2002. Dénommée Rim [acronyme de Résidents Indépendants de Malanville], cette liste a fédéré tous les ressortissants d'autres coins du Bénin installés ici. Mais des pressions et menaces, venant de toutes parts, ont découragé beaucoup d'initiateurs.

Un autre cas qui consacre la primauté du fils du terroir est la contestation d'une frange de la population de l'arrondissement de Zinvié (commune d'Abomey-Calavi), en mai 2010, qui réclame la démission du chef d'arrondissement, Antoine Hounga avant l'installation du Conseil de village puisque ce dernier n'est pas natif de cette localité.

Ces exemples ne sont que des cas empiriques parmi tant d'autres. Même si, nous pensons qu'il faut nuancer le vote ethnique pour les élections locales puisque le terroir est en jeu, il est inconcevable d'assimiler les logiques du terroir à une épuration. Ces données de terrain révèlent que toute la configuration politique quel que soit le type d'élection et d'acteur (homme politique, électeur, autres mouvements sociaux) est sous l'emprise du fait ethnique/ethnorégionaliste. Dans le cadre des élections locales, ceci est encore renforcé dans la mesure où les élections locales ne sont qu'une projection vers les élections nationales et ainsi, les hommes politiques n'arrivent pas à faire toujours la part des choses entre les enjeux des divers scrutins. Il ne s'agit pas surtout d'une ignorance mais d'une incapacité à transcender l'identité ethnique pour construire l'identité politique.

Dans les démocraties avancées comme celle de la France, une régionalisation des arènes politiques locales peut être également notée. "Le V^e arrondissement de Paris est la chose de Jean Tiberi, son bien, et il le tient comme on tient un fief" [...] "Ce qui fonde la légitimité d'un élu corse, c'est son village, ce sont les 300 ou 800 électeurs qui lui accordent leur confiance en élisant leur maire. L'élu pourra bien, par la suite, être conseiller général, siéger à l'Assemblée territoriale, devenir député ou sénateur sur le continent, pourquoi pas ministre de la République, c'est toujours le village qui fondera sa légitimité, et il y reviendra toujours"⁷⁶⁴.

Certes, l'identité ethnique ou régionale n'est pas un frein à la démocratie et à la vie en société, mais la démocratie fondée formellement sous l'emprise ethnique ou ethnorégionaliste est un obstacle pour le développement, car le candidat capable du développement n'est pas toujours le candidat de l'ethnie ou de la région. Une marge de manœuvre est nécessaire pour éviter que l'arène politique locale soit ethnicisée. Un autochtone tout comme un

⁷⁶⁴ IMMARIGEON J-P., *Autopsie de la fraude électorale*, Paris, Ed. Stock, 2000, p. 54

ressortissant d'une autre commune ou département et qui n'est pas étranger à la localité doit avoir les mêmes chances électorales pour se faire élire; toute chose étant égale par ailleurs. De plus, un maire doit avoir une maîtrise des problèmes ou contraintes afin de proposer des approches de solutions pertinentes. Autre élément segmentant le champ électoral est le découpage territorial, qui suivant ses contours précis et imprécis, induit une reproduction du fait ethnique ou ethnorégionaliste.

B- Le découpage territorial, enjeu de recompositions politiques ethnicisées

Pour examiner la question du découpage territorial au Bénin, nous empruntons une démarche historique qui consiste à remonter à la période coloniale puisque le processus de décentralisation voire de déconcentration est un produit de l'histoire politique et de l'organisation sociale des peuples du Bénin. Certes, nous nous intéresserons surtout aux enjeux ethniques liés au découpage dans l'ère démocratique mais cette revue du passé est importante pour mieux appréhender la réalité selon laquelle, le découpage territorial crée de nouvelles donnes ethniques ou ethnorégionalistes.

En effet, à la période coloniale, comme dans les autres colonies françaises, l'administration territoriale du Dahomey (ancienne appellation de l'actuel Bénin) d'alors était modelée sous la forme centralisée française. La spécificité ici est que « la métropole délégait à ses représentants locaux des pouvoirs d'administration qu'ils exerçaient sous son contrôle et ce jusqu'au régime de la loi-cadre »⁷⁶⁵. Cette administration qui était fortement hiérarchisée avait à sa tête un gouverneur général dont celui de l'Afrique Occidentale Française était basé au Sénégal, un gouverneur qui gérait tout le territoire colonial. Ce dernier était aidé dans ses tâches administratives

⁷⁶⁵ Loi-cadre de 1956 dotant chaque territoire d'un conseil de gouvernement présidé par le gouverneur de la colonie et dont les ministres sont nommés par l'assemblée territoriale élue au suffrage universel avec un collège unique.

par le commandant de cercle, le chef de subdivision et les chefs de canton. Le territoire était découpé en cercles, subdivisions, postes, cantons et villages.

Toutefois, à partir de 1946, l'administration territoriale a subi de profondes transformations avec la création de l'Union Française et le statut libéral accordé aux territoires d'Outre-Mer. Cette transformation s'est manifestée à travers des actes fondamentaux à savoir :

- la loi municipale du 18 novembre 1955 accordant le statut de communes à certaines agglomérations urbaines telles que Porto-Novo, Cotonou, Ouidah, Abomey et Parakou qui deviennent à la fois des circonscriptions administratives et des collectivités locales décentralisées. Ce statut est accordé aux grandes régions ayant marqué l'histoire sociale et politique du pays à travers la traite négrière et la lutte contre la pénétration française. On peut dire que ce statut renforce leur nouvelle hégémonie dans un contexte d'exercice du pouvoir par le colon.

- le décret N° 226/PCM/MI du 15 décembre 1959 créant six régions dénommées : Sud, Sud-Est, Sud-Ouest, Centre, Nord-Est et Nord-Ouest. Ces régions sont placées sous l'autorité de représentants du Gouverneur de la Colonie appelés Délégués Régionaux.

- la loi 59-35 du 31 décembre 1959 dotant les régions d'organes de gestion décentralisés appelés Conseils Généraux. Par cette loi, les régions deviennent ainsi des collectivités décentralisées.

- la loi 59-36 du 31 décembre 1959 organisant les villages qui sont désormais considérés comme des communautés de base. Cette loi consacre ainsi la disparition des cantons.

- le décret N° 34/PCM/MI du 29 février 1960 fixant les attributions du Délégué Régional chargé, entre autres, de l'exécution des délibérations de l'organe délibérant (conseil régional).

En fait, on ne pouvait pas parler de collectivités locales décentralisées car, la souveraineté de l'Etat dahoméen n'existait pas. Les collectivités locales d'avant 1960 l'ont été dans le cadre de l'organisation générale des colonies. Ces communes n'étaient pas de vraies collectivités locales, puisqu'elles ne disposaient presque pas d'autonomie au sein d'un territoire dirigé depuis Paris, la capitale française. Il faut donc attendre les indépendances des années 1960 pour voir sur le terrain d'autres réformes de l'administration qui ont fait leur preuve et montré leurs limites. On note deux subdivisions : la période 1960 à 1990 et celle de 1990 à nos jours.

La période de 1960-1990, caractérisée par plusieurs réformes avant l'avènement de la démocratie au Bénin, peut être subdivisée en sous-périodes dont :

- **Sous-période de 1960-1962** : le Dahomey venait d'accéder à son indépendance et en l'absence de nouvelles lois devant régler le système administratif, la loi coloniale de 1955 était encore en vigueur et ce, sous la tutelle du gouvernement dahoméen. Ce dernier, par le décret n°292/PCM/MI du 21 octobre 1960 créa six départements (départements du Sud-est, du Sud, du Sud-ouest, du Centre, du Nord-est et du Nord-ouest)⁷⁶⁶ et les dota de conseils élus. L'assemblée départementale était élue au

⁷⁶⁶ En 1960, en effet, le Dahomey était divisé en six régions : le sud-est, le sud-ouest, le centre, le nord-est, le nord-ouest. Elles étaient représentées respectivement sur les véhicules administratifs par les symboles A1, A2, A3, A4, A5 et A6. Cette pratique a eu pour conséquence de favoriser des troubles régionalistes pendant les opérations électorales, d'où sa suppression par une immatriculation nationale (Cf. ADJOVI S., *Election d'un chef d'Etat en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2003, p.36). Dans d'autres pays comme le Nigeria, la Roumanie, l'Ouganda, chaque entité territoriale a son immatriculation et pourtant, ce sont des pays pluriethniques.

suffrage universel direct au scrutin majoritaire à un tour. Ces six départements considérés comme des entités semi-autonomes étaient divisés en 29 sous-préfectures ou circonscriptions urbaines dirigées par des sous-préfets ou chefs de circonscriptions urbaines nommés par l'exécutif. Une expérience de décentralisation était donc amorcée.

- **Sous-période de 1962-1964** : le Dahomey devait connaître une nouvelle expérience de centralisation puisque la loi 62-13 du 26 février 1962 a transformé les cinq communes de plein exercice : Porto-Novo, Cotonou, Ouidah, Abomey et Parakou en circonscriptions urbaines administrées par des délégués du gouvernement.

- **Sous-période 1964-1965** : les lois 64-14 ; 64-15 ; 64-16 et 64-17 du 11 août 1964 rétablissent les cinq communes dans leurs fonctions et créent de nouvelles collectivités territoriales semi-autonomes au niveau départemental. Au total, nous avons pour l'ensemble du pays : six (6) Départements, cinq (5) Communes Urbaines, vingt neuf (29) Sous-préfectures, soixante douze (72) Arrondissements. Cette réforme administrative a été un échec du fait de nombreux clivages politiques et ne durera que moins d'un an.

- **Sous-période de 1965-1972** : ce fut le retour à une forme classique de centralisme et plus aucun effort n'a été fait pour associer les populations à la gestion de leurs propres affaires. C'est dans ce contexte qu'intervient le régime révolutionnaire d'octobre 1972 qui donne une autre visibilité à la décentralisation.

- **Sous-période 1974-1990** : Le discours-programme du 30 novembre 1972 a prévu : entre autres objectifs du Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR), de « rapprocher par la décentralisation, le pouvoir du citoyen ». Dans cette perspective, l'ordonnance 74-07 du 13 février 1974 portant réforme de l'administration territoriale dispose en son article 4 : « La province, le district, la commune sont des collectivités territoriales

décentralisées. Elles sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière ». Les ordonnances 74-8, 74-9, 74-10 et les décrets 74-26 et 74-27 du 13 février 1974 avaient pour ambition de réaliser à la fois une déconcentration, une décentralisation et une démocratisation du pouvoir d'Etat. Le Dahomey devenu Bénin (avec l'avènement de la révolution) comptait alors 6 provinces, 39 districts et 304 arrondissements.

Les difficultés relevées dans le fonctionnement des textes de février 1974 ont nécessité des rectifications et approfondissements qui ont conduit à l'adoption de nouveaux textes en 1975, 1978 et 1981. Les changements intervenus étaient plus d'ordre institutionnel que de nature à induire une véritable décentralisation où les acteurs sociaux participent à la vie de la cité. «L'idéologie marxiste-léniniste de ce temps a conduit au centralisme démocratique et n'a fait que réduire le niveau de participation des acteurs au processus de développement»⁷⁶⁷. En ce sens que la participation citoyenne était sous contrainte. Les circonscriptions administratives existantes étaient donc déguisées en collectivités territoriales décentralisées. A ce niveau, la politique du gouvernement révolutionnaire s'inscrivait déjà dans une logique ethnorégionaliste puisque, comme nous avons eu à le souligner plus haut, la nomination des préfets était à un moment donné fondé sur des tendances ethnorégionalistes. On est préfet si l'on est originaire d'une localité de la province. Il en est de même pour la nomination des cadres au sein et à la tête des ministères afin de pouvoir réaliser l'équilibre régional accentué par la logique « *Intellectuels de tous les villages, retournez chez vous !* ».

⁷⁶⁷ FLOQUET A., d'ALMEIDA J., KAKAI S. H. F., *Plan de développement communal (PDC) de la commune de Zogbodomey*. Abomey, FIDESPRA, 2004. p. 8

En ce qui concerne la période de 1990 à nos jours, elle est caractérisée par deux réformes :

- **Sous-période de février 1990 à janvier 2003** : La décentralisation comme option de l'administration territoriale au Bénin émane de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation de février 1990, qui s'est tenue dans un contexte de crise profonde de légitimité de l'Etat et de faillite de son projet politique de développement. La *Constitution* du 11 décembre 1990 porte les jalons de cette décentralisation en ce sens qu'elle prône la libre administration et l'autonomie des collectivités territoriales, mais avec un encadrement de l'Etat qui veille au développement du territoire national. Cette *Constitution* qui est l'un des produits immédiats de la Conférence Nationale dispose en son article 150 que les collectivités territoriales sont créées par la loi. L'article 151 précise que ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et dans des conditions prévues par la loi.

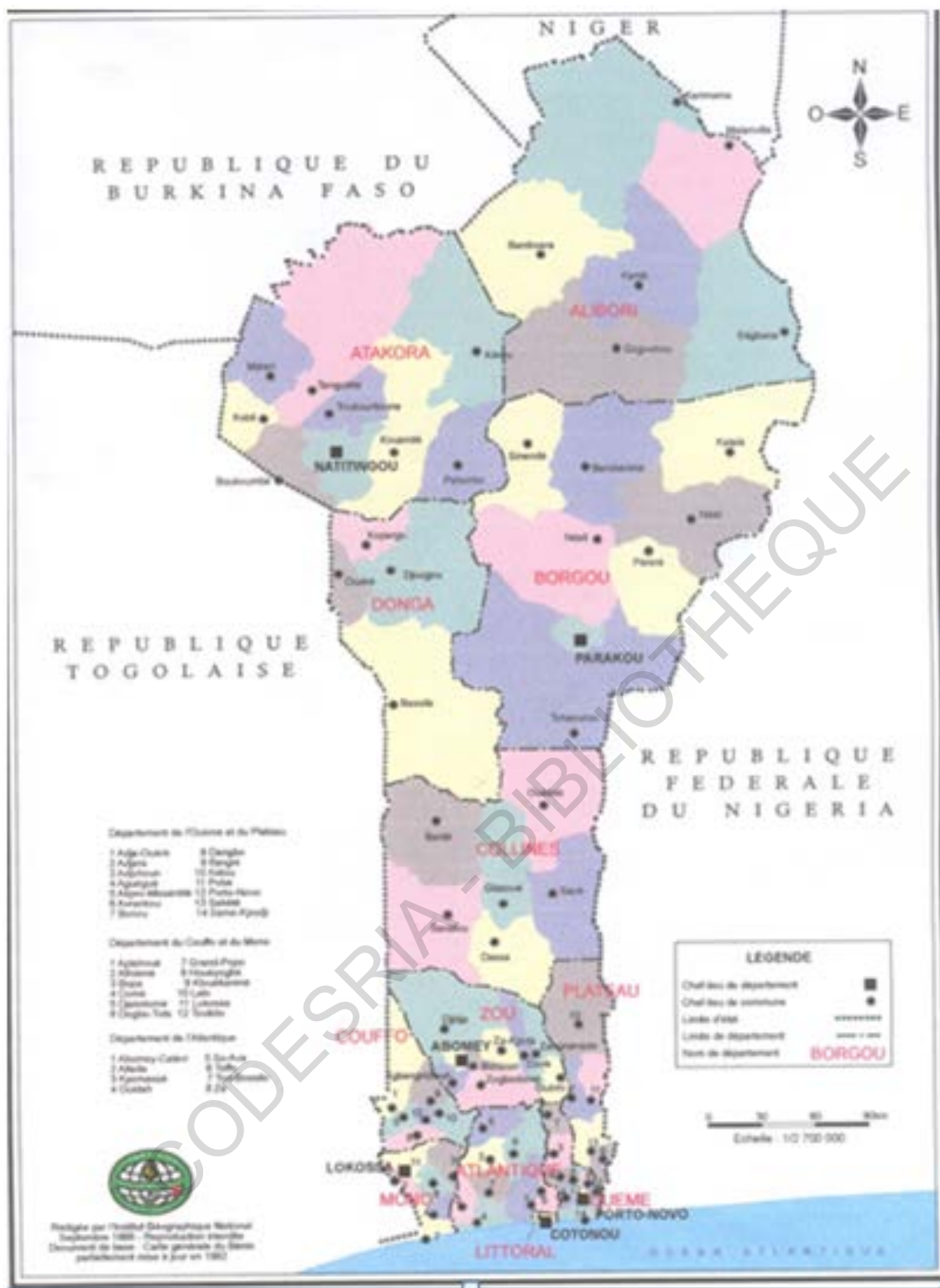
Mais bien avant l'effectivité de la décentralisation telle que conçue dans l'idéal de la *Constitution*, le Haut Conseil de la République⁷⁶⁸ a adopté la loi N° 90-008 du 13 août 1990 portant organisation et attributions des circonscriptions administratives pendant la période de transition. De cette nouvelle réforme, on a comme produit les préfets, les sous-préfets et les chefs de circonscriptions urbaines qui assurent le maintien de l'ordre public. Le préfet, les sous-préfets, les chefs de circonscriptions urbaines et les maires sont des officiers d'Etat civil. L'administration territoriale de 1990 à Janvier 2003, ne constituait donc qu'un simple relais du pouvoir central, chargé pour l'essentiel d'exécuter les décisions prises par le Gouvernement. Il contribue aussi à la manifestation de la vérité auprès des autorités judiciaires.

⁷⁶⁸ Il s'agit de l'Institution issue de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation et qui a joué le rôle de Parlement et de Cour Constitutionnelle au cours de la période de transition.

Par ailleurs, sur demande de la Conférence Nationale, les *Etats Généraux de l'administration territoriale* se sont tenus en 1993 et ont débouché sur des dispositions opérationnelles pour l'élaboration des lois de la décentralisation. Ces lois ont été promulguées le 03 janvier 2001 par le Président Mathieu KEREKOU. La décentralisation est donc devenue une réalité au Bénin depuis les élections locales de décembre 2002 et de janvier 2003. Ce qui induit un découpage administratif en 77 communes⁷⁶⁹.

- **Sous-période de janvier 2003 à nos jours** : à partir des élections de décembre 2002 et de janvier 2003, les collectivités locales sont devenues une réalité. Le pouvoir étatique est alors décentralisé. Ainsi, 1199 conseillers communaux et municipaux, 77 maires, 157 adjoints aux maires et 546 chefs d'arrondissement sont élus non seulement pour gérer la société au niveau local mais aussi pour œuvrer à son développement.

⁷⁶⁹ Cf. Carte administrative communale.



Carte N°15 : Carte administrative communale

Jusqu'en 2007, les chefs-lieux des nouveaux départements n'étaient pas fixés. On peut dire que les gouvernements précédents notamment celui de Mathieu Kérékou (1996-2006) ont projeté les disparités ethniques et les

contestations pouvant naître de cette fixation et ainsi, la question n'a pas été étudiée. Dans la mesure où, dans l'Atlantique par exemple, Ouidah, Abomey-Calavi et Allada sont à couteaux tirés ; dans les Collines une rivalité existe entre Savalou, Dassa et Glazoué. Ceci entache l'esprit du législateur qui divise les 6 départements en 12 pour rapprocher les populations des administrations locale et étatique⁷⁷⁰. Le chef-lieu s'impose et la loi a prévu les conditions et donc, l'affaire semble être plus politique. Certes, elle est politique mais ce qui est aussi redouté ce sont les contestations des populations. Déjà, le Département de l'Atlantique qui devait être la Lama (nom donné à la naissance) pour regrouper toutes les autres sous-préfectures/communes en dehors de Cotonou, n'a pas pu garder ce nom du fait des marches de protestation des populations de Ouidah qui estiment ne pas se retrouver dans ce nom. Le gouvernement a pris sa distance et Cotonou qui gardait à lui seul le nom du Département de l'Atlantique l'a rétrocédé aux autres sous-préfectures/communes pour devenir le Département du Littoral. La question du découpage territorial est donc très sensible aussi bien pour la vie en communauté des populations, que pour le devenir des politiciens en quête d'électorat qui d'ailleurs n'était pas unifié.

En 2008, le gouvernement de Yayi Boni s'est penché sur la question et sans faire du subjectivisme, il faut louer cette initiative⁷⁷¹. Mais, sur fond ethnorégionaliste, il s'est heurté à des contestations. Dassa revendique le chef-lieu au même titre que Savè, alors que Savalou proclame déjà sa victoire dans les Collines. Le clivage ethnique va s'enraciner très profondément, puisque les « Idatcha » de Dassa, ne veulent pas que les « Tchabè » de Savè, encore moins les « Mahi » de Savalou "emportent" le chef-lieu. Savè ne va pas au prix de n'importe quel sacrifice accepter de se

⁷⁷⁰ Article 6 de la loi N°97-028 du 15 Janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin.

⁷⁷¹ Cf. Commission technique du ministre Issa Démolé Moko.

taire. Dassa non plus ! Et que dire encore de Glazoué ? Ce clivage naissant aura une répercussion sur les enjeux électoraux. Des électeurs peuvent sanctionner le candidat de la mouvance présidentielle, et les hommes politiques récupérer également le sujet comme fond de campagne électorale pour redonner espoir mitigé à certaines populations. Conscient de cet état de choses, le gouvernement tente d'opérer un nouveau choix en mettant en place une commission technique dirigée par Richard Adjaho, expert en décentralisation et ancien adjoint au maire de la ville de Cotonou. Ce nouveau découpage donne naissance à 21 départements.

- 1- Département de la Sota (karimama, Malanville), chef-lieu : Malanville
- 2- Département de l'Alibori (Kandi, Banikoara, Gogounou et Ségbanan), chef-lieu : Kandi
- 3- Département de l'Atacora (Natitingou, Touncountouna, Tanguiéta, Cobly, Matéri et Boukoumbé), chef-lieu : Natitingou
- 4- Département du Mékrou (Kouandé, Kérou et Péhunco), chef-lieu : Kouandé
- 5- Département du Borgou (Parakou ; Tchaourou ; N'Dali ; Sinendé et Bembérékè) Chef-lieu : Parakou
- 6- Département de la Wori (Nikki ; Kalalé et de Pèrèrè) Chef-lieu : Nikki
- 7- Département de la Donga (Bassila ; Djougou, Ouaké et Copargo) Chef-lieu : Djougou
- 8- Département de l'Okpara (Ouèssè ; savè) Chef-lieu : Savè
- 9- Département des Monts (Savalou et Bantè) Chef-lieu : Savalou
- 10- Département des Collines (Dassa-Zoumè et Glazoué) Chef-lieu : Dassa –Zoumè
- 11- Département du Zou (Agbangnizoun ; Djidja; Bohicon ; et Za-kpota ; Zogbodomey Abomey) Chef-lieu : Abomey
- 12- Département d'Agonlin (Covè ; Zangnanado ; Ouinhi) Chef-lieu : Zangnanado
- 13- Département du Plateau (Sakété, Kétou et de Pobè) Chef-lieu : Pobè

- 14- Département de la Lama (Allada, Toffo et Zè) Chef-lieu : Allada
- 15- Département de la Vallée (Adjohoun ; Dangbo et Bonou) chef-lieu : Adjohoun
- 16- Département de l'Ouème (Porto-Novo ; Adjarra ; Avrankou ; d'Akpro-Missérété de Sèmè Kpodji et Aguégus) Chef-lieu : Porto- Novo
- 17- Département du Couffo (Aplahoué ; klouékanmey ; Toviklin ; Lalo ; Dogbo) Chef-lieu: Aplahoué
- 18- Département du Mono (Grand-popo, Comè, Houéyogbé, Athiémè, Lokossa et Bopa) Chef-lieu : Lokossa
- 19- Département de l'Atlantique (Ouidah ; Kpomassè ; et Tori-Bossito) Chef-lieu : Ouidah
- 20- Département de Nokoué (Abomey-Calavi et So-Ava) Chef-lieu : Abomey-Calavi
- 21- Département du Littoral (Cotonou) chef-lieu : Cotonou

Ce nouveau découpage est encore contesté par des populations notamment de Savalou, de Glazoué, etc. Après analyse de la situation sociale et administrative, le gouvernement a décidé de porter à 29 le nombre de Départements du Bénin et en a désigné, les Chefs-lieux. "Cette option du Gouvernement procède de sa ferme volonté de reformer en profondeur l'actuelle administration territoriale qui remonte au découpage territorial colonial de 1958. La nouvelle architecture territoriale qui entraînera plus tard l'adoption d'une nouvelle carte administrative avec la restructuration des actuels arrondissements et communes, vise à : rapprocher l'administration publique du citoyen béninois ; marquer de façon significative, la présence effective de l'Etat dans toutes les localités de notre pays ; offrir un meilleur encadrement administratif aux citoyens et aux

communes ; favoriser le développement économique et social des communautés”⁷⁷².

Au-delà de ces aspects administratifs évoqués, il urge de soutenir que le découpage administratif au Bénin repose sur un socle ethnique induisant des clivages et fragilisant les relations entre les diverses communautés. « Cette nouvelle réforme naturellement creuse encore plus l'écart des spécificités régionales, même si le souci du législateur est de rapprocher le pouvoir de la base »⁷⁷³. L'Etat béninois n'est pas une unité politique et n'a pas une homogénéité de peuples. Ainsi par exemple, les populations du Département du Zou d'hier ne seront plus les mêmes avec le nouveau découpage. Il en est de même pour les électeurs or, les résultats des élections présidentielles et législatives qui ont eu lieu au Bénin révèlent une certaine fidélité électorale pour les partis politiques (notamment la RB et la Force-clé) aux candidats de l'ethnie Fon. Avec ce découpage où un département typiquement Fon (Zou) est écartelé d'un département Mahi (Agonlin)⁷⁷⁴, il faut s'attendre à la création de formations politiques dans l'aire Mahi. L'Union des Communes du Zou (UCOZ) sera déstructurée et les partenaires au développement qui soutenaient les 9 communes du Zou seront obligés de faire des choix stratégiques. La solidarité intercommunale qui existait prendra une nouvelle mouture. De plus, les circonscriptions électorales seront probablement modifiées (reflétant davantage le fait identitaire) pour pouvoir prendre en compte le nouveau découpage. En un mot, de nouvelles recompositions politiques basées sur des substrats ethniques verront le jour avec de nouvelles idéologies, discours, déterminants, sphères d'influence et conjuguant le passé historique fait d'avatars au présent. Le concept américain de *gerrymandering*, qui signifie

⁷⁷² Déclaration de Victor TOPANOU, Ministre de la Justice Porte-parole du Gouvernement en 2009.

⁷⁷³ Cf. ADJOVI S., *Election d'un chef d'Etat en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2003, p.36

⁷⁷⁴ Fon et Mahi sont deux ethnies du même groupe Fon et apparentés. Malgré les représentations sociales sur l'ethnie, Fon et Mahi vivent dans une cohabitation plus ou moins parfaite.

l'action de découper des circonscriptions électorales pour favoriser un parti ou une communauté, s'impose-t-il sûrement dans le contexte politique béninois ? Sans faire de la rêverie politique, le nouveau découpage tout azimut pourrait conduire à ce fait, non spécifique à la Côte d'Ivoire⁷⁷⁵ :

Vous savez, cette histoire de sous-préfecture [...] tire son origine réelle du fait que les responsables politiques d'autres villages et nous, les responsables de Kouto, nous avons des ambitions. Ainsi, si tu arrives à avoir une sous-préfecture chez toi, tu peux en être fier car tout le monde te regarde et te considère, tu peux développer ton village et les autres villages de ta circonscription. S'il y a des élections, les villageois de ta circonscription seront de plus en plus nombreux à voter pour toi puisqu'ils diront que tu as travaillé dans ton coin beaucoup plus que les autres responsables politiques, tu peux devenir ainsi secrétaire du parti et même député de la région du Nord et même siéger à l'Assemblée nationale ou être nommé ici ou quelque part à Abidjan si on remarque le travail que tu fais chez toi. Disons la vérité, c'est la raison pour laquelle nous, les responsables de Kouto, [...] nous nous sommes battus pour obtenir la sous-préfecture chez nous. Quand tu as une sous-préfecture, tu es tranquille, tu peux regarder ton avenir politique avec beaucoup plus d'espoir que quelqu'un qui n'a pas de sous-préfecture chez lui et qui ne peut donc rien faire chez lui. Quand tu as une sous-préfecture chez toi, tu peux faire concurrence sur le plan politique avec les autres responsables politiques des autres villages, comme chez nous, ici à Kouto, un proverbe dit qu'il vaut mieux être regardé plutôt que les autres.

L'Etat ivoirien n'échappa pas qui, dans la région lagunaire au moins, s'évertue à faire correspondre une sous-préfecture à chaque ethnie malgré leur grand nombre et leur petite taille⁷⁷⁶. La présente recherche révèle donc que l'ethnorégionalisation du vote est empirique, cruciale et déterminante. L'analyse des données sur les statistiques électorales des élections

⁷⁷⁵ Fait rapporté par BAYART J-F., *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, nouvelle édition, 1989, 2006, p. 11

⁷⁷⁶ BAYART J-F., op. cit., p. 78

présidentielles, législatives et locales l'ont montré. Les facteurs socio-anthropologiques comme l'ethnie et géographiques tels que le local, la région et la territorialité constituent des fondements essentiels, voire incontournables, dans la conquête, l'exercice et la délégation du pouvoir politique au Bénin. On ne peut analyser le fait électoral en Afrique notamment au Bénin sans tenir compte du paradigme ethnique. « Qu'ils les appellent "entrepreneurs politiques" (J.- C. Lau Thi Keng, P. Rich), '*petty-bourgeois myth-makers*' (E. Rirchken, 1989) élites ou groupes dirigeants (Darbon D., 1990), les auteurs s'accordent pour insister sur les tactiques d'exploitation des clivages que déploient au sein des sociétés plurales certains acteurs pour se constituer une base politique et s'ouvrir un accès aux ressources politiques »⁷⁷⁷.

En fait, l'élection d'un fils de tel ou tel village, commune, voire département, à la fonction présidentielle ou à la députation entraîne un sentiment de fierté, un estime de soi chez les populations/électeurs ou encore donne un certain rayonnement à la région. Ce qui fait qu'aux prochaines échéances électorales, les électeurs votent dans la perspective de maintenir un tel privilège. En ce sens, les associations locales de développement, les mouvements de jeunes et les mouvements des étudiants ressortissants de la région se détournent de leurs objectifs primordiaux de développement pour se constituer ou se coaliser en forces politiques. Elles servent souvent de courroie de transmission entre les formations politiques et les populations et de "dicteurs" de consigne de vote. "La logique du terroir apparaît comme un ensemble de stratégies de conquête et de conservation des positions de pouvoir au niveau national mais qui fait du terroir d'origine une carte maîtresse, une rampe de lancement sur l'échiquier national"⁷⁷⁸.

⁷⁷⁷ DARBON D., *The Purple Shall Govern ! Réflexions critiques sur l'identité ethnique à travers quelques-unes de ses significations et enjeux sud-africains* in DARBON D., (sous la dir.), *Ethnicité et Nation en Afrique du Sud*, Paris, Khartala-MSHA, 1995, p. 135

⁷⁷⁸ BAKO-ARIFARI N., *Démocratie et logique du terroir au Bénin*, *Politique africaine*, N° 59, 1995, pp 7-24.

« L'affinité ethnorégionale est l'attrait implicite ou explicite qui s'exerce sur la rationalité d'un individu. Rapproché par des liens, l'électeur se détermine par rapport aux affinités naturelles qu'il a sur un candidat. Aussi cette affinité représente-t-elle un réservoir électoral pour un candidat conscient de cette réalité. Celui-ci se positionne à une élection en misant sur les liens qu'il a envers les ressortissants de son milieu. Ainsi, pour lui et bien d'autres candidats, le terroir représente une base électorale incontournable »⁷⁷⁹. Dans le contexte béninois, l'idéologie du fils de terroir s'apparente d'une part à la valorisation de « l'autochtonie » et d'autre part à une variante de la problématique de l'ethnicité ou de sa pernicieuse forme qui est l'ethnisme, dans des cas extrêmes⁷⁸⁰. Toutefois, dans la représentation politique des électeurs béninois, tout acteur politique n'est pas fils du terroir légitimé. Est fils du terroir légitime, l'acteur qui a pu forger une image dans la conscience collective des acteurs sociaux originaires de son terroir. Autrement dit, l'acteur qui a retenu leur attention électorale. Ce jeu politique dont la finalité est le vote solidaire des électeurs ne milite pas en faveur d'un vote politique. Le vote ethnique ou encore ethnorégionaliste n'est pas un acte fondamentalement politique même s'il y a lieu dans un contexte de démocratisation. La prise en compte des différences ethniques et culturelles constitue désormais un enjeu dans des contextes sociopolitiques très variés. « Dans telle zone de telle dominante ethnique, toute autre ethnie peut être considérée comme inférieure. L'infériorité présumée et orientant les attitudes et comportements peut relever de l'ordre culturel, de l'ordre technique ou technologique, de l'ordre matrimonial, de l'ordre professionnel. En exploitant l'ignorance des populations, on assigne à telle ou telle ethnie, telle ou telle limitation en matière de compétence, perdant de vue que tous les hommes appartiennent à la même espèce Homo Sapiens. La discrimination peut

⁷⁷⁹ KITSIMBOU X. B., *La démocratie et les réalités ethniques au Congo*, Université de Nancy II, Thèse de doctorat en sciences politiques, 2001, p. 97

⁷⁸⁰ METODJO K. A., op. cit. p. 37

aussi provenir du cadre de la politique politicienne et de l'idéologie qui l'accompagne éventuellement »⁷⁸¹.

Dans une critique, le politologue béninois Mètodjo Kisito Alain, va très loin en affirmant que la démocratie béninoise pourrait être conceptualisée comme une démocratie des terroirs, en ce sens que :

- Le terroir d'origine apparaît comme le critère majeur qui préside à la formation de l'Exécutif, parfois au détriment des compétences.
- Chaque région ou chaque ethnie ne se projette dans le national qu'à travers l'optique de gouvernants proches d'elles.
- On retrouve cette logique du terroir à tous les paliers de la sphère publique⁷⁸².

Certes, son argumentaire est fondé empiriquement mais, il faudrait nuancer que l'implication du terroir dans les élections nationales et locales n'a pas le même sens aussi bien pour les électeurs que pour les hommes politiques.

Le Bénin en tant qu'exemplarité démocratique doit pouvoir tirer des leçons de l'exception malgache en matière d'interjection du fait ethnique dans le jeu politique. En ce sens que « le communautarisme et l'ethnicité sont loin de constituer les déterminants premiers du comportement électoral, mais cette dimension de l'identité n'est ni irréductible, ni incompatible avec les principes démocratiques. S'il est bien présent, le réflexe communautaire, fondé sur une crispation ethniciste ou religieuse, n'est pas le principal facteur explicatif du vote. L'alternance politique issue des urnes, de même que la diversification des préférences électorales, sont autant d'éléments qui montrent que le suffrage universel remplit bien sa fonction de récompense/sanction des politiques menées par les hommes au pouvoir.

⁷⁸¹ AGUESSY H., La problématique de la question de discrimination sous toutes ses formes en Afrique au Sud du Sahara, in UNESCO-IDHPD, *La Discrimination Raciale*, Editions Flamboyant, Cotonou, 1997, pp. 39-49

⁷⁸² METODJO K. A., op. cit. p. 54

Non seulement la clef ethnique n'ouvre pas toutes les portes des choix politiques, mais elle n'est pas non plus le sésame de la compréhension des comportements et des valeurs dans les autres champs de la vie sociale. Il faut y voir la conséquence d'une conception malgache de l'ethnicité plus fondée sur la spécificité culturelle, associée à des coutumes et des traditions historiques, que sur une acception raciale et donc raciste. L'identité ethnique, dans sa diversité, est clairement conçue comme un facteur de richesse venant s'enrichir dans l'identité nationale et l'innover, sans pour autant s'y dissoudre. Ceci explique le peu d'écho que rencontrent les tentatives de mobilisation « ethnofasciste » de quelques apprentis sorciers isolés. Cependant, si l'ethnicité constitue aujourd'hui une zone de basse tension sociale, elle reste toujours à la merci de manipulations par les entrepreneurs politiques »⁷⁸³. Dans le contexte sociologique politique béninois, ces entrepreneurs politiques ne « labourent » le champ ethnique que s'ils sont connectés aux réseaux sociaux faits de courtage et de médiation politique.

⁷⁸³ ROUBAND F., *Identités et transition démocratique : l'exception malgache ?* Paris, L'Harmattan, 2002, 254 pages

CHAPITRE 2 : LE COURTAGE ET LA COMMUNICATION ELECTORAUX DE TYPE ETHNIQUE

Dans le langage usuel, le courtage est une profession qui consiste à effectuer des transactions financières ou à négocier des contrats en qualité d'intermédiaire; une commission que reçoit un courtier ou un agent de change pour ses services⁷⁸⁴. En sciences sociales, le courtage⁷⁸⁵ fait appel aux intermédiaires, aux médiateurs, aux entremetteurs qui, suivant des logiques de bonification ou de libéralité ou pour des raisons d'intérêt, interviennent dans la concrétisation d'une action individuelle ou collective et ce, pour autrui. En Afrique et partout ailleurs, le vote supposant des déterminants sociaux et des logiques d'action, des courtiers électoraux existent et sont de véritables médiateurs politiques (Section 1). La médiation étant une donnée à part entière du processus de communication, qu'elle soit sociale ou politique, lors des campagnes électorales voire dans les discours politiques, les acteurs politiques s'en approprient et mettent en exergue une communication politique empreinte d'ethnicité (Section 2).

⁷⁸⁴ MICROSOFT, *Encyclopédie Encarta*, CD Rom 2006.

⁷⁸⁵ BIRSCHENK T., CHAUVEAU J-P., OLIVIER de SARDAN J.-P., (sous la dir.), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Mayence, APAD, Institut für Ethnologie, J. Gutenberg Universität/Paris, Karthala 2000, 328 pages

SECTION 1 : LES COURTIERE ELECTORAUX POUR UN VOTE ETHNOREGIONALISTE

Le phénomène de courtage est observable dans divers champs sociaux voire professionnels et remonte à des périodes bien lointaines. Dans nos sociétés, la parenté, la religion, l'art, l'économie, l'organisation sociale et le politique n'y échappent pas. Ainsi, par exemple, la colonisation recourt à la présence d'interprètes, de chefs canton ou encore de chefs de village qui servent de liaison entre les populations et l'administration coloniale. Mais, ces intermédiaires n'ont pas joué que le rôle de liaison. Ils ont pu influencer les politiques voire les pratiques coloniales tout en tenant compte de leurs intérêts ou de leurs représentations du fait colonial. C'est dire que les courtiers ont toujours existé de tout temps et légitimement à leur manière le jeu politique notamment électoral.

Les recherches empiriques nous ont permis de retenir une typologie d'acteurs jouant essentiellement le rôle de courtiers électoraux pour un vote ethnorégionaliste au Bénin. Il y a les mouvements sociaux (Paragraphe 1) et les leaders religieux, d'opinion et des élites locales (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : Les mouvements sociaux, dicteurs de consigne de vote ethnorégionaliste

Si dans les démocraties anciennes, les organismes de la société civile s'interrogent sur l'apathie des citoyens pour la chose politique qui se traduit par une faible participation aux scrutins et du sentiment d'impuissance des pouvoirs publics⁷⁸⁶, en Afrique et au Bénin en particulier, nombre de mouvements sociaux servent encore de courtiers électoraux pour un vote ethnorégionaliste. Or, « les associations et les organisations non

⁷⁸⁶ Pour avoir suivi avec intérêt des débats faits par la société civile européenne dans le cadre des élections parlementaires européennes de juin 2009 et discuté avec des électeurs roumains de Cluj, nous tirons cette conclusion.

gouvernementales légalement reconnues ne peuvent soutenir, ni tenir des propos visant à ternir l'image des candidats ou des partis politiques sous peine de déchéance de leur statut »⁷⁸⁷. Nous étudions le cas des organisations non gouvernementales (A), des associations de développement et des forces politiques non formelles (B).

A- Le cas des organisations non gouvernementales (ONG)

L'expression « société civile » recouvre, de manière très large, les organisations et associations de personnes, formées à des fins sociales et politiques, qui ne sont ni créées ni mandatées par les gouvernements. En font partie les organisations non gouvernementales, les syndicats, les coopératives, les Eglises, les organismes populaires et les associations de gens d'affaires.

De par ces actions sur le terrain, la société civile en Afrique et au Bénin en particulier, a pour tâches essentielles en vue d'une promotion de la démocratie⁷⁸⁸ :

- L'éveil politique de la société,
- La promotion de la communication qui met, à la disposition des différents acteurs du développement, les informations nécessaires à leur intervention,
- La promotion de l'Etat de droit, des libertés publiques et de la bonne gouvernance,
- La promotion d'une administration performante, décentralisée et transparente,

⁷⁸⁷ Article 69 de la LOI N° 2006 - 25 du 05 janvier 2007 portant Règles générales pour les élections en République du Bénin.

⁷⁸⁸ KAKAI S. H. F., *Interprétations juridiques et sociologiques des pratiques et perceptions des acteurs sur la décentralisation au Bénin*, mémoire de DEA en Droits de l'homme et démocratie, Chaire UNESCO/FADESP/UAC, 2005-2006, p. 75 (sous la direction du Professeur Théodore HOLO).

- La promotion de la sécurité nationale et la préservation de l'intégrité territoriale,
- La gestion des solidarités et le renforcement de l'unité nationale,
- Le contrôle des élections.

Le contrôle des élections par la société civile comporte plusieurs volets qui partent de la phase pré-électorale jusqu'à la proclamation des résultats. Dès la période pré-électorale, nombreuses sont les organisations de la société civile à sensibiliser les populations, à montrer l'importance des opérations électorales et la nécessité d'exercer le droit de vote en toute conscience, eu égard au poids de l'ethnicité et du rôle de l'économie capitaliste qui ponctuent les élections au Bénin. Lors du déroulement du scrutin, elles jouent surtout le rôle d'observateur et permettent de crédibiliser à côté des observateurs internationaux⁷⁸⁹ les résultats des élections. L'après-élection, est la période où on insiste sur l'acceptation de l'autre, malgré les différences. La démocratie faisant appel à une pluralité d'opinions et d'engagement citoyen⁷⁹⁰. "Sans une participation active des citoyens à des institutions égalitaires, associations civiles, et organismes politiques appropriés, on ne saurait maintenir le caractère démocratique de la culture politique ou des institutions politiques et sociales"⁷⁹¹. De plus, c'est sous un régime démocratique qu'on note l'éclosion des forces associatives constituant la société civile. Alors, comment justifie-t-on la présence des ONG parmi les courtiers électoraux pour un vote ethnorégionaliste ? Comment se manifeste ce type de courtage ?

⁷⁸⁹ KOKOROKO K. D., *Contribution à l'étude de l'observation internationale des élections*, thèse de doctorat en droit public, Université de Poitiers, 2005, 554 pages. Il a examiné l'évolution qu'a connue, au sein du droit international public, l'observation internationale des élections. Celle-ci a pris son essor dans les années 1990. Inscrite dans les différents instruments juridiques régionaux et universels relatifs aux droits de l'homme, sa mise en œuvre est souvent délicate en raison des implications politico-économiques. L'auteur analyse les diverses méthodes de travail adoptées afin de conférer sérieux et efficacité aux missions internationales d'observation des élections.

⁷⁹⁰ KAKAI S. H. F., Précis sur la société civile du Bénin in *Studia Universitatis Babeş-Bolyai, Studia Europaea*, N°2, 2010, pp. 51-70

⁷⁹¹ TOCQUEVILLE A., *De la démocratie en Amérique*, Paris, Nouveaux Horizons, 1970, 224 pages

En réalité, les ONG sont d'abord des courtiers du développement local avant qu'un certain nombre d'entre elles ne prennent le statut de courtiers politiques notamment électoraux. Le Bénin, au lendemain de son indépendance (1960) a mis en œuvre son processus de développement, à travers des plans de développement tels que : le plan quadriennal 1961-1965 ; le Plan de développement économique et social 1966-1970 ; le Plan intérimaire 1971-1972 ; le Plan Triennal d'Etat 1977-1979 ; le programme de développement économique et social 1983-1987 et des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS I de 1989-1991, PAS II de 1992-1994 et PAS III de 1995-1997). Après l'expérience des plans de développement à moyen terme qui ont atteint leur apogée aux temps forts du régime socialiste (1977-1980) et ont amorcé leur déclin avec le début de la crise économique vers 1983, les programmes d'ajustement structurel ont suivi à partir de 1989. Ces programmes ont permis un rétablissement des équilibres macro-économiques en améliorant la situation des finances publiques et en relançant la croissance économique ; mais leurs effets pervers ont fragilisé davantage les couches vulnérables (femmes, jeunes, enfants). En 1992, avec les premiers effets du deuxième PAS, les conditions objectives étaient réunies pour que le Bénin⁷⁹² adhère aux conclusions et recommandations de Maastricht. Le développement n'est pas possible « si les transformations des comportements et des structures sociodémographiques, culturelles et politiques ne sont pas associées aux mesures purement économiques, organisées selon une vision partagée et inscrite dans le temps »⁷⁹³. Le Bénin prend alors l'engagement de réaliser des études prospectives dont l'objectif est de mener une réflexion stratégique à long terme sur la gestion du développement, de construire dans un processus participatif une vision

⁷⁹² Au nombre des mesures internes d'application prises par le Gouvernement à cet effet, figure la décision de transformer l'ancienne "Direction du Plan d'Etat" en une "Direction du Plan et de la Prospective" et de faire réaliser des études prospectives au Bénin.

⁷⁹³ Une Résolution de la Conférence de Maastricht, 1990.

partagée pour le pays et de définir des orientations stratégiques qui servent de cadre de référence à tous les acteurs du développement national.

VISION STRATEGIQUE DU BÉNIN A L'HORIZON 2025

Dans la recherche de solutions durables à ses problèmes de développement, le Bénin a, à travers une démarche consultative qui a permis la participation des différentes couches socio-professionnelles du pays, défini une vision stratégique à long terme. Celle-ci s'énonce comme suit : « Le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ».

Trois conditions qui sont autant d'axes stratégiques doivent cependant être réunies pour la réalisation de cette vision.

Une démocratie enracinée dans un pays de bonne gouvernance. Dans ce cadre, il s'agira de :

- promouvoir l'Etat de droit, les libertés démocratiques et la bonne gouvernance ;
- gérer les solidarités et renforcer l'unité nationale et la paix ;
- promouvoir une administration performante, décentralisée et transparente.

Une économie en croissance forte, saine et durable. Pour cela, les différentes politiques économiques doivent permettre de :

- édifier une économie prospère et compétitive tirée par le secteur privé ;
- moderniser l'appareil productif national ;
- promouvoir des pôles régionaux de développement ;
- accroître le rôle du Bénin dans l'intégration régionale et la coopération internationale.

Enfin, **une réponse satisfaisante doit être apportée à la demande sociale.** Le Gouvernement doit créer les conditions permettant de :

- assurer et accroître le minimum social commun des populations (défini comme la demande minimale en termes de santé, d'éducation, d'eau potable, d'habitat et de sécurité alimentaire) ;
- favoriser l'émergence d'une culture de développement ;
- consolider la solidarité familiale et communautaire.

Source : NLPTPS, 2025

La démarche participative est devenue une condition *sine qua none* pour accéder aux ressources de développement dans la mesure où il faut prendre en compte les besoins stratégiques et les aspirations des populations ou des communautés bénéficiaires des actions de développement. L'approche « projet de développement » est la méthode d'intervention la plus répandue et la plus visible au Bénin. Toute action de développement suscite alors une interaction entre les populations et les partenaires au développement. Les ONG deviennent ainsi les principaux intermédiaires entre les communautés et les partenaires puisque pour mener une action de développement (construction de pistes rurales, de points d'eau potable, d'écoles, de centre de santé, etc.), il faut monter un document de projet et procéder à des négociations voire un lobbying. « Il s'agit ici des intermédiaires entre des "donateurs" et des "bénéficiaires" »

potentiels de l'aide au développement »⁷⁹⁴. De fait, les ONG sont de véritables courtiers de développement local. « Les courtiers représentent les porteurs sociaux locaux de projets; ils assurent l'interface entre les destinataires du projet et les institutions de développement; ils sont censés représenter la population locale, ou en exprimer les "besoins" vis-à-vis des structures d'appui et de financement extérieures »⁷⁹⁵. Or, dans la perspective gurvitchienne, le développement est un phénomène social total. Autrement dit, il touche en profondeur tous les paliers de la société qu'ils soient économique, social, politique, environnemental, culturel, technologique et du genre. C'est dire et reconnaître que pour accéder aux ressources pouvant légitimer et les crédibiliser auprès des communautés, les ONG sont dans les "arcanes" du pouvoir politique au point même d'en devenir des courtiers électoraux.

Les sociologues belges Pirotte G. et Poncelet M.⁷⁹⁶ s'interrogent sur la question des ONG et le développement au Bénin. Nous rendons compte ici des intrications des rôles entre l'Etat et les ONG qui ont a priori pour vocation de se démarquer de l'Etat et de travailler pour le bien-être des populations. Ce secteur est d'autant plus important à examiner que le volume de l'aide publique au développement s'est décuplé pendant la période du renouveau démocratique sans que les destinataires aient été pour autant satisfaits. On peut alors s'interroger sur les causes d'une telle opacité. Depuis toujours la société civile a contribué d'une certaine manière à la promotion des activités de développement. Son rôle a été beaucoup plus remarquable depuis les années 1990. Ainsi, des ONG ont essaimé un peu partout sur le territoire national et dans presque tous les secteurs

⁷⁹⁴ BIERSCHEK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER de SARDAN J.-P., op. cit.

⁷⁹⁵ BIERSCHEK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER de SARDAN J.-P., op. cit.

⁷⁹⁶ PIROTTE G., PONCELET M., Société civile et nouvelle gouvernance au Bénin. Quelques réflexions illustrées à partir de l'analyse du nouveau secteur ONG à Cotonou, *Le bulletin de l'APAD*, n° 26, *Gestion des ressources naturelles. Participations et médiations*, [En ligne], mis en ligne le : 16 juin 2008. URL : <http://apad.revues.org/document3573.html>.

d'activité (santé, éducation, économie, protection, politique, etc.). En général, les ONG exécutent des activités de proximité qui visent à renforcer l'économie locale. Il s'agit d'activités qui devraient s'insérer dans une approche plus globale qui vise à augmenter et améliorer les échanges au sein de la communauté et à retenir le maximum de plus-value, à maximiser l'épargne et l'investissement et à veiller à une distribution équitable. Cela veut dire que la composante du renforcement de l'économie devrait prêter une attention particulière à l'amélioration de la situation des groupes de la population les plus pauvres, souvent soumis à des mécanismes de marginalisation ou d'exclusion. Mais leur présence sur le terrain béninois est diversément appréciée et reste marquée par la qualité de leur prestation.

En fait, au lendemain du renouveau démocratique, la plupart des responsables d'ONG cherchaient davantage à se rapprocher des sphères du pouvoir que de s'en démarquer. Cela est particulièrement visible à travers cette recherche de reconnaissance et d'agrégation des activités des ONG par les pouvoirs publics. Les ONG sont donc soumises à la loi sur les associations (loi de 1901). Cette reconnaissance permet à l'ONG d'être dotée d'une capacité juridique sinon que la déclaration est facultative. Malgré cette absence d'obligation formelle, la plupart des ONG cherchent d'abord à être reconnues officiellement par le Ministère de l'Intérieur, ensuite, par les autres ministères correspondant aux activités qu'elles développent. La course à la reconnaissance ne s'explique pas nécessairement par un quelconque formalisme. Elle est plutôt déterminée par le positionnement des pouvoirs publics comme intermédiaires entre le nouveau secteur ONG et les bailleurs de fonds qui soutiennent la "bonne gouvernance" et "l'essor de la société civile".

L'Etat est demeuré un acteur central du développement national et local, contrôlant, régulant une partie des ressources (économiques, logistiques, informatives) en circulation dans l'arène. Ce maintien a pu se réaliser, entre

autres, par le soutien externe dont a bénéficié l'Etat béninois en gérant l'aide publique au développement. L'aide publique au développement continue à transiter principalement par les pouvoirs publics. Selon certains responsables d'ONG, les bailleurs de fonds traditionnels (BOAD, FMI, Banque Mondiale, etc.) ainsi que les coopérations multilatérales (via surtout les agences spécialisées de l'ONU) ne permettent pas vraiment de court-circuiter les pouvoirs publics. Les ressources sont souvent acheminées vers les nouvelles ONG via les ministères et leurs agences spécialisées. Compte tenu du fait que les fonds alloués par les bailleurs de fonds et les agences spécialisées de l'ONU constituent des ressources financières relativement importantes, cela explique sans doute leur "empressement" à obtenir leur reconnaissance auprès du ministère qui pourra éventuellement leur permettre d'entrer en contact avec l'un ou l'autre partenaire.

Les réformes économiques et politico-institutionnelles adoptées à la faveur des PAS ont alimenté le projet de constitution d'une société civile ne serait-ce qu'en libérant une main d'œuvre directement mobilisable. Au Bénin, les PAS et les réformes de la fonction publique ont suscité un dégraissage des effectifs de la fonction publique générant une nouvelle catégorie sociale : "déflatés" ou "compressés". Certains se sont lancés dans les associations de type ONG, rejoints par de nombreux "diplômés sans emploi". La création d'ONG fait partie de l'arsenal stratégique de l'auto-emploi au même titre que l'insertion dans l'économie informelle qui s'est considérablement développée à la faveur de la transition. Enfin, des fonctionnaires "restés en poste mais insécurisés" et dotés de capitaux relationnels (à l'extérieur, au sein de l'administration, dans les agences étatiques d'hier ou encore dans *l'associationnisme* de terroir) ont largement participé à l'expansion du secteur. Ces fonctionnaires-leaders de nouvelles ONG sont réputés être aussi à l'aise sur la "terre ferme" des ministères que dans "l'eau du marigot associatif". Plusieurs dirigeants associatifs font part d'un constat de concurrence déloyale entre leur ONG et "les ONG de dirigeants" ayant un

ped dans les hautes sphères de l'administration publique, allant jusqu'à parler de délits d'initiés dans l'accès aux informations et projets en provenance de bailleurs occidentaux.

Le politologue Otayek R.⁷⁹⁷ estime que : « très en vogue à l'heure actuelle, le concept de société civile est également l'un des plus controversés qui soient, certains auteurs soutenant que, du fait notamment de la confusion sphère publique et sphère privée qui caractériserait les pays non occidentaux, l'émergence s'y avère extrêmement problématique ». La disqualification du concept à l'égard des sociétés africaines subsahariennes s'articule fondamentalement autour de l'argument selon lequel l'Etat et la société s'imbriquent à un degré tel qu'ils se confondraient l'un dans l'autre⁷⁹⁸. On en a pour preuve, le redéploiement de l'Etat béninois vers la société civile par le biais du ministère chargé des relations avec les institutions, la société civile et les béninois de l'extérieur (MCRI-SCBE)⁷⁹⁹. Le premier objectif de ce ministère a été de se doter d'un Centre de Promotion des Associations et ONG (CPA-ONG). Les activités qui y sont menées à destination de la société civile sont financées par un bailleur de fonds occidental. De même, les dirigeants d'ONG bien que se réclamant de la société civile font la courbette derrière l'administration publique afin de bénéficier des subventions extérieures. Un fonctionnaire du ministère du Plan relate à un chercheur belge⁸⁰⁰ que :

⁷⁹⁷ OTAYEK R., La démocratie entre mobilisations identitaires et besoin d'Etat : y a-t-il une « exception » africaine ?, *Autrepart*, n°10, 1999, 64 pages

⁷⁹⁸ CHABAL P., DALOZ J.-P., *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, col. "Analyse Politique", 1999, 196 pages

⁷⁹⁹ La dénomination de ce ministère existait dès les années 1999. On parle maintenant du ministère Chargé des Relations avec les Institutions. La société civile a des liens institutionnels avec ce ministère.

⁸⁰⁰ PIROTTE G., PONCELET M., op. cit.

Je suis arrivé au ministère du Plan, donc ça va bouger. J'ai déjà aidé mon grand frère, même père, même mère qui a une ONG également. Je l'ai déjà aidé à obtenir des crédits. Maintenant, c'est mon tour pour aider mon organisation.

On peut également mettre en exergue l'entrée au gouvernement des acteurs de la société civile. Ainsi, en 2000, deux ministres en exercice dirigeaient chacun une ONG. L'un dirigeait la Fédération Nationale des Organisations des Professionnels de l'Ananas du Bénin (FENOPAB) et l'autre, le Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale (LARES). Rosine Vieira Soglo alors qu'elle était première dame du Bénin était la présidente de l'ONG "Vidolé" et utilisait ce statut pour aider les femmes dans les milieux ruraux. Sous le régime de Yayi Boni, des acteurs influents ont également fait leur entrée au gouvernement et ont eu des discours plutôt partisans. Pour certains, c'est une nouvelle manière d'accompagner l'action citoyenne publique ! De plus, le gouvernement s'est immiscé dans le positionnement des acteurs de la société civile dans la CENA et autres institutions de la République.

Des ONG sont ainsi des courtiers politiques. Mais comment se manifeste le courtage électoral empreint d'ethnicité ou de régionalisme? Empiriquement, plusieurs cas de figure s'observent.

- Des leaders d'ONG travaillent dans le domaine du social pendant plusieurs années avant de se reconvertir en hommes politiques s'appuyant sur l'électorat qu'ils avaient gratifié par des dons ou autres ressources en termes d'actions de développement.
- Des leaders d'ONG cessent d'être acteurs de développement lors des opérations électorales. Ils deviennent à part entière des hommes politiques pour se battre campagne, pour eux-mêmes ou pour autrui dans leur région.
- Des leaders d'ONG utilisent leur statut d'acteurs de développement pour s'impliquer véritablement dans l'élection de tel ou tel candidat

aussi bien aux élections locales que nationales. Leur sphère d'influence ne dépassant pas généralement la zone géographique couverte par l'ONG.

- Des leaders d'ONG sont souvent des leaders charismatiques dans leur communauté ; ils ont leur candidat sur lequel ils peuvent compter pour accéder à des opportunités une fois ce dernier élu. Pour ce faire, ils dictent aux populations des consignes de vote. Ce candidat peut ne pas être de la région surtout s'il s'agit des élections présidentielles, mais le leader d'ONG exerce une influence sur les électeurs de par son estime de soi publique dans la région ou dans la circonscription électorale. « *Si vous voulez que je revienne vers vous, alors votez pour le candidat X* ».

Ces catégories d'ONG sont très souvent implantées dans la communauté d'appartenance ethnique du leader ou dans la communauté où il peut être considéré comme fils du terroir. Ce type de courtage est empreint d'ethnicité et de régionalisme dans la mesure où l'identité personnelle ou ethnique du leader d'ONG s'exclut avec celle de communautaire⁸⁰¹ et d'agent de développement, le tout ne dépassant pas le cadre sociogéographique où il intervient. Des codes culturels sont alors en jeu puisque le leader d'ONG s'appuie sur sa territorialité pour susciter une attention électorale à sa guise ou pour le candidat de son choix, un choix qui n'est d'ailleurs pas délibéré.

En outre, ce type de courtage soulève également une question de morale politique. Si on inscrit les activités de développement des ONG dans le champ du social, on peut soutenir qu'elles devraient répondre à la philosophie kantienne : *“Agir de telle sorte que la maxime de ton action puisse s'ériger en loi universelle”*. Autrement dit, les leaders d'ONG

⁸⁰¹ L'identité communautaire du leader d'ONG fait référence à l'homme « public » qu'il est ; ayant une meilleure connaissance des réalités endogènes et analyse les problèmes de l'espace de vie des communautés sur lesquelles il peut agir pour améliorer leurs conditions de vie.

devraient mener leur intervention sur le terrain de développement local sans attendre en retour une quelconque rétribution encore moins celle des suffrages de la part des bénéficiaires, puisque les électeurs tiennent compte de cette caution morale pour orienter leur comportement électoral.

Toutefois, d'autres ONG souvent financées par des partenaires tels que la Fondation Konrad Adenauer, le PNUD, la Coopération danoise, l'USAID, etc. mènent diverses activités sur le terrain électoral pour combattre le fondement de l'acte électoral des populations sur le régionalisme, l'ethnicité voire le clientélisme. Ce n'est donc pas toutes les ONG qui sont impliquées dans le courtage électoral même si elles sont dans les arcanes du pouvoir étatique. Qu'en est-il des associations de développement et des forces politiques non formelles ?

B- Le cas des associations de développement et des forces politiques non formelles

Il existe au Bénin toute une panoplie d'associations de développement et de forces politiques non formalisées⁸⁰². Est appelé "association de développement" tout groupement de ressortissants d'une localité, d'un village, d'un quartier, d'une région donnée, etc. qui défendent les intérêts de leur communauté en vue d'un bien-être économique et social. Il s'agit notamment des associations villageoises de développement, des associations de développement de quartiers de ville, des associations de développement communal, etc. Tandis que nous entendons par "force politique non formelle" tout groupement ou mouvement associatif créé tout azimut dans un espace sociogéographique qui n'est ni une formation politique juridiquement reconnue par l'Etat ni une ONG ou une association de développement, mais dont les acteurs se rassemblent dans un creuset politique pour soutenir le projet de société ou les actions d'un candidat en

⁸⁰² Les définitions proposées tirent leurs références d'observations empiriques de type sociologique.

lice aux élections nationales ou locales. Ainsi, par exemple, à la veille des élections, plusieurs de ces forces politiques naissent et peuvent avoir pour dénominations :

« mouvement des jeunes d'Agla pour le soutien aux actions du Général X. »; « mouvement des femmes de Sèmè-Kpodji soutenant les présidentielles du candidat Y. », « mouvement des artisans d'Abomey soutenant le maire A. », « Mouvements des étudiants pour un Bénin émergent (MOEB) », « Mouvements des femmes pour un Bénin émergent (MOFEB)⁸⁰³ », « Amicale des zém Atao »⁸⁰⁴, « Union des femmes battantes pour un Bénin émergent »⁸⁰⁵, etc.

La question qui se pose est de savoir en quoi ces mouvements associatifs jouent le rôle de courtiers électoraux de type ethnorégionaliste.

S'agissant des associations de développement, elles sont pour la plupart créées au Bénin vers la fin des années 1980 et poursuivent un seul objectif stratégique : le développement. Mais, elles sont devenues des instruments de conquête du pouvoir. En effet, avec l'essoufflement économique des années 1980, le régime socialiste marxiste-léniniste a autorisé la création de l'Union Générale pour le Développement de Ouidah (UGDO) et pour donner un cachet spécial à cet évènement, le Chef de l'Etat a assisté à l'inauguration de cette association et en a profité pour inviter les cadres à retourner au village pour contribuer au développement de leur localité. L'Etat socialiste ne pouvant plus satisfaire les aspirations des populations en matière de développement, il fallait capter les rentes extérieures en utilisant des réseaux sociaux plutôt que la diplomatie déjà moins offensive ou encore les négociations d'Etat à d'Etat non convaincantes pour nombre

⁸⁰³ Le parrain du MOFEB est Armand Zinzindohoué, ancien ministre du gouvernement de Yayi Boni. Le MOFEB est constitué des femmes des départements de l'Atlantique, du Littoral et de l'Ouémé.

⁸⁰⁴ Il s'agit d'une amicale des conducteurs de *zémidjan* soutenant la candidature aux élections locales de 2008 d'un des leurs, nommé Atao Mohammed Hennuxo du PRD.

⁸⁰⁵ Cette association regroupe les femmes originaires des Collines et se trouvant à Abomey-Calavi. Notons que le Chef de l'Etat est aussi un ressortissant des Collines.

de partenaires et bailleurs de fonds. « La participation à la Conférence Nationale de février 1990 et le choix du multipartisme intégral vont amplifier cette dynamique d'ancrage au terroir chez les intellectuels candidats potentiels à la compétition dans l'arène politique nationale »⁸⁰⁶. En fait, plus du tiers des participants à cette Conférence était des représentants des associations de développement.

Le contexte sociopolitique permet donc d'expliquer la floraison d'associations de développement. Les sous-préfectures (devenues communes à l'ère de la décentralisation) qui n'avaient pas d'associations s'en dotent puisqu'elles apparaissent comme une condition au développement et à la coopération décentralisée. Ceci est très souvent l'œuvre des cadres ou encore des *akowé* (intellectuel ou lettré) venus de la ville qui ont plus de facilités à entrer en contact avec les fils ou filles de la localité à l'étranger pour orienter les dons, biens matériels ou autres vers leur communauté. Par ce biais, ces cadres ont pu acquérir un capital social voire politique au point où avec le système démocratique représentatif, ils peuvent représenter ou déléguer les représentants des localités aussi bien aux élections locales que nationales. "Elles leur servent de refuge politique, en même temps qu'elles leur permettent de maintenir le contact avec "les gens du village""⁸⁰⁷.

Des partis politiques sont alors créés à partir des associations de développement⁸⁰⁸. C'est le cas du Parti Social-Démocrate (PSD), du Parti

⁸⁰⁶ BAKO-ARIFARI N., Démocratie et logique du terroir au Bénin, *Politique africaine*, N° 59, 1995, pp 7-24.

⁸⁰⁷ ADJOVI E., *Bénin : la dérive politicienne des associations*, publié par Syfia, <http://www.syfia.info/index.php5?view=articles&action=voir&idArticle=1021> (consulté le 21 octobre 2009).

⁸⁰⁸ Cette clarification est largement abordée dans la deuxième partie, Chapitre 1 : Eléments de droit et géosociologie électorale au Bénin, Section 1 : Eléments de droit des élections démocratiques et empreintes ethnorégionalistes, Paragraphe 2 : L'espace ethnique comme base de formations des partis politiques, B- Territorialité, cadre empirique des formations politiques au Bénin.

du Renouveau Démocratique (PRD), du Front d'Action pour le Renouveau Démocratique (FARD-Alafia), du Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès (MADEP), etc. « Dans les localités comme Zâ-Kpota, Zangnanado, Covè et Djidja au Centre, ces associations sont les principales structures de mobilisation électorale de la Renaissance du Bénin, le parti de l'ancien président de la République, Nicéphore Soglo. "A la veille de chaque élection, les responsables de notre association, qui sont pour la plupart membres de la Renaissance, font appel à des personnes influentes comme nous pour mobiliser la base »", confie, sous anonymat, un chef féticheur, leader d'opinion dans la commune de Honhoun (sous-préfecture de Djidja, actuelle commune de Djidja)⁸⁰⁹. Un autre cas évocateur sous le régime démocratique de Mathieu Kérékou est celui de Joseph Gnonlonfoun, ancien député des législatives de 1991, ministre de la Justice qui cumulait les fonctions de président du Parti National Ensemble (PNE) et du Président de l'Association de Développement Économique et Culturel de Sèmè-kpodji (ADESE). Il est donc évident que les actions de développement menées sous sa présidence de l'association de développement lui ont généré des "gains électoraux" d'autant plus qu'il a été élu dans la circonscription électorale dont relève sa commune d'origine qui est Sèmè-kpodji. De même, des associations continuent d'être créées dans les localités où elles n'existaient pas et ce, pour servir certainement de relais communautaires du vote. C'est le cas en octobre 2009 de l'association de développement de Covè en pays Agonlin dont l'un des principaux acteurs est Roger Dovonou, ministre de l'industrie dans le gouvernement du Docteur Yayi Boni. On peut alors y comprendre le fondement des partis politiques comme des clubs électoraux ou comme des partis ethniques ou encore comme des partis politiques à base régionale.

⁸⁰⁹ ADJOVI E., *Bénin : la dérive politicienne des associations*, op. cit.

De même, les associations de développement dans le nouveau rôle assigné à eux par les acteurs politiques tentent de négocier la nomination de leurs cadres à des postes de responsabilité ou de faciliter le maintien de ces derniers à leur poste politique. L'entrée au gouvernement de Mathieu Kérékou du ministre Félix Adimi en 1996 est l'œuvre de l'association de développement de Savè, région dont il est ressortissant. On ne peut pas non plus nier les nombreuses audiences qu'accordent les Chefs d'Etat notamment Yayi Boni aux responsables d'associations de développement. Certes, nous ne sommes pas dans le secret des audiences mais au-delà des enjeux de développement, nous sommes certains que des questions politiques relatives aux élections ou à des nominations de cadres sont également abordées puisqu'il existe plusieurs cadres institutionnels (communes, préfectures, ministères sectoriels) où ces associations peuvent poser leurs problèmes de développement plutôt qu'à la présidence de la République. Il arrive même dès fois où des associations de développement assistent aux meetings politiques avec des banderoles sur lesquelles on peut lire :

"l'association de développement de la commune C. soutient les actions de développement du Chef de l'Etat", "l'association de développement remercie le Chef de l'Etat pour avoir nommé Z. B. comme ministre dans son gouvernement", etc.

Autrement dit, des associations de développement constituent des "leviers" de la machine électorale et comme une association de développement n'a d'influence que sur son terroir, elles servent de courtiers électoraux de type ethnorégionaliste.

Quant aux forces politiques non formelles, à la veille des opérations électorales elles sont légion dans les quartiers de ville et dans les villages. En dépit du fait qu'elles constituent l'une des premières instances qui accueillent les jeunes qui s'essayent à la chose politique, elles sont de véritables réseaux de type clientéliste et de diffusion de courants de

pensées politiques ethnicisées. Ce sont des réseaux clientélistes dans la mesure où elles sont financées par des responsables, des sympathisants de partis politiques ou des entrepreneurs politiques. Une même force politique peut offrir ses services de soutien et de campagnes électorales à plusieurs candidats ou partis politiques. Il n'est pas faux que les ressources captées par elles deviennent une source de discorde entraînant la fragilité du mouvement voire sa disparition même avant la tenue des élections. Ce qui soulève la question de l'éthique démocratique !

De par des observations empiriques et des enquêtes de terrain, ces forces politiques sont aussi des cercles de diffusion de pensées politiques ethnicisées puisque dans la plupart des cas, les acteurs mettent en place leurs réseaux par affinités ethniques ou régionales. Aux différentes élections présidentielles et législatives, on peut noter dans le quartier Agla à Cotonou, par exemple, de telles forces regroupant les fon très souvent séparés des Goun, des Adja ou encore des Bariba. Chaque force politique va à la conquête de l'électorat avec divers discours ou argumentaires structurés ou non. L'essentiel, c'est de susciter l'engouement de l'électeur à voter pour le candidat de leur choix pour ne pas dire de leur ethnie ou de leur région. Les forces politiques non formelles ont souvent à leur tête de jeunes leaders ou des acteurs influents.

En outre, un cas spécifique à analyser est celui du milieu étudiant du campus universitaire d'Abomey-Calavi qui présente les deux types de mouvements associatifs : autant de communes au Bénin autant d'associations d'étudiants ressortissantes de ces communes⁸¹⁰ et de forces politiques non formelles soutenant presque tous les candidats en lice ou partis politiques en compétition électorale. Durant les périodes électorales, le campus devient ainsi un champ politique en effervescence. Au village

⁸¹⁰ On peut lire sur les affiches contre les murs : "Agbangnizoun info", "Banikoara info", "Abomey info", etc.

universitaire, des associations d'étudiants sollicitent les suffrages pour le candidat de leur ethnie ou de leur région. De même, ces associations délèguent souvent des groupes d'étudiants considérés aux yeux des villageois comme des « élites de demain » pour mobiliser l'électorat dans leur village respectif.

Association de développement et force politique non formelle deviennent ainsi des courtiers électoraux pour un vote ethnique ou ethnorégionaliste et légitiment l'offre électorale, puisque l'élection d'un fils de tel ou tel village, commune voire département à la fonction présidentielle ou à la députation entraîne un sentiment de fierté, une estime de soi chez les populations ou encore donne un certain rayonnement à la région. Un courtage qui est « le produit de négociations et de tractations entre les acteurs politiques et les représentants du mouvement associatif »⁸¹¹.

Par ailleurs, nous pensons que les ONG africaines notamment béninoises et d'autres mouvements associatifs constituant la société civile doivent repenser leur positionnement et les dispositifs à mettre en place pour assurer le fonctionnement de la démocratie représentative. Qu'est-ce qui fonde alors le rôle des leaders religieux et d'opinion comme courtiers électoraux ?

Paragraphe 2 : Les leaders religieux, d'opinion et les élites locales, des courtiers incontournables

Les leaders religieux, d'opinion et les élites sont des acteurs sociaux ayant un statut communautaire et un capital social dans leur terroir donné, jouant le rôle de médiateur dans la résolution de nombreux conflits familiaux, sociaux et politiques et capables d'imposer, de modifier ou d'orienter une

⁸¹¹ GEISSER V., *Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, p.134

idée, une vision voire une idéologie à la communauté. Le statut des leaders religieux et d'opinion relève donc du domaine du politique, entendu comme une activité sociale puisque « le fait politique est dans une perspective déterministe un fait social »⁸¹².

Ce leadership communautaire fait qu'au-delà des activités d'envergure locale, il n'est pas subjectif de dire que des "rois", des chefs traditionnels, des dignitaires servent d'intermédiaires pour dicter des consignes de vote ethnique et non-ethnique puisque "manipulés" par les partis et des hommes politiques (A). Il en est de même des élites (B).

A- Le cas des "rois", chefs traditionnels et religieux

Dans leur rôle d'intérêt général, ce sont des acteurs qui œuvrent pour la cohésion sociale, la paix, l'ordre social, l'intégration sociale, etc. C'est d'ailleurs parce qu'ils s'investissent dans ces actions qu'une légitimité populaire est conférée à leur statut. En retour (*feedback*), il s'établit entre populations locales et "rois", chefs traditionnels et religieux désignés souvent sous le vocable de "sage", une disposition d'écoute au point où sur la demande d'un sage, un membre de la communauté peut adopter ou renoncer à une prise de position. Ils ont une autorité sur la communauté et sont des leaders d'opinion.

On entend souvent des expressions comme : « c'est le roi même qui a dit ! »; « tu ne veux pas respecter ce que Dah (dignitaire) a dit ! », etc.

Autrement dit, ils sont mis au courant de toute décision pouvant engager ou influencer la vie communautaire. C'est ainsi qu'ils jouent un rôle de vigie communautaire et en tant que tel, entrent souvent en contact avec des

⁸¹² cf. Durkheim

acteurs politiques soit pour telle négociation au profit du développement des communautés soit pour donner des consignes de vote.

Depuis plus d'une décennie, diverses organisations telles que le Conseil des rois a été créé en 1995 au plan national, l'Union des chefs traditionnels du septentrion en 1999 et des Conseil des sages et notables sont mis en place aux plans départemental et communal. Notons aussi l'existence d'un Cadre de concertation des confessions religieuses dont le Secrétaire Général est le Pasteur Michel Alokpo, très proche du Chef de l'Etat Yayi Boni et qui l'avait positionné dans la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) de 2007. Ce sont des acteurs souvent consultés par les autorités politico-administratives, ministérielles voire le Chef de l'Etat. Il est devenu empirique de noter la présence de ces sages aux conférences internationales, régionales et aux forums nationaux organisés ou parrainés par l'Etat béninois. De même, l'Etat sollicite leur lobbying pour faire adopter un changement ou une innovation. Tel est le cas des sages qui ont été amplement associés au processus de vulgarisation de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI) sous le régime démocratique (deuxième mandature) de Mathieu Kérékou où Alain Adihou était ministre chargé des relations avec la société civile⁸¹³ ; des "rois" de Kouandé, de Djougou, etc. aux côtés du Chef de l'Etat lors de ses nombreuses tournées et visites de chantiers de développement dans le nord Bénin. Ils sont donc en contact avec des acteurs politiques au point d'en devenir des courtiers électoraux. Trois centres d'intérêt sont retenus : la légitimation populaire de la création des partis politiques par la présence des "rois" et autres sages ; le contrôle des rois par les acteurs politiques pour avoir l'électorat et ces derniers en campagne électorale pour soutenir ou s'afficher politiquement⁸¹⁴.

⁸¹³ Ceci a été confirmé par Alain Adihou qui était sur l'émission "*Question d'actualité*" de Golfe télévision, le dimanche 25 octobre 2009.

⁸¹⁴ Les deux derniers centres d'intérêt ont été abordés par ADJOVI E., Les élites politiques et leurs relations locales, Programme franco-béninois de coopération pour la recherche universitaire et

En effet, dès la création d'un parti politique, on peut noter la présence des sages qui viennent honorer l'évènement. Ainsi, par exemple, le "roi" de Dassa était à la création du parti (PDES) de André Dassoundo, premier Vice-président de l'Assemblée Nationale pour la 5^{ème} législature; le "roi" de Hêvié à celle du parti (PUR) parrainé par Victor Topanou, Garde des sceaux (d'alors) dans le gouvernement de Yayi Boni. Leur présence vient non seulement donner un rayonnement à l'évènement mais encore le légitimer dans la mesure où les populations locales s'identifient souvent à eux et à travers eux. De plus, cette présence reconforte les chefs des partis politiques dans leur statut de leaders politiques parce qu'ils se sentent acceptés par la communauté.

Les acteurs politiques essaient également de contrôler le "roi" afin d'avoir une main mise sur l'électorat. Nul n'ignore que la royauté est une force non négligeable sur le terrain électoral. C'est donc une force à canaliser, à surveiller pour pouvoir bénéficier du mot d'ordre du "roi" capable d'orienter un électorat. Du fait du niveau d'alphabétisation⁸¹⁵ encore faible des populations et de manque d'information pertinente et crédible pour fonder son acte électoral, dans de nombreux villages et villes secondaires, des électeurs vont demander au "roi", à d'autres sages et notables "pour qui voter". Conscients de cette réalité, des acteurs politiques sympathisent et ont tendance à contrôler le roi de leur communauté d'origine.

scientifique (CORUS), 2003 – 2005, EPIL (bulletin de liaison de l'équipe), n° 7, mars 2003, <http://www.cean.sciencespobordeaux.fr/epil7.pdf>, consulté le 30 avril 2009

⁸¹⁵ Le taux d'alphabétisation au niveau national (6 ans et plus) est passé de 23,3% en 1992 à 37,7% en 2002. Cet accroissement est très marqué au niveau du sexe masculin : 32,6% en 1979 à 48,2% en 2002 contre respectivement 15% et 28,1% pour le sexe féminin. L'écart entre les hommes et les femmes se resserre mais demeure encore préoccupant : en 1979, on enregistre 46 femmes pour 100 hommes alphabétisés contre 58 femmes pour 100 hommes en 2002 (INSAE, RGPH3 2002). Les hommes représentent 61,3% des alphabétisés au Bénin contre 38,7% pour les femmes, soit un écart d'alphabétisation, défavorable aux femmes de 22,6%. Conformément à l'EDSB2 de 2006, la proportion d'hommes alphabétisés est passée de 48% à 55%.

Un acteur politique originaire de Savalou nous confie : lorsqu'on rentre au village, la première personne à contacter avant même de se rendre chez soi est le "roi" ou le grand dignitaire. En tout cas, on n'y va pas les mains vides (cela sous-entend avec de l'argent ou des présents).

En ce sens, dès lors que l'acteur politique n'a pas le soutien de la royauté, une action de déstabilisation du pouvoir de tradition commence. Ainsi, par exemple, le 9 avril 2000, un chef traditionnel de Kandi a été brutalisé par un groupe de personnes conduites par le député Jérôme Saka Kina, président à l'époque du parti Fard-Alafia. Ce dernier, qui est aussi un prince, aurait préféré que ce soit un de ses partisans (Ango Adamou) qui prenne les commandes de la chefferie locale. L'échec de cette manœuvre politique a obligé le député prince de Kandi à se prosterner aux pieds du nouveau "roi", l'héritier légitime, intronisé le 23 avril 2000.

Le cas le plus frappant et qui reste toujours d'actualité est celui de « l'ancien royaume d'Abomey où a commencé la première crise notable, [et] illustre parfaitement l'intrusion des politiciens dans les problèmes de la chefferie. Soupçonné d'être proche de l'ancien régime de Kérékou, le roi Langanfin Glèlè a été destitué, aux lendemains de l'élection présidentielle de 1991, au profit de son adversaire le roi Déjalagni Agoli-Agbo. La famille royale s'est alors divisée en deux camps. Mais le roi Agoli Agbo a pris le dessus, vu qu'il avait le soutien discret du gouvernement du Président Soglo. Langanfin Glèlè meurt entre temps. Mais la crise s'est accentuée avec le retour de Kérékou au pouvoir en 1996. Malgré le soutien de neuf lignées sur les douze que compte la famille royale, le roi Déjalagni Agoli-Agbo a été contraint de quitter le palais. Ses adversaires, au nombre desquels se trouve Romain Vilon Guézo, l'ancien Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire du temps de Kérékou I, ont intronisé comme nouveau roi, Houèdogni Béhanzin. Les deux camps se regardent aujourd'hui comme des

chiens de faïence »⁸¹⁶. Ceci montre que le fait de vouloir contrôler le "roi" pour pouvoir avoir l'électorat ne donne toujours pas une marge de manœuvre aux dignitaires de décider politiquement. Mais, quand ils consentent en soutenant l'acteur politique, ils arrivent à rallier une partie non négligeable de l'électorat à la guise de ce dernier et ce, contre souvent des intérêts individualistes (argent, véhicule, objet d'art, clauses de reconstruction du palais royal, etc.). L'intermédiation politique n'est donc pas sans bénéfice pour eux et c'est en cela qu'ils sont des courtiers électoraux. Ils le sont davantage dès qu'ils rentrent en propagande électorale.

L'histoire électorale de l'ère démocratique du Bénin nous renseigne sur le fait que des "rois", chefs traditionnels et dignitaires se sont affichés publiquement dans le jeu politique. Aux élections présidentielles de 2001, chaque "roi" ou chaque groupe de "rois" soutenaient son candidat. Le 28 janvier 2001, un *"Etat-major royal de campagne pour la réélection du général Mathieu Kérékou"* a été mis en place par un groupe de "rois" du Sud-Bénin présidé par le "roi" Kpodégbé Djigla d'Allada. Le "roi" Houédogni Béhanzin d'Abomey en assure la vice-présidence, le "roi" Adjihinto Mlindo de Zinvié, le secrétariat général. On peut retrouver le "roi" Kpotozounmè de Porto-Novo comme membre.

"Quand les grands "rois" ont décidé, le jeu est clos. Kérékou est déjà élu Président!", s'est exclamé, sa majesté Kpodégbé Djigla d'Allada.

Le "roi" de Djougou (Nord-Ouest) a déclaré son soutien à Wallis Zoumarou, un fils du Nord-Ouest Bénin. A la suite d'une audience avec le Président Mathieu Kérékou, le "roi" de Sinendé a déclaré son soutien à ce dernier, désapprouvant la candidature de Soulé Dankoro, un député, natif de son

⁸¹⁶ ADJOVI E., *Bénin : le jeu politique sème la discorde dans les chefferies*, <http://www.syfia.info/index.php5?view=articles&action=voir&idArticle=941>, consulté le 21 octobre 2009

"royaume". Il en est de même des nombreux "rois" du Nord et du Sud qui ont assisté à la déclaration de candidature de Boni Yayi qui souhaiterait briguer un deuxième mandat présidentiel, le 29 janvier 2011 au Stade de l'amitié ou encore de certains "rois" qui ont publiquement et devant les médias pris position. Chaque "roi" ou dignitaire soutient donc l'homme politique qui peut lui garantir des ressources pécuniaires et le prestige que nécessite le trône. Quand cette bonification est assurée, le "roi" accepte de jouer le rôle de courtier.

S'agissant des chefs religieux, il faut noter que leur rôle de courtier électoral n'a pas encore atteint son paroxysme au Bénin. Toutefois, des chefs religieux s'affichent, utilisent un langage partisan et exercent une influence sur les choix électoraux. En étudiant le cas du Bénin, Mayrargue C. note que « la participation électorale, encouragée par leurs pasteurs, peut alors s'insérer dans un cadre de mobilisation collective, autour de logiques clientélistes, éloignées de principes civiques, en attendant qu'ils retirent peut-être un jour des rétributions plus personnelles de leur soutien »⁸¹⁷. Le même auteur souligne que « la sphère politique apparaît de plus en plus comme un espace à conquérir, par le biais des élections (d'où les encouragements à voter, voire la possibilité reconnue aux fidèles d'adhérer à des partis ou de se présenter) mais aussi par le positionnement de cadres et un travail de conversion des élites. Ce n'est pas au nom de la consolidation du processus démocratique que ces initiatives sont conduites mais dans une logique essentiellement stratégique. C'est plus l'image d'une sphère étatique à conquérir, ou du moins d'un espace public à investir, que la participation à des instances de débat et de négociation qui est proposée »⁸¹⁸.

⁸¹⁷ MAYRARGUE C., *Dynamiques religieuses et démocratisation au Bénin pentecôtisme et formation d'un espace public*, thèse de doctorat en science politique, Institut d'études politiques de Bordeaux, Centre d'étude d'Afrique noire (CEAN), 2002, p.538

⁸¹⁸ MAYRARGUE C., op. cit., p. 436

Sur le continent africain, le cas du Sénégal mérite d'être souligné. En fait, l'intermédiation des marabouts s'imposa logiquement et cela en raison de l'audience et de l'implantation profonde des chefs religieux dans les communautés rurales. « Ces faiseurs d'opinions et porteurs de voix électorale que sont les marabouts devinrent liés à la classe politique. Lors des campagnes électorales, les candidats lorsqu'ils parcouraient le pays visitaient en premier les marabouts et se faisaient photographier en leur compagnie pour démontrer leur soutien. La visite de courtoisie à une autorité religieuse ou une visite présentée comme un hommage du talibe à son marabout était une occasion médiatique pour les candidats potentiels »⁸¹⁹. Pendant les campagnes électorales, les visites des hommes politiques dans les villes saintes de Touba et de Tivouane, sont faites dans l'intention d'une promotion électorale. « La campagne électorale des élections présidentielles de 1988 est un des rares cas où le Khalife Général des Mourides prononça un ordre de vote et anathématisa ceux qui ne votèrent pas pour son candidat, le président Abdou Diouf »⁸²⁰. Les Mourides représentent un vote de type communautaire qui est beaucoup plus prononcé que l'autre grande famille confrérique, les Tidjanes⁸²¹. Monika Salzbrunn montre que « d'un autre côté, une sorte de renaissance des *mourides* ou une nouvelle visibilité de cette *tariqa*⁸²² est observable, notamment grâce aux actes politico-religieux du nouveau Président du Sénégal, Abdoulaye Wade, le premier Président *mouride*. Ses visites à Touba témoignent des interpénétrations durables (au niveau symbolique et loin au-delà) entre le pouvoir spirituel et le pouvoir politique au plus haut

⁸¹⁹ GAUCHER M., Aperçu sur la sociologie électorale rurale au Sénégal, *Elections Experts*, 2006, <http://www.election-expert.org/?p=114>

⁸²⁰ GAUCHER M., op. cit.

⁸²¹ Quant à la confrérie des Mourides, la cohésion est plus forte ici et donc lui assure un incomparable dynamisme. La discipline des disciples est presque sans faille, ce qui résume bien le terme 'ndigel' qui a une très forte connotation symbolique ; Ce terme désigne l'ordre de l'autorité Mouride considéré comme sacré ; l'on y obéit presque spontanément et sans condition. On comprend mieux alors que la conscience qu'ont les marabouts de leur pouvoir soit beaucoup plus perceptible dans cette confrérie ».

⁸²² Les confréries soufies (arab. *tariqa*, pl. *turuq*).

niveau. [...] le rôle des *marabouts* comme médiateurs a toujours été variable à travers l'histoire, et, le considérant ainsi comme dynamique, nous pouvons constater qu'il se trouve actuellement dans une phase de recomposition. Les anciennes loyautés avec le Parti Socialiste feront probablement place aux nouvelles loyautés avec le parti du *Sopi* (changement en *wolof*), le PDS, mais la crédibilité des *marabouts* opportunistes est fortement entachée, et celle des *marabouts* silencieux ou discrètement opposants au PS, se trouve renforcée »⁸²³.

L'histoire politico-religieuse de ce pays révèle que le fait religieux constitue une force dominante ou dominatrice dans le paysage politique. Autrement dit, le vote peut-être communautaire d'obédience religieuse voire ethno-religieuse. « Dans ce contexte de pression religieuse, néo-communautaire et d'ethnisation des rapports sociaux, des élus ont une forte part de responsabilité lorsqu'ils pactisent avec des leaders ethniques et religieux pour prévenir l'expression des désordres »⁸²⁴. Toutefois, nous reconnaissons qu'au Sénégal, « le pluralisme ethnique ne comporte pas de répercussion majeure sur la politique »⁸²⁵. Le cas du Burkina Faso est aussi édifiant puisque c'est devenu empirique de noter l'ascendance politique des

⁸²³ SALZBRUNN M., Espaces sociaux transnationaux. Pratiques politiques et religieuses liées à la migration des musulmans sénégalais en France et en Allemagne, en particulier pendant les campagnes électorales du nouveau Président du Sénégal, Abdoulaye Wade (1994-2001), <http://apad.revues.org/document273.html>, consulté le 19 juin 2009

⁸²⁴ BOUCHER M., Discriminations positives, ethnisation et intervention sociale : analyse critique de la lutte contre les discriminations ethniques (p. 203) in BOUCHER M. (sous la dir.), *Le travail social face aux discriminations : interventions sociale, ethnicité et lutte contre le racisme en Europe*, Paris, Ed. Aux lieux d'être, 2008, 338 pages

⁸²⁵ * DIOUF M., *Sénégal: les ethnies et la nation*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1994, p.32

* KANE I., *Les effets du néo-patrimonialisme sur la démocratie : de la pratique du présidentielisme et du clientélisme au Sénégal*, Mémoire présenté à la Faculté des arts et sciences en vue de l'obtention du grade de Maître ès Sciences en Science politique, Université de Montréal, 2009, 123 pages

chefs traditionnels : le phénomène de « chef traditionnel-député » se développe aisément⁸²⁶.

Des “rois”, chefs traditionnels et religieux sont au-delà de leur statut de garant des valeurs de tradition, des agents de médiation politique au service des hommes politiques. Ils sont aussi appuyés dans leur rôle de facilitateurs ou d’entrepreneurs politiques par d’autres acteurs notamment les élites locales qui jouent eux aussi le rôle de courtiers électoraux.

B- Le cas des élites locales

Sur la question des élites politiques, deux thèses s’affrontent⁸²⁷ : la thèse moniste et la thèse pluraliste. Pour les tenants de la thèse moniste (notamment le sociologue américain Wrights Mills), une élite unie par des intérêts communs prend toutes les principales décisions publiques. Cette unité des élites se renforce par le sentiment d’appartenance à la communauté de valeurs, d’opinions, d’être issus des mêmes milieux sociaux. Quant aux tenants de la thèse pluraliste (notamment le sociologue américain Robert Dahl), il n’existerait pas une classe dirigeante mais une pluralité de catégories dirigeantes qui entretiennent des relations de coopération ou d’affrontement. Robert Dahl montre que la prise de décision mobilise de nombreux leaders qui, néanmoins, ne constituent pas une élite sociale unique et homogène.

La microsociologie (local *versus* Etat centralisé) des élites politiques nous permet de recentrer notre analyse sur la thèse pluraliste sans nier la pertinence de la thèse moniste. Les élites locales sont des acteurs locaux qui exercent soit des fonctions politico-administratives, soit des activités socio-économiques relevant et soutenant le secteur privé local. « Parfois,

⁸²⁶ Profitant d’un séjour de recherche à Ouagadougou sur une autre thématique des sciences politiques (cadre CODESRIA) en février 2010, nous avons effectué quelques investigations sur notre sujet de thèse.

⁸²⁷ HASTINGS M., *Aborder la science politique*, Paris, Seuil, 1996, pp. 49-52

les élites locales déjà en place (élus locaux, fonctionnaires, chefs coutumiers, autorités spirituelles, commerçants, etc.) occupent à leur profit la position de courtier ; dans d'autres cas – les plus courants –, de nouveaux acteurs utilisent un savoir-faire et un savoir-parler acquis hors du village afin d'articuler de manière performante les besoins locaux et les attentes des agences de développement. Le courtage apparaît ainsi constitutif d'un élargissement de la scène politique et économique locale, provoqué par la formation de canaux inédits de réception de la rente développementaliste »⁸²⁸.

Nous abordons ici le cas des élus locaux. Dans la logique politique des populations locales, le maire est un "petit président de la République". Cette présidentialisation du pouvoir des maires et la polarisation du pouvoir local permettent d'expliquer et de comprendre les raisons fondamentales pour lesquelles l'exécutif (le gouvernement) cherche à contrôler pour des fins électoralistes la "tête" des mairies. « Le pouvoir municipal s'incarne dans la personne de son détenteur. Il se produit une identification du maire à sa commune ; une véritable « naturalisation » de l'élu au sein du milieu local. A la différence du président de la République, qui représente l'autorité lointaine et plus ou moins anonyme de la nation et de l'Etat, la personnification du maire reproduit une image concrète. Elle s'inscrit dans des rapports et un sentiment de proximité que secrètent sa présence, les relations interindividuelles ou de connaissance qu'il entretient avec ses administrés. La médiatisation de son leadership par les politiques de communication menées par les mairies – et leur ignorance fréquente des autres membres de la municipalité – contribuent largement à l'illustration de son premier magistrat dans un processus amplificateur qui ramène toute

⁸²⁸ RODARY E., Thomas Bierschenk, Jean-Pierre Chauveau et Jean-Pierre Olivier de Sardan, eds, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, *L'Homme*, 164, octobre-décembre 2002, [En ligne], mis en ligne le 25 mars 2008. URL : <http://lhomme.revues.org/index14142.html>. Consulté le 16 octobre 2009.

l'action communale à la figure emblématique du maire »⁸²⁹. Les élus locaux sont aussi membres des partis politiques ou élus sur des listes indépendantes. Dans la plupart des cas, les élus locaux sont du même groupe socioculturel ou appartiennent à la même aire culturelle que leurs administrés (populations locales). Cette identité culturelle de même que l'environnement politique semblent être favorables à l'exercice du pouvoir politique à la base dans les communes voire dans les départements. Ceci facilite l'émergence du « *jeu politique* » et du « *métier politique* » au niveau local.

Avoir à la tête d'une commune un maire FCBE, c'est dans l'imaginaire des hommes politiques assurer la réélection du Chef de l'Etat puisqu'il est capable d'une mobilisation électorale, nous confie un député G13.

La preuve, au lancement des travaux d'aménagement dans la commune de Kouandé en octobre 2009, le maire disait au Chef de l'Etat Yayi Boni que « *toute la population lui réitère son soutien* ». Lors de la cérémonie de dons aux populations sinistrées de la commune de Bonou par le gouvernement représenté par Armand Zinzindohoué, ministre de l'Intérieur, en octobre 2009, le maire s'exprimait en ces termes « *l'exécutif n'a oublié personne* ». D'un point de vue sociolinguistique, cela suppose que le maire prend ici un engagement politique au nom du peuple; sans consulter peut-être ledit peuple. Le langage politique utilisé par ces élites locales sous-entend également une certaine gratitude à réinvestir dans les joutes électorales.

Il n'est pas aussi exagéré de noter que lors des campagnes électorales, ces élites font croire aux électeurs que les réalisations de la commune sont l'œuvre du gouvernement ou de tel ou tel candidat en compétition électorale. Or, dans le contexte de la décentralisation les communes ont une personnalité juridique (des droits et des obligations) et une autonomie

⁸²⁹ MABILEAU A., De la monarchie municipale à la française, *Pouvoirs*, La démocratie municipale, N°73, 1995, pp. 7 - 17

financière et donc, des compétences transférées dont la réalisation relève du ressort de la commune. D'autres acteurs tels que les fonctionnaires de la douane, des opérateurs économiques, etc. reconnus pour leurs œuvres communautaires peuvent également devenir des courtiers électoraux, ce qui leur permet de maintenir leurs postes de responsabilité dans l'administration publique, d'avoir une promotion ou d'obtenir des facilitations pour l'écoulement des marchés économiques.

L'analyse des données de la recherche révèle donc que les courtiers concourent réellement à l'effectivité d'un vote ethnique ou ethnorégionaliste puisque leurs cadres de référence ne dépassent pas la sphère sociogéographique qu'ils contrôlent. Quand bien même, le candidat qu'il soutient peut ne pas être de son ethnie ou de sa région d'origine et dès que le contrat électoral est scellé entre lui et l'acteur politique, il devient un courtier capable de mobiliser l'électorat à la cause de ce dernier. Le courtage révèle donc que le vote ethnique n'est pas seulement fait en fonction de l'appartenance ethnique mais également en vertu du devoir de reconnaissance à l'égard du candidat dont l'élection est la garantie de pérennisation de son appui à un acteur intermédiaire ou au développement de la localité/région. Les électeurs font ainsi un vote communautaire puisque les consignes de vote dictées par certaines ONG locales, des associations de développement, des forces politiques non formelles, des leaders religieux et d'opinion, des élites locales et autres acteurs en appellent à la conscience ethnique.

Le phénomène existe ailleurs notamment en France où « des médiateurs ethnifiés sont aussi indirectement chargés de faire passer des consignes de vote auprès des familles immigrées »⁸³⁰. Par ailleurs, il a été démontré que la

⁸³⁰ BOUCHER M., Discriminations positives, ethnicisation et intervention sociale : analyse critique de la lutte contre les discriminations ethniques (p. 202) in BOUCHER M. (sous la dir.), *Le travail social face aux discriminations : interventions sociale, ethnicité et lutte contre le racisme en Europe*, Paris, Ed. Aux lieux d'être, 2008, 338 pages

densité du réseau des associations ethniques et le degré de confiance dans les institutions politiques ont une influence sur la participation politique des minorités ethniques⁸³¹. De ce fait, le courtage électoral est un fait dynamique qu'il faut contextualiser en tenant compte des agrégats sociaux. « L'étude des stratégies élitaires et des structures d'opportunité constitue un point de passage obligé pour comprendre les formes de politisation des enjeux identitaires »⁸³². De même, le courtage fait appel à une médiation; et donc renvoie à une communication politique qu'on peut mettre en exergue à la lumière des enjeux ethniques que suscitent les élections.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

⁸³¹ FENNEMA M., TILLIE J., Political Participation and political trust in Amsterdam. Civic communities and ethnic networks in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 25, n°4, 1999, pp.703-726.

⁸³² RAGARU N., Repenser la politisation des identités : les engagements militants dans les Balkans, *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 2007, vol. 38, n° 4, p. 15

SECTION 2 : LA COMMUNICATION ELECTORALE ET LA PROMOTION POLITIQUE SUR PREFERENCE ETHNIQUE

La communication politique implique une entrée en relation, verbale et non-verbale. Ces deux éléments, souvent oubliés en cours de processus, sont deux moteurs de pouvoir et de décodage, largement utilisés en techniques de négociation pour mieux comprendre les comportements, lire les intentions ou faire passer un message. Pour obtenir de l'adhésion, communiquer en politique, implique l'utilisation des codes et des canaux de l'espace public et une maîtrise de son langage verbal et non-verbal. L'objectif est de créer de l'empathie ou, parfois, de la dysempathie à l'égard des adversaires politiques⁸³³. Elle joue donc sur la psychologie des électeurs à qui sont destinés des messages soigneusement élaborés au préalable par des spécialistes avertis des codes culturels, des problèmes de développement, des questions régionales et internationales, et surtout des stratégies déployées par les adversaires politiques afin de pouvoir utiliser un discours adapté à la situation, un discours de mobilisation électorale. En ce sens, elle « suppose la formulation des objectifs des forces politiques en rapport avec les attentes des électeurs. Sa fonction généralement reconnue est d'être constitutive de l'identité par la transmission de pratiques symboliques dans lequel l'électeur se reconnaît »⁸³⁴. C'est donc un outil d'aide à la décision électorale. Le langage ethnique devient l'un des moyens par lequel l'acteur politique cherche à convaincre l'électorat. En empruntant, le terme consacré de médiologie de Régis Debray⁸³⁵, nous pouvons

⁸³³ GEORIS V., *La communication politique*, Centre d'animation et de recherche en écologie politique, Etopia, 2005, pp 1-11

⁸³⁴ GEORIS V., op. cit.

⁸³⁵ DEBRAY R., *Introduction à la médiologie*, Paris, PUF, 2000, 223 pages. Loin de la sociologie des médias avec laquelle on la confond parfois, la médiologie a pour objet les interactions, passées et présentes, entre technique et culture. Son utilité est de faire valoir les impératifs de la transmission face aux urgences de la communication. La médiologie s'intéresse à *l'homme qui transmet*. « Une médiologie n'a pas pour finalité la délivrance d'un message. Elle se contente d'étudier les procédés par lesquels un message s'expédie, circule, et « trouve preneur ». Elle n'a pas de croyance à promouvoir. Elle voudrait seulement aider à comprendre comment nous croyons, et par l'effet de quelles contraintes d'organisation » (p. 180).

soutenir qu'au Bénin la communication électorale est ethnicisée (Paragraphe 1). Au-delà de cette médiologie électorale calquée sur un modèle identitaire, la promotion politique des cadres et acteurs politiques n'y échappe pas non plus et s'inscrit dans une dynamique communicationnelle (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : La communication électorale empreinte d'ethnicité

L'étude des campagnes électorales constitue un secteur clé de recherche en communication politique puisqu'elle est « fondée sur l'observation des comportements dans ces moments réputés décisifs »⁸³⁶. Compte tenu de la prégnance des logiques ethniques, nous postulons pour l'hypothèse non nulle selon laquelle la campagne électorale est le lieu par excellence de communication ethnique. Au cœur de la communication électorale, nous pouvons donc noter les campagnes électorales ethnicisées (A) et les langages politiques de type ethnique des professionnels de la politique entre-deux-élections (B).

A- La campagne électorale, lieu de communication ethnique

On distingue trois âges de communication politique liée aux campagnes électorales⁸³⁷. La période 1954-1960 qui correspond à l'ère pré-télévisuelle où le système de la communication politique est dominée par les partis politiques et les messages sont marqués par des prises de position et des propositions. Le deuxième âge est celui de la télévision qui élargit et diversifie l'audience de la communication politique en réduisant l'influence de la propagande électorale. Les messages sont mieux traités par des journalistes et d'autres spécialistes, ce qui fait appel à l'utilisation du marketing dans le jeu électoral. Le troisième âge s'ouvre vers la fin des

⁸³⁶ Cf. GERSTLE J., *La communication politique*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 133. Lire également dans cet ouvrage l'évolution de la communication électorale.

⁸³⁷ BLUMER J-G., Three ages of political communication, *Revue de l'Institut de Sociologie* (1/2), Ed. de l'Université de Bruxelles, pp. 31-45

années 1980 et se caractérise par une prolifération des supports de communication (télévision, radio, Internet, etc.). De même, le domaine de la communication politique n'est plus un champ réservé aux professionnels des médias et de la politique. Tout acteur professionnel ou profane peut s'essayer. La modernisation des techniques de communication améliore les techniques de persuasion des campagnes électorales de même que l'approche comportementaliste.

En dépit donc des campagnes médiatiques sur les chaînes nationales et privées (radios et télévisions), on peut retenir que la plupart des candidats utilisent des modes de campagnes traditionnelles qui participent de la démocratie participative. Ces modes sont utilisés dans le souci de proximité avec les électeurs. Ces types de communication politique sont, entre autres, les réunions publiques de quartier (meeting), le porte-à-porte, l'affichage, les marches de soutien, etc. Ces modes induisent "un effet supplémentaire qui consiste à montrer sa force, à manifester sa capacité de mobilisation"⁸³⁸.

Le porte-à-porte permet d'instaurer un dialogue entre le candidat (ses sympathisants ou encore ses représentants) et ses électeurs c'est-à-dire que le candidat est en position de confrontation directe avec ses électeurs⁸³⁹. Quant aux meetings, ils constituent un véritable outil de persuasion utilisé par les hommes politiques depuis l'avènement de la démocratie dans les années 1990. En fait, la communication est presque toujours unidirectionnelle et le candidat (ou son représentant) dispose du maximum de temps pour convaincre la foule d'électeurs qui est devant lui.

⁸³⁸ MAAREK P., *Communication et marketing de l'homme politique*, Paris, Litec, 1992, 306 pages

⁸³⁹ Il s'agit d'un acte à charge émotionnelle et symbolique.

Les lieux publics (stade, air libre dans un quartier, etc.) sont les plus sollicités. A ceux-la, on peut ajouter les tracts⁸⁴⁰.

Lors des campagnes électorales la communication électorale peut donc exister sous diverses formes⁸⁴¹ :

- La communication entre personnes. Dans la relation entre l'individu A et l'individu B, B n'est pas seulement un stimulus de A, considéré d'abord comme seul réagissant ; à son tour A devient stimulus pour B qui dans une deuxième phase réagit à la réaction qu'il a pu provoquer. Il s'agit de la notion d'interaction qui dépasse celle d'adaptation, de réciprocité (A est pour B ce que B est pour A), ou de complémentarité pour induire l'idée de feedback. La première forme à étudier de l'interaction est la communication. Pour Cooley (1909), il faut y entendre « le mécanisme par lequel les relations humaines existent et se développent ». La communication sera alors le processus par lequel des significations sont transmises entre des personnes. Toute interaction humaine suppose l'intermédiaire d'idées qui sont communiquées. Dans le second cas, l'instrument de base est le langage⁸⁴². Les facteurs essentiels sont l'apparence physique, le geste et l'expression momentanée du visage. Ces facteurs permettent de transmettre non seulement des idées, des messages, des sentiments mais aussi de les préciser et de les nuancer. Exemple, par l'habillement et la parure, une personne transmet indubitablement des significations. La mimique stimule, quant à elle, les individus qui interagissent ; un comportement d'échange réciproque.

⁸⁴⁰ MAYRARGUE C., Les langages politiques en campagne électorale. Représentations et comportements des candidats à une élection présidentielle au Bénin, in QUANTIN P., (sous la dir.), *Voter en Afrique, comparaisons et différenciations*, <http://www.afsp.msh-paris.fr/archives/2002/afriquetxt/mayrargue.pdf>, consulté le 19 mars 2010

⁸⁴¹ Cette typologie est inspirée des travaux de STOETZEL J., *La psychologie sociale*, Paris, Ed. Flammarion, 1963, pp. 185-209

⁸⁴² Mais il existe aussi une communication sans langage (utilisation de gestes et d'attitude corporelle pour communiquer par des aveugles).

- Les comportements dans les petits groupes. La communication, et tout particulièrement la communication par le langage, fournit une illustration de l'interaction entre personnes : chaque acteur tiendra compte des coups et de l'autre pour s'ajuster à lui-même. La situation du groupe a un effet de stimulation sur le comportement des individus. Il est aussi vrai que le groupe produit de l'inhibition de même que des processus d'imitation et de suggestion qui restent des concepts de base en psychologie sociale. Lors d'une campagne électorale, on peut demander à un groupe d'électeurs de se prononcer sur leurs choix. L'ensemble des réponses dans le groupe à des questions peut se représenter par un schéma, le « sociogramme » qui fournit une image de la structure affective du groupe. Le système des communications est donc en relation, à la fois comme cause et comme effet, avec un autre aspect de la structure, celui des statuts et rôles (cas d'un meneur de groupe). Le thème de l'autorité et du chef occupe une place centrale dans les travaux des spécialistes de petits groupes.

- Les relations interpersonnelles. Les sociologues soulignent que la mise en présence de deux ou plusieurs personnes déclenche des mécanismes de conduite qui dépendent des positions de ces personnes : position de parent, d'élève, d'ami, de vendeur, d'acteur politique, d'électeur, etc. Chacun escompte un comportement déterminé de l'autre à son endroit (son statut) et il sait que l'autre attend de lui-même un certain comportement (son rôle). Parsons étudie le cas du couple malade-médecin et dégage de principaux éléments. Pour le malade, il y a l'exemption des responsabilités, droit à l'aide, obligation de désirer guérir, obligation de coopérer à la guérison ; pour le médecin, il y a la compétence instituée, l'universalisme du rôle (le médecin ne choisit pas son client), la spécificité professionnelle, le désintéressement et l'altruisme. Ces divers éléments déterminent le comportement aussi bien du malade que du médecin et sont en relation avec leur position dans la société.

Cela fait alors appel à la perception d'autrui. Quand deux personnes sont mises en présence, chacune se forme une idée de ce qu'elles sont, l'une et l'autre. La perception d'autrui englobe un certain nombre de conduites, qui selon le cas peuvent exister ensemble ou isolément. Elle peut concerner l'état affectif, l'humeur de la personne perçue ou encore la personnalité du sujet que l'on trouve en face de soi, etc.

- La psychologie des foules. Pour bien comprendre la nature des phénomènes de foule, il faut d'abord se rendre compte que l'expression désigne, en réalité, « la psychologie des hommes en foule ». La psychologie des foules diffère alors de la psychologie individuelle. Le fait d'appartenir à une foule modifie sûrement notre conduite individuelle. Dans une foule, les émotions, les convictions, les interprétations, les intentions, les actions des individus sont souvent unanimes (cas des étudiants lors des grèves au Bénin, cas des électeurs lors des meetings dans les villes et campagnes). Ces émotions, sont soudaines, simples, intenses et changeantes. On peut dire que la foule pense et raisonne à la place de l'individu. Mais, toute foule a besoin de meneurs car on peut la comparer à un troupeau qui ne saurait se passer de son maître.

Dans le contexte sociologique béninois, il faut remarquer que le contact humain est un facteur très important dans la facilitation des relations sociales, au profit d'une communication électorale dynamique. On peut faire référence au modèle lazarsfeldien qui souligne la primauté des contacts personnels dans le processus d'influence sur les élections. L'Internet est surtout réservé aux lettrés ou aux intellectuels.

Pour les électeurs interrogés, les points forts des campagnes électorales sont :

- Kermesses (réjouissance populaire, campagne sans bruit, ni bagarre) ;
- Proximité des candidats avec leur électorat ;

- Liberté d'expression des populations ;
- Respect de la loi électorale (pas d'étrenne) ;
- Don et distribution d'argent.

Les points faibles des campagnes électorales sont alors :

- Injures par moment et non-respect du code de la route ;
- Durée courte de la campagne ;
- Promesses irréalistes et la logique du fils du terroir ;
- Renvoi des partisans de certains candidats par des militants et le caractère nocturne de la campagne ;
- Mécontentement entre les citoyens suite à l'octroi des dons ;
- Affiches déchirées ;
- Achat de conscience.

Une revue journalistique nous permet de mettre en relief l'effervescence des campagnes électorales notamment des élections locales d'avril 2008. Le journal '*La Nation*'⁸⁴³ relate : La campagne change de phase et s'intensifie dans les départements du Zou et des Collines. Les différents candidats en compétition ont choisi d'utiliser les caravanes pour attirer l'attention de leurs électeurs. Seulement, les portes-à-portes continuent allègrement leur petit bonhomme de chemin. Les forces politiques à travers leur animation/déplacement et leur affichage se côtoient dans une grande ambiance pacifique à Sèhoun, Zounzonmè, Gbècon-Houegbo. A la même page, un autre article « Campagne électorale à Parakou : Les caravanes secouent la ville » rapporte : la longue caravane des FCBE, le samedi 12 avril (motocyclistes, voitures, piétons à travers tous les artères de la ville avec des slogans favorables aux forces soutenant l'action du Chef de l'Etat et celle du G13 du dimanche 13 avril avec les mêmes moyens) montrent

⁸⁴³ Journal, *La Nation*, Municipale et communale : La campagne change de visage la nuit dans le Zou et les Collines, Mardi 15 avril 2008, p. 12

que la ville de Parakou est aussi dans la campagne électorale en attendant le déploiement des grands moyens dans les prochains jours.

A Ouidah le dimanche 13 avril, les forces politiques telles que les FCBE, le G13 et El-Hadj Bouraïma Diallo ont imposé une ambiance festive dans la localité avec des tam-tams, des chants, des danses, des caravanes et des posters géants, chacune autour de ses sympathisants. A Savi, Gakpé, c'est le G13 qui maîtrise le terrain tandis qu'à Djégbadji et environs, ce sont les affiches de la RB et de Force-Clé qui sont dans le calme de même qu'à Kpomassè.

Le 5^e jour de la campagne, Porto-Novo, la capitale respire au rythme du PRD pendant que Pobè crie FCBE et Kétou clame le MADEP. Contrairement aux autres localités, le Département de la Donga règne dans la morosité en attendant les derniers jours de la campagne électorale sous la houlette des FCBE, du G13, de l'UPR et de l'alliance Kokari.

Ces données révèlent que les forces politiques vont à la conquête électorale tout en diversifiant les moyens de communication. Mais le discours électoral employé est souvent sous l'emprise du fait ethnorégionaliste. Nous restituons ici des discours électoraux prononcés par des acteurs politiques dans le cadre des élections d'avril 2008⁸⁴⁴.

⁸⁴⁴ Nous avons profité de la tenue des élections locales d'avril 2008 pour suivre minutieusement des campagnes électorales et l'actualité politique et enregistré un certain nombre de discours électoraux (101 enregistrements) sur un support électronique. Le choix des élections de 2008 répond à une seule logique ; celle selon laquelle nous avons retenu au cours de la même année comme sujet de thèse : le vote ethnique au Bénin. De même, au lieu de s'en tenir uniquement à des sources documentaires, nous préférons restituer les réalités du terrain électoral. Les enregistrements sont transcrits fidèlement et choisis au hasard. De par l'éthique dans la recherche, nous ne sommes animé d'aucune idée partisane !

Inquiet dès le départ des campagnes électorales, des choix électoraux des populations de Glazoué, malgré la promotion des fils (notamment Nicaise Fagnon à la tête de la SONAPRA) de cette région par le Chef de l'Etat, le ministre Désiré Adadja, Coordonnateur des FCBE dans les Collines déclare lors d'un meeting : « Nous voyons ce matin, nous voyons cet après-midi que Glazoué, le vrai Glazoué, l'authentique Glazoué, le Glazoué de la fidélité soutient Yayi Boni ». Le député Edgar Alia déclare lors d'un autre meeting : « C'est un département qui ne pourra jamais nous échapper; seulement il faut y veiller ».

A un meeting au Palais des sports (le 23 février 2008) et sous le parrainage de Albert Houngbo, Jérôme Dandjinou et James Sagbo, « Les Xwla et les Séto suscitent la candidature de Jérôme Dandjinou à la municipale de Cotonou ». Notons que Jérôme Dandjinou est lui même un Xwla. Les Xwla et les Séto sont des autochtones de Cotonou et se considèrent comme les propriétaires. Mais, ils sont numériquement minoritaires. Ce qui constitue un handicap à leur électorat. Les sages et notables de Djèffa, ont pu déclarer que toute la commune de Sèmè-kpodji et l'arrondissement d'Ekpè en particulier soutient les actions que mène le gouvernement pour sortir notre pays de la misère et du sous-développement ». Ce meeting a connu la présence de James Sagbo et de Anastase Aguiar, tous fils de Djèffa et militants FCBE.

En présence du Chef de l'Etat, Boni Yayi, cette déclaration a été faite : « Nous cadres et têtes couronnées de la 20 ème circonscription électorale soutenons sans réserve les actions du Chef de l'Etat, le Docteur Boni Yayi, le rassurons de notre détermination à poursuivre inlassablement avec lui toutes les actions qui vont dans le sens du développement du pays en général et de la 20 ème circonscription en particulier, ... ». Sa Majesté le "roi" Signon déclare : « Je prie toutes les fils et filles de la vallée de s'unir car rien ne peut se faire dans la désunion pour bâtir notre vallée émergent ».

A défaut de meeting et de marche de soutien, les populations de Natitingou ont opté pour l'invocation divine « ... Si Dieu ne garde une nation ceux qui y travaillent la gardent en vain ».

La coordination Zou-Collines des FCBE déclare que « Les populations d'Abomey, de Bohicon, de Djidja, d'Agbangnizoun, de

Covè, de Zangnanado, de Za-kpota, de Ouinhi et de zogbodomey disent non à l'opposition qui se dessine. Elles ne veulent pas rentrer dans le virage dans lequel on veut les opposer au Docteur Yayi Boni... ».

Toujours dans la même perspective des campagnes électorales (les présidentielles de 1996), « les militants du Fard-Alafia⁸⁴⁵ ont répété partout dans le Nord que le président Soglo marginalise et méprise les cadres de cette région, qu'il ne jette en prison pour des affaires politiques que des ressortissants du Nord. C'est pourquoi le Fard-Alafia annonce clairement son intention de « préparer le terrain pour le retour du Général Mathieu Kérékou ». Depuis cette campagne, l'électorat du Nord est si bien préparé qu'il n'attend plus qu'un geste du général »⁸⁴⁶. De même, lorsqu'on est maître d'un fief électoral fondé sur l'appartenance ethnique, il peut devenir inutile de battre campagne dans cette territorialité puisque les forces paysannes se mobilisent pour protéger ce fief de toutes velléités contraires. C'est ainsi que : « Malgré la brièveté de la campagne, Nicéphore Soglo se paye le luxe de gaspiller une partie de son énergie à battre campagne dans son fief d'Abomey, entièrement acquis à sa cause. Le président ne peut guère améliorer son score dans cette région qui est une véritable chasse gardée. Les partisans de Kérékou y sont harcelés. Dans la sous-préfecture de Djidja, par exemple, des feuilles de palmiers tressées interdisent l'accès de leurs propres champs aux paysans adja. On leur reproche d'avoir voté au premier tour pour Bruno Amoussou, qui est de leur ethnie. A l'approche du second tour, les responsables de la communauté adja doivent s'engager à faire voter Soglo à leurs ressortissants »⁸⁴⁷.

⁸⁴⁵ Le Fard-Alafia était un parti politique fortement implanté dans les deux départements du Nord, et la troisième force politique à l'époque à l'Assemblée Nationale (1995).

⁸⁴⁶ ADJOVI V. E., *Une élection libre en Afrique : la présidentielle de 1996*, Paris, Ed. Karthala, p.97.

⁸⁴⁷ ADJOVI V. E., Op., Cit., p.165.

Parlant des minorités ethniques, Guber Susan qui avait siégé à la Chambre des Représentants de Floride (USA) disait ceci : Il est indispensable de connaître la composition ethnique de la communauté et de mener sa campagne en fonction de ce facteur. Je n'en étais pas assez consciente lors de ma première primaire et cela m'a coûté cher en nombre de voix. Si j'avais suffisamment travaillé la question, j'aurais peut-être gagné ce primaire avec assez de marge pour ne pas avoir à subir un second tour⁸⁴⁸.

De ce fait, "communiquer" et "transmettre", deux concepts majeurs de la médiologie notamment électorale sont régis par des logiques ethniques et régionalistes. Il n'est pas exclu de réduire toute une commune en la volonté d'un seul homme qui professe les mérites d'un candidat et incite de par son discours à l'ethnicité politique. Weissman F. parle de "la personnalisation de la campagne", parlant de l'élection présidentielle congolaise de 1992⁸⁴⁹.

L'analyse du contenu des discours électoraux tenus par les politiciens et leurs sympathisants avant, pendant et même après les élections (surtout lors des meetings de remerciements des électeurs) révèle que le vote s'inscrit dans une tendance où la logique du terroir et de fils du terroir est la règle formalisée. Les solidarités ethniques sont en amont et en aval des élections et ne favorisent pas l'unité nationale. Dans une interview accordée au journal *La Nation*⁸⁵⁰, au soir des élections présidentielles de 1996, feu Sacca Kina, fils de Kandi déclarait que :

⁸⁴⁸ GUBER S., *Comment remporter sa première élection*, Paris, Nouveaux Horizons, 2001, 142 pages

⁸⁴⁹ WEISSMAN F., *Election présidentielle de 1992 au Congo, Entreprise politique et mobilisation électorale*, Bordeaux, CEAN, 1993, pp. 6-19.

⁸⁵⁰ *La Nation*, Kandi : Une fin de campagne euphorique, du mardi 19 mars 1996, page 5,

La popularité de Kérékou est due à plusieurs facteurs : le premier facteur est sociologique. C'est celui du fils du terroir. Le second facteur, c'est son aura, à lui Sacca Kina, qui influence les populations...”.

Il y a alors du doute qu'une lecture consciencieuse et rationnelle (légitimité démocratique) des projets de société des candidats en lice amène les citoyens à adopter un tel comportement électoral. En outre, les états-majors des formations politiques notamment lors des campagnes électorales suivent aussi une préférence ethnique. Il semble que cette disposition des acteurs politiques facilite le discours partisan en vue d'une mobilisation électorale.

Tableau N°41 : Cas de la structure départementale de campagne de l'UPR pour le soutien aux élections présidentielles de 2006 du candidat Bruno Amoussou

| Départements | Responsables | Responsables d'appui | Zones d'intervention |
|--------------|---|-------------------------------------|--|
| ALIBORI | ISSA Salifou | - | Tout le département |
| BORGOU | GBADAMASSI Rachidi | - | Tout le département |
| DONGA | GOMINA Malick | - | Tout le département |
| COLLINES | OURA Rigobert | AKPOVI Eustache GNIKPO Ildelvert | Tout le département |
| ZOU | MAMA Sanni, AGOSSA Iréné GLELE Valère | ISSA Salifou AKPOVI Eustache | Tout le département |
| OUEME | HADONOU Lino | - | Commune d'Avrankou, Commune d'Aguégoué |
| PLATEAU | OGOUDELE Dominique | - | Commune de Pobè (arrond d'Ahoyéyé), Commune d'Ifangni (arrond d'Ifangni) |

Source : Enquête de terrain, 2008

Pour le cas de l'Union Pour la Relève (UPR) à l'étude et en général pour toutes les forces politiques, on constate que les responsables de chaque département sont dans la majorité des cas un ressortissant de cette entité géographique. Il est presque évident qu'un Issa Salifou dans le Plateau ou dans l'Ouémé n'aurait aucun sens et effet persuasif sur l'électorat en termes de communication électorale de proximité, de promiscuités géographiques et socio-ethniques. La finalité est que le vote ethnique peut également donner lieu à des chevauchements entre les hommes politiques des

différentes contrées du pays. Les leaders politiques n'arrivant pas toujours à une conquête nationale puisque limitée par des avatars historiques et des barrières ethniques.

Par ailleurs, si le rôle de la presse est déterminant dans la diffusion des messages politiques en période de campagnes électorales et que ceci est régulé par la Haute Autorité de l'Audio-visuel de la Communication (HAAC) et d'autres institutions professionnelles telle que l'Observatoire de Déontologie et d'Ethique dans les Médias (ODEM), l'emploi de figures de style dont des métaphores en langues nationales⁸⁵¹ sur des radios notamment communautaires et privées tente une guidance vers un vote ethnique. « La notion d'usage en Sciences du langage se situe sans doute à l'intersection de ce que F. de Saussure distinguait sous les noms de Langue et Parole. En considérant que les usages de la langue correspondent à la manière dont les locuteurs utilisent la langue comme outil de communication et aux différentes productions verbales des locuteurs, on pourra alors s'intéresser aux pratiques langagières de locuteurs issus d'une même communauté linguistique »⁸⁵². "Les animateurs de revues de presse affirment restituer le contenu des journaux alors qu'ils créent des informations de toutes pièces !", dénonce, offusqué, Clément

⁸⁵¹ Si les émissions interactives et autres productions radiophoniques, surtout en langues locales, donnent lieu, elles aussi, à des dérives similaires sur plusieurs stations (Radio Star, Planète Fm, Golfe Fm...), la désinformation au cours des revues de presse est plus grave. Pour une population analphabète à 70 % et désireuse de s'informer, "ces revues en langues nationales sont un excellent moyen pour 'lire' les journaux", commente Prudence Kpangnon, un conducteur de taxi-moto. Leur impact est important puisqu'elles permettent à une soixantaine de radios d'accroître leur audience sur un marché étroit de 6,5 millions d'âmes. C'est LC2, une chaîne privée de télévision créée en 1996, qui la première a suscité un engouement populaire pour ce genre. D'environ une demi-heure, sa revue de presse hebdomadaire en français est animée par un journaliste, célèbre pour son emphase, qui lance des cris en langues nationales et ridiculise les hommes politiques dans des montages de scènes fictives. Plusieurs animateurs en langues nationales s'en sont inspirés. "Il faut enjoliver l'information et la rendre attrayante. Il faut donner à voir, même aux aveugles !", déclare Dah Houawé, de Capp Fm (<http://www.syfia.info/index.php5?view=articles&action=voir&idArticle=4008>, consulté le 11 novembre 2009).

⁸⁵² « Les usages de la langue », Appel à contribution, *Calenda*, publié le lundi 14 décembre 2009, <http://calenda.revues.org/nouvelle15290.html>

Houénontin, conseiller (autrefois) à la Haute Autorité de l'Audio-visuel de la Communication (HAAC) du Bénin"⁸⁵³. Or, ces organes de presse possèdent, au niveau local, une dimension politique spécifique puisqu'ils sont pour la plupart installés par des opérateurs économiques, courtiers politiques ou par des acteurs politiques capables d'influencer le pouvoir politique local.

En un mot, « Les candidats, à l'entrée d'une campagne électorale, ne sont pas par essence sur un pied d'égalité : l'un est inconnu mais soutenu par une formation politique qui a le vent en poupe ; l'autre bénéficie d'une forte réputation préalable et peut s'appuyer sur un bilan consistant ; un troisième représente un courant de pensée nouveau ou renouvelé, etc. Au sein de chaque cas d'espèce que constitue une compétition électorale, chaque stratégie de communication doit pouvoir être spécifique et adaptée à l'équation personnelle d'un candidat ou d'une formation⁸⁵⁴. La campagne électorale se présente donc comme une séquence privilégiée de construction de la réalité politique à laquelle contribuent tous les acteurs selon leurs ressources, leurs contraintes et leurs intérêts. Ceux qui aspirent au pouvoir se livrent une lutte qui passe par les représentations, les images que tous les citoyens se font, souvent inconsciemment, du passé, du présent et de l'avenir d'eux-mêmes, de leurs groupes d'appartenance et de référence et de leur collectivité nationale⁸⁵⁵. Le langage politique ethnicisé réactive la logique (autrefois utilisée par les colons pour partager l'Afrique) '*Diviser pour mieux régner*' qui empiriquement fait ses preuves dans les campagnes électorales de même qu'à la période entre-deux-élections.

⁸⁵³ ROBERTHO I. D., *Bénin : dangereuses dérives dans les revues de presse*, <http://www.syfia.info/index.php5?view=articles&action=voir&idArticle=4008> (consulté le 11 novembre 2009).

⁸⁵⁴ BENOIT J-M., SCALE J., Les dépenses des candidats, *Pouvoirs*, L'argent des élections, N°70, septembre 1994, p. 41

⁸⁵⁵ GERSTLE J., *La communication politique*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 138.

B- Le langage politique entre-deux-élections, un repli ethnique

Dans un système représentatif, les élections relèvent des règles et modalités de conquête du pouvoir politique. Elles participent de l'alternance démocratique et restent un indicateur objectivement vérifiable de l'état d'avancée du processus de démocratisation dans les Etats africains. Au Bénin, tous les 5 ans ont eu lieu les élections présidentielles et locales et tous les 4 ans les élections législatives. Elles ont donc lieu suivant un cycle électoral.

Cette fréquence des élections fait que d'une élection à une autre, les enjeux politiques sont persistants et dynamiques. Les logiques politiques sont en permanence renouvelées et renouvelables. En un mot, on a l'impression que l'Etat est constamment en chantier politique notamment électoral. C'est dire qu'en tout temps, le substrat ethnique fonde le jeu politique pour atteindre un but ultime : une mobilisation électorale sur fond ethnique ou ethnorégionaliste.

Certaines analyses journalistiques non moins politistes méritent d'être soulignées. Dans un article "Fête de la Gaani : Yayi sera-t-il à Djougou ?" du journal *24 heures au Bénin*⁸⁵⁶, il est rapporté que le Président Yayi Boni n'était pas à la fête de la Gaani de Nikki en 2009. L'on s'interroge alors sur sa participation à la même fête qui aura lieu à Djougou, une semaine après celle de Nikki. Mais, pourquoi la présence du Chef de l'Etat à une fête de tradition dans l'une ou dans l'autre commune suscite des enjeux électoralistes de type ethnorégionaliste ? Il est « vrai que pour combler le vide créé par le départ de Késsilé Tchalla du gouvernement, il a fait la promotion de nombreux fils de la Donga. Des promotions qui peinent à porter leur fruit dans la mesure où, les populations de Djougou continuent de se désolidariser du Chef de l'Etat en boudant systématiquement les

⁸⁵⁶ AITCHEDJI O. I., Fête de la Gaani : Yayi sera-t-il à Djougou ?, <http://www.24hauBénin.com/spip.php?article447>, consulté le 30 octobre 2009

meetings de remerciement et ou de soutien organisés par les nouveaux cadres promus. D'un côté, le locataire de la Marina pourrait prendre la responsabilité de faire une parade dans cette localité qui se désolidarise de sa politique et afficher de plus en plus son intention de soutenir de façon indéfectible l'actuel locataire de la Banque ouest africaine de développement, Abdoulaye Bio Tchané. C'est donc clair que Yayi voudra saisir l'occasion de la Gaani pour tester sa popularité à Djougou. Mais de l'autre, les populations de Nikki pourraient mal prendre le déplacement de Boni Yayi à Djougou. Elles pourraient penser que le Chef de l'Etat leur accorde peu d'égard, c'est pour cela qu'il n'est pas venu pour la Gaani. De toutes les façons, l'une ou l'autre de l'option que fera Boni Yayi aura des répercussions politiques »⁸⁵⁷. Cette analyse montre que les choix politiques faits souvent par les élus se heurtent à des différences ethniques ou régionalistes et peuvent limiter un acteur politique dans ses ambitions à œuvrer pour le développement d'une région.

Un phénomène nouveau devenu récurrent qui s'est développé ces dernières années est '*la marche de soutien*' aux actions du Chef de l'Etat qui ont pris l'allure de clans ethniques ou ethnorégionalistes. Nombreux sont les ministres du gouvernement de Yayi Boni qui, après leur nomination, vont dans leur région d'origine et ce, pour organiser des "marches" de remerciement au Chef de l'Etat pour avoir nommé un fils du village ou de la région. Ainsi, par exemple, le 13 février 2009, la nomination du François Abiola et le maintien au gouvernement de Christine Ouinsavi et de François Noudogbéssi ont été perçus par les sages de la vallée de l'Ouémé comme un bienfait et, un remerciement a été adressé au Chef de l'Etat au cours d'une marche. La tournée dans les villages du Nord Ouest du Bénin des directeurs de sociétés d'Etat pour rappeler aux populations que le Chef de l'Etat est leur fils, frise non seulement l'ethnoclientélisme électoral mais

⁸⁵⁷ AITCHEDJI O. I., op. cit.

aussi une régionalisation puisque la même démarche n'est pas empiriquement observée au Sud-Bénin. En dépit donc du fait que cette stratégie politique constitue un facteur probant de mobilisation électorale d'envergure ethnorégionaliste, ceci peut donner lieu à une exclusion voire à une marginalisation politique. Eu égard à ces tapages médiatiques, un terroir dont un fils n'est pas nommé peut se voir exclure de l'activité politique nationale et donc, du développement harmonieux du pays.

On pourrait aussi souligner les propos d'un certain nombre d'acteurs politiques qui, s'ils sont d'enjeux mobilisants, renchérissent la communication ethnique.

C'est le cas du député Rachidi Gbadamassi qui a eu à déclarer dans des contrées du Nord Bénin que « *les Groupes G et F se mobilisent pour que le pouvoir revienne au Sud* ».

Cette déclaration relayée par les organes de presse publics et privés ont suscité des remous au sein de la classe politique et des populations du Sud Bénin. La présidence de la République est-elle une caste d'une zone géographique du pays ? Il est aussi pertinent de mentionner ici les propos de Nicaise Fagnon, ministre des travaux publics dans le gouvernement de Yayi Boni à l'encontre des partisans de Abdoulaye Bio Tchané⁸⁵⁸ à Dassa-Zoumè (sa région d'origine) le 03 mai 2009 :

« Il y a de nos frères qui sont des imposteurs de la division. Nous affirmons notre soutien indéfectible au Chef de l'Etat pour dire que la terre des Collines et de Dassa n'est pas l'abri de quelque imposteur que ce soit... Soutenir le Chef de l'Etat, c'est soutenir la République...et c'est un avertissement. Plus jamais ça. Nous ne verrons plus jamais ça. Les populations des Collines sont mobilisées

⁸⁵⁸ C'est l'actuel président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Plusieurs personnalités soutiennent sa candidature pour les élections présidentielles de 2011.

plus que jamais et en bloc autour du Chef de l'Etat. Et il n'a rien à craindre... ».

Monsieur Nicaise Fagnon, membre du gouvernement, s'opposerait publiquement au pluralisme politique dans sa région d'origine. Face à ces propos d'exclusion, un groupe de députés de l'opposition⁸⁵⁹ a interpellé le Chef de l'Etat⁸⁶⁰ qui devait répondre devant l'Assemblée Nationale des propos de son ministre. En dépit du fait que la requête en interpellation du Président de la République n'est pas en conformité avec la Constitution⁸⁶¹,

⁸⁵⁹ L'interpellation a été demandée par des députés leaders de l'opposition dont Adrien Houngbédji, Bruno Amoussou, Rosine Soglo, Idji Kolawolé, Lazare Sèhouéto, etc.

⁸⁶⁰ Nous tenons à mentionner ici des extraits de la réponse du Président de la République à l'interpellation de l'Assemblée Nationale :

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables députés,
Le 02 juin 2009, l'Assemblée nationale, en application des dispositions des articles 71 et 113 de la Constitution du 11 décembre 1990 et 113 de son règlement intérieur, a accueilli favorablement la demande d'interpellation du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, formulée par un certain nombre de députés au motif que des menaces pèseraient sur les libertés et l'unité nationale. [...] Je me dois de dire que l'interpellation qui m'est adressée ne s'inscrit pas dans le cadre tracé par notre loi fondamentale dont je suis le garant et que j'ai la charge de faire respecter. En effet, l'interpellation qui est une demande d'explication adressée par des parlementaires au gouvernement sur sa politique générale ou sur une question déterminée est prévue par les articles 71 et 113 de la Constitution ainsi que par l'article 113 du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale en ces termes : " Le Président de la République ou tout membre de son gouvernement peut, dans l'exercice de ses fonctions gouvernementales, être interpellé par l'Assemblée Nationale... ". [...] Or, comme vous l'avez si bien dit dans votre interpellation, Monsieur Nicaise FAGNON, ce jour là du 02 mai 2009, était en réunion politique, revêtu de tee-shirt aux couleurs de son parti politique, ce qui traduit bien qu'il n'agissait pas en tant que Ministre mais en tant que militant d'une alliance de partis politiques. Je ne saurais donc légalement être interpellé au sens de l'article 71 de notre Constitution pour une activité qui ne s'inscrit pas dans le cadre de la fonction gouvernementale. [...] Au-delà des divergences d'approche politique, de croyance, de projet de société, il y a quelque chose de plus grand et de plus noble qui transcende tous les clivages et les générations et que je me dois, en ma qualité de Chef de l'Etat de préserver et de sauvegarder : c'est la République du Bénin, pérenne et indivisible. [...] Je salue la détermination de l'ensemble des parlementaires à jouer le rôle qui leur est dévolu par la Constitution de notre pays. La présente interpellation est la preuve de la vitalité de notre jeune démocratie et de l'expression de la volonté de ses acteurs politiques à contribuer par le Dialogue et la veille citoyenne à prévenir toute situation préjudiciable à la paix et à l'unité nationale. Je n'ai qu'un seul objectif, celui de faire du Bénin une nation unie, paisible et prospère avec le concours de l'ensemble des forces vives qui acceptent de partager avec notre peuple, les valeurs éthiques, le sens du bien public, la discipline, le travail bien fait, le respect de l'Autorité de l'Etat et de se soumettre à l'obligation de résultat et de reddition de comptes. [...]. Cotonou, le 18 juin 2009, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du gouvernement. Docteur Boni YAYI

⁸⁶¹ Cour constitutionnelle du Bénin, DCC 09-133 du 05 novembre 2009, *Journal Officiel*, 121^e Année, n°16, 15 août 2010, pp. 795-796

un commentaire de ce discours révèle que des arguments avancés par le Chef de l'Etat n'abordent pas la quintessence du fait mis en relief puisque la réalité ethnorégionaliste est prégnante dans les discours voire les faits politiques et ne militent pas en faveur de l'unité nationale. De même, il n'est pas exagéré de dire que la « Haute Autorité »⁸⁶² a sous-estimé l'ampleur de la violence et des conflits latents que peut activer un discours de ce genre. A ce sujet, nous approuvons la chronique politique d'un journaliste⁸⁶³ qui peint la réalité : « [...] Cette interpellation du Chef de l'Etat suite à des éruptions régionalistes enregistrées dans les Collines a une forte charge morale. Le prétexte du dédoublement de la personne même de Nicaise Fagnon dont on brandit la casquette politique au détriment du manteau de ministre n'évacue pas la dangerosité des envolées incriminées. L'efficacité du combat pour la paix est conditionnée par une prise de conscience collective. L'instinct politique a trop souvent fait saigner la morale et entraîné le dévouement des soi-disant champions de l'opinion. Les élans ethnocentristes et régionalistes retrouvés chez bien de politiciens projetés dans l'égarement de basse époque, sont une menace permanente. Les marécages politiques remplis des ingrédients de violence se développent. Sur la route de la présidentielle indécise de 2011, la nécessité réclame un assainissement des mœurs politiques dominées par la rhétorique régionaliste. Les municipales, émaillées de campagne indécente étaient impuissantes à assurer la maturité politique escomptée. Même des dinosaures n'ont pu éviter le piège en se saoulant de slogans infâmes. Le recours à l'alibi de l'appartenance ethnique n'est pas de date récente. Notre expérience démocratique s'est adaptée à la pathologie ». Sur ce même dossier, le juge constitutionnel conformément à l'article 121 alinéa 2 de la Constitution et dans la décision DCC 09-133 du 05 novembre 2009 déclare

⁸⁶² C'est l'expression qu'utilise nombre d'acteurs de son régime pour le désigner. On peut y voir une forme de sacralité.

⁸⁶³ GBAGUIDI S. O., *Le destin de l'interpellation*, chronique du 1^{er} juillet 2009, <http://www.fraternite-info.com/spip.php?article4097>, consulté le 30 octobre 2009.

en son article 4 que « Monsieur Nicaise Fagnon a violé l'article 25 de la Constitution » béninoise. En l'absence de pénalités aux décisions de la Cour constitutionnelle, on estime que cette décision est une sanction morale et peut permettre de prévenir d'autres déclarations du même genre.

En outre, même à l'Assemblée Nationale, des députés représentants de la Nation et non de leur village ou circonscription électorale se fondent sur le fait identitaire pour prendre des décisions qui engagent toute la destinée de l'Etat. On a pour preuve le vote du budget de l'Etat exercice 2009 :

Un honorable député du G13 originaire du Mono disait ceci : « J'ai voté le budget national exercice 2009 car le gouvernement a pensé à lui et à ses frères en décrétant la célébration de la fête de l'indépendance dans sa région. Si je ne vote pas ce budget, je ne sais pas comment le gouvernement pourrait réaliser ses ambitions ».

Un autre député originaire des Collines dit avoir voté pour ce budget car « il a été prévu la réalisation d'infrastructures routières de même que l'électrification de sa commune d'origine ».

Un autre originaire du Nord Bénin, docteur en sciences sociales n'a pas manqué de souligner qu'entre autres, « la construction de l'aéroport de Tourou (à Parakou) a déterminé son vote ».

A notre avis, il s'agit d'un discours ethnorégionaliste avec un fort sentimentalisme, car même si ce budget souffre de quelques failles, l'un ou l'autre (le député) le voterait puisque "leur région est prise en compte". On dirait qu'en règle générale, le fait ethnorégionaliste nous obsède, même à notre insu.

Ceci est d'autant plus évident qu'au sein d'une même famille politique, deux acteurs politiques peuvent s'affronter afin d'être le leader politique de la communauté, statut à revendre au niveau des instances gouvernementales

ou décisionnelles ou pour être bien « apprécié » par le Chef de l'Etat ou le Chef de parti politique s'il s'agit de l'opposition⁸⁶⁴.

Le langage est « toujours au fond un instrument d'action » et « agit en exprimant des idées, des sentiments que les mots traduisent au dehors et

⁸⁶⁴ A cet effet, on peut lire la chronique politique suivante : « La politique retrouve force et couleur dans l'environnement en gestation de 2011. La fièvre s'empare des clans qui s'octroient une visibilité tumultueuse sur le terrain. Mouvance et opposition s'investissent sans ménagement dans la production de stratégies pour l'exploration et la conquête du marché électoral. C'est le printemps de la montée en régime des forces qui se côtoient et se frottent sur les colimaçons. La bataille présidentielle fait déjà mouvoir les esprits, même dans les bas-fonds de la politique qui fourmillent de monde.

La course à la succession de Boni Yayi ouvre les portes du théâtre politique où les acteurs en transe animent et colorent les scènes selon le poids des instincts, la charge des ambitions et les humeurs qui fécondent le discours. Cauris et anti cauris rabotent les trottoirs politiques. A chacun son mode d'action. La famille de la mouvance choisit volontiers sa propre fragmentation tout en clamant bruyamment sa vocation d'aller au charbon dans l'union. Mais l'Union pour la majorité présidentielle plurielle (Ump) observe en spectateur la prolifération de partis qui beuglent au nom de Yayi et vomissent les incantations de soutien au régime du changement. Dans le Plateau, à Abomey Calavi, à Savalou et dans d'autres localités, les proches du pouvoir dilatent des rivalités politiques que masquent maladroitement les chants des soutiens indéfectibles au chef de l'Etat. L'apparente communion autour de Boni Yayi permet d'entretenir les faux semblants. Les piques servies à l'opposition à l'occasion des démonstrations anti G et F envoient des signaux et des preuves de l'appartenance à la mouvance. La politique chez les Yayistes se développe selon une doctrine de balkanisation associée à la théorie d'une union asservie au balbutiement. On y voit un paradoxe que les gourous du système s'échinent à balayer.

Le miroir de 2011 explose les envies simiesques dans les remorques cauris alors que G et F s'enlisent dans le procès du changement. Le style moussé au radicalisme et à un anti Yayisme viscéral nourrit l'offensive. L'opposition donne de la voix. L'engagement à parfum électoraliste se fortifie avec les effets de la crise politique et l'anéantissement des possibilités de négociation. La diabolisation du pouvoir du changement érigée en méthode agite ses semences. L'opposition G et F en nage libre dans les cours d'eau de l'alternance multiplient les chaudes plongées avec pour objectif obsessionnel 2011. L'alliance l'Union fait la nation (UN), signe de la solidarité et du ciment du régiment politique anti cauri, assure la grande mobilisation. Elle panse ses divergences saignantes et affûte ses armes. Elle a appris à marcher comme les Cauris mais évite soigneusement de fondre dans l'émiettement partisan qui secoue la maison cauri. La candidature unique viendra mettre les ambitions à l'épreuve. UN démontrera si elle n'est qu'un vernis pour les G et F ou une machine construite sur une vraie unité, une solidarité à l'état pur.

La précampagne précoce meuble la politique à quelques mois de la présidentielle. Mouvance et opposition s'échauffent pour la bataille de Marina. La nation envahie par le discours électoral se résigne mais redoute les joutes endiablées de 2011. Les affres de la présidentielle creusent tous azimuts les digues de la propagande et plongent dans la spirale des attaques. Les urnes décanteront la situation. Le compte à rebours a déjà commencé » (cf. GBAGUIDI S. O., *Cauris et anti cauris à l'offensive*, chronique du journal La Fraternité du 11 novembre 2009, <http://www.fraternite-info.com/spip.php?rubrique1>).

substantifient »⁸⁶⁵. Le langage politique utilisé par les acteurs politiques, militants et sympathisants au cours de la période entre-deux-élections est aussi un langage ethnique. L'approche de la communication politique empruntée ne peut être dissociée d'une prise en compte de la manipulation puisque une mise en scène de l'information est employée et vise à éclipser la conscience des électeurs. L'être humain étant philosophiquement parlant et selon des neurobiologistes⁸⁶⁶, un être insaisissable, il cherche toujours à adapter son comportement pour réaliser son mieux-être, qui peut ne pas être en harmonie avec son estime de soi intime, son estime de soi publique ou encore avec sa socialisation. En fait, l'adaptation de la personne humaine aux exigences d'un milieu, d'un groupe social ou d'un corps socioprofessionnel suppose une acceptation, une intériorisation et une intégration des modèles, des valeurs et des normes de ladite communauté à la structure de la personnalité de l'acteur. Ainsi, on ne saurait parler de comportement électoral parfaitement adapté dans la mesure où, d'une part, la nature de l'homme est changeante et d'autre part, il n'est pas exagéré de dire que la société accorde une marge de manœuvre à l'individu dans le processus d'assimilation et de modélisation des valeurs. Consciemment ou inconsciemment, l'acteur politique utilise donc à sa guise un slogan ethnique et l'électeur assimile ou non ce discours ethnique qui peut orienter son vote. De même, la spécificité de la communication politique étant que l'émetteur est un sujet politique, elle est au service de la promotion des acteurs et cadres politiques.

⁸⁶⁵ MAUSS M., *Œuvres*, Paris, Ed. de Minuit, 1968, p. 358

⁸⁶⁶ Ils évoquent actuellement une très grande plasticité du cerveau.

Paragraphe 2 : L'ethnorégionalisme, cadre de promotion des cadres et acteurs politiques

L'ethnorégionalisme renvoie à l'existence d'espaces sociogéographiques au sein desquels le pouvoir politique prend corps et sens. C'est devenu un fait empirique sociologiquement fondé et enraciné dans nos habitus⁸⁶⁷ que l'identité d'un individu, d'un cadre de l'Etat voire du secteur privé et d'un acteur politique peut déterminer et faciliter sa promotion politique et même dans l'administration publique. Cette promotion politique qui donne lieu à un ethnoclientélisme⁸⁶⁸ fait que de la politisation de l'administration publique, on en est à son ethnicisation (A). Avec un processus de communication politique dynamique mis en branle, l'ethnorégionalisation de l'appareil étatique notamment des instances gouvernementales sert de ressource politique et de rente électorale (B).

A- De la politisation à l'ethnicisation de l'administration publique

Dans la plupart des Etats africains francophones, c'est le gouvernement qui dispose de l'administration publique. Ceci a été entériné par la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 en son article 54 qui précise que « Le Président de la République est le détenteur du pouvoir exécutif. Il est le chef du Gouvernement, et à ce titre, il détermine et conduit la politique de la Nation. Il exerce le pouvoir réglementaire. Il dispose de l'Administration et de la Force Armée. Il est responsable de la défense nationale... ». Mais,

⁸⁶⁷ Le concept d'habitus est emprunté au sociologue Pierre Bourdieu. L'habitus est en fait la manière d'intérioriser (ou d'incorporer) des normes et des valeurs propres à son environnement, à son groupe social de référence constitué par la famille, le lieu de travail, etc. Sociologiquement, l'habitus produit de la conduite et du rapport social.

⁸⁶⁸ AIVO F. J., *Le Président de la République en Afrique noire francophone : genèse, mutations et avenir de la fonction*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2007, p. 196. Il définit (en notes de bas de page) l'ethnoclientélisme comme « une pratique consistant à octroyer des privilèges de toute nature, des promotions de tout genre, prioritairement et éventuellement par dérogation aux règles et principes établis, aux membres d'un groupe ethnique, généralement celui du Chef de l'Etat ou ceux proches de lui ».

l'administration fonctionne sur des principes d'hierarchisation, de mérite et d'avancement, ce qui suppose a priori l'exercice de compétences acquises et reconnues par l'Etat.

Dans les faits, l'administration publique béninoise est politisée en ce sens que l'appartenance à une formation politique est un critère de recrutement, de nomination et de promotion des cadres de l'Etat. La fidélisation de l'agent permanent de l'Etat au parti politique⁸⁶⁹ ou au pouvoir politique en place devient l'un des déterminants majeurs de réussite professionnelle de ce dernier. Surtout qu'au Bénin, l'on ne fait que la promotion des cadres qui partagent la même vision politique que le gouvernement en place. Il n'est pas exclu que le simple citoyen rencontre quelques difficultés d'accès aux services de l'administration si sa coloration politique est connue ou n'est pas identifiée :

J'ai construit dans mon village un centre de santé avec mes propres ressources économiques. J'ai demandé à l'Etat d'équiper et de mettre en place le personnel de santé mais parce qu'on ne connaît pas mon bord politique, le projet est resté sans suite⁸⁷⁰.

Cette politisation de l'administration induit aussi un ralentissement de la performance des cadres dès qu'on annonce un remaniement ministériel puisque :

« l'agent promu ne connaît pas son sort en cas de mutation de son supérieur hiérarchique ou de lui-même. On fait alors tout pour plaire au Chef de l'Etat »⁸⁷¹. D'autres n'hésitent pas à pratiquer la transhumance politique.

La politisation de l'administration est une évidence dans un système centralisé postcolonial où c'est le gouvernement qui dispose de

⁸⁶⁹ Dont il est membre ou sympathisant et à qui il a milité pour la conquête du pouvoir.

⁸⁷⁰ Propos d'un douanier de l'ethnie Fon, actuellement à la retraite.

⁸⁷¹ Propos recueillis auprès d'un Chef service de la fonction publique, novembre 2009.

l'administration publique. De plus, « le statut de la fonction publique autorise la mise en disponibilité ou le détachement, offrant ainsi aux agents de l'Etat la possibilité de réintégrer à tout moment leur profession et de faire de la politique à moindre risque »⁸⁷². Quant à l'ethnisation consubstantielle à des régimes politiques démocratiques en Afrique et au Bénin en particulier, elle relève d'un mélange et de surcroît d'une illusion identitaire où le système culturel étouffe le système politique. Ainsi, par exemple, les 6 préfets nommés, le 24 octobre 2008 par le gouvernement de Boni Yayi sont des cadres de l'administration béninoise originaires de leur subdivision territoriale respective. Il s'agit de Gervais N'Da Seko pour l'Atacora – Donga; de Gilles Honorat Hessou pour l'Atlantique – Littoral; de Denis Ali Yerima pour le Borgou – Alibori ; de Corentin Kohoue pour le Mono – Couffo, de François Houessou pour l'Ouémé – Plateau et de Armand Maurice Nouwatin pour le Zou – Collines.

En l'absence de données statistiques presque impossible à mettre à notre disposition par des autorités de la fonction publique pour soutenir notre argumentaire, elles ont reconnu et cela confirme la pratique courante que depuis le retour au pouvoir en 1996 de Mathieu Kérékou et dans la continuité celui de Yayi Boni en 2006, le recrutement à la fonction publique subit une parcellisation ethnorégionaliste. La logique veut que le retard accusé par le Nord dans la promotion de ses élites soit rattrapée au détriment d'une répartition équitable basée sur les compétences et mérites des diplômés sortis des universités et autres centres de formation privés et publics. Ceci est facilité par le fait que depuis 1996, le Chef de l'Etat béninois est un ressortissant d'une ethnie du Nord Bénin ou apparentée. De même, le portefeuille du ministère de la fonction publique a toujours été gardé par un homme ressortissant du Nord sous les deux mandats de Mathieu Kérékou voire de Yayi Boni qui, à un moment donné a positionné

⁸⁷² HASTINGS M., *Aborder la science politique*, Paris, Seuil, 1996, p. 52

(en 2008) un sudiste originaire de Abomey-Calavi, Kint Aguiar pour détourner l'attention et éviter des critiques populaires. Ce dernier a-t-il les moyens d'une nouvelle politique de promotion des cadres? Ce ministre sudiste peut réellement-il établir un équilibre surtout qu'il n'est un secret pour personne que les cabinets ministériels sont montés de toutes pièces au gré ou non des ministres ?

Un autre secteur plus spécifique de l'Etat, également sous l'emprise du fait ethnique est celui des forces armées. Aussi bien au Bénin comme ailleurs⁸⁷³ (Togo, Gabon, Cameroun, etc.) la discrimination est subtile. Le recrutement dans l'armée ou à une garde présidentielle se fait au profit d'une ethnie ou d'un village, en général, l'ethnie des hommes au pouvoir ou du Chef de l'Etat. La configuration ethnique des forces armées béninoises laisse croire que les ressortissants du Nord sont les plus représentatifs numériquement parmi les hommes de rang. Sous le régime de Mathieu Kérékou, le Bataillon de la Garde Présidentielle (B.G.P.) est majoritairement composé « de soldats et d'officiers originaires de deux provinces : Atakora et le Borgou. Les Somba, Dendi et Bariba dominent ce corps spécialisé »⁸⁷⁴. Sous le régime de Nicéphore Soglo, on pouvait noter le contrôle de sa garde présidentielle par quelques militaires sudistes et notamment de la même famille que le Chef de l'Etat; je veux nommer le capitaine Soglo fils du feu Général Christophe Soglo. Le régime de Boni Yayi ne déroge pas à ses règles puisque :

Lors d'une causerie⁸⁷⁵ avec des militaires de la garde présidentielle de Boni Yayi, ces derniers nous ont confirmé que les plus nombreux

⁸⁷³ Pour le cas de ces pays, cf. AIVO F. J., op. cit., pp. 221-228

⁸⁷⁴ * AIVO F. J., op. cit., p. 226

* DISSOU M., *Le Bénin et l'épreuve démocratique : leçons des élections de 1991 à 2001*, Paris, L'harmattan, 2002, p. 116 confirme également notre hypothèse. Il parle de la préférence à l'équilibre inter-régional qui reste un déterminant de la vie publique béninoise et ayant des répercussions sur le champ politique.

⁸⁷⁵ Cette causerie qui a eu lieu non loin du Palais de la Marina n'était pas programmée. Nous avons profité d'un concours de circonstance dû à notre présence devant le Centre culturel français

sont les hommes du Nord. De même, pour les concours internes dans l'armée, là où 5 militaires du Nord réussissent, on verra un militaire du Sud.

Le prétexte est la raison sécuritaire et l'on postule souvent pour l'hypothèse selon laquelle les hommes de rang d'autres ethnies ou régions seraient capables de déstabiliser le régime en place.

Politisation et ethnicisation de l'administration vont de pair. L'ethnicisation de l'administration mérite d'être bien soulignée puisqu'elle constitue un obstacle à l'unité nationale et fait l'objet d'un mutisme de la part des autorités politiques. Elle aboutit aussi à une inégale répartition de la richesse nationale et à la prééminence de l'intérêt particulier ou individuel sur celui général et crée un déséquilibre ethnique qu'on ne peut combler. Nous ne disons pas de procéder au recrutement sur une base ethnorégionaliste mais qu'il soit organisé ou qu'on y associe d'autres critères tels que le mérite et la compétence pour que l'administration de développement ne soit plus non seulement un discours mais une effectivité. Pour qu'il y ait aussi une administration de développement, il faut aussi que les instances gouvernementales soient également moins ethnicisées.

B- La nomination des cadres et acteurs politiques, une rente électorale ethnorégionaliste

Les acteurs politiques ne parlent pas d'ethnicisation des instances gouvernementales mais plutôt d'équilibre régional ou ethnique. Et pourtant, il y a ethnicisation des instances gouvernementales. Si le Chef de l'Etat « ...nomme, après avis consultatif du Bureau de l'Assemblée Nationale, les membres du Gouvernement ; il fixe leurs attributions et met fin à leurs

(CCF, Cotonou) situé à proximité de la Présidence de la République pour aborder tactiquement le sujet avec des militaires de la garde présidentielle qui s'y trouvent. Nous ignorons donc l'origine socioculturelle des militaires avec qui nous avons discuté. La causerie a eu lieu en février 2008.

fonctions »⁸⁷⁶ sans aucune autre considération mentionnée par la Constitution, la gouvernance étatique n'est pas exempt d'ethnicité et de régionalisme. « Outre le cabinet présidentiel et le cercle fermé des amis qui portent en eux et sur eux, l'équilibre du régime, la formation du gouvernement reflète aussi les fondements ethniques et régionaux des choix présidentiels en matière de ressources humaines au service de sa politique. Mais la formation du gouvernement peut, comme c'est souvent le cas, répondre numériquement à l'impératif d'équilibre régional ou ethnique. La politique africaine dans son ensemble a consacré la règle non écrite de l'équilibre régional et de la juste représentation de toutes les ethnies et de toutes les régions dans les organes de l'Etat »⁸⁷⁷. La formation des gouvernements de l'ère du renouveau démocratique s'y conforme⁸⁷⁸. Dans quelle proportion les ethnies sont-elles représentées ? Nous étudierons le quota ethnique des gouvernements de Nicéphore Soglo (1991-1996) et de Mathieu Kérékou (1996-2006).

⁸⁷⁶ Article 54, Constitution du 11 décembre 1990.

⁸⁷⁷ AIVO F. J., op. cit., p. 215

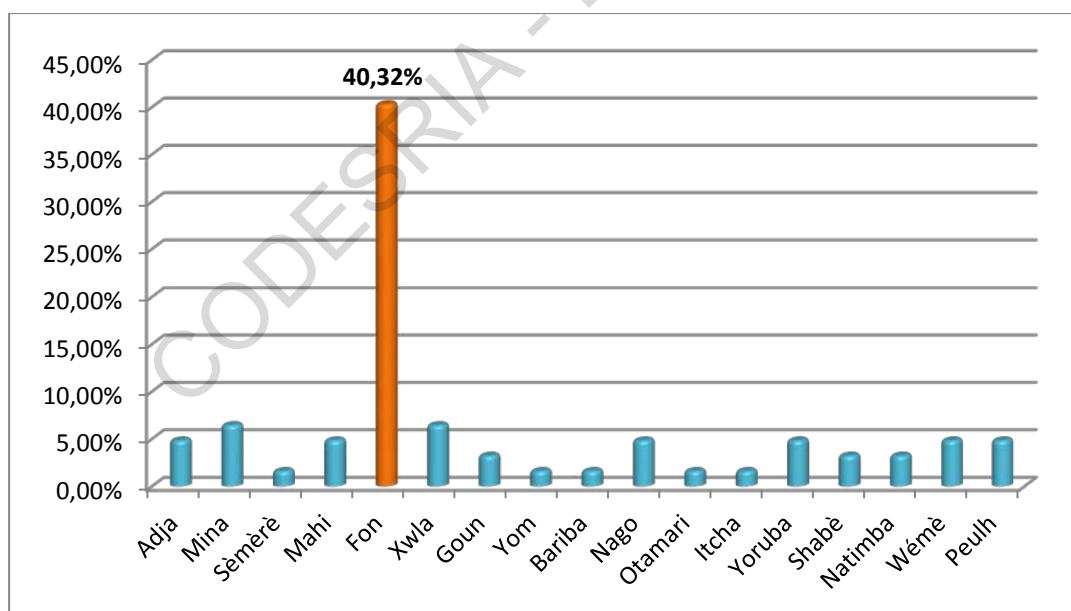
⁸⁷⁸ Lire les Chapitres 16-17-18 de l'ouvrage METINHOUE P., *Les gouvernements du Dahomey et du Bénin : 1957-2005*, Porto-Novo, CNPMS, pp. 121-176 pour connaître la composition des différents gouvernements depuis le renouveau démocratique jusqu'en 2005.

Tableau N°42 : Quota ethnique des gouvernements de Nicéphore Soglo (1991-1996)

| Ethnies | 1 ^{er} gouvernement | 2ème gouvernement | 3ème gouvernement | Total | Part des ethnies |
|--------------|------------------------------|-------------------|-------------------|-------|------------------|
| Adja | 1 | 1 | 1 | 3 | 4,84% |
| Mina | 1 | 1 | 2 | 4 | 6,45% |
| Sèmèrè | 0 | 0 | 1 | 1 | 1,61% |
| Mahi | 1 | 1 | 1 | 3 | 4,84% |
| Fon | 11 | 8 | 6 | 25 | 40,32% |
| Xwla | 1 | 2 | 1 | 4 | 6,45% |
| Goun | 0 | 0 | 2 | 2 | 3,23% |
| Yom | 1 | 0 | 0 | 1 | 1,61% |
| Bariba | 0 | 0 | 1 | 1 | 1,61% |
| Nago | 1 | 1 | 1 | 3 | 4,84% |
| Otamari | 1 | 0 | 0 | 1 | 1,61% |
| Itcha | 0 | 0 | 1 | 1 | 1,61% |
| Yoruba | 0 | 2 | 1 | 3 | 4,84% |
| Shabè | 1 | 1 | 0 | 2 | 3,23% |
| Natimba | 0 | 1 | 1 | 2 | 3,23% |
| Wémè | 1 | 1 | 1 | 3 | 4,84% |
| Peulh | 1 | 1 | 1 | 3 | 4,84% |
| Total | 21 | 20 | 21 | 62 | 100,00% |

Source : Tableau réalisé par KAKAI S. H. F. à partir de METINHOUE P., 2005

Graphe N°4 : Représentativité des ethnies dans les gouvernements de Nicéphore Soglo (1991-1996)



Un seul constat : par coïncidence ou stratégie politique, au moins 40 ministres sur 100 sont ressortissants de la même ethnie que le Président

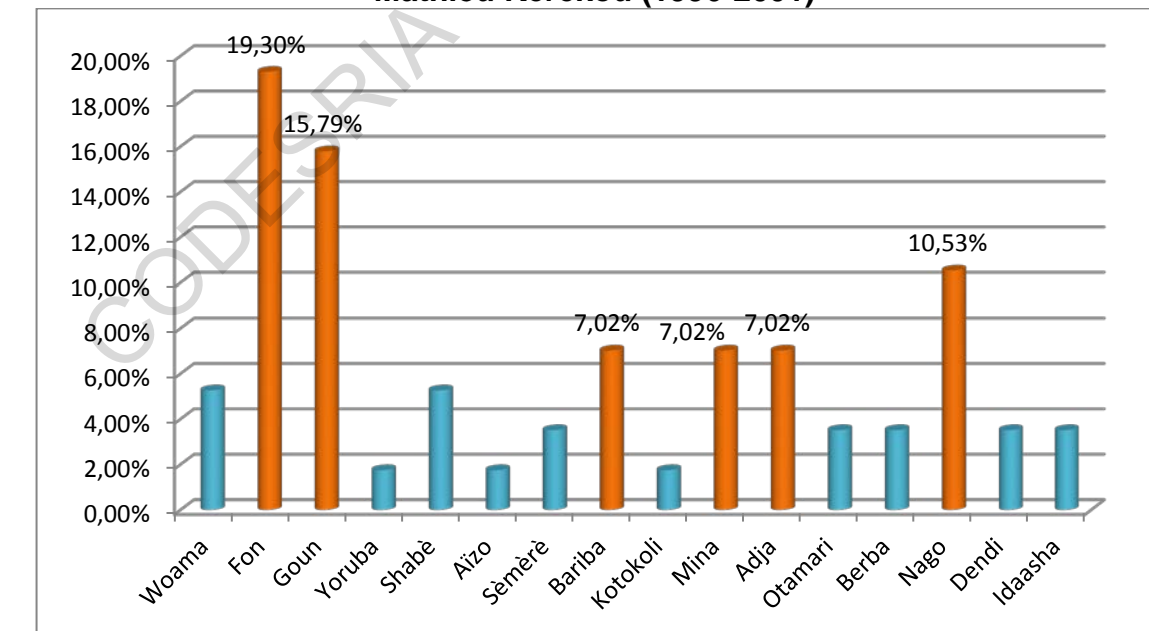
Nicéphore Soglo. La prise du pouvoir par Mathieu Kérékou en avril 1996 avait-il changé les données ?

Tableau N°43 : Quota ethnique des gouvernements de Mathieu Kérékou (1996-2001)

| Ethnies | 1er Gouvernement | 2 ^{ème} Gouvernement | 3 ^{ème} Gouvernement | Total | Part des ethnies |
|--------------|------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------|------------------|
| Woama | 1 | 1 | 1 | 3 | 5,26% |
| Fon | 3 | 4 | 4 | 11 | 19,30% |
| Goun | 6 | 1 | 2 | 9 | 15,79% |
| Yoruba | 1 | 0 | 0 | 1 | 1,75% |
| Shabè | 1 | 1 | 1 | 3 | 5,26% |
| Aïzo | 0 | 0 | 1 | 1 | 1,75% |
| Sèmèrè | 0 | 1 | 1 | 2 | 3,51% |
| Bariba | 1 | 2 | 1 | 4 | 7,02% |
| Kotokoli | 1 | 0 | 0 | 1 | 1,75% |
| Mina | 2 | 1 | 1 | 4 | 7,02% |
| Adja | 1 | 1 | 2 | 4 | 7,02% |
| Otamari | 1 | 0 | 1 | 2 | 3,51% |
| Berba | 0 | 1 | 1 | 2 | 3,51% |
| Nago | 1 | 3 | 2 | 6 | 10,53% |
| Dendi | 0 | 1 | 1 | 2 | 3,51% |
| Idaasha | 0 | 1 | 1 | 2 | 3,51% |
| Total | 19 | 18 | 20 | 57 | 100,00% |

Source : Tableau réalisé par KAKAI S. H. F. à partir de METINHOUE P., 2005

Graphe N°5 : Représentativité des ethnies dans les gouvernements de Mathieu Kérékou (1996-2001)



L'ethnie Warma dont Mathieu Kérékou est issu n'est pas fortement représentée. Mais, Kérékou avait-il le choix ? Les Warma constituent un

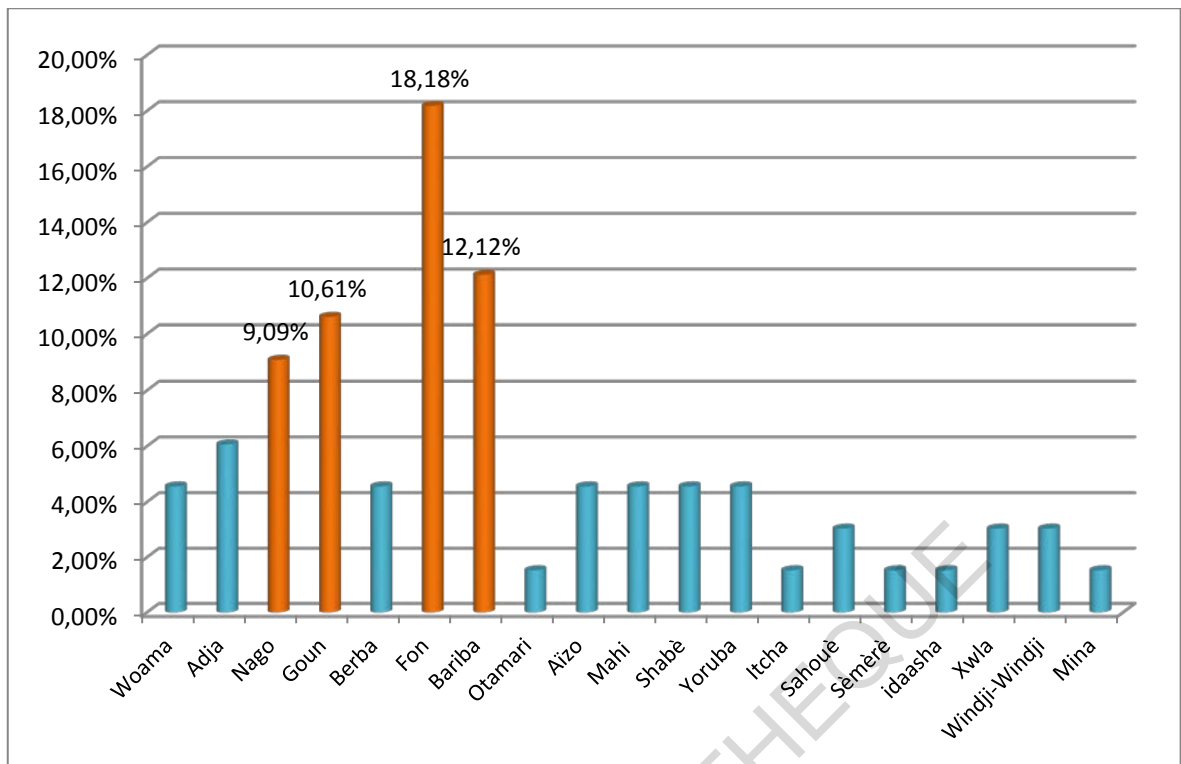
groupe ethnique démographiquement minoritaire au nord Bénin. Et donc, l'électorat de Kérékou au Nord est essentiellement constitué des autres groupes socioculturels du même espace sociogéographique.

Tableau N°44 : Quota ethnique des gouvernements de Mathieu Kérékou (2001-2006)

| Ethnies | 1 ^{er} Gouvernement | 2 ^{ème} Gouvernement | 3 ^{ème} Gouvernement | Total | Part des ethnies |
|---------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------|---------------------|
| Woama | 1 | 1 | 1 | 3 | 4,55% |
| Adja | 2 | 1 | 1 | 4 | 6,06% |
| Nago | 3 | 1 | 2 | 6 | 9,09% |
| Goun | 3 | 3 | 1 | 7 | 10,61% |
| Berba | 1 | 1 | 1 | 3 | 4,55% |
| Fon | 4 | 4 | 4 | 12 | 18,18% |
| Bariba | 2 | 3 | 3 | 8 | 12,12% |
| Otamari | 1 | 0 | 0 | 1 | 1,52% |
| Aïzo | 1 | 1 | 1 | 3 | 4,55% |
| Mahi | 1 | 1 | 1 | 3 | 4,55% |
| Shabè | 1 | 1 | 1 | 3 | 4,55% |
| Yoruba | 0 | 1 | 2 | 3 | 4,55% |
| Itcha | 0 | 1 | 0 | 1 | 1,52% |
| Sahouè | 0 | 1 | 1 | 2 | 3,03% |
| Sèmèrè | 1 | 0 | 0 | 1 | 1,52% |
| idaasha | 1 | 0 | 0 | 1 | 1,52% |
| Xwla | 0 | 1 | 1 | 2 | 3,03% |
| Windji-Windji | 0 | 1 | 1 | 2 | 3,03% |
| Mina | 0 | 0 | 1 | 1 | 1,52% |
| Total | 22 | 22 | 22 | 66 | 100,00% |

Source : Tableau réalisé par KAKAI S. H. F. à partir de METINHOUE P., 2005

Graphe N°6 : Représentativité des ethnies dans les gouvernements de Mathieu Kérékou (2001-2006)



Nettement le groupe socioculturel Fon et apparenté est majoritaire dans le gouvernement de Mathieu Kérékou II. Cependant, il a prôné une forte diversification des origines de ces ministres.

En somme, toutes les ethnies ne sont pas représentées et ne peuvent pas l'être à moins qu'on cherche à consacrer une démocratie ethnique. Si les gouvernements de Nicéphore Soglo ont montré une unité gouvernementale de type ethnique, ceux de Mathieu Kérékou tentent de réaliser un équilibre régional ou ethnique, avec une forte représentativité de l'ethnie Fon. On peut comprendre cette composition hétéroethnique par le fait que Mathieu Kérékou n'ayant pas de parti politique, a toujours bénéficié du soutien de nombreux partis et alliances de partis politiques du Sud (c'est le cas du PRD, du PSD, du MADEP, etc.) pour son élection et sa réélection au même instant où le seul parti influent au Nord Bénin était le FARD-Alafia. Pour Luc Sindjoun, il apparaît que dès lors que le poids électoral des partis politiques représentant plus ou moins les communautés est pris en considération, dans la participation au gouvernement, il s'agit d'une implication

différentielle qui relève davantage de l'association au pouvoir que du partage du pouvoir ; la dynamique est déterminée en partie et de manière décisive par le parti pivot. La notion de partage du pouvoir semble plus appropriée aux situations de relatif équilibre entre partis politiques. Dans tous les cas, c'est une politique des coalitions qui est à l'oeuvre. Il est évident que celle-ci permet d'éviter l'accentuation des clivages qu'engendrerait la politique du « tout pour le gagnant », la politique comme jeu à somme nulle (avec vainqueur et vaincu), mais il ne s'agit non plus d'un jeu à somme variable (sans vainqueur, ni vaincu). Les coalitions sont des espaces d'inégalité, de hiérarchisation en fonction du poids politique⁸⁷⁹. Ceci permet donc de nuancer le point de vue du juriste-politologue Joël Frédéric Aïvo qui pense qu'au niveau de la formation des gouvernements, l'équilibre régional/ethnique est un impératif.

Mais c'est au niveau de la répartition des tâches et fonctions relevant des cabinets ministériels et des directions des sociétés qu'on peut réellement noter toute une dynamique de l'ethnicité ou du régionalisme. Tout comme le Chef de l'Etat pour le cabinet présidentiel, les cabinets ministériels obéissent souvent à la règle de préférence ethnique du titulaire du poste ministériel ainsi que des directions de société relevant de sa tutelle. D'ailleurs, comme le dit si bien l'ancien ministre (Adjovi Sévérin) de Kérékou, « on remarque souvent dans nos pays en général que le chef de l'Etat subit de fortes pressions ethniques et tribales à la veille de renouvellement. Chaque village, commune ou sous-préfecture délègue ses notables et ses têtes couronnées pour aller rappeler au Chef de l'Etat son

⁸⁷⁹ SINDJOUN L., *La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? éléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plurielles*, Etude réalisée à la demande de la Francophonie pour servir d'introduction inaugurale au Colloque International Francophonie – Commonwealth Démocratie et sociétés plurielles, 2000, <http://www.tutsi.org/demo.pdf>, consulté le 20 mai 2011.

existence et son droit d'avoir un portefeuille. Beaucoup d'hommes politiques sont ainsi bombardés ministres ou directeurs de société »⁸⁸⁰.

En outre, le positionnement des acteurs politiques au niveau des instances gouvernementales suivant l'ethnie et la région permet à ces derniers de constituer leur électorat, de devenir un leader politique capable de jouer également le jeu de courtier électoral, d'être un « *faiseur de roi* » ou ambitieux « *pour devenir le roi* ». Nous évoquons ici le cas de Lazare Sèhouéto⁸⁸¹. En effet, devenu ministre dans le gouvernement de Kérékou à l'issue de l'élection de 2001, ce maître philosophe, docteur en sociologie à la rhétorique fort admirable s'est constitué son électorat dans son fief natal (Zogbodomey) grâce aux différents postes qu'il a occupés. Leader de l'Alliance Force Clé, son électorat est conquis par le phénomène du fils du terroir et de l'image que les électeurs se font de lui. Une alliance dont s'est désolidarisé Antoine Dayori au lendemain de sa nomination au poste de ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, le 4 février 2005. En fait, ce fils de Matéri, dans le département de l'Atacora, compte davantage sur le potentiel d'électeurs qui l'ont élu à l'Assemblée Nationale au cours des élections législatives de 2003. Ces différents postes occupés (direction de société d'Etat, ministre, député) ont fait que cet acteur politique a désormais un poids politique à revendre dans son fief natal, ce qui l'amène à créer son propre parti politique.

De même, dans l'imaginaire politique de nombre d'acteurs politiques, ce type de positionnement renchérit et tente de reconforter le code de popularité voire l'électorat d'un Chef d'Etat en fonction, dont l'électorat serait ou est devenu la résultante de l'électorat des acteurs politiques positionnés au sein des instances gouvernementales. La preuve, depuis 2006, sur

⁸⁸⁰ ADJOVI S., *Election d'un chef d'Etat en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2003, p.54

⁸⁸¹ Il a été aussi candidat aux élections présidentielles de 2006 et a fait son "score électoral" dans le département du Zou dont il est ressortissant.

plusieurs sujets brûlants de la vie sociopolitique tels que la crise économique, la grève des enseignants, du personnel de la santé et même pour l'inauguration des 2000 salles de classe construites⁸⁸², par le gouvernement de Boni Yayi, la liste électorale permanente informatisée (LEPI), etc. chaque ministre est envoyé en mission dans sa région d'origine pour parrainer les évènements. Ceci n'est certainement pas fait au hasard.

Les leaders des partis politiques ont donc pendant longtemps développé des sentiments de régionalisme et d'ethnicité si forts que les élections ou les enjeux électoralistes ont une forte connotation ethnique. "Au fur et à mesure que la situation se développait, le phénomène ethnique prenait un essor considérable au point de s'ancrer dans la mentalité collective. La position dominante conférée par le pouvoir à un individu et à travers lui à un clan, une ethnie ou une région fait que ce dernier s'organise autour des siens en marquant sa préférence dans l'attribution des hautes responsabilités de l'Etat. Cet état de fait discriminatoire crée un sentiment d'exclusion, de rejet et de frustration chez les groupes ethniques qui en sont victimes, alimentant ainsi des foyers de tension entre communautés ethniques. Si, au regard de cette réalité, certaines ethnies minoritaires composent avec le pouvoir par le biais des alliances politiques, des liens de « copinage » ou de clientélisme, d'autres, mues par le sentiment de frustration, de rejet et d'exclusion, ne s'expriment qu'à travers cette farouche volonté de conquête et de reconquête du pouvoir"⁸⁸³.

S'intéressant au clientélisme électoral, il mérite d'être étudié dans une perspective globale surtout si on y établit une corrélation avec la variable

⁸⁸² Deux constats méritent d'être faits : d'une part, les compétences des communes telles que inscrites dans les lois de la décentralisation sont sur ce point exercées par l'Etat central et d'autre part, le ministre de l'enseignement primaire s'est vu dérober de l'une de ses attributions au profit de toute l'équipe gouvernementale.

⁸⁸³ KITSIMBOU X. B., *La démocratie et les réalités ethniques au Congo*, Université de Nancy II, Thèse de doctorat en sciences politiques, 2001, pp. 81-82

“ethnie” et s’il fait appel à un nouveau champ disciplinaire des sciences sociales : l’économie. Autrement dit, existe-t-il une explication économique du vote ethnique?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CONCLUSION DU TITRE I

Dans le renouveau démocratique, l'ethnorégionalisation du vote est un fait tangible. Elle est indubitablement corrélée aux droits des élections démocratiques même si le vote relève d'un acte comportemental. L'équation électorale (51%) peut rendre unidimensionnel le jeu électoral si les acteurs politiques polarisent ethniquement l'arène politique. L'assemblage des communes voisines (relevant donc ou presque de la même autochtonie) en circonscriptions électorales fait que la carte électorale obéit à une subdivision ethnique ou ethnorégionaliste. Du coup, l'espace ethnique est le cadre de référence de création des partis politiques dont « l'audience ne dépasse pas les limites du cercle familial, du groupe ethnique ou de la communauté du leader »⁸⁸⁴.

Si l'ethnicité et le régionalisme sont des vecteurs dominants du comportement de l'électorat béninois, l'analyse faite avec diverses méthodes des sciences sociales révèle que d'une territorialité à une autre le vote ne prend pas la même configuration ethnique ou régionaliste. Les préférences des votants pour les élections nationales sont à relativiser par rapport à celles des élections locales. Ces logiques politiques sont renforcées par le rôle prépondérant que jouent les courtiers électoraux et déterminées par la nature de la campagne électorale qui est, par excellence, le lieu de communication ethnique.

La démocratie béninoise bien qu'elle soit pluraliste, l'expression du politique se heurte à une constante identitaire. Cependant, il convient d'apporter l'éclairage que le vote ethnique est aussi un comportement économique voire un comportement fluctuant (volatil).

⁸⁸⁴ MENGUE F., *Où en est la démocratie en Afrique ?*, Conférence inaugurale de la Chaire UNESCO des Droits de la personne et de la démocratie, UAC, 7 décembre 2010, 21 pages

TITRE II : DE L'ECONOMIE A LA VOLATILITE DU VOTE ETHNIQUE

Le vote ethnique n'est pas que le produit du comportement social, culturel et symbolique, des réseaux sociaux ou encore de la médiologie électorale ethnicisée orientant l'acte de vote des électeurs. C'est aussi un comportement économique résultant d'une certaine utilité, stratégie et rationalité du vote. Autrement dit, des théories économiques sont-elles applicables en matière de compréhension des préférences électorales? En effet, l'économie du vote a été abordée par Anthony Downs⁸⁸⁵ qui assimile l'*homo politicus* à l'*homo oeconomicus* c'est-à-dire que le comportement électoral est influencé par des variables économiques. L'électeur évalue l'action gouvernementale et l'indexe pour son niveau de revenu et pour les résultats macroéconomiques faits par le pays. Dès que l'électeur tient compte des mutations passées des variables macroéconomiques, on parle de *comportement rétrospectif*. Quand l'électeur accorde ses suffrages au candidat sortant parce que sa situation économique personnelle s'est améliorée ou dans le cas contraire, refuse de le faire, on parle de *comportement égotropique* ou encore de vote de portefeuille. Le *comportement prospectif* est dicté si l'électeur évalue les implications du projet politique du candidat sortant et de l'opposition sur son revenu. L'électeur peut se démarquer de son revenu personnel pour s'intéresser à des variables anthropiques telles que le taux de chômage ou le taux de croissance. Le *comportement est dit sociotropique*⁸⁸⁶.

Pour étudier ces comportements, la méthodologie empruntée et faisant appel à des variables macroéconomiques⁸⁸⁷ consiste à mettre en relation

⁸⁸⁵ DOWNS A., *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper and Row, 1957

⁸⁸⁶ KINDER D. R., KIEWIET D.R., Economic Discontent and Political Behaviour: The Role of Personal Grievances and Collective Economic Judgements in Congressional Voting, *American Journal of Political Science*, 23(3), 1979, pp. 495-527.

⁸⁸⁷ KRAMER G. H., Short-Term Fluctuations in U.S. Voting Behavior, 1896-1964, *American Political Science Review*, 65(1), 1971, pp. 131-143

ces déterminants et le vote. Il s'agit de la construction et de l'estimation d'une fonction de vote. Malgré les critiques sur les mesures de ces comportements faites par (Kramer, Fiorina⁸⁸⁸; Lewis-Beck⁸⁸⁹) qui remettent en cause un type de modèle de comportement ou non, il urge de reconnaître empiriquement que des indicateurs macroéconomiques jouent un rôle dans la détermination du vote.

A ces théories, pouvons-nous ajouter les cycles politico-économiques ou théories du cycle électoral⁸⁹⁰ où les gouvernants conscients de la conjoncture économique essaient d'attiser l'activité économique en période électorale afin d'influencer l'électorat. L'économie du vote contribue donc à l'explication des préférences électorales.

Toutefois, dans la science politique africaine, il n'y a presque pas ou très peu d'études utilisant ces modèles d'analyse⁸⁹¹. Et pourtant, des Etats africains sont engagés dans la voie démocratique depuis près d'une vingtaine d'années. Ainsi, par exemple, il faut reconnaître que beaucoup de fonctionnaires béninois ont regretté le départ de Nicéphore Soglo de la fonction présidentielle en 1996, puisque leur salaire et niveau de vie ont été concrètement améliorés et ils s'attendaient certainement encore à un mieux être. De même, de nombreuses poses de pierre ont souvent eu lieu en période de campagne électorale. Des mesures plus concrètes comme la gratuité des soins de santé primaire et de l'enseignement supérieur aux

⁸⁸⁸ FIORINA M. P., *Retrospective Voting in American National Elections*, Yale University Press, New Haven et Londres, 1981

⁸⁸⁹ LEWIS-BECK M. S., Comparative Economic Voting: Britain, France, Germany and Italy, *American Journal of Political Science*, 30(2), 1986, pp. 315-346.

⁸⁹⁰ RAE M., A political Model of Business Cycle, *Journal of Political Economy*, N°85, 1977, pp 239-263

⁸⁹¹ Des essais sont notamment faits par :

* BANEGAS R., Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin, *Politique Africaine*, N°69, pp 75-87 ;

* SINDJOUN L., Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique : entre tradition de monopole, Etat parlementaire et Etat seigneurial in SINDJOUN L. (sous la dir.), *La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, Karthala-CODESRIA, 2000, pp. 269-329

premier et second cycles peuvent également être citées sous le régime de Yayi Boni. Mais, de façon explicite aucune étude n'exploite ces indicateurs macroéconomiques et ce, dans la mesure où les statistiques sont mal tenues en Afrique. « Il est difficile de mesurer avec précision certains indicateurs tels que le taux de chômage et le revenu des habitants; de lier décision de vote à celle des variables macroéconomiques et orientations individuelles de l'électeur »⁸⁹²; de tenir compte de la stabilité macroéconomique avec les injonctions des institutions de Breton Wood (FMI, Banque Mondiale), etc.

Dans le cadre de la présente recherche, ces variables ne sont pas non plus applicables puisque nous ne traitons pas directement de l'économie du vote pour tenter d'inventer des modèles simplifiés mais plutôt du comportement économique du vote ethnique qui peut s'inscrire dans une microéconomie du vote ethnique ou dans une sociologie économique du vote ethnique. La corrélation entre ethnie et ces variables macroéconomiques est bien possible, mais fait appel à des modèles économétriques⁸⁹³ qui sortent du cadre de la présente thèse en science politique et non en économie politique. Encore que des modèles économétriques à penser sont-ils applicables dans les contextes démocratiques africains ?

Pour y répondre, nous nous intéressons à la légitimation de l'offre électorale capitaliste et à la rationalité individuelle du vote dans un contexte d'ethnicité. Ainsi, par exemple, qu'est-ce qui détermine les préférences électorales d'un votant quand deux fils du terroir sont en lice sur des listes différentes? La conscience électorale n'est-elle pas alors infléchie par des

⁸⁹² ENGUELEGUELE M., Le paradigme économique et l'analyse électorale africaniste, *Actes du Colloque Voter en Afrique : différenciation et comparaison*, AFSP-IEP, 2002, pp 1-28

⁸⁹³ L'économétrie du vote consiste généralement à étudier les déterminants du vote, et particulièrement l'effet des dépenses de campagnes sur le résultat des élections. Pour ce faire, elle procède par la construction d'une fonction de production de vote dans laquelle la dépense de campagne est un intrant (FACCHINI F., *Critiques de trois arguments justifiant les lois sur le financement de la vie politique*, Politiques et Management Public, vol. 25, 2004).

mécanismes d'offre électorale de corruption et de clientélisme, le tout sur un fond ethnique? (Chapitre 1). Un électeur peut-il prendre une marge de manœuvre vis-à-vis du substrat ethnique et du fait pécuniaire pour faire un vote politique ? Et enfin, quelles sont les perspectives d'une socialisation pouvant aboutir à un vote politique ? (Chapitre 2).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 1 : L'EXPLICATION ECONOMIQUE DU VOTE ETHNIQUE

Ce ne sont pas les électeurs eux-mêmes qui décident délibérément de voter pour tel ou tel autre en tenant compte des appartenances mais, c'est plutôt les candidats qui les poussent en recourant souvent à des pratiques clientélares, en rivalisant dans l'offre de produits politiques, à la menace ou à l'usage de la coercition, tentent de convaincre les membres de leur groupe d'appartenance respectif pris individuellement de la nécessité de leur donner leur voix⁸⁹⁴. Cette affirmation qui a besoin d'être nuancée s'avère analytique dans le contexte électoral africain notamment béninois. La quête électorale qu'elle soit d'ordre ethnique ou de quelle que autre nature fait appel à un investissement de type marchand, clientélaire et de crédit politique. Un analyste politiste africain disait : « les élections représentent, d'abord, des offres clientélares faites par le gouvernement de l'Etat rentier à la société ; elles permettent ensuite, comme en compensation au refus de la représentation politique, la mise en œuvre, dans le cadre d'un système clientélaire contrôlé, d'un jeu social concurrentiel ; elles opèrent, enfin, l'agrégation de groupes sociaux au système politique »⁸⁹⁵.

L'offre électorale présente donc des opportunités de captation de ressources notamment économiques. Cela signifie sans doute que le vote ethnique nécessite aussi un allèle économique pour être légitimé. On dira certainement que le vote n'est plus ethnique mais il l'est dans la mesure où l'électeur fait un vote identitaire en se référant de surcroît à un produit économique. Les mathématiciens de décision, Moulen J. et Dikko Lambo

⁸⁹⁴ QUANTIN P., *Actes du Colloque Voter en Afrique : différenciation et comparaison*, AFSP-IEP, 2002/ <http://www.afsp.msh-paris.fr/archives/2002/afriquetxt/quantin.pdf>

⁸⁹⁵ HACHEMAOUI M., *Les offres électorales ou les charmes du système politique*, <http://www.elwatan.com/Les-offres-electorales-ou-les> (consulté le 12 juin 2009).

L.⁸⁹⁶, diront qu' « à cause de sa fortune, de son importance économique, sociale ou religieuse, une personne peut, en obtenant de plusieurs électeurs qu'ils votent dans un sens indiqué, influencer le résultat de vote. Cette personne manifeste ainsi un pouvoir électoral réel ». Que faire par exemple, pour départager deux candidats de la même ethnie ? Ou du même terroir ? Parmi les réponses possibles et envisageables, le pouvoir économique et financier de l'homme politique et des partis politiques reste un déterminant aux yeux de nombre d'électeurs (Section 1). Il se pose aussi la préoccupation d'appréhender les stratégies et les logiques représentationnelles et d'action qui guident le comportement économique aussi bien de l'homme politique que de l'électeur en terme d'ethnoclientélisme (Section 2).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

⁸⁹⁶ MOULEN J., DIFFO LAMBO L., *Théorie du vote : pouvoirs, procédures et prévisions*, Paris, Hermès science, 2001, 262 pages

SECTION 1 : LA PECUNARITE DU VOTE ETHNIQUE

La pécunarité du vote ethnique est en corrélation avec le niveau de pauvreté des populations et le statut socio-économique des candidats. Très peu d'analyses politiques mettent un accent sur la corrélation entre vote ethnique et pauvreté, or en conceptualisant la pauvreté comme un état de bien-être et non comme un état d'indigence, il est méthodique de souligner que le politicien tente souvent d'user de l'état de pauvreté des populations pour faire des promesses électorales afin d'amener l'électeur à voter pour lui ou sa formation politique (Paragraphe 1). Sous l'angle économique, comment la compétition électorale est organisée et structurée au niveau d'une territorialité définissant l'ethnie, la région et le terroir ? A cet effet, le profil économique du candidat s'insère dans un circuit communautaire (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : La pauvreté, déterminant de vote d'échange

Le vote est directement lié à l'allocation d'avantages matériels. Il permet de sélectionner et de distribuer des faveurs à l'intérieur des réseaux de clientèles. Les bénéficiaires peuvent être soit des personnes influentes soit des groupes constitués⁸⁹⁷. En ce sens, les groupes sociaux marginalisés ou pauvres sont enclins à faire de leur acte de vote, une transaction nécessitant une reciprocité intéressante. Cette transaction peut être expliquée par la pauvreté qui demeure un problème crucial de développement mais pour Nouhouayi A., elle est le propre des pays sous-développés et est analysée suivant un schéma linéaire (matérialiste)⁸⁹⁸. Autrement dit, une dimension sociale et humaine et donc politique doit être prise en compte pour une réflexion holiste. En voulant réduire la pauvreté, peut-on se contenter de la distribution de l'argent et de biens matériels au cours de la période électorale? En quoi la paupérisation généralisée de la

⁸⁹⁷ IHL O., *Le Vote*, Paris, Montchrestien, 2000, p. 23

⁸⁹⁸ NOUHOUAYI A. *Vers une nouvelle philosophie du développement en Afrique noire*, thèse de doctorat d'Etat en Philosophie, (vol.1, vol.2). - Paris : Université de Paris 1, 1987. 763 pages

population devient un gain électoral? La réponse à ces questions nous amène à mettre en évidence le niveau de pauvreté (A) et d'élucider le profil sociologique du pauvre au Bénin (B).

A- L'état de pauvreté dégradant

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui touche plusieurs aspects de la vie sociale. Historiquement, ce phénomène est perçu comme "la négation des opportunités et des perspectives fondamentales sur lesquelles repose tout développement humain, telles que la chance de vivre une vie longue, saine, constructive et de jouir d'un niveau de vie décent ainsi que de la liberté, la dignité, le respect de soi-même et d'autrui"⁸⁹⁹.

Au Bénin, les enquêtes nationales permettent de mettre en exergue le niveau de pauvreté. Les données liées à la pauvreté sont largement documentées dans les documents de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRП)⁹⁰⁰ et de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV)⁹⁰¹.

⁸⁹⁹ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, 1997

⁹⁰⁰ * RB, *Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté*, avril 2007, 131 pages

* RB, *Programme d'actions prioritaires de la SCRП 2007-2009*, avril 2007, 172 pages

⁹⁰¹ INSAE, *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV)*, 2006. La réalisation d'une Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV), organisée en quatre (04) passages dont le premier s'est déroulé du 07 août au 25 novembre 2006 et a touché près de 18 000 ménages répartis sur l'ensemble du territoire national, et qui a permis d'élaborer le profil de la pauvreté et de recueillir les aspirations des populations à la base. Les résultats de l'EMICOV révéleraient notamment que : (i) le taux de pauvreté monétaire¹ au Bénin en 2006 demeure encore élevé et semble même avoir augmenté par rapport à 2002 (résultat de l'enquête QUIBB) ; (ii) la pauvreté au Bénin varie considérablement selon les zones de résidence, l'incidence étant de 27% en moyenne en milieu urbain contre 40,6% en zone rurale. Toutefois, les analyses montreraient que la pauvreté d'existence² (c'est-à-dire les conditions matérielles non monétaires de vie des populations) semble avoir légèrement reculé au Bénin (de 43 à 41 %), par contraste avec la pauvreté monétaire, alors que de leur côté, les ménages béninois estiment qu'ils vivent de plus en plus difficilement, selon les résultats des enquêtes de perception sur la pauvreté subjective.

En effet, la pauvreté monétaire⁹⁰² est en progression sensible : la pauvreté monétaire analysée selon les indicateurs habituels d'incidence, de profondeur et de sévérité a été évaluée en référence à des seuils annuels de pauvreté qui s'établissent respectivement à 74.886 FCFA par tête en 2002 et à 82.224 FCFA en 2006. Les premiers résultats de l'enquête EMICOV montrent une augmentation de la pauvreté depuis 2002. L'incidence de pauvreté se serait accrue par rapport à 2002, passant de 28,5% à 36,8%. De même, la profondeur de la pauvreté se serait accrue sensiblement au cours de la période, passant de 11% en 2002 à près de 14% en 2006 avec un écart plus marqué en milieu rural.

La pauvreté d'existence (non monétaire)⁹⁰³ est en recul mais en contraste avec la pauvreté monétaire : Elle a touché près de 43% de la population en 2002 dont 3 fois plus d'individus en milieu rural qu'en milieu urbain (59,1% contre 17,7%). En 2006, la pauvreté d'existence est globalement en recul : 41,1% de la population sont pauvres contre 43% en 2002. Cependant, le phénomène semble s'être aggravé en milieu urbain. On y compte 1,2 fois

⁹⁰² La *pauvreté monétaire* est appréhendée à travers des indicateurs monétaires. Sur la base des seuils de pauvreté, les pauvres ont été identifiés comme les personnes dont les dépenses de consommation sont en deçà du type de seuil de pauvreté. Elle tend à se concentrer, en pratique, surtout sur les comparaisons du « bien-être économique » qu'on appelle également « niveau de vie ». Cette approche a des liens très forts avec la théorie économique traditionnelle (La microéconomie classique postule, en général, que les individus sont rationaux et sont capables d'être le meilleur juge du style de vie et des activités qui maximisent leur utilité et leur bonheur. Etant donné leurs dotations initiales (y compris le temps, le talent, la terre et le capital) les individus font des choix de production et de consommation en utilisant des préférences sur les activités de production et de consommation, et en prenant en considération la technologie de production disponible et les prix du consommateur et du producteur en vigueur dans l'économie.) et ainsi ; elle est plus utilisée par des économistes dans les travaux opérationnels et de recherche des organisations comme la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et les ministères des finances et de la planification de pays développés et en voie de développement. Le taux de pauvreté monétaire est la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire.

⁹⁰³ La *pauvreté non-monétaire* est appréhendée à travers des indicateurs sociaux. Sur la base de certaines normes en matière de soins de santé, d'accès à l'eau potable, de niveau d'instruction, d'espérance de vie, la proportion des pauvres dépasse de loin l'estimation faite à partir des indicateurs monétaires. La pauvreté d'existence est le niveau de pauvreté défini à partir des conditions matérielles d'habitation de la population.

plus de pauvres (l'incidence de pauvreté y est passée de 17,7% en 2002 à 22,1% en 2006). En milieu rural, l'incidence de pauvreté s'est réduite de 12,9%, en passant de 59,1% en 2002 à 50,8% en 2006.

Quant à la pauvreté subjective⁹⁰⁴, les ménages déclarent avoir de plus en plus de difficultés à vivre : fonder l'analyse sur les perceptions de la pauvreté de la population permet d'échapper au caractère "normatif" de la définition du concept de pauvreté. Ainsi, on évite d'imposer un mode de vie unique. La détermination des besoins et du seuil de référence est laissée à l'appréciation des enquêtés. L'appréciation globale par les ménages de leur bien-être est assez négative. En 2006, ceux qui estiment vivre difficilement sont évalués à 38,7% contre 37,2% en 2001. Un peu plus du tiers des Béninois s'estime plus ou moins satisfait en termes de bien-être. On peut ajouter à ce groupe les 22% de ménages qui expriment une relative satisfaction tout en soulignant que leur ménage n'est pas à l'abri des difficultés. Au total, près de 2 ménages sur cinq déclarent vivre difficilement et sont ainsi à classer dans la catégorie des pauvres. L'incidence de la pauvreté subjective est donc relativement élevée (38,7%).

L'analyse de l'évolution de l'incidence de la pauvreté ne peut à elle seule, permettre d'apprécier convenablement la situation en matière de pauvreté. Elle doit être complétée par l'analyse de l'évolution des inégalités dans la distribution des revenus ou des dépenses pour disposer d'une vue complète de la dynamique de la pauvreté monétaire. L'analyse de la distribution des dépenses de consommation des ménages à partir des résultats de l'enquête EMICOV 2006 indique que les inégalités se sont réduites entre 2002 et 2006. En effet, au niveau national, l'indice de Gini⁹⁰⁵ serait passé de

⁹⁰⁴ La pauvreté subjective mesure la perception de la population sur ses propres conditions de vie.

⁹⁰⁵ Le coefficient de Gini est une mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans une société donnée, développée par le statisticien italien Corrado Gini. Le coefficient de Gini est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu) et 1 signifie l'inégalité totale. L'indice de Gini est très utilisé en économie comme mesure des inégalités

0.430 en 2002 à 0.398 à 2006, soit une baisse de 7,4%. La même tendance est également notée au niveau des ménages urbains, mais avec une baisse beaucoup plus marquée de l'ordre de 21,3%. Par contre, au niveau des ménages ruraux, les inégalités ont augmenté de 6,4%. Le milieu urbain demeure, malgré la baisse observée, le milieu le plus inégalitaire.

La pauvreté reste donc un mal de développement qui fragilise les économies et les finances publiques. La réduction de la pauvreté devient l'ultime objectif à atteindre par tous les gouvernements même si cela n'empêche pas l'éclosion d'autres phénomènes tels que la corruption, le népotisme, le favoritisme, etc. De même, elle affecte l'état de bien-être des populations. Cette réalité tangible de la vie en société dans les pays en développement est un facteur probant de mobilisation électorale qu'il s'agisse de vote ethnique ou non. Le profil sociologique du pauvre permet de comprendre comment le statut socio-économique de ce citoyen peut être capitalisé comme un produit électoral de même qu'il permet de tenir compte de la dimension humaine de la pauvreté.

B- Le profil sociologique du pauvre « manipulé »

La caractérisation sociologique de la pauvreté exige que soient pris en compte aussi bien les aspects objectifs que subjectifs différemment distribués dans l'analyse des causes, de l'état d'esprit psychosociologique du pauvre et du vécu social de la pauvreté⁹⁰⁶. En effet, le terme « pauvre » vient du latin "*pauper*", qui est proche de "*paucus*" et du grec "*pénes*" (pauvre) et "*peiné*" (faim) et d'une façon plus lointaine à "*ponos*" (douleur) et "*poiné*" (châtiment, peine). La pauvreté en grec est donc traduit par le mot « *aporia* » (absence de chemin), difficulté dans laquelle se trouve le «

dans une population. Supposons par exemple que la variable X corresponde aux revenus dans une population. L'indice de Gini fait partie des données récoltées par l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle dresse tous les ans un tableau du "développement humain" à travers le monde.

⁹⁰⁶ AKINDES F., Pauvreté et construction de droits en Afrique, *West Africa Review*, Issue 10 (2007), p. 2

pauvre »⁹⁰⁷. La pauvreté est du point de vue du développement humain une privation de possibilités de choix et d'opportunités qui permettent aux individus de mener une vie décente⁹⁰⁸. L'essai d'une approche plus objective de la pauvreté a été tenté par Degila⁹⁰⁹ : être pauvre, c'est être démuni contre les risques de la vie (naissance, maladie, faim, froid, invalidité, mort, etc.). Du point de vue alimentaire, une personne est pauvre si et seulement si son niveau de revenu est inférieur à un seuil. Du point de vue des besoins essentiels, la pauvreté est le fait d'être privé des moyens matériels permettant de satisfaire un minimum acceptable de besoins d'alimentation, de santé, d'emploi, d'habitat et de participation à la vie de société. Et enfin, du point de vue des capacités, la pauvreté représente l'absence de certaines capacités fonctionnelles telles que l'accès aux ressources productives : la terre, les technologies, l'information et autres. Le rapport sur le développement mondial 2000-2001⁹¹⁰ définit la pauvreté comme « la privation inacceptable du bien-être ».

De ce fait, nous définissons la pauvreté comme l'insuffisance ou l'état de privation de bien-être social, psychologique, économique et politique propre à un individu ou à une communauté. La pauvreté a trait à l'incapacité pour un individu, un ménage ou une communauté de satisfaire ses besoins primordiaux de la vie. Elle présente plus d'acuité suivant le milieu de résidence (rural ou urbain). Une approche sociale des questions relatives à la pauvreté permettra donc de décrypter la complexité de ce phénomène. Cette approche fondée sur les capacités, les droits des acteurs sociaux et la perception de la pauvreté en termes de revenus, de capacités, de niveau d'alphabétisation et d'éducation, de santé, d'accès aux biens, services et

⁹⁰⁷ de REYNA A., Progrès et pauvreté et leurs relations avec les valeurs culturelles et spirituelles in UNESCO, *Pauvreté, progrès et développement*, Paris, L'Harmattan, 1990, 328 pages

⁹⁰⁸ PNUD, *Rapport sur le développement humain au Bénin*, Cotonou, PNUD, 1998, 247 pages

⁹⁰⁹ DEGILA P., *Famille Urbaine et pauvreté, Analyse sociologique à partir du groupe socioculturel Fon dans la ville de Cotonou*, (Mémoire de maîtrise), UAC, FLASH, DPSA, 2001

⁹¹⁰ BANQUE MONDIALE, *Rapport mondial sur le développement*, 2000-2001

aux ressources permettra aussi de rendre compte des relations existant entre la pauvreté et la captation des suffrages des électeurs.

La pauvreté est donc un véritable mal de développement qui ne laisse insensible aucun acteur politique et de développement même ceux qui s'enrichissent⁹¹¹ sur le « dos » de la réduction de la pauvreté. Selon le RGPH 3 (2002)⁹¹², le profil des ménages se présente comme suit : les ménages plus pauvres⁹¹³, les ménages pauvres⁹¹⁴, les ménages moyens⁹¹⁵, les ménages riches⁹¹⁶ et les ménages plus riches⁹¹⁷.

⁹¹¹ Exemple d'un gestionnaire de projets qui détourne les fonds alloués aux projets à des intérêts individualistes.

⁹¹² INSAE, RGPH3, *Ménages, conditions d'habitation et pauvreté au Bénin*, Tome 4, octobre 2003, pp. 126-146

⁹¹³ Ils habitent des maisons ou cases isolées, propriétés familiales dont le sol et le mur sont en terre et le toit en paille ; ils s'approvisionnent en eau de boisson principalement à la rivière ou par des pompes villageoises ou des fontaines; en terme de confort du logement, les maisons de ces ménages n'ont pas de toilette ; le pétrole est le principal mode d'éclairage et le bois, le moyen énergétique de cuisson ; dans ces ménages, les eaux usées et les ordures ménagères sont jetées dans la nature et dans la cour. Le chef n'a aucun niveau d'instruction.

⁹¹⁴ les ménages pauvres habitent des maisons ou cases isolées, mais aussi des maisons en bande, propriétés familiales dont le mur est en terre, le sol en terre ou en ciment et le toit en tôle. Les puits non protégés et les pompes villageoises sont leurs principales sources d'approvisionnement en eau de boisson. Le bois est le moyen énergétique de cuisson le plus fréquent et le pétrole, le mode d'éclairage. En général, les ménages pauvres n'ont pas de toilette ; ils défèquent dans la nature et y jettent aussi les eaux usées et les ordures ménagères. Le chef a au plus le niveau du primaire.

⁹¹⁵ Ils habitent des logements dont le mur est le plus souvent en terre. Le sol est en ciment et le toit en tôle. Ils vivent dans des maisons en bande ou dans des cases isolées qui sont des propriétés familiales. La source d'approvisionnement en eau de boisson est diversifiée : puits non protégés (32,9%), puits protégés (11,7%), pompe villageoise (20,1%), eau courante de la SBEE (14,7%). Par rapport au mode d'éclairage, on note l'utilisation quasi-exclusive du pétrole comme chez les pauvres. S'agissant du mode énergétique de cuisson, c'est le bois qui est le plus utilisé. En matière d'assainissement, les logements des ménages moyens sont équipés de latrine à fosse non ventilée 12 fois sur 100. Les ménages moyens ont un comportement identique à celui des ménages pauvres du point de vue de l'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées. Dans ces ménages, les eaux usées sont jetées dans la cour ou la nature et les ordures dans la nature ou brûlées.

⁹¹⁶ Ils logent dans des maisons en bandes ou des villas; ils sont logés sur des propriétés familiales ou sont propriétaires ou locataires. Le toit des habitations est en tôle ou en dalle, le mur en brique et le sol en ciment et quelque fois en carreau. Du point de vue du confort du logement, ils sont à l'aise : ils ont une latrine ou une toilette à chasse. L'électricité est le mode d'éclairage des plus riches et le pétrole celui des riches. Le principal moyen énergétique de cuisson est le charbon de bois et le bois. En ce qui concerne le niveau d'instruction, près d'un chef de ménage riche sur 4 a au moins le niveau du secondaire.

Dans la plupart des pays en voie de développement notamment au Bénin, ces groupes cibles pauvres et vulnérables se voient marginalisés voire exclues du processus de développement ce qui pose, dans la perspective genre, la question pertinente de disparités entre les genres en milieu urbain et rural et entre les catégories sociales. De même, l'absence d'initiative personnelle et/ou l'absence de bon créneau pour leurs activités constituent une des causes de la pauvreté. La paupérisation de la population peut engendrer la vulnérabilité⁹¹⁸ qui est la possibilité de souffrir un déclin dans le bien-être, en particulier une chute en dessous du seuil de pauvreté ou d'un point de repère minimum. Ce déclin entraîne des crises qui affectent les communautés, les villages, les régions ou certains groupes socio-économiques par la perte d'un emploi, un accident, le chômage ou la mort. « Face à une dette non remboursée, le pauvre souffre de son insolvabilité et d'un exil intérieur au sein de sa communauté d'appartenance puisqu'il s'auto-exclut du système social de dons et de contre-don »⁹¹⁹.

Comme stratégie devenue durable ou encore endogène, chaque acteur (homme, femme, jeunes, etc.) de la famille recherche au quotidien des voies et moyens appropriés pour résorber la pauvreté. Ainsi, s'est développé depuis plus d'une décennie au Bénin, le secteur informel : le transport en "zémidjan", la vente d'essence frelatée (*kpayo en fongbé*) et les emplois précaires (construction d'infrastructures routières, ouvrier maçon, par exemple). Au niveau de la santé, les familles font recours à la médecine traditionnelle et à l'auto-médication.

⁹¹⁷ Ils logent aussi dans des maisons en bandes ou des villas. Le toit des habitations est en tôle ou en dalle, le mur en brique et le sol en ciment et quelque fois en carreau. Du point de vue du confort du logement, ils ont une latrine ou une toilette à chasse. L'électricité est le mode d'éclairage ; le moyen énergétique de cuisson est le charbon de bois. Les ménages plus riches utilisent essentiellement l'eau courante comme eau de boisson. En ce qui concerne le niveau d'instruction, près de 6 chefs de ménages plus riches sur 10 ont au moins le niveau du secondaire.

⁹¹⁸ Etre vulnérable, c'est être plus susceptible d'être affecté par une situation.

⁹¹⁹ AKINDES F., op. cit., p. 5

Sous l'angle des droits humains⁹²⁰, la pauvreté est en soi un déni des droits de la personne. Pour le sociologue Akindès F., la pauvreté pourrait, dans ce cas, être analysée comme un échec des droits à assouvir les besoins essentiels et basiques par le fait d'une perte, d'une baisse ou d'une incapacité individuelle et collective à convertir les ressources en droit (biens ou services)⁹²¹. La lutte contre la pauvreté devient de ce fait plus qu'un devoir de charité, plus qu'une obligation morale – elle devient une obligation juridique. La reconnaissance des droits juridiques des pauvres et des obligations juridiques que les autres ont à leur égard est le premier pas vers l'autonomisation. La lutte contre la pauvreté envisagée dans l'optique des droits de l'Homme⁹²² est donc une démarche intrinsèquement holistique, qui englobe les droits civils et politiques au même titre que les droits économiques, sociaux et culturels.

En tant que mal de développement, la pauvreté est une réalité pertinente, tangible, dynamique voire dynamogène. Les hommes politiques et les partis politiques ne restent pas insensibles à la pauvreté des populations. Les populations elles-mêmes ne cessent de leur exposer la panoplie de leurs problèmes de bien-être social et économique. « La pauvreté ambiante conduit beaucoup de compatriotes à voir dans les élections une forme de dîme politique »⁹²³. Cette privation fait du pauvre un « bétail électoral » prêt à brader l'expression de son suffrage contre des biens de consommation immédiate. L'extension de la pauvreté compromet donc les chances de voir se développer la liberté de conscience dont le processus de démocratisation en œuvre dans les sociétés africaines a grand besoin. L'accroissement de la pauvreté pourrait démultiplier les difficultés de

⁹²⁰ Cf. Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Projet de directives : Les stratégies de lutte contre la pauvreté sous l'angle des droits de l'homme*, Nations Unies, HR/PUB/2002/5 (Part of future) GE.02-15776 (F) 270503/020603 (p. 71)

⁹²¹ AKINDES F., op. cit., p. 15

⁹²² La pauvreté semble relever essentiellement de la première génération de droits mais leur jouissance est conditionnée par la réalisation de droits de la deuxième génération.

⁹²³ ADJOVI S., *Election d'un chef d'Etat en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2003, p.44

démocratisation de ces sociétés qui, face au projet démocratique, partent avec de lourds handicaps comme l'analphabétisme et l'absence de culture démocratique. Le vote ethnique montre à quel point les individus n'existent que physiquement. Ils sont encore arrimés aux structures communautaires d'origine (ethnie, religion). Sans mécanismes de sécurisation intégrateurs on réussira difficilement à faire émerger en eux un sentiment citoyen⁹²⁴. Ainsi, quelque soient le type d'élection et les clivages ethniques, la réduction de la pauvreté est devenue un slogan politique entonné lors des campagnes et discours électoraux en Afrique et au Bénin, en particulier. Lors des joutes électorales, tout candidat promet l'amélioration des conditions de vie des populations notamment de son ethnie, de sa région ou de sa sphère d'influence puisque l'on touche ainsi à la sensibilité des électeurs pour ne pas dire des "siens". On se souvient des heurts entre des hommes politiques du PRD et des FCBE (tous originaires de la même localité) lors des élections d'avril 2008 où selon certaines sources populaires et politiques :

Au cours d'une nuit, des crédits de microfinance étaient octroyés à des femmes à Allada.

La microfinance perçue par les acteurs de développement et partenaires financiers du Sud comme une stratégie de lutte contre la pauvreté est ainsi récupérée pour des fins électoralistes⁹²⁵. Jean Chiche et Nonna Mayer⁹²⁶ reprenant l'analyse de Butler et Stokes⁹²⁷ ont montré qu'un problème social peut devenir un enjeu politique. En ce sens, « dans tous les électorsats sans

⁹²⁴ AKINDES F., op. cit., p. 12-13

⁹²⁵ Presque tous les candidats potentiels aux élections présidentielles de 2011 au Bénin ont présenté la microfinance comme une issue de sortie de pauvreté.

⁹²⁶ CHICHE J., MAYER N., Les enjeux de l'élection in BOY D., MAYER N. (sous la dir.), *L'électeur a ses raisons*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1997, p. 219

⁹²⁷ BUTLER D., STOKES D. (1969), *Political change in Britain*, New York, Saint Martin's Press, 2^e édition, 1974

exception le chômage est perçu comme le problème le plus important »⁹²⁸. Dans la même optique, le vote du « porte-monnaie »⁹²⁹ fait que l'électeur tient compte de sa situation financière personnelle voire de la situation économique présente et future du pays. Autrement dit, la pauvreté constitue, au Bénin, l'un des fondements majeurs de l'économie ou du moins de la microéconomie du vote quelle soit ethnique ou non ethnique. La logique d'action de l'acteur politique diffère de celle représentationnelle de l'électeur, celui-là dont le statut socioéconomique le réduit quelque peu dans la pauvreté. D'un point de vue psychologique, l'acteur politique agit surtout dans l'intention d'attirer et de diriger l'attention électorale du citoyen vers lui. Ce dernier pense à son tour qu'il peut profiter de la floraison des partis politiques, hommes et engagés politiques pour pouvoir trouver quelque peu son compte afin de résoudre soit le problème de faim, d'éducation ou de santé sur une courte période soit pour avoir l'approbation d'un projet de développement au sein de sa communauté. « En situation de marges de manœuvres extrêmement étroites, la gestion au quotidien des risques et la précarité des conditions de vie engendrent donc chez les pauvres une inscription dans l'immédiat, le court terme et leur interdisent tout auto-investissement psychologique dans des projets de vie sur le long terme »⁹³⁰. Cependant, dans le champ électoral béninois, la réduction de la pauvreté souvent « propagandée » n'induit pas toujours des actions concrètes. « La garantie des droits humains, la gestion concertée des affaires publiques et la mise en place d'institutions démocratiques fonctionnelles sont des conditions favorables à l'émergence de la "non-indigence politique" »⁹³¹. « ..., il est crucial que l'éveil des consciences citoyennes soit accompagné de politiques de réduction de la pauvreté pour

⁹²⁸ CHICHE J., MAYER N., op. cit. p. 228

⁹²⁹ LEWIS-BECK M., Le vote du « porte-monnaie » en question in BOY D., MAYER N. (sous la dir.), *L'électeur a ses raisons*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1997, pp. 239-261

⁹³⁰ AKINDES F., Pauvreté et construction de droits en Afrique, *West Africa Review*, Issue 10 (2007), p. 6

⁹³¹ TINGBE-AZALOU A., Le profil de l'indigent au Bénin (communication), mai 2002

être efficace »⁹³². Peut-on donc garantir les droits humains liés à la pauvreté si le niveau de vie de la population est toujours bas ? Cette question soulève un autre débat "pauvreté, droits humains et développement" mais des réponses possibles peuvent être trouvées dans la monétarisation des rapports sociaux qui entoure le fait électoral ethnique voire non ethnique. Banégas R.⁹³³ parle de marchandisation du vote qui freine la citoyenneté démocratique. Bayart J-F.⁹³⁴ considère que la politique du ventre est la matrice historique de formation de l'Etat en Afrique notamment en Afrique de l'Ouest. Mais, si réellement il y a politique du ventre, n'est-elle pas liée à l'image, aux rôles, à la position qu'occupe l'homme politique dans la société notamment dans sa communauté d'appartenance ?

Paragraphe 2 : L'influence du profil économique des candidats et le circuit communautaire de financement des élections

Sociologiquement un acteur social se définit par le rang qu'il occupe, la recomposition des rôles et des positions qu'il exerce dans la société. La position et le rôle/fonction politique que jouent les hommes politiques dans leur communauté respective déterminent, entre autres, leur profil économique (A). Connecté donc aux réseaux sociaux, il est sans doute évident que cette image soit également forgée de par leur statut socio-économique et peut induire la recherche, la sollicitation ou encore l'auto-création de circuit local pour appuyer le financement des élections d'un candidat voire d'un parti politique (B).

⁹³² VALFORT M.-A., Le vote éthique, une réponse efficace aux conflits ethniques ?. Le cas de l'Éthiopie, *Revue économique*, 2007/3, Volume 58, p. 766. (Toutefois, nous ne partageons pas le même point de vue que Valfort M.-A. lorsqu'elle affirme que « il paraît vain d'attendre un quelconque vote éthique de la part de citoyens au ventre vide ». En Afrique et au Bénin en particulier, la pauvreté ne génère pas un manque de lucidité chez tous les acteurs sociaux).

⁹³³ BANEGAS R., Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin, pp 75-87 in SAWICLU F., BRIQUET J.-L., *La Politique clientélaire*, Paris, PUF, 1998

⁹³⁴ BAYART J-F., *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, nouvelle édition, 1989, 2006

A- Un aperçu sur le profil économique des candidats

Que l'électeur soit ethnicisé ou non, le profil économique de l'homme politique compte beaucoup pour lui. Les candidats aux différentes élections doivent avoir une assise financière supérieure ou qui est au-dessus de celle de la communauté. Que cette richesse matérielle soit de l'argent acquis par le travail ou par la corruption, ce qui compte énormément c'est d'avoir de l'argent.

La promotion politique d'un cadre de l'administration publique peut amener celui-ci à acquérir une assise financière lui permettant de s'imposer comme agent ou leader politique dans sa communauté urbaine ou rurale. Un ministre de la République ou un député de la nation devient ainsi un bailleur de fonds auprès de sa communauté. Aussi bien au Bénin que dans d'autres Etats africains comme le Burkina Faso, le Togo, etc. il n'est pas faux que rentrés au village ou même tout en étant en ville, des députés reçoivent des délégations impressionnantes de personnes originaires de leur circonscription électorale, venant poser des problèmes nécessitant leur appui financier. On peut alors poser cette arithmétique : "qui perd sa fonction politique perd son statut économique communautaire". Un sociologue-géographe (A. K.) dira que "*le statut de fils de terroir se construit aussi avec le poids financier du candidat*". Une hypothèse serait de « supposer que l'argent de chaque parti a circulé auprès des groupes ethniques qui leur sont favorables et cela, entre autres, à cause des difficultés inhérentes à la distribution de l'argent dans des milieux qu'on maîtrise peu »⁹³⁵. Nous présentons ici quelques profils économiques des candidats en lice pour les élections présidentielles de 2006 (étude de cas).

⁹³⁵ DEGBOE K. A., *Elections et réalités sociologiques au Bénin*, Cotonou, Intermonde Edition, 1995, p. 43

Tableau N°45 : Typologie des candidats en lice pour les élections présidentielles de 2006

| Nom / Prénoms des candidats | Ethnie | Formation et expériences professionnelles | Parcours politique, déterminant du profil économique |
|-----------------------------|--------|--|--|
| Célestine ZANNOU | Mahi | - Géographe, - Agroéconomiste - Consultante internationale | Membre de plusieurs réseaux et directrice de cabinet (présidence de la République ; ministère du Plan) |
| Richard M. SENOU | Goun | - Expert financier de la Banque Mondiale | Aucun (du moins connu de l'observateur de l'actualité politique) |
| Lionel AGBO | Fon | - Avocat à la cour | Candidat aux élections présidentielles depuis 2001 et président de parti politique (Congrès africain des démocrates) |
| Soulé Y. DANKORO | Bariba | Médecin de formation, Gradé de l'armée (colonel) | Plusieurs fois ministre sous la période révolutionnaire ; député de la 3 ^{ème} législature |
| Galiou SOGLO | Fon | Financier et promoteur de sociétés | Membre de la Renaissance du Bénin et député à l'Assemblée Nationale |
| Gatien HOUNGBEDJI | Goun | Formation Comptable et Opérateur économique | Ancien ministre et président de plusieurs sociétés savantes |
| Raphiou TOUKOUROU | Yoruba | Diplômé en administration financière et ancien directeur de plusieurs sociétés d'Etat au Bénin | Président du Conseil Economique et Social (2 mandats) |
| Léandre K. DJAGOUE | Mina | Journaliste et promoteur de maison de presse écrite | Président de parti politique et Candidat aux élections présidentielles depuis le Renouveau démocratique, ancien député |
| Antoine DAYORI | - | Spécialiste du Commerce international des produits agricoles et ancien directeur de plusieurs sociétés d'Etat au Bénin | Actuel ministre de la culture, de l'artisanat et du tourisme et président de parti politique |
| Lazare SEHOUE TO | Fon | Maître Philosophe et docteur en sociologie ; consultant et directeur d'institut de recherche | Ancien député de la 3 ^{ème} législature, Ancien ministre ; président de parti politique |
| Luc GNACADJA | - | Architecte, directeur de cabinet d'études | Ancien ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme |
| Didier GBAGUIDI | Mahi | Comptable de formation | Participation à la conférence nationale de 1990 |
| Janvier YAHOUDEHOU | Fon | Docteur en informatique | Sympathisant actif dans le combat politique du président Nicéphore SOGLO |
| Marie-Elise GBEDO | Fon | Avocate à la Cour | Ancien ministre et candidat aux élections présidentielles depuis 2001 |
| Bruno AMOUSSOU | Adja | Ingénieur en génie rural, ancien directeur de la Banque Commerciale du Bénin | Président de parti politique, ancien député et président de l'Assemblée Nationale, ancien ministre d'Etat et Candidat aux élections présidentielles depuis le Renouveau démocratique |
| Daniel TAWEMA | - | Administrateur civil | Participation à la conférence nationale de 1990. Ancien ministre MISD, président de parti politique |
| Lehady V. SOGLO | Fon | Economiste de formation, titulaire d'un Bachelor en sciences politiques | Membre de la Renaissance du Bénin, actuel 1 ^{er} Adjoint au maire de la ville de Cotonou |
| Kolawolé I. IDJI | Nago | Diplomate, Ministre Plénipotentiaire des affaires étrangères | Membre de parti politique, ancien ministre des affaires étrangères, Député à l'Assemblée Nationale (1995-1998) et puis président de l'Assemblée Nationale depuis 2003 |
| Kamarou FASSASSI | Yoruba | Ingénieur Chimiste, gestionnaire d'entreprise | Président de parti politique, actuel ministre de l'énergie et des mines, ancien député |
| Adolphe D. HODONOU | Fon | Professeur de lettres, auteur d'ouvrage | Aucun (du moins connu de l'observateur de l'actualité politique) |
| Adrien | Goun | - Avocat à la cour | Président de parti politique, ancien |

| | | | |
|------------------------|------|---|--|
| HOUNGBEDJI | | | député et président de l'Assemblée Nationale, ancien ministre d'Etat et Candidat aux élections présidentielles depuis le Renouveau démocratique |
| Zul-Kifi SALAMI | - | Economiste du développement, ancien gouverneur de la BID | Ministre (d'alors) d'Etat chargé de la planification et du développement, |
| Kokou R. ADJAHO | Fon | Inspecteur des finances, ancien administrateur de la BOAD | Membre de la Renaissance du Bénin, 2 ^{ème} Adjoint au maire de la ville de Cotonou démissionné, ancien ministre et acteur dans l'avènement de la décentralisation |
| Yayi BONI | Nago | Docteur en sciences économiques, ancien fonctionnaire de la BCEAO, président de la BOAD démissionné | Conseiller technique à la Présidence de la République sous Nicéphore Soglo, membre de la cellule macroéconomique |
| Séverin ADJOVI | Fon | Ingénieur conseil en organisation et gestion des entreprises, opérateur économique | Ancien député, vice-président de l'Assemblée Nationale ; ancien ministre, président de parti politique |

Source : Tableau réalisé par nous à partir des données de REJE-PLT, *Annuaire des candidats à l'élection présidentielle de mars 2006*, Cotonou, Imprimerie COPEF, 2006, 350 pages

Il ressort de cette typologie que parmi les candidats en lice, on a :

- 2 femmes sur 26 candidats soit un taux de représentativité de 7,69% ;
- tous les grands groupes socioculturels du Bénin sont représentés ;
- les âges des candidats en lice sont compris entre [43 – 67 ans] d'où une relative jeunesse ambitieuse de briguer la magistrature suprême ;
- 69,23 % des candidats ne se sont jamais présentés à une élection présidentielle ;
- la plupart de ces candidats ont occupé de hautes fonctions soit dans l'arène politique et économique nationale, soit au plan international.

En effet, pour nombre d'enquêtés, les candidats aux élections présidentielles doivent avoir une situation professionnelle "élevée", ce qui serait une garantie pour être riche ou avoir de l'argent. Adrien Houngbédji aurait donc fait fortune au Gabon auprès du président Omar Bongo dont il était l'avocat; Yayi Boni à la BOAD qu'il a eu à diriger pendant plus d'une décennie; Séverin Adjovi comme opérateur économique; Célestine Zannou comme consultante du PNUD; etc. Malgré les différences de niveau dans le profil économique des candidats, on peut noter une constante : dans la représentation sociale, le profil économique est la résultante de la situation professionnelle et du parcours politique du candidat. Les moyens financiers

et matériels personnels du candidat sont décryptés comme un indicateur de pouvoir électoral compétitif. « Pour espérer se constituer un capital social, c'est-à-dire un ensemble de réseaux de proximité généralement ethnique, clanique et/ou régional convertible en capital politique (électorat captif), il doit jouer sur l'affect en dissimulant le projet de crédit politique contenu dans le don. Cette stratégie de conversion des moyens financiers rencontre la "revanche" des électeurs béninois à travers une "monétarisation des transactions électorales" qualifiée justement par R. Banégas de "marchandisation" des rapports sociaux »⁹³⁶.

Pour les élections législatives, ce constat se confirme. De plus, l'Assemblée Nationale est devenue presque le refuge de nombre d'opérateurs économiques élus dans leur région respective.

D'ailleurs, en campagne électorale pour les élections locales de 2008, un député déclarait dans le Zou que « l'Etat ne peut plus faire quelque chose pour personne mais plutôt les opérateurs économiques ».

"La députation peut représenter *nolens volens* une quête de notabilité sociale, une stratégie de consolidation du capital marchand par la constitution d'un capital relationnel avec députés influents, ministres et gouvernants, une recherche d'immunité parlementaire, un redéploiement stratégique, une recherche de protecteurs politiques"⁹³⁷. Il en est de même pour les élections locales où si la situation professionnelle et le parcours politique sont à relativiser, le maire doit être un acteur capable de mobilisation de financement ou très proche des autorités politiques gouvernementales ou des leaders d'opposition.

⁹³⁶ AKINDES F., TOPANOU V., *Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale en République du Bénin : une lecture sociologique*, Genève, UNRISD, 2005, 36 pages

⁹³⁷ HACHEMAOUI M., *Les offres électorales ou les charmes du système politique*, <http://www.elwatan.com/Les-offres-electorales-ou-les> (consulté le 12 juin 2009).

Dans le construit électoral, l'équation personnelle du candidat est une donnée pertinente dans l'imaginaire des électeurs. Ayant suivi de près les campagnes électorales d'un candidat parenté à nous lors des élections législatives de 1999, nous étions marqué par cette logique :

Ce n'est pas nous qui allions voter pour un candidat afin qu'il soit capable de construire une maison à étage.

Le vote devient un marché où le candidat expose sa théorie, l'électeur vend la voix en pesant le poids financier personnel de ce dernier sur la balance électorale. On parlera de l'électeur-vendeur et du candidat-acheteur. « Cette logique marchande domine désormais le marché électif et finit par instaurer une démocratie censitaire au Bénin »⁹³⁸. Il peut mieux peser sur la balance s'il arrive à se doter d'un circuit local de financement de sa campagne électorale.

B- Le circuit communautaire de financement des élections

Il y a toujours eu quelque indécence à accoupler argent et politique, indécence à évoquer une liaison que nul ne voulait connaître, ou indécence à la voir s'étaler quand un scandale la révélait. Faute d'en parler, un mutisme hypocrite ne connaissait d'éclipses occasionnelles qu'au profit d'une parole tout aussi hypocrite. Moyennant quoi, deux évidences étaient tues. La première était bien connue, et il faudra y revenir : c'était l'insuffisance, rapidement apparue, des cotisations militantes à assurer le coût de la démocratie, amenant ceux qui la faisaient vivre à trouver des ressources ailleurs. La seconde évidence, plus dissimulée encore, était que la politique, à condition d'y sacrifier du temps et des scrupules, pouvait offrir un circuit court vers la fortune, ou simplement l'aisance⁹³⁹. [...] La démocratie a vécu plus d'un siècle avec davantage de dépenses que de

⁹³⁸ AKINDES F., TOPANOU V., *Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale en République du Bénin : une lecture sociologique*, Genève, UNRISD, 2005, 36 pages

⁹³⁹ CARCASSONNE G., *Du non-droit au droit, Pouvoirs, Voter*, N°70, 1994, p. 8

recettes, jusqu'à ce que la multiplication des « affaires » oblige à s'inquiéter de la différence⁹⁴⁰. Le financement des élections a donc un coût pour les candidats et les partis politiques.

En France, l'ossature du système de financement actuel présente trois caractéristiques⁹⁴¹ :

1) Il concerne toutes les élections au suffrage universel direct qu'elles soient nationales (élections présidentielle, européennes et législatives) ou locales (élections régionales, cantonales ou municipales).

2) Il ouvre aux candidats la possibilité de bénéficier, à côté de financements publics ou provenant des partis politiques, de *financements privés* émanant soit de personnes physiques soit de personnes morales.

3) Enfin, il est *facultatif*. Un candidat (ou une liste) n'est nullement obligé d'y recourir dès lors qu'il accepte de financer sa campagne sur fonds propres.

Cette ossature semble être la même dans les Etats africains notamment au Bénin. Dans ce cadre, les recettes des candidats se répartissent en cinq catégories⁹⁴² :

- les apports personnels du candidat;
- la collecte de fonds privés;
- les contributions des partis politiques;
- la contre-valeur des « avantages directs ou indirects »;
- les financements publics.

Autrement dit, les candidats peuvent compter sur des financements privés venant de leurs proches pour ne pas dire d'acteurs ayant une assise

⁹⁴⁰ CARCASSONNE G., op. cit. p. 17

⁹⁴¹ URGIN A., Les recettes des candidats, *Pouvoirs*, L'argent des élections, N°70, septembre 1994, p. 19

⁹⁴² URGIN A., op. cit. p. 19

financière ressortissant de leur communauté. Cette preuve empirique n'est pas contre la loi puisque l'article 107 de la Loi n°2006-25 portant règles générales pour les élections en République du Bénin permet le financement des élections d'un candidat par une tierce personne.

Le circuit communautaire de financement des élections est alors un circuit normal, capable de pourvoir un candidat en ressources financières pour alimenter les campagnes électorales en dons et distribution d'argent. Fiers du candidat de leur ethnie/région, il est souvent vérifié que des opérateurs économiques, des douaniers et de hauts fonctionnaires s'organisent pour battre campagne pour le candidat soit en le dotant d'un capital financier, soit en s'investissant personnellement suivant des stratégies bien définies par le groupe d'intérêt mis en place. Dans une analyse raciale qui peut bien s'apparenter à une perspective ethnique, Arrington T. S., Ingalls G. L.⁹⁴³ se sont penchés sur le cas des afro-américains. Leur hypothèse suggère que les électeurs afro-américains contribuent moins que les blancs à la politique et versent surtout leurs contributions à des candidats à la peau noire, qui recueilleraient, par le fait même, moins de fonds que les Blancs. Néanmoins, leur recherche permet toutefois de dire que les candidats à la peau noire sont aussi bien financés que les Blancs, dans la ville étudiée (Charlotte, N.C dans la Caroline du Nord), puisque les électeurs noirs, bien que moins fortunés, concentrent leurs dons. Ils donnent en effet à un petit nombre de candidats. Les chercheurs constatent également que les candidats à la peau noire reçoivent plus de votes pour chaque dollar dépensé.

De ce circuit de financement, l'audience du parti peut également augmenter. Cependant, il ne s'agit souvent pas de groupes désintéressés dans la mesure où ces acteurs pris collectivement et individuellement font

⁹⁴³ ARRINGTON T. S., INGALLS G. L., Race and Campaign Finance in Charlotte, N.C, *The Western Political Quarterly*, vol. 37, no 4, 1984, pp. 578-583.

un « investissement sur retour », c'est-à-dire qu'ils y attendent une promotion politique et des facilitations pour leurs entreprises. En ce sens, au financement des élections par des multinationales, on peut affirmer qu'il existe un financement local⁹⁴⁴ qui vient corroborer le vote ethnique. Aussi, ce type de financement fait-il appel à une faveur accordée à un électeur, souvent en échange de son vote. Il s'agit du clientélisme enraciné dans le fait identitaire.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

⁹⁴⁴ D'autres études notamment une analyse SWOT (strength, weakness, opportunity, threat) ou FFOM en français (force, faiblesse, opportunité, menace) du système de financement local des élections est indispensable pour mettre en exergue la capacité organisationnelle et financière de ce système ainsi que des dépenses électorales.

SECTION 2 : L'ETHNOCLIENTELISME, SOCLE DE COMPETITION ELECTORALE

Dans l'explication économique du vote, le clientélisme électoral est un déterminant non négligeable permettant de mieux explorer le terrain politique et de comprendre les comportements des électeurs et des acteurs politiques. Il n'en est pas moins du vote ethnique qui fait non seulement référence au clientélisme mais surtout à l'ethnoclientélisme. L'ethnoclientélisme interpelle donc l'une des fixations des systèmes démocratiques, les modes de scrutin (Paragraphe 1) et renvoie à des phénomènes courants et empiriquement fondés : le don et la corruption, notamment la corruption électorale (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : L'ethnoclientélisme, un appel à l'ordre électoral

Il urge d'explorer le champ théorique des concepts de clientélisme et d'ethnoclientélisme afin d'établir les différences et les invariants puisque nous soutenons que dans le cadre d'un vote ethnique, les acteurs font essentiellement recours à l'ethnoclientélisme (A). Une fois ce travail d'exploration fait, nous aborderons l'ethnoclientélisme comme une pratique capable de remettre en cause les modes de scrutin (B).

A- Le clientélisme et l'ethnoclientélisme électoraux, une relation à construire

Le clientélisme est une alliance dyadique verticale entre deux personnes de statut, de pouvoir, de ressources inégaux, donc chacune [...] juge utile d'avoir un allié supérieur ou inférieur à elle-même⁹⁴⁵. Il est une « attitude (d'un parti ou d'un homme politique) qui cherche à augmenter son influence en se créant une clientèle par des procédés démagogiques (péjoratif) »⁹⁴⁶.

⁹⁴⁵ LECA J., SCHEMEIL cités par GRAWITZ M., *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz (7^{ème} édition), 2000, p. 67

⁹⁴⁶ MICROSOFT, *Encyclopédie Encarta*, CD Rom, 2006

« La relation clientélaire comporte une dimension coercitive, mais elle est fondamentalement volontaire et fondée sur des intérêts particuliers et réciproques »⁹⁴⁷. Il s'apparente au caciquisme, défini comme réseaux de pouvoir et de clientèles locales dont dispose un « homme fort »⁹⁴⁸. Dans le champ relationnel interpersonnel, il y a la clientèle

⁹⁴⁷ CACIAGLIA M., KAWATA I., Heurs et malheurs du clientélisme, *Revue française de science politique*, Vol 51, n° 4, Presse de la Fondation nationale de sciences politiques, août 2001, pp. 569-586

⁹⁴⁸ Le cacique est spécifique à l'Amérique latine et à l'Espagne. Le mot *casik* est entendu pour la première fois par Christophe Colomb de la bouche des mythiques Taïnos, en décembre 1492. « Cacique » désigne d'abord le chef indien qui accepte de servir de relais à la couronne espagnole dans la domination des sociétés indigènes survivantes ou reconstituées. Aux XIX^e et XX^e siècles, à l'intérieur des nouveaux États indépendants latino-américains, le terme se métamorphose pour être attribué aux potentats locaux, les *criollos*, qui bénéficient d'une influence régionale considérable.

À la base du caciquisme se trouve donc le pouvoir local et régional, et l'« homme fort » qui en détient les rênes. Celui-ci incarne la puissance socio-économique de l'hacienda (hacienda, grande exploitation agricole caractéristique de l'Amérique latine) et des propriétaires terriens. Il doit se faire craindre et obéir par ses subordonnés ; cependant, il peut assumer le rôle du protecteur généreux et être apprécié, voire aimé de ses sujets. Le cacique est parfois un homme instruit et cultivé. Mais il peut aussi être un propriétaire rustaud, chef de bande, à peine alphabétisé, proche des Indiens de son hacienda qu'il appelle « mes enfants ». Sous l'influence « tellurique » de la petite patrie commune, il peut lui-même « s'indianiser ».

Sur le plan politique, le caciquisme est bien la contrepartie de la faiblesse représentative des États indépendants, longtemps restés des bureaucraties parasites, institutionnellement proches de l'Ancien Régime, loin des projets démocratiques et modernisateurs des élites républicaines. Les manifestations les plus dramatiques du caciquisme apparaissent lors des crises internes (économiques, religieuses, etc.), après des guerres civiles ou à la suite de défaites militaires, telles que celle du Mexique après sa débâcle de 1848 face aux États-Unis, ou celle du Pérou et de la Bolivie, après leur défaite militaire, en 1883, face au Chili. Manifestations qui se traduisent par la déconcentration (involontaire) du pouvoir politique de l'État, par l'hégémonie des régions, voire par le danger de désintégration territoriale, avant d'assister à un mouvement réactif de refondation de la République ou de « restauration nationale ».

Habituellement partisan du fédéralisme, tantôt libéral, tantôt conservateur, le cacique devient souvent un représentant parlementaire, siégeant dans les « congrès régionaux » ou dans les assemblées nationales. [...]le caciquisme traduit aussi la sociabilité rurale du clientélisme, c'est-à-dire le maintien de réseaux de fidélité et de dépendance dans les campagnes, grâce aux liens personnels entretenus par le cacique avec ses sujets.

Le caciquisme et sa version brésilienne, le colonélisme, ont su s'adapter aux évolutions du XX^e siècle et à la (lente) modernisation des structures des États latino-américains contemporains. De l'Apra péruvien au Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) mexicain, en passant par le péronisme argentin, le caciquisme a été — et demeure — le socle de la plupart des partis politiques « modernes ». Indépendamment de l'orientation des gouvernements successifs, les États s'y sont clairement conformés. En effet, le consensus dans les démocraties latino-américaines a très souvent été fondé sur l'alliance des intérêts locaux et régionaux — représentés par les caciques au Parlement et au sein du pouvoir judiciaire — et des intérêts d'un centralisme

« horizontale »⁹⁴⁹ et celle « verticale »⁹⁵⁰. Les systèmes d'allégeance sont multiformes. Il peut s'agir de dû individuel pour service rendu ou marché octroyé à une tierce personne à l'influence énorme des formations politiques, en passant par les réseaux communautaires, familiaux ou régionaux. Pour Wantchekon L., il ressort que la politique clientéliste est plus efficace dans les contextes de faible productivité, de fortes inégalités et de relations sociales hiérarchisées⁹⁵¹. De fait, au Bénin nombre d'acteurs sont connectés à des réseaux de clientèle.

Si le clientélisme ou son synonyme latino-américain, le caciquisme « définit un système de rapports sociaux fondés sur l'échange de biens entre agents disposant de *status* différents, le clientélisme politique définit un mode de fonctionnement des systèmes politiques »⁹⁵². Les relations clientèles politiques se déroulent « entre un patron et un client ou un groupe de clients; elles sont informelles et personnalisées et impliquent dépendance et réciprocité »⁹⁵³. Quand les clients découvrent l'importance du vote comme bien à échanger, le clientélisme devient une modalité de production de voix⁹⁵⁴. L'échange clientélaire devient un vrai facteur de mobilisation électorale⁹⁵⁵. Autrement dit, il s'agit d'obtenir un suffrage en échange de faveurs, de services et de biens publics divisibles⁹⁵⁶.

présidentiel s'exerçant à partir du pouvoir exécutif (MICROSOFT, *Encyclopédie Encarta*, CD Rom, 2006).

⁹⁴⁹ Ce sont les partis, les syndicats ou la bureaucratie étatique qui, pouvant contrôler et distribuer les ressources publiques en grande quantité, jouent le rôle des patrons (CACIAGLI M., Clientélisme in PERRINEAU P., REYNIE D., (sous la dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, p. 198).

⁹⁵⁰ Les patrons qui offrent des biens privés à leur clientèle, de la charité au prestige, et utilisent les liens de dépendance sociale pour la conquête des voix sont les notables. Ils sont des médiateurs entre gouvernement central et la masse de leurs propres clients. (CACIAGLI M., op. cit., p. 198).

⁹⁵¹ WANTCHEKON L., Clientélisme électoral au Bénin. Résultats d'une étude expérimentale de terrain, *Perspective Afrique*, n° 2, vol 1, 2005, pp.155-169.

⁹⁵² CACIAGLI M., op. cit., p. 198

⁹⁵³ CACIAGLI M., op. cit., p. 198

⁹⁵⁴ CACIAGLI M., op. cit., p. 198

⁹⁵⁵ CACIAGLI M., op. cit., p. 198

⁹⁵⁶ MEDARD J.-F., Postface, in BRIQUET J.L., et SAWICKI F., (sous la dir.), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p.313.

En fait, le vote clientéliste comprend deux types d'idéaux, le « vote vendu » où le suffrage est une valeur qui s'échange contre un bénéfice économique, et le « vote grégaire » où une masse est transportée sur le lieu du vote, nourrie et divertie afin de voter dans le sens que son chef ou son propriétaire lui indique. On voit pourquoi le vote clientéliste est lié à la situation autoritaire puisque, dans un cas comme dans l'autre, il exclut l'idée de participation politique fondée sur des solidarités horizontales médiatisées par la formation d'opinions⁹⁵⁷. Le clientélisme politique, distribution de faveurs contre soutien politique, se profile alors comme une manière de gérer le pouvoir et d'organiser le consensus⁹⁵⁸. Cependant, il ne fait pas disparaître « les autres formes de clientélisme, mais il s'y conjugue, il les recouvre, les englobe ou les domine souvent »⁹⁵⁹. Il peut être lié à un type particulier de société caractérisé par « la non-intégration politique de la masse de la population dans le système politique »⁹⁶⁰. Le clientélisme s'oppose à la citoyenneté démocratique, « il ne traduit pas l'image de l'opinion mais celle de la société »⁹⁶¹.

S'intéressant au cas du Sénégal, le politologue Christian Coulon critique l'analyse du clientélisme comme culture politique de transition et suggère de réinsérer ce dernier « dans la structure des classes sociales d'une société »⁹⁶² c'est-à-dire que le clientélisme repose sur un socle culturel où plus précisément sous un fond d'ethnicité et de régionalisme. Il n'est pas évident voire bienséant de noter la présence d'un homme politique du nord

⁹⁵⁷ LECA J., Compte rendu de lecture de Hermet (Guy), Rouquie (Alain), Linz (Juan) - Des élections pas comme les autres . Hermet (Guy), Rose (Richard), Rouquie (Alain) ed., *Revue française de Science Politique*, 31e année, n°3, 1981, pp. 586-592

⁹⁵⁸ CACIAGLI M., op. cit., p. 198

⁹⁵⁹ TINGBE AZALOU A., *Matériaux pour une approche Sociologique de la corruption*, Cotonou, Cité et développement, texte de communication, p. 11

⁹⁶⁰ IEP (Bordeaux), *Aux urnes l'Afrique! Elections et pouvoirs en Afrique noire*, Centre d'étude d'Afrique noire, Fondation nationale des sciences politiques, Paris, A. Pedone, 1978, p. 186

⁹⁶¹ HERMET G., ROUQUIE A., LINZ J., *Des élections pas comme les autres*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1978, p. 75

⁹⁶² IEP (Bordeaux), *Aux urnes l'Afrique! Elections et pouvoirs en Afrique noire*, Centre d'étude d'Afrique noire, Fondation nationale des sciences politiques, Paris, A. Pedone, 1978, p. 179

mettre en place un réseau de clientèle au sud pour s'assurer d'une mobilisation électorale et vice versa.

De ce corpus théorique et des constats empiriques, il urge dans une perspective ethnométhodologique⁹⁶³ de conceptualiser ce fait sociologique sous l'angle de l'« ethnoclientélisme » qui ne vient que mieux rendre compte des usages clientélares socialement consacrés plutôt de s'y opposer. Philippe Bataille présente ainsi la société française en termes de relations interethniques ou intercommunautaires, des logiques d'« ethnicisation » et de « racialisation des tâches » désignant une tendance à « la répartition du travail en fonction des origines ethniques et des couleurs de peau ». Il parle d'un possible « ethnoclientélisme » syndical en France⁹⁶⁴. Tout en appréhendant le fait sous le même angle que nous et d'autres chercheurs, Mètodjo K. A. parle de « pratiques clientélistes au terroir »⁹⁶⁵ dans le contexte démocratique béninois. Quant à Aïvo F. J., il parle de l'ethnoclientélisme comme « une pratique consistant à octroyer des privilèges de toute nature, des promotions de tout genre, prioritairement et éventuellement par dérogation aux règles et principes établis, aux membres d'un groupe ethnique, généralement celui du Chef de l'Etat ou ceux proches de lui »⁹⁶⁶. Cette dernière approche de définition quoique évidente réduit le champ d'intervention de l'ethnoclientélisme puisqu'elle met essentiellement l'accent sur des stratégies postélectorales. Or, ceci n'est qu'une partie visible de l'iceberg ! Nous conceptualisons donc l'ethnoclientélisme comme

⁹⁶³ L'ethnométhodologie se propose de placer les faits sociaux dans leur contexte social initial (Cf. Erving Goffman).

⁹⁶⁴ BATAILLE P., *Le racisme au travail*, Paris, Éditions La Découverte, 1997, p. 12

⁹⁶⁵ METODJO K. A., *Devenir maire en Afrique : Décentralisation et notabilités locales au Bénin*, Paris, l'Harmattan, 2008, pp. 91-116 (D'abord, sous couvert de la modernisation du terroir, les notables se donnent une réputation politique en dotant en infrastructures communautaires (éducatives, sportives, sanitaires, routières...) le terroir ; grâce à leurs ressources financières propres ou celles issues de l'État et des rentes étrangères. Ensuite, au moment des élections, ces notables intensifient leurs libéralités en distribuant de l'argent de façon ostentatoire. Une pratique communément désignée comme relevant de « l'achat des consciences »).

⁹⁶⁶ AIVO F. J., *Le Président de la République en Afrique noire francophone : genèse, mutations et avenir de la fonction*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2007, p. 196.

une ressource clientèle à la charge de l'ethnicité. Cette nouvelle perspective est holiste dans la mesure où « l'engagement politique dépend intimement de la position sociale »⁹⁶⁷ de l'acteur et « "l'incompétence politique" déclarée est structurée socialement. Elle est particulièrement forte chez les citoyens ayant une position sociale faible et moins importante chez les citoyens ayant une forte position sociale »⁹⁶⁸. De ce fait, le réseau de clientèle politique dans un contexte d'ethnicité est régi par des pratiques ethnoclientélistes qui formatent le jeu politique et tentent à remettre en cause le mode de scrutin.

B- Les pratiques ethnoclientélistes, vers une remise en cause des modes de scrutin

Les pratiques ethnoclientélistes font partie intégrante de la compétition électorale et interpellent l'ingénierie électorale⁹⁶⁹ voire constitutionnelle. Certes, elles ne sont pas explicites (il ne peut en être autrement) dans les lois électorales mais étant donné que les modes de scrutin influencent les systèmes politiques, les pratiques sociologiques électorales répercutent en termes de rétroaction sur les dispositions prévues par le pouvoir constituant et le législateur.

En effet, au Bénin, le Chef de l'Etat est élu au "scrutin uninominal majoritaire à deux tours"⁹⁷⁰. Les députés sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, avec répartition des sièges restants selon la règle de la plus forte moyenne⁹⁷¹ tandis que pour les élections locales, le scrutin est proportionnel c'est-à-dire que la répartition des sièges est faite en fonction du score réalisé par chaque formation politique ou chaque

⁹⁶⁷ BOURDIEU P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éd. de Minuit, 1979, p.180

⁹⁶⁸ MAYER N., PERRINEAU P., *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992, p. 25

⁹⁶⁹ EMERI C., Ingénierie électorale in PERRINEAU P., REYNIE D., (sous la dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, pp. 522-524

⁹⁷⁰ Article 43 de la Constitution du 11 décembre 1990.

⁹⁷¹ Articles 1^{er} et 4, alinéa 2 de la Loi n°94-015 du 27 janvier 1995 définissant les règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale

coalition de partis. S'agissant de la représentation proportionnelle, « c'est seulement à partir du moment où les électeurs se sont mis à voter plus pour les partis que pour les personnes que s'est développée l'idée de totaliser au niveau national les suffrages obtenus par des candidats différents soutenus par le même parti ou représentant de la même tendance politique »⁹⁷². Si ceci est vérifié dans les démocraties européennes, dans les démocraties nouvelles d'Afrique et de l'Europe de l'est voire occidentale (cas du vote préférentiel en Italie, en Irlande, etc.) où les modes de scrutin sont adoptés par héritage constitutionnel, les formations politiques sont moins déterminantes dans la mobilisation électorale que l'individu. Qu'il s'agisse de l'élection présidentielle (l'élection d'une seule personne, en l'occurrence le Chef de l'Etat), de l'élection législative que de l'élection locale, « les modes de scrutin centrés sur la personne des candidats, en stimulant la compétition personnalisée, peuvent favoriser le vote d'échange »⁹⁷³ où les pratiques ethnoclientélistes sont prédominantes et fortement distributives de faveurs. Parlant de l'ethnicisation et de clanisation du suffrage universel⁹⁷⁴, le juriste-politologue béninois Aïvo souligne que « l'expression du suffrage a été rapidement pris en otage par l'appartenance au groupe et surtout l'identité ethnique [...]. Dans un tel environnement sociologique, le principe majoritaire qui fonde l'élection pluraliste au suffrage universel direct est complètement perverti et prend une autre connotation ». Le candidat aux élections étant rattaché à une sphère politique géographiquement polarisée par des déterminants sociaux. De plus, le vote communautaire tenu en haleine par le fait identitaire, l'appartenance, la transaction aboutit à des mobilisations ethniques incitant des pratiques clientélistes, les services rendus et les promesses de bénéfices. Si le but du législateur et du constituant est la participation de tous à l'action politique, son revers est ici

⁹⁷² MARTIN P., Modes de scrutin in PERRINEAU P., REYNIE D., (sous la dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, p. 655

⁹⁷³ CACIAGLI M., op. cit., p. 199

⁹⁷⁴ AIVO J. F., op. cit., p. 514

l'ethnoclientélisme qui nourrit d'autres champs tels que la corruption électorale.

Paragraphe 2 : l'ethnoclientélisme, source d'inspiration à l'échange et à la corruption électorale

Corruption, clientélisme et ethnoclientélisme sont des faits empiriques qui s'imbriquent et sont intimement liés aux élections démocratiques au Bénin et partout ailleurs en Afrique. Qu'il s'agisse d'élections présidentielle, législative et communale/municipale, l'ethnoclientélisme enchaîne tout le processus. Echange, don et monétarisation des rapports sociaux notamment électoraux sont de véritables pratiques ethnoclientélistes (A) tandis que la corruption électorale est l'un des manifestes économiques de l'acte de vote, notamment du vote communautaire (B).

A- Les pratiques ethnoclientélistes : échange, don et monétarisation des rapports électoraux

D'après l'*Encyclopédie Encarta*⁹⁷⁵, l'échange est la transmission réciproque (de quelque chose); un envoi réciproque; le transfert réciproque (d'objets de même nature); la cession de propriété (de quelque chose) en contrepartie de l'obtention (de quelque chose d'autre). Selon le *Dictionnaire, Le Petit Larousse illustré* (2009)⁹⁷⁶, l'échange suppose une contrepartie, une compensation. C'est une convention par laquelle deux propriétaires se cèdent respectivement un bien contre un autre. C'est la faculté que donne un bien d'en acquérir d'autres.

En droit civil, l'échange est un contrat par lequel une personne cède un bien à une autre contre la remise, par celle-ci, d'un autre bien. L'échange est voisin de la vente qui a pour contrepartie, non un bien déterminé, mais une

⁹⁷⁵ MICROSOFT, *Encyclopédie Encarta*, CD Rom, 2006

⁹⁷⁶ LAROUSSE, *Dictionnaire, Le Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 2008, p. 344

somme d'argent dont la fongibilité est absolue⁹⁷⁷. Grawitz M. dira que c'est la cession d'un service ou d'une chose en contrepartie d'une autre. Il peut s'appliquer aux échanges commerciaux, culturels, à la communication avec autrui (échange social), à la libre circulation des marchandises (libre échange)⁹⁷⁸.

« Dans l'approche sociologique, le don est un construit social. Il est un mécanisme social fondamental de création et de régulation de liens sociaux. Il peut construire et renforcer l'amitié ou apaiser une tension. Dans nombre de sociétés analysées par les anthropologues (Mauss, Malinowski, etc.), les échanges et les contrats se font sous forme de cadeaux, volontaire en théorie, mais obligatoire dans la réalité. Le don n'est pas une simple expression des sentiments de l'individu, c'est un acte public, social qui affecte la position de chacun dans la société. Ainsi dans certaines sociétés, on devient chef en donnant tous ses biens (sociétés indiennes observées par Mauss). Le don est donc un phénomène social total car présentant des dimensions économiques, politiques et religieuses. Il lie les individus aux groupes et les groupes entre eux »⁹⁷⁹. Le sociologue Mendras H.⁹⁸⁰ distingue deux types d'échange : l'échange comme lien social élémentaire et l'échange économique et social. En fait, toute la vie sociale est faite d'échanges : échange de politesses, de biens, de femmes, de pouvoir. L'exigence de réciprocité dans les actes sociaux est vivement ressentie par les individus dans toutes les sociétés et toutes les civilisations, et une grande part des règles et des institutions ont pour but de codifier et d'organiser les échanges. En tant qu'acte économique, il faut noter qu'à

⁹⁷⁷ GUILLIEN R., VINCENT J., *Lexique des termes juridiques*, Paris, Ed. Dalloz, 2001, p. 236

⁹⁷⁸ GRAWITZ M., *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz (7^{ème} édition), 2000, p.138

⁹⁷⁹ KOLOGO O., *Les dons, phénomène anthropologique au cœur des élections au Burkina Faso: une analyse des comportements électoraux dans la ville de Ouagadougou*, mémoire de DEA de sciences politiques, Université de Ouagadougou, <http://www.memoireonline.com/06/08/1156/dons-phenomene-anthropologique-elections-burkina-faso.html>, consulté le 26 novembre 2009

⁹⁸⁰ MENDRAS H. (1978), *Éléments de Sociologie*, Paris, Armand-Colin/HER, Nouvelle édition refondue, 2001

mesure où notre société « se rationalise », se spécifie, se spécialise, l'activité économique a tendance à prendre son autonomie par rapport aux autres aspects de la vie sociale. Mais il reste encore nombre d'occasions où il y a mélange étroit de l'échange économique, de l'échange social et selon nous, de l'échange politique.

Preuves de vote d'échange dans les opérations électorales au Bénin

Lors de nos investigations avec une méthode de recherche anthropologique (observation participante), nous avons rendu visite en février 2006 (période électorale des présidentielles de 2006) à Abomey à une dame ayant un certain rang social donné (elle est propriétaire terrien avec pour zone convoitée, le milieu urbain et possède plusieurs domaines fonciers et une maison mise en location de 5 chambres dont le prix à l'unité est de 10000F CFA soit 50000F CFA par mois ou 76,22 euros). Cette dame nous déclare son intention de ne pas voter le 05 mars 2006 puisqu'elle n'a rien reçu d'un candidat. Nous tentons de la persuader au moment où, un enseignant de lycée technique, locataire dans la maison de ladite dame prit connaissance de l'objet de notre conversation. A notre grande surprise, ce dernier proposa une somme de 1000F à la dame pour qu'elle vote pour son candidat (Me Adrien Houngbédji). La dame accepte et déclare "oun ma dou mindé sin akouè à na voté nou min on an" (si je ne prends pas de l'argent de quelqu'un, je ne vote pas pour la personne).

A Parakou (en 2009), en documentant les stratégies d'utilité du vote identitaire, un retraité de la SONAPRA nous confiait qu'il votera pour Yayi Boni en 2011 s'il est encore en vie mais il doit attendre quelque chose de lui (argent). Je vote pour un fils de chez nous mais il m'apporte quoi en retour ? (voilà la question qui nous a été posée. Ce dernier attendait une réponse mais nous avons relancé tout simplement la discussion!).

A Abomey-Calavi, un conducteur de taxi moto (zémidjan) nous déclarait en mars 2008 (période électorale des municipales) que même s'il gagne 500F CFA (moins d'un euro) d'un candidat, il votera pour ce dernier ». (ce conducteur n'a pas voulu préciser qu'il porterait son choix sur un candidat de sa territorialité).

Autrement dit, si toute l'activité sociale est sous-tendue par l'échange, on peut comprendre pourquoi le vote et de surcroît le vote ethnique fait également appel à la réciprocité, malgré la persistance du fait identitaire ancré dans les mentalités des acteurs sociaux. Le vote ethnique, qui est un acte communautaire, demeure aussi un acte économique. Il est alors évident que l'acteur politique qui tente de "capturer" les suffrages des populations puisse l'échanger contre quelque chose pour qu'il y ait réciprocité. Est-ce à dire qu'il y a un abus de langage lorsque nous disons que l'homme politique a fait un don à telle personne, à telle équipe de football ou à une communauté ethnique donnée?

Par définition, le don est l'action de donner quelque chose que l'on possède; l'avantage reçu sans avoir rien fait pour l'obtenir; bienfait, faveur⁹⁸¹. Du latin *dare*, donner, le don signifie l'action de donner sans contrepartie financière⁹⁸². Dans la littérature française, le don signifie la libéralité à titre gracieux mais on peut dire que dans les pratiques politiques contemporaines en Afrique voire européenne et américaine, il est fait à dessein.

Dans la sociologie de Marcel Mauss⁹⁸³, qui est souvent citée comme référence en matière d'étude sociologique sur le don, on peut noter "l'échange de dons, le *potlach* [qui] est pratiqué par les indiens *Kwakiutl* de la côte ouest du Canada. Ce rite social consiste à faire un cadeau à autrui pour qu'autrui soit obligé de vous faire un contre-cadeau, plus riche que celui que vous lui avez donné"⁹⁸⁴. *L'obligation de donner* est l'essence du potlatch. *L'obligation de recevoir* ne contraint pas moins. On n'a pas le droit

⁹⁸¹ LAROUSSE, *Dictionnaire, Le Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 2008, p. 333

⁹⁸² GRAWITZ M., *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz (7^{ème} édition), 2000, p. 134

⁹⁸³ MAUSS M., *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, collection: "Les classiques des sciences sociales", 121 pages, http://www.ugac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

⁹⁸⁴ MENDRAS H. (1978), *Eléments de Sociologie*, Paris, Armand-Colin/HER, Nouvelle édition refondue, 2001, p. 187

de refuser un don, de refuser le potlatch. Agir ainsi c'est manifester qu'on craint d'avoir à rendre, c'est craindre d'être « aplati » tant qu'on n'a pas rendu. En réalité, c'est être « aplati » déjà. *L'obligation de rendre* est tout le potlatch, dans la mesure où il ne consiste pas en pure destruction. L'obligation de rendre dignement est impérative. "Pris dans ce circuit, vous êtes obligé de donner à autrui, si vous voulez avoir une existence sociale. Si autrui vous donne, vous êtes obligé de recevoir ce que vous donne autrui. Si vous ne donnez pas, et si vous ne recevez pas, vous êtes, comme disent les Indiens Kwakiutl « aplatis », vous n'êtes pas un homme digne de ce nom, vous perdez la face »⁹⁸⁵.

Ainsi, par exemple, durant le régime démocratique de Kérékou II (1996-2006), le commerce portuaire, et le système de réexportation des marchandises à destination des pays de l'hinterland a donné naissance au métier de "transitaire". A partir de ce noyau qui accédait facilement aux ressources, il s'est développé un réseau de redistribution. Chaque week-end, les transitaires effectuent des descentes dans leur localité d'origine et organisent des réjouissances populaires, offrent des cadeaux de tout genre aux parents, beaux-parents et autres membres du réseau qui constitue désormais le principal canal de redistribution dans le pays. Dans ce système particulier, on note aussi des contributions sous forme de don de construction des écoles, de mosquées, d'églises, etc. Bref, on redistribue ! La réciprocité étant de mise dans ce système, les membres du réseau qui reçoivent les dons de ces "transitaires" leur renvoient l'ascenseur à travers une mobilisation sans faille autour des projets qu'ils viennent leur proposer. Des prières sont ainsi organisées à l'intention des bienfaiteurs et leur image sociale s'en trouve grandie. Mieux, à travers ce réseau social, les donateurs que sont ces "transitaires" et hommes d'affaires sont arrivés à convertir leur capital économique en capital politique. Emmanuel Ndione parle de

⁹⁸⁵ MENDRAS H., op. cit., p. 187

l'économie relationnelle où « les relations sociales et les réseaux constituent le terreau d'une activité économique, ils la nourrissent et doivent être ensuite entretenus ». Il observe que « tous les réseaux, tous les notables ou *reliés* envers lesquels on a investi sont des tiroirs-caisses. Il faut les remplir pour pouvoir, en cas de besoin, exercer à leur égard des droits de tirage »⁹⁸⁶.

Le don est donc une pratique anthropologique pouvant faciliter l'intégration sociale des acteurs sociaux au sein d'une communauté donnée. Ainsi, le don s'insère dans un « système social total » impliquant des facteurs religieux, économiques, politiques, familiaux et juridiques et c'est justement cette connotation du don qui est mise en exergue dans le jeu politique où l'on donne tout en espérant le vote de l'électeur pour soi. La logique qui prévaut est '*le suffrage de l'électeur contre le don*'.

Cet exemple mérite d'être souligné : "Le directeur d'une société d'Etat (SOBEMAP) construit dans sa région d'influence (Djougou) des écoles au Nord Bénin avec des ressources mobilisées par son ONG et effectue en même temps une marche de soutien aux actions du Chef de l'Etat, le Docteur Yayi Boni".

A la période pré-électorale voire électorale, un autre fait récurrent est "le dépôt de poteaux électriques dans des quartiers et villages par des cadres placés à divers niveaux du ministère en charge de ce secteur ou de la société de gestion de l'électricité (SBEE) ou du gouvernement. Il en est de même des poses de pierre". De même, des électeurs disent souvent "Si je ne bouffe pas l'argent de quelqu'un je ne vote pas pour lui". On entend également "L'argent a circulé" mais cet argent a-t-il une valeur d'échange ou s'agit-il d'un don?

⁹⁸⁶ NDIONE E., *Le don et le recours, ressors de l'économie urbaine*. Dakar, ENDA, 1992

Echange et don deviennent des champs sémantiques flous dans le contexte électoral béninois. Le donateur ou l'entremetteur connecté aux réseaux communautaires est très souvent un fils du terroir. Le candidat qui fait un don oblige-t-il son électeur à voter pour lui, en termes d'échange ou de contre-don ? Le don, un fait de culture (au sens anthropologique du terme) n'est-il pas galvaudé ?

Un prêtre de l'Eglise catholique interrogé pense que « le vote est l'expression de la souveraineté du citoyen et porteur du choix de son avenir. Lorsqu'il devient le terme d'un échange, il subit une falsification ontologique. Lorsqu'il devient le terme d'un contre-don, il subit une falsification téléologique »⁹⁸⁷.

Nous soutenons que le vote ethnique a essentiellement une valeur d'échange-don qu'une valeur d'usage puisque « ces dons ne sont pas libres, ils ne sont pas réellement désintéressés. Ce sont déjà des contre-prestations pour la plupart, et faites même en vue non seulement de payer des services et des choses, mais aussi de maintenir une alliance profitable et qui ne peut même être refusée »⁹⁸⁸. Il renchérit en soutenant que ce sont « nos sociétés d'Occident qui ont, très récemment, fait de l'homme un « animal économique ». Mais nous ne sommes pas encore tous des êtres de ce genre. Dans nos masses et dans nos élites, la dépense pure et irrationnelle est de pratique courante ; elle est encore caractéristique des quelques fossiles de notre noblesse. L'homo oeconomicus n'est pas derrière nous, il est devant nous ». Edouard Foa affirmait déjà en 1895 que :

⁹⁸⁷ Le vote est l'un des moyens privilégiés dont dispose le citoyen pour participer à la construction de la cité. Or ce devoir de participer à la gestion politique est intrinsèque à la nature (ontologique, l'essence même de la chose) et à la finalité (téléologique) du vote parce que concrétise l'égalité de dignité des citoyens capables de déléguer leur volonté librement. Or c'est dans la possibilité et le devoir d'exprimer librement leur volonté en vue de construire la cité que se définit la souveraineté. Ainsi, l'*ontos* de la souveraineté du citoyen est la volonté libre de participer à la gestion politique. Son *teleos* est la construction de la cité.

⁹⁸⁸ MAUSS M., Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés primitives, Article originalement publié dans *l'Année Sociologique, seconde série, 1923-1924*, mis en ligne sur http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

« (...) grâce à l'europhile, le danxoméen a appris à connaître la valeur de l'argent. Il s'est vite rendu compte qu'il était facile à porter et à garder et qu'il avait cours chez tous les Européens, quels qu'ils soient et partout. Il comprit également qu'il pourrait, par ce moyen, vendre ses produits et acheter, avec le montant qu'il en retirait, ce qu'il désirait où bon lui semblait, sans être forcé, comme auparavant, de prendre ce qu'on lui donnait ou ce qu'il avait trouvé de mieux chez des commerçants mal approvisionnés »⁹⁸⁹. C'est donc dans l'acte de donation et d'échanges que la pauvreté devient un produit politique ou du moins électoral.

Les rapports électoraux qui lient électeur et homme politique sont ici de type monétaire et induisent un vote d'échange qui peut être ethnique ou territorialisé. Parlant du Cameroun, Socpa A. écrit que le don électoral est aujourd'hui « une réalité massive des développements politiques. Il gouverne désormais les rapports entre marchands politiques et clientèle électorale voire ethnique »⁹⁹⁰. De ce fait, « les hommes politiques à travers leurs entreprises politiques distribuent et l'électorat reçoit ; les dons contribuent ainsi à la construction d'un lien social spécial et impose nécessairement un contre don puisque le donateur attend de l'électorat ses voix »⁹⁹¹. Les dons s'incrument donc dans les imaginaires comme une responsabilité politique de l'élu devant les citoyens. En définitive, solidaire de la pensée de Frédéric Sawicki et de J-Louis Briquet⁹⁹², nous dirons que l'ethnoclientélisme ou « le clientélisme n'est donc pas l'envers de la modernité » démocratique. Pour Jean-François Médard, la « stratégie clientéliste, c'est essentiellement une stratégie de l'échange dans laquelle le

⁹⁸⁹ Cité par TOHON C., *La contribution des commerçants dits informels à la création du droit en Afrique*, Congrès 2008 de Lomé : Le rôle du droit dans le développement économique, <http://www.institut-idef.org/La-contribution-des-commerçants.html>, consulté le 15 juin 2009.

⁹⁹⁰ SOCPA A., Les dons dans le jeu électoral au Cameroun, *Cahiers d'études africaines*, n° 157, 2000, pp1-14 (2)

⁹⁹¹ KOLOGO O., op. cit.

⁹⁹² SAWICKI F., BRIQUET J. L., (sous la dir), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998, pp 4

don, l'aide, la faveur, le service rendu, deviennent un moyen de se faire des obligés, des créanciers »⁹⁹³. Cette apparente « marchandisation » permet notamment, aux notables, en particulier politiques de forger une honorabilité. Cependant nous tenons à insister que cette pratique n'est pas la condition favorable pour gagner une élection. Par rapport à l'intérêt individuel, chacun veut profiter des élections pour avoir sa part de « gâteau », car on suppose que c'est pendant les élections que l'argent détourné dans l'administration sert à acheter les consciences. Ainsi dans un Etat gangréné par la corruption, les citoyens se rendent compte de la possibilité de « bouffer » eux-aussi. Là nous parlerons de la « démocratisation de la bouffe »⁹⁹⁴. Dans cette même logique cet auteur nous montre que les citoyens se rendent compte que tout le monde s'enrichit par les moyens illicites ; particulièrement les hommes politiques sans loi ; ils trouvent normal de se faire compter autour de la table « du gâteau national ». Ainsi la ruse du profit n'est pas condamnable au contraire « magnifié ». Les courtiers politiques sont malins et rusés avec les candidats car ils ne s'attachent pas à un candidat ou à un parti politique. C'est la seule opportunité pour les populations de prendre leur part. Ainsi elle « démocratise la bouffe ». C'est la construction de ce que John Lonsdale⁹⁹⁵ appelle « l'architecture intérieure de la vertu civique » d'une part en analysant plus précisément les matrices morales du respect de soi et les figures sociales du prestige, de la réputation, qui structurent les représentations du pouvoir légitime ; d'autre part, en observant comment cette architecture intérieure de l'*accountability* s'ajuste, de façon plus ou

⁹⁹³ MEDARD J-F., *Le rapport de clientèle. Du phénomène social à l'analyse politique* (p. 122), *Revue française de science politique*, n° 1, 1976, pp. 103-131

⁹⁹⁴ METHODJO Alain K., 2007, op. cit.

⁹⁹⁵ LONSDALE J., *The moral economy of Mau-Mau : wealth, poverty and civic virtue in Kikuyu political thought*, in B. BERMAN, J. LONSDALE, *Unhappy Valley. Conflict in Kenya and Africa*, Londres, James Currey, 1992, pp 330

moins cohérente, aux conditions nouvelles de l'action politique"⁹⁹⁶ telle que la corruption.

B- La corruption électorale territorialisée

La corruption n'est pas pour autant un objet d'étude à part entière pour les sciences sociales notamment la sociologie, l'anthropologie ou les sciences politiques même si des travaux de recherche y sont consacrés. La critique des systèmes politiques africains voire d'ailleurs fait appel à la prise en compte de la corruption comme un fait de société gangrenant le corps social et politique d'où elle présente un intérêt en science politique mais elle n'échappe pas à des perspectives moralisatrices. Autrement dit, les mécanismes sociaux de la corruption en général et de la corruption électorale en particulier restent encore à être élucidés et laissent souvent place à un jugement éthique et à la normativité. Abordant la problématique de la corruption électorale, la présente étude la considère comme un phénomène social total (au sens gurvitchien) et s'en tient à décrire les formes, les processus de légitimation du point de vue des acteurs.

Il y a plusieurs définitions de la corruption⁹⁹⁷. L'une d'elles, internationalement reconnue (notamment utilisée par Transparency International) est la suivante : la corruption est l'abus du pouvoir public ou privé pour satisfaire des intérêts particuliers. Il est ici surtout question de corruption active ou passive entre un fonctionnaire et un particulier. Mais la corruption concerne aussi des transactions entre particuliers, comme le montre la définition de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) : « Est corrompu le comportement de personnes investies de tâches publiques ou privées qui manquent à leurs devoirs dans le but d'en retirer

⁹⁹⁶ BANÉGAS R., Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin, *Politique africaine*, n°69, mars 1998, pp.75–87 (81).

⁹⁹⁷ STÜCKELBERGER C., *Lutte contre la corruption : Une tâche urgente pour les œuvres d'entraides, les missions et les Eglises*, http://www.ppp.ch/cms/IMG/LutteContreLaCorruption_1-00.pdf. (Consulté le 2 juillet 2009)

des avantages injustifiés de nature quelconque ». La définition de l'économiste éthicien Peter Ulrich souligne la force éthique du sujet : la corruption est « le noyautage du bien commun par des intérêts particuliers »⁹⁹⁸.

Selon le PNUD, la corruption peut se définir comme « le fait de commettre ou d'inciter à commettre des actes qui constituent un exercice abusif d'une fonction (ou abus d'autorité), y compris par omission, dans l'attente d'un avantage ou pour l'obtention d'un avantage, directement ou indirectement promis, offert ou sollicité, ou à la suite de l'acceptation d'un avantage directement accordé, à titre personnel ou pour un tiers »⁹⁹⁹.

En droit pénal français, la corruption est un comportement pénalement incriminé par lequel sont sollicités, agréés ou reçus des offres, promesses, dons, ou présents, à des fins d'accomplissement ou d'abstention d'un acte, d'obtention de faveurs ou d'avantages particuliers. La corruption est dite passive lorsqu'elle est le fait du corrompu, elle est dite active lorsqu'elle est le fait du corrupteur¹⁰⁰⁰. La définition proposée par le Code pénal burkinabé semble plus empirique. Il dispose que « la corruption est une infraction commise par une autorité publique qui agréée des offres ou des promesses, reçoit des dons ou présents afin d'accomplir un acte de son emploi, de s'en abstenir, soit encore de fournir des informations mensongères »¹⁰⁰¹. Malgré cela, le droit pénal reste limité en matière de définition et de pratiques de corruption du fait de l'ambivalence entre les statuts du corrupteur et du corrompu. « L'offre de corruption ne vient plus du « corrupteur » supposé, mais de celui que les codes considèrent comme l'acteur passif, le corrompu,

⁹⁹⁸ Thomas Maak et Peter Ulrich, 1999 cités par STÜCKELBERGER C., op. cit.

⁹⁹⁹ PNUD, *Rapport sur le développement humain, corruption et développement humain*, Ouagadougou, Presses du Faso, 2003, p. 1

¹⁰⁰⁰ Code pénal, art. 432-11, 433-1 et 433-2, cf. GUILLIEN R., VINCENT J., *Lexique des termes juridiques*, Paris, Ed. Dalloz, 2001, p. 171

¹⁰⁰¹ SGG-CM, *Code pénal du Burkina Faso*, article 156, 2005, 115 pages

c'est-à-dire l'homme politique ou le fonctionnaire. De plus en plus, c'est l'agent public qui est en situation de corrupteur »¹⁰⁰². En sociologie ou encore en science politique, elle est l'utilisation pour son profit personnel (avancement, argent, prestige), pour celui de son parti ou de son groupe, des facilités ou du pouvoir conférés par le statut politique ou le poste, occupés dans la fonction publique¹⁰⁰³. D'après le *Dictionnaire de vote*, la corruption est un phénomène qui transcende sociétés, régimes et systèmes et qui se manifeste à travers toute l'histoire de l'humanité¹⁰⁰⁴. Pour les anthropologues, la corruption est dépendante du contexte social, religieux et plus généralement culturel. La question devient pertinente lorsqu'on s'intéresse à la corruption politique, surtout si on prend une distance avec la définition juridique du concept "corruption". En science politique, les définitions peuvent être regroupées en trois approches : l'une par rapport à l'Etat, au service public, la fonction publique; la deuxième par rapport au marché; la troisième se situe par rapport à la notion d'intérêt général, de *public interest* :

- Corruption et normes publiques : la définition la plus acceptée est celle de J. S. Nye (1967, p. 419) qui écrit : « *Corruption is behaviour which deviates from the normal duties of a public role because of private regarding [...], pecuniary or status gains; or violates rules against the exercise of certain types of private – regarding influence. This includes such behaviour as bribery [...] nepotism [...] and misappropriation ...* »¹⁰⁰⁵.

- Corruption et marché : des économistes américains ont conceptualisé la corruption en termes d'échange : l'échange d'argent contre

¹⁰⁰² MENY Y., Corruption in PERRINEAU P., REYNIE D., (sous la dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, p. 267 pages

¹⁰⁰³ GRAWITZ M., *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz (7^{ème} édition), 2000, p. 96

¹⁰⁰⁴ MENY Y., op. cit., p. 267

¹⁰⁰⁵ Traduit en français : « La corruption est tout comportement qui s'écarte des devoirs civiques essentiels pour des raisons égoïstes ; lesquels devoirs peuvent se rapporter à l'argent ou au gain ; ou bien encore, la corruption est toute violation des règles et des lois et leur substitution par une certaine forme d'influence personnelle (égoïste). On peut citer entre autres les pots de vin, le népotisme (favoritisme) et la fraude ».

l'obtention de décisions politiques (*asset*), que des acteurs privés cherchent à obtenir (*demand*) et des agents publics sont disposés à vendre (*supply*) tout en évitant d'être pris (*liability*). Cette définition inspirée de la théorie du *Public choice* exprime que, toutes choses égales par ailleurs, tous les agents chercheront rationnellement à tirer avantage de leur position stratégique (*rent maximizing*) si s'ouvre une fenêtre d'opportunité. L'obtention de pots-de-vin, dessous-de-table et autre enveloppe témoignent de la pertinence de cette définition.

Au Bénin, en tant que marché de corruption « la douane et le port sont les principaux lieux d'institutionnalisation de la corruption au Bénin, où presque tous les services publics sont, de fait, privatisés »¹⁰⁰⁶. « La Direction générale du Port autonome de Cotonou est également l'un des postes les plus convoités par les cadres et constitue une chasse gardée pour les partis au pouvoir. Entre 1996 et 1999, quatre directeurs généraux se sont succédés à la tête du port de Cotonou, sur fond de scandales de corruption pour au moins deux d'entre eux, et de compétition entre partis politiques (au sein de la mouvance présidentielle) pour le contrôle de l'une des principales sources de leur financement au Bénin. De même, une affectation au commissariat ou à la brigade de gendarmerie du port est une faveur recherchée »¹⁰⁰⁷. « Le port et la douane représentent les lieux symboliques où l'Etat a échoué à mettre en application ses propres mesures de lutte contre la corruption et la fraude. Et pour cause. Le port est en effet l'une des principales sources du financement des activités politiques au Bénin »¹⁰⁰⁸. « Pour cela, l'octroi des concessions de terre-pleins pour servir de parcs de gestion de véhicules et autres marchandises en transit constitue une véritable filière de corruption et d'allégeance politique. Nombre de sociétés

¹⁰⁰⁶ BAKO-ARIFARI N., La corruption au port de Cotonou : douaniers et intermédiaires, *Politique africaine*, N°83, octobre 2001, p. 38

¹⁰⁰⁷ BAKO-ARIFARI N., op. cit., p. 5

¹⁰⁰⁸ BAKO-ARIFARI N., op. cit., p. 21

de gestion de ces parcs appartiennent soit à des membres du gouvernement, à des conseillers techniques du chef de l'Etat ou à des « hommes d'affaires » qui sont en même temps chefs de partis politiques de la mouvance présidentielle. Certains sont même en situation de monopole, notamment en ce qui concerne le parc-tampon dans l'enceinte portuaire, « affecté » à un chef de parti et bailleur de fonds de la campagne du président Kérékou lors des dernières élections présidentielles de mars 2001 »¹⁰⁰⁹. « Les principaux bénéficiaires de cette généralisation de régimes parallèles de taxation ou de cette corruption dans les marges de la douane sont les hommes politiques ou leurs protégés »¹⁰¹⁰.

- Corruption et intérêt général : Pour les tenants de cette approche, il faut insister sur la nécessité de réintroduire les valeurs qui sont censées présider à l'organisation de la société et de prendre en considération leur respect ou violation. Pour eux (Rogow et Laswell, 1966; Mény, 1992), la corruption est un comportement déviant caractérisé par l'assujettissement plus ou moins clandestin des intérêts privés à l'intérêt public. Les valeurs qui sont violées ne sont pas considérées comme transcendantales mais comme l'expression des idéaux d'une société donnée, une construction sociale qui s'exprime certes à travers le code pénal, mais pas seulement : les textes constitutionnels, les chartes des droits, les décisions de justice, voire « l'esprit des lois » constituent l'endroit positif de l'envers négatif qu'est la définition du délit. La corruption n'est pas que délit : c'est aussi la négation de principes tels que la transparence, l'égalité des citoyens devant la loi, ou l'impôt, le *due process of law*, etc.

¹⁰⁰⁹ BAKO-ARIFARI N., op. cit., p. 21

¹⁰¹⁰ BAKO-ARIFARI N., op. cit., p. 21. Lire aussi BAKO-ARIFARI N., « Ce n'est pas les papiers qu'on mange ! » : la corruption dans les transports, la douane et les corps de contrôle in BLUNDO G., de SARDAN J-P. O., (sous la dir.), *Etat et corruption en Afrique, une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Paris, APAD-Karthala, 2007, pp. 179-224

Pour Christoph Stückelberger, la corruption revêt différentes formes et peut avoir différents motifs¹⁰¹¹ :

- la corruption de la pauvreté – souvent la « petite corruption » (en anglais, « *petty corruption* ») est un phénomène engendré par la pauvreté (lorsque pendant des mois, les employés de l'Etat ne sont pas ou extrêmement peu payés).

- la corruption du pouvoir – en général la « grande corruption » (*grand corruption*) – tire sa source du désir de pouvoir, de l'appât du gain, du maintien au pouvoir et de l'acquisition d'une position économique.

- la corruption d'acquisition et la corruption d'accélération servent à obtenir des biens ou des services qui sans cela ne pourraient pas être obtenus, ou alors à un coût administratif beaucoup plus élevé ou hors des délais ou de la période légale souhaitée.

L'un des africanistes qui a mieux théorisé la corruption en Afrique en 7 thèses est l'anthropologue Jean-Pierre Olivier de Sardan¹⁰¹² :

- Thèse 1 : L'économie morale de la corruption en Afrique ne concerne pas seulement la corruption au sens strict du terme, mais le « complexe de la corruption », au sens large, qui inclut tout un ensemble de pratiques illicites, techniquement distinctes de la corruption, mais qui ont toutes en commun avec la corruption d'être associées à des fonctions étatiques, para-étatiques ou bureaucratiques, d'être en contradiction avec l'éthique officielle du « bien public » ou du « service public », de permettre des formes

¹⁰¹¹ STÜCKELBERGER C., *Lutte contre la corruption : Une tâche urgente pour les œuvres d'entraides, les missions et les Eglises*, http://www.ppp.ch/cms/IMG/LutteContreLaCorruption_1-00.pdf. (Consulté le 2 juillet 2009)

¹⁰¹² * OLIVIER de SARDAN J.-P., L'économie morale de la corruption en Afrique, *Politique africaine*, n° 63, octobre 1996, pp 97-116.

* BLUNDO G., OLIVIER de SARDAN J.-P., La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest in BLUNDO G., OLIVIER de SARDAN J.-P., (sous la dir.), *Etat et corruption en Afrique, une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Paris, APAD-Karthala, 2007, pp. 79-117

illégalles d'enrichissement, et d'user et d'abuser à cet effet de positions de pouvoir.

- Thèse 2 : La corruption (c'est-à-dire le « complexe de la corruption » est devenue, dans la quasi totalité des pays africains, un élément routinier du fonctionnement des appareils administratifs ou para-administratifs, du sommet à la base. A ce titre la corruption n'est ni marginale, ni sectorialisée, ni réprimée, elle est généralisée et banalisée.

- Thèse 3 : La stigmatisation de la corruption et les récriminations à son encontre sont un élément central de tous les discours, publics comme privés, à tous les niveaux de la société, et ont scandé toutes les étapes politiques depuis l'indépendance. La corruption est donc aussi dénoncée dans les mots qu'elle est pratiquée dans les faits.

- Thèse 4 : La stigmatisation verbale de la corruption ne débouche presque jamais sur des procédures judiciaires et des sanctions. « Dans ces conditions, le fonctionnement réel des appareils judiciaires nous introduit de plain-pied dans la problématique de l'Etat et de la démocratie. La crise de la justice est l'une des nombreuses manifestations de la crise de l'Etat en Afrique¹⁰¹³.

- Thèse 5 : La corruption est un processus cumulatif et expansionniste, peu réversible, qui se répand plutôt du haut vers le bas. Les facteurs qui favorisent sa diffusion ne peuvent être inversés pour produire sa répression.

- Thèse 6 : Il n'y a pas de corrélation évidente entre d'un côté l'ampleur de la corruption et de l'autre côté les types de régime politique, leurs degrés de despotisme, et leur efficacité économique.

- Thèse 7 : Les pratiques du complexe de la corruption, juridiquement condamnables et largement réprouvées, sont cependant considérées par ceux qui les mettent en œuvre comme légitimes, et bien souvent comme

¹⁰¹³ TIDJANI ALOU M., « La corruption dans le système judiciaire » in BLUNDO G., OLIVIER de SARDAN J.-P., (sous la dir.), *Etat et corruption en Afrique, une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Paris, APAD-Karthala, 2007, 374 pages.

n'étant pas de la corruption. Autrement dit, la frontière de fait entre ce qui relèverait de la corruption et ce qui n'en relèverait pas est fluctuante et dépend du contexte et de la position des acteurs.

De fait, la corruption électorale consiste pour les acteurs politiques à remettre à des électeurs qui promettent de leur accorder leur suffrage, des billets de banque ou autre objet matériel dans le cadre d'une campagne électorale. Pratique qui favorise les partis riches, elle s'installe et s'amplifie à la faveur de l'extrême pauvreté dans laquelle vivent les populations¹⁰¹⁴. Pour des juristes de droit public, elle peut se définir au sens large comme des manipulations illégitimes des préférences des électeurs par les partis politiques et les candidats, et au sens étroit, comme l'achat (corruption active) et ou la vente des voix des électeurs (corruption passive)¹⁰¹⁵. Selon la loi électorale anglaise de 1983¹⁰¹⁶, « toute personne versant de l'argent ou proposant un poste pour inciter à voter ou ne pas voter » fait de la corruption électorale. En effet, « depuis l'instauration de la démocratie, le vote et les élections ont été un terrain privilégié de la corruption. Elle constitue une forme particulière ou une modalité possible de la fraude électorale. [...] la corruption est souvent nécessaire à la fraude »¹⁰¹⁷. Un politologue malien dira qu' « *on ne peut pas concevoir la démocratie sans la corruption* »¹⁰¹⁸.

¹⁰¹⁴ KOLOGO O., *Les dons, phénomène anthropologique au cœur des élections au Burkina Faso: une analyse des comportements électoraux dans la ville de Ouagadougou*, mémoire de DEA de sciences politiques, Université de Ouagadougou, publié sur <http://www.memoireonline.com/06/08/1156/dons-phenomene-anthropologique-elections-burkina-faso.html>, consulté le 26 novembre 2009

¹⁰¹⁵ LOADA A. M-G., IBRIGA L. M., *Droit constitutionnel et institutions politiques, collection Précis de droit burkinabè*, Université de Ouagadougou, PADEG, 2007, pp 464-465.

¹⁰¹⁶ Representation of the people act 1983 – sect. 60, 113, 114, 115 cité par OWEN B., Les fraudes électorales, *Pouvoirs, Voter*, N°120, janvier 2007, p. 134

¹⁰¹⁷ MENY Y., Corruption in PERRINEAU P., REYNIE D., (sous la dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, p. 270

¹⁰¹⁸ B. C., Entretien accordé à nous, le 21 novembre 2009 à Kampala (Ouganda).

Si la corruption électorale peut être pensée comme un phénomène courant, nous soutenons l'idée qu'elle est aussi rattachable à l'ethnie, au terroir, etc. Il n'y a pas d'achat de conscience, de cartes d'électeur, de distribution d'argent sans la référence à la territorialisation. Ce postulat théorique est aussi empiriquement vérifié et fondé.

“Lors d'une échéance électorale, un enseignant de l'Université d'Abomey-Calavi et un douanier, tous originaires d'un même terroir sont en lice pour le même siège de députation. L'enseignant du supérieur interrogé confirme qu'ils ont distribué de l'argent mais le douanier ayant plus d'assise financière que lui a procédé à des démonstrations de force et s'en est sorti l' élu du terroir”.

Dans la même optique, Ramatou Idrissou, candidate non élue aux élections municipales de 2008 au Bénin disait :

J'ai perdu les élections, parce que je n'ai pas d'argent. Là où Issa Salifou Saley¹⁰¹⁹ passe, je ne pourrai y aller. Lorsque je vais dans un quartier pour sensibiliser, je donne à la fin dix mille francs aux populations, alors que lui, il donne dix fois et parfois vingt fois plus. Les populations ne cherchent que de l'argent. Je leur explique que je dors ici à Malanville, les assiste au quotidien dans mon activité professionnelle et que mon adversaire est à Cotonou ; mais ce n'est pas leur problème ça !¹⁰²⁰.

Un autre douanier membre des FCBE et originaire de Za-Kpota nous relate ce fait :

Pour la rentrée politique de notre formation politique, j'ai fait venir de mon village 150 personnes au stade de Goho (Abomey) et à qui j'ai payé le transport. A la fin des manifestations, je leur ai donné à manger. Mes courtiers électoraux m'ont demandé de leur donner encore de l'argent. J'ai fait sortir 200000F CFA et ils se le sont partagés.

¹⁰¹⁹ Un homme d'affaires et politicien béninois originaire de Malanville (Nord Bénin).

¹⁰²⁰ METODJO K. A., op. cit., pp. 101-102

A la veille des opérations électorales d'avril 2008, "les acteurs d'un parti politique ont distribué des vivres (riz, maïs, sel, etc.) et de l'argent (100F, 200F et au plus 500F) de maison en maison dans pratiquement tout le Zou"¹⁰²¹ pour acheter la conscience des électeurs.

D'autres preuves empiriques ont été relevées par des observateurs nationaux aux élections notamment celles des élections législatives de 2007¹⁰²². L'achat de conscience a été opéré par des acteurs politiques dans leur territorialité :

Dans l'Atlantique, nous pouvons citer : La maison Agbo où Célestine Adjanohoun a fait le 21 mars 2007 à Ouidah, un don de cinquante mille (50000) francs. Le 17 mars 2007 à Sô-Ava, la candidate Ahlonsou Amoudathou a distribué aux populations, des kilogrammes de maïs, de riz et des litres d'huile. Le 23 mars 2007, alors que la campagne a pris officiellement fin, M. Noutaï Nestor de la " Coalition pour un Bénin Emergent " a continué de distribuer aux responsables de chaque village de l'argent. Plusieurs manifestations de grande envergure ont été l'objet de démonstration de puissance financière. Il en est ainsi du candidat Houngnibo Lucien, le 18 mars 2007 à l'école primaire publique de Houègbo qui a distribué de l'argent publiquement ; idem de Valentin Houdé qui, lors de son passage dans le village Togoudo de Zè, le 23 mars 2007 à 18h a donné cinq cents mille (500.000) Francs. Le partage de cet argent a entraîné une rude bagarre au sein de la population. Sévérin Adjovi et Venance Gnigla eux aussi ont distribué de l'argent à la population, respectivement le 23 mars 2007 à Ouidah, non loin du fort français et le 23 mars également à Ouidah, entre la Basilique et le temple des pythons.

¹⁰²¹ Ce constat a été confirmé par un professeur de sociologie à l'UAC en avril 2008 et par un opérateur économique que nous avons interrogé à Abomey-Calavi, Gbétagbo, le 8 novembre 2009.

¹⁰²² ONG DHDP, *Radioscopie d'une élection. Rapport d'évaluation des élections législatives du 31 mars 2007*, Cotonou, juin 2007, pp. 23-24 (le rapport d'enquête a été fait sous la vigie de Maître Joseph Djogbenou).

Dans le Couffo, à Avedjin, le candidat Mohossou Moussou de l'Alliance Cauris pour le Changement a remis au cours d'un meeting géant à l'école primaire publique de Tohouhoué le 14 mars 2007, une somme de cent quinze mille (115.000) francs aux populations qui n'étaient pas satisfaites parce qu'elles en voulaient plus. A Doko, le 14 mars 2007, dans l'enceinte de l'école primaire publique de Nanome, le candidat Naboua Sossou des FCBE appuyé par Ernest Medewanou, Antoine Sossou et Zéhounou Moustapha a remis une somme de cent mille francs (100.000) francs. La population n'a pas manqué de poser aux militants la question de savoir, pourquoi Naboua était PSD hier, et aujourd'hui FCBE. Le 17 mars, le candidat de l'Alliance Cauris Pour le Changement a remis à la population à la fin de la séance de campagne, une somme de deux cents dix mille (210 000) francs.

Dans l'Ouémé, le 29 mars 2007, à partir de 21h10 mn, le candidat du PRD Augustin Ahouanvoebla a sillonné trois maisons où il a donné vingt mille francs dans chaque concession. Il s'agit des maisons Mitchozoundo, Dovoedo-Midinga. Quand il a constaté que des gens avertis l'ont surpris, il s'est retiré en laissant ses frères continuer le "porte à porte".

Dans le Borgou, les billets de banque ont abondamment circulé. Les partis politiques ou alliances de partis tels que : Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE), Union Pour la Relève (UPR), Forces Espoir, Alliance pour une Dynamique Démocratique (ADD), PRD, Restaurer l'Espoir, Alliance du Renouveau en sont les principaux auteurs. Plusieurs dizaines de portables avec carte SIM ont été aussi distribués par FCBE. Deux motos ont été offertes par l'UPR à Parakou, ainsi qu'une somme d'argent pour la réhabilitation d'une mosquée. L'UPR a également donné de l'argent pour la réfection d'une église du christianisme céleste à Banikanni.

Dans la logique politique, un homme politique implanté dans le Nord Bénin ne peut pas, sans qu'on ne le lui refuse, tenter de mettre en place une chaîne de corruption électorale au Centre ou au Sud Bénin, sans se heurter à des altercations. C'est ce qui explique donc la domiciliation de la corruption électorale. La corruption électorale circonscrite dans l'arène

socio-géographique n'est pas que l'apanage des nouvelles démocraties dans lesquelles le vote obéit à la fois à une logique déterministe et utilitariste. Les tentatives d'achat de votes existe aussi bien dans les grandes démocraties que sont la France, l'Italie, les Etats-Unis où « le parti démocrate achète le vote des immigrés naturalisés en échange d'argent ou d'emplois »¹⁰²³.

De la corruption électorale, on peut évoquer la fraude électorale qu'on pourrait également circonscrire dans des enjeux territoriaux. L'exemple suivant vécu par un politologue français dans un Etat africain (non nommé par l'auteur) est évocateur :

Le président sortant obtenait 40 % des suffrages dans la capitale et ce résultat allait en s'accroissant à mesure que l'on s'en éloignait. Les commentateurs ont expliqué cela par le fait que le président était un homme du Nord, et, sur le terrain, il apparaissait que tout ce qui était prévu par les institutions était en place. Mais en dehors de la capitale et des principales villes, rien ne fonctionnait. Le conseil de surveillance était sous le contrôle du chef de canton qui faisait la tournée des bureaux de vote et n'admettait à l'intérieur que ceux dont il souhaitait la présence. Notre présence dans une préfecture de province était connue, et notre visite aux trois principaux bureaux de vote lors de l'ouverture du scrutin devait être filmée par la télévision. Après le vote, la distance à parcourir nous a fait arriver après le décompte des suffrages dans les mêmes bureaux ; nous y étions attendus, le résultat indiquait des chiffres équilibrés, le président sortant arrivant en seconde position dans les trois bureaux. Il nous est alors venu à l'idée d'aller voir le résultat d'un autre bureau peu éloigné, où nous n'étions pas attendus – le résultat était très différent : plus de 90 % pour le président sortant. Il ne fait aucun doute que les élections n'étaient pas telles que nous les aurions souhaitées, mais

¹⁰²³ MENY Y., Corruption in PERRINEAU P., REYNIE D., (sous la dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, p. 270

ne pouvait-on les considérer déjà comme une étape vers des élections plus conformes aux normes démocratiques ?¹⁰²⁴

Il ne s'agit là que d'une hypothèse de fraude électorale vraisemblablement raliée au fait territorial qui ne peut être vérifiée par d'autres recherches plus minutieuses puisque la présente étude ne couvre pas tous les champs possibles de ce qu'on pourrait appeler le cadre pratique de la fraude électorale : inscription sur des listes électorales manuelles et informatisées, « bourrage » des urnes, falsification des émargements sur la liste électorale, modification des procès-verbaux, contentieux électoral, etc.

En outre, la problématique de la corruption électorale pose à part entière celle du financement des élections par les partis politiques en Afrique. Si le financement public des partis politiques en se basant sur leur représentativité à l'Assemblée Nationale est une solution adéquate, elle permet de développer de nouvelles stratégies de corruptions politique et électorale. En fait, les partis politiques ne disposent pas de contributions de leurs militants (qui, a priori, n'existent pas et se constituent à la veille d'une élection en force agissante), des dons sont offerts à eux par des hommes d'affaires, des multinationales et autres philanthropes et ce, pour pouvoir supporter le coût onéreux et vertigineux des campagnes électorales. Comme *feedback*, les gouvernants sont enclins à la corruption en termes de gratification, de détournement, d'absence de contrôle, de faveurs, etc. « Cette sorte de marchandisation de la démocratie est stigmatisée par tous les discours officiels, les textes juridiques encadrant les élections. Cependant, tous les acteurs de ces transactions électorales y trouvent leur compte : les candidats politiques comme les électeurs citoyens »¹⁰²⁵. Allmand S. dira qu'« un système d'échanges interpersonnels non

¹⁰²⁴ OWEN B., Les fraudes électorales, *Pouvoirs, Voter*, N°120, janvier 2007, p. 140

¹⁰²⁵ BANEGAS R., Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin, *Politique Africaine*, n° 69, Mars 1998, pp. 76-77.

marchands de biens et de services échappant à tout encadrement juridique entre agents disposant des ressources inégales »¹⁰²⁶ est ce qui régit la relation clientélaire politique. Quant à Daniel Gaxie, il "décèle dans le vote une transaction" c'est-à-dire que « le vote est le produit d'une adéquation plus ou moins stable entre la perception d'un candidat ou d'un parti (relativement à ses concurrents) et des croyances de l'électeur telles qu'elles se sont construites à travers l'histoire personnelle de l'électeur et l'histoire du marché politique sur lequel il intervient »¹⁰²⁷.

« Au plan théorique, [...] Les relations de corruption sont individuelles et secrètes par nature, alors que les relations de clientèle sont bien connues du public et souvent approuvées par lui comme une manière normale de faire. Les pratiques de corruption sont illégales, tandis que les pratiques clientélares, le plus souvent, ne le sont pas. On ne retrouve pas non plus dans la relation de corruption les caractéristiques essentielles de la relation clientélaire telles que l'inégalité et la subordination hiérarchique entre les parties, ou l'investissement affectif et l'importance du lien interpersonnel »¹⁰²⁸. Il n'est pas sans savoir que le don devienne un instrument au service de la corruption et que l'échange secrété par le don renchérit le clientélisme politique, le tout organisé au niveau d'une sphère territoriale soit l'ethnoclientélisme.

Chercher à expliquer les effets de l'économie sur le vote est une entreprise intellectuelle très délicate car « les jugements économiques subjectifs influencent les préférences électorales, sans qu'on puisse cependant être sûr de la dimension qui est dominante »¹⁰²⁹. Etablir une corrélation entre

¹⁰²⁶ ALLMAND S., Entre l'intérêt et le don, *Revue sciences humaines*, n° 93, avril 1999, pp19-27 (21).

¹⁰²⁷ GAXIE D., Le vote comme disposition et comme transaction, in GAXIE D., (sous la dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la fondation nationale de sciences politiques, 2ème édition, 1989, p 20.

¹⁰²⁸ KOLOGO O., op. cit., <http://www.memoireonline.com/06/08/1156/dons-phenomene-anthropologique-elections-burkina-faso.html>, consulté le 26 novembre 2009

¹⁰²⁹ LEWIS-BECK M., op. cit., p. 243

vote ethnique et produit économique s'avère être un projet scientifique qui n'exclut aucun déterminant même si nous mettons essentiellement l'accent sur le vote individuel qui fait appel à des stratégies utilitaristes que le vote communautaire. Autrement dit, le vote ethnique a une explication économique qui va de la simple raison de subsistance (pauvreté) à des phénomènes très complexes tels que le don électoral, l'échange, le clientélisme, l'ethnoclientélisme et la corruption. L'homme politique et l'électeur ancrent leur comportement économique dans l'habitus d'un appareillage électoral qui s'exclue.

En outre, l'analyse sociologique du vote ethnique nous amène à nous poser la question de savoir si l'électeur qui fait un vote ethnique n'inscrit-il pas son acte électoral dans un idéal rationnel ? Le chercheur en sciences sociales et politiques peut-il parler d'une instabilité du comportement électoral dans un contexte d'ethnicité politique ? Et dans quelle mesure, la socialisation politique peut-elle induire un vote politique ?

CHAPITRE 2 : LA VOLATILITE DU VOTE ETHNIQUE ET PERSPECTIVES POUR UNE SOCIALISATION POLITIQUE

Le présent travail de recherche a pour ambition première d'expliquer les fondements du vote ethnique, de rechercher la légitimation de l'offre électorale qu'elle soit déterministe ou interactionniste par rapport au fait ethnique. Mais, il ne s'agit pas d'un sociologisme politique de l'ethnicité c'est-à-dire qu'il n'a pas pour finalité de conclure que le comportement électoral du citoyen béninois est typiquement ethnique ou ethnorégionaliste puisque l'électeur observe une marge de manœuvre¹⁰³⁰. Face à la dynamique même du comportement électoral, tout observateur du champ électoral ne peut avoir d'autres positions que de mettre également l'accent sur la volatilité électorale en rapport avec le vote ethnique. La théorie de l'identification partisane¹⁰³¹ est soit remise en cause, soit nuancée¹⁰³².

De fait, nous abordons à partir des approches sociologiques (de types qualitatif et quantitatif) la question de la rationalité électorale de type ethnique (Section 1) et explorons la capacité du juge constitutionnel béninois à endiguer le comportement électoral de type ethnique ainsi que la question de socialisation (Section 2).

¹⁰³⁰ Ce travail n'échappe donc pas à la relativité scientifique que nécessite une étude empirique sur le vote ethnique.

¹⁰³¹ On entend par identification partisane le fait pour un individu ou pour un groupe de s'identifier à un parti ou de reconnaître en lui le meilleur défenseur de ses intérêts et/ou de ses opinions. Il s'agit d'un « attachement affectif de l'électeur au groupe de référence. (...) Son vote s'apparente à un acte de foi, cf. MAYER N., PERRINEAU P., *Les comportements politiques*, Paris, A. Colin, coll. Cursus, 1992, pp. 60-61

¹⁰³² Cf. CAMPBELL A., CONVERSE P., MILLER W., STOKES D., *The American voter*, New York, John Wiley and Sons, 1960 cités par GRUNBERG G., L'instabilité du comportement électoral, in GAXIE D. (sous la dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la fondation nationale de sciences politiques, 2ème édition, 1989, pp 418-446. Il s'agit de l'approche dominante de l'équipe du Survey Research Center de Michigan ou paradigme de Michigan qui est centré sur l'identification partisane (A cet effet, on peut lire BUTLER D., STOKES D. (1969), *Political change in Britain*, New York, Saint Martin's Press, 2^{ème} édition, 1974). Autrement dit, si le vote ethnique peut être analysé comme répondant à ce paradigme il est à noter qu'il n'explique pas à lui seul le comportement électoral du citoyen béninois.

SECTION 1 : LA RATIONALITE DU VOTE ETHNIQUE

La question de « rationalité »¹⁰³³ a toujours fait objet de débats entre les spécialistes des sciences sociales tels que les sociologues et les politologues autour des faits sociaux tels que le mariage, le don, la corruption, le vote, etc. Elle vient pour nuancer les logiques déterministes qui soutiennent que des systèmes de valeurs déterminent l'action individuelle. La société n'est donc pas une totalité ou ensemble structuré. Il n'existe pas non plus de système unifié de valeurs. La société est donc produite par les actions des individus (la perspective sociologique actionniste) et ces actions sociales réciproques sont en interaction (la perspective interactionniste). La perspective actionniste ou interactionniste place donc l'individu au centre de l'analyse sociologique pour comprendre les logiques stratégiques ou cognitives des acteurs. Elles ont pour préoccupation commune de relativiser le poids des structures sociales dans la conduite des individus et de souligner avec force les marges de manœuvre dont ils disposent, les stratégies et les calculs qu'ils élaborent lorsqu'ils entrent en relation avec leurs semblables. Les politologues parlent spécifiquement de la théorie de l'électeur rationnel. Dans le cas de l'étude sur le vote, l'analyse théorique reste identique qu'il s'agit de la perspective interactionniste ou de la théorie de l'électeur rationnel. Il urge de comprendre si le vote ethnique n'est-il pas aussi un vote rationnel basé sur des calculs individuels ? De quelle marge de liberté dispose l'électeur pour agir de la sorte? (Paragraphe 1). Le vote ethnique dont on parle tant n'est-il pas une probabilité c'est-à-dire que l'électeur l'utilise comme une théorie de jeu? (Paragraphe 2).

¹⁰³³ Nous parlons ici de rationalité individuelle qui peut être de type social, économique ou de quelle autre nature.

Paragraphe 1 : Le modèle de l'électeur rationnel

La théorie de l'électeur rationnel ne vient pas contredire celle de l'électeur déterministe même s'il est prédominant dans l'analyse électorale. Cette théorie permet de lire les préférences électorales non pas en termes de choix collectifs mais plutôt en rationalité individuelle. Le vote ethnique peut donc être interprété comme une rationalité démocratique. De ce fait, nous mettons en exergue le modèle de l'électeur rationnel à partir du choix rationnel de l'acte de vote (A) et de l'électeur non conformiste vis-à-vis du comportement électoral ethnique (B).

A- Le vote ethnique, un choix rationnel

Dans le paradigme de la sociologie actionniste et interactionniste, plusieurs théories permettent de saisir la rationalité de l'individu. En effet, le sociologue français Raymond Boudon élabore la théorie de « l'individualisme méthodologique ». On ne peut expliquer les phénomènes sociaux qu'à condition de partir des individus, de leurs motivations et de leurs actions. L'action d'un individu est rationnelle, nous dit-il, si celui-ci « a de bonnes raisons d'agir », étant orienté par un intérêt, une valeur ou même la tradition. Il considère que les individus adoptent des stratégies en fonction de l'environnement économique, institutionnel, historique etc. Mais, en aucun cas, cet environnement ne peut déterminer une action qui reste la conséquence d'un choix individuel.

L'analyse stratégique qui désigne aujourd'hui dans la sociologie française, un courant de pensée qui met l'accent sur les calculs, les prises de décision concrètes des acteurs au sein de l'environnement dans lequel ils évoluent, s'est développée à partir des années 1960 avec les travaux de Michel Crozier et de Erhard Friedberg (sociologue autrichien) et en particulier de leur ouvrage « *L'acteur et le système* »¹⁰³⁴. A la question « L'individu est-il libre ou contraint ? », les auteurs se situent prudemment du côté de l'acteur

¹⁰³⁴ Ce courant a donné naissance à la sociologie des organisations.

et de ses raisons. Ils considèrent que la « marge de liberté » de l'acteur doit être mesurée concrètement en situation. « Au lieu d'exagérer la liberté et la rationalité de l'acteur pour ensuite la restreindre arbitrairement, ne serait-il pas plus efficace et aussi plus réaliste de renverser la démarche pour essayer de reconstruire la liberté et la rationalité, toujours limitées et contingentes de l'acteur, en reliant sa conduite au contexte dans lequel on l'observe, et pour proposer à partir de là une interprétation des mécanismes concrets de réduction eux aussi toujours contingents, qui maintiennent l'organisation comme un ensemble intégré ? »¹⁰³⁵. Pour ces auteurs, l'individu « rationnel » est inséré dans des relations de « pouvoir ». Il met en œuvre des « stratégies », même si sa rationalité est limitée par l'imperfection des informations dont il dispose. Il cherche à accroître sa « marge de manœuvre » et à limiter celle des autres en leur imposant des règles qui rendent leurs comportements plus prévisibles.

Une autre approche est celle de la Sociologie de l'expérience. Disciple de Alain Touraine, François Dubet considère que l'action sociale s'avère dans la société contemporaine moins prédéterminée que dans les sociétés traditionnelles puisque les instances de socialisation (famille, école, travail, religion...) apparaissent moins à même d'imposer à l'acteur l'endossement d'un rôle social. L'acteur social traverse tout au long de son existence une multitude d'expériences qui l'obligent à opérer une sorte de distanciation vis-à-vis de lui-même. L'expérience sociale signifie « des conduites individuelles et collectives dominées par l'hétérogénéité de leurs principes constitutifs, et par l'activité des individus qui doivent construire le sens de leurs pratiques au sein de cette même hétérogénéité »¹⁰³⁶. De ces théories sociologiques, l'invariant est que l'individu fonde le jeu des acteurs soit parce qu'il a des raisons d'agir, soit parce qu'il met en œuvre des stratégies

¹⁰³⁵ CROZIER M., FRIEDBERG E., *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977, p. 54

¹⁰³⁶ DUBET F., *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 1994, page 15

ou il capitalise des expériences qui lui permettent d'agir en société. En ce sens, un électeur rationnel peut-il faire un vote ethnique?

En science politique, la théorie de l'électeur rationnel élaborée par des politologues américains et anglais¹⁰³⁷ permet de relativiser le vote déterministe. Les identités partisans sont en crise. La volatilité électorale peut s'observer dans les cas suivants :

- une proportion décroissante d'électeurs à une identification psychologique forte et durable à un parti;
- l'identification partisane détermine de moins en moins directement le vote;
- l'étiquette partisane des candidats joue un rôle de moins en moins grand parmi les critères qui guident le choix des électeurs;
- les citoyens ont des attitudes de plus en plus négatives à l'égard des partis;
- l'identification partisane se transmet de moins en moins fréquemment de génération en génération.

L'électeur peut alors faire une critique des actions politiques et se décider à voter pour tel ou tel candidat. "Il se fonde sur l'hypothèse d'un électeur « rationnel » ou du moins doté d'une forte propension à se déplacer dans l'espace politique au gré des consultations électorales. [...]. À chaque élection une frange croissante d'électeurs ferait son choix non plus en fonction de ses appartenances sociales et/ou politiques mais selon l'offre politique du moment et la conjoncture, un peu comme un consommateur sélectionne, parmi des produits concurrents, celui qui satisfait le plus complètement ses exigences. Le profil de ce « nouvel électeur » correspondrait à celui de groupes sociaux cultivés et intéressés par la politique, dotés, par conséquent, d'une compétence politique propre à leur

¹⁰³⁷ NIE N., VERBA S., PETROCIK J., *The changing American voter*, Cambridge, Mass, Harvard University Press, 1976

faire apprécier au cas par cas les « raisons » de choisir tel ou tel candidat”¹⁰³⁸. La mobilité électorale¹⁰³⁹ du citoyen entre diverses consultations électorales permet donc de dire que cet électeur est rationnel. « L'électeur flottant semble faire preuve d'une certaine apathie politique qui, plus que la déception éventuelle à l'égard du parti dont il est le plus proche, est à l'origine de cette déviance qu'est son instabilité électorale »¹⁰⁴⁰.

Une autre mouture de cette théorie est abordée par Marc Montoussé et Gilles Renouard. L'hypothèse de base est que l'électeur est rationnel et qu'il cherche à maximiser son utilité en votant pour le candidat dont l'action lui sera le plus bénéfique. Son choix dépend de l'enjeu des élections, des programmes des candidats et, bien de leur crédibilité. La volatilité électorale est alors expliquée par l'existence de ce type d'électeurs qui ne se sentent pas prisonniers d'un parti mais choisissent leur candidat en fonction des avantages qu'il peut procurer¹⁰⁴¹. De fait, « il est clair que les électeurs qui

¹⁰³⁸ MAYER N., BOY D., Les « variables lourdes » en sociologie électorale, *Enquête, Débats et controverses*, 1997, [En ligne], mis en ligne le 10 décembre 2008. URL : <http://enquete.revues.org/document1133.html>. Consulté le 21 août 2009.

¹⁰³⁹ Nous sommes du même avis que les politologues qui doutent du fait que la simple mobilité électorale entre deux élections explique le vote rationnel. Toutefois, nous pensons qu'une rationalité peut amener un électeur à effectuer une mobilité. Lire également les critiques de :

* BALME R., Electeur rationnel in PERRINEAU P., REYNIE D., (sous la dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, pp. 340-348

* JAFFRE J., CHICHE J., Mobilité, volatilité, perplexité in BOY D., MAYER N. (sous la dir.), *L'électeur à ses raisons*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1997, pp. 285-325. Il conclut que « l'électeur rationnel répond fort peu à cet idéal-type de l'électeur rationnel. Avant tout, il conteste le système politique et social et se montre tenté par le vote extrémiste, ce qui constitue l'une des marques du comportement électoral en France au milieu des années quatre-vingt-dix » (p. 293).

* BOY D., DUPOIRIER E., L'électeur est-il stratège?, CEVIPOF, *L'électeur français en questions*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990, pp. 175-196

¹⁰⁴⁰ GRUNBERG G., L'instabilité du comportement électoral, in GAXIE D. (sous la dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la fondation nationale de sciences politiques, 2ème édition, 1989, p. 423

¹⁰⁴¹ MONTOUSSE M., RENOUEAU G., *100 fiches pour comprendre la sociologie*, Rome, Editions Bréal, 1997, p. 226. Cependant, cette approche qui s'inspire largement de l'individualisme méthodologique peut être relativisée dans le contexte béninois où des candidats ayant réalisé des performances économiques échouent aux élections (cas de Nicéphore Soglo aux élections présidentielles de 1996, malgré qu'il a redressé l'économie béninoise suite à la crise économique et sociale des années 1990).

ont le sentiment que la situation économique du pays s'est détériorée au cours de l'année qui vient de s'écouler, sont nettement plus enclins à voter contre le président ou son parti. Ce qui se dégage de ces résultats est une conception rétributive du vote économique. Si les électeurs voient que l'économie se porte bien, ils tendront à favoriser les sortants. Sinon ils voteront contre eux. Cette décision peut être considérée comme « rationnelle », dans la mesure où elle implique un certain calcul mental, mais sans nécessairement exiger un astreignant social coût-bénéfices »¹⁰⁴².

Selon le *Dictionnaire du vote*, « l'électeur rationnel peut être défini comme celui qui fonde son comportement de vote sur son utilité, c'est-à-dire sur la satisfaction qu'il tire de celui-ci. Cela implique 1) qu'il vote pour le parti ou le candidat qui lui procure l'utilité la plus importante; 2) qu'il vote si son comportement peut affecter l'issue de l'élection et 3) qu'il vote si l'utilité de son vote excède le coût de celui-ci »¹⁰⁴³.

A la lumière de cette exploration théorique et en dépit des critiques apportées par des politologues au choix rationnel, on peut soutenir l'idée selon laquelle le vote ethnique est un vote rationnel. Un électeur peut bien faire des calculs individuels, définir des stratégies propres à lui pour voter pour le candidat de son ethnie. La rationalité induit indubitablement des données individuelles, stratégiques, des calculs et d'intérêts personnels.

Les hommes politiques viennent ici nous voir et nous promettent beaucoup de choses. Mais après les élections, nous ne les voyons plus ; ils disparaissent pour ne réapparaître qu'à la prochaine élection. Nous ne savons plus qui dit vrai. Ici à Kotocoli [commune de Grand-Popo, Nda], la voie qui mène au goudron [route principale bitumée] n'est pas praticable pendant les deux saisons de pluies. Ils nous ont, à chaque élection, rassurés qu'ils trouveront une solution.

¹⁰⁴² LEWIS-BECK M., op. cit., pp. 240-241

¹⁰⁴³ BALME R., op. cit., p. 341 (au-delà de cette définition, y voir plus de clarification et approches mathématiques et économique du choix rationnel).

Tout le village attend toujours. Mais comme il faut voter pour quelqu'un, on choisit nos fils. D'ailleurs, c'est la chambre qu'on balaie avant le salon. L'enfant du village, lui au moins, il reviendra sans cesse ici et on lui demandera toujours des comptes¹⁰⁴⁴.

On peut aussi voter pour un candidat de son ethnie parce qu'on y attend une promotion politique¹⁰⁴⁵. De plus, un électeur peut voter pour le candidat de son ethnie sans pour autant faire un vote ethnique :

Je vote pour Soglo pas parce qu'il est de mon ethnie mais parce que je crois en son programme et ses compétences approuvées¹⁰⁴⁶.

Il convient donc de relativiser voire de rejeter cette thèse du publiciste togolais Atta Mensan Ajavon Zeus¹⁰⁴⁷ : le vote ethnique est « un vote irrationnel, or la démocratie c'est le rationnel. On réfléchit, on raisonne en démocratie pour améliorer et envisager le développement. Mais quand je vote pour quelqu'un uniquement parce qu'il est mon frère cela n'a aucun sens ». Le vote ethnique ne relève pas d'une certaine irrationalité en dépit des critères de choix de l'électeur.

Cependant, « le problème d'un modèle d'« électeur rationnel » concurrençant les modèles déterministes n'est pas pour autant réglé. [...] Autrement dit, le modèle déterministe garde sa pertinence pour expliquer la

¹⁰⁴⁴ Exemple rapporté par METHODJO K. A., *Devenir maire en Afrique : Décentralisation et notabilités locales au Bénin*, Paris, l'Harmattan, 2008, p. 45 (Le vote préférentiel pour le fils du terroir répond ce faisant à une quête de représentants politiques responsables, à qui les habitants pourraient demander, dans le cas échéant, des comptes).

¹⁰⁴⁵ La promotion politique n'a pas qu'un impact financier sur celui qui a été promu. Il y a également son statut social et sa légitimité populaire qui en dépend.

¹⁰⁴⁶ Entretien avec un ressortissant fon, titulaire d'une maîtrise en sciences juridiques, octobre 2009.

¹⁰⁴⁷ M. Atta Mensan Ajavon ZEUS, enseignant de droit public à l'Université de Lomé et ancien député à l'Assemblée Nationale. Cf. Republicoftogo.com, « Le vote ethnique est irrationnel », Forum Togolais de la société civile pour le développement, journée de réflexion sur le thème « *Les votes ethniques et claniques en Afrique. Quelles conséquences sur la démocratie ? Le cas du Togo* »,

<http://www.republicoftogo.com/central.php?o=5&s=1&d=3&i=1871>, Publié le 28 mars 2008.

répartition de l'électorat en deux blocs, [...]. Mais aux marges du système on trouve des preuves empiriques, chez des électeurs instruits et politisés, d'un autre modèle explicatif du vote, où l'offre et la conjoncture électorale semblent avoir une influence accrue »¹⁰⁴⁸. « La mise en valeur de déterminations « lourdes », notamment l'appartenance à une classe ou à un groupe social soudés par un ensemble d'intérêts cohérents, a conduit à relativiser à l'extrême la part des choix personnels dans l'acte de vote; à la limite, des auteurs ont pu avancer que l'orientation d'un vote était généralement le produit direct de ces déterminations, tout se passant en pratique comme si la classe ou le groupe – et non l'individu lui-même – décidait de cette orientation »¹⁰⁴⁹. Jérôme Jaffré et Jean Chiché diront que « mobilité, volatilité et perplexité sont trois composantes majeures du choix électoral. Mais, elles demeurent des comportements minoritaires de l'électorat et ne suffisent pas davantage à faire basculer le résultat des élections »¹⁰⁵⁰. L'analyse du choix rationnel du vote ethnique obéit à une telle théorisation. Cette même rationalité permet de s'intéresser aux électeurs qui font un choix autre qu'ethnique au sein de leur entité territoriale.

B- Le modèle de l'électeur non conformiste

Dans le genre littéraire, le conformisme est le respect étroit des idées et des usages établis de son milieu¹⁰⁵¹. En sciences sociales, c'est l'attitude d'acceptation plus ou moins consciente et spontanée des normes et

¹⁰⁴⁸ MAYER N., BOY D., Les « variables lourdes » en sociologie électorale, *Enquête, Débats et controverses*, 1997, [En ligne], mis en ligne le 10 décembre 2008. URL : <http://enquete.revues.org/document1133.html>. Consulté le 21 août 2009.

¹⁰⁴⁹ LAGROYE J., FRANÇOIS B., SAWICKI F., *Sociologie politique*, 4^{ème} édition revue et mis à jour, Paris, Presses de science politique et Dalloz, 2002, p. 357

¹⁰⁵⁰ JAFFRE J., CHICHE J., Mobilité, volatilité, perplexité in BOY D., MAYER N. (sous la dir.), *L'électeur a ses raisons*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1997, p. 325.

¹⁰⁵¹ MICROSOFT, *Encyclopédie Encarta*, CD Rom, 2006

modèles dominants dans la société¹⁰⁵². En ce sens, d'un point de vue de la finalité, le vote ethnique qu'il soit déterministe, économique ou rationnel est un comportement électoral conformiste. Littéralement, l'électeur qui ne fait pas un vote ethnique adopte donc un comportement non conformiste. Mais, Rocher G. apporte une clarification : adopter des valeurs et des conduites variantes ou déviantes ne signifie pas, pour tous ceux qui le font, une égale rupture avec les valeurs dominantes ou les modèles préférentiels¹⁰⁵³. De ce fait, le comportement électoral non conformiste n'est pas un comportement déviant¹⁰⁵⁴ par rapport aux systèmes de valeurs dominantes (logique déterministe). Nous conceptualisons l'électeur non conformiste comme un électeur rationnel puisque pour une raison ou pour une autre, il prend distance vis-à-vis du fait communautaire/ethnique pour opérer un vote non ethnique. C'est aussi un électeur dynamique car entre-deux-élections, il peut effectuer une mobilité électorale c'est-à-dire qu'il peut faire un vote ethnique et plus tard, un vote non ethnique et vice versa. L'électeur non conformiste est celui qui, malgré le poids de la société, fait un dépassement de l'ethnicité.

Dans les travaux des mathématiciens de décision Moulen J. et Dikko Lambo L., des hypothèses ont été posées sur les préférences d'un votant et peuvent être assimilées au modèle de l'électeur non conformiste : ce qui motive le vote d'un électeur, ce sont ses préférences sur les candidats ; chaque électeur vote en son âme et conscience et ne subit l'influence d'aucune tierce personne ; le vote sincère suppose que l'acte électoral posé

¹⁰⁵² GRAWITZ M., *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz (7^{ème} édition), 2000, p. 85

¹⁰⁵³ ROCHER G., *Introduction à la sociologie générale : l'action sociale*, Paris, Ed. HMH, 1968, p. 167

¹⁰⁵⁴ D'après l'*Encyclopédie universalis* (1993), la déviance est le comportement non conforme aux normes sociales et faisant l'objet d'une réprobation sociale.

est en conformité avec les préférences de son auteur¹⁰⁵⁵. Alors, pourquoi intéressons-nous à ce modèle d'électeur ?

En effet, ayant supervisé les élections présidentielles de 2006 (près d'un mois) pour le compte d'un organisme de la société civile, nous avons non seulement suivi les campagnes électorales, discuté avec les électeurs sur leurs préférences mais aussi les questionné lors de la nuit électorale sur les statistiques fournies par plusieurs bureaux de vote. Plus précisément à Abomey où nous étions, dans des bureaux de vote, si Léhady Soglo, fils du terroir ne vient pas en tête, c'est Boni Yayi (originaire des Collines et réclamé comme fils du Nord); dès fois même Boni Yayi dépasse de loin le fils du terroir. Alors que depuis 1991, Nicéphore Soglo a fait de ce département l'un de ses fiefs électoraux, nous nous sommes posé la question de savoir s'il s'agit d'une trahison politique de ses pairs si on croit à la transmission générationnelle? Pourquoi une rupture dans la fidélité électorale suivant la logique du terroir¹⁰⁵⁶?

Tableau N°46 : Scores électoraux des candidats Nicéphore Soglo, Léhady Soglo et Boni Yayi dans le Zou¹⁰⁵⁷

| Identité des candidats | Elect Pres. 1991 | Poids électoral en 1991 | Elect Pres. 1996 | Poids électoral en 1996 | Elect Pres. 2001 | Poids électoral en 2001 | Elect Pres. 2006 | Poids électoral en 2006 |
|------------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|
| SOGLO Léhady | - | - | - | - | - | - | 138245 | 29,73 |
| SOGLO Nicéphore | 128819 | 70,68 | 195193 | 70,16 | 265020 | 61,14 | - | - |
| YAYI Boni | - | - | - | - | - | - | 146231 | 31,45 |

Source : Calculs de scores électoraux sur la base des résultats officiels de la Cour Constitutionnelle, 2006

De nos investigations (approche qualitative avec pour choix de méthode, l'entretien libre), nous avons pu tirer la conclusion que sans être contre le

¹⁰⁵⁵ MOULEN J., DIFFO LAMBO L., *Théorie du vote : pouvoirs, procédures et prévisions*, Paris, Hermès science, 2001, 262 pages

¹⁰⁵⁶ Cf. théorie de l'identification partisane.

¹⁰⁵⁷ Il s'agit du Zou selon l'ancien découpage territorial.

fil du terroir, des électeurs ont fait objectivement leur choix en se fixant d'autres critères. En tenant compte des logiques politiques développées par des électeurs sur les candidats, on a pu recenser 15 critères comme ceux déterminants le choix de ces électeurs. Sans trahir le vœu secret de la population électorale, ces critères ont été groupés en critères subjectifs et objectifs.

Tableau N°47 : Critères de choix rationnels

| | CRITÈRES OBJECTIFS | CRITÈRES SUBJECTIFS |
|-------------------------|---|---|
| Items mentionnés | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions de vie ; - Développement local et national ; - Bonne gestion du pays ; - Accès aux crédits ; - Changement ; - Capacité/compétence ; - Education des enfants ; - Programme du candidat ; - Réalisation antérieure. | <ul style="list-style-type: none"> - Amour pour le candidat ; - Homme de paix/de parole ; - Comportement du candidat ; - Le plus offrant ; - Promesses du candidat - Fils du terroir. |

Source : Enquête de terrain, 2006

L'analyse de ce tableau révèle que cette catégorie d'électeurs non conformistes a fortement tenu compte de la "*Crédibilité*" de faire, de réaliser et de construire pour voter pour tel ou tel candidat. La finalité certaine de la mise en jeu de la crédibilité des candidats serait la nouvelle visibilité surtout économique qu'espèrent les béninois au lendemain de ces élections présidentielles. De même, on peut citer d'autres critères tels que "*le développement local et national*" et la "*Bonne gestion du pays*" qui évidemment seraient la conséquence de l'exercice des compétences du candidat optimisé.

De ce fait, des électeurs s'inscrivent dans une logique de rationalité sociale et économique pour faire le choix de leur candidat. Le suivi des consignes de vote n'est donc pas systématique pour tous les électeurs. Cela suppose que les citoyens ont un certain éveil civique et maturité politique qui leur permettent de faire le choix de leur candidat indépendamment des critères

fixés socialement. De même, cette détermination constitue un acquis pour la démocratie béninoise qui met en exergue plusieurs forces politiques, sociales et économiques. A partir de ce modèle de l'électeur non conformiste, on peut alors soutenir que le vote ethnique n'est qu'une probabilité.

Paragraphe 2 : La probabilité du vote ethnique

Le vote ethnique s'inscrit à la fois dans un paradigme déterministe et actionniste. De fait, le comportement électoral n'est pas statique mais dynamique. Quelle est la proportion d'électeurs interrogés enclins à faire un vote ethnique ? Les mathématiques de décision en l'occurrence le théorème de Bayès¹⁰⁵⁸ nous permettent de quantifier une telle proportion ou d'établir les liens de causalité permettant d'identifier des déterminants du vote ethnique. Ce théorème est important pour l'analyse électorale en ce sens que nombre de variables indépendantes entrent en ligne de compte pour l'explication du vote ethnique. Ceci permet d'appréhender la prévalence du vote ethnique, un peu comme le font les démographes et les épidémiologistes en mesurant la prévalence du VIH/SIDA ou celle contraceptive.

¹⁰⁵⁸ En général, le théorème de Bayès est utilisé lorsqu'on se retrouve dans un ensemble de causes possibles et d'effets possibles. « L'école *bayésienne* utilise les probabilités comme moyen de traduire numériquement un degré de connaissance (la théorie mathématique des probabilités n'oblige en effet nullement à associer celles-ci à des fréquences, qui n'en représentent qu'une *application* particulière résultant de la loi des grands nombres). Dans cette optique, le théorème de Bayes peut s'appliquer à toute proposition, quelle que soit la nature des variables et indépendamment de toute considération ontologique »

http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Th%C3%A9or%C3%A8me_de_Bayes&action=edit§ion=2. Le problème posé par le théorème de Bayès est le suivant : « rechercher pour un effet connu (événement observé), la probabilité qu'une cause donnée en soit l'origine », GIARD V., *Statistique appliquée à la gestion*. Editions Economica, 8^{ème} édition, 2003, version interactive, p. 101. Il peut donc s'appliquer au vote ethnique.

L'application de ce théorème nous amène à déterminer essentiellement deux éléments : la sensibilité¹⁰⁵⁹ (proportion des électeurs votant effectivement pour l'ethnie c'est-à-dire le vrai électeur du vote ethnique) et la spécificité (proportion d'électeurs ne votant pas l'ethnie). A l'évidence, ces différents indicateurs varient inévitablement selon le type et la nature des élections. Dans le langage mathématique, le vote ethnique est une fonction qui peut s'écrire de cette manière : $vote = f(ethnie)$ où le vote est la variable dépendante et l'ethnie, la variable explicative.

En outre, la régression logistique¹⁰⁶⁰ nous permet d'identifier les facteurs qui expliquent la portée de ces différents indicateurs (sensibilité et spécificité). Il y a un lien entre les variables dépendantes CHEZVS¹⁰⁶¹ et LOCAL¹⁰⁶² avec des variables explicatives si on note une différence significative au seuil de

¹⁰⁵⁹ Les termes de sensibilité (*sensitivity*) et spécificité (*specificity*) sont utilisés généralement dans les problèmes de diagnostic, particulièrement dans le domaine médical. La sensibilité d'une méthode de diagnostic indique la proportion de personnes malades correctement diagnostiquée par la méthode. La spécificité, au contraire, indique la proportion de sujets sains classés comme sains par la méthode de diagnostic (JENICEK M., CLÉROUX R., *Epidémiologie. Principes, techniques, applications*, Saint-Hyacinthe, Edisem; Paris, Maloine, 1993, 454 p.). Dans le domaine de l'évaluation, on considère qu'un indicateur est sensible lorsqu'il reflète effectivement les changements du phénomène étudié, et spécifique lorsqu'il ne mesure que les changements dans le phénomène étudié BERTRAND J., TSUI A., Introduction. Indicators for reproductive health program evaluation. in *Indicators for reproductive health program evaluation*, Chapel Hill : The Evaluation Project, 1995, pp. 4-39). Autrement dit, la sensibilité renseigne sur les "vrais-positifs" c'est-à-dire les électeurs qui font délibérément le vote ethnique tandis que la spécificité met en relief les "vrais-négatifs" c'est-à-dire les électeurs qui ne votent pas selon leur appartenance ethnique. Il reste donc deux portions d'électeurs "les faux-positifs" et les "faux-négatifs" qui sont des électeurs partisans ou non du vote ethnique et influencés par d'autres paramètres du comportement électoral.

¹⁰⁶⁰ La régression logistique est utile lorsque vous souhaitez être capable de prévoir la présence ou l'absence d'une caractéristique ou d'un résultat en fonction de certaines valeurs ou d'un ensemble de variables explicatives. Elle est similaire à la régression linéaire mais elle convient aux modèles dans lesquelles les variables sont dichotomiques. Les coefficients de la régression logistique peuvent servir à estimer des taux de probabilité pour chacune des variables indépendantes d'un modèle. La régression logistique s'applique à une plus large gamme de situations de recherche que l'analyse discriminante (cf. SPSS for Windows, version 16.0 © SPSS Inc, 1989-2007, Tous droits réservés).

¹⁰⁶¹ Q505 du questionnaire : Dans le cas des élections nationales, entre un candidat de chez vous (ethnie/région) et un autre qui ne l'est pas, pour qui préféreriez-vous voter?

¹⁰⁶² Q602 du questionnaire : Dans le cas des élections locales, entre un candidat de chez vous (ethnie/région) et un autre qui ne l'est pas, pour qui préféreriez-vous voter?

95%¹⁰⁶³. La probabilité du vote ethnique est alors calculée aussi bien pour les élections nationales (A) que pour les élections locales (B).

A- Le cas des élections nationales

On remarque que la sensibilité et la spécificité varient en fonction du type d'élection nationale.

Tableau N°48 : Sensibilité et spécificité des élections

| Elections | Sensibilité | Spécificité |
|-----------------------|--------------------|--------------------|
| Présidentielle | 0,29 | 0,23 |
| Législative | 0,54 | 0,44 |

Source : Enquête de terrain, 2009

La sensibilité est plus importante pour les élections législatives (0,54) que pour les élections présidentielles (0,29). C'est-à-dire que sur 10 électeurs, au moins 3 et 5 respectivement pour les élections présidentielles et législatives, sont "prédisposés" à voter en s'appesantissant sur leur appartenance ethnique. Qu'en est-il alors de la spécificité? Elle indique qu'au moins 2 et 4 électeurs (sur 10) respectivement pour les élections présidentielles et législatives, ne tiennent nullement compte de leur identité ethnique pour opérer leur choix. On peut alors dire que les enjeux électoraux déterminent le degré de sensibilité des électeurs. D'ailleurs, le tiers des électeurs interrogés dans le cadre de la présente recherche fait référence à l'ethnie qu'à la nation en ce qui concerne son appartenance au corps social¹⁰⁶⁴. Pour ce faire, il est important d'analyser le manifeste du fait ethnique dans le vote à travers le comportement de l'électeur.

¹⁰⁶³ Autrement dit, si p-value est < 5%, le résultat est significatif tandis que si p-value > 5%, pas de significativité

¹⁰⁶⁴ Cf. Identification ethnique au Bénin, première partie, Titre I, Chapitre Chapitre 2, section 2, paragraphe 2.

En utilisant la régression logistique, nous croisons la variable dépendante CHEZVS avec des variables explicatives comme KIETHI¹⁰⁶⁵, BAZETHN¹⁰⁶⁶, BAZREGI¹⁰⁶⁷, RECUARGT¹⁰⁶⁸ et PROCHE¹⁰⁶⁹. Ces variables explicatives ont été choisies en fonction du lien (possible) de causalité qu'il peut y avoir avec la variable CHEZVS. Le croisement à partir du logiciel *Epi Info 2000* donne :

**LOGISTIC CHEZVS = KIETHI BAZETHN BAZREGI RECUARGT PROCHE
PVALUE=95%**

Tableau N°49 : Unconditional Logistic Regression (cas des élections nationales)

| Term | Odds ¹⁰⁷⁰ Ratio | 95% C.I. | Coefficient | S. E. | Z-Statistic | P-Value |
|----------|-------------------------------|----------------|-------------|--------|-------------|---------|
| KIETHI | 1,0908 | 1,0240 1,1619 | 0,0869 | 0,0322 | 2,6952 | 0,0070 |
| BAZETHN | 10,7548 | 5,6868 20,3396 | 2,3754 | 0,3251 | 7,3062 | 0,0 |
| BAZREGI | 6,761 | 4,2084 10,8618 | 1,9112 | 0,2419 | 7,9012 | 0,0 |
| RECUARGT | 10,4663 | 1,8969 57,7487 | 2,3482 | 0,8714 | 2,6947 | 0,0070 |
| PROCHE | 4,6811 | 1,2388 17,6882 | 1,5435 | 0,6783 | 2,2757 | 0,0229 |
| Constant | - | - | -6,6226 | 1,0496 | -6,3095 | 0,0000 |

Source : Enquête de terrain, 2009

Il ressort de cette régression logistique que l'emprise ethnique de l'électeur est influencée significativement par plusieurs facteurs dont l'appartenance ethnique de l'électeur, la base ethnorégionale des partis politiques, la

¹⁰⁶⁵ Q503 du questionnaire : Quel candidat vous inspire le plus confiance (comme réponse : Celui qui est de votre ethnie) ?

¹⁰⁶⁶ Q509 du questionnaire : Sur quelle (s) base(s) se créent les partis politiques au Bénin (comme réponse : ethnie) ?

¹⁰⁶⁷ Q509 du questionnaire : Sur quelle (s) base(s) se créent les partis politiques au Bénin (comme réponse : région) ?

¹⁰⁶⁸ Q511 du questionnaire : Avez-vous reçu au moins une fois de l'argent/don dans le cadre des élections présidentielles ou législatives

¹⁰⁶⁹ Q712 du questionnaire : A la période post-électorale, on constate une ethnicisation de l'administration publique, êtes-vous fier de leur nomination parce qu'ils sont proches (même ethnie/même région) de vous (variable) ?

¹⁰⁷⁰ L'odds est encore appelé cote. Un OR au dessus de 1 est un facteur accentuant le phénomène étudié tandis qu'au dessous de 1, l'OR diminue l'effet du phénomène. C'est le rapport de la probabilité de l'évènement A sur celle de l'évènement non A.

corruption électorale et le clientélisme. Cette régression logistique confirme donc des hypothèses avancées dans ce travail.

B- Le cas des élections locales

Dans le cas des élections locales, la sensibilité des électeurs est plus considérable.

Tableau N°50 : Sensibilité et spécificité des élections locales (aux dires des enquêtés)

| Election | Sensibilité | Spécificité |
|----------|-------------|-------------|
| Locale | 0,89 | 0,02 |

Source : Enquête de terrain, 2009

Sur 10 électeurs, au moins 9 sont susceptibles de faire un vote ethnique tandis que moins d'un électeur adopte le comportement contraire. Il convient de ne pas occulter le caractère local de ces élections qui les expose à l'influence de l'ethnicité et de la territorialité. Ce qui permet d'affirmer une fois encore que le vote ethnique est à relativiser dès qu'on s'intéresse aux élections locales.

Dans le but de comprendre le comportement de l'électeur dans le cadre des élections locales, nous avons fait une régression logistique. Cette régression est faite entre la variable dépendante LOCAL¹⁰⁷¹ et les variables indépendantes ETHNICON¹⁰⁷², ETHECART¹⁰⁷³ et ARGDISTR¹⁰⁷⁴. Le croisement donne :

¹⁰⁷¹ Q602 du questionnaire : Dans le cas des élections locales, entre un candidat de chez vous (ethnie/région) et un autre qui ne l'est pas, pour qui préféreriez-vous voter?

¹⁰⁷² Q602 : Quel candidat vous inspire le plus confiance, celui qui est de votre ethnie?

¹⁰⁷³ Q607 : Trouvez-vous bien que les autres ethnies ou communautés présentes sur ici (terroir) soient écartées des affaires de la commune?

¹⁰⁷⁴ Q608 du questionnaire : Au moment des élections locales, trouvez-vous bien le fait que les candidats distribuent de l'argent ou des cadeaux?

LOGISTIC LOCAL = ETHNICON ETHECART ARGDISTR PVALUE=95%

Tableau N°51 : Unconditional Logistic Regression (cas des élections locales)

| Term | Odds Ratio | 95% | C.I. | Coefficient | S. E. | Z-Statistic | P-Value |
|-----------------|------------|-----------|------------|-------------|--------|-------------|---------|
| ETHNICON | 14318,9708 | 4812,7374 | 42602,1428 | 9,5693 | 0,5563 | 17,2019 | 0,0000 |
| ETHECART | 0,2500 | 0,1001 | 0,6243 | -1,3863 | 0,4670 | -2,9689 | 0,0030 |
| ARGDISTR | 5,6147 | 1,0731 | 29,3767 | 1,7254 | 0,8443 | 2,0436 | 0,0410 |
| Constant | - | - | - | -1,0687 | 0,8658 | -1,2344 | 0,2170 |

Source : Enquête de terrain, 2009

Le test indique une relation statistiquement significative avec la confiance de l'électeur pour le candidat de son ethnie, le don pendant les campagnes et l'exclusion d'acteurs originaires de groupes socioculturels différents de ceux du terroir. Dans la réalité des faits, les acteurs d'ethnies "écartées" de la gestion des affaires d'une commune donnée sont issus des ethnies non autochtones (dont les membres ne sont pas historiquement originaires de la localité considérée). Les autochtones imbus du poids démographique de leur ethnie comparativement aux autres choisissent aisément leur candidat. Toutefois, bien des candidats d'ethnies non autochtones ont été élus à l'issue des élections locales. Mais, leur élection même si elle n'est pas faite sous l'auspice de l'ethnicité, est la résurgence de la socialisation et de la sédentarisation de ces candidats.

On remarque qu'aussi bien pour les élections nationales et locales, que l'odds ratio des différentes variables explicatives est sensiblement supérieur à 1 à l'exception de la variable ETHECART (dans le cas des élections locales). Cela suppose que toutes ces variables sont des facteurs amplifiant le vote ethnique. Aussi, la sensibilité (des électeurs enquêtés) diminue-t-elle manifestement des élections locales aux élections nationales tandis que la spécificité évolue en dents de scie. Ces différentes évolutions mettent en relief, les enjeux que présente chaque type d'élection au regard de la territorialité qui, de par son caractère modulateur, influe sur les préférences

des électeurs. En effet, si les élections locales font référence au terroir, les élections nationales concernent un champ géographique plus vaste. De fait, pour les élections locales, la solidarité ethnique est plus prononcée dans ce sens qu'elle interpelle le suffrage d'acteurs sociaux pour la plupart d'un même terroir et pour des candidats d'ethnies généralement autochtones. Dans le cas des élections nationales, surtout législatives, même si les frontières de la solidarité ethnique ne sont pas estompées, elles sont beaucoup plus élastiques car elles font appel à un nombre plus important d'enjeux territoriaux (territoire plus vaste, aire culturelle, etc.). Les élections présidentielles couvrant toute l'étendue du territoire national et ce, pour élire un seul candidat on peut y comprendre pourquoi la probabilité du vote ethnique est plus faible que celle des élections législatives et locales. Les enjeux sont plus que multiples et le vote ethnique devient fluide surtout avec le jeu des acteurs et les réseaux sociaux qui interagissent. La solidarité ethnique devient à cet effet plurielle. On pourrait donc dire que "voter pour un candidat consiste à déclarer ses préférences sur l'ensemble des candidats"¹⁰⁷⁵. Et donc, la préférence de l'électeur n'est pas forcément statique d'un type d'élection à un autre.

Ici, le vote se manifeste comme « une simple procédure d'agrégation des préférences, qui, à partir des préférences individuelles des électeurs, construit la préférence collective ou sociale. Le résultat du vote est alors la préférence collective associée par la procédure d'agrégation aux votes des électeurs. Nous supposons que cette préférence collective est la relation de dominance classique du jeu »¹⁰⁷⁶. Dans ce travail, la dominance collective est la solidarité ethnique qui a pour résultat l'élection d'un candidat de l'ethnie. Cependant, la sensibilité et la spécificité (calculées pour les différentes élections) permettent de dire qu'il y a une diversité

¹⁰⁷⁵ DIFFO LAMBO L., MOULEN J., Quel pouvoir mesure-t-on dans un jeu de vote ? *Mathématiques & Sciences Humaines*, 38^e année, n° 152, 2000, pp. 27-47

¹⁰⁷⁶ DIFFO LAMBO L., MOULEN J., op. cit.

d'opinions des électeurs¹⁰⁷⁷. Le vote n'est donc pas qu'ethnique ; et s'il l'est, c'est en fonction des enjeux du scrutin. Et "l'objectif de chaque électeur est d'influencer le plus possible le résultat du vote représenté par une solution du jeu¹⁰⁷⁸". A partir de cette étude qui introduit une nouvelle dimension dans l'étude du vote au Bénin, il urge que des enquêtes par panel soient faites afin qu'on puisse identifier à partir d'un même échantillon la variabilité des comportements électoraux. C'est ce qui permettra de confirmer ou d'infirmer les diverses probabilités obtenues. Mais avant qu'une telle procédure d'enquêtes à variables lourdes ne soit mise en place, on peut retenir que le vote ethnique n'est pas statique, c'est-à-dire que le comportement électoral de type ethnique est instable. Sous un autre angle de la problématique de l'étude, nous nous interrogeons sur la capacité juridique du Constituant béninois face au vote ethnique.

¹⁰⁷⁷ Aucun des deux statistiques n'est égal à 1. Si la sensibilité est égale à 1, cela veut dire que tous les électeurs interrogés font un vote ethnique. Si la spécificité est égale à 1, cela veut dire qu'aucun des électeurs interrogés ne fait le vote ethnique. Nous ne sommes pas en présence de ces deux cas.

¹⁰⁷⁸ La solution du jeu est défini par DIFFO LAMBO Lawrence et MOULEN Joël, op. cit., comme un ensemble de candidats dont l'élection peut être raisonnablement attendue.

SECTION 2 : LE CONSTITUANT BÉNINOIS VIS-À-VIS DU VOTE ETHNIQUE ET ELEMENTS DE SOCIALISATION POLITIQUE

A la question, qui fait un vote ethnique au Bénin?, on répondrait que c'est l'électeur. A la limite, cette question ne mérite pas d'être posée puisqu'elle relève d'une évidence. Mais, cet électeur ayant le droit de saisine constitutionnelle se plaint-il dès qu'il constate que l'élection est empreinte d'ethnicité ? Ou s'agit-il d'un fait qui va de soi? (Paragraphe 1).

De même, le présent travail de recherche met en relief des instances de socialisation politique comme lieux d'apprentissage de la vie en société démocratique. « C'est le processus d'intériorisation par chacun des valeurs et des normes du groupe et de la société dont il est membre. C'est le processus d'acquisition des connaissances, des modèles, des valeurs, des symboles, bref les "manières de faire, de penser et de sentir" propres aux groupes et à la société où l'individu est appelé à vivre »¹⁰⁷⁹ (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : Le constituant béninois vis-à-vis du vote ethnique

D'un point de vue de la doctrine juridique, deux conceptions de la constitution se dégagent. Une définition juridique selon laquelle la constitution est l'ensemble des normes qui traduit le désir d'organisation rationnelle de l'Etat. Une définition politique qui traduit les valeurs et équilibre politique d'une société à un moment donné. L'opération constituante se présente alors comme un renouvellement de la fondation de l'Etat à effectuer avec le concours actif et conscient de la nation¹⁰⁸⁰. C'est l'acte fondateur de l'Etat, l'acte qui organise et structure l'Etat¹⁰⁸¹.

¹⁰⁷⁹<http://www.skyminds.net/economie-et-sociologie/les-activites-economiques-et-leur-cadre-social/la-socialisation-lhomme-en-tant-quetre-social/>, consulté le 11 décembre 2009

¹⁰⁸⁰ KPODAR A., De la nécessité des réformes constitutionnelle et institutionnelle: l'assemblée constituante est-elle une voie obligée?, Communication à la table ronde sur « *Au-delà des élections législatives: la problématique de la Démocratie, de l'Etat de droit et du redressement*

Son respect est garanti par un organe : la Cour constitutionnelle qui, est au Bénin « la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle. Elle juge de la constitutionnalité de la loi et garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés publiques. Elle est l'organe régulateur du fonctionnement des institutions et l'activité des pouvoirs publics »¹⁰⁸². En ce sens, elle joue un rôle déterminant dans l'organisation et la tenue des élections au Bénin (A). De ce fait, si le vote ethnique relève d'une approche comportementale, il est méthodique dans une démarche heuristique de faire appel à la juridiction afin de mettre en exergue la saisine constitutionnelle face à l'ethnicité politique (B).

A- La veille des élections nationales par la Cour Constitutionnelle

La compétence électorale du juge constitutionnel est très importante après celle classique de contrôle de la constitutionnalité des lois¹⁰⁸³. La Cour constitutionnelle du Bénin est compétente pour le contrôle des consultations électorales telles que le référendum, les élections présidentielles et législatives. Elle veille à leur régularité, statue sur les irrégularités et gère le contentieux électoral. Autrement dit, c'est le « chien de garde du jeu électoral »¹⁰⁸⁴.

économique », Groupe de Réflexion et d'Action pour le Dialogue, la Démocratie et le Développement (GRAD), en collaboration avec le National Endowment for Democracy (NED), 26 au 27 novembre 2008, rapport de travail publié sur <http://www.etiame.com/etiame799.htm>, consulté le 20 octobre 2010

¹⁰⁸¹ Conception partagée de la Constitution par les Professeurs Théodore HOLO et Martin BLEOU. Cf. BLEOU M., *La révision de la Constitution*, Conférence inaugurale de la Chaire UNESCO des Droits de la personne et de la Démocratie, Université d'Abomey-Calavi, 2007, 22 pages

¹⁰⁸² Article 114 de la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant *Constitution* de la République du Bénin, *Journal Officiel*, 102^e Année, n°1, 1^{er} janvier 1991, pp.2-19

¹⁰⁸³ ATANGANA AMOUGOU J-L., La constitutionnalisation du droit en Afrique : l'exemple de la création du conseil constitutionnel camerounais, *A.I.J.C.C.*, XIX, 2003, p.57

¹⁰⁸⁴ KOKOROKO D., Les élections disputées : réussites et échecs, *Pouvoirs* 2009/2, N° 129, p. 115-125.

En matière de consultations référendaires, la Cour constitutionnelle veille et statue sur la régularité du référendum et en proclame les résultats (articles 4, 117 de la Constitution et 68 de la Loi organique). Pour les élections présidentielles, elle veille à la régularité de l'élection du Président de la République, examine les réclamations, statue sur les irrégularités qu'elle aurait pu par elle-même relever, proclame les résultats du scrutin (articles 49 et 117 de la Constitution et 42 de la Loi organique). Au sujet des élections législatives, la haute juridiction gère le contentieux de l'élection des membres de l'Assemblée Nationale (articles 81, 117 de la Constitution et 52 de la Loi organique).

Le rôle de la Cour est si important pour une bonne marche des élections qu'« une disposition déclarée inconstitutionnelle ne peut être promulguée ni mise en application ». De plus, sa mission est très délicate dans la mesure où « les décisions de la Cour Constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours » (Article 124). L'organisation de scrutin, la transparence et l'équité dans les opérations électorales sont, entre autres, du ressort de la Cour constitutionnelle, qui depuis l'avènement de la démocratie, œuvre pour atteindre ses objectifs et réussir sa tâche. De ce fait, que peut le Constituant béninois pour réguler le comportement électoral ethnicisé?

B- Le pouvoir constituant limité dans l'appropriation du vote ethnique

Tout citoyen peut saisir la Cour Constitutionnelle sur la constitutionnalité des lois, soit directement, soit par la procédure de l'exception d'inconstitutionnalité invoquée dans une affaire qui le concerne devant une juridiction. Celle-ci doit surseoir jusqu'à la décision de la Cour Constitutionnelle qui doit intervenir dans un délai de trente jours (Article 122 de la Constitution). Cette disposition offre une tribune publique permettant au simple citoyen non impliqué dans la gestion du pouvoir politique de se prononcer sur le mode de gouvernance et sur les stratégies des acteurs

politiques. Conceptia D. Ouinsou dira que « le rôle d'institution de contre-pouvoirs assigné à la Cour constitutionnelle apparaît ainsi clairement au travers de ses attributions et l'on peut sans risque de se tromper affirmer aujourd'hui qu'elle accomplit cette mission avec dignité et dans le respect de la légalité constitutionnelle. C'est ce qui explique sa crédibilité pérenne au sein de l'opinion publique nationale et internationale. Le nombre de recours enregistrés depuis son installation, la qualité et la nature desdits recours, le nombre de décisions rendues depuis lors témoignent de la maturité et surtout de la volonté de notre peuple de conserver à tout prix cet acquis »¹⁰⁸⁵. Ainsi, en quoi les requêtes reçues par la Cour dans le cadre des élections ont-elles un lien avec des éléments tels que l'ethnie, la région, le terroir, en un mot l'ethnicité politique?

En effet, l'analyse des requêtes reçues par la Cour constitutionnelle pour les élections présidentielles et législatives depuis le renouveau démocratique jusqu'en 2007 révèle une quasi-absence de requêtes et donc, de décisions relatives au comportement électoral ethnique. Ceux qui saisissent la Cour constitutionnelle s'intéressent surtout à l'annulation des voix obtenues par un parti politique ou alliance de partis politiques, à la reprise des élections dans une circonscription électorale, à la contestation des résultats proclamés par la Cour, à l'attribution de siège, à la violation des enveloppes et manipulation des résultats de scrutin, à la poursuite de la campagne électorale après sa clôture, à l'invalidation de l'élection d'un candidat, au rejet d'une liste de candidature, etc. Le contenu de leurs requêtes ne fait pratiquement aucune référence à l'ethnicité; même les requêtes abordant les questions sensibles telles que la fraude électorale¹⁰⁸⁶, l'utilisation de

¹⁰⁸⁵ OUINSOU C. D., Le contrôle de constitutionnalité au Bénin, *Actes de la deuxième réunion préparatoire au symposium de Bamako : Les institutions de la démocratie et de l'Etat de droit (mars 2000)*, http://democratie.francophonie.org/article.php3?id_article=150&id_rubrique=154

¹⁰⁸⁶ Lire par exemple la requête (qui pourrait avoir un lien avec la territorialité) et la décision suivante : Décision EI - P 06 – 025 du 05 avril 2006 : CERCLE DE CONVICTION POUR UNE JEUNESSE ACTIVE (CCJA), KOSSOUHO Luc, HOUNGBO Herman

[...]

Considérant que par requête du 14 février 2006 enregistrée à son Secrétariat Général à la même date sous le numéro 0345/010/EL-P, le Cercle de Conviction pour une Jeunesse Active (CCJA) représentée par son Président, Monsieur Luc KOSSOUHO et son Secrétaire, Monsieur Herman HOUNGBO, forme un recours en « dénonciation de fraudes électorales » ;

Considérant que les requérants exposent qu'ils ont activement pris part aux opérations de recensement organisées par la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) à divers niveaux sur le territoire national ; qu'ils y ont « noté nombres d'irrégularités qui présagent très mal la période post-électorale » ; qu'ils développent que « conscient de la cette situation, le bureau du Cercle de Conviction pour une Jeunesse Active (CCJA) s'est réuni le 1^{er} février 2006, a analysé les faits et s'est fait le devoir moral de les transmettre aux institutions nobles ayant une grande part de responsabilité dans le processus électoral pour qu'elles prennent leur responsabilité » ; qu'il « s'agit des faits suivants :

- 15 jours de recensement au lieu de 17 jours prévus ;
- le non affichage des listes électorales à la fin de chaque opération de recensement dans le premier arrondissement ;
- envoi par la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) des agents recenseurs dans certaines zones qu'ils ne maîtrisent pas ;
- insuffisance des outils de recensement ;
- retrait sans pièce des cartes d'électeurs sur liste recommandée par certains représentants de parti;
- plusieurs agents recenseurs ne sont pas titulaires du BEPC tel que l'ont prévu les textes et sont de ce fait faciles à corrompre ne comprenant pas la portée de l'enjeu ;
- inscription massive des étrangers et de mineurs ;
- vol de matériels complets de recensement à certains postes » ;

qu'ils soutiennent qu' « au regard de ces irrégularités et conscient de ce que les élections sont de plus en plus source de contestation dans notre pays, le Cercle de Conviction pour une Jeunesse Active (CCJA) craignant le pire, préconise un arrêt systématique du processus électoral en cours quitte à observer un répit stratégique en vue d'une amélioration des conditions de déroulement de ce scrutin » ;

Considérant qu'un collectif est une personne morale qui doit, pour ester en justice, justifier de sa capacité juridique ; que le Cercle de Conviction pour une Jeunesse Active (CCJA) ne rapporte pas la preuve de sa capacité juridique ; qu'au surplus les articles 7 et 11 alinéas 3 et 4 de la Loi n° 2005 - 41 du 22 décembre 2005 portant suspension pour l'élection présidentielle de mars 2006, du recensement électoral national approfondi institué par la Loi n° 2005 - 14 du 28 juillet 2005 portant règles générales pour les élections en République du Bénin disposent respectivement : « *Les opérations de recensement électoral se déroulent de sept (07) heures à dix-sept (17) heures, sur une période de dix-sept (17) jours.*

Les listes issues des opérations de recensement sont affichées au jour le jour au lieu du recensement en un endroit visible et accessible.

Les réclamations en annulation, en inscription et en rectification sont reçues par la Commission électorale d'arrondissement dans un délai de quarante huit (48) heures après l'affichage.

La Commission électorale d'arrondissement examine sans délai les réclamations et apure les listes si les réclamations sont justifiées.

Les listes apurées sont immédiatement affichées dans les mêmes conditions que ci-dessus. » ;

« Sept (07) jours au plus tard après la clôture des opérations de recensement et de délivrance des cartes d'électeurs, les listes électorales sont affichées au siège de l'arrondissement, de l'ambassade ou du consulat concerné pendant dix (10) jours au moins. A compter de l'affichage des listes électorales, tout citoyen peut présenter une réclamation en inscription ou en radiation devant la Cour Constitutionnelle au plus tard quinze (15) jours précédant la date du scrutin » ; qu'il

logo¹⁰⁸⁷ ou autres enjeux relatifs à la territorialité. Or, il est bien possible de formuler des requêtes portant sur des faits tels que la corruption,

résulte de ces dispositions que tout citoyen peut demander l'apurement des listes électorales affichées au jour le jour par requête adressée à la Commission électorale d'arrondissement qui examine les réclamations, apure les listes électorales si les réclamations sont justifiées et procède à l'affichage des listes ainsi apurées ; que par ailleurs, tout citoyen peut encore présenter une réclamation en inscription ou en radiation devant la Cour Constitutionnelle au plus tard quinze (15) jours précédant la date du scrutin ; qu'il s'ensuit que la loi a donné au citoyen des garanties suffisantes pour faire procéder à l'apurement des listes électorales et ce, dans des délais bien déterminés ;

Considérant que s'agissant des listes électorales, les requérants n'ont ni rapporté la preuve de leurs allégations qui, au demeurant portent sur des faits imprécis, ni utilisé leur droit de réclamation dans les délais prescrits devant les commissions électorales d'arrondissement et devant la Cour Constitutionnelle ; que, dès lors, leur requête doit être rejetée ; et sans qu'il soit besoin de statuer sur les autres moyens ;

DECIDE:

Article 1^{er} : La requête du Cercle de Conviction pour une Jeunesse Active (CCJA) est rejetée. [...] (Source : République du Bénin, Cour constitutionnelle, *Recueil des décisions : Elections présidentielles, 2006*, p. 155)

¹⁰⁸⁷ Lire par exemple la requête (qui pourrait avoir un lien avec l'ethnicité) et la décision suivante : Décision - EI 95 - 009 du 17 mars 1995 : « Parti Du Renouveau Démocratique » (P.R.D.), Adrien HOUNGBEDJI.

La Cour Constitutionnelle,

Saisie d'une requête en date du 13 mars 1995, enregistrée au Secrétariat de la Cour le 14 mars 1995 sous le numéro 0349, par laquelle le « *Parti du Renouveau Démocratique* » (P.R.D.), Boîte postale n° 04-1157 à Cotonou, représenté par son Président, Monsieur Adrien HOUNGBEDJI, demande à la Cour de prononcer « *l'annulation et l'inconstitutionnalité de la carte du Bénin et le nom Nicéphore Dieudonné SOGLO choisis comme emblème ou insigne pour l'impression des bulletins du Parti la Renaissance du Bénin.* » ; [...]

Considérant que Monsieur Adrien HOUNGBEDJI développe :

* d'une part, que selon l'article 1er de la Constitution, l'Etat du Bénin est une République..., et donc la chose publique non susceptible d'appropriation par quelconque groupe, et que « *plus que son attribut, la carte du Bénin est la forme même de l'Etat Béninois* » ;

* d'autre part, que cette carte est le territoire de l'Etat Béninois, l'espace limité sur lequel les Autorités étatiques exercent une compétence exclusive et plénière, et ne saurait dès lors servir de logo (emblème ou insigne) à un parti politique ;

* enfin, que Monsieur Nicéphore Dieudonné SOGLO n'étant pas candidat aux élections législatives sur la liste du parti « *Renaissance du Bénin* » (R.B.), son nom, qui n'est ni un emblème, ni un insigne, ne saurait figurer sur aucun des bulletins de « *La Renaissance du Bénin* » ;

Qu'en conséquence, il demande de déclarer contraire à la Constitution l'utilisation de la carte du Bénin comme emblème par *la R.B.* et contraire à l'article 31 de la Loi n° 94-015 ci-dessus visée la mention du nom Nicéphore Dieudonné SOGLO qui figure sur tous les bulletins du parti "*La Renaissance du Bénin*" ;

Considérant que la R.B. dans son mémoire en défense en date du 16 mars 1995 soutient que la forme républicaine organisée par l'article 1er de la Constitution concerne l'exercice du pouvoir politique qu'aucun groupe ne peut s'approprier et "*qui est la chose de tous*" ; que cette forme républicaine ne "*visé nullement l'utilisation clé la carte du Bénin par les partis*"; que dans l'énumération de l'article 1er de la Constitution ne figure pas la carte du Bénin ; que, par ailleurs, l'article 31 de la Loi n° 94-015 ci-dessus citée ne mentionne pas la carte du Bénin au nombre des

l'ethnoclientélisme, le discours ethnorégionaliste des campagnes électorales comme source probable d'atteinte à l'unité nationale. Mais, ceci n'est pas fait ni par les candidats ni par les citoyens qui saisissent la Cour. On peut alors soutenir que l'ethnicité politique, étant une pratique commune à tous les acteurs de la configuration politique, quel acteur ira se plaindre auprès de la Cour sachant bien qu'il est aussi interpellé. Ossebi H.¹⁰⁸⁸ dira que "à aucun moment le discours officiel ne désigne les détenteurs du

attributs de l'Etat ; qu'enfin, la R.B. s'est conformée à la Décision-EL 95-007 du 13 mars 1995 de la Cour Constitutionnelle et ne fait plus figurer sur son logo, depuis cette date, ni l'effigie ni le nom de son Président ;

Considérant que l'article 1^{er} de la Constitution dispose : "*L'Etat du Bénin est une République indépendante et souveraine...*"; que cette affirmation concerne plutôt l'organisation de l'exercice du pouvoir politique qui n'est qu'un des éléments constitutifs de l'Etat du Bénin ; que la représentation graphique du Bénin n'est pas, au sens juridique, le territoire du Bénin et ne fait donc pas partie de ces éléments constitutifs que nul ne peut s'approprier ; qu'au surplus, l'énumération faite par ledit article ne comporte pas la carte du Bénin ; que le moyen tiré par le requérant de l'article premier de la Constitution est inopérant;

Considérant que l'article 31 de la Loi n° 94-015 du 27 janvier 1995 définissant les règles particulières pour l'Election des Membres de l'Assemblée Nationale dispose : -«*La déclaration (de candidature) doit mentionner... 3° la couleur, l'emblème ou le signe que le Parti choisit pour l'impression des bulletins, à l'exception des attributs de l'Etat ci-après : Hymne National, Drapeau, Sceau, Armoiries, Devise.*» ; qu'il résulte du texte ci-dessus cité que la carte du Bénin n'est pas un attribut de l'Etat ; que l'interdiction faite aux partis politiques d'utiliser les attributs de l'Etat ne concerne donc pas la carte du Bénin ;

Considérant qu'aux termes de l'article 2 de la Loi n° 94-013 du 17 janvier 1995, "*l'élection est le choix libre par le peuple du ou des citoyens appelés à conduire ou à gérer les affaires publiques*"; que le scrutin retenu pour les élections législatives du 28 mars 1995 est le scrutin de liste à la représentation proportionnelle ; que, dans le cadre desdites élections, l'utilisation de la carte du Bénin dans le logo d'un parti n'est pas de nature à influencer de façon déterminante le choix des électeurs ;

Considérant que la Décision-EL 95-007 du 13 mars 1995 prescrit qu'aucun parti ou alliance de partis ne doit faire figurer sur son logo le portrait de son fondateur ou d'un membre, ni transcrire sur ce logo les noms et/ou prénoms de ceux-ci ; que la R.B. s'étant déjà conformée à cette prescription, il n'y a pas lieu de statuer sur ce point ;

DECIDE :

Article 1er. - Est rejeté le recours du Parti du Renouveau Démocratique (P.R.D.) relatif à l'utilisation, par «*La Renaissance du Bénin*» (R.B.), de la carte du Bénin dans son logo pour les élections législatives de mars 1995.

Article 2. - Il n'y a pas lieu de statuer sur la transcription de "*Nicéphore Dieudonné SOGLO*" sur le logo de la Renaissance du Bénin. [...]

(République du Bénin, Cour constitutionnelle, *Recueil des décisions : Elections législatives*, 1^{er} volume, 1995, p. 292)

¹⁰⁸⁸ OSSEBI H., Etat et ethnies au Congo : nouvelles situations, vieux démons in Université Libre de Bruxelles, Les nouveaux enjeux de l'anthropologie – autour de Georges Balandier, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1988/3-4, p. 426

pouvoir comme acteurs « tribalistes » ou « régionalistes ». Ce sont toujours les autres, dans une « langue de bois » qui fonctionne en permanence à l'exclusion et à l'accusation". Personne ne veut indexer l'autre car cela profite à tous, pouvons-nous dire. Si la Cour peut faire une auto-saisine, l'ethnicité politique peut-elle être admise comme une irrégularité du contentieux électoral¹⁰⁸⁹? En attendant que cette question fasse l'objet de débats au sein de la doctrine juridique et nécessite une jurisprudence, il n'est pas subjectif d'affirmer que le comportement électoral ethnique semble échapper à toute saisine voire contrôle de la haute juridiction. Le pouvoir du juge constitutionnel béninois est quelque peu limité en matière d'appropriation du fait électoral empreint d'ethnicité. L'acteur politique, l'électeur ou tout simplement le citoyen étant libre de saisir la Cour constitutionnelle, sur la nature d'un fait pouvant porter atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine et aux libertés publiques. Qu'en est-il alors de la socialisation politique?

Paragraphe 2 : Les éléments de socialisation politique

"Les recherches sur la socialisation politique constituent l'un des « noyaux durs » autour desquels la science politique s'est constituée en France"¹⁰⁹⁰ avant d'être délaissée pour des études sur les politiques publiques, les mouvements sociaux, les associations, la question des droits de l'Homme ou de l'humanitaire, etc. Sans doute, elle constitue l'un des parents pauvres de la littérature politologique africaine ou encore africaniste et pourtant, des études sur la socialisation politique en Afrique pouvaient largement contribuer à l'assainissement de la vie politique, à la bonne gouvernance, à

¹⁰⁸⁹ Il se définit comme l'opération qui vise à régler les litiges mettant en cause la régularité des processus électoraux (MELEDJE D., *Le contentieux électoral en Afrique*, *Pouvoirs* 2009/2, N° 129, p. 139-155)

¹⁰⁹⁰ DELOYE Y., FAVRE P., OFFERLE M., GAXIE D., IHL O., JOIGNANT A., *Dimensions de la socialisation politique*, *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 2-3, avril-juin 2002, pp. 123-124.

la « moralisation » de la vie publique; bref à la vitalité du processus démocratique.

Deux approches de définitions de la socialisation coexistent¹⁰⁹¹ :

- l'une assez normative : la socialisation est le processus par lequel la société attire à elle l'individu, à travers l'apprentissage méthodique de règles et de normes par les jeunes générations ; elle favorise et renforce l'homogénéité de la société (Durkheim pour qui la société fait l'individu).
- l'autre plus dynamique : la socialisation correspond au processus par lequel l'individu s'approprie les règles d'une organisation, à l'ensemble des interactions par lesquelles se construit l'identité sociale (approche wébérienne selon laquelle l'individu fait la société).

On peut donc retenir que la socialisation est un processus d'apprentissage et d'auto-apprentissage qui permet à un individu d'acquérir un comportement qui répond aux exigences de la société dans laquelle il vit et agit. Elle est le résultat d'une contrainte imposée par certains agents socialisants et par l'interaction entre l'individu et son environnement. « La quasi-totalité des comportements humains sont déterminés par l'environnement social, même ceux qui satisfont un besoin physiologique comme manger. La façon d'être des individus est déterminée par ses relations avec les autres »¹⁰⁹².

Dans le cadre de la présente étude sur le vote ethnique, la socialisation demeure un moyen d'éducation à la citoyenneté. En ce sens, il n'est pas

¹⁰⁹¹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Socialisation>, consulté le 28 novembre 2009

¹⁰⁹² <http://www.skyminds.net/economie-et-sociologie/les-activites-economiques-et-leur-cadre-social/la-socialisation-lhomme-en-tant-quetre-social/>, consulté le 28 novembre 2009

exagéré de dire que le vote ethnique relève d'une anomie¹⁰⁹³ politique. Le vote ethnique n'est sûrement pas ce que la démocratie veut comme idéal politique. Le comportement électoral ethnique est de type anomique puisqu'il suppose un réel décalage entre les moyens mis en œuvre et les buts poursuivis pour atteindre un objectif socialement accepté (le vote à la fois démocratique et politique). C'est justement ce « va-et-vient » fait de décalage entre tradition¹⁰⁹⁴ et modernité¹⁰⁹⁵ qui explique le fondement de l'anomie dans le champ électoral. De par un processus de socialisation, nous soutenons l'idée que le vote ethnique peut donner lieu à un vote politique si on met l'accent sur l'acquis¹⁰⁹⁶ ou du moins sur de nouveaux

¹⁰⁹³ L'anomie (du grec *an-* : absence de, et *nomos* : nom, loi, ordre, structure) est l'état d'une société caractérisée par une désintégration des normes qui règlent la conduite des hommes et assurent l'ordre social. Selon Grawitz (2000), l'anomie est un terme apparu en 1591 en Angleterre et signifie mépris de loi divine. Objectivement, c'est l'absence de règles sociales communes (Cf. *de la division du travail social de Durkheim*) ; c'est la désorientation de la conduite, reflet du manque d'organisation de la société (Cf. *le suicide de Durkheim*). Pour lui, c'est la situation d'une société dans laquelle les individus ne savent plus comment orienter leurs conduites du fait de règles sociales moins contraignantes. D'après le *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, Nathan, 1996*, chez Durkheim, c'est la situation d'une société dans laquelle « il y a déficience de règles sociales communément acceptées, de sorte que les individus ne savent plus comment orienter leurs conduite ». Pour Robert K. Merton, l'anomie est la « situation où l'individu est dans l'impossibilité, du fait de sa position dans la structure sociale, d'atteindre un objectif défini et même prescrit par la culture de la société dans laquelle il vit » (*Dictionnaire de sociologie, Le Robert/Seuil, 1999*). De ce fait, si « penser que l'anomie est l'absence de règles est une erreur », il faut souligner que la définition de Durkheim renvoie à l'idée de désirs illimités chez les individus et celle de R.K. Merton renvoie à l'idée d'insuffisance des moyens pour atteindre des objectifs déterminés.

Comme référence sur l'anomie dans les sciences sociales, on peut noter :

- DURKHEIM E. (1893), *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1967, 416 pages
- DURKHEIM E., *Le Suicide. Étude de sociologie*, Paris, 1897, rééd. P.U.F., 1967
- GUINARD M., TREMBLAY R., BESLOT J. et al. *Guide pédagogique d'éducation sexuelle à l'usage des professionnels*, Paris, Ed. ERES, 1998
- MERTON R. K., *Social Theory and Social Structure*, New York, rééd. Free Press, 1968
- TREMBLAY R., *L'éducation sexuelle en institution*, Paris, Edition Privat, 1992
- TROMBERT H., *Evaluation d'un dispositif d'éducation à la santé et à la sexualité, par évaluation d'un objectif de formation*, mémoire de DEA en sciences de l'éducation, Université Pierre Mendès France Grenoble 2, 2001
- KAKAI S. H. F., *L'anomie dans le champ de la sexualité*, mémoire de master recherche en sciences de l'éducation, Université de Franche-Comté, 2008, 93 pages

¹⁰⁹⁴ Solidarité ethnique ou solidarité du groupe.

¹⁰⁹⁵ Démocratie représentative, système de votation, multipartisme, corruption électorale, clientélisme, etc.

¹⁰⁹⁶ L'acquis est tout ce que la société transmet à l'individu au cours de son existence.

acquis en termes de considérations d'ordre juridique (A) et éducationnel non pas pour projeter un nouvel électeur mais plutôt un électeur encore plus socialisé.

A- Les dispositions juridiques "correctionnelles" du vote ethnique

Dans la finalité, le vote ethnique relève d'une approche comportementale. Les lois électorales fixent l'organisation des élections mais ne peuvent modifier le comportement de l'électeur. Un électeur qui vote pour un candidat de son ethnie ne viole nullement les lois électorales ni la Constitution. Cependant, le juridique peut contribuer à assainir le champ électoral afin que le vote ethnique devienne pédagogiquement un vote politique. Ainsi, nous envisageons la prise de lois ou de mesures contraignantes (et non une charte ou une déclaration d'honneur) par le législateur portant sur l'alternance démocratique au sein des partis politiques, sur le déroulement des campagnes électorales et sur la réorganisation de la carte électorale nationale.

En fait, si les partis politiques sont ethniques ou régionaux c'est parce que les leaders sont presque issus de la même territorialité et ce, pour toute la vie du parti. Une loi portant sur l'alternance démocratique au sein même des partis politiques permettra alors de circonscrire le multipartisme intégral qui est mal interprété par les hommes politiques¹⁰⁹⁷, ce qui induit une floraison

¹⁰⁹⁷ Pour le professeur de Philosophie morale et politique béninois Albert Nouhouayi, « ... le multipartisme ouvrent la porte à la manifestation de toutes les tendances politiques, à toutes les initiatives personnelles, et même, à toutes les ambitions extravagantes qui embouteillent et vicent, le plus souvent, l'émergence de nouvelles idées et des compétences porteuses de progrès. Ainsi, là où une ou deux voix pourraient suffire, dix mille cherchent à s'exprimer et qui ne sont pas toujours différentes les unes des autres. Cette multiplicité de tendances qui du reste, embarrasse le choix des électeurs, occasionne souvent des ballottages qui confinent à des consensus et à des compromis confus et compromettants » (NOUHOUAYI A., La démocratie : un mode de gestion politique au coût élevé ! *Perspectives & Sociétés*, N°1, janvier 2010, consulté le 10 janvier 2010).

de partis politiques d'intérêt ethnique/régionaliste, de partis d'opportunité¹⁰⁹⁸ ou de partis-entreprise¹⁰⁹⁹. Or, l'alternance est la faculté juridiquement organisée au profit des partis ayant des projets de société différents de se succéder selon les règles juridiques de dévolution du pouvoir fondées sur la souveraineté du peuple¹¹⁰⁰. Pour Théodore Holo l'alternance met en concurrence des partis politiques ayant des projets de société différents¹¹⁰¹. Cette loi sur l'alternance des formations politiques peut donc donner lieu à plusieurs scénarii :

- Si l'alternance est réalisée au sein d'une même ethnie/région, ce parti demeurera un parti ethnique et peut finir par s'éclater.
- Si l'alternance est réalisée entre plusieurs leaders d'ethnies différentes, elle pourrait faciliter un brassage politique pluriethnique.

On peut noter plusieurs cas de figures dont :

- o le parti politique ayant conquis l'électorat de l'ethnie X peut déployer de nouvelles stratégies pour conquérir de nouveaux électorats. Ce parti tendra à devenir un parti d'envergure nationale. Les clivages ethniques seront atténués.
- o le parti peut disparaître de l'arène politique s'il perd le contrôle de l'électorat de l'ethnie X conquis et s'il ne parvient pas à conquérir de nouveaux terrains politiques.
- o le parti peut perdre le contrôle de l'électorat de l'ethnie X conquis et conquérir de nouveaux terrains politiques. De nouveaux espaces politiques ethniques peuvent être créés.

¹⁰⁹⁸ Maître Sadikou ALAO, président de GERDDES-Afrique et observateur averti des opérations électorales en Afrique parle sur l'émission « *Zone franche* » de la Télévision Canal 3 (Cotonou, le 29 novembre 2009), de partis d'opportunité pour fustiger la multiplicité des partis politiques. Il va plus loin en soutenant qu'il faut fusionner les partis politiques de l'échiquier national en trois grands partis pour pouvoir réaliser l'alternance démocratique.

¹⁰⁹⁹ Lors d'un focus group (juillet 2011), un universitaire ancien député a utilisé l'expression de "parti-entreprise" pour montrer qu'au sein des partis politiques nous avons un chef et des ouvriers.

¹¹⁰⁰ FALL I. B., *Sous développement et démocratie multipartiste : l'expérience sénégalaise*, NEA, Dakar, Abidjan, 1977, p. 171.

¹¹⁰¹ HOLO T., Quel avenir pour la démocratie en Afrique, in *Processus démocratique en Afrique : Impact et perspectives*, Actes du colloque international, Cotonou 11 – 14 avril 1994, p. 121.

- le parti peut maintenir le contrôle de l'électorat de l'ethnie X conquis et ne pas parvenir à conquérir de nouveaux terrains politiques. L'espace politique ethnique subira une recomposition ou une reconstitution.
- des formations politiques seront obligées de se coaliser en forces politiques unifiantes et unifiées d'où un dépassement des frontières ethniques. Il s'agit de constitution de blocs ou de grands ensembles politiques.

Elle peut être accompagnée d'une loi sur les campagnes électorales mettant en garde divers faits anormaux politiques dont l'ethnicité sur le terrain électoral. Lorsqu'on se rappelle la décision DCC 09-133 du 05 novembre 2009 de la Cour constitutionnelle sur « l'affaire Nicaise FAGNON » et en l'absence de pénalités aux décisions de la haute juridiction, nous sommes convaincu qu'une loi sur les campagnes électorales pourrait permettre de sanctionner tout acteur politique brandissant l'ethnicité.

Dans un autre ordre d'idées, notons que les circonscriptions électorales sont constituées de communes voisines dont les acteurs relèvent de la même ethnie ou configuration culturelle, ce qui renchérit le vote ethnique de sorte que la carte électorale du pays semble être le reflet de sa carte ethnique qu'on ne peut modifier. De ce fait, pour les élections législatives qui constituent une élection d'enjeu national, une loi portant sur la restructuration de la carte électorale aboutira à amoindrir l'ethnicité politique. Concrètement, on peut assembler des communes d'aires culturelles ou d'unités ethniques différentes en une même circonscription électorale. Cette disposition modifiera constamment la carte électorale au point où les formations politiques vont se fédérer, ou se mettre en alliances ou développer des stratégies pour conquérir de nouveaux terrains politiques autrefois hostiles à leur conquête de par des avatars historiques et les représentations sociales de l'ethnie. C'est à cette condition que la menace

d'une domination ethnique peut être endiguée par « le système électoral qui impose aux partis de recourir à une coalition pour gagner les élections »¹¹⁰².

D'un point de vue de la doctrine politique, Holo T. dira que « l'élection qui suppose compétition et choix entre plusieurs candidats et partis politiques porteurs de projets de société différents n'est significative que si elle est d'une part, libre, c'est-à-dire que l'électeur a été en mesure d'émettre son choix sans contrainte, d'autre part, sincère, c'est-à-dire que les résultats proclamés sont conformes aux choix des électeurs. Dès lors, l'organisation d'élections libres, honnêtes et transparentes devient un défi majeur des nouvelles démocraties africaines, voire l'enjeu fondamental de la démocratie moderne »¹¹⁰³. Cette assertion juridique et politique ne sera une effectivité que si, entre autres, des dispositions "correctionnelles" du vote ethnique existent et sont mises en application. Qu'en est-il de la perspective éducative?

B- L'éducation pour une socialisation politique

L'éducation consiste en une socialisation méthodique de la jeune génération disait Durkheim¹¹⁰⁴, l'un des pères fondateurs de la sociologie. « La socialisation est le processus par lequel un individu est intégré dans une société déterminée. Il acquiert ainsi les comportements, les attitudes, les croyances qui le rendent apte à vivre dans une communauté particulière. Cela implique un apprentissage, une éducation, une mise en conformité à certaines logiques majoritaires. La socialisation façonne l'individu, sa conscience de soi dans la société. Le mécanisme de socialisation est dual : c'est bien un mécanisme d'intériorisation de normes (culturelles, religieuses, juridiques, sociales, etc.) par un individu, mais c'est

¹¹⁰² CREVEY L., NGOMO P., VENGROFF R., Party politics and different paths to democratic transitions: a comparison of Bénin and Senegal, *Party politics*, vol. 11, No. 4, 2005, pp. 471-493

¹¹⁰³ HOLO T., Préface de l'ouvrage BADET G., *Cour Constitutionnelle et régularité des élections du Bénin*, Cotonou, Fondation Friedrich Ebert, 2000

¹¹⁰⁴ DURKHEIM E., *Education et sociologie*, Paris, PUF, Quadrige, 1992, p. 53

en même temps la capacité de l'individu à intégrer ces normes à sa propre personnalité, c'est-à-dire qu'il va adapter ces normes à sa propre psychologie »¹¹⁰⁵.

La socialisation politique a donc trait à l'apprentissage de valeurs politiques ou du moins de valeurs démocratiques. L'on acquiert donc par la socialisation politique des valeurs, c'est-à-dire des idéaux propres à une société démocratique; des normes juridiques et sociales qui sont des règles de conduite que doivent respecter les individus¹¹⁰⁶; des rôles qui sont un comportement à suivre en fonction de sa position et des langages. Le comportement électoral ethnique a besoin d'être socialisé pour induire un comportement politique plus idéalisé. A cet effet, les agents d'une telle socialisation primaire sont la famille et l'école.

La famille est, par excellence, l'unité de base de la société. Le psychologue de l'éducation Tièche M. dira que « l'unité de base de tous les phénomènes humains n'est ni l'individu, ni la société, mais la famille »¹¹⁰⁷. S'il existe donc une courroie de transmission entre l'individu et la société, c'est bien la famille qui est une unité de production, une unité de reproduction, une unité de consommation, une unité d'identification culturelle, un lieu d'éducation et de socialisation et de ce fait, dans la perspective durkheimienne, elle est un fait social à cause de son caractère relatif, coercitif et contraignant. La famille est donc un centre de rayonnement où d'autres êtres pourront venir se réchauffer moralement, se reconforter, s'orienter vers un projet, s'instruire, être éduqué et s'éduquer. La famille est, à cet effet, le groupe social élémentaire le plus socialisant. Autrement dit, la cellule familiale qu'elle soit élargie ou nucléaire contribue à la formation de la pensée en

¹¹⁰⁵ LAHIRE B., *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Nathan, coll. Essais et recherches, 2002 cité par http://droit.univ-lille2.fr/enseignants/villalba/intro-sc_po.htm

¹¹⁰⁶ Ainsi, par exemple si le civisme est une valeur, voter est une norme c'est-à-dire une obligation pour le citoyen.

¹¹⁰⁷ TIECHE M., *Guide pratique d'éducation familiale*, Paris, Editions SDT, 1980, p. 63

général et en particulier, de l'opinion politique de l'enfant appelé à devenir citoyen¹¹⁰⁸ de demain. C'est dire que c'est au sein de la famille qu'on devait apprendre et éduquer l'enfant à ne pas faire de différences ethniques entre les acteurs sociaux. Mais, le paradoxe est que la famille est aussi un lieu de production de l'ethnicité. L'estime de soi de l'ethnie se crée, se forge et se perpétue au sein de la famille par la survivance du passé et l'instrumentalisation des clivages ethniques. Dans une perspective constructiviste, on dira que c'est là où on éduque l'enfant à accepter ou non l'autre, l'individu d'une autre ethnie. C'est ainsi que le vote ethnique est très souvent pensé et comportementalisé par des parents.

Un père de famille, originaire de l'Ouémé disait que lui-même, ses femmes et ses enfants ne peuvent voter que pour Houngbédji.

Dès fois, il arrive que les parents et leurs enfants se "déchirent" sur des préférences de candidat, d'où une fragilisation du tissu familial comme lieu de socialisation politique. Le problème que pose cet état de choses est qu'un tel comportement n'est nullement éducatif car la socialisation n'est pas un mécanisme spontané. La famille doit donc permettre à l'enfant d'être guidé, conseillé et s'appropriier des enjeux majeurs de la citoyenneté tels que le vote politique. Elle n'a pas non plus le monopole de la socialisation.

En fait, l'école qui accueille l'enfant dès le jeune âge (6 ans au Bénin, en France ; 7 ans en Roumanie, etc.) joue également un rôle important dans le développement de la personnalité de ce dernier. Les différents enseignements ou cours d'éducation civique et de morale devraient en principe concourir à un comportement citoyen de l'enfant. Cependant, il est aussi connu que des enseignants/professeurs parcellisent l'espace social par un discours, un langage voire un comportement ethnique. Des enseignants « regardent » l'élève de par son origine culturelle (et vice

¹¹⁰⁸ Personne susceptible d'exercer un droit de vote.

versa). De plus, la confrontation des idées entre camarades peut opacifier les idées politiques qui se forment au sein du groupe social. Rapportant les idées de Bourdieu et Passeron¹¹⁰⁹, de Baudelot et Establet¹¹¹⁰, le spécialiste des sciences de l'éducation à l'université de Caen, Léger A. montre que « non l'école n'est pas unique mais elle divise, elle n'est pas égalitaire, démocratique et neutre, car elle a pour fonction de reproduire une société divisée en classes »¹¹¹¹ ou en ethnies. Un tel point de vue est également soutenu par des écrits très récents. L'ouvrage de Jean-Pierre Terrail¹¹¹² sur l'inégalité scolaire en France de même que le premier chapitre intitulé "Une constante : l'inégalité socioculturelle" du *Rapport du Conseil économique et Social de la France en 2002*¹¹¹³ révèlent que l'école n'est pas neutre et peut remettre en cause une démocratisation de l'espace social et donc, de l'environnement politique dans lequel évoluent les élèves. De surcroît, il peut exister un brouillage idéologique entre le rapport Ecole-Famille au sujet de l'ethnicité. Comme le souligne Danilo Martuceli¹¹¹⁴, "du fait même de la différenciation sociale, ni la famille ni l'Etat ne peuvent parvenir à remplir de manière adéquate, un rôle d'intégration. La première, trop restreinte désormais dans ses tâches, ne pourra plus lier correctement et suffisamment l'individu au groupe social. Le deuxième, et en dépit même du rôle qui lui est dévolu, est trop éloigné de l'individu pour garantir son attachement à la société. Entre ces deux extrêmes, Durkheim n'entrevoit qu'une solution, à savoir les corporations professionnelles".

¹¹⁰⁹ BOURDIEU P., PASSERON J-C., *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Editions de Minuit, 1970, 2005, 280 pages

¹¹¹⁰ BAUDELLOT C., ESTABLET R., *L'école capitaliste en France*, Paris, Maspero, 1971, 340 pages

¹¹¹¹ LEGER A., L'école inégalitaire, *Les Cahiers de l'IFOREP* (Institut de Formation, de Recherche et de Promotion), n°105, 1^{er} trimestre 2003, pp. 36-41 (2)

¹¹¹² TERRAIL J-P., *De l'inégalité scolaire*, Paris, La dispute, 2002, 333 pages

¹¹¹³ AZEMA C., Rapporteur du Conseil économique et Social, *Favoriser la réussite scolaire*, rapport et projet d'avis, France, 2002, 226 pages

¹¹¹⁴ MARTUCELI D., *Sociologie de la modernité*, Paris, Gallimard, 1999, 142 pages.

A ces lieux de socialisation "initiale" qui interdisent toute conclusion précoce sur leurs mécanismes à infléchir le vote ethnique, des agents de socialisation secondaire peuvent donc jouer un rôle de soupape de sûreté. La société civile¹¹¹⁵ et les médias¹¹¹⁶ qui jouent un rôle déterminant dans la tenue des élections doivent se donner « une culture politique »¹¹¹⁷ pour accompagner les citoyens à conceptualiser le vote comme un véritable acte démocratique plutôt qu'une simple identification culturelle. « On ne peut pas séparer la socialisation politique, acquisition d'attitudes, de connaissances et de préférences sur la politique, *des processus généraux de formation des croyances concernant l'existence, les relations avec autrui, les hiérarchies sociales et les règles de comportement, voire la signification morale et religieuse des actes* »¹¹¹⁸.

La socialisation politique est donc un élément militant en faveur d'un vote politique en Afrique. Elle ne l'est que par le biais d'un processus éducationnel. « Eduquer les citoyens de demain, c'est donner un avenir à la démocratie, c'est donner sa chance au partage. Le meilleur bouclier de la démocratie, ce sont des citoyens formés et responsables. [...] Le meilleur garant des droits de l'Homme au XXIe siècle sera le "apprendre à vivre ensemble", pilier fondamental de l'éducation »¹¹¹⁹.

¹¹¹⁵ L'idée de société civile dans la perspective durkheimienne résulte donc de la formation des corporations professionnelles.

¹¹¹⁶ Nous mettons l'accent sur ces instances en tant que corps social et non sur les acteurs pris individuellement.

¹¹¹⁷ ALMOND G. A., BINGHAM POWELL G., *Comparative Politics*, Boston, Little Brown and Co, 1978, p. 29

¹¹¹⁸ LAGROYE J., FRANÇOIS B., SAWICKI F., *Sociologie politique*, 4^{ème} édition revue et mis à jour, Paris, Presses de science politique et Dalloz, 2002, p. 417

¹¹¹⁹ MAYOR F., L'éducation aux droits de l'homme est une priorité absolue, discours d'ouverture à la 8^{ème} séance du cycle Entretiens du XXIe siècle de l'UNESCO, Quel avenir pour les droits de l'homme ?, Service de presse, UNESCO, Paris, 9 juin 1999, http://www.aidh.org/Forum/deb_unesco99.htm, consulté le 8 mars 2010

CONCLUSION DU TITRE II

Le vote ethnique est aussi un vote économique. Autrement dit, le vote qu'il soit ethnique ou non, ne peut se concevoir sans un allèle économique qui fait de lui la clé de voûte des élections. Dans cette perspective, la pauvreté et le pouvoir financier des acteurs politiques deviennent des facteurs explicatifs du comportement électoral. « Les électeurs s'organisent de plus en plus pour profiter durant les campagnes électorales des largesses des candidats dont certains n'ont d'autres arguments que leur fortune »¹¹²⁰.

Il s'en suit qu'au-delà de la fortune, le financement des élections est aussi communautaire. « L'électeur a le droit de savoir qui est potentiellement en mesure d'exercer une influence sur les décisions d'un parti et, au même temps, il doit pouvoir juger de la correspondance entre les programmes politiques déclarés et le comportement de ceux qui essayent d'obtenir une influence sur le parti en question à travers un soutien financier »¹¹²¹. Cette aspiration légitime renvoie à une autre réalité : l'ethnoclientélisme conceptualisé comme une ressource clientèle à la charge de l'ethnicité.

En outre, le comportement électoral relève d'une certaine volatilité d'où la mise en évidence de la théorie de l'électeur rationnel en rapport avec l'ethnicité et du modèle d'analyse électorale proposé : l'électeur non conformiste. La socialisation politique devient l'approche pédagogique et andragogique qu'on pourrait emprunter pour atténuer l'effet de l'ethnicité politique.

¹¹²⁰ HOLO T., "Démocratie revitalisée ou démocratie émasculée ? Les constitutions du nouveau démocratique dans les Etats de l'espace francophone africain : régimes juridiques et systèmes politiques", *Revue Béninoise de Sciences Juridiques et Administratives* (R.B.S.J.A.), N°16, 2006, p. 17-41 (37)

¹¹²¹ BALMELLI T., *Le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Entre exigences démocratiques et corruption*, Frisbourg, Éditions universitaires Frisbourg, 2001, 412 pages

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

En Afrique la chute des régimes de parti unique a induit le renouveau démocratique dans les années 1990. Les élections recouvrent toute leur plénitude dans un Etat de droit où les droits humains et les libertés sont respectés et protégés par des instruments internationaux, régionaux et nationaux. La démocratie pluraliste est, à cet effet, l'émanation du peuple. Il s'agit d'un peuple qui choisit lui-même ses gouvernants à travers le vote conceptualisé comme l'exercice constitutif de la souveraineté. D'un point de vue de la citoyenneté, c'est un droit inaliénable qu'il faut analyser à l'épreuve des faits électoraux.

Les différents modèles d'analyse électorale¹¹²² en science politique explorés théoriquement et empiriquement révèlent que le vote ethnique consacre l'acteur politique quelque soit la nature du vote (vote déterministe, vote individuel) et le type d'élection (élection nationale, élection locale). Il fait de lui un homme dont le pouvoir électoral se confirme.

Toutefois, les considérations ethniques et régionalistes doivent être nuancées d'un type d'élection à un autre. L'ethnisation des élections nationales constitue une entorse au processus démocratique en cours. Mais, pour les élections locales, étant donné que l'enjeu est local et limité au niveau infra-étatique, il est évident que ces déterminants soient pris en compte dans le champ électoral. Cependant, dès que l'arène locale est fortement sous l'emprise du fait identitaire, la démocratie locale s'effrite.

En outre, les résultats de la recherche confirment que le courtage politique, la médiologie et la communication électorales et la promotion des cadres et acteurs politiques s'insèrent dans des réseaux sociaux ethnicisés ou

¹¹²² Le modèle psycho-sociologique (identification partisane); le modèle géographique/écologique (unité territoriale, André Siegfried, 1913) ; le modèle économique (l'électeur rationnel) et le modèle d'électeur non conformiste.

ethnoclientélistes. La démocratie en tant que jeu d'acteurs nécessite une quête permanente de socialisation¹¹²³ pour que le vote soit et demeure un acte constitutif de souveraineté.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

¹¹²³ SOSSA D. C., La démocratie et la question de la socialisation politique dans des pays en transition in SOSSA D. C. (sous la dir.), *Nouvelles démocraties et socialisation politique : étude comparée des cas du Bénin, du Burkina Faso et de la Roumanie*, Chaire UNESCO/CNRST/UBB, ouvrage inédit (à paraître)

CONCLUSION

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

En philosophie morale kantienne, seule une bonne volonté a une valeur¹¹²⁴. Autrement dit, l'opiniâtreté, la détermination, la décision de faire un vote ethnique a certainement pour l'électeur une valeur cardinale. Mais, cette cardinalité liée au vote ethnique tient-elle toujours dans la perspective kantienne : « *agis de telle sorte que la maxime de ton action puisse s'ériger en loi universelle* » ? D'un autre point de vue de la philosophie morale et politique, on peut retenir avec Rousseau J-J.¹¹²⁵ que "renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs". Or, si avec l'ethnoclientélisme et les solidarités du groupe, on suit des consignes de vote d'une formation ou force politique sans une réelle conviction politique et une conscience électorale, n'est-on pas en train de renoncer à une partie de sa liberté politique ?, « la vraie liberté étant ce qui s'éprouve et se prouve dans l'action libératrice concrète »¹¹²⁶. « Une telle renonciation est incompatible avec la nature humaine ; et c'est ôter toute moralité à ses actions que d'ôter toute liberté à sa volonté ». [...] "Rien n'est plus dangereux que l'influence des intérêts privés dans les affaires publiques »¹¹²⁷. Cela semble être une exigence non seulement morale mais aussi citoyenne.

Au cours d'une audience officielle accordée au corps diplomatique africain en février 1996, le Pape Jean-Paul II disait ceci :

Je voudrais m'adresser tout particulièrement à la conscience des responsables politiques africains : si vous ne vous engagez pas plus résolument en faveur d'un dialogue national démocratique, si vous ne respectez pas plus nettement les droits de l'Homme, si vous ne gérez pas de manière rigoureuse les fonds publics et les crédits extérieurs,

¹¹²⁴ Il s'agit essentiellement d'une valeur morale pour ne pas dire « seule une bonne volonté a une valeur morale ».

¹¹²⁵ ROUSSEAU J-J. (1973), *Du contrat social*, Paris, Ed. Flammarion, 2001, 256 pages

¹¹²⁶ NJOH-MOUELLE E., *De la médiocrité à l'excellence, Essai sur la signification humaine du développement*, Yaoundé, Editions CLE, 1970, p. 94 (154 pages)

¹¹²⁷ ROUSSEAU J-J., *Du contrat social*, op. cit.

si vous ne dénoncez pas l'idéologie ethnique, le continent africain demeurera toujours en marge dans la communauté des nations. Pour être aidés, les gouvernements africains doivent être politiquement crédibles¹¹²⁸.

Or, dans la perspective husserlienne¹¹²⁹, toute conscience et donc la conscience électorale résulterait de la conscience de quelque chose. La conscience n'est donc pas un produit physiologique et social dont le contenu est unanime à tous les hommes, elle est essentiellement source de sens : « toute conscience est donatrice, fondatrice de sens ». En ce sens, l'idéal humain ne pourrait se réaliser dans une société plurielle que si les acteurs sociaux font un dépassement de leur estime de soi. Cette approche philosophique relance dans le fond, la question du fondement de l'ethnicité dans le champ politique et plus spécifiquement, dans le champ électoral.

En fait, il faut noter que les racines de l'ethnisation du fait électoral sont très profondes et complexes où rationalité démocratique, codes culturels et historique s'entremêlent voire s'excluent. La mise en place des peuples au Bénin était faite sur des postulats ethniques traçant l'actuel territoire national en espaces géographiques différents les uns des autres. D'ailleurs, avant la colonisation et la délimitation des frontières nationales, le Bénin n'existait pas en tant qu'entité socio-géographique constituée. Chaque peuple occupait un territoire donné, l'érige en son espace social vital. On dirait qu'il existait des frontières ethniques qui séparaient les unités culturelles les unes des autres. Ce qui fait qu'aucun groupe socioculturel du Nord Bénin n'avait pu intégrer ceux du Sud et vice versa. Chaque ethnie se définit sa conscience collective et la transcendance vers l'autre ethnie pose la problématique des identités ethniques au Bénin.

¹¹²⁸ Jean-Paul II, *La documentation catholique*, N°2131, 4 février 1996, p. 105

¹¹²⁹ HUSSERL E., *Recherches logiques*, trad. H. Elie, A. L. Kelkel et R. Schérer, P.U.F., Paris, 1961

Cette problématique de l'ethnicité se pose en plusieurs facettes. Numériquement, le poids démographique des ethnies ne s'égale pas au point que l'on retrouve des groupes socioculturels dominants (majoritaires) sans forcément que d'autres minoritaires en soient dominés. Mais, sur le terrain électoral ceci est crucial car la démocratie est encore représentative c'est-à-dire que c'est sur des agrégats de suffrages qu'on arrive à désigner le ou les gagnants d'une élection. Le paysage social reste multiethnique mais dynamique. Malgré le fait qu'au Bénin l'équation électorale suppose qu'avec 51% des voix, un candidat aux élections présidentielles remporte les élections et que les groupes socioculturels du Sud font 66,70% de l'ensemble de la population béninoise, les élections démocratiques montrent que certes, le vote est ethnique mais il n'est pas unilatéral et statique.

Une autre variable non négligeable est la langue. Elle fait la synthèse de ce qui fait l'essence même de l'ethnie. D'ailleurs, la Constitution du Bénin en son article 11 dispose que « toutes les communautés composant la nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celles des autres. L'Etat doit promouvoir le développement de langues nationales d'intercommunication ». On peut facilement reconnaître une entité ethnique à partir d'une langue. Tel est le cas de la langue Fon et de l'ethnie Fon; de la langue Yoruba et de l'ethnie Yoruba, etc. Nous nous inscrivons alors dans la perspective socioconstructiviste où l'identité ethnique résulte d'une formation de la pensée, d'un produit historique et culturel. Sam Nolutshungu écrit, à propos des groupes ethniques, dans son analyse sur l'intérêt des expériences sud-africaines : « Le fait est que le "groupe ethnique" existe en tant que catégorie politique, cadre potentiel de mobilisation sociale qui joue, parfois, à d'autres niveaux, le rôle de pierre angulaire d'autres formes d'action collective, ou qui parfois y fait obstacle. [...] L'identité ethnique parvient ainsi à s'imposer comme une catégorie socialement significative

capable de servir à la fois de cadre de référence et de pôle d'action et de mobilisation politique »¹¹³⁰. Si les résultats de nos travaux de recherche s'inscrivent dans ce modèle d'analyse, ils ne permettent pas d'accorder autant de crédit à cette assertion : « Toute différence devrait finalement disparaître dans un humain réalisé dans une "culture métisse", c'est-à-dire formée d'apports multiples mais débouchant non pas sur un ensemble stratifié, sur une émulsion, mais sur un produit homogène voire même de synthèse »¹¹³¹. Car, au-delà de la prégnance des réalités ethniques on assiste en Afrique à une dislocation des aires ethniques. Ce qui fait qu'un humain non ethnicisé reste un projet futuriste porteur de sens et de progrès social. Sans être pessimiste, l'humain non ethnicisé en Afrique voire en Europe centrale et orientale ne peut être une réalité, puisque la représentation du réel et de l'irréel est fortement ancrée dans des représentations sociales de l'ethnie, qui fragilisent la configuration sociale et parcellisent l'arène politique. A moindre chose, on conjugue l'ethnicité ! C'est coutume d'entendre que :

« C'est parce qu'il est de telle ethnie qu'il se comporte de telle manière » ou encore « parce qu'il est de cette ethnie, je ne peux nouer des relations matrimoniales avec lui ».

Des clivages interethniques existent au Sud et au Nord Bénin et entre les deux entités géographiques, on peut noter encore des clivages ethniques. Ces perceptions et clivages qui orientent les actes que posent les acteurs sociaux tirent également leur source des relents historiques.

¹¹³⁰ Cite par DARBON D., *The Purple Shall Govern ! Réflexions critiques sur l'identité ethnique à travers quelques-unes de ses significations et enjeux sud-africains* in DARBON D., (sous la dir.), *Ethnicité et Nation en Afrique du Sud*, Paris, Khartala-MSHA, 1995, p. 134

¹¹³¹ DARBON D., op. cit., p. 10

Les différenciations ethniques s'expliquent essentiellement par les séquelles qui résulteraient des dominations des peuples. Au Bénin, les nombreuses guerres expansionnistes livrées par le Danxomè au Sud et les Wassangari alliés des Baatombu au Nord du Bénin ont marqué négativement les schèmes mentaux des peuples vaincus ou qui ont tenté de résister à l'invasion. Dans un courant transgénérationnel, ceci s'est perpétué en termes de reproduction sociale au point où des acteurs sociaux contemporains des groupes dominants (les Fon au Sud, les Bariba au Nord, par exemple, etc.) sont tacitement responsables devant l'histoire des actes qu'auraient posé leurs ancêtres. Des puissances dominantes sont de véritables sources de conflits ethniques au Bénin. Mais, elles n'ont pas le monopole des prémices identitaires.

On peut comprendre par là que l'ethnicité fait appel à d'autres variantes. Nous nommons ici le régionalisme et la logique du fils du terroir. Il s'agit de deux phénomènes qui donnent une structuration à l'ethnicité. Si le régionalisme est l'exclusivité accordée aux individus d'une région donnée, le terroir est une donnée à géométrie variable. Des relations de parenté à la sédentarisation, tous les entrepreneurs politiques d'un terroir ne bénéficient pas du même privilège qu'ils auraient souhaité. De plus, le terroir est une réalité fluide, c'est-à-dire qu'il peut s'élargir ou se rétrécir selon le type d'élection. Sur un même terroir, une ou plusieurs ethnies peuvent cohabiter. On peut déjà se convaincre que l'ethnicité à elle seule n'explique pas le comportement électoral de type ethnique des citoyens, d'où la référence à la notion de territorialité.

Au plan politique, on pourrait parler d'une transposition des réalités ethniques et ethnorégionalistes sur la scène électorale, ce qui pourrait constituer une entorse à la bonne marche du processus démocratique. De fait, les contraintes économiques et les différends politiques voire ethniques en Afrique portent de lourds préjudices à la personne humaine. « Le facteur

ethnique continue à jouer un rôle assez substantiel dans les relations interafricaines. Aujourd'hui, les processus de développement ethnique, même s'ils ont lieu dans les limites d'un seul Etat, sont très contradictoires. Leur règlement présente des difficultés particulières dans les régions frontalières. Et en même temps, ces processus de développement ethnique n'ont pas été assez loin pour que des communautés ethniques deviennent un obstacle à la solution de ce problème »¹¹³². « Il consiste à voir partout, dans tout conflit ou toute prétention concurrente, la figure de « l'ethnie » ou de la « région »¹¹³³. On en conclut hâtivement que l'ethnie est un frein à la démocratie. Une telle prise de position est plus ou moins relativisée par Christophe Jaffrelot qui affirme que « la division de la société en communautés ethniques et religieuses peut donc être un atout pour la démocratie lorsque les élites communautaires y voient un moyen de résoudre leurs conflits de façon pacifique [mais] au-delà d'un certain seuil, les antagonismes entre communautés religieuses, linguistiques, etc. bloquent cependant la bonne marche des institutions et font peser l'hypothèque de la violence, rendant toute forme de démocratie impossible »¹¹³⁴. C'est donc plutôt l'usage proactif du fait ethnique qui constitue un handicap à la démocratie. Dès que l'ethnicité s'érige en lois, elle "métallise" les comportements sociaux, économiques, politiques et culturels de l'un à l'égard de l'autre. Mais, on peut vivre socialement et politiquement avec l'ethnie. L'exemple de la démocratie consociative de la Suisse, de la Belgique, etc. mérite d'être souligné. La démocratie peut donc contribuer à la réduction des inégalités au sein d'une société si les acteurs usent d'ingénierie constitutionnelle pour mettre en rapport déterminant culturel et devenir de l'Etat.

¹¹³² GROMYKO A., (sous la dir.), *Les relations inter-africaines aujourd'hui*, Moscou, Editions du Progrès, 1986, p. 187

¹¹³³ OSSEBI H., Etat et ethnies au Congo : nouvelles situations, vieux démons in Université Libre de Bruxelles (ouvrage collectif), *Les nouveaux enjeux de l'anthropologie – autour de Georges Balandier*, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1988/3-4, p. 426

¹¹³⁴ JAFFRELOT C., Comment expliquer la démocratie hors d'Occident ?, in JAFFRELOT C., (sous la dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala-CERI, 2000, p. 55

S'interrogeant donc sur l'autochtonie de l'électorat avant le renouveau démocratique, la présente étude révèle que quelque soit le mode de désignation des gouvernants dans l'Afrique, notamment le Bénin précolonial, l'ethnicité n'était pas un déterminant. Des sociétés à pouvoir diffus, aux chefferies et aux sociétés étatiques centralisées (le royaume de Nikki, par exemple) et décentralisées (le royaume de Danxomè, par exemple), les relations de parenté, la géomancie Fa à travers la détermination du *joto* (ancêtre éponyme) permettaient de connaître le profil anthropologique du prince capable d'hériter du trône et de conduire la destinée du royaume. L'ethnopolitique ou encore l'ethno-démocratie n'existait donc pas dans les traditions africaines, notamment béninoises. Cette démarcation historique permet alors de situer dans le temps et dans l'espace l'introduction du fait ethnique dans l'arène politique.

Nous soutenons l'idée selon laquelle l'ethnicité politique est une invention coloniale en Afrique. Certes, une représentation de l'ethnie existait de par les avatars historiques et l'inexistence de sentiments d'appartenance à une même entité étatique constituée mais l'ethnicité a été manipulée soigneusement par le colonisateur qu'il s'agit de l'administration française ou de l'*indirect rule* britannique. Tout a commencé à la Conférence de Berlin de novembre 1884 à février 1885. La carte ethnique de l'Afrique a été profondément modifiée pour ne pas dire chosifiée. « Il convient de signaler en particulier que les frontières, tracées arbitrairement par les colonisateurs, sont toujours à l'origine de conflits entre jeunes Etats et freinent sensiblement le développement de leurs relations. Ces vestiges du passé colonial servent souvent de prétexte aux néo-colonisateurs pour s'immiscer dans les relations interafricaines »¹¹³⁵.

¹¹³⁵ GROMYKO A., (sous la dir.), *Les relations inter-africaines aujourd'hui*, Moscou, Editions du Progrès, 1986, p. 7

C'est à partir de cette invention coloniale qu'on peut expliquer le contexte d'ethnicité politique dans lequel les premiers partis politiques africains ont été créés. Au Dahomey (actuel Bénin), si un certain consensus était fait autour du personnage de Sourou Migan Apithy, lors des élections à l'Assemblée Constituante Française de 1945 et de la création de l'Union Progressiste Dahoméenne (UPD) en 1947, on peut noter, par la suite, une dislocation du bloc politique. L'Union Démocratique Dahoméenne (UDD) a été créée en 1955 par Justin Tomètin Ahomadégbé et centrée surtout sur l'électorat fon du Centre et du Sud du Bénin. Hubert Maga se retrouve à la tête du Groupement Ethnique du Nord (GEN), qui à partir de 1957 s'appellera le Rassemblement Démocratique Dahoméenne (RDD). Sourou Migan Apithy se contentera alors des restes de l'UPD transformée en Parti Républicain du Dahomey (PRD) dont le fief est la cité des *Aïnonvi*, Porto-Novo la capitale politique du pays. Le vote dans les colonies françaises et la création de l'Etat dahoméen étaient deux étapes de la décolonisation, elles-mêmes sous l'emprise du fait ethnique. Ce n'est pas le vote au lendemain des indépendances (1960-1970) qui présenterait une face sociopolitique contraire à celle de la période coloniale. Les différents régimes politiques qui s'étaient succédé ont fait preuve de mobilisation politique sur fond ethnique au point où on assistait à une fragmentation de la citoyenneté. On parlera d'un découpage tripartite de la géopolitique nationale ou encore du « monstre à trois têtes ». Cette même instabilité politique liée à la manipulation quasi-authentique de l'ethnicité met en relief l'apparition des nombreux coups d'Etat pour tenter d'établir ou de rétablir un ordre politique qui, cependant, se retrouve encore dans les arcanes ethniques du pouvoir politique.

Le coup d'Etat du 26 octobre 1972 redonnait espoir à des nombreux acteurs de la configuration politique et à des acteurs sociaux (simples citoyens) et ce, du fait du socialisme et de l'option idéologique marxiste-léniniste : le socialisme supposant le collectivisme, le socialisme scientifique cherche à

supprimer le capitalisme, l'abolition d'une société de classes. Quant à l'idéologie marxiste-léniniste prônée par le gouvernement révolutionnaire, elle implique également l'élimination des différences de classe et oppositions de classes. L'ethnicité générant des différences sociales et de classes un peu comme le prolétariat, on peut aisément comprendre l'option faite par de nombreux gouvernements socialistes tels que le Bénin, la Roumanie, la Bulgarie, etc. pour relever un défi ethnique. Le défi ethnique consiste à la réalisation d'une neutralité ethnique dans l'arène politique et au sein de la société. Au Bénin, le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) comme parti de l'Etat et parti unique pourrait amener toutes les forces politiques quels que soient les clivages ethniques à œuvrer pour la construction d'une société prospère. La preuve, l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR) était composite d'un point de vue ethnique. On peut ajouter à cela d'autres faits palpables marquant la désethnicisation de l'arène politique et ce, conduisant à la naissance du concept d'équilibre régional. Mais, cette désethnicisation d'une part peut davantage renforcer l'ethnicité (cas de la Roumanie), d'autre part n'est qu'une forme de théâtralisation atténuant les différences ethniques sans pouvoir les faire disparaître (cas du Bénin). Autrement dit, le régime révolutionnaire n'a pas pu désethniciser l'arène politique car la prégnance des logiques de terroir était forte. L'ethnicité semble être consubstantielle à l'activité politique!

Cependant, des logiques transethniques sont à l'actif de l'instauration de la transition démocratique au Bénin. La première Conférence Nationale Souveraine (CNS) de l'Afrique s'est déroulée en février 1990 dans un environnement social épargné de considérations ethniques ou ethnorégionalistes. La représentation de toutes les forces vives, la mise en place du présidium de la conférence et l'élection de Nicéphore Soglo au poste de Premier ministre n'ont connu d'oppositions ethniques ni régionales. Il en est de même du référendum constituant de décembre 1990 dont le "oui", le "non" et le "oui mais" faisaient appel à des débats

controverses mais sans fondement ethnique. La première Constitution béninoise « non ethnique » de l'ère du renouveau démocratique défend les principes de justice, d'égalité, de libertés publiques, en un mot les droits de la personne humaine. Mais, le vote à l'ère démocratique n'est-il pas un vote ethnique ?

En effet, « voter, c'est – dans la représentation la plus répandue de cet acte – la forme « minimale » de la participation; c'est celle qui concerne le plus d'individus, celle qui est censée donner la mesure la moins contestable de leur intérêt pour la politique, celle qui est conçue comme l'expression périodique des opinions et des préférences politiques des citoyens; fondement célébré de la démocratie, moment décisif où tous les membres d'une communauté politique choisissent leurs représentants et les orientations majeures des politiques qui les affecteront, *l'élection est fortement valorisée* »¹¹³⁶. « Le vote est non seulement une des formes de participation conventionnelle, mais encore l'acte premier de la citoyenneté, la pierre de base de la démocratie représentative. Il est une mobilisation politique poursuivant le même but que toutes les autres formes d'action collective. La participation électorale obéit aux mêmes logiques que l'engagement aux autres formes de mobilisation. Certes, des lois déterminent qui a le droit de vote, quand, où et comment il peut voter dans toutes les démocraties. Mais la décision de participer ou non appartient aux citoyens »¹¹³⁷. De même, la décision de faire un vote ethnique ou non appartient également à l'électeur.

¹¹³⁶ LAGROYE J., FRANÇOIS B., SAWICKI F., *Sociologie politique*, 4^{ème} édition revue et mis à jour, Paris, Presses de science politique et Dalloz, 2002, p. 357

¹¹³⁷ PIERRE L-N., cours d'*Introduction à la science politique*, Université Victor Segalen - Bordeaux 2, Faculté des Sciences de l'Homme, Département de Sociologie, Année universitaire, 2003-2004, pp. 55-62 pages

Les élections démocratiques qui se sont déroulées de 1991 à 2011 offrent divers cas d'étude de l'ethnicité du vote au Bénin. L'appareillage institutionnel des élections est quelque peu verrouillé dans des chaînes d'ethnicité. En ce sens, la carte électorale obéit à une subdivision ethnique puisque les circonscriptions électorales ne sont rien d'autre que la résultante des champs culturels. De plus, l'espace ethnique est empiriquement le cadre de référence de création des partis politiques. A la limite on parlerait tout simplement de partis ethniques ou encore de partis régionaux.

La géographie électorale et de surcroît la géosociologie électorale confirme cette tendance. Dans une approche déterministe, l'analyse transversale des résultats des scrutins obtenus par les divers candidats aux différentes élections nationales révèle le caractère ethnorégionaliste du vote au Bénin. On constate le même suivisme pour les élections locales mais il est légitime que des considérations du terroir, voire ethniques, soient prises en compte dans le choix des candidats par les partis politiques ou pour les listes indépendantes car au niveau local, c'est le terroir qui est en jeu. « Les transformations des partis et des configurations des champs de concurrence dans le temps et selon le type d'élection provoquent diverses formes de décalage entre l'offre des biens politiques et les attentes des consommateurs »¹¹³⁸.

Cette ethnorégionalisation du vote que révèle l'acte électorale des citoyens est aussi le produit des stratégies politiques développées par divers acteurs intervenant dans le jeu électorale. Les courtiers électoraux négociant l'offre électorale de type ethnique sont divers et variés. On peut noter les mouvements sociaux (ONG, associations de développement et des forces politiques non formelles), les leaders religieux, d'opinion et des élites

¹¹³⁸ GAXIE D. (sous la dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la fondation nationale de sciences politiques, 2ème édition, 1989, p. 33

locales. L'entreprénariat politique de ces courtiers ne dépasse guère le cadre territorial. Quant à la communication électorale, voire post-électorale, elle n'est pas exempte d'empreinte d'ethnicité. La campagne électorale est par excellence le lieu de communication ethnique. L'ethnorégionalisation est aussi le cadre de promotion des cadres et acteurs politiques. De la politisation on assiste depuis près de deux décennies à l'ethnicisation de l'administration publique. Ceci n'est pas fait au hasard puisqu'il répond à une logique : la rente électorale ethnorégionaliste capable d'être exploitée pour une mobilisation politique.

Le vote ethnique a aussi une explication économique. L'un des déterminants majeurs est la pauvreté¹¹³⁹ puisque la situation économique et financière aussi bien de l'Etat que de l'électeur constitue des critères de choix. Les hommes politiques promettent aussi une réduction de la pauvreté aux populations afin de toucher à leur sensibilité. A cela, nous pouvons ajouter l'existence d'un circuit communautaire de financement des élections des partis politiques ou des hommes politiques. Un autre déterminant non négligeable est l'ethnoclientélisme. Il s'agit de ressources clientèles à la charge de l'ethnicité. Au-delà du fait qu'elle tend à remettre en cause le dispositif institutionnel élections, plus exactement les modes de scrutin, elle rime avec d'autres faits sociologiques tels que l'échange, le don et la monétarisation des rapports sociaux. Leurs clarifications et opérationnalisations dans le contexte électoral béninois restent complexes. L'acteur politique fait-il un don à l'électeur ? Pour cet électeur, s'agit-il d'un don électoral ou d'un échange contre son vote ? On en conclut que le vote ethnique a essentiellement une valeur d'échange-don plutôt qu'une valeur d'usage à cause de l'intentionnalité de l'acte de l'un et de l'autre. Une autre variable explicative du comportement économique du vote ethnique est la corruption électorale. Elle n'a lieu que si l'agent corrompu et l'agent

¹¹³⁹ Il en est de même d'un vote non ethnique.

corrupteur sont rattachés à une territorialité. Il n'y a pas d'achat de conscience, de cartes d'électeur, de distribution d'argent sans la référence à la territorialisation. « S'interroger sur l'enchaînement complexe des processus qui aboutissent au vote, c'est, dans une large mesure, chercher à élucider le contenu et la forme des relations qu'entretiennent déterminants socio-économiques, organisations symboliques et attitudes et comportements politiques. On a pu en effet montrer que le vote est associé, en termes de probabilités, à des systèmes organisés de représentations, d'attitudes, de normes, affectivement valorisés »¹¹⁴⁰.

Le vote ethnique est également une question de rationalité électorale. Nous soutenons que le vote ethnique est contrairement à ce qu'on pourrait imaginer ou croire un choix rationnel. Indépendamment des intérêts économiques, la perspective actionniste et interactionniste permet de comprendre que l'électeur peut faire ses propres calculs et prendre une marge de manœuvre vis-à-vis de l'identification partisane pour décider de faire un vote ethnique. Au sein d'une territorialité, il en est de même de l'électeur non conformiste qui prend une distance vis-à-vis du fait communautaire pour opérer un vote non ethnique pour telle élection et capable de revenir sur sa décision pour un autre type d'élection. Malgré ces connecteurs logiques de l'ethnicité qui s'introduisent dans le champ électoral, la présente recherche révèle aussi que le vote ethnique est un comportement électoral instable.

Selon le type d'élection (présidentielle, législative et locale), la sensibilité du vote ethnique est dynamique. « En fait, comme nous l'avons montré à propos du choix électoral, la plupart des individus pèsent le pour et le contre, raisonnent et même calculent : il n'est que de les écouter pour s'en convaincre. Mais ils le font à partir de perceptions du réel (et du possible) et

¹¹⁴⁰ MICHELAT G., SIMON M., Déterminations socio-économiques, organisations symboliques et comportement électoral, *Revue française de sociologie*, Vol 26, N°1, XXVI, 1985, p.32 (32-69)

de principes d'évaluation (affectivement très connotés, quelle que soit la tonalité plus ou moins intellectualisée du discours manifeste) qui peuvent profondément différer selon les sous-cultures dont ils relèvent en fonction de leurs groupes d'appartenance passés et actuels. On comprend mieux dès lors qu'à niveaux de disponibilités financières, d'études, etc. constants, les comportements patrimoniaux eux-mêmes soient significativement tributaires du niveau d'intégration religieuse et du degré d'appartenance à une classe sociale, c'est-à-dire d'orientations axiologiques, de sentiments, de systèmes d'évidences, bref de « rationalités » culturellement déterminées et affectivement valorisées qu'on trouve également à l'œuvre dans le choix électoral »¹¹⁴¹. En Afrique, l'ethnicité n'est presque jamais absente du politique ; elle n'en constitue toutefois pas la trame fondamentale »¹¹⁴².

Il urge alors de mettre en exergue le pouvoir du juge constitutionnel face au vote ethnique. Si le rôle de la Cour constitutionnelle lui permet de veiller sur la régularité des élections nationales et de gérer le contentieux électoral, suite aux requêtes introduites par divers acteurs politiques l'étude des décisions rendues par la haute juridiction dans le cadre des élections antérieures révèle une quasi-absence de décisions et donc de jurisprudence sur le comportement électoral de type ethnique. L'ethnicité politique peut-elle être admise comme une irrégularité dans le contentieux électoral ? Dans l'espace juridique africain, un débat doctrinal devrait être ouvert sur cette question ! En attendant qu'une telle problématique n'intéresse les constitutionnalistes, la socialisation politique peut permettre de minimiser l'ampleur du vote ethnique et d'en arriver à un vote politique. Elle est avant tout destinée à l'enfant dont on peut façonner le comportement depuis sa tendre enfance et ce, pour une citoyenneté

¹¹⁴¹ MICHELAT G., SIMON M., op. cit.

¹¹⁴² BAYART J-F., *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, nouvelle édition, 1989, 2006, p. 82

démocratique car dans la perspective durkheimienne, l'éducation consiste en une socialisation méthodique de la jeune génération. « Amener l'enfant et plus tard l'adulte à vivre harmonieusement en société, voilà le défi de l'éducation. En effet, le signe distinctif d'une société épanouissante est sa capacité d'inculquer à ses membres le respect de soi et des autres ainsi que des lois, des coutumes et des valeurs qui lui sont propres. Les parents et les éducatrices jouent un grand rôle dans cet effort de socialisation. Ils ont comme mission de répondre aux besoins de l'enfant et de l'aider à découvrir et à développer ses compétences. Leur engagement affectif et l'exercice d'une saine discipline permettront à l'enfant de développer sa confiance dans les autres, sa capacité de contrôle de soi et une conscience morale lui permettant d'agir pour son propre bien-être et celui de tous »¹¹⁴³.

En outre, eu égard au cadre conceptuel de cette étude, les paradigmes de la sociologie électorale, c'est-à-dire les modèles explicatifs du comportement électoral, sont alors actualisés. Le modèle sociologique basé sur l'effet cumulatif du sexe, de l'âge, de la classe sociale, du corps professionnel, etc. de l'électeur n'est pas non seulement significatif mais également adapté au contexte de vote ethnique au Bénin. Le modèle psycho-sociologique y répond parfaitement compte tenu du fait que la conscience ethnique résulte de la conscience collective qui elle-même, prime sur celle individuelle (paradigme déterministe). Il s'agit en fait de l'identification partisane qui est prédominante dans l'analyse électorale du fait ethnique. Enfin, en dépit des stratégies d'utilité le modèle rationnel peut être distinct de l'approche économique. L'on peut faire un vote ethnique dans une certaine rationalité sans que la variable économique ne soit introduite dans les critères de choix d'un candidat et vice versa. De plus, la

¹¹⁴³ Ce texte de Pauline Carignan est tiré de la revue *Petit à Petit*, publication de l'Office des services de garde à l'enfance, novembre-décembre 1994, volume 13, numéro 4, http://www.petitmonde.com/Doc/Article/La_socialisation_de_l_enfant (consulté le 24 décembre 2009).

probabilité du vote ethnique induit un nouveau modèle, celui de l'électeur non conformiste qui peut se volatiliser entre deux élections de même type ou non en faisant un vote ethnique ou poser un acte électoral contraire à ce que la communauté attend de lui. Quant au modèle géographique, il est parfaitement adapté à l'analyse électorale compte tenu du fait que le fait ethnique se lit à travers la territorialité politique. De ce fait, l'hypothèse de travail formulée et qui a été le fil conducteur de la présente étude est mise en exergue en vue de sa vérification¹¹⁴⁴.

Mais, du fait qu'il n'y a pas d'observation, d'accumulation de faits et de données empiriques indépendantes de toute conceptualisation théorique, nous tenons à rappeler que la complexité des relations entre les acteurs et la profondeur de la problématique du vote ethnique telles qu'elles sont quotidiennement vécues et nous sont apparues au cours de l'analyse interdisent toute conclusion définitive. « L'électeur n'est ni totalement libre, ni totalement déterminé, ni prisonnier des variables sociologiques, ni ballotté au gré de la conjoncture. Son choix est le fruit d'un processus où se mêlent facteurs sociaux et politiques, structurels et conjoncturels, à long terme et à court terme. La socialisation politique ne s'arrête pas avec l'enfance, c'est un phénomène cumulatif. Chaque individu appartient simultanément et successivement à une multitude de groupes aux sous-cultures spécifiques. [...]. Mais ces potentialités ne se réalisent que dans le cadre d'un scrutin particulier qui laisse place aux stratégies spécifiques des électeurs. Libre à eux de voter ou de ne pas voter, de participer aux deux tours ou à un seul, d'exprimer un vote ou de déposer dans l'urne un bulletin blanc ou nul, de préférer le candidat A ou le candidat B, d'émettre un vote « pour » ou « contre », expressif ou instrumental »¹¹⁴⁵.

¹¹⁴⁴ L'hypothèse générale de travail a été opérationnalisée à travers le cadre conceptuel de la recherche.

¹¹⁴⁵ MAYER N., BOY D., Les « variables lourdes » en sociologie électorale, *Enquête, Débats et controverses*, 1997, [En ligne], mis en ligne le 10 décembre 2008. URL : <http://enquete.revues.org/document1133.html>. Consulté le 21 août 2009.

La science politique notamment la sociologie électorale ayant trait à l'étude et à l'analyse des comportements électoraux qu'ils relèvent de la participation électorale ou de l'orientation du vote, la décision de faire un vote ethnique ou non appartient au citoyen. Indubitablement, seul « *l'électeur a ses raisons* »¹¹⁴⁶ de donner un sens à son acte électoral. Cependant, compte tenu de la socialisation du vote nous sommes en mesure de dire qu'on ne peut confier le destin d'un pays issu des élections aux raisons subjectives et/ou objectives du seul citoyen puisque ce dernier peut faire un vote ethnique. C'est dire que la liberté d'acte électoral du citoyen doit être éclairée par la rationalité des lois et des institutions sociales, et ce pour la vitalité des nouvelles démocraties. C'est aussi l'une des conditionnalités pour l'effectivité de l'Etat de droit en Afrique.

Comme perspectives de recherche, nous suggérons que l'ethnicité politique soit analysée dans le nouveau constitutionnalisme africain et à l'épreuve d'autres faits tels que la fraude électorale, les violences post-électorales, la justice voire la gouvernance parlementaire en Afrique.

¹¹⁴⁶ C'est également le titre d'un ouvrage largement consulté : BOY D., MAYER N. (sous la dir.), *L'électeur a ses raisons*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1997, 408 pages

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES GENERAUX

ALMOND G. A., BINGHAM POWELL G., *Comparative Politics*, Boston, Little Brown and Co, 1978, 435 pages

BABA KAKE I., *Sékou Touré : le héros et le tyran*, Collection Destins, Jeune Afrique N°3, 1987, 254 pages

BAUDELLOT C., ESTABLET R., *L'école capitaliste en France*, Paris, Maspero, 1971, 340 pages

BAUJEAU-GARNIER J., CHABOT G., *Traité de géographie urbaine*, Paris, Ed. Armand Colin, 1963, 495 pages

BAYART J-F., *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, nouvelle édition, 1989, 2006, 439 pages

BODIN M., POIRIER J., TERSEN E., et al, *Histoire* (livre de 3^{ème}), Paris, Editions Fernand Nathan, 1962, 342 pages

BOURDIEU P. (sous la dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, 956 pages

BOURDIEU P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éd. de Minuit, 670 pages

BOURDIEU P., PASSERON J-C., *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Editions de Minuit, 1970, 2005, 280 pages

BUTLER D., STOKES D. (1969), *Political change in Britain*, New York, Saint Martin's Press, 2^{ème} édition, 1974, 218 pages

CAZENEUVE J., *Dix grandes notions de la sociologie*, Paris, Editions du seuil, 1976, 242 pages

CHABAL P., DALOZ J.-P., *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Économica, col. "Analyse Politique", 1999, 196 pages

CHAGNOLLAUD D., *Science politique*, 4 éd., Paris, Dalloz, 2002, 312 pages

CROZIER M., FRIEDBERG E., *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977, 506 pages

DEBRAY R., *Introduction à la médiologie*, Paris, PUF, 2000, 223 pages

DEGENNE A., FORSE M., *Les réseaux sociaux. Une approche structurale en sociologie*, Paris, Armand Colin, 2e ed., 2004, 295 pages

DUBET F., *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 1994, 288 pages

DUKHEIM E., *Education et sociologie*, Paris, PUF, Quadrige, 1922, 1992, 136 pages

DURKHEIM E., *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1893, 1967, 416 pages

DURKHEIM E., *Le Suicide. Étude de sociologie*, Paris, 1897, rééd. P.U.F., 1963, 462 pages

FALL I. B., *Sous développement et démocratie multipartiste : l'expérience sénégalaise*, NEA, Dakar, Abidjan, 1977, 171 pages

FERRY J-M., *Les puissances de l'expérience*, Paris, Cerf, 1991, 472 pages

FOULQUIE P., *Dictionnaire de la langue pédagogique*, Paris, PUF, Quadrige, 1971, 492 pages

GEERTZ C., *Old societies and new States*, Londres, The Free Press Of Glencoe, 1963, 109 pages

GERSTLE J., *La communication politique*, Paris, Armand Colin, 2004, 295 pages

GIARD V., *Statistique appliquée à la gestion*. Editions Economica, 8^{ème} édition, 2003, version interactive, 101 pages

GOERG O., *La ville européenne outre-mer, un modèle conquérant ? 15^e-20^e siècle*, Paris, Editions l'Harmattan, 1996, 54 pages

GROMYKO A., (sous la dir.), *Les relations inter-africaines aujourd'hui*, Moscou, Editions du Progrès, 1986, 260 pages

GUBER Susan, *Comment remporter sa première élection*, Paris, Nouveaux Horizons, 2001, 142 pages

GUILLIEN R., VINCENT J., *Lexique des termes juridiques*, Paris, Ed. Dalloz, 2001, 236 pages

GUINARD M., TREMBLAY R., BESLOT J. et al. *Guide pédagogique d'éducation sexuelle à l'usage des professionnels*, Paris, Ed. ERES,

1998, 162 pages

HABERMAS J., *Ecrits politiques*, Paris, Ed. Cerf, 1990, 263 pages.

HASTINGS M., *Aborder la science politique*, Paris, Seuil, 1996, 96 pages

HOUNGNIKPO C. M., *Des mots pour les maux de l'Afrique*. Paris, L'Harmattan, 2004, 266 pages

HOUNGNIKPO C. M., *L'illusion démocratique en Afrique*. Paris, L'Harmattan, 2005, 256 pages

HUSSERL E., *Recherches logiques*, trad. H. Elie, A. L. Kelkel et R. Schérer, P.U.F., Paris, 1961

IFRI, *Crise mondiale et gouvernance globale*, Paris, Dunod, 2010, 336 pages

JAFFRELOT C., (sous la dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala-CERI, 2000, 638 pages

Jean-Paul II, *La documentation catholique*, N°2131, 4 février 1996, 105 pages

JODELET D., *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1994

KIPRE P., *Le congrès de Bamako ou la naissance du RDA*, Paris, Collection d'Histoire « Afrique Contemporaine (BABA KAKE I., sous la dir.), 1989, 190 pages

LALLEMENT M., *Histoire des idées sociologiques, Parsons aux contemporains*, Paris, Ed. Nathan, Tome 2, 1983, 255 pages

LAROUSSE, *Dictionnaire, Le Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 2008, 344 pages

LAROUSSE, *Le Petit Larousse Illustré*, 1999. © Larousse, 1998, 754 pages

LASSERRE F., GONON E., *Manuel de géopolitique. Enjeux de pouvoir sur des territoires*, Paris, Armand Colin, 2009, 347 pages

LENINE V., *L'Etat et la révolution*, Moscou, Editions du Progrès, 1979, 205 pages

LEVI-STRAUSS C., *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Mouton et co-La Haye, 1967, 509 pages

LOADA A. M-G., IBRIGA L. M., *Droit constitutionnel et institutions politiques*, collection Précis de droit burkinabè, Université de

Ouagadougou, PADEG, 2007, 465 pages

MAAREK P., *Communication et marketing de l'homme politique*, Paris, Litec, 1992, 306 pages

MARTUCELI D., *Sociologie de la modernité*, Paris, Gallimard, 1999, 142 pages

MARX K. (1867), *Le Capital*, livre I, trad. J. Roy, Flammarion, Paris, 1999

MARX K., ENGELS F., (1880), *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, Traduction française, 1950, publié par "Les classiques des sciences sociales", ouvrage disponible sur :

http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html, consulté le 19 mars 2010).

MAUSS M., *Œuvres*, Paris, Ed. de Minuit, 1968, 633 pages

MAYER N., PERRINEAU P., *Les comportements politiques*, Paris, A. Colin, coll. Cursus, 1992, 160 pages

MAYER N., *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Armand Colin [collection U], 2010. 316 pages

MENDRAS H. (1978), *Éléments de Sociologie*, Paris, Armand-Colin/HER, Nouvelle édition refondue, 2001, 187 pages

MERTON R. K., *Social Theory and Social Structure*, New York, rééd. Free Press, 1968, 702 pages

MICROSOFT, *Encyclopédie Encarta*, CD Rom, 2006

MONTOUSSE M., RENOUEAU G., *100 fiches pour comprendre la sociologie*, Rome, Editions Bréal, 1997, 234 pages

NDIONE E., *Le don et le recours, ressors de l'économie urbaine*. Dakar, ENDA, 1992, 210 pages

NIE N., VERBA S., PETROCIK J., *The changing American voter*, Cambridge, Mass, Harvard University Press, 1976, 399 pages

NJOH-MOUELLE E., *De la médiocrité à l'excellence, Essai sur la signification humaine du développement*, Yaoundé, Editions CLE, 1970, 154 pages

OLIVIER de SARDAN J-P., *Anthropologie et développement*, Paris, Karthala-APAD, 1995, 221 pages

OLIVIER de SARDAN J-P., *Synthèse des relations économiques et*

- sociales chez les Wogo du Niger*, Paris, Institut d'ethnologie 1969, 216 pages
- PAULET J-P., *Géographie urbaine*, Paris, Ed. Armand Colin, 2000, 288 pages
- PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Economica, 1997, 166 pages
- PNUD, *Rapport sur le développement humain, corruption et développement humain*, Ouagadougou, Presses du Faso, 2003, 187 pages
- QUERMONNE J.-L., *L'alternance au pouvoir*. Paris, PUF, 1998, 127 pages
- REA A., MARYSE T., *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2008, 120 pages
- REMOND R., *Introduction à l'histoire de notre temps : le XIX^e siècle 1815-1914*, Vol 2, Paris, Editions du Seuil, 1974, 248 pages
- ROCHER G., *Introduction à la sociologie générale : l'action sociale*, Paris, Ed. HMH, 1968, 189 pages
- ROCHER G., *Le changement social*, Paris, Editions HMH, 1968, 318 pages
- ROCHER G., *Le changement social*, Paris, Editions HMH, 1968, 318 pages
- ROUSSEAU J-J. (1973), *Du contrat social*, Paris, Ed. Flammarion, 2001, 256 pages
- SAUSSURE F., *Cours de linguistique générale*, Paris, éd. Payot, 1913, 1995, 520 pages
- SAWICKI F., BRIQUET J. L., (sous la dir)., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998
- SCHACHTER-MORGENTHAU R., *Le multipartisme en Afrique de l'Ouest francophone jusqu'aux indépendances*, Paris, L'Harmattan, 1998, 488 pages
- SINOUE A. et al, *Les villes d'Afrique noire en 1650-1960, Politiques et opérations d'urbanisme et d'habitat*, Paris, La documentation française, 1989
- STOETZEL J., *La psychologie sociale*, Paris, Ed. Flammarion, 1963, 316

pages

SURGY A., *L'Église du Christianisme céleste. Un exemple d'Église prophétique au Bénin*, Paris, Karthala, 2001, 332 pages

TERRAIL J-P., *De l'inégalité scolaire*, Paris, La dispute, 2002, 333 pages

THOMAS L. V., LUNEAU R., *La terre africaine et ses religions*, Paris, Librairie Larousse, 1980, 336 pages

TIECHE M., *Guide pratique d'éducation familiale*, Paris, Editions SDT, 1980, 586 pages

TOCQUEVILLE A., *De la démocratie en Amérique*, Paris, Nouveaux Horizons, 1970, 224 pages

TREMBLAY R., *L'éducation sexuelle en institution*, Paris, Edition Privat, 1992

UNESCO, *Pauvreté, progrès et développement*, Paris, L'Harmattan, 1990, 328 pages

WEBER M., *Economie et société*, Paris, Plon, 1971, 423 pages

WEBER M., *Le Savant et le politique*, Paris, Plon, 1950, 114 pages

OUVRAGES SPECIFIQUES

ABELES M., JEUDY H-P., *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, 283 pages

AGOSSOU J., *Christianisme Africain, une fraternité au-delà de l'ethnie*, Paris, Ed. Karthala, 1987, 216 pages.

AKINDES F., *Les mirages de la démocratisation en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, Codesria-Karthala, 1996, 246 pages

AKOUN A., ANSART P., (sous la dir.), *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Le Robert/Seuil, 1999, 587 pages

ALCAUD D., BOUVET L., CONTAMIN et al., *Dictionnaire de sciences politiques et sociales*, Paris, Editions Dalloz, 2004, 411 pages

AMSELLE J-L., *Logiques métisses : anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, 1990, 257 pages

AMSELLE J-L., *Vers un multiculturalisme à la française : l'empire de la coutume*, Paris, Aubier, 1996, 179 pages

- ANDERSON B. (1983), *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La découverte, 2002, 213 pages
- ANSART P., *Les idéologies politiques*, Paris, PUF, 1974, 231 pages
- BALMELLI T., *Le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Entre exigences démocratiques et corruption*, Fribourg, Éditions universitaires Fribourg, 2001, 412 pages
- BANQUE MONDIALE, *Rapport mondial sur le développement, 2000-2001*, Bruxelles, De Boeck Université, 2001, 264 pages
- BARTH F., *Ethnic Groups and Boundaries*, Boston : Allen & Unwin, 1969
- BASTION J-C., CHABANNIER N., *Le droit des élections locales*, Paris, LGDJ, 2004, coll. « Systèmes », 202 pages
- BATAILLE P., *Le racisme au travail*, Paris, Éditions La Découverte, 1997
- BAYART J-F., *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, nouvelle édition, 1996, 306 pages
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J-P., et OLIVIER de SARDAN J-P., (sous la dir.) *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Mayence, APAD, Institut für Ethnologie, J. Gutenberg Universität/Paris, Karthala 2000, 328 pages
- BOUDON R., BOURRICAUD F., *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 1994, 714 pages
- BRUBAKER R., *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Ed. Belin, Collections Socio-histoires, 1997, 320 pages
- BUTLER D., STOKES D. (1969), *Political change in Britain*, New York, Saint Martin's Press, 2^e édition, 1974, 516 pages
- COQUERY-VIDROVITCH C., (sous la dir.), *Processus d'urbanisation en Afrique (Tome I)*, Paris, L'Harmattan, 1988, 286 pages
- DEBBASCH C. et al, *Lexique de politique*, Paris, Dalloz (7^{ème} édition), 2001, 453 pages
- DELOYE Y., IHL O., *L'acte de vote*, Paris, Presses de Sciences Po., 2008, 507 pages
- DIOUF M., *Sénégal : les ethnies et la nation*, Paris, L'Harmattan, 1994, 205 pages
- DOWNS A., *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper and

Row, 1957

EVANS-PRITCHARD E. E., *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, Gallimard, 1968 (éd. anglaise, 1939), 312 pages

FACCHINI F., *Critiques de trois arguments justifiant les lois sur le financement de la vie politique*, Politiques et Management Public, vol. 25, 2004

FEARON J., *Ethnic Structure and Cultural Diversity Around the World, A Cross-National Dataset on Ethnic Groups*, unpublished, Stanford University, 2002

FEDDERS A., SALVADORI C., *Peoples and Cultures of Kenya*, Nairobi, Editions Transafrica, 1979, 84 pages

FIORINA M. P., *Retrospective Voting in American National Elections*, Yale University Press, New Haven et Londres, 1981

FORTES M., *The Dynamics of Clanship among the Tallensi*. London: Oxford University Press (for International African Institute), 1945.

FORTES M., *The Web of Kinship among the Tallensi*. London: Oxford University Press (for International African Institute), 1949

GARRIGOU A., *Le Vote et la vertu, comment les Français sont devenus électeurs*, Paris,, Presses De Sciences Po, 1992, 288 pages.

GAXIE D. (1978), *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Éditions du Seuil, 3^{ème} édition, 1993, 275 pages

GAXIE D., (sous la dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la fondation nationale de sciences politiques, 2^{ème} édition, 1989, 450 pages

GEERTZ C., *The Interpretation of cultures*, Basic Book, New York, 1973, 259 pages

GEISSER V., *Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, 295 pages

GLUCKMAN M., *Politics, Law, and Ritual in Tribal Society*, Chicago, Aldine Publishing Co., 1965, 45 pages

GONIDEC P-F., *Les systèmes politiques africains, : les nouvelles démocraties*, Paris, LGDJ, 3^{ème} édition, 1997, 242 pages

- GRAWITZ M., *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz (7^{ème} édition), 2000, 424 pages
- HAZOUME G. L., *Idéologies tribalistes et nation en Afrique : (le cas dahoméen)*, Paris, Présence africaine, 1972, 230 pages
- HERMET G. et al, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Ed. Armand Colin, 1994, 280 pages
- HERMET G., ROUQUIE A., LINZ J., *Des élections pas comme les autres*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1978, 180 pages
- HILLARD P., *La décomposition des nations Européennes : de l'union euro-atlantique à l'Etat mondial*, Paris, Editions Francois-Xavier De Guibert, 2005, 192 pages
- HILLARD P., *Minorités et régionalismes dans l'Europe Fédérale des Régions : Enquête sur le plan allemand qui va bouleverser l'Europe*, Paris, éditions Francois-Xavier De Guibert, 2001, 411 pages
- IEP (Bordeaux), *Aux urnes l'Afrique! Elections et pouvoirs en Afrique noire*, Centre d'étude d'Afrique noire, Fondation nationale des sciences politiques, Paris, A. Pedone, 1978, 260 pages
- IHL O., *Le Vote*, Paris, Montchrestien, 2000, 160 pages
- IMMARIGEON J-P., *Autopsie de la fraude électorale*, Paris, Ed. Stock, 2000, 263 pages
- KAMTO M., *Pouvoir et droit en Afrique noire, essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, Paris, L.G.D.J. 1987, 545 pages
- LAGROYE J., FRANÇOIS B., SAWICKI F., *Sociologie politique*, 4^{ème} édition revue et mis à jour, Paris, Presses de science politique et Dalloz, 2002, 602 pages
- LIJPHART A., *Democracies. Patterns of Majoritarian and Consensus Government in Twenty-One countries*, New Haven, London, Yale University Press, 1984, 229 pages
- LIJPHART, A., *Democracy and Plural Societies. A Comparative Exploration*, New Haven, London, Yale University Press, 1977, 248 pages
- LOMBARD J., *Introduction à l'ethnologie*, Paris, Armand Colin, 1995, 192

pages

LORCERIE F., ALAMARTINE F., *L'école et le défi ethnique: Education et intégration*, Paris, Esf Editeur, 2003, 333 pages

MALIGNER B., *Droit électoral*, Paris, Ed. Ellipses, 2007, 1011 pages

MARTINIELLO M., *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, PUF, coll. "Que sais-je ?", 1995, pp.18-19.

MASCLET J-C., *Droit électoral*, Paris, PUF, coll. « Droit fondamental », 1989, 445 pages

MAYER N., PERRINEAU P., *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992, 160 pages

MERCIER P., *Tradition, changement, histoire, les « Somba » du Dahomey septentrional*, Paris, Anthropos, 1968, 538 pages

MISCOIU S., DELSOL C., ALLIOT B., (sous la dir.), *Identités politiques et dynamiques partisans en France*, Cluj-Napoca, Editions de la Fondation pour les Etudes Européennes, 2009, 228 pages

MISCOIU S., *Naissance de la nation en Europe. Théories classiques et théorisations constructivistes*, Paris, L'Harmattan, 2010, 207 pages

MOULEN J., DIFFO LAMBO L., *Théorie du vote : pouvoirs, procédures et prévisions*, Paris, Hermès science, 2001, 262 pages

OTAYEK R., *Identité et démocratie dans un monde global*, Paris, Presses de sciences Po, 2000, 228 pages

ROLAN J-L. BRETON, *L'ethnopolitique*, Paris, PUF, 1995, 128 pages

ROUBAND F., *Identités et transition démocratique : l'exception malgache ?* Paris, L'Harmattan, 2002, 254 pages

ROUX M., *Les Albanais en Yougoslavie : minorité nationale, territoire et développement*, Paris, Éditions Maison des Sciences de l'homme, 1999, 542 pages

SCHNAPPER D., (1994), *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, Folio, 2003, 273 pages

SCHNAPPER D., *La relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1998, 562 pages

SIEGRIED A., (1913), *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III^e République*, Paris, A. Colin, 1980, 535 pages

SINDAYIGAYA J.-M., *Grands lacs: Démocratie ou Ethnocratie*, Paris, L'Harmattan, 1998, 317 pages

SINDJOUN L., (sous la dir.), *La Révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*. Dakar, Paris, Codesria-Karthala, 1999, 425 pages

TANDE A., *La notion de discrimination dans les débats et l'action publics: lecture de quatorze années de littérature grise française, (1992-2005)*, Co-édition de l'IRIS, du Pgr FRONTIERES (ANR) et de TERRA-Editions., Coll. "Etudes" (<http://terra.rezo.net/article698.html>), janvier 2008, 192 pages

VINCENT J-Y., de VILLIERS M., *Code électoral*, commenté, LexisNexis litec, 8^{ème} ed. 2007, 740 pages

WEIL P., *La France et ses étrangers*, Paris, Messageries du livre, 1995, 592 pages

WEISSMAN F., *Election présidentielle de 1992 au Congo, Entreprise politique et mobilisation électorale*, Bordeaux, CEAN, 1993, pp. 6-19.

WIEVIORKA M., *La démocratie à l'épreuve : nationalisme, populisme, ethnicité*. Paris, Ed. La découverte, 1993, 173 pages

OUVRAGES DE METHODOLOGIE

BRIMO A., *Méthode de la géo-sociologie électorale*, Paris, Publications de l'Institut d'études politiques de Toulouse, Ed. Pedone, 1968, 142 pages

JENICEK M., CLÉROUX R., *Épidémiologie. Principes, techniques, applications*, Saint-Hyacinthe, Edisem; Paris, Maloine, 1993, 454 p.

KETELE J-M., ROEGIERS X., *Méthodologie du recueil d'informations : fondements des méthodes d'observations, de questionnaires, d'interviews et d'études de documents*, Paris, Bruxelles, De Boeck & Larcier s.a., 1991, 192 pages

OUVRAGES SUR LE BENIN

ADAMON A. D., 1995, *Le Renouveau démocratique au Bénin. La Conférence des forces vives et la période de transition*. Paris, L'Harmattan, 1995, 241pages

ADAMON A. D., *Le renouveau démocratique au Bénin : les élections de la période de transition*. Cotonou, Editions du Journal officiel, 1995, 206 pages

ADEKAMBI M., GOUDJO R., DOVONOU A., *Notions du fils du terroir : enjeux politiques et corruption*, Cotonou, Les Editions Catholiques du Bénin, 2004, 119 pages

ADJAGBA A. S., *Histoire politique du Bénin : de l'indépendance de 1960 à la conférence nationale de 1990*. Cotonou, Les Editions de l'arc-en-ciel, 1992, 171 pages

ADJOVI E., *Une élection libre en Afrique : la présidentielle du Bénin (1996)*. Paris, Karthala, 1998, 181 pages.

ADJOVI S., *De la dictature à la démocratisation sans les armes*. Editions C.P., Paris, 1990, 132 pages

ADJOVI S., *Election d'un chef d'Etat en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2003, 261 pages

AHANHANZO-GLELE M., *Le Danxomè. Du pouvoir aja à la nation fon*, Paris, Editions Nubia, 1974, 282 pages

AHANHANZO-GLELE M., *Naissance d'un Etat noir*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969, 537 pages

AHO G. et al, *Manuel d'analyse de la pauvreté, Applications au Bénin*, PNUD, Université de Laval et UNB, 1997, 370 pages

AIVO F. J., *Le Président de la République en Afrique noire francophone : genèse, mutations et avenir de la fonction*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2007, 643 pages

ASSABA C., *Vivre et savoir en Afrique*, Paris, GREC, 1997, 85 pages

ATANDA J. A., *An introduction to Yoruba History*, Ibadan, Ibadan University Press, 1980, 77 pages

AWOUDO F. K., *Le mal transhumant. Les infidélités politiques dans le Bénin démocratique*. Cotonou, Edition Tundé, 2004, 207 pages

- BANEGAS R., *La démocratie à pas de caméléon : transitions et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003, 496 pages
- BIERSCHENK I. T., OLIVIER de SARDAN J.P., *Les pouvoirs au village : le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Paris, Karthala, 1998, 296 pages
- CHIDJOU K., *L'incidence d'une conception de l'ethnie sur la construction de l'Etat au Bénin*, Paris, Presses de l'ANRT, 2003, 525 pages
- CORNEVIN R., *La République Populaire du Bénin : des origines dahoméennes à nos jours*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1981, 584 pages
- DEGBOE K. A., *Elections et réalités sociologiques au Bénin*, Cotonou, Intermonde Edition, 1995, 80 pages
- DESANTI H., *Du Dahomey au Bénin-Niger*, Paris, Edition Larose, 1945, 262 pages
- DISSOU M., *Le Bénin et l'épreuve démocratique : leçons des élections de 1991 à 2001*, Paris, L'harmattan, 2002, 163 pages
- ESTABLET J., *Mathieu Kérékou. L'inamovible Président du Bénin*, Paris, l'Harmattan, 2001, 261 pages
- GARCIA L., *Le royaume du Dahomé face à la pénétration coloniale (1875-1894)*, Paris, Ed. Karthala, 1988, 284 pages
- GOUDJO, R., (dir.), 1998, *Identités ethniques et intégration nationale. Jalons pour une éthique de l'intégration*, Cotonou, Flamboyant, 154 pages
- HOUNKPATI C., GBETO F., HUANNOU A., *Langues africaines dans l'enseignement au Bénin: problèmes et perspectives*, Pub Labo Gbe N°9, CASAS book series N°68, 2009, 224 pages
- INSAE, *Analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH 1)*, 1979
- INSAE, *Analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH 3)*, 2002, Cd rom
- INSAE, *Analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH 2)*, 1992, Cd rom
- INSAE, *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV)*, 2006

INSAE, RGPH3, *Ménages, conditions d'habitation et pauvreté au Bénin*, Tome 4, octobre 2003, pp. 126-146

IROKO F. A., *Le président Mathieu Kérékou, Un homme hors du commun*, Cotonou, Les Nouvelles Editions du Bénin, 2001, 314 pages

MAUPOIL B. *La géomancie à l'ancienne côte des esclaves*. Paris, Institut d'Ethnologie, 1981, 681 pages

METINHOUE P., *Les gouvernements du Dahomey et du Bénin : 1957-2005*, Porto-Novo, CNPMS, 226 pages

METODJO K. A., *Devenir maire en Afrique : Décentralisation et notabilités locales au Bénin*, Paris, l'Harmattan, 2008, 158 pages

NOUDJENOUME P., *La démocratie au Bénin. Bilan et perspectives*. Paris, L'Harmattan, 1999, 395 pages

OKENFELS W., GOUDJO R.B., *Les campagnes électorales. Les vieux démons se réveillent*. Cotonou, Collection Xwefa n°1, Edition du Flamboyant, 2000, 62 pages.

PALAU MARTI M., 1992, *Nom, Famille et Lignage chez les Sabe*, Paris, Maisonneuve et Larose, vol. 2, 369 pages

PALAU MARTI M., *L'Histoire de Sabe et de ses rois*, Paris, Maisonneuve et Larose, vol.1, 1992, 345 pages

PALAU MARTI M., *Société et religion au Bénin (les Sabe-Opara)*, Paris, Maisonneuve et Larose, vol. 3, 1993, 314 pages

PASSOT B., *Le Bénin*, Paris, L'Harmattan, 1996, 335 pages

PNUD, *Rapport sur le développement humain au Bénin*, Cotonou, PNUD, 1997, 135 pages

PNUD, *Rapport sur le développement humain au Bénin*, Cotonou, PNUD, 1998, 247 pages

RB, *Programme d'actions prioritaires de la SCR 2007-2009*, avril 2007, 172 pages

RB, *Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté*, avril 2007, 131 pages

RB/MAEP/PNUD, *Rapport national de l'évaluation sur le Mécanisme Africain pour l'Evaluation par les pairs*, Cotonou, 2007, 271 pages

ARTICLES SCIENTIFIQUES

ABBINK J., Ethnicité et démocratisation : le dilemme éthiopien, in *Politique africaine*, Janvier 1995, pp. 105-141

ACKER F. V., VLASSENROOT K., Les « maï-maï » et les fonctions de la violence milicienne dans l'est du Congo, in *Politique africaine*, n ° 84, décembre 2001, pp. 103-116

ADJAMAGBO K., Pluralisme juridique et pratiques successorales loméennes, in *Politique africaine*, n ° 40, 1990, pp. 12-20

AGUESSY H., Cadre théorique : les concepts de tribu, ethnie, clan, pays, peuple, nation, Etat, etc. et les sociétés africaines, in *Présence Africaine*, No 127-128, 1983, pp.17-42

AGUESSY H., La problématique de la question de discrimination sous toutes ses formes en Afrique au Sud du Sahara, in UNESCO-IDHPD, *La Discrimination Raciale*, Cotonou, Editions Flamboyant, 1997, pp 39-49

AGUESSY H., Les marques du pouvoir en Afrique in Revue du Grand Séminaire Monseigneur-Louis Parisot, in *Chemins d'espérance*, Le pouvoir politique et le sacré en Afrique Noire, N°4, 2000, pp. 28-47

AHADZI-NONOU K., Les nouvelles tendances du constitutionnalisme africain : le cas des Etats de l'Afrique noire francophone, in *Afrique juridique et politique*, CERDIP, Vol 1, N°2, juillet-décembre 2002, pp. 35-86

AIVO F. J., Après les élections législatives du 31 mars 2007 : Le Bénin a l'épreuve du fait majoritaire, *Revue juridique et politique*, Vol 62, n°1, 2008, pp. 111-133

AKINDES F., « Les tensions politiques et sociétales en période de récession : la Côte d'Ivoire et le Kenya », in débat N°120 sur la thématique « Lieux et territoires de mobilisation des ressources futures », publié sur <http://www.afrique-demain.org/debat-120-tensions-politiques-au-kenya-et-en-cote-divoire>, consulté le 15 mars 2010.

AKINDES F., Pauvreté et construction de droits en Afrique, in *West Africa Review*, Issue 10 (2007), pp. 1-18

AKINDES F., TOPANOU V., *Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale en République du Bénin : une lecture sociologique*,

Genève, UNRISD, 2005, 36 pages

ALESINA A., DEVLEESCHAUWER A., EASTERLY W., KURLAT S. et WACZIARG R., Fractionalization, in *Journal of Economic Growth*, n°8, 2003, pp. 155-194.

ALLMAND S., Entre l'intérêt et le don, in *Revue sciences humaines*, n° 93, avril 1999, pp.19-27 (21).

AMSELLE J-L., Ethnies et espaces : pour une anthropologie topologique, in AMSELLE J-L., et M'BOKOLO E., (sous la dir.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, La Découverte, 1958, 225 pages

ANIGNIKIN S., Histoire des populations mahi, in *Cahiers d'études africaines*, 162 | 2001, [En ligne], URL : <http://etudesafricaines.revues.org/index86.html>. Consulté le 04 avril 2009.

ANIGNIKIN S., Histoire des populations mahi. À propos de la controverse sur l'ethnonyme et le toponyme « Mahi », in *Cahiers d'études africaines* 2001/2, 162, pp. 243-265

ANIGNIKIN S., Les relations interculturelles et interethniques au Bénin : les racines historiques des oppositions ethniques et régionalistes, in UNESCO-IDHPD, *La Discrimination Raciale*, Editions Flamboyant, Cotonou, 1997, pp 137-161

ANIGNIKIN S., Perception du phénomène urbain en Afrique Noire pré-coloniale : L'exemple d'Abomey, capitale du Danxomé in COQUERY-VIDROVITCH Catherine (sous la dir.), *Processus d'urbanisation en Afrique* (Tome I), Paris, L'Harmattan, 1988, 286 pages

ANNAMARIA R., Ethnie – ethnicité in GALLISOT R., MONDHER K., ANNAMARIA R., *L'imbroglie ethnique*, Paris, Editions Payot Lausanne, 2000, 294 pages

ANSART P., De la reconnaissance des droits des minorités, in *Politique* n°58 : février 2009, <http://politique.eu.org/archives/2009/02/842.html>

ANTIL A., *La géographie électorale*, http://www.scienceshumaines.com/la-geographie-electorale_fr_14552.html, consulté le 29 mars 2009

ANTONIUS R., Entre la mosaïque et la vague : l'ethnicité instrumentalisée dans le Machrek arabe", *Cahiers de recherche sociologique*, n° 20, 1993, pp. 129-156

ARRINGTON T. S., INGALLS G. L., Race and Campaign Finance in Charlotte, N.C, *The Western Political Quarterly*, vol. 37, no 4, 1984, pp. 578-583

ATANGANA AMOUGOU J-L., La constitutionnalisation du droit en Afrique : l'exemple de la création du conseil constitutionnel camerounais, in *A.I.J.C.C.*, XIX, 2003, p.57

AUGE M., Note sur les rapports entre espace social et systèmes symboliques, in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Année 1985, Volume 40, Numéro 6; pp. 1251 – 1259

BADA D., Enseignement des langues nationales à l'Université d'Abomey-Calavi : problèmes et perspectives in HOUNKPATI C., GBETO F., HUANNOU A. (sous la dir.), *Langues africaines dans l'enseignement au Bénin: problèmes et perspectives*, Pub Labo Gbe N°9, CASAS book series N°68, 2009, 224 pages

BAGODO O., Jalons et perspectives pour une approche des problèmes de chronologie dans l'histoire du Baruwu (Borgu) précolonial, in *Africa Zamani* n°1, Nouvelle série, n° spécial sur le Bénin, 1993, pp. 125-148.

BAKO-ARIFARI N., « Ce n'est pas les papiers qu'on mange ! » : la corruption dans les transports, la douane et les corps de contrôle in BLUNDO G., OLIVIER DE SARDAN J-P. (sous la dir.), *Etat et corruption en Afrique, une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Paris, APAD-Karthala, 2007, 374 pages

BAKO-ARIFARI N., Démocratie et logique du terroir au Bénin, in *Politique africaine*, N° 59, 1995, pp 7-24.

BAKO-ARIFARI N., La corruption au port de Cotonou : douaniers et intermédiaires, in *Politique africaine*, N°83, octobre 2001, pp. 38 -58

BAKO-ARIFARI N., La gestion pragmatique des sources de violence 'xénophobe' dans le jeu politique au Bénin, in *afrika spectrum*, 40 (2005) 2 : 267-297

BALANDIER G., Le contexte sociologique de la vie politique en Afrique noire, in *Revue française de science politique*, IX(3), septembre 1959, pp. 589-609

BALME R., Electeur rationnel in PERRINEAU P., REYNIE D. (sous la dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, 997pages

BANEGAS R., Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation

démocratique au Bénin, in *Politique africaine*, n°69, mars 1998, pp.75–87 (81).

BANEGAS R., Mobilisations sociales et oppositions sous Kérékou, in *Politique africaine*, n °59, octobre 1995, pp. 25-44

BARBIER J. C., Jalons pour une sociologie électorale du Togo : 1958, 1985, in *Politique africaine*, n ° 69, 1987, pp. 6-18

BARTH F., Ethnic Group and Boundaries. The social Organization of Culture Difference, traduction partielle in POUTIGNAT P., STREIFF-FENART J., *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995, pp. 203-249

BAYART J-F., GESCHIERE P., NYAMNJOH F., Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique, in *Critique internationale*, n° 10, 2001, pp. 177-194

BENOIT J-M., SCALE J., Les dépenses des candidats, in *Pouvoirs*, L'argent des élections, N°70, septembre 1994, pp. 33-42

BERGE J.-A., Étude sur le pays mahi, in *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, XI, 1928, pp. 708-765

BIGOMBE LOGO P., Changement politique et dynamiques d'instrumentalisation de « l'ethnicité Kirdi » : l'ingénierie ethnopolitique in SINDJOUN L., (sous la dir.), *La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, Karthala-CODESRIA, 2000, pp. 130-268

BLUM A., FILIPPOVA E., Territorialisation de l'ethnicité, ethnicisation du territoire. Le cas du système politique soviétique et russe », in *L'Espace géographique*, 2006/4 Tome 35, p. 317-327.

BLUMER J-G., Three ages of political communication, in *Revue de l'Institut de Sociologie* (1/2), Ed. de l'Université de Bruxelles, pp. 31-45

BLUNDO G., OLIVIER de SARDAN J-P., La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest in BLUNDO G., OLIVIER de SARDAN J-P., (sous la dir.), *Etat et corruption en Afrique, une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Paris, APAD-Karthala, 2007, pp. 79-117

BOLLE S., L'Etat de droit et de démocratie pluraliste au Bénin : bilan et perspectives, <http://www.la-constitution-en-afrique.org/article-13784862.html>, publié le Mercredi 14 novembre 2007, consulté le 15 juin 2008

BOSSUROY T., Déterminants de l'identification ethnique en Afrique de

l'Ouest, in *Afrique contemporaine* 2006/4, n°220, pp. 119 -136

BOUCHER M., BELQASMI M., L'intervention sociale et la question ethnique : ethnicisation, racisation et déprofessionnalisation in BOUCHER M. (sous la dir.), *Le travail social face aux discriminations : interventions sociales, ethnicité et lutte contre le racisme en Europe*, Paris, Ed. Aux lieux d'être, 2008, 338 pages

BOURGI A., Ombres et lumières des processus de démocratisation en Afrique sub-saharienne in OIF, *Bilan des Conférences nationales et autres processus de transition démocratique, Actes de la Conférence régionale africaine préparatoire*, Cotonou (Bénin), 19-23 février 2000, Paris, Editions Pedone, 506 pages

BOURMAUD D., QUANTTN P., Le modèle et ses doubles : les Conférences nationales en Afrique (1990-1991) in MENY Y., *Les politiques de mimétisme institutionnel : le greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 165-182

BOY D., DUPOIRIER E., L'électeur est-il stratège ?, CEVIPOF, *L'électeur français en questions*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990, pp. 175-196

BOY D., MAYER N. Que reste-t-il des variables lourdes ? in BOY D., MAYER N. (sous la dir.), *L'électeur a ses raisons*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1997, 408 pages

BROMLEY J. V., KOZLOV V., The theory of ethnos and ethnic processes in Soviet social sciences, *Comparative studies in society and history*, Cambridge, n° 31, 1989, pp. 425-438

BROMLEY J. V., The term ethnos and its definition in BROMLEY J. V. (sous la dir.), *Soviet ethnology and anthropology today*, The Hague, Paris, Mouton, 1974, 401 pages

BURNHAM P., L'ethnie, la religion et l'Etat : le rôle des Peuls dans la vie politique et sociale du Nord-Cameroun, in *Journal des Africanistes*, Tome 61, 1991 p. 76

CACIAGLI M., Clientélisme in PERRINEAU P., REYNIE D. (sous la dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, 997 pages

CACIAGLIA M., KAWATA I., Heurs et malheurs du clientélisme, in *Revue française de science politique*, Vol 51, n0 4, août 2001, pp. 569-586

CAPELLE-POGACEAN A., RAGARU N., En quoi les « partis ethniques »

sont-ils « ethniques » ? Les trajectoires du MDL en Bulgarie et de l'UDMR en Roumanie, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, *Questions de recherche / Research in question*, n° 25, Juin 2008, publié sur <http://www.ceri-sciences-po.org/publica/qdr.htm>, consulté le 15 juin 2009

CARCASSONNE G., Du non-droit au droit, in *Pouvoirs, Voter*, N°70, 1994, pp. 7 -18

CARIGNAN P., revue *Petit à Petit*, publication de l'Office des services de garde à l'enfance, novembre-décembre 1994, volume 13, numéro 4, http://www.petitmonde.com/Doc/Article/La_socialisation_de_l_enfant (consulté le 24 décembre 2009).

CHICHE J., MAYER N., Les enjeux de l'élection in BOY D., MAYER N. (sous la dir.), *L'électeur a ses raisons*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1997, 408 pages

CHRETIEN J.-P., Les racines de la violence contemporaine en Afrique : Perspective historique : des guerres héroïques aux massacres interethniques?, in *Politique africaine*, pp.15-27, <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/042015.pdf>, pp. 15-27

CHRETIEN J.-P., Ethnies, Ethnismes, Ethnicité : Un défi à la compréhension de l'histoire ancienne et récente de l'Afrique in CHRETIEN J.-P., PRUNIER G., (sous la dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 2003, 435 pages

CLIGNET R., Ethnicity, social differentiation and secondary schooling in West Africa, in *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol. VII, 2 (26), 1967, p. 378

COLANGE C., Présidentielle 2007 second tour : Nouvelle géographie des votes et réaligement partisan, Cybergegeo, *Elections présidentielles 2007 en France*, mis en ligne le 15 mai 2007, modifié le 15 mai 2007. URL : <http://www.cybergegeo.eu/index6022.html>. Consulté le 19 juin 2009.

COMAROFF J., COMAROFF J. L., Naturing the nation : aliens, apocalypse and the Postcolonial State, in *Journal of Southern African Studies*, vol. 27, n° 3, 2001, pp. 627-651.

CONAC G., Etat de droit et démocratie in CONAC G. (sous la dir.), *L'Afrique en transition vers le multipluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, 517 pages

CONTAMIN J.-G., Comportement électoral in ALCAUD D., BOUVET L., CONTAMIN et al., *Dictionnaire de sciences politiques et sociales*, Paris,

Editions Dalloz, 2004, 411 pages

COQUET M., Congo in HENNEBELLE G., (sous la dir.), *Le tribalisme planétaire. Tour du monde des situations ethniques dans 160 pays*, coll. Panoramiques, Paris, 1992, 243 pages

COULIBALY B., JEUNESSE C., MANDERSCHIED J-C., Approche interculturelle d'une formation en ligne : Quelles conditions pour réussir ?. in *TICE et développement*, Numéro 01, 15 juillet 2008, <http://www.revue-tice.info/document.php?id=860>.

CREVEY L., NGOMO P., VENGROFF R., Party politics and different paths to democratic transitions: a comparison of Bénin and Senegal, *Party politics*, vol. 11, No. 4, 2005, pp. 471-493

CUISENIER J. , L'ethnicité en Europe dans les temps présents, in *Ethnologie française*, 2003/1 Vol. 33, p. 91-100. DOI : 10.3917/ethn.031.0091

CULIC I., Dilemmas of Belonging: Hungarians from Romania, in *Nationalities Papers*, 34(2), mai 2006, pp.175-200.

CUTOLO A., GESCHIERE P., Populations, citoyennetés et territoires : Autochtonie et gouvernementalité en Afrique, in *Politique africaine*, Dossier Enjeux de l'autochtonie, n° 112 - décembre 2008, pp. 6-17

DARBON D., De l'ethnie à l'ethnicisme : réflexions autour de quatre sociétés multiraciales : Burundi, Afrique du Sud, Zimbabwe, et Nouvelle-Calédonie, in *Afrique Contemporaine*, n°154

DARBON D., Images et discours de l'ethnicité in DARBON D., (sous la dir.), *Ethnicité et Nation en Afrique du Sud*, Paris, Khartala-MSHA, 1995, 294 pages

DARBON D., The Purple Shall Govern ! Réflexions critiques sur l'identité ethnique à travers quelques-unes de ses significations et enjeux sud-africains in DARBON D., (sous la dir.), *Ethnicité et Nation en Afrique du Sud*, Paris, Khartala-MSHA, 1995, 294 pages

DEBOUROU D., Importance de la vallée du Niger dans l'explication du peuplement du Borgou, in *Africa Zamani* n°1, Nouvelle série, n° spécial sur le Bénin, 1993, pp.149-160.

DECRAENE P., Les sources du consensus dans les Etats africains, in *Ethiopiennes* N°16, revue socialiste de culture négro-africaine, Octobre 1978, http://www.refer.sn/ethiopiennes/imprimer-article.php3?id_article=706

(consultez le 30 mars 2009).

DELOYE Y., FAVRE P., OFFERLE M., GAXIE D., IHL O., JOIGNANT A., Dimensions de la socialisation politique, in *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 2-3, avril-juin 2002, pp. 123-144.

DIFFO LAMBO L., MOULEN J., Quel pouvoir mesure-t-on dans un jeu de vote ? in *Mathématiques & Sciences Humaines*, 38^e année, n° 152, 2000, pp. 27-47

DIOUF M., *Les intellectuels africains face à l'entreprise démocratique*, in *Politique africaine*, n° 51, 1993, pp. 35-47

DOSSOU R., Bénin : du monolithisme à la démocratie pluraliste, un témoignage in CONAC, G., (sous la dir.), *l'Afrique en transition vers le multipartisme politique*. Paris, éditions Economica, 1993, 517 pages

DOZON J-P., La Côte d'ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme, in *Politique africaine*, n° 78 – juin 2000, pp. 45 – 62

DOZON J-P., Les Bete : une création coloniale, in AMSELLE J-L., et M'BOKOLO E., (sous la dir.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, La Découverte, 1958, 225 pages

DUNGLAS E., Contribution à l'histoire du Moyen-Dahomey, *Études dahoméennes*, 1957, t. I et II., pp. XIX-XX,

DUPOIRIER E., Vote in PERRINEAU P., REYNIE D., (sous la dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, 997 pages

DURKHEIM E., Représentations individuelles et représentations collectives, in *Revue de métaphysique et de morale*. VI, 1898, pp. 273-302

E.N.S. Editions, Les catégories ethniques selon F. Barth, *Tracés*, 2006/1 n° 10, p. 105-112.

EASTERLY W., Can institutions resolve conflicts?, *Economic Development and Cultural Change*, University of Chicago Press, vol. 49, 2001, pp. 687-706

EASTERLY W., RITZEN J., WOOLCOCK M., Social cohesion, institutions, and growth, *Economics & Politics*, vol. 18, Issue 2, 2006, pp. 103-120.

EMERI C., Ingénierie électorale in PERRINEAU Pascal, REYNIE Dominique (sous la dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, 997

pages

ENGUELEGUELE M., *l'explication du vote dans les systèmes politiques en transition d'Afrique subsaharienne. Eléments critiques des théories symboliques et perspectives de développement*, CRAPP-CNRST/IRIC, vol 9, Paris, 2004.

<http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol9ns/engueleguele.pdf>, consulté le 20 décembre 2009

FENNEMA M., TILLIE J., Political Participation and political trust in Amsterdam. Civic communities and ethnic networks in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 25, n°4, 1999, pp.703-726.

FOURCHARD L., Violences et ordre politique au Nigeria, in *Politique africaine*, N° 106 - juin 2007, pp. 5-27

GAURIAU B., Le référendum, un préalable nécessaire, *Dr. soc.* 1998, pp. 338-346

GAZIBO M., Pour une réhabilitation de l'analyse des partis en Afrique, in *Politique africaine*, N°104, 2006, pp. 5-17

GBEGNONVI R., Les élections législatives de 1995 au Bénin in *Politique Africaine*, N°59, 1995, pp. 59-69

GBESSEMEHUN V., RIJNIESE E., Les élections en milieu rural : le cas de Ouessè, in *Politique africaine*, n °59, octobre 1995, pp 70-81

GBETO F., Politique hardie d'introduction des langues africaines in HOUNKPATI C., GBETO F., HUANNOU A. (sous la dir.), *Langues africaines dans l'enseignement au Bénin: problèmes et perspectives*, Pub Labo Gbe N°9, CASAS book series N°68, 2009, 224 pages

GEORGE B., Note de lecture - Lorcerie Françoise (sous la dir.), L'école et le défi ethnique, Education et intégration, in *Esprit critique*, 2006, Vol.08, No.01, consulté sur Internet: <http://www.espritcritique.org> (consulté le 13 septembre 2009).

GOGUEL F., Sociologie électorale in Gurvitch G., (sous la dir.), *Traité de Sociologie*, Paris, PUF, Tome II, 1965, p. 44

GOLAZ V., Les enjeux ethniques des recensements : le recensement de 1989 au Kenya in *Politique africaine*, N°67, 1997, pp. 113-121

GOSSIAUX J-F., Ethnicité, Nationalités, Nation in ABELES Marc, JEUDY Henri-Pierre, *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, 283 pages

GRIMALDI D'ESDRA J., Nature et régime juridiques du référendum en droit social, Dr. soc 1994, p. 397-411

GRUNBERG G., L'instabilité du comportement électoral, in GAXIE D. (sous la dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la fondation nationale de sciences politiques, 2ème édition, 1989, pp 418-446.

GUEDOU G. et al., Dispositions prises par le gouvernement in HOUNKPATI C., GBETO F., HUANNOU A. (sous la dir.), *Langues africaines dans l'enseignement au Bénin: problèmes et perspectives*, Pub Labo Gbe N°9, CASAS book series N°68, 2009, 224 pages

GUISSOU B., *Histoire et pauvreté au Burkina Faso* in UNESCO, La pauvreté, une fatalité. Paris, Ed. UNESCO, Karthala, 2002, 283 pages

HOLO T., "Démocratie revitalisée ou démocratie émasculée ? Les constitutions du renouveau démocratique dans les Etats de l'espace francophone africain : régimes juridiques et systèmes politiques", in *Revue Béninoise de Sciences Juridiques et Administratives (R.B.S.J.A.)*, 2006, N°16, p. 17-41

HOLO T., Le concept de l'Etat à orientation socialiste, in *Revue Béninoise des Sciences Juridiques et Administratives*, N°11, 1988, pp. 1-13

HORVATH I., Politiques spéciales à destination des Roms en Roumanie in BOUCHER M. (sous la dir.), *Le travail social face aux discriminations : interventions sociale, ethnicité et lutte contre le racisme en Europe*, Paris, Ed. Aux lieux d'être, 2008, 338 p.

HUANNOU A., Commentaire du texte de TCHITCHI T. et al, Regard diachronique in HOUNKPATI C., GBETO F., HUANNOU A. (sous la dir.), *Langues africaines dans l'enseignement au Bénin: problèmes et perspectives*, Pub Labo Gbe N°9, CASAS book series N°68, 2009, 224 pages

IDRISSA K., Ethnicité, politique et démocratie au Niger, in *Sociétés africaines et diaspora*, N° 5. 1997/01., pp. 45-71

IROKO A. F., Les Kufaloyinma de l'Atacora, in *Le Mois en Afrique*, n°221 de juin-juillet 1984, pp. 121-129

IROKO F., Regard extérieur et saisie interne des ethnies et des ethnonymes : république populaire du Bénin in CHRETIEN J-P., PRUNIER G., (sous la dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala,

2003, 435 pages

JAFFRE J., CHICHE J., Mobilité, volatilité, perplexité in BOY D., MAYER N. (sous la dir.), *L'électeur a ses raisons*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1997, 408 pages

JODELET D., Représentation sociale : Phénomènes, concept et théorie in MOSCOVICI S. (Ed.), *Psychologie sociale (7e éd.)*, Paris, PUF, 1988, pp. 361-393

JOSEPH R., Le piège ethnique : Notes sur les élections au Nigeria (1978-1979), in *Politique africaine*, N°3, 1981, pp. 26-43 (<http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/003026.pdf>, consulter le 7 octobre 2009)

KAKAI S. H. F., Logiques représentationnelles et stratégiques du foncier dans le doublet urbain Abomey-Bohicon au Bénin, in *Revue de Géographie du Laboratoire Leïdi*, Université Gaston Berger, N°08, décembre 2010, pp. 131-144

KAKAI S. H. F., Notes de lecture de l'ouvrage *Devenir maire en Afrique : Décentralisation et notabilités locales au Bénin*, Paris, l'Harmattan, 2008, 158 pages de Alain Kisito METODJO. in *Perspectives & Sociétés*, N°1, janvier 2010

KAKAI S. H. F., Précis sur la société civile du Bénin in *Studia Universitatis Babeş-Bolyai*, in *Studia Europaea*, N°2, 2010, pp. 51-70

KAMTO M., Les conférences nationales africaines ou la création révolutionnaire des constitutions in DARBON D., du Bois de GAUDUSSON J. (dir.), *La création du droit en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, 493 pages

KARNOOOUH C., *Un logos sans ethos : considérations sur les notions d'interculturalisme et de multiculturalisme appliquées à la Transylvanie*, CNRS/Université Babeş-Bolyai, Cluj, juillet 1997, http://dev.ulb.ac.be/cevipol/dossiers_fichiers/karnoouh-logos.pdf, consulté le 15 avril 2009

KEUTCHA TCHAPNGA C., Droit constitutionnel et conflits politiques dans les Etats francophones d'Afrique noire, in *Revue Française de Droit Constitutionnel*, n° 63, 2005/3, pp. 451-491.

KINDER D. R., KIEWIET D. R., Economic Discontent and Political Behaviour: The Role of Personal Grievances and Collective Economic Judgements in Congressional Voting, in *American Journal of Political*

Science, 23(3), 1979, pp. 495-527.

KOKOROKO D., Les élections disputées : réussites et échecs, in *Pouvoirs*, n°129, 2009, p.115-125

KOSSOU B., *La notion de pouvoir dans l'aire culturelle aja-fon*, in UNESCO, *Le concept de pouvoir en Afrique*, Paris, 1981, pp. 84-106

KPODAR A., *Décision de la Cour Constitutionnelle du Bénin, DCC 09-002 du 8 Janvier 2009 « Une bonne année à la démocratie pluraliste »*, <http://www.la-constitution-en-afrique.org/categorie-10195442.html> (consulté le 15 juin 2009).

KRAMER G. H., Short-Term Fluctuations in U.S. Voting Behavior, 1896-1964, in *American Political Science Review*, 65(1), 1971, pp. 131-143

LALOUPO F., La conférence nationale au Bénin. Un concept nouveau de changement de régime politique, in *Année africaine*, 1993, pp : 89-114.

LECA J., Compte rendu de lecture de Hermet (Guy), Rouquie (Alain), Linz (Juan) - Des élections pas comme les autres . Hermet (Guy), Rose (Richard), Rouquie (Alain) ed., *Revue Française de Science Politique*, 31e année, n°3, 1981, pp. 586-592

LEGER A., L'école inégalitaire, in *Les Cahiers de l'IFOREP*, n°105, 1^{er} trimestre 2003, pp. 36-41

LEWIS-BECK M. S., Comparative Economic Voting: Britain, France, Germany and Italy, in *American Journal of Political Science*, 30(2), 1986, pp. 315-346.

LEWIS-BECK M., Le vote du « porte-monnaie » en question in BOY D., MAYER N. (sous la dir.), *L'électeur a ses raisons*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1997, 408 pages

LONSDALE J., The moral economy of Mau-Mau : wealth, poverty and civic virtue in Kikuyu political thought, in BERMAN B., LONSDALE J., *Unhappy Valley. Conflict in Kenya and Africa*, Londres, James Currey, 1992, 330 pages

MABILEAU A., De la monarchie municipale à la française, in *Pouvoirs*, La démocratie municipale, N°73, 1995, pp. 7 – 17

MARCHAL R., Le conflit au Darfour, point aveugle des négociations Nord-Sud au Soudan, in *Politique africaine*, n°95, octobre 2004, pp. 125-146

MARKUS H. R., KITAYAMA S., *Culture, Self, and the Reality of the Social*. Psychological Inquiry, 14, 2003, pp. 277-283

MARTIN P., Modes de scrutin in PERRINEAU Pascal, REYNIE Dominique (sous la dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, 997 pages

MAUSS M., Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés primitives, Article originalement publié dans *l'Année Sociologique, seconde série, 1923-1924*, ouvrage disponible sur http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

MAYER N., BOY D., Les « variables lourdes » en sociologie électorale, *Enquête, Débats et controverses*, 1997, [En ligne], mis en ligne le 10 décembre 2008. URL : <http://enquete.revues.org/document1133.html>. Consulté le 21 août 2009.

MAYER N., Qui vote pour qui et pourquoi ? Les modèles explicatifs du choix électoral, in *Pouvoirs, Voter*, N°120, janvier 2007, pp. 17 -27

MAYRARGUE C., Le religieux et les législatives de mars 1995 au Bénin, in *Politique africaine*, n °59, octobre 1995, pp.157-162

MAYRARGUE C., Yayi Boni, un président inattendu? Construction de la figure du candidat et dynamiques électorales au Bénin, in *Politique africaine*, n° 102, juin 2006, pp. 155-172

MBONDA E-M., La "justice ethnique" comme fondement de la paix dans les sociétés pluriethniques. Le cas de l'Afrique, in BOULAD-AYOUB J., et BONNEVILLE L. (sous la dir.), *Souverainetés en crise*, Collection: Mercure du Nord. Québec: L'Harmattan et Les Presses de l'Université Laval, 2003, 569 pages

MEDARD J. F., « Postface », in BRIQUET J.L. et SAWICKI F. (dir), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998, 325 pages

MEDARD J-F., Le rapport de clientèle. Du phénomène social à l'analyse politique, in *Revue française de science politique*, n° 1, 1976, pp. 103-131

MENTHONG H-L., Vote et communautarisme au Cameroun : "un vote de coeur, de sang et de raison", in *Politique africaine*, N°69, 1998, <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/069040.pdf> (consulté le 15 juin 2009)

MENY Y., Corruption in PERRINEAU P., REYNIE D., (sous la dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, 997 pages

MERCIER P., Remarques sur la signification du « tribalisme » actuel en Afrique Noire, in *Cahiers d'Etudes Africaines*, Volume 12, N°48, Année 1972, pp. 670-708

METINHOUE P., *Les gouvernements du Dahomey et du Bénin : 1957-2005*, Porto-Novo, CNPMS, 226 pages

MICHELAT G., SIMON M., Déterminations socio-économiques, organisations symboliques et comportement électoral, in *Revue française de sociologie*, Vol 26, N°1, XXVI, 1985, p.32 (32-69)

MIKE M., Conflit régional et rhétorique de la contre-insurrection, in *Politique africaine*, n ° 88, décembre 2002, pp. 84-102

MILLER A., GURIN P., GURIN G., MALANCHUK O., Group Consciousness and Political Participation, in *American Journal of Political Science*, vol.25, n°2, 1981, pp. 494-511.

MISCOIU S., Vers un modèle de la précarité politique : structurations et représentations politiques des Romes en Roumanie, in *Studia Europaea*, no. 1/2007, pp. 5-32

MONDHER K., L'inhumanité de l'autre ? Notes introductives sur quelques concepts clés in GALLISOT R., MONDHER K., ANNAMARIA R., *L'imbroglia ethnique*, Paris, Editions Payot Lausanne, 2000, 294 pages

MONKOTAN J-B., Une nouvelle voie d'accès au pluralisme politique : la conférence nationale souveraine, in *Afrique 2000*, Revue africaine de politique internationale, N°7, octobre – décembre 1991, pp. 41-53

NAHOUM-GRAPPE V., « La purification ethnique et les viols systématiques. Ex-Yougoslavie 1991-1995 », CLIO. Histoire, femmes et sociétés [En ligne], 5 | 1997, mis en ligne le 01 janvier 2005. URL : <http://clio.revues.org/index416.html>

NICOLAS G., Stratégies ethniques et construction nationale au Nigéria, in CHRETIEN J.P., PRUNIER G., *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 2003, 435 pages

NORRIS P., MATTES R., Does ethnicity determine support for the incumbent party? in *KSG Working Paper Series*, n° RWP03-009, 2003.

NOUHOUAYI A., La démocratie : un mode de gestion politique au coût

élevé !, in *Perspectives & Sociétés*, N°1, janvier 2010, publié par www.carede.org, consulté le 10 janvier 2010

NWAJIAKU K., The national conferences in Bénin and Togo revisited. in *JMAS* 32/3, 1994, pp. 429-447

NZOUANKEU J-M., La démocratie au quotidien : le Bénin in *Actualité de la démocratie dans le Tiers-monde*, N°1, juillet-décembre 1991, pp. 19-38

OLIVIER de SARDAN J.-P., L'économie morale de la corruption en Afrique, in *Politique africaine*, n° 63, octobre 1996, pp 97-116.

OLLIVIER L., Les Somalis du Harar et la « démocratie ethnique » éthiopienne (1991-1994), in *Politique africaine*, N°59, 1995, pp.153-163 <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/059153.pdf> (consulté le 5 octobre 2009)

OLODO K., SOSSOU D., Militantisme et identification ethnique au Bénin in ENGELS J. N., STROH A., WANTCHEKON L., *Le fonctionnement des partis politiques au Bénin*, Cotonou, Edition COPEF, 2008, 285 pages

OSSEBI H., Etat et ethnies au Congo : nouvelles situations, vieux démons in Université Libre de Bruxelles (ouvrage collectif), *Les nouveaux enjeux de l'anthropologie – autour de Georges BALANDIER*, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1988/3-4, p. 426

OTAYEK R., L'Afrique au prisme de l'ethnicité : perception française et actualité du débat, in *Revue internationale et stratégique* 2001/3, n° 43, pp. 129-142.

OTAYEK R., La démocratie entre mobilisations identitaires et besoin d'Etat : y a-t-il une « exception » africaine ?, in *Autrepart*, n°10, 1999, p.64

OTAYEK R., Les élections en Afrique sont-elles un objet scientifique pertinent ?, in *Politique africaine*, N° 69, 1998, pp. 3-11.

OWEN B., Les fraudes électorales, in *Pouvoirs, Voter*, N°120, janvier 2007, pp. 133 – 150

PERRINEAU P., Avant-propos in PERRINEAU P., REYNIE D., (sous la dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, 997 pages

PERRINEAU P., Les usages contemporains du vote, in *Pouvoirs, Voter*, n°120, janvier 2007, pp. 29 – 41

PIROTTE G., PONCELET M., «Société civile et nouvelle gouvernance au

Bénin. Quelques réflexions illustrées à partir de l'analyse du nouveau secteur ONG à Cotonou.», in *Le bulletin de l'APAD*, n° 26, *Gestion des ressources naturelles. Participations et médiations*, [En ligne], mis en ligne le : 16 juin 2008. URL : <http://apad.revues.org/document3573.html>.

QUANTIN P., Pour une analyse comparative des élections africaines, in *Politique africaine*, n° 69, 1998, pp. 12-28

QUENUM A., La problématique de la question de discrimination sous toutes ses formes en Afrique noire, in *La Discrimination Raciale*, UNESCO-IDHPD, Cotonou, Editions Flamboyant, 1997, pp 51-56.

RAE M., A political Model of Business Cycle, in *Journal of Political Economy*, N°85, 1977, pp 239-263

RAGARU N., « Recompositions identitaires chez les musulmans de Bulgarie : entre marqueurs ethniques et religieux », *Balkanologie*, Vol. III, n° 1 | juillet 1999, [En ligne], mis en ligne le 03 juin 2008. URL : <http://balkanologie.revues.org/index290.html>. Consulté le 21 août 2009.

RAGARU N., Repenser la politisation des identités : les engagements militants dans les Balkans, in *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 38, n° 4, 2007, pp. 5-28

RAYNAL J. J., Conférence nationale, Etat de droit et démocratie. Quelques réflexions à propos d'une occasion manquée in DARBON D. et du Bois de GAUDUSSON J., *La création du droit en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, pp. 157-158.

RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F., Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté : enseignements tirés des enquêtes 1-2-3 en Afrique francophone , in *Statéco*, n° 99, 2005, pp. 117-141

RETIÈRE J.-N., Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire, in *Politix*, année 2003, Volume 16, Numéro 63, p. 121.

RODARY E., Thomas Bierschenk, Jean-Pierre Chauveau et Jean-Pierre Olivier de Sardan (sous la dir.), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, in *L'Homme*, 164, octobre-décembre 2002, [En ligne], mis en ligne le 25 mars 2008. URL : <http://lhomme.revues.org/index14142.html>. Consulté le 16 octobre 2009.

RONEN D., People's Republic of Bénin : the military, marxist ideology and the politics of ethnicity, in HABERSON J. W. *The military in African Politics*, New York, Praeger, 1987, 114 pages

SALZBRUNN M., Espaces sociaux transnationaux. Pratiques politiques et religieuses liées à la migration des musulmans sénégalais en France et en Allemagne, en particulier pendant les campagnes électorales du nouveau Président du Sénégal, Abdoulaye Wade (1994-2001) <http://apad.revues.org/document273.html>, consulté le 19 juin 2009

SAN M. H., Machismo ou la suprématie du mâle in *Le Courrier-UNESCO*, Paris, Mars 1975

SAUER C. O., Geography and the gerrymander, in *American Political Science Review*, vol. XII, n° 3, août 1918

SINDJOUN L., *La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel? éléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plurielles*, Etude réalisée à la demande de la Francophonie pour servir d'introduction inaugurale au Colloque International Francophonie – Commonwealth Démocratie et sociétés plurielles, <http://www.tutsi.org/demo.pdf>, consulté le 20 mai 2011

SINDJOUN L., Le gouvernement de transition : éléments pour une théorie politicoconstitutionnelle de l'État en crise ou en reconstruction, *Mélanges Slobodan Milacic. Démocratie et liberté : tension, dialogue, confrontation*, Bruxelles, Bruylant, 2008, pp. 967-1011

SOCPA A., Les dons dans le jeu électoral au Cameroun, in *Cahiers d'études africaines*, n° 157, 2000, pp1-14 (2)

SOSSA D. C., La démocratie et la question de la socialisation politique dans des pays en transition in SOSSA D. C. (sous la dir.), *Nouvelles démocraties et socialisation politique : étude comparée des cas du Bénin, du Burkina Faso et de la Roumanie*, ouvrage inédit (à paraître)

SUBERU R., Federalism and Ethnic Conflict in Nigeria, in United States Institute of Peace Press, Washington, 2001, pp. 47-77

THIAM H., Réflexions sur l'Etat en Afrique, in *Revue négro-africaine de littérature et de philosophie*, http://www.refer.sn/ethiopiennes/article.php3?id_article=545&artsuite=2 (consulté le 7 octobre 2009)

TIANDO E., L'historiographie du Bénin septentrional : l'Etat de la question, in *Africa Zamani* n°1, Nouvelle série, n° spécial sur le Bénin, 1993, pp. 95-106.

TIANGAYE N., Crise de légitimité du pouvoir de l'Etat et conférences nationales en Afrique in *R.A.D.I.C.*, n°3, Tome 4, octobre 1992, pp.

603-629

TIDJANI ALOU M., « La corruption dans le système judiciaire » in BLUNDO G., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (sous la dir.), *Etat et corruption en Afrique, une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Paris, APAD-Karthala, 2007, 374 pages.

TINGBE-AZALOU A., Les ethnies comme enjeux ou instruments politiques en Afrique, in UNESCO-IDHPD, *La Discrimination Raciale*, Cotonou, Editions Flamboyant, 1997, pp 57-72.

TOURNIER M., Election in PERRINEAU P., REYNIE D., (sous la dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, 997 pages

Université Johns Hopkins, in *Population Reports Répondre au défi urbain*, numéro 4, 2002

URGIN A., Les recettes des candidats, in *Pouvoirs*, L'argent des élections, N°70, septembre 1994, pp. 19 – 32

VALFORT M.-A., Le vote éthique, une réponse efficace aux conflits ethniques ?. Le cas de l'Éthiopie, in *Revue économique*, 2007/3, Volume 58, pp. 757-766.

VANDEGINSTE S., *Théorie Consociative et Partage du Pouvoir au Burundi*, Institut de Politique et de Gestion du Développement, Université d'Anvers., Cahier / 2006.04, 2006, pp 1-34

VIDEGLA D. K M., Puissances dominantes et dominées : des difficultés de l'écriture d'une histoire nationale au Bénin (inédit)

VIDEGLA D. K. M., Dominants et dominés ou des difficultés de la construction d'une histoire nationale du Bénin, in GOEH-AKUE N. A., GAYIBOR N. L. (sous la dir.), *Histoires nationales et/ou identités ethniques. Un dilemme pour les historiens africains ?*, Paris, l'Harmattan, 2010, 312 pages

VITTIN T. E., Bénin : du "système Kérékou" au nouveau démocratique », RAYNOLL, J.J., 1991, « Le nouveau démocratique béninois : modèle ou mirage ?, in *Afrique contemporaine* n°160, 1991, pp. 3-25

WANTCHEKON L., Clientélisme électoral au Bénin. Résultats d'une étude expérimentale de terrain, in *Perspective Afrique*, n° 2, vol 1, 2005, pp.155-169.

WERNER R., La conception de la nation en France et en Allemagne, *Hommes et migrations*, n° 1223, janvier - février 2000, pp. 12-19, <http://www.hommes-et-migrations.fr/articles/1223/1223.pdf>.

THESES ET MEMOIRES

ADELOUI J., *Transitions démocratiques et coopération au développement : approche comparative Bénin, Mali, Niger et Togo*, Thèse de Droit public, Chaire UNESCO/FADESP, Université d'Abomey-Calavi, Tome 1, 2006, 264 pages

AHOYO R., *Les villes d'Abomey et de Bohicon : Une capitale historique et un centre commercial moderne dans le Centre-Sud du Dahomey*, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle de géographie, Paris, 1977, 576 pages

ALI NAPO P., *L'installation européenne au Togo : les conquêtes, les délimitations de frontière jusqu'en 1920*, mémoire de maîtrise, Université de Dakar, Faculté des Lettres, Département d'histoire, juin 1970, 178 pages

ANDRES H., *Le droit de vote des étrangers : Etat des lieux et fondements théoriques*, thèse pour le Doctorat de sciences juridiques et politiques, Spécialité de philosophie politique, Université Paris 7 Denis Diderot, 2007, 462 pages

ANIGNIKIN S., *Relations interculturelles et interethniques au Bénin : la dynamique de la nation (des origines à nos jours)*. Thèse d'Habilitation de diriger la recherche en Histoire, Université Paris 7, 1998, 546 pages

AVOLONTO J., *Introduction à l'histoire des Anato du plateau d'Abomey : 1500-1929*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Nationale du Bénin, 1990.

BANIDJE H., *La démocratie et la question ethnique au Bénin*, mémoire de DEA en Droits de l'Homme et démocratie, Chaire UNESCO, FADESP, 2010, 127 pages.

DEGILA P., *Famille Urbaine et pauvreté, Analyse sociologique à partir du groupe socioculturel Fon dans la ville de Cotonou*, (Mémoire de maîtrise), UAC, FLASH, DPSA, 2001

GBAGO B., *Contributions béninoises à la théorie des droits de l'homme*, Université Paris I Panthéon- Sorbonne, laboratoire d'anthropologie

juridique, thèse de doctorat, 1997 publié sur <http://www.reds.msh-paris.fr/communication/textes/gbago.htm>

GHEMMAZ M., *Des portugais en Europe du nord : une comparaison France, Belgique, Luxembourg. Contribution à une sociologie électorale de la citoyenneté de l'union européenne*, thèse de doctorat en science politique, Université de Lille II, 2008, 572 pages

HOLO T., *Etude d'un régime militaire. Le cas du Dahomey (Bénin)*. Thèse de doctorat en droit public, Université Paris I, 1979, 570 pages

KAKAI S. H. F., *Approche Genre et Projets de développement au Bénin : Cas du PNDC à Djidja et du PADEL à Nikki*. Mémoire de Maîtrise de Sociologie-Anthropologie, Université d'Abomey-Calavi, 2003, 130 pages

KAKAI S. H. F., *Éléments empiriques pour une Socio-anthropologie de la sexualité. Etude auprès des communautés au Bénin*, Université de Franche-Comté, UFR SLHS, Mémoire de Master recherche 1 en sciences de l'éducation, 2007, 87 pages

KAKAI S. H. F., *Interprétations juridiques et sociologiques des pratiques et perceptions des acteurs sur la décentralisation au Bénin*, Mémoire de DEA en Droits de l'Homme et démocratie, Chaire UNESCO/FADESP/UAC, 2006, 120 pages

KAKAI S. H. F., *L'anomie dans le champ de la sexualité*, mémoire de master recherche en sciences de l'éducation, Université de Franche-Comté, 2008, 93 pages

KAKAI S. H. F., *Lotissement et dynamiques foncières dans la conurbation d'Abomey-Bohicon*, mémoire de DESS en Populations et dynamiques urbaines, UAC/CEFOP, 2005, 71 pages

KANE I., *Les effets du néo-patrimonialisme sur la démocratie : de la pratique du présidentielisme et du clientélisme au Sénégal*, Mémoire présenté à la Faculté des arts et sciences en vue de l'obtention du grade de Maître ès Sciences en Science politique, Université de Montréal, 2009, 123 pages

KIKI S. C., *L'établissement de la frontière Dahomey-Nigeria*, mémoire de maîtrise, Université de Dakar, 1970, 175 pages

KITSIMBOU X. B., *La démocratie et les réalités ethniques au Congo*, Université de Nancy II, Thèse de doctorat en sciences politiques, 2001, 221pages

KOKOROKO K. D., *Contribution à l'étude de l'observation internationale des élections*, thèse de doctorat en droit public, Université de Poitiers, 2005, 554 pages

KOLOGO O., *Les dons, phénomène anthropologique au cœur des élections au Burkina Faso: une analyse des comportements électoraux dans la ville de Ouagadougou*, mémoire de DEA de sciences politiques, Université de Ouagadougou, <http://www.memoireonline.com/06/08/1156/dons-phenomene-anthropologique-elections-burkina-faso.html>, consulté le 26 novembre 2009

KONE B., *la vision chrétienne de promotion humaine : le Cas du Diocèse de San au Mali*, Grand séminaire St Augustin de Bamako - Licence Canonique, juin 2009 publié sur mémoire online http://memoireonline.free.fr/07/08/1392/m_evangelisation-et-promotion-humaine-chretien-bwa-aujourd'hui31.html (consulté le 7 octobre 2009)

MAYRARGUE C., *Dynamiques religieuses et démocratisation au Bénin pentecôtisme et formation d'un espace public*, thèse de doctorat en science politique, Institut d'études politiques de Bordeaux, Centre d'étude d'Afrique noire (CEAN), 2002, 538 pages

NOUHOUAYI A. *Vers une nouvelle philosophie du développement en Afrique noire*, thèse de doctorat d'Etat en Philosophie, (vol.1, vol.2). - Paris : Université de Paris 1, 1987. 763 pages

SOKPON A. S. , *Contribution à la connaissance historique des rapports entre les Mahi du Zou-Nord et les Fon d'Abomey (XVIII^{ème} – XX^{ème} siècles)*, mémoire de maîtrise, UNB/FLASH/DHA, 2000, 99 pages

SOUSSA L., *Evolution des structures sociales traditionnelles au Congo : De la pénétration coloniale à nos jours, un exemple M'bochi*, Thèse de 3e cycle, EHESS 1981, 356 pages

TINGBE-AZALOU A., *Anthroponymie sociologique des fon du Bénin*, mémoire de DEA soutenu à l'Université Paris V, Sorbonne, 1985, 112 pages

TOSSOU R., *Multipartisme, ethnicité et partis politiques au Bénin*, Thèse de doctorat en Histoire, Université d'Abomey-Calavi, 2010

TROMBERT H., *Evaluation d'un dispositif d'éducation à la santé et à la sexualité, par évaluation d'un objectif de formation*, mémoire de DEA en sciences de l'éducation, Université Pierre Mendès France Grenoble 2, 2001

VIDEGLA D. K M., *Un Etat Ouest-africain : le royaume goun de Hogbonou (Porto-Novo) des origines à 1908*, thèse de doctorat d'Etat en Histoire, Université de Paris I : Panthéon-Sorbonne, 1999, 909 pages

RAPPORTS DE RECHERCHE, COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES ET ACTES DE COLLOQUES

AKPOVO V., Les Systèmes Électoraux : Avantages et Inconvénients in Konrad Adenauer-Stiftung et Institut des Droits de l'Homme et de la Promotion de la Démocratie, *Modes de Scrutin et Financement des Campagnes Électorales dans une Démocratie Pluraliste*, La Démocratie au Quotidien, n°6, 63 pages

AZEMA C., Rapporteur du Conseil économique et Social en France, *Favoriser la réussite scolaire*, rapport et projet d'avis, 2002, 226 pages

BAGODO O., SABI MORA S., *Esquisse d'une monographie historique et ethnoarchéologique de la Sous-préfecture de Daari (N'Dali)*, 1993, Cotonou, 26 pages

BAKO-ARIFARI N., Peuplement et populations dendi du Bénin : approches anthropo-historiques, in *Peuplement et migrations*, Actes du premier colloque international du 26 au 29 Septembre 1995, pp. 113-143.

BANGURA A. K., *Theory, research methodology, comparative analysis and suggestions for using the pluridisciplinary method*, Atelier de recherche comparative du CODESRIA, Kampala, novembre 2009, 37 pages

BARIAGABER A., *General introduction on the "art" of scientific research and comparative methodology*, Atelier méthodologique de recherche comparative organisée par le CODESRIA, Kampala, le 20 novembre 2009, 58 pages

BEBEAR C., *Des entreprises aux couleurs de la France. Minorités visibles : relever le défi de l'accès à l'emploi et de l'intégration dans l'entreprise*, Rapport au Premier ministre, Institut Montaigne, novembre 2004, 141 pages,

http://www.institutmontaigne.org/medias/documents/des_entreprises_aux_couleurs_d_e_la_france.pdf

BEFFAY A., Le contrôle juridictionnel de la décentralisation : aspects sociologiques, Colloque international sur le contrôle juridictionnel de la

décentralisation, *Les cahiers de l'Association Ouest Africaine des Hautes Juridictions Francophones*, pp. 69-74, <http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/12-4.pdf>, consulté le 10 mars 2010

BERTRAND J., TSUI A., Introduction. Indicators for reproductive health program evaluation, *Indicators for reproductive health program evaluation*, Chapel Hill : The Evaluation Project, 1995

BLEOU M., *La révision de la Constitution*, Conférence inaugurale de la Chaire UNESCO des Droits de la personne et de la Démocratie, Université d'Abomey-Calavi, 2007, 22 pages

BONDE P., *Réflexions sur les rapports entre Somba et baatombu (bariba), deux peuples du nord Bénin*, inédit

BRUBAKER R., Au-delà de l'«identité», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2001/3, 139, 85 pages

DJREKPO C., *Recueil des actes du séminaire sur le multipartisme intégral*. PLM Alédjo-Cotonou, les 17 et 18 mars 2000, 27 pages

Documentation française, *Avis adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 21 juin 2000*, 297 pages

ENGUELEGUELE M., Le paradigme économique et l'analyse électorale africaniste, *Actes du Colloque Voter en Afrique : différenciation et comparaison*, AFSP-IEP, 2002, pp. 1-28

FLOQUET A., d'ALMEIDA J., KAKAI S. H. F., *Plan de développement communal (PDC) de la commune de Zogbodomey*. Abomey, FIDESPRA, 2004. 179 pages

GAUCHER M., Aperçu sur la sociologie électorale rurale au Sénégal, *Elections Experts*, 2006, <http://www.election-expert.org/?p=114>

GEORIS V., *La communication politique*, Centre d'animation et de recherche en écologie politique, Etopia, 2005, pp. 1-11

GERGŐ S. I., *Reprezentarea politică a minorităților naționale în România*, inédit, 2009, 47 pages

GERGO S. I., *Soluții instituționale speciale pentru Reprezentarea parlamentară a minorităților naționale*, Institutul Pentru Studiarea Problemelor Minorităților Naționale (ISPMN), Nr. 5, Cluj-Napoca, 2008, 40 pages

GHORRA-GOBIN C., *La démarche comparative en sciences sociales*, UNESCO, Gestion des transformations sociales MOST, document de travail N°40, 1999, 23 pages

GREZ A., *La démocratie vue par le monde rural* ; une enquête réalisée par Adriana Grez, Emmanuel Adjovi et Jérôme Badou. – Cotonou : Fondation Konrad Adenauer, ca. 1993. - 72 S. : Lit. Hinw.

HOLO T., Quel avenir pour la démocratie en Afrique, in *Processus démocratique en Afrique : Impact et perspectives*, Actes du colloque international, Cotonou 11 – 14 avril 1994

Human Rights Watch, They do not own this place. Government discrimination against non indigenes in Nigeria, *Human Rights Watch*, avril 2006, vol. 18, n° 3, 32 p.

Hypergéométrie, Peuplement, http://www.hypergeo.eu/IMG/article_PDF/article_442.pdf, consulté le 19 mars 2011

IROKO F., *La côte des esclaves et la traite atlantique*, Cotonou, 2003, 108 pages

KAKAI S. H. F., *Rapport sur la géoréférenciation des palais royaux d'Abomey*, Cotonou, CEBEDES, janvier 2005, 32 pages

KAKAI S. H. F., *Sécurité alimentaire, nutrition et état de la microfinance dans la commune de Savè, villages de Attèssé, de Akon-Gbéré, de Igbo Yoko et de Boubou*, Rapport d'étude, Cotonou, CEBEDES, 2006, 79 pages

KOUGNIAZONDE C.C., *Multipartisme et démocratie : quel lien commun ?*, Cotonou, Fondation Friedrich Ebert-Bénin, septembre 2001

KPODAR A., De la nécessité des réformes constitutionnelle et institutionnelle: l'assemblée constituante est-elle une voie obligée?, Communication à la table ronde sur « *Au-delà des élections législatives: la problématique de la Démocratie, de l'Etat de droit et du redressement économique* », GRAD, NED, 26 au 27 novembre 2008, rapport de travail publié sur <http://www.etiame.com/etiame799.htm>, consulté le 20 octobre 2010

MAYRARGUE C., Les langages politiques en campagne électorale. Représentations et comportements des candidats à une élection présidentielle au Bénin », in QUANTIN P., (éd.), *Voter en Afrique, comparaisons et différenciations*, <http://www.afsp.msh-paris.fr/archives/2002/afriquetxt/mayrargue.pdf>, consulté le 19 mars 2010

MENGUE F., *Où en est la démocratie en Afrique ?*, Conférence

inaugurale de la Chaire UNESCO des Droits de la personne et de la démocratie, UAC, 7 décembre 2010, 21 pages

N'TIA R., Commerce caravanier et installation des communautés zarmadendi dans l'Atakora précolonial, in *Peuplement et migrations*, Actes du premier colloque international du 26 au 29 Septembre 1995, pp. 161-164

N'TIA R., *Le peuple tammari dans le processus d'occupation de l'Atakora*, Communication sur le Festival des Arts et de la Culture tammari, Natitingou du 3 au 5 Avril 2002, 10 pages

ONG DHDP, *Radioscopie d'une élection. Rapport d'évaluation des élections législatives du 31 mars 2007*, Cotonou, juin 2007, 129 pages

OUINSOU C. D., Le contrôle de constitutionnalité au Bénin, *Actes de la deuxième réunion préparatoire au symposium de Bamako : Les institutions de la démocratie et de l'Etat de droit* (mars 2000), http://democratie.francophonie.org/article.php3?id_article=150&id_rubrique=154

PAPADOPOULOU D., La situation au regard de l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des jeunes d'origine étrangère, *Migrations Études*, juillet-août 1993, 81 Pages

POUGOUE P-G., L'état des droits de l'Homme en Afrique, Chaire UNESCO des Droits de la personne et de ma démocratie, *Recueil de cours de la 5^{ème} Session régionale de formation en droits de l'homme*, Cotonou, 2004

QUANTIN P., *Actes du Colloque Voter en Afrique : différenciation et comparaison*, AFSP-IEP, 2002, publié sur : <http://www.afsp.msh-paris.fr/archives/2002/afriquetxt/quantin.pdf>

République du Bénin. MISD/DCDAI. *Listes des partis politiques régulièrement enregistrés*, 14 juin 2007

TINGBE AZALOU A., *Dimensions socioculturelles de l'intégration régionale en Afrique de l'ouest*, document inédit, octobre 2005, 19 pages

TINGBE AZALOU A., *Matériaux pour une approche Sociologique de la corruption*, Cotonou, Cité et développement, texte de communication, 23 pages

TINGBE-AZALOU A., Le profil de l'indigent au Bénin (communication), mai 2002, 8 pages

TOULABOR C., Démocratie coloniale et mascarades électorale au Togo,

Actes du Colloque Voter en Afrique : différenciation et comparaison, AFSP-IEP, 2002

VAN HOEK F., L'Afrique à la recherche d'un nouveau institutionnel, in *Courrier ACP-UE*, N°138, mars-avril 1993, 67 pages

VODOUHE C. C., Quelques obstacles majeurs à la construction démocratique de la nation en Afrique occidentale et approches de solution", 16 p. dactyl., *Afrique de l'Ouest et la quête d'une construction démocratique de la nation*, Cotonou (Bénin) 6-7 septembre 2003

World Organisation against Torture (OMCT) et Centre for Law Enforcement (Cleen), *Hope Betrayed ? A report on Impunity and State-Sponsored Violence in Nigeria*, Genève et Lagos, OMCT et Cleen, 2002, 187 pages

ZIEGLER J., "Démocratie et nouvelles formes de légitimation en Afrique : les conférences nationales du Bénin et du Togo", Itinéraires, Genève, IUED, octobre 1997

ARTICLES DE PRESSE

Calenda, « Les identités collectives en Amérique andine », Appel à contribution, publié le mercredi 16 décembre 2009, <http://calenda.revues.org/nouvelle15301.html>

Calenda, « Les usages de la langue », Appel à contribution, publié le lundi 14 décembre 2009, <http://calenda.revues.org/nouvelle15290.html>

ADEKAMBI M., Enquête auprès de la collectivité KPOKAME à Vêdji-Dassa en février 1997. *La Croix du Bénin*, n° du 2 décembre 1994

GBAGUIDI S. O., *Cauris et anti cauris à l'offensive*, chronique du journal La Fraternité du 11 novembre 2009, <http://www.fraternite-info.com/spip.php?rubrique1>).

GBAGUIDI S. O., *Le destin de l'interpellation*, chronique du 1^{er} juillet 2009, <http://www.fraternite-info.com/spip.php?article4097>, consulté le 30 octobre 2009.

JOHNSON A. M., *Gbêhanzin, le rêve inachevé*, Film documentaire de 58 minutes, Cd rom, ORTB, janvier 2007.

Journal 'La Nation', 15 avril 2008 avec pour titre de l'article « Conquête de la ville de Cotonou : Les 20 engagements de Jérôme Dandjinou ».

p.11

Journal '*Le Matinal*' N° 2773, 22 janvier 2008 avec pour titre de l'article « Tractations politiques pour les municipales 2008 : Soglo et Houngbédji calment leurs divergences », p.4

Journal '*Le Municipal, Journal des Grands débats sur la Décentralisation au Bénin*', Test citoyen : La politisation du conseil communal peut-elle véritablement conduire au développement local ?, n°261, Jeudi 27 septembre 2007, p. 3

Journal '*Le Municipal, Journal des Grands débats sur la Décentralisation au Bénin*', Prochaines élections locales : La population de Cotonou fera encore confiance à la RB (selon le chef du 7^e arrondissement), n°262, 1^{er} octobre 2007, p. 4

Journal '*Le Municipal*' n°290, Spécial du 16 avril 2008 avec pour titre de l'article « Message de Soglo dans le cadre des municipalités 2008 : Les 20 propositions de Soglo pour Cotonou », p.10

Journal, *La Nation*, Kandi : Une fin de campagne euphorique, du mardi 19 mars 1996, p. 5

Journal, *La Nation*, Municipale et communale : La campagne change de visage la nuit dans le Zou et les Collines, Mardi 15 avril 2008, p. 12

LE POURHIET A-M., *Constitution européenne : des droits fondamentaux contraires aux droits de l'Homme*, http://www.communautarisme.net/Constitution-europeenne-des-droits-fondamentaux-contraires-aux-droits-de-l-homme_a375.html (consulté le 02 mai 2009).

MÉVEL J-J., Wallons et Flamands sont tentés par le divorce, envoyé spécial à Vilvoorde du Journal *le Figaro*, Journal du 17/07/2008, <http://www.lefigaro.fr/international/2008/07/17/01003-20080717ARTFIG00009-wallons-et-flamands-sont-tentes-par-le-divorce-.php>, consultez le 17 mars 2009.

Ministère de l'information et de l'orientation nationale (M.I.O.N.), *Recueil des discours du camarade président de la République, le lieutenant-colonel Mathieu Kérékou*, Cotonou, novembre 1975, 175 pages

ONEPI, *Conférence nationale des Forces Vives de la Nation*, 19-28 février 1990, Documents fondamentaux, Cotonou, Presses de l'ONEPI, SD, 56 pages

OTAYEK R., En Afrique, la question ethnique a été manipulée, Entretien de OTAYEK R. et COULON C. avec le journal *Le Monde*, 29 mars 2008

ZINSOU E., Lettre au *Monde* du 6 mars 1990,

http://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_du_B%C3%A9nin, consulté le 10 août 2009

TYLOR E. B., *Primitive Culture: Researches into the Development of Mythology, Philosophy, Religion, Art, and Custom*. Londres, J. Murray, 2 Vol. 1871, cité par <http://www.devoir-de-philosophie.com/dissertation-culture-peut-etre-concue-independamment-nature-103103.html> (consulté le 5 octobre 2009).

RESSOURCES INTERNET

ADJOVI E., *Bénin : la dérive politicienne des associations*, publié par Syfia, <http://www.syfia.info/index.php5?view=articles&action=voir&idArticle=1021>, consulté le 21 octobre 2009

ADJOVI E., *Bénin : le jeu politique sème la discorde dans les chefferies*, <http://www.syfia.info/index.php5?view=articles&action=voir&idArticle=941> consulté le 21 octobre 2009

ADJOVI E., Les élites politiques et leurs relations locales, Programme franco-béninois de coopération pour la recherche universitaire et scientifique (CORUS), 2003 – 2005, EPIL (bulletin de liaison de l'équipe), n° 7, mars 2003, <http://www.cean.sciencespobordeaux.fr/epil7.pdf>, consulté le 30 avril 2009

http://adrienhoungbedji.com/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=35&Itemid=56

AITCHEDJI O. I., Fête de la Gaani : Yayi sera-t-il à Djougou ?, <http://www.24hauBénin.com/spip.php?article447>, consulté le 30 octobre 2009

Annales de l'université des sciences sociales de Toulouse, 1989, p. 101 cité par http://droit.univ-lille2.fr/enseignants/villalba/intro-sc_po.htm., consulté le 23 décembre 2009

GOUDJO R. B., Le trafic des enfants en Afrique et ses impacts socio-économiques : protégeons les enfants, nouvelle génération de nos Etats, Séminaire sous-régional sur : Des pays de l'Afrique de l'ouest, FKA, Cotonou, du 18 au 20 octobre 2004, <http://www.kas-Bénin.de/grafiken/ref-abbe.pdf>., consulté le 29 mars 2009

HACHEMAOUI M., *Les offres électorales ou les charmes du système*

politique,

<http://www.elwatan.com/Les-offres-electorales-ou-les>, édition du 17 mars 2007, (consulté le 12 juin 2009).

HORVATH I., « A migráció hatása a népesség előszámítására » [Les effets des migrations sur le décompte de la population], *Magyar Kisebbség* [Kolozsvár] 4(26), 2002, à l'adresse : <http://www.hhrf.org/magyarkisebbsseg/0204/m020403.html>, consulté le 26 avril 2009

http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Th%C3%A9or%C3%A8me_de_Bayes&action=edit§ion=2

http://fr.wikipedia.org/wiki/Conf%C3%A9rence_de_Berlin (consulter le 2 avril 2009)

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Socialisation>, consulté le 28 novembre 2009

http://fr.wikipedia.org/wiki/Socialisme_scientifique (consulté le 24 avril 2009).

http://www.asmp.fr/prix_fondations/pdf/palmares_2005.pdf, consulté le 19 mars 2010.

http://www.gouv.bj/textes_rapports/textes/constitution.php (consulté le 10 août 2009)

<http://www.skyminds.net/economie-et-sociologie/les-activites-economiques-et-leur-cadre-social/la-socialisation-lhomme-en-tant-quetre-social/>, consulté le 11 décembre 2009

<http://www.skyminds.net/economie-et-sociologie/les-activites-economiques-et-leur-cadre-social/la-socialisation-lhomme-en-tant-quetre-social/>, consulté le 28 novembre 2009

<http://www.syfia.info/index.php5?view=articles&action=voir&idArticle=4008>, consulté le 11 novembre 2009

http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/indigenat_code.htm, consulté le 10 avril 2009

<http://www.viepublique.fr/decouverteinstitutions/citoyen/participation/voter/referendum/quoi-sert-referendum.html>, La documentation française © 2008 - Tous droits réservés (consulté le 10 août 2009)

LAHIRE B., *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Nathan, coll. Essais et recherches, 2002 cité par

http://droit.univ-lille2.fr/enseignants/villalba/intro-sc_po.htm

MAYOR F., L'éducation aux droits de l'Homme est une priorité absolue, discours d'ouverture à la 8^{ème} séance du cycle Entretiens du XXI^e siècle de l'Unesco, Quel avenir pour les droits de l'homme ?, Service de presse, Unesco, Paris, 9 juin 1999, http://www.aidh.org/Forum/deb_unesco99.htm, consulté le 8 mars 2010

MÉNÉBREZ J-Y., « Présidentielles : les deux France » http://www.polemia.com/contenu.php?cat_id=39&iddoc=1448, consulté le 15 février 2011

PEROCHE P., *Le Puntland, un territoire autonome dans une somalie en crise, avril 2006*, <http://gdm.eurominority.org/www/gdm/81-2006-04-gdm.asp> (consulter 15 mars 2009).

ROBERTHO I. D., *Bénin : dangereuses dérives dans les revues de presse*, <http://www.syfia.info/index.php5?view=articles&action=voir&idArticle=4008>, consulté le 11 novembre 2009

Sondages sur la représentation des Romes de la Roumanie, http://www.gallup.ro/romana/poll_ro/releases_ro/pr031016_ro/pr031016_ro.htm, consulté le 12 avril 2009

STÜCKELBERGER C., *Lutte contre la corruption : Une tâche urgente pour les œuvres d'entraides, les missions et les Eglises*, http://www.ppp.ch/cms/IMG/LutteContreLaCorruption_1-00.pdf, consulté le 2 juillet 2009

TOHON C., *La contribution des commerçants dits informels à la création du droit en Afrique*, Congrès 2008 de Lomé : Le rôle du droit dans le développement économique, <http://www.institut-idef.org/La-contribution-des-commerçants.html>, consulté le 15 juin 2009.

VEYRAC J-L., *Afrique Noire : Quelques pistes pour l'ethnisme africain (1995)*, <http://www.ben-vautier.com/ethnisme/analyses/regions/afriquenoire.html>, consulté le 8 juillet 2009

ZEUS A. M. A., « Le vote ethnique est irrationnel », Forum Togolais de la société civile pour le développement, journée de réflexion sur le thème « *Les votes ethniques et claniques en Afrique. Quelles conséquences sur la démocratie ? Le cas du Togo* », Cf. Republicoftogo.com, <http://www.republicoftogo.com/central.php?o=5&s=1&d=3&i=1871>, Publié le 28 mars 2008.

TEXTES JURIDIQUES

Cour constitutionnelle du Bénin, DCC 09-133 du 05 novembre 2009, *Journal Officiel*, 121^è Année, n°16, 15 août 2010, pp. 795-796

Loi constitutionnelle n° 90 6002 du 13 août 1990, portant organisation des pouvoirs durant la période transitoire au Bénin, *Journal Officiel*, 101^è Année, n°17, 11 septembre 1990, pp.IX-XIII

Loi N° 2001–21 portant Charte des partis politiques au Bénin

Loi n° 90-025 du 10 septembre 1990, portant organisation du referendum constitutionnel au Bénin, 101^è Année, n°17, 11 septembre 1990, pp. XVII-XIV

Loi n° 90-030 du 8 novembre 1990, portant règlement du contentieux référendaire ou électoral pendant la période de transition au Bénin

Loi n°90-023 du 13 août 1990 portant Charte des partis politiques au Bénin, *Journal Officiel*, 101^è Année, n°17, 11 septembre 1990, pp.XIII-XIII-XVII

Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, *Journal Officiel*, 102^è Année, n°1, 1^{er} janvier 1991, pp.2-19

Loi n°92-002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux au Bénin

Loi n°94-015 du 27 janvier 1995 définissant les règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale au Bénin, *Journal Officiel*, 106^è Année, n°5, 15 mars 1995, p. 112

Loi N°97-028 du 15 Janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin.

Loi n°98-006 du 09 mars 2000 portant régime électoral communal et municipal en République du Bénin, *Journal Officiel*, 113^è Année, n°17, 1^{er} septembre 2002, pp. 380-395

O.N.U. [(A.G. res. 47/135, annexe, 47 U.N. GAOR Supp.(No. 49) à 210, U.N. Doc. A/47/49, 1993

République du Bénin, Cour constitutionnelle, *Recueil des décisions : Elections présidentielles, 2006*, 155 pages

République du Bénin, Cour constitutionnelle, *Recueil des décisions :*

Elections législatives, 1^{er} volume, 1995, 292 pages

SGG-CM, Code électoral du Burkina Faso, 2005, 115 pages

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE ELECTEUR.

ANNEXE 2 : FOCUS GROUP DISCUSSION A L'ENDROIT DES COMMUNAUTES VILLAGEOISES ET URBAINES.

ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN THEMATIQUE (A l'endroit des acteurs politiques : élus locaux, députés, cadres de partis politiques, société civile, universitaires et institutions d'appui aux élections).

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE ELECTEUR

NUMERO DU QUESTIONNAIRE (Ne rien écrire ici) /__/_/_/_/

| Section 1 : Identification | | | | |
|--|--|---|----------|------|
| N° | Questions | Réponses | Code | Saut |
| 101 | Identification | Interview N° | /__/_/_/ | |
| 102 | Nom de l'Enquêteur ----- | | /_____/ | |
| 103 | Date de l'entretien | /__/_/ /__/_/ /__/_/ | /_____/ | |
| 104 | Département | 1. Littoral, 2. Collines 3. Borgou | /___/ | |
| 105 | Commune | 1. Cotonou, 2. Dassa 3. Parakou | /___/ | |
| 106 | Site | 1. Vêdoko, 2. Zogbo 3. Fidjrossè | /___/ | |
| Section 2 : Caractéristiques socio-démographiques (Identification ethnique de l'électeur) | | | | |
| 201 | Sexe de l'enquêté | 1. Masculin, 2. Féminin | /___/ | |
| 202 | Quel âge avez-vous ? | | /_____/ | |
| 203 | Quelle est la taille du ménage ? | | /_____/ | |
| 204 | Statut social de l'enquêté dans le ménage | 1. Chef du ménage, 2. Femme du chef de ménage, 3. Descendant du ménage, 4. Parenté (oncle, cousin, etc.) au ménage | /___/ | |
| 205 | Statut social de l'enquêté dans la communauté | 1. Chef élu de quartier, 2. Chef traditionnel de quartier, 3. Autre dignitaire du quartier, 4. Chef d'arrondissement, 5. Conseiller arrondissement/quartier, 9. Autre | /___/ | |
| 206 | Quel est le plus haut niveau d'étude que vous avez atteint ? | 0. N'a pas été à l'école, 1. Primaire, 2. Secondaire cycle I, 3. Secondaire cycle II, 4. Supérieur | /___/ | |
| 207 | Avez-vous fait un apprentissage/formation professionnelle ? | 0. Aucun, 1. menuiserie, 2. bâtiment, 3. mécanique, 4. autre métier auto, 5. couture/tailleurie, 6. coiffure, 9. Autre à préciser | /___/ | |
| 208 | Quelle est votre principale occupation actuelle ? | 0. Sans emploi, 1. Ménagère, 2. Commerçant (e), 3. Agriculteur (trice), 4. Mécanique 2 roues, 5. Mécanique auto, 6. Bâtiment, 7. Coiffure, 8. Couture, 9. Salarié du secteur privé, 10. Fonctionnaire d'Etat, 11. Agent de collectivité, 12. Autre (à préciser) | /_____/ | |
| 209 | Quelle est votre seconde occupation actuelle ? | (0. Aucune, 1. Ménagère, 2. Commerçant (e), 3. Agriculteur (trice), 4. Mécanique 2 roues, 5. Mécanique auto, 6. Bâtiment, 7. Coiffure, 8. Couture, 9. Salarié du secteur privé, 10. Fonctionnaire d'Etat, 11. Agent de collectivité, 12. Autre (à préciser) | /_____/ | |
| 210 | Quelle est votre religion ? | 1. Traditionnelle/animiste, 2. Catholique, 3. Protestante, 4. Musulmane, 5. Autre chrétien, 6. Sans religion | /___/ | |
| 211 | Etes-vous natif de la localité ? | 1. Oui, 2. Non | /___/ | |
| 212 | Depuis combien de temps résidez-vous dans cette localité ? | <i>Année, ou le nombre d'années, Ecrire l'âge si résident depuis la naissance</i> | /_____/ | |
| 213 | Quelle catégorisation peut-on faire de votre milieu | 1. Rural, 2. Urbain, 3. Semi-urbain | /___/ | |

| | | | | |
|-----|--|---|---|---|
| | de résidence ? | | | |
| 214 | Quel est votre statut matrimonial ? | 1. Marié (e) monogame, 2. Marié (e) polygame, 3. Veuf (ve), 4. Divorcé (e)/Séparé (e), 5. Célibataire | / | / |
| 215 | Quel est votre groupe socioculturel d'appartenance (ethnie) ? | 1. Fon 2. Idaasha 3. Bariba 4. Adja 5. Goun 6. Dendi 7. Nago 8. Mahi 9. Autres (à préciser) | / | / |
| 216 | A quel corps social (ethnie/pays), êtes-vous fier d'appartenir ? | 1. Mon groupe ethnique 2. Mon pays, le Bénin, | / | / |
| 217 | Quel est votre niveau d'affiliation politique ? | 1. Membre d'un parti politique, 2. Sympathisant d'un parti politique, 3. Aucune affiliation politique | / | / |

Section 3 : Mesure (probabilité) du vote ethnique par type d'élection : application du théorème de Bayès

| | | | | |
|-----|---|----------------|---|---|
| | <i>Insistez à l'enquête qu'il s'agit des élections présidentielles</i> | | | |
| 301 | Un électeur de l'ethnie X vote pour un candidat de l'ethnie X. Selon vous, a-t-il fait un bon choix ? | 1. Oui, 2. Non | / | / |
| 302 | Un électeur de l'ethnie Y vote pour un candidat de l'ethnie X. Selon vous, a-t-il fait un bon choix ? | 1. Oui, 2. Non | / | / |
| | <i>Insistez à l'enquête qu'il s'agit des élections législatives</i> | | | |
| 303 | Un électeur de l'ethnie X vote pour un candidat de l'ethnie X. Selon vous, a-t-il fait un bon choix ? | 1. Oui, 2. Non | / | / |
| 304 | Un électeur de l'ethnie Y vote pour un candidat de l'ethnie X. Selon vous, a-t-il fait un bon choix ? | 1. Oui, 2. Non | / | / |
| | <i>Insistez à l'enquête qu'il s'agit des élections locales</i> | | | |
| 305 | Un électeur de l'ethnie X vote pour un candidat de l'ethnie X. Selon vous, a-t-il fait un bon choix ? | 1. Oui, 2. Non | / | / |
| 306 | Un électeur de l'ethnie Y vote pour un candidat de l'ethnie X. Selon vous, a-t-il fait un bon choix ? | 1. Oui, 2. Non | / | / |

Section 4 : Mesure (probabilité) du vote clientéliste (en corrélation avec l'ethnicité) par type d'élection : application du théorème de Bayès

| | | | | |
|-----|--|----------------|---|---|
| | <i>Insistez pour l'enquête qu'il s'agit des élections présidentielles</i> | | | |
| 401 | Un électeur vote pour un candidat de son ethnie au nom de l'argent/don (candidat qui lui a donné de l'argent ou offert un don). Selon vous, a-t-il fait un bon choix ? | 1. Oui, 2. Non | / | / |
| 402 | Un électeur vote pour un candidat de son ethnie autre que celui chez qui il a pris de l'argent/don. Selon vous, a-t-il fait un bon choix ? | 1. Oui, 2. Non | / | / |
| | <i>Insistez pour l'enquête qu'il s'agit des élections législatives</i> | | | |
| 403 | Un électeur vote pour un candidat de son ethnie au nom de l'argent/don (candidat qui lui a donné de l'argent ou offert un don). Selon vous, a-t-il fait un bon choix ? | 1. Oui, 2. Non | / | / |
| 404 | Un électeur vote pour un candidat de son ethnie autre que celui chez qui il a pris de l'argent/don. Selon vous, a-t-il fait un bon choix ? | 1. Oui, 2. Non | / | / |
| | <i>Insistez pour l'enquête qu'il s'agit des élections locales</i> | | | |
| 405 | Un électeur vote pour un candidat de son ethnie au nom de l'argent/don (candidat qui lui a donné de l'argent ou offert un don). Selon vous, a-t-il fait un bon choix ? | 1. Oui, 2. Non | / | / |

| | | | | |
|---|--|---|--|--|
| 406 | Un électeur vote pour un candidat de son ethnie autre que celui chez qui il a pris de l'argent/don. Selon vous, a-t-il fait un bon choix ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |
| Section 5 : Lecture du comportement électoral du citoyen béninois (cas des élections présidentielles et législatives considérées comme des élections nationales en doctrine politique) | | | | |
| 501 | D'où tenez-vous vos principales informations sur les systèmes politiques ? | Radios et TV de l'Etat Radios et TV privées Radios et TV étrangères Etudes, journaux et lectures Partis politiques Amis et relations | 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 | |
| 502 | Comment peut-on faire pour mieux connaître les candidats aux élections ? | Journaux Radios et TV Réunions Programme de partis politiques Origine socioculturelle (ethnie) | 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 | |
| 503 | Quel candidat vous inspire le plus confiance ? | Celui qui est de votre ethnie Celui qui a un bon programme Celui qui fait le plus de dons pendant la campagne électorale Celui qui a beaucoup plus de moyens financiers (plus riche) Celui qui a évolué dans les études et postes internationaux Celui qui fait assez de promesses électorales Celui qui a plus de charisme Autre (préciser) | 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 | |
| 504 | Dans quelle proportion votre lien ethnique avec le candidat détermine t-il votre vote ? | 1. Elevée, 2. Moyenne, 3. Faible, 4. Nulle | /__ | |
| 505 | Entre un candidat de chez vous (ethnie/région) et un autre qui ne l'est pas, pour qui préféreriez-vous voter? | 1. Candidat de chez vous 2. Candidat qui a un projet de société | /__ | |
| 506 | Pourquoi ? (justifiez votre réponse) | | /__ | |
| 507 | Pour vous, c'est quoi un vote ethnique ? | | /__ | |
| 508 | Pour vous, c'est quoi un vote démocratique ? | | /__ | |
| 509 | Sur quelle (s) base(s) se créent les partis politiques au Bénin ? | 1. Ethnie 2. Région 3. Rang économique élevé 4. Copinage/génération 5. Autres | 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 | |
| 510 | Au moment des élections, pourquoi les candidats distribuent de l'argent ou des cadeaux ? | | /__ | |
| 511 | Avez-vous reçu au moins une fois de l'argent/don dans le cadre des élections ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |
| 512 | Le chef de l'Etat doit-il être nécessairement riche ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |
| 513 | Le député doit-il être nécessairement riche ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |
| 514 | Quelqu'un qui vous donne de l'argent ou vous rend des services, êtes-vous obligé de voter pour lui ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |
| 515 | Les chefs traditionnels (vodoun et autres) ou religieux ne vous donnent-ils pas des consignes de vote ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |

| | | | | |
|-----|--|---|---------------------------------|--|
| 516 | Des hommes politiques/hommes d'affaires ne vont-ils pas solliciter leur soutien ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |
| 517 | Des responsables d'ONG ne viennent-ils pas vers vous en vous proposant de soutenir un candidat ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |
| 518 | Selon quels critères convient-il de choisir les membres du gouvernement ? | <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et compétence - Solidarités ethniques - Force morale et dynamisme - Honnêteté - Expérience politique | 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 | |

Section 6 : Lecture du comportement électoral du citoyen béninois (cas des élections locales)

| | | | | |
|-----|--|---|--|--|
| 601 | Quel candidat vous inspire le plus confiance ? | Celui qui est de votre ethnie Celui qui a un bon programme Celui qui fait le plus de dons pendant la campagne électorale Celui qui a beaucoup plus de moyens financiers (plus riche) Celui qui a évolué dans les études et postes internationaux Celui qui fait assez de promesses électorales Celui qui a plus de charisme Autre (préciser) | 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 | |
| 602 | Entre un candidat de chez vous (ethnie/région) et un autre qui ne l'est pas, pour qui préféreriez-vous voter? | 1. Candidat de chez vous 2. Candidat qui a un projet de société | /__ | |
| 603 | Pourquoi ? (justifiez votre réponse) | | /__ | |
| 604 | Si je viens d'une autre région/commune/village et que je pose ma candidature ici, ai-je des chances d'être élu Conseiller communal ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |
| 605 | Pourquoi faut-il être fils de terroir avant de prétendre à un poste politique ? | | /__ | |
| 606 | Selon vous, combien faut-il d'années de vie ici, pour être considéré comme fils de terroir ? | | /__ | |
| 607 | Trouvez-vous bien que les autres ethnies ou communautés présentes ici soient écartées des affaires de la commune ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |
| 608 | Au moment des élections locales, trouvez-vous bien le fait que les candidats distribuent de l'argent ou des cadeaux ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |
| 610 | Avez-vous reçu au moins une fois de l'argent/don dans le cadre des élections ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |
| 611 | Les chefs traditionnels (Vodoun) ou religieux ne vous donnent-ils pas des consignes de vote ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |
| 612 | Des hommes politiques/hommes d'affaires ne vont-ils pas solliciter leur soutien ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |
| 613 | Des responsables d'ONG ne viennent-ils pas vers vous en vous proposant de soutenir un candidat ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |
| 614 | Aviez-vous regretté une fois de voter au nom de l'ethnie/sang/région ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |
| 615 | Aviez-vous regretté une fois de voter au nom de l'argent ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |

Section 7 : Autres déterminants et stratégies post-électorales ?

| | | | | |
|-----|---|--------------|-----|--|
| 701 | Qu'est-ce que vous pensez de la démocratie au Bénin ? | | /__ | |
| 702 | Est-il bon de suivre les consignes de vote d'un parti politique ? | 1.Oui, 2.Non | /__ | |
| 703 | Pourquoi ? | | /__ | |

| | | | | |
|--|---|--|---------------------------------|------------------|
| 704 | Vous intéressez-vous à la vision des partis politiques ? | 1.Oui, 2.Non | /_/_/ | Si 1 → 706 |
| 705 | Si non pourquoi ? | | /_/_/ | |
| 706 | Qu'est-ce qui motive votre sympathie pour un parti politique? | | /_/_/ | |
| 707 | Cette sympathie détermine-t-elle votre vote pour le candidat de ce parti ? | 1.Oui, 2.Non | /_/_/ | Si 1 → 709 |
| 708 | Si non pourquoi ? | | /_/_/ | |
| 709 | A la période post-électorale, on constate une ethnicisation de l'administration publique. Comment appréciez-vous cela ? | | /_/_/ | |
| 710 | Y-a-t-il des fils de votre terroir qui sont des autorités politiques ? | 1.Oui, 2.Non | /_/_/ | Si 2 → 714 |
| 711 | Si oui, est-ce qu'il investisse dans le développement de votre localité ? | 1.Oui, 2.Non | /_/_/ | |
| 712 | Etes-vous fier de leur nomination parce qu'ils sont proches (même ethnie/même région) de vous ? | 1.Oui, 2.Non | /_/_/ | |
| 713 | Etes-vous fier de leur nomination parce qu'ils sont compétents ? | 1.Oui, 2.Non | /_/_/ | |
| 714 | Que pensez-vous des marches de soutien aux actions du chef de l'Etat faites dans votre localité? | 1. Soutien pour mieux faire 2. Clientélisme 3. Marche inopportune 4. Tromper le peuple 5. Autres | 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 | |
| Section 8 : Perspectives pour un vote politique | | | | |
| 801 | Que faut-il faire pour réduire le poids des ethnies dans les élections ? | | /_/_/ | |
| 802 | Est-ce possible d'éviter le vote clientéliste (argent/don) ? Si oui et comment ? | | /_/_/ | |
| 803 | Quel rôle la Cour constitutionnelle peut jouer pour un vote plus démocratique ? | | /_/_/ | |
| 804 | Quel rôle le Parlement peut jouer pour un vote plus démocratique ? | | /_/_/ | |
| 805 | Quel rôle la société civile (ONG) doit jouer pour un vote plus démocratique ? | | /_/_/ | |
| 806 | Quel rôle le citoyen/l'électeur doit jouer pour un vote plus démocratique ? | | /_/_/ | |

Merci pour la collaboration !

ANNEXE 2 : FOCUS GROUP DISCUSSION A L'ENDROIT DES COMMUNAUTES VILLAGEOISES ET URBAINES

Identification

- 1 Entretien N°
- 2 Département
- 3 Commune
- 4 Arrondissement.....
- 5 Quartier.....

Thèmes de discussion

1. Groupes socioculturels (ethnies) dominants dans la communauté
2. Faits politiques passés et contemporains marquant la vie de la communauté
3. Types de relations entre les acteurs sociaux de votre ethnie
4. Particularité/spécificité (au plan social et économique) des individus de votre ethnie ?
5. Perception de la communauté sur les autres ethnies
6. Influence de cette perception communautaire sur le vote ethnique
7. Influence des leaders religieux sur le vote (ethnique *versus* clientéliste) dans la communauté
8. Opinions sur la corruption électorale : achat de conscience, distribution de l'argent/don
9. Influence des leaders des ONG/Associations de développement sur le vote (ethnique *versus* clientéliste) dans la communauté
10. Ethno-régionalisme, stratégie de promotion des cadres et des acteurs politiques : mythe ou réalité
11. Pour ou contre le vote ethnique/vote clientéliste : que faut-il faire pour un vote plus démocratique

Merci pour la collaboration !

ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN THEMATIQUE

(A l'endroit des acteurs politiques : élus locaux, députés, cadres de partis politiques, société civile, universitaires et institutions d'appui aux élections)

Identification

- 1 Entretien N°
- 2 Département
- 3 Commune
- 4 Arrondissement.....
- 5 Quartier.....
- 6 Nom et Prénoms
- 7 Profession
- 8 Fonction actuelle

- Facteurs explicatifs du vote ethnique au Bénin
- Ethnicité, un frein à la démocratie en Afrique : votre opinion sur cette assertion
- Stratégies politiques adoptées par les formations politiques pour utiliser à leur profit les solidarités ethniques et régionalistes depuis 1960
- Discours ethniques des acteurs politiques, logique de diviser pour mieux régner !
- Rôle déterminant de l'argent/don dans les élections démocratiques (depuis 1990)
- Influence des leaders religieux sur le vote dans la communauté
- Opinions sur la corruption électorale : achat de conscience, distribution de l'argent/don
- Influence des leaders des ONG/Associations de développement sur le vote (ethnique *versus* clientéliste) dans la communauté
- Ethno-régionalisme, stratégie de promotion des cadres et des acteurs politiques : mythe ou réalité
- Pour ou contre le vote ethnique/vote clientéliste : que faut-il faire pour un vote plus démocratique (rôle de chaque acteur impliqué).

Merci pour la collaboration !

TABLES DES MATIERES

| | |
|---|----|
| SOMMAIRE | 1 |
| LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS..... | 2 |
| LISTE DES TABLEAUX..... | 8 |
| LISTE DES CARTES | 9 |
| LISTE DES FIGURES..... | 9 |
| LISTE DES GRAPHES | 9 |
| | |
| INTRODUCTION | 10 |
| 1- Clarification conceptuelle..... | 12 |
| 2- Problématique du sujet : le vote ethnique..... | 20 |
| 3- Intérêts du sujet, perspectives théoriques et cadre d'analyse | 29 |
| 4- Itinéraire méthodologique de l'analyse électorale..... | 35 |
| 5- Difficultés méthodologiques et approches de solutions | 40 |
| 6- Délimitation spatiale et temporelle de la recherche | 41 |
| | |
| PREMIERE PARTIE : DES FONDEMENTS DU VOTE ETHNIQUE A L'AUTOCHTONIE DU FAIT POLITIQUE AVANT LE RENOUVEAU DEMOCRATIQUE | 44 |
| | |
| TITRE I : L'HISTORICITE DES ETHNIES ET LEURS TRAJECTOIRES SOCIO- DEMOGRAPHIQUES | 47 |
| CHAPITRE 1 : LE PEUPEMENT : FACTEUR EXPLICATIF DE LA NON UNIFICATION DE L'ESPACE SOCIOPOLITIQUE..... | 48 |
| SECTION 1: LA MISE EN PLACE DES PEUPLES : UNE RECONSTITUTION NON UNIFIEE..... | 50 |
| Paragraphe 1 : L'installation des peuples au Nord Bénin, l'unicité déguisée..... | 50 |
| A- L'installation des peuples au Nord ouest du Bénin..... | 51 |
| B- L'installation des peuples au Nord est du Bénin..... | 54 |
| Paragraphe 2 : L'installation des peuples du Sud et Centre du Bénin, l'unicité ébranlée..... | 57 |
| A- L'installation des peuples du Sud du Bénin..... | 57 |
| B- L'installation des peuples du Centre du Bénin..... | 60 |

| | |
|---|-----|
| SECTION 2 : UN PAYSAGE ETHNIQUE ECLATE..... | 66 |
| Paragraphe 1 : L'importance numérique des groupes ethniques..... | 67 |
| A- L'importance numérique des groupes ethniques aux niveaux national et départemental..... | 68 |
| B- Le poids démographique des composants des grands groupes ethniques et la dynamique des langues nationales..... | 82 |
| Paragraphe 2 : L'ethnie, un fait de diversité culturelle..... | 97 |
| A- L'ethnie en co-relation avec le fait religieux..... | 98 |
| B- Les dimensions socioculturelles de l'intégration ethnique..... | 106 |
| | |
| CHAPITRE 2 : UN PARADIGME DE L'ETHNICITE EN CONSTRUCTION..... | 116 |
| SECTION 1 : LES REPRESENTATIONS SOCIALES : ELEMENTS D'ANALYSE DE L'ETHNICITE..... | 117 |
| Paragraphe 1 : Les logiques ethniques partagées et diversifiées..... | 118 |
| A- Les apports théoriques sur l'ethnicité..... | 118 |
| B- La perception de l'ethnie et la nature des relations interethniques..... | 135 |
| Paragraphe 2 : La domination des peuples : source des conflits ethniques..... | 153 |
| A- Les puissances dominantes décisives au Nord Bénin..... | 154 |
| B- Les puissances dominantes plus critiques au Sud du Bénin..... | 156 |
| | |
| SECTION 2 : L'ETHNIE ET LE TERROIR, DEUX REALITES DYNAMIQUES ... | 164 |
| Paragraphe 1 : Le fait ethnorégional discriminant..... | 165 |
| A- Le régionalisme et la logique du fils du terroir, l'émulsion parfaite autour du fait identitaire..... | 165 |
| B- La dimension politique de l'emprise du fait ethnorégionaliste..... | 174 |
| Paragraphe 2 : L'identification ethnique, un seuil de fractionnement ethnique significatif..... | 197 |
| A- Le degré d'identification ethnique..... | 198 |
| B- Les déterminants de l'identification ethnique..... | 201 |
| | |
| CONCLUSION DU TITRE I..... | 206 |

| | |
|--|-----|
| TITRE II : L'AUTOCHTONIE DU FAIT POLITIQUE : L'ETHNICITE POLITIQUE EN EMERGENCE..... | 208 |
|--|-----|

| | |
|--|-----|
| CHAPITRE 1: LES DETERMINANTS DU VOTE DE LA PERIODE PRECOLONIALE AUX ANNEES 1970..... | 210 |
|--|-----|

| | |
|--|-----|
| SECTION 1: LA DESIGNATION DES GOUVERNANTS A L'ERE PRECOLONIALE, UN MODE DE DEVOLUTION SANS ETHNICITE | 211 |
|--|-----|

| | |
|---|-----|
| Paragraphe 1 : Le choix des gouvernants dans les sociétés non étatiques, la parenté à l'épreuve | 212 |
|---|-----|

| | |
|--|-----|
| A- Le cas des sociétés à pouvoir diffus au Nord Bénin..... | 212 |
|--|-----|

| | |
|---|-----|
| B- Le cas des chefferies (l'exemple de Dangbo au Sud Bénin) | 217 |
|---|-----|

| | |
|--|-----|
| Paragraphe 2 : Le choix des gouvernants dans les sociétés étatiques : le principe héréditaire du pouvoir | 220 |
|--|-----|

| | |
|--|-----|
| A- Le cas du royaume de Danxomè au Sud Bénin | 220 |
|--|-----|

| | |
|---|-----|
| B- Le cas du Royaume de Nikki au Nord Bénin | 225 |
|---|-----|

| | |
|---|-----|
| SECTION 2 : LE MANIFESTE DU VOTE ETHNIQUE DE L'ERE COLONIALE AUX ANNEES 1970..... | 234 |
|---|-----|

| | |
|--|-----|
| Paragraphe 1 : Un contexte sociopolitique de création des partis politiques polarisé par l'ethnicité | 235 |
|--|-----|

| | |
|--|-----|
| A- L'ethnicité politique, une invention coloniale..... | 235 |
|--|-----|

| | |
|--|-----|
| B- La classe politique africaine émergente : le refuge ethnique..... | 251 |
|--|-----|

| | |
|--|-----|
| Paragraphe 2 : Les premières apparitions du vote ethnique..... | 256 |
|--|-----|

| | |
|---|-----|
| A- Le vote dans les colonies françaises et la création de l'Etat dahoméen sous un prisme ethnique | 257 |
|---|-----|

| | |
|--|-----|
| B- Le vote ethnorégionaliste au lendemain des indépendances (1960-1970)... | 265 |
|--|-----|

| | |
|--|-----|
| CHAPITRE 2: LES LOGIQUES ETHNIQUES SOUS LA REVOLUTION POPULAIRE DE 1972-1989 | 273 |
|--|-----|

| | |
|--|-----|
| SECTION 1: LA NEUTRALITE DE L'ETHNICITE SOUS L'IDEOLOGIE MARXISTE-LENINISTE..... | 274 |
|--|-----|

| | |
|--|-----|
| Paragraphe 1 : Les fondements théoriques du marxisme-léninisme, source d'inspiration à la neutralité ethnique du jeu politique | 274 |
|--|-----|

| | |
|--|-----|
| A- Le socialisme scientifique, une option politique..... | 274 |
|--|-----|

| | |
|--|-----|
| B- Le marxisme-léninisme, l'idéologie de l'Etat | 280 |
| Paragraphe 2 : La neutralité ethnique de l'arène politique | 286 |
| A- La naissance du parti unique : le PRPB | 286 |
| B- La désethnicisation de l'arène politique | 288 |
| SECTION 2 : LA PREGNANCE DES LOGIQUES DE TERROIR SOUS LA REVOLUTION POPULAIRE | 293 |
| Paragraphe 1 : Le terroir, socle de l'action politique | 293 |
| A- La territorialité du fait politique | 293 |
| B- La dynamique associative locale | 296 |
| Paragraphe 2 : La prégnance de logiques transethniques, socle de l'instauration de la transition démocratique | 298 |
| A- La Conférence nationale souveraine, une instance de consensus national « sans ethnicité » | 298 |
| B- Le référendum constituant de décembre 1990, un vote non ethnique et d'enjeu national | 306 |
| | |
| CONCLUSION DU TITRE II..... | 311 |
| | |
| CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE | 312 |
| | |
| DEUXIEME PARTIE : LA PERSISTANCE DU VOTE ETHNIQUE A L'ERE DU RENOUVEAU DEMOCRATIQUE | 314 |
| | |
| TITRE I : L'ETHNOREGIONALISATION DU VOTE..... | 316 |
| | |
| CHAPITRE 1 : LE DROIT ELECTORAL ET LA GEOSOCIOLOGIE ELECTORALE INHIBES PAR LE FAIT ETHNIQUE..... | 317 |
| SECTION 1 : LE DROIT DES ELECTIONS SEGMENTE PAR L'ETHNICITE | 318 |
| Paragraphe 1 : Le mode de désignation empreint d'ethnicité dans le régime démocratique | 319 |
| A- Le cas des élections nationales..... | 319 |
| B- Le cas des élections locales | 324 |
| Paragraphe 2 : L'espace ethnique, base de formations des partis politiques..... | 328 |
| A- Les formations politiques et l'endiguement du fait ethnique | 329 |

| | |
|---|-----|
| B- La territorialité, cadre empirique des formations politiques | 341 |
| | |
| SECTION 2 : LA GEOSOCIOLOGIE ELECTORALE COMPLEXIFIEE PAR LE FAIT ETHNIQUE | 346 |
| Paragraphe 1 : La géosociologie des élections nationales | 348 |
| A- Le cas des élections présidentielles | 348 |
| B- Le cas des élections législatives | 385 |
| Paragraphe 2 : La géosociologie des élections locales | 392 |
| A- La territorialité des élections locales nuancée | 393 |
| B- Le découpage territorial, enjeu de recompositions politiques ethnicisées | 403 |
| | |
| CHAPITRE 2 : LE COURTAGE ET LA COMMUNICATION ELECTORAUX DE TYPE ETHNIQUE | 420 |
| SECTION 1 : LES COURTIERE ELECTORAUX POUR UN VOTE ETHNOREGIONALISTE | 421 |
| Paragraphe 1 : Les mouvements sociaux, dicteurs de consigne de vote ethnorégionaliste | 421 |
| A- Le cas des organisations non gouvernementales (ONG) | 422 |
| B- Le cas des associations de développement et des forces politiques non formelles | 432 |
| Paragraphe 2 : Les leaders religieux, d'opinion et les élites locales, des courtiers incontournables | 438 |
| A- Le cas des rois, chefs traditionnels et religieux | 439 |
| B- Le cas des élites locales | 447 |
| | |
| SECTION 2 : LA COMMUNICATION ELECTORALE ET LA PROMOTION POLITIQUE SUR PREFERENCE ETHNIQUE | 452 |
| Paragraphe 1 : La communication électorale empreinte d'ethnicité | 453 |
| A- La campagne électorale, lieu de communication ethnique | 453 |
| B- Le langage politique entre-deux-élections, un repli ethnique | 466 |
| Paragraphe 2 : L'ethnorégionalisme, cadre de promotion des cadres et acteurs politiques | 474 |
| A- De la politisation à l'ethnicisation de l'administration publique | 474 |

| | |
|--|-----|
| B- La nomination des cadres et acteurs politiques, une rente électorale ethnorégionaliste..... | 478 |
| CONCLUSION DU TITRE I..... | 488 |
| TITRE II : DE L'ECONOMIE A LA VOLATILITE DU VOTE ETHNIQUE | 489 |
| CHAPITRE 1 : L'EXPLICATION ECONOMIQUE DU VOTE ETHNIQUE | 493 |
| SECTION 1 : LA PECUNARITE DU VOTE ETHNIQUE | 495 |
| Paragraphe 1 : La pauvreté, déterminant de vote d'échange | 495 |
| A- L'état de pauvreté dégradant..... | 496 |
| B- Le profil sociologique du pauvre « manipulé »..... | 499 |
| Paragraphe 2 : L'influence du profil économique des candidats et le circuit communautaire de financement des élections | 506 |
| A- Un aperçu sur le profil économique des candidats | 507 |
| B- Le circuit communautaire de financement des élections | 511 |
| SECTION 2 : L'ETHNOCLIENTELISME, SOCLE DE COMPETITION ELECTORALE | 515 |
| Paragraphe 1 : L'ethnoclientélisme, un appel à l'ordre électoral..... | 515 |
| A- Le clientélisme et l'ethnoclientélisme électoraux, une relation à construire .. | 515 |
| B- Les pratiques ethnoclientélistes, vers une remise en cause des modes de scrutin | 520 |
| Paragraphe 2 : l'ethnoclientélisme, source d'inspiration à l'échange et à la corruption électorale..... | 522 |
| A- Les pratiques ethnoclientélistes : échange, don et monétarisation des rapports électoraux..... | 522 |
| B- La corruption électorale territorialisée..... | 531 |
| CHAPITRE 2 : LA VOLATILITE DU VOTE ETHNIQUE ET PERSPECTIVES POUR UNE SOCIALISATION POLITIQUE..... | 545 |
| SECTION 1 : LA RATIONALITE DU VOTE ETHNIQUE | 547 |
| Paragraphe 1 : Le modèle de l'électeur rationnel..... | 548 |
| A- Le vote ethnique, un choix rationnel | 548 |

| | |
|--|-----|
| B- Le modèle de l'électeur non conformiste..... | 554 |
| Paragraphe 2 : La probabilité du vote ethnique | 558 |
| A- Le cas des élections nationales..... | 560 |
| B- Le cas des élections locales..... | 562 |
| | |
| SECTION 2 : LE CONSTITUANT BÉNINOIS VIS-À-VIS DU VOTE ETHNIQUE ET ELEMENTS DE SOCIALIZATION POLITIQUE | 566 |
| Paragraphe 1 : Le constituant béninois vis-à-vis du vote ethnique | 566 |
| A- La veille des élections nationales par la Cour Constitutionnelle | 567 |
| B- Le pouvoir constituant limité dans l'appropriation du vote ethnique | 568 |
| Paragraphe 2 : Les éléments de socialisation politique | 573 |
| A- Les dispositions juridiques "correctionnelles" du vote ethnique | 576 |
| B- L'éducation pour une socialisation politique | 579 |
| | |
| CONCLUSION DU TITRE II | 584 |
| | |
| CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE | 585 |
| | |
| CONCLUSION..... | 587 |
| | |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES..... | 605 |
| | |
| ANNEXES..... | 651 |